BCU/F KUB/F
1002751559
FRIBOURG

L'ÉMULATION,

RECUEIL AGRICOLE, INDUSTRIEL, COMMERCIAL, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

QUATRIÈME ANNÉE 1844-1845

ÉCOLE CANTONALE DE FRIBOURG
BIBLIOTHÈQUE

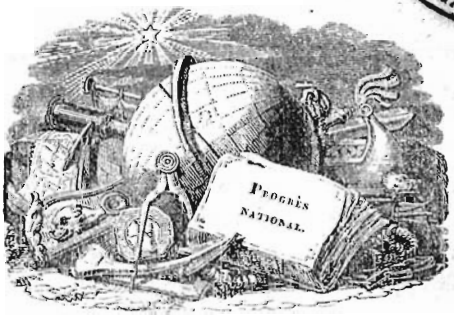

CANTON DE FRIBOURG
BIBLIOTHÈQUE

ON SOUSCRIT

A FRIBOURG, CHEZ L.-J. SCHMID, ÉDITEUR;

ET POUR LA SUISSE ET L'ÉTRANGER AUX BUREAUX DES POSTES.

J 527,4

BIBLIOTHÈQUE CANTONALE DE FRIBOURG

L'ÉMULATION,

RECUEIL AGRICOLE, INDUSTRIEL, COMMERCIAL, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE,

N° 1.

Fribourg, 1844 : Quatrième année, Septembre, première quinzaine.

L'Emulation paraît tous les quinze jours dans ce même format. Le prix de l'abonnement, la feuille rendue *franco* dans tous les lieux du Canton *où il y a poste*, est fixé à 4⅓ batz pour l'année. Tout abonnement de la Ville de Fribourg doit se faire au Bureau de l'*Emulation*, Rue de la Préfecture numéro 198. Les abonnements du dehors doivent se faire aux Bureaux de Poste respectifs, lettres et argent affranchis.

(Echo de l'Association industrielle suisse. — Feuille Mensuelle, Janvier 1844.)

AVANT-PROPOS.

L'idée de l'*UNITÉ COMMERCIALE* de la Suisse par la *centralisation des péages* tendant de plus en plus à se développer, l'Association industrielle suisse sentit la nécessité, dans sa première séance tenue à Berne le 8 décembre 1840, de créer un organe qui eût pour mission de propager cette idée et de servir de point de ralliement aux discussions qu'elle fera naître.

La *Feuille Mensuelle* de l'Association industrielle suisse, considérant la centralisation des péages comme première condition de l'unité commerciale, y apportera la plus grande attention, sans cependant exclure de ses colonnes les articles qui auront trait aux intérêts matériels de la Confédération.

Pendant que d'autres Etats s'efforçaient d'augmenter leur puissance par une observation scrupuleuse et infatigable des intérêts matériels de leurs nationaux, la Suisse parut longtemps négliger d'y porter ses regards, soit que ses relations extérieures fussent assez favorables pour en faire moins sentir le besoin, soit que presque toutes ses forces fussent continuellement absorbées par des discussions politiques intérieures.

Mais aujourd'hui nous croyons le temps venu où la lassitude de ces discussions politiques et le sentiment croissant du besoin de vouer une plus grande attention à nos intérêts matériels et de les considérer d'un point de vue général, doivent intéresser une grande partie de notre population à un ordre de choses qui promet à la commune patrie de bien plus grands avantages que ces tristes querelles d'opinion.

Nous n'entendons point nous faire illusion ni nourrir de trompeuses espérances. Conquérir à notre industrie une plus grande indépendance nationale, telle est notre tâche, non que les intérêts individuels doivent de suite en retirer de grands avantages; au contraire, les abus nombreux et profondément enracinés et la dispersion de nos forces pourraient facilement fournir à l'étranger un moyen de porter atteinte à bien des intérêts, dans la seule vue de paralyser tous nos efforts vers cette indépendance industrielle.

Si nous considérons l'état actuel des choses, le défaut d'accord et d'ensemble dans toutes les branches de l'industrie suisse, les obstacles sans nombre que rencontre toute amélioration, ces rivalités de canton à canton, l'impuissance et le découragement qui existent pour toutes les entreprises grandes et d'une utilité générale, si enfin nous nous représentons ce que pourrait encore la Suisse avec plus d'unité dans ses efforts et de concorde dans les questions purement cantonales; alors nous ne trouvons pas sans importance de tenter une lutte dont les résultats doivent être si favorables et si utiles à la patrie, au risque de rencontrer quelques inconvénients momentanés, ou de passer pour utopistes. Que ce mot connu : *Tout est possible à celui qui veut*, soit notre devise et ne nous permette pas de ralentir nos efforts avant d'avoir atteint le but auquel nous visons, malgré toutes les difficultés qui pourraient se présenter.

Cependant les relations de notre Association industrielle suisse ont été jusqu'à présent si satisfaisantes, son développement, qu'on nous permette de le dire, a été si naturel et si paisible, et nous nourrissons une si grande espérance d'un succès toujours croissant, que cela ne peut que nous encourager à une activité toujours plus constante; mais cette activité sera d'autant plus profitable qu'elle jouira d'un plus haut degré de tranquillité et qu'elle sera soutenue avec plus de persévérance.

Il est, ce nous semble, un écueil qu'il faut éviter avec le plus grand soin, c'est d'accorder une influence prédominante à des questions d'un intérêt trop spécial. Sans doute que les intérêts particuliers devront aussi être pris en considération, et il est même indispensable d'en prendre la défense pour pénétrer en quelque manière dans les questions qui nous occuperont; car ce n'est que

par une bienfaisante réaction de ces intérêts sur les questions générales, que nous trouverons un point d'appui solide ; cependant, si nous voulons avancer, nous devons toujours avoir sous les yeux un point de vue plus élevé et plus patriotique, qui pourra seul, lors de collisions d'intérêts, en donner une juste solution.

Par exemple, pour ne citer qu'un cas, tant que le canton de Berne ne prendra pas le même intérêt à l'établissement d'un passage plus sûr le long des bords du lac des quatre Cantons qu'à sa route de Bienne, et tant que les cantons de Zurich, de St-Gall ou d'Argovie ne se trouveront pas également intéressés à la grande entreprise du dessèchement du Seeland, l'on peut dire qu'ils ne seront pas encore animés du véritable esprit fédéral.

Apportons donc toute notre attention et notre activité là où elles sont le plus nécessaires ; que ce point soit plus ou moins rapproché, plus ou moins éloigné de nous ; pénétrons-nous de cette vérité, que favoriser les intérêts suisses en général, c'est favoriser en même temps nos intérêts privés, et nous arriverons à de tout autres résultats qu'en suivant ce principe si enraciné parmi nous et d'un égoïsme cependant si effrayant : *Chacun pour soi.* Ce principe est tellement faux que si l'esprit public et la protection qui en émane envers chaque individu, venaient à être détruits, chacun, malgré ses efforts, succomberait, comme une armée dispersée et sans chef, ou un navire sans gouvernail et sans mâts.

Puisse ce qui précède tenir lieu du Programme, dans lequel nous eussions exposé les questions que nous nous proposons de discuter et la manière dont nous les traiterons. En terminant, nous exprimons ici le vœu et l'espérance d'être efficacement secondés par les membres de notre Association ; car ce n'est que par un concours actif et une coopération générale que nous pourrons espérer de nous approcher du but auquel nous visons.

DÉBATS DU GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD,

RELATIVEMENT A LA CENTRALISATION DES PÉAGES SUISSES,

le 21 décembre 1843.

Une des parties les plus essentielles de notre publication est non-seulement de mentionner les actes publics qui ont rapport

au but de notre Association, mais encore de les soumettre à un examen consciencieux. Les débats du Grand Conseil du canton de Vaud sur la centralisation des péages nous offrent précisément à cet égard ample matière à réflexion, et nous les analyserons avec d'autant plus d'intérêt que nous espérons pouvoir donner des éclaircissements satisfaisants sur les objections qui ont été soulevées contre notre système.

Avant tout, nous félicitons M. Schopfer de Morges qui a fait cette motion au sein du Grand Conseil et qui, dans son zèle tout patriotique, désirait que Vaud prît l'initiative. Si Vaud eût mieux connu les développements qu'a acquis cette question, s'il eût pu savoir avec quelle allégresse sa décision aurait été accueillie par la Suisse allemande, et les chances de succès qu'il aurait courues, certes bien moins de doute et de scrupules se fussent manifestés. Mais puisque ces obstacles y existent encore, il faut bien croire que le canton de Vaud n'était point appelé à prendre l'initiative.

Quelque infructueux qu'aient été ces résultats, nous ne pouvons cependant pas les considérer comme défavorables, puisqu'ils nous ont prouvé que nos idées avaient trouvé de l'écho dans le canton de Vaud et que les difficultés dont on y a parlé, ne sont rien moins qu'insurmontables. Aussi sommes-nous bien persuadés que tout n'est pas dit sur cette matière au sein du Grand Conseil du canton de Vaud.

Puissent ces discussions être pour nous un avis salutaire et nous faire bien comprendre que la question qui s'agite ne doit pas être portée devant les hautes autorités du pays avant que l'opinion publique ait parfaitement compris *ce que l'on veut et comment on le veut*, afin que l'on puisse être certain du succès.

Arrivons maintenant au fait. En mai de l'année dernière on fit dans le Grand Conseil la proposition de la centralisation des péages suisses. Cette proposition fut soumise à l'examen d'une commission et M. de Miéville fut chargé d'en faire le rapport au Conseil d'Etat, mais uniquement sous le point de vue du transit et de la liberté de commerce pour les produits suisses.

A l'appui de sa motion M. Schopfer, fit sentir l'étroite liaison qui existait entre l'Agriculture, l'Industrie et le Commerce [1],

[1] Voyez : *Statistique agricole, industrielle, commerciale et douanière de la Suisse*, pages 4 et 15, par M. D. Schmuts, Fribourg, 1843. *(N. du T.)*

l'action réciproque qu'ils exerçaient l'un sur l'autre, les soins continuels que vouaient la France, l'Angleterre, etc. à la prospérité de leur commerce, et les efforts que ces Etats faisaient pour trouver des débouchés à leurs produits, même jusqu'en Chine; il fit enfin sentir qu'en présence des progrès incessants du siècle, auxquels l'Allemagne même prenait part, il ne nous était pas permis de rester en arrière, et que les premiers pas à faire pour favoriser le Commerce suisse étaient de faire tomber les barrières qui existent entre les cantons. Les exemples que l'orateur cite à l'appui de ce qu'il avance sont trop frappants pour que nous omettions de les reproduire ici en entier.

« Les marchandises, dit M. Schopfer, arrivant de Marseille à Genève, y paient 5 fr. de France par quintal, tandis que les frais de transport de Genève à St-Gall, vu les droits de péages intérieurs, s'élèvent à 14 fr. de France [1]. De là doit-on s'étonner qu'on évite d'employer nos routes?

» Par suite des hauts prix des blés, ma maison a fait venir 50 tonneaux de farine des Etats de l'Ohio, dans l'Amérique du Nord. Ils ont parcouru jusqu'ici une distance de 1,800 lieues. Pour 400 lieues de route sur terre cette farine ne paya rien. (Comment cela se fait-il?) Mais s'il fallait la livrer de Genève à St-Gall, le tonneau reviendrait à la somme énorme de 93 fr. de Fce., tandis que je vends ici le tonneau, sans bénéfice il est vrai, à 50 fr. Je voulais prouver par là, ajoute M. Schopfer, qu'au cas d'une disette, le Commerce pourrait approvisionner le pays de pain. »

Passant à l'exportation des vins vaudois, M. Schopfer remarque : « On évalue le chiffre de l'exportation à 50,000 chars. La moyenne des recettes que la Suisse retire de ces vins est de 20 fr. par char; par conséquent la Suisse tire de nous annuellement 600,000 fr. (Voilà, soit dit en passant, un puissant témoignage contre cette assertion si souvent répétée, que cet impôt ne pèse que sur les consommateurs!) Dans le canton de Berne nos vins sont imposés du quart de leur valeur. Si l'on trouve cela bien, ainsi soit-il!

» L'introduction d'un système de centralisation, dit-on, occasionnerait beaucoup plus de frais [2] que je n'en ai indiqués dans

[1] N'y a-t-il point ici une petite erreur. *(N. du R.)*

[2] Consulter : *Statistique agricole, industrielle, commerciale et douanière de la Suisse*, page 17. *(N. du T.)*

ma proposition. Mais il ne s'agit pas de border nos frontières de douanes. Il y a de 10 à 12 grandes routes où il faudrait établir des bureaux. Pour cela il ne faut qu'une administration centrale et un seul intendant. A mon avis, la commission a donné trop d'étendue à la sphère de la centralisation, en y voyant une tendance au système protecteur. De tous temps, en Suisse, les intéressés prétendirent à des faveurs; mais cela est tellement indépendant de la centralisation qu'elle n'y a même aucun rapport.

Par le cours de la discussion, nous apprenons, quant aux données spéciales de M. Schopfer, quel est le tarif qu'il a présenté, et en même temps quels sont les péages d'entrée que Vaud perçoit actuellement. M. Schopfer propose d'élever les droits de péages, savoir : sur les étoupes, par quintal, de 3 bz. à 10 bz.; sur le lin, de 5 bz. à 10 bz.; sur les cotons filés, de 15 bz. à 25 bz.; sur la quincaillerie ordinaire, de 12 bz. à 25 bz.; sur le fer brut, de 35 bz. à 40 bz. Il voudrait au contraire les baisser sur la parfumerie, de 50 bz. à 25 bz.; sur les draps, de 50 bz. à 25 bz., etc., etc., tarif d'après lequel, ainsi que le remarque fort bien M. Dapples, les objets de première nécessité seraient renchéris et les objets de luxe modérés, tout en opposition aux statuts de Zofingue qui établissent en principe que : dans la graduation du tarif des droits de péage, on devra avoir égard à la matière première, aux besoins de la vie et à la production industrielle de la Suisse.

Les orateurs qui parlèrent le plus contre cette motion furent M. le Conseiller d'Etat Dapples-Calame et le président du Conseil d'Etat, M. Jaquet. M. Dapples déclare d'abord être d'accord avec le député qui a fait la motion, pour autant que son but principal tende à faciliter le transit et à abolir les entraves du commerce intérieur. M. Jaquet voit dans la proposition de M. Schopfer une idée pratique qu'il a lui-même quelque temps entretenue et qui consiste à abolir ou du moins à modérer les droits de transit, en cherchant une compensation dans l'augmentation des droits d'entrée sur les produits étrangers.

Après cela viennent les *si* et les *mais*, tant relativement au système de la centralisation, qu'aux idées que s'en forment encore aujourd'hui le Député qui a fait la motion et ses adversaires. Mais

à travers toutes ces objections on voyait si bien percer la résolution prise d'avance de ne pas admettre ce système, que ces objections perdent par là-même beaucoup de leur importance.

M. Dapples se pose ainsi la question : « Pour prendre l'initiative dans cette matière, il est d'abord nécessaire de savoir ce que nous voulons; ensuite on pourra espérer de réussir, et il n'y aura enfin pas à craindre qu'on en vienne là où l'on ne veut pas en venir. Les conditions sont-elles remplies? Je crois que non. »

Pour montrer d'abord qu'on ne sait pas encore où l'on veut en venir, M. Dapples fait ressortir les différences qui existent entre le projet de tarif de M. Schopfer et les tarifs et comptes de frais contenus dans le rapport de la commission zuricoise à la Société industrielle de son Canton [1].

Relativement à ces divergences, nous croyons que les deux propositions, celle de M. Schopfer et celle de la commission zuricoise, portent trop encore toutes deux l'empreinte du cantonalisme, ou au moins de l'opposition qui existe entre la Suisse orientale et la Suisse occidentale, et que tout tarif quelconque ne doit être basé que sur un principe fédéral. Nous croyons donc M. Schopfer dans l'erreur, lorsqu'il avance que le tarif vaudois, à quelques changements près, pourrait servir à la Suisse entière. Pour établir un tel tarif, il faut être parfaitement au fait de toutes nos relations et profondément pénétré des intérêts de toutes les parties. Cependant les démarches qui ont été faites jusqu'ici devraient singulièrement faciliter la solution de ce problème.

Sur ce, M. Dapples passe au système de la répartition, question que M. Jaquet traite ensuite avec assez de détails. M. Schopfer avait proposé la répartition au prorata de la population. MM. Dapples et Jaquet sentirent également ce que ce principe offre d'insuffisant; car comment celui qui retire maintenant 140 ou 150

[1] Il est à observer que pendant le cours de ces débats on a souvent cité ce Rapport; mais pour éviter tout mal-entendu, il est bon de ne pas oublier que les observations faites contre et sur ce rapport n'ont trait qu'au premier essai qui en fut fait, lequel avait été imprimé et distribué à plusieurs magistrats dans le but d'en faciliter le remaniement, et non au dernier Rapport rédigé en Septembre, et qui paraît inconnu aux honorables orateurs, ainsi que les éclaircissements qu'a donnés depuis lors sur ce sujet l'Association industrielle. *(N. du R.)*

mille fr. voudrait-il se contenter de 40 mille fr.? Cela est impossible, s'écrie M. Dapples. Si on l'établit sur une petite échelle, beaucoup y perdront, et si l'on prend une plus grande échelle, on courra risque d'établir des droits trop élevés et de voir de nouveau un canton préjudicier à l'autre. Ainsi partout l'on rencontre d'énormes difficultés [1].

Heureusement nous croyons pouvoir parfaitement tranquilliser tous ceux qui ne seraient pas encore au fait de cette question de la répartition, ou qui pourraient s'en faire un scrupule, bien qu'à la vérité tout ne soit pas encore minutieusement précisé à cet égard. Voici ce que portent en général les statuts de Zoffingue déjà cités, relativement à cette question :

§ 3. Quant à la fixation du droit de péage frontière, on prendra pour principe que son net produit doit se déterminer d'après la somme du produit brut actuel; et

§ 4. De ce produit net, chaque canton obtiendra l'équivalent des recettes qu'il a perçues jusqu'ici, et la différence entre le produit net et le produit brut (soit les frais actuels de perception) doit être distribuée par compensation entre ceux des cantons qui seraient en perte, d'après l'échelle des recettes qu'ils ont faites jusqu'à présent. (Voir les statuts).

Ceci demande quelques éclaircissements. A Zoffingue on partit du point de vue que, dans cette question, l'on ne parviendrait à son but qu'autant qu'on garantirait aux gouvernements la recette actuelle; car sans ce principe de dédommagement, on rencontrerait une résistance insurmontable; d'un autre côté on sentait aussi profondément le besoin de compensations ultérieures. Maintenant voici, après une observation attentive des faits, les conséquences qui s'ensuivent : Les recettes actuelles des péages, y compris le droit d'entrée fédéral, s'élèvent environ à 1,700,000 fr. et les droits de perception peuvent monter de 2 à 300,000 fr. de Suisse (peut-être même au-dessus, car à ce sujet on n'a pas encore recueilli toutes les données nécessaires). Cette somme forme donc la différence entre le produit net et le produit brut [2]. Mais maintenant une somme de 173,880 fr. serait déjà suffisante pour

[1] Consultez : *Statistique agricole, industrielle, commerciale et douanière de la Suisse*, page 18. *(N. du T.)*

[2] *Idem.* page 16. *(id)*

dédommager les cantons les plus défavorablement situés sous ce rapport en comptant 4 bz. par tête, et une somme de 308,330 fr. en comptant 5 bz. par tête. D'après cette dernière échelle les cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Schwytz, Unterwald, Zug, Glaris, Fribourg, Appenzell, Argovie, Thurgovie, Valais et Neuchâtel, figureraient sur la même ligne, ce qui fait 13 Etats qui formeraient d'après leur population les $^2/_3$ de celle de la Suisse, et il n'y aurait que les cantons d'Uri, Soleure, Bâle, Schaffouse, St-Gall, Grisons, Tessin, Vaud et Genève, qui retireraient davantage d'après l'échelle adoptée jusqu'ici. Mais comme en majeure partie ce surplus de recettes a sa source naturelle dans des circonstances particulières, telles que routes de montagnes, douanes (pour les villes frontières), etc., etc., elles se justifient aisément, et il ne faut plus que les dernières données pour fixer définitivement ces rapports. Il ne devrait par conséquent pas y avoir là d'obstacles insurmontables, puisque, dans le fait, le vide à combler n'est pas si grand qu'il paraît l'être au premier abord.

En résumé :

L'analyse qui précède nous démontre les raisons pour lesquelles Vaud ne pouvait pas prendre l'initiative dans cette affaire (d'où il ne résulte cependant en aucune manière que si elle est prise de toute autre part, il y ait empêchement à ce que Vaud s'y joigne); et les éclaircissements que nous avons donnés sur la question de la répartition, font ressortir avec la plus grande vraisemblance la possibilité d'une heureuse issue. Or, nous croyons par là avoir complètement levé les deux premiers scrupules de M. le Conseiller d'Etat Dapples, pour autant qu'ils ont rapport au point de vue général de la question. Il ne nous reste donc plus à examiner que le troisième point, savoir : *Que l'on ne vienne pas là où l'on ne veut pas en venir.*

Qu'il nous soit ici permis de dire quelques mots sur les principales objections de MM. Jaquet et Dapples, tout en nous réservant d'y revenir plus tard; maintenant nous ne les examinerons que d'une manière générale.

« Qu'on se garde bien, dit-on, d'accorder quelque protection à l'industrie suisse; car plus on lui accordera, plus elle exigera; et si un système protecteur peut être introduit avec un succès momen-

tané dans des pays plus étendus, c'est toujours un grand malheur pour un petit pays. » La possibilité de l'abus d'une chose doit-elle donc en interdire le vrai usage? Et faudrait-il pour ne pas vouloir paraître favoriser les produits suisses sur les produits étrangers, suivre continuellement une route opposée? A cette autre objection : « Que les impôts hausseraient trop *par un droit de péage perçu à l'extrême frontière*, nous pouvons opposer qu'il ne s'agit ici que de transformer des impositions indirectes en dedans des limites de la perception actuelle, et plutôt en faveur des produits suisses que des produits étrangers [1]. Y aurait-il donc dans des décisions générales sur cette matière moins de garantie contre l'exagération que dans les décisions arbitraires d'un seul canton, qui impose les autres cantons suivant son bon plaisir? Et enfin, à celui qui voudra effectivement soutenir que, dans de petits pays toute protection conduit à la misère, nous lui conseillerons d'étudier avec soin les causes de la prospérité des villes les plus riches de la Suisse, et l'on sera tout étonné de voir combien y ont contribué les soins qu'elles ont mis à favoriser les intérêts de leurs ressortissants.

Une autre crainte consistait en ce que la Suisse, entourée d'Etats monarchiques, ne tombât en conflit avec ces puissances, en cherchant à établir son indépendance industrielle; la force d'inertie, nous dit-on (ou pour mieux dire la puissance de la faiblesse), est notre plus solide appui. Nous connaissons cet argument; mais nous nous étonnons de le voir venir du canton de Vaud qui, il y a quelques années, se leva comme un seul homme pour sauvegarder par les armes notre indépendance nationale menacée.

Puis enfin vient la crainte plutôt secrète que hautement émise que, de la centralisation des péages en général, il ne naisse l'*unité politique de la Suisse*. Nous ne partageons aucunement cette crainte, mais nous sommes bien plutôt convaincus qu'une plus grande unité dans les relations matérielles détournerait cette centralité des intérêts où en tout cas elle ne serait que nuisible à la vie individuelle des cantons. Mais, de même que, pour l'indépendance politique de la Suisse, il fallut unité dans son régime militaire, de même aujourd'hui son indépendance économique demande la coopération

[1] Consultez : *Statistique agricole, industrielle, commerciale et douanière de la Suisse*, page 17. *(N. du T.)*

de toutes ses forces matérielles, et nous fait un devoir de ne négliger aucune précaution qui puisse la favoriser; car plus on tiendra compte des exigences des temps, plus la vie de chaque membre se rajeunira. La vraie cantonalité n'a donc rien à craindre de ce principe; mais la fausse cantonalité qui met la vie d'un canton au-dessus de l'existence de la Suisse entière, celle-là, d'autres dangers pourraient bien la menacer, dangers qui, néanmoins, sont d'une toute autre espèce que ceux d'une unité de gouvernement. Mais Vaud, dont la population tout entière est animée d'un vrai esprit fédéral, n'est en aucune manière exposé à ces dangers.

Nous ne toucherons pas aux objections prises dans la politique spéciale du Commerce vaudois; une fois que nous serons parfaitement pénétrés de l'esprit d'une union nationale intime, quelques petits intérêts lésés seront amplement dédommagés par un commerce intérieur d'une double importance.

Nous n'avons au reste rien à objecter aux conclusions de la commission, non plus qu'aux avis de M. Jaquet « d'améliorer le transit et de combattre l'illégalité de l'Ohmgeld; » nous dirons cependant que ces réformes, tout comme la prise de mesures énergiques pour la régularisation du service des postes suisses, ne pourront se réaliser que lorsque le principe du dédommagement ou de la compensation par d'autres droits, marchera à leur côté. Autrement toute tentative à ce sujet restera toujours infructueuse.

Sans revenir encore ici sur les votes des autres orateurs, MM. de Miéville, Venet, Forel, de la Rottaz, qui tous, plus ou moins, penchent pour le maintien du statuquo, à l'exception de l'Ohmgeld et des droits de transit, il nous reste encore à citer les paroles suivantes de M. le Conseiller d'Etat Druey : « On ne peut pas se dissimuler, dit-il d'abord en commençant, que l'idée de la centralisation des péages a, depuis quelques années, fait de grands progrès. Après avoir grandi dans les cantons orientaux, elle s'est avancée vers l'ouest; déjà elle a, on n'en saurait douter, pénétré dans le canton de Berne et les pétitions que vous recevez prouvent que cette idée compte aussi beaucoup de partisans dans notre Canton. »

Cela nous suffit pour le moment. Ce qui nous reste à désirer, c'est que ces nombreux partisans de la centralisation des péages suisses se constituent aussi en une section de l'Association indus-

trielle, pour poursuivre, conjointement avec cette dernière, le but auquel on vise; car avant que de présenter cet objet dans les grands conseils, il faut d'abord détruire tous les préjugés qui tendent à faire accroire qu'une telle centralisation est contraire à nos mœurs et à nos intérêts.

ETAT ACTUEL DE L'ASSOCIATION INDUSTRIELLE SUISSE.

Nous croyons être agréables à nos lecteurs en leur donnant dans notre premier N° un court aperçu de l'état actuel de l'Association industrielle suisse.

Ainsi qu'on le sait, elle fut fondée le 11 septembre de l'année dernière, par des délégués des associations de Zurich, Berne, Glaris, Soleure, Argovie et St-Gall qui, peu après accédèrent au projet de statuts élaboré à Zoffingue. Dès lors des sociétés cantonales se formèrent dans les cantons de Thurgovie, Fribourg et Schaffouse; elles se déclarèrent sections de l'Association suisse. Quoique nous ne puissions encore préciser le nombre de ses membres, ni donner sur son organisation tous les détails désirables, nous espérons cependant que les renseignements suivants ne laisseront pas que d'offrir quelque intérêt.

L'Association centrale bernoise compte déjà 7 sections locales, dont une à Berne composée de 60 membres, une à Buren de 54, une à Thoune de 64, une à Langenthal de 40, une à Bienne de 44, une à Berthoud de 40 et une à Porrentruy de 64. Des sections locales sont en outre sur le point de s'établir, à Langnau, Sumiswald, Neuveville, Douanne, Ligerz, Nidau, Herzogenbuchsée et Interlaken. On ignore encore le nombre des membres qui composent ces différentes sections; cependant une liste d'Interlaken en contient 20, une autre de Douanne et Ligerz également 20 et une troisième 26; de sorte que le nombre des membres connus faisant partie de l'Association cantonale se monte au moins à 432, parmi lesquels se trouvent 8 Conseillers d'Etat et environ 100 membres du Grand Conseil.

La Société industrielle de Zurich, composée en majeure partie d'industriels, comptait au commencement de l'année 201 membres. La direction de l'Association des artisans zuricois (comptant 236 membres), a également fait connaître son adhésion à l'Association suisse; ensorte que la section zuricoise peut s'élever à 250 membres. Du reste il circule actuellement dans ce Canton des listes de

souscriptions, et le nombre des membres de l'Association sera sous peu considérablement augmenté.

L'association s^{t}-galloise compte maintenant 130 membres. Outre cette association, il existe encore une société industrielle particulière dans le Toggenbourg, qui ne s'est cependant pas encore jointe à l'association s^{t}-galloise et suisse; mais on peut présumer que cela ne tardera pas, ce qui augmentera notablement la section s^{t}-galloise.

L'association industrielle argovienne, jusqu'ici presqu'exclusivement composée d'industriels, comptait environ 100 membres répartis entre les différentes sections d'Aarau, Aarbourg, Rheinach, Wohlen, Lenzbourg et Baden. Par décision du comité de l'association cantonale, des listes de souscriptions sont en circulation dans le but d'augmenter le nombre des membres de l'association; mais on n'attend le retour de ces listes que vers la fin de février.

L'association industrielle thurgovienne qui s'est constituée le 10 décembre dernier en association cantonale et section de l'Association suisse, compte déjà 101 membres. La ville frontière de Diessenhofen y est surtout fortement représentée.

L'association industrielle glaronnaise, aussi formée d'industriels en plus grande partie, compte 49 membres, qui augmenteront sans doute facilement.

Cinquante membres assistaient à la fondation de l'association schaffousoise, et dans sa 1re assemblée elle nomma dans chaque district des comités chargés d'augmenter le nombre des membres de l'association.

Le nombre des membres de Soleure nous est inconnu jusqu'ici, mais il peut s'élever de 90 à 100. Cependant il existe un arrêté qui s'oppose dans ce canton au développement de la Société; mais il sera facile de remédier à cet inconvénient par un article supplémentaire aux anciens statuts.

Nous n'avons reçu aucune nouvelle directe de la section qui s'est formée à Fribourg le 31 décembre 1843; on sait cependant qu'il y fut institué une commission provisoire chargée de faire des recherches sur l'état du Commerce et de l'Industrie, et de choisir des correspondants dans les différentes villes du Canton. Plus tard il sera tenu une assemblée générale.

De sorte que la Société industrielle suisse compte à ce jour de 12 à 1300 membres connus; avec quelque activité leur nombre ne tardera pas à s'accroître encore considérablement dans les cantons qui ont déjà accédé à l'Association.

Nous pourrions encore parler de l'espoir que nous nourrissons de voir bientôt de nouveaux cantons s'y adjoindre; mais nous nous arrêterons ici pour le moment, espérant de pouvoir chaque mois annoncer la création d'une nouvelle section cantonale, jusqu'à ce qu'enfin les 22 cantons se trouvent tous représentés dans notre Association.

RÉCLAMATIONS DU GOUVERNEMENT WURTEMBERGEOIS.

Nous avons dit dans notre avant-propos que toute tentative qui aurait pour but de nous procurer une plus grande indépendance industrielle, ne manquerait pas de nous susciter des difficultés de la part de l'étranger. Dès lors il est urgent d'agir avec la plus grande circonspection dans toute démarche de ce genre.

On connaît les justes plaintes qu'ont soulevé l'année dernière dans plusieurs cantons et surtout de la part des artisans, l'importation beaucoup trop facile d'articles confectionnés à l'étranger. Ces réclamations, jointes à d'autres circonstances, ont fait que plusieurs gouvernements y ont apporté des modifications, autant du moins que le comportait leur autorité législative. De nouvelles lois plus sévères sur les foires et le colportage à l'égard des étrangers pouvaient seules parer à cet inconvénient. Ainsi, par une loi spéciale de l'année 1839, le colportage fut entièrement interdit dans le canton d'Argovie. Zurich apporta aussi en 1842 des restrictions à sa loi sur les foires et le colportage, de même Thurgovie en 1843.

Le ministère wurtembergeois, sous date du 22 décembre dernier, adressa à cet égard ses plaintes aux gouvernements de Zurich et de Thurgovie. « Cette augmentation sur les droits de patente, dit la note ministérielle, nous engage, Tit., à vous faire observer que les faveurs dont jouit la Suisse sur nos droits de péages ne lui ont été par nous accordées, qu'autant que la Suisse de son côté n'introduisît aucun changement qui nous fût préjudiciable. Or, cette augmentation des droits de péages, quoique introduite sous une autre dénomination, ainsi que dans le cas qui se présente, n'est pas en har-

monie avec cette stipulation. Tout en vous rendant attentifs sur cet objet, nous vous prions de rétablir sur le même pied que précédemment les droits de patentes des marchands forains, nos ressortissants, et de nous faire connaître sous peu les dispositions qui auront été prises à cet égard. »

Zurich a déjà répondu à cette note, tout en démontrant l'insignifiance de cette augmentation et les avantages importants dont jouissent à Zurich les étrangers; Thurgovie en fera sans doute bientôt autant. En attendant, cette note nous prouve à quoi l'on doit s'attendre en prenant des mesures ultérieures. Remarquons préalablement que tous les Etats environnants importent chez nous 3 ou 4 fois le montant de ce qu'ils en exportent, et que nous devons prendre nos mesures en conséquence.

TRANSIT.

M. Gaspard Durler, entrepreneur de roulage à St-Gall nous donne sur le transit d'une partie de la Suisse les renseignements suivants que lui a suggérés sa propre expérience.

« Jusqu'en 1817 l'expédition des toiles en destination pour Lyon et Marseille, se faisait par Nyon, comme étant la voie la plus courte; depuis lors jusqu'en 1829 elle se fit 42 lieues plus loin par Ludwigshafen et Strasbourg, par où le prix de voiture revenait à fl. 1»57 cr. par quintal meilleur marché. J'eus cette expédition par Bâle depuis 1829. Dans les 12 années précédentes la Suisse y perdit une somme considérable; si je compte 50 quintaux par semaine à 2 fl. cela fait 5,200 fl. par an.

Depuis 1831, la France permet le transit des tissus de coton, et il faut compter que jusqu'à l'avant-dernière année on chargeait par semaine 150 à 200 quintaux qui payaient pour traverser le canton d'Argovie, de Dietikon à Basel-Augst, soit 14 heures à 1 rappe par heure, 14 rappes. Si l'on compte l'écu de Brabant à 39 ½ batz, le quintal reviendra à 6 creutzers. Le minimum de mes deux chars, allée et retour, s'élevait à 400 quintaux par semaine, ce qui faisait 40 fl. Ainsi je payais à l'Etat (c'est-à-dire au canton d'Argovie) pour ses routes au moins 2,080 fl. annuellement. Non content de cela, le Grand Conseil, sur la proposition de son Gouvernement, qui n'est composé que de juristes, décréta en 1841 sa loi sur les routes qui défend d'atteler plus de six chevaux, si ce n'est pour les principales montées. Pour mes deux chargements hebdomadaires, il me fallait avoir 4 chars sur la route de Bâle; mais depuis l'automne dernier (1842) je fis passer 2 chars sur Winterthour et Eglisau, à travers le territoire badois, et je fis l'expérience que, lorsque la voiture est bien conditionnée, il n'y a aucun retard, ni aucun désagrément à craindre, et que le quintal, y compris les frais éventuels, ne revenait qu'à 1 creutzer à peu près.

Par ces motifs j'ai, depuis le commencement d'août (1843), fait passer mon roulage par la route badoise sur Eglisau, Riedern, Waldshut, Seckingen, etc., jusqu'à Bâle, laissant ainsi le territoire argovien de côté. En comptant par quintal 6 cr. de péage et 18 cr. pour dépenses d'auberges, frais de relais, etc., sur 400 quintaux, allée et venue, cela fait 160 fl. par semaine ou 8,320 fl. par an qui étaient déboursés dans le canton d'Argovie.

Ce que je viens d'indiquer relativement à mes propres chargements est cavé au minimum ; il est connu que les péages des cantons de Berne et de Vaud sont encore plus élevés. La France, l'Autriche, le Grand-Duché de Baden, etc., prohibent nos articles, mais font ce qu'ils peuvent pour le transit. La Suisse, au contraire, croit de sa sagesse, en dépit des prohibitions qui l'entourent, de laisser librement entrer tous les articles étrangers, mais d'en entraver le transit !

Nous joignons aux renseignements ci-dessus une liste des frais de transport d'un char de roulage à 4 chevaux, chargé de 80 quint. et passant sur le territoire suisse, ou sur le territoire badois :

FRAIS DE ROUTE DE BALE A LENZBOURG (route suisse).

		Péages. Fr. Rp.	Relais. Fr. Rp.
Dépenses à Bâle,	chargement, crocheteurs, ports, péage et transit, par quint. 2 bz.	16»—	
Birsbruk,	un char à 4 chevaux	»30	
Rheinfelden,	droit de route, . . par quint. 9 rap.	7»20	
Brugg,	pontonage, ... 4 chevaux .	»40	
	droits de route d'après le tarif de l'ancienne route de Berne à Lenzbourg, par quint. 9 rap.	7»20	
Lenzbourg,	frais de douane, . . par quint. 8 rap.	6»40	
	RELAIS.		
Hardbugel,	2 chevaux, ...		1»20
Basel-Augst,	2 »		1»20
Montée de Möhli,	2 »		1»60
de Mumpf à Ecken-Feld,	4 »		2»—
Hornussen et Bözberg,	4 »		6»—
Brugg en haut la ville,	2 »		»80
Soit 63 rappes par quintal,		37»50	12»80
		Fr. 50»30	

FRAIS DE ROUTE DE BALE A BADEN (route badoise).

		Péages. Fr. Rp.	Relais. Fr. Rp.
Bâle,	douane, péage, ... par quint. 2 bz.	16»—	
	pontonage, ... pour 4 chevaux	»40	
Hörndli,	bureau supérieur de péage grand ducal, p. plombage, droits de route, tout compris pour traverser tout le pays, fût-ce même jusqu'à Constance ou plus loin, . . par quint. ½ cr.	1»—	
Péages près Coblenz,	droit de route jusqu'à Baden, autant que jusqu'à Zurich, par quint. 8 rap.	6»40	
Baden,	pontonage, ... par cheval 16 rap.	»64	
	Douane, ...		
	RELAIS.		
Horndli Rhein,	2 chevaux, ...		»80
Rheinlauffenbourg,	4 »		1»60
Hauenstein,	4 »		1»20
Waldshut,	4 »		1»20
Dottingen,	4 »		2»—
Baden,	4 »		2»—
Soit 41 ½ rappes par quintal,		24»44	8»80
		Fr. 33»24	

Fribourg. — Imprimerie de L.-J. Schmid, Éditeur.

L'ÉMULATION,

RECUEIL AGRICOLE, INDUSTRIEL, COMMERCIAL, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE,

N° 2.

Fribourg, 1844 : Quatrième année, Septembre, seconde quinzaine.

L'*Emulation* paraît tous les quinze jours dans ce même format. Le prix de l'abonnement, la feuille rendue *franco* dans tous les lieux du Canton *où il y a poste*, est fixé à 45 batz pour l'année. Tout abonnement de la Ville de Fribourg doit se faire au Bureau de l'*Emulation*, Rue de la Préfecture numéro 198. Les abonnements du dehors doivent se faire aux Bureaux de Poste respectifs, lettres et argent affranchis.

ÉCONOMIE RURALE.

(SUR LA 14me QUESTION DU PROGRAMME DE L'*EMULATION*).

De la nécessité de soumettre toute exploitation agricole à une *Comptabilité rigoureuse*, qui fasse connaître en tout temps à celui qui la dirige, l'état de son *Doit* et *Avoir*, ainsi que les bénéfices ou les pertes qui peuvent en résulter ; afin qu'il puisse opportunément *balancer* celles-ci par ceux-là, et qu'il ne soit pas exposé à de fâcheuses déceptions. — Du travail remarquable de M. le Trésorier Vonderweid-Andlau, pour son domaine de Römerswyl.

> « *Une Comptabilité quelconque doit être la* » *boussole d'un Agriculteur, aussi bien que* » *d'un Industriel et d'un Négociant : quelles* » *raisons d'en priver la première de toutes les* » *industries, dont les opérations sont aussi* » *variées que multipliées ?* »

Un laboureur possède une propriété *franche* du prix de 20,000 fr. Travaillant depuis un bon nombre d'années, il veut savoir si indépendamment de l'entretien de sa famille et des différentes charges que la propriété a eu à supporter, il a *gagné* ou *perdu* dans son exploitation ?... quels ont été les *bénéfices* ou les *pertes* qu'il a pu faire ?... d'où ils proviennent ?... pourquoi il a dû contracter telle ou telle *dette*, qui l'a obligé à engager son *fonds*, qu'il doit non seulement tenir à conserver *franc* et dans un *état prospère*, mais encore à *augmenter*, pour assurer l'avenir de ses enfants ? — Qui est-ce qui pourra lui répondre sur toutes ces questions ? — Une *Comptabilité*. Elle sera pour lui un *miroir* fidèle où viendront

se réfléchir toutes ses opérations *bonnes* ou *mauvaises;* et il saura à l'instant s'il peut continuer avec sûreté les unes par les avantages qu'elles lui offrent, et s'il doit renoncer sans balancer aux autres, parce qu'elles sont ruineuses. L'habitude qu'il contractera de se rendre *compte*, même des plus petites choses, le rendra de plus en plus attentif à toutes ses entreprises, dont il se gardera de n'envisager que le *beau* côté ; il acquerra insensiblement cet esprit d'*ordre* et d'*économie*, si indispensable dans tous les états de la vie : et quels motifs d'encouragement pour lui en voyant son labeur fructifier, et ses peines ajouter chaque année à son héritage ! Mais pour obtenir de tels résultats, il faut de la *bonne volonté* et de la *persévérance;* il faut même, malgré nous, *compter avec nous-mêmes*, et nous imposer, au besoin, *quelques privations* : ce n'est qu'ainsi que nous pourrons arriver à cette précieuse condition d'hommes vraiment *libres*, qui doit toujours être notre plus bel apanage ! Ne nous faisons aucunement illusion : si nous avons nos bonnes qualités qui nous recommandent, sous plus d'un rapport, à nos voisins, nous devons convenir qu'ils savent bien mieux *compter* que nous. Cultivons avec soin notre sol ; mais cultivons-le aussi avec *discernement*, afin que la *moisson* soit *à nous*. « *Il faut des avances et de l'argent pour obtenir l'amélioration de notre manière de cultiver,* » dit-on continuellement : « *on ne fait rien sans rien !* » Cela est vrai ; mais toute chose a ses justes limites. Si donc la culture de nos champs devait en définitive nous coûter le *dernier pouce* de terrain qui pourrait nous rester, sans que nous ne pussions jamais espérer de pouvoir l'*affranchir*, n'aurions-nous pas lieu de regretter le passé ? . . . et le *rachat* des redevances *féodales* et de la *dîme* aurait-il servi alors à autre chose qu'à *faciliter à l'étranger l'aliénation de nos plus belles propriétés ?* « Il n'y a d'homme *libre* que celui d'un pays *libre*, » a fort bien remarqué, au sein du Grand Conseil, l'honorable Député auteur de la motion en faveur *du rachat des dettes hypothécaires*, institution qu'il doit tarder à tout ami du pays de voir se réaliser. Mais est-il bien vrai que tous les *capitaux considérables* qui nous arrivent du dehors soient employés sans réserve à l'amélioration de notre agriculture ? . . . est-il bien vrai que nous réglions toujours nos *Dépenses* sur nos *Recettes ?* Un luxe ruineux, et aucunement en rapport avec nos ressources, ne menace-t-il pas

d'envahir jusqu'à la dernière chaumière? Aussi une réforme dans nos habitudes est la première condition à laquelle se rattache tout notre avenir : c'est là l'*essence* de tout véritable *progrès*. Sachons donc *compter avec nous-mêmes et agissons en conséquence.* La fortune la mieux établie menace *ruine* dès le moment qu'elle cesse d'avoir pour base l'*ordre* et *une sage économie.* Quel triste exemple n'ont pas offert à leurs concitoyens tous ceux qui ont méconnu ces deux sûrs garants de la conservation de toute propriété? On se trouvera toujours assez riche, si on ne les perd jamais de vue; on sera continuellement dans la gêne et le malaise, qui finiront par engendrer le *laisser aller* le plus complet, qui cause la mort, si l'on pense pouvoir s'en passer. Aussi un père de famille dont le patrimoine aura été fort médiocre, aura cependant bien moins de peine à vivre et à élever ses enfants, s'il est réglé, que tel autre qui ne lui ressemble pas, et dont la fortune, beaucoup plus considérable, se trouvera dissipée, faute d'être convenablement gérée, au moment peut-être où il s'y attendra le moins. Ainsi une *Comptabilité* doit être bien plus dans notre conduite que dans un *Livre:* celui-ci ne doit être que le fidèle dépositaire de celle-là; en nous rappelant en tout temps les écarts de nos opérations, il nous avertira d'être plus prudents et plus circonspects, et nous fera éviter les écueils où vont s'anéantir tant de fortunes.

Si présentement on me demandait à quel système de Comptabilité j'entends soumettre une exploitation agricole? je répondrais sans hésiter : *Au plus simple possible, à celui qui, n'exigeant aucun effort dans sa rédaction, se trouve à la portée de tout agriculteur qui sait lire, écrire et connaît les quatre premières règles de l'Arithmétique.* Or rien de plus facile pour celui qui se trouve dans ce cas, que d'établir son *Livre* ou *Registre* d'*Entrées* et de *Sorties,* soit de Recettes et de Dépenses, en portant sur le feuillet à gauche les premières et les dernières sur le feuillet à droite, avec indication à chaque inscription, de l'année et du jour du mois. Une simple *addition* lui indiquera en tout temps l'état des uns et des autres. C'est là procéder par la *partie simple.* Le petit Traité de Comptabilité qu'a récemment publié M. Ch. Thurler, teneur des Livres de l'Etat et professeur à l'Ecole moyenne-centrale, est plus que suffisant pour procurer, même à ceux qui n'ont aucune idée de

Comptabilité, une connaissance si utile. Il importe aussi qu'en cas de décès du chef, son *Livre* soit intelligible pour ceux qui doivent lui succéder, autrement tout aurait été fait en pure perte. Le fils de la famille, qui aura reçu une instruction suffisante, pourra être le *Comptable* de la ferme; il tiendra au courant le chef de toutes les opérations de l'Exploitation, toutes les fois que celui-ci le demandera. De son côté, le chef aura son *Carnet* ou journal sur lequel il inscrira avec la plus grande exactitude et jour pour jour, toutes ses opérations en *recettes* et en *dépenses*, pour être ensuite portées proprement dans le Livre. Tout cela exige fort peu de temps, et en prendra toujours moins, à mesure que l'on se pénètrera de la marche à suivre.

Si aucun membre de la famille ne pouvait tenir convenablement le *Livre*, on pourrait recourir au Régent ou à toute autre personne de confiance. Au reste, une *Comptabilité* quelque imparfaite qu'on puisse la supposer, sera toujours préférable à son *absence complète;* car la première nous fournira toujours quelque lueur salutaire, tandis que dans l'autre il n'y a que *ténèbres!*

Ce n'est pas qu'un certain nombre d'agriculteurs du Canton n'aient senti depuis longtemps le besoin d'une Comptabilité, dont ils apprécient toute l'importance; mais la plupart sont encore privés de ce précieux *gouvernail.* Il n'en est pas ainsi chez nos voisins les Bernois : j'en ai vu, en vérifiant des comptes de ferme, dont les écritures auraient fait honneur à des *gens d'affaires.*

Mais l'essentiel est de savoir établir le *point de départ* d'une Comptabilité, soit son *Ouverture;* ce qui ne peut s'obtenir qu'après que l'on aura dressé un *Inventaire* exact de tout ce que l'on possède. Son montant formera ce qu'on appelle *la mise en fonds,* sur laquelle rouleront toutes nos opérations *bonnes* et *mauvaises.* La rédaction de l'*Inventaire* demande aussi que l'on suive un certain ordre pour la facilité des recherches que l'on est souvent dans le cas de faire; il convient donc que les objets de même nature ou qui ont quelque rapport entre eux, soient, autant que possible, groupés les uns près des autres. Prenons, pour exemple, l'inventaire de la propriété que j'ai mentionnée; voici comment, en résumé, il pourra être établi :

1°	Champs (désignation de chaque pièce, de son étendue et de son prix respectif), .	Fr.	6,000
2°	Prés, id.	»	4,000
3°	Forêts, id.	»	2,000
4°	Chepteil (désig. du nombre des têtes de chaque espèce et de leur prix), . . .	»	1,200
5°	Chédail (désig. de chaque instrument aratoire et de son prix), ...	»	925
6°	Bâtiments (désig. de chaque bâtiment et de son prix), ...	»	3,800
7°	Mobilier (désig. de chaque pièce et de son prix),	»	1,400
8°	Denrées à vendre (grain, fromage, bois, etc.),	»	530
9°	Caisse : argent comptant, . . .	»	145
	Total	Fr.	20,000

Bien entendu que si l'on avait quelque *prétention* ou *créance*, il faudrait en ajouter le montant à celui de l'Inventaire ; tout comme si l'on avait contracté quelque *dette*, il faudrait en déduire la valeur, pour que l'on pût savoir combien l'on possède *net*. Dans la vente des *Denrées* portées à l'*Inventaire*, il faudra tenir compte du *plus* ou du *moins* entre le prix réel qu'on en aura retiré, et l'estimation qui en avait été d'abord faite. On peut aussi faire entrer dans l'*Inventaire* les provisions de bouche et autres à l'usage de l'intérieur de la maison, et alors la maîtresse pourra aussi tenir son *Journal* de ménage, qui fera connaître à la fin de l'année tout ce qui aura été livré pour l'entretien de la famille et dont le montant sera porté aux *Dépenses*, dans le *Livre*.

Comme on le voit, l'*Inventaire* est de la plus grande importance ; on ne saurait le dresser trop souvent. La fin et le commencement de l'année, époques où la plupart des travaux de la campagne sont suspendus, sont aussi celles qui sont les plus favorables pour la *clôture* et le *renouvellement* de l'*Inventaire*. C'est aussi le moment où le chef de la ferme paie les gages de ses domestiques, et où il doit, autant que possible, régler les comptes courants ou arriérés avec le charpentier, le maçon, le maréchal, le fontenier, etc., pour qu'il sache d'autant mieux apprécier sa position au commencement de la nouvelle campagne. La seule confrontation du dernier inventaire avec celui qui l'a précédé, lui dévoilera aussitôt

l'état de nos affaires en *bien* ou en *mal*, et une *soustraction* lui fera connaître l'importance de ses *bénéfices* ou de ses *pertes*. Le résultat du dernier inventaire formera le *Nouveau Capital* mis en exploitation jusqu'à l'inventaire subséquent, et ainsi de suite.

Quelques propriétaires ont essayé d'introduire dans la Comptabilité agricole la *partie double*, suivie par la plupart des bonnes maisons de Commerce, en ouvrant au *Grand Livre* un Compte particulier à chaque *cathégorie* ou *division* du Capital, par *Doit* et *Avoir*, pour faire ensuite *balancer* tous les Comptes spéciaux (généraux) les uns par les autres.

Ainsi ils ouvrent, par exemple, un Compte à *Champs*, à *Prés*, à *Forêts*, à *Bétail*, à *Bâtiments*, *etc.*, suivant l'importance de l'exploitation. Le compte de *Caisse* est indispensable même dans la *partie simple*. Cette manière de procéder, quoique bien plus *rationnelle* et plus *parfaite* que la première, n'est praticable que pour un fort petit nombre, étant beaucoup plus compliquée dans ses moyens, et demandant plus d'*écritures*.

Pour que tous les lecteurs saisissent d'autant mieux ce que j'ai à dire du Travail important de M. le Trésorier d'Etat, dans cette matière, auquel d'ailleurs je renvoie, parce qu'il a été authographié et livré au public, je crois devoir entrer dans quelques détails quant à l'*ouverture* et à la *clôture* d'un Compte, en me bornant à celui de Capital, dans l'exemple précité, 1° comme *fonds primitif* mis en exploitation, en le faisant correspondre aux neuf Comptes généraux qui le composent; 2° comme résultat du premier inventaire, avec *bénéfice;* 3° comme résultat du deuxième inventaire, avec perte.

1° DOIT. | CAPITAL (mise en fonds). AVOIR.

1844.			Fr.	Rp.	1844.			Fr.	Rp.
Janvier	1	A lui-même (balance d'entrée)	20,000		Janvier	1	Par champs	6,000	
							» prés	4,000	
							» forêts	2,000	
							» chepteil	1,200	
							» chédail	925	
							» bâtiments	3,800	
							» mobilier	1,400	
							» denrées à vendre	530	
							» Caisse : arg. comptant	145	
			20,000					20,000	

(1er invent. avec 700 fr. de bénéfice).

2° DOIT.			Fr.	Rp.	CAPITAL			AVOIR. Fr.	Rp.
1845.					1845.				
Janvier	1	*A fonds* primitif	20,000		Janvier	1	Par les différents Comptes généraux (que l'on devra spécifier chaque fois) formant le résultat de l'inventaire clos ce jour	20,700	
		Bénéfice net (Profits et Pertes ou balance d'entrée)	700						
			20,700					20,700	

(2me invent. avec 400 fr. de perte).

3° DOIT.			Fr.	Rp.	CAPITAL			AVOIR. Fr.	Rp.
1846.					1846.				
Janvier	1	A valeur résultant du dernier inventaire	20,700		Janvier	1	Par les différents Comptes généraux formant le résultat de l'inventaire clos ce jour	20,300	
							Perte (Profits et Pertes ou balance de sortie)	400	
			20,700					20,700	

Il importe de se bien rendre raison des *bénéfices* ou des *pertes* que l'on peut avoir faits d'un inventaire à l'autre. Aussi, dans une Comptabilité bien tenue, *le Compte des bénéfices et des pertes* y trouve toujours sa place spéciale. Un Compte quelconque *Doit* ou devient *débiteur*, quand il s'augmente de ce qu'il *reçoit;* il *A* ou devient *créancier* de tout ce qu'il *livre* ou *fournit :* de là les expressions, dans la *clôture* d'un Compte, de *balance d'entrée* et de *balance de sortie*, suivant que la différence qui existe entre le *Doit* et l'*Avoir* sera ajoutée à l'un ou l'autre pour que les sommes soient égales. C'est ainsi que j'ai dû supposer, dans le *Capital primitif*, que, s'il se trouve *Créancier* par son *Avoir*, de chacun des neuf Comptes généraux qu'il comprend, il devient *débiteur* par son *Devoir*, du même montant qu'il est censé avoir immédiatement *reçu*. Il en est de même dans les deux cas suivants : dans le premier, qui présente un *bénéfice* de 700 fr., j'ai dû admettre que le *fonds primitif* de 20,000 fr. s'augmentant de cette valeur, il en devient par là-même *débiteur*, et ainsi j'ai *balancé* ce Compte par 700 fr.

à *balance d'entrée;* dans le second cas, comme on y trouve une perte de 400 fr., j'ai dû joindre cette valeur au résultat du deuxième inventaire, qui n'a été que de 20,300 fr., pour que ces deux sommes réunies *balançassent* celle du premier, qui a été de 20,700 fr. Comme on le voit, dans un compte la *balance d'entrée* ou la *balance de sortie* doit quelquefois se supposer, pour que sa *clôture* puisse avoir lieu; c'est ainsi que j'ai dû procéder dans le Compte de Capital primitif.

Passalli, Nég^{t}.

(La suite à un prochain numéro.)

ESQUISSES DE VOYAGE.

TRAJET DE BRESLAU A CRACOVIE.

Réflexion sur les voyages. — Breslau. — L'Hôtel-de-ville. — Blücher. — Beaux arts en Prusse.

Les voyages ont aujourd'hui l'inconvénient des plaisirs faciles; tout le monde en convient. Les routes sont belles et sûres, les bateaux à vapeur commodes, les wagons rapides, les postes bien organisées : tout cela est parfait, trop parfait pour n'être pas parfois un peu insipide; on s'aperçoit même que les propos à la mode se stéréotypent, que les stations, les hôtels sont bientôt tous calqués les uns sur les autres, comme les marmitons allemands. On va, on va, on ne voit, on ne distingue rien, à chaque moment un nouveau nom vous siffle aux oreilles, un postillon claque, une cloche tinte, une locomotive hurle, — un petit cauchemar de deux ou trois jours et vous avez traversé l'Europe civilisée. Singulier plaisir !

Qu'on me parle de sortir un peu des chemins battus, de voyager en Pologne par exemple, ou dans l'intérieur de la Russie : là du moins les aventures et les mésaventures sont encore possibles. Qu'on me lance dans un *briczka,* dans une sorte de corbeille traînée par trois ou quatre petits chevaux demi-sauvages attelés de front, à travers de vastes plaines, tantôt sur une route large et unie comme un fleuve paisible, tantôt dans d'étroites et profondes ornières; une petite admonition à donner au conducteur,

un briczka à relever de temps en temps, la conquête de la botte de paille qui composera mon lit avec mon manteau et mon sac de nuit, me donneront au pis aller quelque peu de distraction.

Entre le tourbillon de la civilisation et la barbarie du Nord, qui la vaut bien quelquefois, il est une zône moyenne. Le trajet que l'on fait de Breslau à Cracovie tient le milieu; c'est un morceau de transition. Voici le résumé que j'en entendis faire à un jeune hongrois qui voyage pour compléter son éducation; il est assez original pour que je l'aie retenu. « A six heures du matin on part » de Breslau; on parcourt en chemin de fer un espace de..... » *de huit à douze cigarres;* on dîne à Gross-Strélitz; on sommeille » jusqu'à Gleiwitz, où l'on soupe; puis l'on dort jusqu'à Cracovie. » — A Cracovie, on ne trouve ni B., ni café. Peste soit de la » bicoque. »

Breslau sur l'Oder est une ancienne ville-forteresse, de nom et d'origine slave. Elle tint devant Napoléon pendant un mois et ne céda (le 7 janvier 1807) qu'après une belle défense et la ruine de plus d'un de ses quartiers par les bombes ennemies. Elle ne conserve plus que quelques traces de ses fortifications : des parterres, des allées ont pris la place de ses vieux murs; de riantes charmilles poussent sur ses terrasses et couronnent les ruines de ses courtines et de ses bastions.

L'Oder d'un côté, de l'autre un canal bordé d'une promenade, renferment l'ancien noyau de la ville dans un arc dont le fleuve fait la corde. Vue d'une petite éminence qui la domine en partie, elle offre un des plus charmants coups d'œil : à part quelques nouvelles bâtisses de mauvais goût qui la déparent, je la comparerais volontiers à un gracieux troupeau de gazelles ou de cerfs accroupis au bord de l'eau, élevant les têtes rameuses de leurs sentinelles parmi la verdure des buissons.

Breslau a une université, deux gymnases, un musée artistique estimé. Les édifices qu'on y distingue sont l'église du dôme, avec ses chapelles monumentales, sa sonnerie chantante, et ses deux vieilles tours que le temps dépouille peu à peu de leurs clochetons et de leurs aiguillettes, comme des fleurs de leurs pétales et de leurs étamines; l'église de Ste Elisabeth, dont la tour, fameuse dans le pays pour son élévation, vit récemment s'écrouler son

sommet, qui fut remplacé par un polygone assez semblable à un bol de verre taillé. Viennent ensuite, l'hôtel de la régence, l'université, la bourse, le théâtre bâti tout récemment, et l'hôtel-de-ville, un de ces vieux monuments de chevalerie, un échantillon précieux des capricieuses créations du moyen-âge. Quoique des réparations et des enjolivements d'un goût un peu vulgaire lui aient sans doute fait perdre quelque chose du caractéristique de sa phisionomie, tel qu'il est, avec sa tour à beffroi, ses façades chargées de fresques et de ciselures, ses salles aux cintres étoilés et où se regardent des rangées de chevaliers armés de toutes pièces (Fürstensaal), ce bâtiment est digne d'être remarqué. A la vue des fantaisies du ciseau qui anima ses murs, Virgile eût pu l'appeler *aspera signis*, comme la coupe d'Enée. Un large rideau de verdure, formé par quelques pieds de vigne vierge, voile presque entièrement l'une des faces latérales; les feuilles et les ramaux se mêlent, se contrastent ou se confondent avec les fleurs et les rameaux de pierre; ils forment ici une niche pour le buste d'un chevalier, là ils couronnent une malheureuse cariatide condamnée à soutenir de son épaule délicate un pan de muraille énorme; plus loin, les ramilles vont rendre à une grâce la guirlande qu'elle avait perdue avec la moitié de son bras aérien. Derrière ce frais rideau, une légion de figurines et de de génies devenus commenseaux d'un peuple de moineaux familiers et piailleurs sont à couvert du soleil et de la pluie. Du reste cet édifice, qui se trouve au milieu de la grande place, a de plus le mérite d'être utile aux citoyens : sa tour veille sur la ville et proclame les heures; dans ses salles le magistrat rend la justice; et dans ses souterrains le populaire et le bourgeois fête perpétuellement une bière de Bavière qui passe pour avoir toutes sortes de vertus.

La place de la bourse est ornée d'un bronze colossal de Blücher. Au pied du général *vorwerts*, comme ils l'appellent, quatre aigles menaçants soutiennent une guirlande de lauriers, et semblent enfoncer dans les angles du marbre leurs serres ardentes. Lui, sa grande épée au poing, il s'avance d'un pas formidable; mais il se trouve affublé d'une espèce de manteau ou de casaque dont il ne paraît pas être fort satisfait et qui pour avoir été de mode il y a quelque quarantaine d'années, n'a pas l'air héroïque du tout. Sa

mine semble dire gare au premier qui rira, ou qui attaquera la Prusse !

Le palais de la bourse ouvre ses salles à des expositions annuelles d'industrie et de peinture où il paraît des ouvrages de mérite. La Silésie comme la Prusse en général, possède peu de vrais artistes : on y est savant, économe, industriel, musicien quelquefois, et par-ci par-là peintre, sculpteur, poète. Ce n'est pas qu'il y manque d'hommes de goût ni d'amateurs ; les belles collections de tableaux de quelques riches particuliers ; les œuvres des maîtres les plus célèbres, qu'il n'est pas rare de rencontrer dans les salons, prouvent le contraire. Mais le Prussien sentimental et réel croit avoir trouvé dans un terme moyen le juste tempérament de la vie. Les rêves de cette philosophie idéale et profonde ne sont le domaine que d'un petit nombre d'intelligences ; cependant des hauteurs éthérées où ils l'ont élevée, un certain reflet en tombe, qui se mêle à la vie positive, aux idées et aux croyances du commun ; il en résulte une morale douce, tolérante et humaine. Cependant malgré sa prospérité matérielle et peut-être en partie à cause d'elle, la Prusse voit languir chez soi l'esprit et le sentiment artistiques. L'enthousiasme, ce feu sacré et générateur, cet élément nécessaire du génie, l'enthousiasme s'y meurt. Les sources son fermées : l'enthousiasme religieux n'y est plus possible ; l'enthousiasme politique..... il enfanta Herweg et semble s'être épuisé à ce travail. Herweg est méconnu par les siens ; étranger dans sa patrie, il crie dans le désert : sa parole n'est pas faite pour leur oreille. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

L'appareil de cette nouvelle civilisation de chiffres, d'argent et de fer aura bientôt tout dépoétisé ; les Prussiens marchent des premiers avec elle : ils sont entrés dans l'âge de la prose.

L'Oder. — La Toilette d'un officier. La Parade et les Fleurs. — Albums. Cheval de louage. Paysage.

Le quinze octobre était un beau jour de soleil, un dimanche, le jour anniversaire de la fête du roi. L'air était pur et frais, le

ciel bleu foncé; la ville s'éveilla souriante et joyeuse; les volées partaient de toutes les tours, les orgues chantaient dans toutes les nefs; le peuple envahissait les places, les promenades, les jardins; jamais je ne l'ai vu si allègre. L'Oder scintillait au soleil comme un lac doucement agité; l'Oder, pour le moment d'azur et d'or, n'avait plus son onde terne; il imprimait un agréable balancement aux mâts de ses barques dont les voiles blanches s'enroulaient et se déroulaient avec un gémissement monotone. A leur pointe pendillaient des girandoles aux symboliques couleurs : blanches ou roses, selon que leur patron, dont elles sont l'héritage et la patrie, est garçon encore ou engagé sous la loi de l'hymen; la couleur noire annonce que le deuil est descendu dans la flottante habitation. Hélas! au moment où je jouissais de ce riant spectacle, je vis une de ces barques dont la blanche flamme s'épanouissait comme les autres, baisser lentement son mât, puis arborer la fatale couleur! La rencontre d'un ami, d'un de ces amis au cœur classique et à la tête originale, comme on en trouve en Allemagne, vint interrompre ma contemplation. Il fallut aller chercher un de ces charmants déjeûners sous la charmille composés pour la plupart d'air frais et de cordialité.

Un heureux hasard nous valut l'avantage d'assister, en attendant la grande parade de la garnison qui devait avoir lieu à dix heures, à une toilette de grande tenue. La toilette d'une vieille actrice, la toilette d'une nouvelle mariée ne sont certes pas choses légères; mais celle d'un élégant de l'état-major est ici presque une chose d'état. Dès la veille, M. le Baron *** avait eu soin de faire abstinence; une tasse de bouillon à l'œuf fut tout ce qu'il prit le matin. Depuis une heure, bottier, tailleur, coiffeur, valets se pressent autour de sa personne; un moment l'agitation augmente, puis le calme succède dans l'appartement; un mot magique passe de bouche en bouche : Monsieur est parvenu à chausser une de ses bottes; une nouvelle crise. — Monsieur est botté..! Monsieur le Baron est botté....; mais ce n'est pas tout malheureusement : il reste encore à l'emballer dans son uniforme, puis d'autres cérémonies encore. Quand son corset est convenablement serré, le patient s'étend sur un tapis; on le sangle, on lui étrangle la taille; puis ses valets, des mains et des genoux, lui pressent, lui pétrissent

le corps ; il entre peu à peu dans son uniforme ; c'est à l'aide de cordons passés aux boutonnières que l'on parvient, non sans efforts, à le boutonner. Après cette laborieuse métamorphose, M. se relève merveilleusement mince. Ses yeux sont peut-être un peu saillants dans leur orbite ; mais qu'importe : il n'a pas plus de ventre qu'une belette ; il fera rougir plus d'une grande dame pour la taille de sa fille.

A dix heures la place d'armes était envahie par la troupe et cernée d'un cordon de spectateurs compacte et mouvant. Sans l'aimable attention de M. l'adjudant de W***, qui m'avait envoyé un billet pour la rampe du palais royal, il m'eût été presque impossible d'approcher, tant la foule était grande. Il y avait presse même aux places réservées. Un flot de soie, de velours, de mains mignonnes armées de lorgnons, parfumé de fleurs et de sourires, se pressait aux croisées, à la rampe et sur le large péron. C'était bien là cette aristocratie allemande, élégante mais simple, simple mais cultivée ; cette aristocratie de bonne foi qui sait, sans même y songer, se faire pardonner son rang à force de bon cœur et d'affabilité. La parade se passa fort bien : la tenue du soldat prussien est passée en proverbe ; les évolutions se faisaient avec une précision géométrique : fallait-il volter, il semblait que chaque soldat tournât sur un axe ; marchait-on, ce n'était qu'un mouvement ; halt ! et pas un pied, pas un œil, pas une moustache ne bronchait !

L'artillerie ne manœuvra point.

L'état-major, dans son ensemble a quelque chose de respectable ; *les héros en corset* et *les beaux fils* n'y font pas majorité.

Avant de quitter Breslau, je remerciai Dieu pour la première fois de ne m'avoir pas fait riche : je me fusse sans doute bien attaché à la matière. Deux pots de fleurs, un rosier et une vanille, qui m'étaient bien un peu chers à cause des mains qui les avaient arrosés avant moi, ornaient et rafraichissaient ma croisée. On se figurerait à peine le chagrin que j'éprouvais à laisser ces fleurs, qui pendant des mois avaient partagé mon verre d'eau de chaque matin. Elles m'avaient inspiré les strophes suivantes, que je transcris dans toute leur négligence.

MES FLEURS.

Lorsque mon front bien ennuyé
Du bruit ou de la solitude,
Las du repos, las de l'étude,
Pâlit sur mes mains appuyé;

Quand je poursuis un rêve vide,
Quand je tourmente un pauvre vers,
Et quand mon esprit de travers
Courtise en vain ma muse aride;

Alors il arrive parfois
A ma tête mieux avisée
De se tourner ver la croisée. —
Devinez donc ce qué j'y vois...

J'y vois une mouche qui brille
Et qui harcelle un papillon;
Et des cousins en tourbillon
Sur mon rosier, sur ma vanille.

J'aperçois de nouveaux boutons,
Et dis : voyons, qu'on vous arrose
Celui-ci promet une rose;
Pour elle nous la cueillerons !

Et l'impression toute aimable
Que réveille en moi cette fleur
De souvenirs pleins de douceur
Est une source intarissable.

Pourquoi n'a-t-on pas fait pour ceux qui viennent en Allemagne un recueil de pensées en vers et en prose propres à être inscrites dans les albums. Un tel ouvrage serait d'une grande utilité; il éclipserait bientôt la réputation du *Trésor de la correspondance* et celle du *Secrétaire galant.* A-t-on une lettre à écrire, pour l'ordinaire, on sait à peu près ce que l'on veut dire, et l'on se donne le temps de le tourner; mais celui à qui on présente inopinément un de ces impitoyables albums, comme un poignard qu'on lui tient sur la gorge, doit rester atterré et haletant sous le coup. Ne

suffit-il pas qu'on soit obligé d'écrire une ligne sous les yeux de quelqu'un pour que cette ligne soit une sottise? Je n'échappai point à la loi commune. Entre autre quatrain, je tracai celui-ci, qui est peut-être l'un des moins mauvais :

Pauvres voyageurs que nous sommes!
Le même jour nous voit arriver et partir.
Nous passons étrangers sous les tentes des hommes;
Y laissons-nous un souvenir?

Puis cet autre :

Bertha, que serait donc la vie
Sans l'amour et sans l'amitié?
L'on nous sépare, on nous ôte une amie :
Nous ne vivons plus qu'à moitié.

Après l'improvisation, je ne sache rien de plus hasardeux, ni de plus ardu que de monter un cheval de louage. J'avais pris une monture d'assez bonne apparence pour aller faire mes adieux au château de L., éloigné de quatre milles. D'abord tout allait bien; si je rencontrais quelque équipage ou quelque connaissance, je m'attribuais la gauche en les croisant ou en les abordant, parce que c'était du côté droit que mon cheval avait son œil (le cheval de louage n'en a qu'un). En approchant d'un bois de chênes, il commença à montrer une certaine inquiétude, puis des velléités de rebrousser chemin; ce ne fut qu'en frissonnant et se traînant presque sur le ventre qu'il dépassa l'ombre des premiers arbres; la vue de quelques jeux de lumière, d'une borne renversée, ou de je ne sais quel fantôme d'ours ou de loup, lui causa tout-à-coup un tel excès de frayeur qu'il s'abattit et se renversa quoi que je pusse faire, dans le large et profond fossé qui longe la route. Nous y roulons tous deux, et, comment cela se fit-il? nous nous retrouvons tous les deux debout, l'un tenant l'autre par la bride! Heureusement qu'il n'y avait pas d'eau en cet endroit-là; mais les bords étaient trop élevés pour qu'il fût possible de les franchir : que faire? Dans un stupide tête-à-tête nous tînmes quelques instants conseil : il s'agissait, pour tous les deux de nous tirer de là, et, pour moi en particulier, de demeurer en possession de ma bête pour pouvoir continuer ma route : nous songeâmes longtemps,

et rien n'imaginâmes. Une physionomie spirituelle peut inspirer d'heureuses pensées; un doux regard, de tendres sentiments; mais une tête de cheval borgne, dans un fossé!

Ce fut tout naturellement un souvenir classique qui se présenta le premier à mon esprit; selon le précepte d'Horace : *Equam memento servare rebus in arduis,* je me réinstallai, me résignant à chevaucher par mares, fondrières et buissons jusqu'à ce qu'une issue se présentât. Après une heure d'efforts et de déboire, je me trouvai dans une plaine bien connue, vaste et circulaire, cernée par un noir horizon de forêts. J'aperçus bientôt les canaux tranquilles et étincelants de l'Alt-Oder, où se jouaient des poules d'eau; au milieu d'un bouquet d'arbres, je découvris la flèche de l'église et le toit rouge du château de L.

Cette campagne, je l'avais traversée trois mois auparavant, pendant un de ces paisibles débordements de l'Oder, le Nil de cette petite Egypte. Une eau transparente couvrait la route et la plaine à une hauteur moyenne de deux pieds; elle eût ressemblé à un lac sous les blonds épis qui flottaient au-dessus et se réfléchissaient au-dessous de sa surface immobile. C'était un hymen merveilleux de Neptune et de Céres; les poissons, qui trouvaient sans doute original de voyager par la chaussée, fuyaient en troupes devant les chevaux et les roues des voitures et allaient se réfugier parmi les tiges des chaumes.

J'arrivai enfin moulu de fatigue; mon cheval avait pris une allure des plus humbles : l'ex-Ross allemand ressemblait à s'y méprendre à une véritable rosse, comme nous les appelons.

Je passai de courts mais agréables instants au château de L. où je laisse de vrais amis : je ne pus m'en séparer sans émotion; mais il était temps de voler vers la Pologne.

Louis Bornet.

(*La suite à un prochain N°.*)

L.-J. Schmid, imprimeur-éditeur.

L'ÉMULATION,

RECUEIL AGRICOLE, INDUSTRIEL, COMMERCIAL, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE,

N° 3.

Fribourg, 1844 : Quatrième année, Octobre, première quinzaine.

L'Emulation paraît tous les quinze jours dans ce même format. Le prix de l'abonnement, la feuille rendue *franco* dans tous les lieux du Canton *où il y a poste*, est fixé à 4½ batz pour l'année. Tout abonnement de la Ville de Fribourg doit se faire au Bureau de l'*Emulation*, Rue de la Préfecture numéro 198. Les abonnements du dehors doivent se faire aux Bureaux de Poste respectifs, lettres et argent affranchis.

(Echo de l'Association industrielle suisse. — Feuille Mensuelle, Février 1844.)

STATUTS DE L'ASSOCIATION INDUSTRIELLE SUISSE *.

1. Le but de l'Association est d'arriver à l'UNITÉ COMMERCIALE DE LA SUISSE, basée sur la centralisation des péages.

2. L'Association devra avant tout travailler à obtenir l'abolition des péages intérieurs et leur translation à la frontière suisse.

3. Il est posé en principe que le taux du péage fédéral devra être basé sur la *somme du produit net* de tous les péages intérieurs actuels.

4. Le produit net du péage fédéral sera réparti entre les Etats en ce sens, que chaque canton recevra le montant net du produit actuel de ses péages intérieurs; le *surplus*, qui résulterait d'une économie immanquable sur les frais d'administration, c.-à-d. la différence du produit net d'avec le produit brut, sera destiné à indemniser ceux des cantons qui ne se trouveraient pas rétribués équitablement par le simple cadastre de leurs droits de péage perçus jusqu'ici.

5. Dans le cas où les économies sur les frais d'administration ne suffiraient pas pour subvenir aux indemnités prévues par le § 4, une augmentation des droits d'entrée de frontière devrait y suppléer.

Cette augmentation ne pourra cependant jamais atteindre un taux de nature à encourager une industrie factice.

6. L'établissement du tarif des divers droits et franchises de péage ne devra avoir lieu qu'après une exacte appréciation des matières premières, des comestibles et autres substances nécessaires au pays d'une part, et des produits de l'industrie suisse d'autre part.

* Comme il est à présumer que ces statuts ne se trouvent pas encore entre les mains de tous les membres de l'Association, et que d'ailleurs on en fait souvent la demande, nous croyons devoir céder au vœu qui nous a été manifesté de les reproduire ici.

7. L'Association sera divisée en sections cantonales. Chaque membre d'une de ces dernières est membre de l'Association centrale.

8. La direction de l'Association est confiée à un *Comité* et à une *Commission*. Le premier se compose d'un président, qui est en même temps celui de l'Association, et de six membres, dont trois devront être choisis dans le canton auquel appartient le Président. La Commission se compose, outre les membres du Comité, d'un représentant de chacune des sections cantonales.

9. Le Comité est nommé pour une année par les représentants de toutes les sections cantonales. Les nominations pour des remplacements sont effectuées par les sections auxquelles appartenaient les membres sortants.

10. Les sections cantonales nomment chacune un représentant, par l'organe duquel elles communiquent avec la direction de l'Association.

11. Chaque section cantonale s'organisera selon sa convenance, sur les bases des présents statuts, et pourra, à son gré, s'attacher à d'autres intérêts, pourvu que ceux-ci soient compatibles avec ceux de l'Association suisse.

12. Les sections cantonales verseront chaque année, pour chacun de leurs membres, un franc de Suisse dans la caisse centrale.

13. Les statuts peuvent, après une année révolue, être soumis à une nouvelle délibération de la Société.

Zofingue, 11 sept. 1843.

Au nom de l'Association,
Le Président,
Blösch, *Landammann*.

DE L'IMPORTATION DE 1842.

L'on sait que, depuis 1839, il a été dressé chaque année, par décision du Directoire, un tableau des importations en Suisse des objets soumis au droit fédéral. Le résultat des années 1839, 1840 et 1841, a été livré à la publicité par différentes voies. Mais nous ne sachions pas qu'il ait été fait aucune mention spéciale de l'importation de 1842, bien que le tableau en ait déjà été présenté à la Diète dans sa dernière session. Nous allons donc en rendre un compte détaillé, avertissant toutefois que, pour en faciliter l'intelligence, nous avons cru devoir suivre une classification différente de celle du tableau. Nous distribuerons les importations selon les pays d'où elles nous arrivent et d'après la qualité des marchandises. Nous devons encore faire observer que dans notre tableau nous avons négligé toutes les fractions, mais que, pour conserver le même sommaire, nous en avons compris le produit à la fin de chaque série. Ainsi s'expliquent les petites différences que l'on pourra rencontrer.

TABLEAU DES PRODUITS IMPORTÉS EN SUISSE EN 1842.

A. Matières premières et produits bruts.

	FRONTIÈRES DE FRANCE.						FRONTIÈRES D'ALLEMAGNE.						FRONT. D'ITALIE.		
Importation dans les cantons de	Genève.	Vaud.	Neuchâtel.	Berne.	Bâle.	Argovie.	Zurich.	Schaffouse.	Thurgovie.	Saint-Gall.	Grisons.	Tessin.	Valais.	Sommaire.
Acides	789	6		7	1650		730	1	97	2	16		3,300
Albâtre			6							4			10
Algue *(Seegras)*							38	1	7				47
Alun	204	446	4		6098		537	329	462	3	25		8,111
Amadou	1				479	114	504	118	133	28		1	1,379
Antimoine					4			1					5
Baleine		1			118		28	19	19				185
Bois d'ébénisterie	258	53	21		482	13	21	20	59	14	1		944
» de teinture, racines	1846	28	125	13	14130	34	1229	1359	2521	142	409		21,839
Boyaux	1	1	2		9		14	21	32		7	2	90
Buis	20		11		3		315	23	143	57			473
Caillette							214	44	6	62			326
Ceruse	69	17	28	2	1032	12	623	229	365	6	43	43	2,472
Chiffons	1043	195	6					4	76	1			1,325
Cire	254	2	21	6	10		32	62	124	1	55		568
Cochenille			1		126		10	109		15			261
Colle	57	102	34		650	21	628	732	820	19	8		3,073
Cornes de buffle	68				110		50		20	5			253
Coton filé et toiles de coton écrues	75	245	1495	22	3032	1206	1605	175	795	316		1	8,969
Coton en laine et de rebut	1506	127	5387	2	189777	194	14407	2459	7788	6397	93		228,139
Craie, terre de pipes	61	2570	77	20	2464	10	112	243	330	407	232		6,529

Importation dans les cantons de	Genève.	Vaud.	Neuchâtel.	Berne.	Bâle.	Argovie.	Zurich.	Schaffouse.	Thurgovie.	Saint-Gall.	Grisons.	Tessin.	Valais.	Sommaire.
Crin, poil de lièvre	249	41	124		556			101	44	171	59	4		1,351
Cuirs crus		25		31				525	39	44	69			734
Cuivre non ouvré	244	79	335	23	750	115		338	139	151	103	153	12	2,444
Divers (matières brutes)	3872	1121	1443	10	1599	321		1401	1343	1315	2794	1387	4	16,612
Ecorces										2				2
Encre d'impression	21	41	13	2	46			21	24	19	2		8	198
Eponges	95		17	23				13	28	2	1			181
Etain	221	37	183		382	19		258	10	29	14	6		1.161
Fer de fonte et en gueuse	24941	9844	11319	3887	54914	25107		11808	3726	6789	461	3148	87	156,033
Fil d'emballage						8			1828					1,836
Filasse de chanvre et de lin	15	540	64	13	2047	202	20	250	70	456	3809	864	336	8,689
Garance	64	93	3734		49794			578	209	277	47			54,797
Gommes	93	39	233		995			101	37	98	163	25		1,785
Goudron	395	18	648		58			113	6	24	3	1		1,267
Graine d'Avignon		337	21		131			148	154	303	16		2	1,113
Graisses	49	26	2						1282	706	166			2,233
Herbes, plantes	268	9	12	3	1295			51	37	51	78	4	24	1,833
Huiles	15652	2785	4945	350	21908	570		8223	7922	11020	3327	3524	744	80,672
Huile de baleine	21	48	6		1574			1019	233	923	10		38	3,873
Indigo	456	73			1792	15		426	157	352	1490	18		4,780
Laines crues	51	6	3		1672			6565	1617	536	178	250		10,880
» filées	131	6	8		483			108	3	85	60			885
Laiton non ouvré	58	52	201	561	260			173	333	127	10	1		1,777
Liége	12		4			8			3					27
Lin		1	46		581			78	15	802	386	530		2,440

Importation dans les cantons de	Genève.	Vaud.	Neuchâtel.	Berne.	Bâle.	Argovie.	Zurich.	Schaffouse.	Thurgovie.	Saint-Gall.	Grisons.	Tessin.	Valais.	Sommaire.
Litharge	23	417	9		1998	99		286	69	392	6	27		3,329
Manganèse		4			119	31		1539	89	581				2,364
Mercure	2				11			10						23
Minérai			20					27		9	9			66
Noir d'os	50	35	65	1	86	12		78	10	11	3			352
Noix de Galle	146		262		1741			2	538	103	112	258		3,163
Oignons à fleurs	1				9	10		15		8				43
Peaux brutes	909	425			864	4		138	94	612	188	114	160	3,510
Pierres, marbre et lithograph.	443	359	513	1155	1889	1169	136	1411	809	164	2193	746	55	11,044
Pierre ponce	197		29					7	28	14	23		20	319
Plomb	1241	1	3861	192	4684			186	35	231	106	147		10,685
Plombagine	94	4						83	8	37				226
Plumes de lit	47		39		43	24		3941	1323	830	54	25		6,318
Poil de chèvre	1				15			2		2		3		25
Potasse	980	5	2	7	1341	40	52	139	2550	1072	51	5		6,245
Produits naturels	31	2	12		41			54	4		1	2		148
Racines		1	1		167			131	30	330	79	2	478	1,220
Résines	264	36	2	4	493	92	9	473	150	272	40	5		1,842
Salpêtre	349	14	151		462			402	37	165		3	42	1,625
Semences	5663	749	516	214	5705	272		2144	1386	554	140	346	28	17,719
Sirop		15	4137		210	7		83	8	34	3			4,508
Smalt					80			92	2	141			21	337
Soie crue	161	1	4		1122	38		121	22	128	17554	8383		27,536
Soies de porc					74			114	2	51	53			295
Soude	530	45	42		14228			333	211	942		19	6	16,417

Importation dans les cantons de	Genève.	Vaud.	Neuchâtel.	Berne.	Bâle.	Argovie.	Zurich.	Schaffouse.	Thurgovie.	Saint-Gall.	Grisons.	Tessin.	Valais.	Sommaire.
Soufre	1319	266	1249	1	6938			196	555	246	25			10,797
Sucre de Saturne					95	25	274	164	271					830
Strasse (bourre de la soie)	45				619				207	2653	4772			8,298
Suif	1411	16	372		252	13	829	1085	2728	606	314			7,629
Sumac	77				79			1060	5158	5				6,380
Tartre		6			340		10	67	29	49				502
Térébenthine		64	13		169		37	59	9					352
Tôle, non ouvrée	3700	2	2664	81	8327		2649	413	519	82	177			18,617
Vitriol	381	24	99	29	7281		228	960	549	17	71			9,642
Zinc	7	160	36		292		76	22	9					603
							Différence provenant de fractions négligées							18
													Sommaire	828,928

B. Objets de consommation et denrées coloniales exotiques.

Amandes		42	201	7	617		58	117	233	129	6			1,411
Anis	78		131		173		75	20	45	84				607
Baies de laurier										80	117	9		207
Cacao, chocolat	2945		70		147		20		4016	32	130	21		7,383
Café	15644	1449	15404	103	62385	2438	11449	1113	10468	3400	3035	129		126,991
Cannelle	299	16	38		204	49	92	3	58	27	27			815
Couleurs *(Materialwaaren)*	559	47	73			29	566	157	426	16	30			1,904
Denrées coloniales non comprises dans ce tarif			20				9	23		7		6		66
Drogues	1387	55	375	22	1900	22	1302	300	257	12		6		5,641
Eaux minérales	181	49	9		2110	288	790	160	88	58	2	2		3,739

Importation dans les cantons de	Genève.	Vaud.	Neuchâtel.	Berne.	Bâle.	Argovie.	Zurich.	Schaffouse.	Thurgovie.	Saint-Gall.	Grisons.	Tessin.	Valais.	Sommaire.
Ecorces d'orange			3						12	103	5			124
Epices	95	3	29	17	426	21		230	17	54	11			907
Fenouil			123					70			40			233
Fruits verts et secs	4480	8	377	9	264			241	130	1616	990	8843	1005	17,966
Jus de réglisse	88		160					3	16	39	22			328
March. d'épiceries not. à part	132	20	22	4				1	9	8	18		2	216
Id. médicinales	648	35	35		196			162	105	161	200			1,543
Moutarde	53	13	44		188			10	8	19	5			342
Poivre	407	72	61		871	64		202	45	246	128	154	4	2,256
Poisson sec et salé	646	460	211		988	92		162	37	350	195	1172	145	4,461
Riz	8060	26	13	1	331			23	4	11	5684	48838	2680	65,674
Sucre brut		10							8					18
Sucre rafiné	33978	72	633	52	88558	899		11407	514	5432	703	10078	16	152,344
Tabac en feuilles	239			815	20042	222		139		32	274	971		22,735
id. préparé	477	4	39	1	20345	1272		11788	2350	8425	17	7		44,727
Thé	58	60	51		316			67		10	5	1		569
							Différence provenant des fractions négligées							8
							Sommaire des denrées coloniales							465,215
C. Objets de consommation avec concurrence nationale.														
Alcool	4321	15	21141	159	2674			128	190	812	471	93		30,006
Amidon	351	239	179	25	3334	173		1503	1718	2034	49	23		9,631
Bière	72	101	209	1	1540	586		1318	2277	904	63	51		7,126
Chicorée				4	19795	3752	2	4240	1162	6274	54			35,284
Eaux spiritueuses	2	5	19		124	1			11	39	16	6	15	241
Eau-de-vie	5470	562	3988	2866	2951			36	189	433	7995	4855	341	29,688

Importation dans les cantons de	Genève.	Vaud.	Neuchâtel.	Berne.	Bâle.	Argovie.	Zurich.	Schaffouse.	Thurgovie.	Saint-Gall.	Grisons.	Tessin.	Valais.	Sommaire.
Essences	192	53	269	1	434			1	39		24			1,015
Fromages	857	88	55	149	132			106	14	89	9769	350	3	11,613
Houblons	28	122			199	6		882	327	408	178			2,153
Liqueurs	1217	165	412	15	209			2	3	9	50	48		2,133
Miel	617	61	83		7			54	144	521	454	351	37	2,331
Orge d'Ulm	4				319	126		783	290	124				1,646
Pâtes d'Italie	599		2	3	37	7		44	77	298	308	1277	202	2,854
Saucisse, venaison	2							21	14	25	27	24	22	136
Viandes fumées	8				7			16		2	31	8		72
Vins en bouteilles	933	179	442	47	2071	6		132	24	89	133	73	6	4,138
Vins en tonneau	109408	2661	71116	21567	144269	5839	701	1134	1336	6304	78553	43499	4173	490,563
Vinaigre	266	371	2135	421	485	15		104	3	259	19	31		4,111
														Différence provenant des fractions négligées 3
														Sommaire des objets de consommation avec concurrence nationale 634,744
D. Objets d'arts et de manufactures.														
Acier et articles d'acier	1726	41	1092	13	870	6		2279	905	281	39	22		7,277
Allumettes phosphoriques	59		11		71			1369	165	459		10		2,145
Argent en barres et argenterie		55	33		1			157	1	2	2	2		255
Armes	1				126			1	9	7	2	6		153
Articles de cuivre	389	14	260	18	45	8		32	10	5	41	16	6	845
dits d'étain	4	14	31		8			15		10	1			85
dits de fer, taillanderie, etc.	6161	5665	943	293	11743	459		4773	4020	7620	1060	653	21	43,423
dits de fer-blanc et de tôle		25	45		200			214	25	118			32	659
dits de laiton	96	19	68		188			193	48	61	4	7		686
dits manufacturés s. aut. désig.	6533	835	927	2	4761			131	126	31	2			13,350

Importation dans les cantons de	Genève.	Vaud.	Neuchâtel.	Berne.	Bâle.	Argovie.	Zurich.	Schaffouse.	Thurgovie.	Saint-Gall.	Grisons.	Tessin.	Valais.	Sommaire.
Articles de paille	211	1	3		96			64	89	29	219	313	10	1,038
dits de plomb	1699	35	715		23						11	202		2,686
Bimbeloterie		13	7		120			244	36	84	3			508
Bonneterie	181	9	22		4					2				220
Bougie	194	3	34	6	40	5		36	2	6	41	34		404
Boutonnerie		9	16		128			37	15	2		7		215
Brosserie	220	18	5		290	206		230	13	18	1			1,003
Cailloutage, faïence	223	38	276	177	3358	147		1100	109	445	21	921		6,818
Chandelles	8	56	68	35	91			42	10	84	22	28		445
Chapellerie	719	163	182	16	260			23	14	8	16	59	13	1,476
Confitures	108		25		31			3	2	8	7	8		194
Corderie	183	33	10	12	198	19		12	10	55	12	281	76	903
Cordes d'inst. de musique	1									4				6
Cotonnade	852	1510	156	1	5987	332		913	159	2211	353	8330		20,815
Coutil et toile d'emballage	12	31	1	5	450	14		435	719	79	9	2		1,758
Drap et lainerie	1360	697	137		10514	533		5468	1204	4473	1239	1289	23	26,939
Effets d'habillement	1359	379	192	44	1178	13		900	164	567	219	145	25	5,188
Figures de plâtre	26		73		2			4		7	13			126
Fil de chanvre et de lin	3	6			169		2	96	48			157		483
Fil retors		36	134		11			7	9	25		14		237
Fournitures de bureau	23	21	73		240			148	36	51	2	5		601
Glaces, miroirs	48	20	32	1	111			529	47	84	2	1		876
Gravures, lithographies		7			30			1		64	6	6		115
Horlogeries diverses	606	285	59	251	383	62		110	9	34	3	4	1	1,809
Livres	575	575	188	23	1415			832	149	785	72	132		4,748

Importation dans les cantons de	Genève.	Vaud.	Neuchâtel.	Berne.	Bâle.	Argovie.	Zurich.	Schaffouse.	Thurgovie.	Saint-Gall.	Grisons.	Tessin.	Valais.	Sommaire.
Machines, mécaniques	244	17	48	17	6271	16		97	46	97			5	6,861
Mercerie		334		4	1936			740	30	127	30			3,203
id. *(Kramwaaren)*	590		192	1		3		694	137	526	1031			3,177
Meubles	1410	215	499	54	775	29		22	261	216	82	182	4	3,750
Musique et instruments de m.	225	103	39		186			168	23	93	25	10		876
Objets d'art	20	9	3		11			11	3					58
dits de liége et bouchons	203	26	181		134						3	4		552
dits manufacturés divers	459	757	898	57	1549	21		1142	384	104	168	91		5,632
Or en barre et objets d'or	6	1	5	1				1	205 (?)	6				227
Ouvrages faits au tour					163	4		23	147	123				461
Papeterie, tapisserie	1341	282	318	41	973			490	197	209	71	152		4,077
Parfumerie	510	30	55		109			12		5	10	18		751
Pelleterie		5		2	78			36	1	9	3	8		143
Pipes de terre	67	2	38	10	967	6		33	10	486	76	21		1,717
Porcelaine	219	183	317	71	513			56	43	18	5	24		1,450
Poterie	1909	38	53	12	36			16	21	638	36		36	2,797
Poudre à canon			169		137	30		683	13	213				1,246
Produits chimiques	829	32	491		294	2		81	34	1079		136		2,979
Quincaillerie	1854	209	229	21	518	6		42	11	18	13	165	1	3,290
Savon	14174	5	6540	201	10026	15		29	42	212	145	964	1	32,357
Soierie	474	96	3					5			15	186		781
Sucrerie		10	8						88		453	28		589
Tableaux à l'huile	123	15	16		49			20	8	6	46			284
Tabletterie	53	18	8	2	207	119	3	345	190	108	64	12		1,131
Tannerie et articles de cuir	1152	142	95	42	1779	1754	28	3879	736	730	136	63	9	10,547

Importation dans les cantons de	Genève.	Vaud.	Neuchâtel.	Berne.	Bâle.	Argovie.	Zurich.	Schaffouse.	Thurgovie.	Saint-Gall.	Grisons.	Tessin.	Valais.	Sommaire.
Tapis	3	1	2		67		39		5	11				129
Toile, fil à coudre		50	117	36	6752	40	794	317	1261	534	374	8		10,286
Toile et tafetas cirés		63		1	109		40	6	47	4	3	12		286
Tonneaux neufs	1		51			17	10	249	84		60			473
Vannerie	49	20	36	6			64		2	7				186
Vases de bronze	7	40	71	3	698		20		2	5	45	16		908
Verrerie	5989	780	6838	319	4011	981	1463	472	1300	1051	1501	82		23,843
Différence provenant des fractions négligées														14
Sommaire des produits manufacturés														275,550

Au point de vue cantonal, il a été importé par Bâle, 880,979 quintaux; par Genève, 521,562; par Neuchâtel, 185,724; par le Tessin, 167,549; par les Grisons, 161,808; par Schaffouse, 150,034; par St-Gall, 150,950; par Thurgovie, 61,345; par Argovie, 50,574; par Vaud, 42,861; par Berne, 54,741; par le Valais, 11,556 et par Zurich, 955.

La somme totale des importations s'élève donc à **2,200,437** quintaux! En 1859 elles ne furent que de 1,858,602 quintaux. Il y a donc eu, depuis cette époque, une augmentation de plus de 100,000 quintaux par an; ce qui n'aurait rien d'inquiétant si les exportations avaient marché dans la même progression. Nous laissons au lecteur le soin de faire ses réflexions sur ces résultats; en s'y arrêtant un peu, la matière ne lui manquera pas. Mais il est un point sur lequel nous ne pouvons d'autant moins nous abstenir de faire quelques remarques, que les idées que l'on s'en fait sont encore fausses et bien vagues. Nous voulons parler du taux auquel il conviendrait d'établir le tarif du système fédéral projeté. Ces remarques qui nous ont été suggérées par l'inspection des tables, ne sont autre chose que l'émission d'une opinion individuelle; nous ne voulons du reste pas leur donner une autre valeur; et nous croyons demeurer dans les limites du § 6 des statuts de l'Association industrielle suisse. (V. plus haut).

En élaborant le projet d'un système de péage et d'un tarif, il faut avant tout connaître quelle est la somme que l'on doit obtenir, et quel serait le mode de perception le plus avantageux aux forces productives du pays.

Il ne s'agit ici, comme l'on sait, que de dédommager les cantons de la perte qu'ils éprouveraient par la suppression des droits de péage et des droits de chaussée, et d'indemniser ceux d'entre eux qui ne se trouveraient pas équitablement rétribués. Or, une somme de 2 à 2 1/2 millions y suffirait. Nous allons donc examiner quel serait le mode le plus avantageux de percevoir cette somme, en faisant toutefois observer qu'il n'est nullement question ici d'établir un tarif de péage dans tous ses détails, mais seulement de projeter les principes fondamentaux [1].

I. Les *matières premières et produits bruts*, compris dans la catégorie A, ne payeraient, suivant nous, que ce qu'elles paient actuellement, 4 cr. par quintal pour droit de contrôle. Les matières à demi-manufacturées pourraient même être admises en franchise de péage, par le motif que, pour les tarifer, on rencontrerait des difficultés particulières, et qu'un droit porterait, pour le moment, plus de trouble que d'avantage dans notre fabrication. Le total du péage d'environ 800,000 qtx. de matières premières, etc., ne monterait donc qu'à 80,000 fr. tandis que ces mêmes articles, dans l'état actuel des choses, paient un demi-million de droits cantonaux.

II. Les articles de la série B, ne seraient également passibles, dans les circonstances présentes, que du droit fédéral actuel, qui est de 2 batz par quintal. Il n'y a que le tabac fabriqué et le chocolat dont on pourrait considérablement augmenter les droits dans le but de faire tourner au profit de la Suisse les salaires provenant de la manipulation de ces marchandises. Les droits à percevoir sur ces objets de consommation ne dépasseraient donc guère 100,000 fr., selon l'importance du tabac fabriqué.

Il n'est sans doute pas nécessaire d'alléguer ici les raisons qui militent en faveur de l'affranchissement des matières premières et des objets de fabrication. Quant à la franchise que nous réclamons pour les denrées coloniales, nous dirons que, pour le moment, cette imposition n'aurait qu'un but purement fiscal; et ce but peut être atteint d'une manière plus avantageuse aux produits nationaux. Seulement lorsqu'il s'agira, par la suite, de conclure des traités avec les pays qui produisent du café et du sucre, on pourra résoudre avec succès la question de savoir, s'il ne vaudrait pas mieux imposer les produits exotiques que les vins du pays, surtout si ces impositions devaient avoir pour résultat de favoriser l'exportation de nos productions. Comme il n'est question, dans ce moment, ni de l'un ni de l'autre, et que la somme qui nous est nécessaire peut facilement s'obtenir par une autre voie, il nous semble qu'il serait difficile de justifier un impôt que l'on ferait peser sur des objets de consommation. Il nous reste donc à soumettre au droit de péage :

III. Les articles de consommation en concurrence avec ceux du pays, tels que vins, eaux-de-vie, liqueurs, bière, chicorée, etc., etc. En tarifant ces articles, nous avons à prendre en considération les rapports réciproques que

[1] Voir : *Statistique agricole, industrielle, commerciale et douanière de la Suisse*, page 17. *(N. du T.)*

nous avons avec quelques Etats voisins. En observant même soigneusement tous les engagements de cette espèce, nous croyons pouvoir fixer le droit des articles de la série C, en moyenne, à 2 fr. par quintal [1]. En admettant que, par suite de ce droit, l'importation diminue du 20 p. %, la recette monterait néanmoins encore à près d'un million. De sorte que la moitié de ces contributions reviendrait à l'agriculture indigène et l'autre :

IV. Aux *manufactures et aux arts*. D'après les tables ci-dessus, il a été importé plus de 270,000 quintaux d'articles fabriqués. Dans ce nombre, il s'en trouve sans doute d'un fort poids ; et d'autres ne pourraient éprouver une taxe élevée à cause des traités existants. Mais en mettant même en ligne de compte toutes ces considérations, nous croyons, sans nous exposer au reproche de surcharger le tarif, pouvoir porter de 4 à 5 fr. [2], terme moyen, le droit du quintal des marchandises fabriquées. (Il va sans dire que sur les unes l'impôt serait beaucoup plus élevé, et sur d'autres plus modéré). Par ce moyen, on retirerait de même un million en imposant les 250,000 quintaux à 4 ou à 5 fr., si l'importation devait descendre à 200,000 quintaux.

En y ajoutant de plus quelques minimes droits d'exportation (de simples droits de contrôle) et, pour ne pas nous laisser enlever par l'étranger le salaire, quelques autres droits d'entrée, sur la *farine*, par ex., il n'est rien de plus facile, comme l'on voit, d'atteindre la somme prémentionnée. La crainte que par là les vivres pourraient renchérir, que nous pourrions être vexés par les douanes ou démoralisés par la contrebande, est dénuée de tout fondement. En fixant les droits à ce taux, et en établissant des lois convenables, les douanes ne seront point onéreuses ni les attraits de la contrebande séduisants [3]. Ces droits de péage, quelque insignifiants qu'ils soient, exerceraient néanmoins, en affranchissant les relations intérieures de toute imposition, une influence salutaire sur les forces productives de la Suisse, et cela d'autant plus que les autres questions qui s'y rattachent marchent vers une solution satisfaisante.

Il se pourrait que la communication de ces propositions contribuât à lever le scrupule de bien des hommes sincères. Les raisons que l'on cherche à faire valoir dans l'ombre sont certainement les plus difficiles à écarter ; mais nous croyons devoir ajouter que nous répondrons à toutes les demandes qui nous seront adressées ouvertement. Nous estimons que ce n'est que sur les grandes places que le système d'entrepôt peut trouver son application, et que si l'on veut qu'on nous respecte au dehors, il est de toute nécessité qu'en Suisse le *travail* y soit mieux apprécié et entouré d'une plus grande considération ; car qui ne sait se respecter soi-même ne peut prétendre à l'estime d'autrui.

CORRESPONDANCES. — NOUVELLES.

Ensuite d'une décision du Comité central de l'Association industrielle suisse, il a été adressé dans le temps à tous les gouvernements de la Confédération

[1] Voir : *Statistique agricole, industrielle, commerciale et douanière de la Suisse*, page 17. *(N. du T.)*

[2] *Idem.* page 17. [3] *Idem.* page 17. *(id.)*

des circulaires pour leur exposer le but de cette Association, et les prier de la seconder par la communication de matériaux. Plusieurs gouvernements y ont déjà répondu, notamment ceux de Fribourg, de St-Gall, de Tessin, de Bâle-Campagne, d'Argovie et de Zurich. La plupart de ces réponses sont des plus amicales et des plus obligeantes, surtout celles d'Argovie, de Tessin et de Fribourg. Ce dernier Etat annonce qu'il a chargé sa Chambre de Commerce de communiquer à l'Association tous les matériaux et toutes les notices qui lui seraient demandés. Tessin est allé plus loin encore, en ajoutant à sa réponse quelques rapports sur ses affaires de péage. L'Association doit aux hauts Gouvernements, pour leur empressement, une obligation d'autant plus grande, qu'elle ne peut, dans sa position de particulier, dont elle est toujours fort bien pénétrée, y former aucune prétention légitime, et ce doit être pour elle un puissant motif d'encouragement, que de voir les Autorités avancer le but qu'elle poursuit dans l'intérêt de la Confédération entière, ou de voir du moins que les magistrats l'accueillent avec bienveillance.

Zurich, *18 février*. L'Association industrielle suisse gagne de jour en jour plus de terrain chez nous. Il paraît que l'on s'occupe dans quelques endroits avec beaucoup d'activité des circulaires d'invitation et des listes d'accession qui ont été envoyées dans toutes les parties du canton, et j'espère être à même de vous communiquer, pour votre prochain N°, le nom d'un grand nombre de membres nouveaux. Ce qui est surtout encourageant pour les amis de notre Société, c'est de voir qu'à la dernière réunion de la Société d'Utilité publique du canton, on est enfin entré en discussion sur cette matière; on a développé le but tout patriotique de l'Association et, tout en rassurant le public sur son existence, on l'a engagé à s'y faire agréger. Les magistrats et ceux qui ont renoncé depuis longtemps à toute amélioration de la vie fédérale, comme à une chose impossible, paraissent y avoir le moins de confiance, mais sans avoir rien fait toutefois pour nous procurer la consolation d'une perspective meilleure; c'est l'existence d'un malade qui vit au jour le jour, sans espérance, sans énergie, sans avenir. D'autres sont tellement enfoncés dans l'intérêt cantonal et l'intérêt personnel que, si l'on ne peut leur prouver par des chiffres et à priori tout l'avantage d'une telle mesure, d'une telle union, ils rejettent tout sans penser que, malgré leur impassibilité, malgré leur laisser-aller, les choses marchent, sans penser enfin qu'il est plus scabreux pour le citoyen de Zurich, qui à l'heure qu'il est ne paie encore aucun droit de péage, de se voir entouré de onze systèmes différents de douane que d'un système fédéral unitaire adapté, autant qu'il est possible, aux intérêts généraux. — En attendant, les Suisses établis en Amérique ont été alarmés à l'ouverture du dernier congrès par la lecture du message du président, faisant mention des négociations qui ont été entamées avec l'Union douanière allemande. Il ne s'agit de rien moins que d'accorder à cette Union un *péage différentiel* en compensation de ce que ses droits sont plus modérés que ceux de la France et de l'Angleterre. Et nous autres Suisses qui, en centralisant même nos douanes, percevrions encore les impositions les plus

modérées du monde, aurions-nous moins de droit et nous laisserions-nous aliéner de cette manière le seul pays qui nous reste à l'exportation de nos productions ? En vérité, il faudrait être plus qu'aveugle, il faudrait vouloir perdre à dessein les intérêts de la patrie, ressentir peut-être même une joie secrète au dépérissement de l'industrie nationale, pour rester les bras croisés en de pareilles conjonctures, et en persistant à dire qu'il n'est pas encore temps de défendre enfin auprès de l'étranger la cause des intérêts de notre commerce entier ! Nos compatriotes d'Amérique désireraient connaître quelle a été, pendant les cinq dernières années, la consommation en coton, en tabac et en riz que la Suisse a tirés du Nouveau-Monde. Ils sont convaincus qu'en s'y prenant d'une manière convenable, nous obtiendrons les mêmes avantages que ceux que l'Union douanière allemande négocie, et comme d'après toutes les apparences les droits élevés seront maintenus en Amérique, il est plus que probable que ces négociations seront poursuivies, que nous serons laissés de côté, et que nous prouverons encore une fois au monde, si nous continuons, *que nous ne pouvons ou que nous ne voulons pas être une nation.*

Le système des péages différentiels, s'il devient général, finira par ruiner complètement le commerce d'exportation de la Suisse, si nous ne parvenons à nous faire admettre au nombre des nations les plus favorisées, en offrant par compensation les droits les plus modérés chez nous.

LUCERNE, *17 février.* Si par la présente je ne puis vous annoncer encore la formation d'une section de l'Association industrielle suisse chez nous, ne croyez point que ce soit là une raison de supposer qu'il n'y ait personne ici qui s'intéresse à cette question. La difficulté est de savoir qui doit se mettre à la tête et donner l'impulsion. Notre gouvernement, sur la circulaire que le Comité central lui a adressée, a chargé la Chambre de Commerce d'examiner ce dont il s'agit, pour en faire son rapport. La Chambre de Commerce ne voulant pas prendre toute la responsabilité sur soi, a retourné la circulaire au Gouvernement, lui demandant s'il approuvait en tout le but de l'Association. De sorte que, dans l'état actuel des choses, la question pourrait rester pendante jusqu'à ce que la tendance de l'Association soit mieux et plus généralement connue. — Les droits de péage de Lucerne étant fort modérés, et son industrie peu importante, cet Etat est moins intéressé que d'autres dans cette affaire. Mais il faut avouer qu'il y a aussi dans ce canton un malaise que l'on ne peut attribuer ni à tel système politique ni à tel autre, la source se trouve dans un mal plus profond de notre vie commerciale. Quand on aura une connaissance plus exacte du but que votre Association se propose, on sentira de plus en plus que, des mesures générales prises dans l'intérêt de la Confédération entière, il rejaillira aussi quelque bienfait sur nos rapports, la part que l'on y prend augmentera, et avec elle la facilité de former une section cantonale pour se joindre à l'Association générale. En attendant, veuillez considérer que les succès les plus prompts ne sont pas toujours les mieux assis ; laissez à la question, pour se développer chez nous, le même

temps qu'elle a demandé ailleurs, et j'espère qu'elle recevra chez nous une solution tout aussi satisfaisante.

Soleure, *17 février.* Avant tout j'ai le plaisir de vous annoncer que l'Association industrielle d'ici a révoqué l'arrêté qui s'opposait au développement de la Société, et qu'elle a invité les citoyens d'Olten à former une section particulière. Après une discussion longue et profonde, l'Association industrielle cantonale a décidé, dans le courant du mois dernier, de demander aux autorités la réduction du nombre de nos foires ou la diminution de leur durée. On sait que la ville de Soleure n'a pas moins de onze de ces foires, durant chaque fois huit jours. Pendant ce temps, il se fait des ventes à tout prix, notamment par les juifs, d'où il résulte un préjudice notable pour les négociants de l'endroit. L'Association industrielle a donc cru agir dans l'intérêt du commerce en détail, en faisant sa demande. Mais le conseil communal, qui s'est occupé de cet objet pendant deux séances consécutives, a décidé de ne point accorder la réforme demandée. En voici les motifs : les foires ne durant qu'un jour ou deux, les marchands forains les plus éloignés ne les fréquenteraient plus, ce qui causerait une perte considérable au consommateur qui, dans l'état actuel des choses, achète à meilleur compte et qui ne demande pas d'où le vendeur tire sa marchandise; en second lieu, la caisse de la ville, retirant un fort loyer des échoppes, éprouverait un grand déficit, et enfin le principe de la liberté du commerce et de l'industrie serait violé? Il reste maintenant à savoir si le gouvernement partagera la même manière de voir.

Thurgovie, *13 février.* Dans sa séance hodierne, le Comité de l'Association industrielle a débattu, à l'occasion de plusieurs décisions prises par le tribunal d'appel dans des questions commerciales, s'il ne conviendrait pas que l'Association industrielle thurgovienne fît sentir au Grand Conseil du canton l'urgence d'un code de commerce. Dans une réunion prochaine, on traitera cette affaire plus au long. — Les nouvelles que j'ai à vous donner sur l'augmentation de la Société sont fort réjouissantes. Je ne vous transmettrai le nombre des nouveaux membres que lorsque toutes les listes, qui sont en circulation, seront revenues. La contrée du lac paraît le moins empressée. Dans le temps elle était disposée à user même de représailles envers l'étranger. Mais l'union douanière allemande ayant accordé des avantages à nos vins du lac, on craint dans cette contrée que, par l'établissement d'un système de péages suisse, on pourrait lui retirer ces faveurs. Je conçois ces scrupules, mais je ne ne puis les partager, par la raison qu'un péage fédéral accorderait aux vins de l'Allemagne (surtout au Margraviat) les mêmes avantages que l'on y accorde aux vins suisses, et que l'Allemagne est autant, si ce n'est plus, intéressée à l'importation de ses vins en Suisse que nous à l'exportation des nôtres. J'ai donc lieu d'espérer que ces scrupules cesseront, et que l'on mettra plus de poids à un droit acquis et basé sur des traités, qu'à des faveurs que l'on peut supprimer à toute occasion, du jour au lendemain.

Fribourg. — Imprimerie de L.-J. Schmid, Éditeur.

L'ÉMULATION,

RECUEIL AGRICOLE, INDUSTRIEL, COMMERCIAL, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE,

N° 4.

Fribourg, 1844 : Quatrième année, Octobre, seconde quinzaine.

L'Emulation paraît tous les quinze jours dans ce même format. Le prix de l'abonnement, la feuille rendue *franco* dans tous les lieux du Canton *où il y a poste*, est fixé à 45 batz pour l'année. Tout abonnement de la Ville de Fribourg doit se faire au Bureau de l'*Emulation*, Rue de la Préfecture numéro 198. Les abonnements du dehors doivent se faire aux Bureaux de Poste respectifs, lettres et argent affranchis.

AGRICULTURE.

SYLVI ET FRUCTI-CULTURE.

Dans un précédent article j'ai cherché à fixer l'attention sur l'immense importance que l'on doit attacher à développer de plus en plus chez nous le mouvement agricole. Toutefois, en agriculture, l'art ne consiste pas toujours à produire beaucoup et sans discernement. Que signifieraient des produits dont la contrée surchargée ne trouverait le débouché ni pour sa consommation, ni pour les besoins de l'extérieur? Il faut savoir choisir parmi les productions de la terre celles dont la végétation convient au sol, et qui réunissent la condition essentielle d'offrir un écoulement assuré et dans le pays et dans l'étranger. On ne trouvera guère dans notre canton de produits qui réunissent mieux que les forêts les conditions de succès dépendant du sol et des besoins constants de la consommation. Si ces deux points sont une fois démontrés, la conséquence sera de porter spécialement les soins du producteur sur l'avantage de donner une culture plus judicieuse aux forêts ou aux arbres en général.

Constatons d'abord la vérité de ces deux propositions : *Le climat est particulièrement favorable à l'éducation des arbres. — L'emploi des bois offrira une ressource constante à notre canton.*

Si j'étais versé dans les secrets de la chimie, j'analyserais les parties constitutives de nos terres; je nommerais les ingrédiens qui font prédominer l'élément végétatif; je dirais comment les

influences atmosphériques agissent avec une puissance plus déterminante. Mais outre que cette science n'est pas de mon ressort, des dénominations scientifiques fatigueraient en pure perte la plupart des lecteurs. Contentons-nous d'observer les faits. Les conséquences découleront d'elles-mêmes.

Eh bien, rien de plus beau que nos arbres forestiers. Où trouver des tiges plus élancées, des formes mieux développées, des essences plus saines et plus vigoureuses? Comparez les sapins et les hêtres de nos forêts, les chênes isolés de nos campagnes avec les mêmes produits des cantons occidentaux de la Suisse ou des départements limitrophes de la France, et dites si la palme n'est pas dûe presque partout à nos essences ligneuses. Et cependant nous n'oserons pas soutenir que la main de l'homme est pour beaucoup dans l'éducation de nos plantes forestières. Oh non, l'homme s'en est peu mêlé. La nature a tout fait, parce qu'elle a trouvé un sol et un climat particulièrement favorables à ses vues. On serait donc grandement coupable si on ne secondait pas cette action puissante de la nature, et l'on méconnaîtrait d'autant plus ses intérêts que les bois acquièrent de jour en jour une plus grande valeur : ce qui indique qu'ils commencent à manquer à la consommation, et qu'ainsi le pays, qui sera en mesure de l'alimenter, aura pour longtemps une ressource assurée.

Dans le siècle précédent, lorsque nos bois n'entraient pas, ou au moins dans une faible proportion, dans la balance de l'exportation, les forêts étaient assez étendues pour suffire amplement à nos besoins. Le revenu des bois était bien au-dessous de celui des terres; il était même nul dans quelques localités. On ne prenait donc aucun intérêt à leur conservation; aussi les laissait-on paître par les bestiaux, on les coupait à blanc, on les jardinait, on les défrichait à volonté, sans que cela parût nuire à la consommation générale. Dans ces entrefaites la révolution a livré les grandes forêts de la France à une exploitation désastreuse. Plus tard le mouvement du commerce et des arts, les besoins toujours croissants d'une population plus nombreuse ont achevé de porter la cognée partout; on n'a plus donné au bois le temps d'atteindre sa crûe. Les forêts nationales n'ayant plus suffi, il a fallu s'adresser à la Suisse, grand centre des forêts de réserve destiné à approvi-

sionner les pays qu'une hache trop imprévoyante avait déboisés. C'est ainsi qu'on est arrivé à exploiter depuis trente ans les forêts du canton de Fribourg. Que de changements se sont opérés depuis lors dans le prix des bois? La toise qui valait alors L. 3»50, se vend à présent L. 8. Telle plante de sapin qui coûtait à cette époque L. 4, coûterait aujourd'hui L. 16. Comme il est dans la nature de l'homme de donner dans les extrêmes, on est arrivé à se plaindre de toutes parts de la disette, du haut prix des combustibles et des bois ouvrés; on est allé jusqu'à dire qu'il faudrait interdire la sortie des bois. Cette dernière mesure, suivant mon avis, serait fâcheuse pour notre canton. Ce serait le priver d'une branche précieuse de son revenu. L'exportation peut et doit encore continuer, mais à la condition de ne pas perdre de vue qu'il faut une juste proportion entre la reproduction des bois qui s'opère dans un siècle et l'emploi qui est de tous les jours. Rétablissons la vérité des faits.

Dans notre canton de grands déboisements ont eu lieu dans les montagnes; plusieurs forêts ont été extirpées dans la plaine et converties en terres arables, tandis qu'aucune terre cultivée n'a été livrée en compensation aux essences forestières. Les semis ou les repeuplements dans les forêts existantes sont encore peu nombreux et ne réparent pas suffisamment les pertes de l'emploi. Mais qu'on se rassure : malgré les déboisements, malgré l'exportation, malgré toute notre incurie jusqu'ici, nous possédons encore 34,480 poses de forêts; c'est-à-dire qu'un huitième environ de notre superficie est encore boisée; c'est le triple, toute proportion gardée, de ce que possède la France; c'est plus, toujours en raison de notre étendue, que plusieurs des cantons de la Suisse.

La conséquence à tirer de tout ceci est qu'avec des soins le canton de Fribourg sera pour longtemps en mesure de fournir à une exportation modérée et de maintenir chez lui un revenu qui n'est pas sans importance dans la balance de son crédit.

J'ai dit qu'il fallait déployer des soins. Qu'il me soit permis d'entrer dans quelques explications.

Malheureusement plusieurs causes puissantes empêchent que la culture des bois soit pratiquée indistinctement par tous les propriétaires : 1° La dépense assez considérable que les plantations

occasionnent ; 2° L'incertitude de leur succès lorsqu'elles ne sont pas faites ou entretenues avec les soins convenables ; 3° Le défaut général d'instruction sur cette culture ; 4° Enfin l'égoïsme des hommes dont le plus grand nombre répugne à faire un sacrifice pécuniaire pour ses plantations dont il n'a pas l'espérance de jouir personnellement.

A côté de cela nous ne devons pas perdre de vue que plusieurs circonstances concourent à la fois à augmenter l'emploi des bois et qu'il en est une qui tend à diminuer les moyens de reproduction. L'exportation a une activité qui n'ira en se ralentissant que si les prix du dehors se nivellent avec les nôtres ; ce qui arrivera fort difficilement, l'étranger n'ayant pas les fonds de réserve que nous possédons encore. Les besoins croissants d'une population qui augmente de plus en plus sont une autre cause toujours plus active d'emploi. Enfin partout on détruit les haies. Cette mesure était impérieusement réclamée par les notions d'une bonne agriculture qui ne pouvait s'arranger ni des obstacles des clôtures, ni des ombrages préjudiciables qu'elles projetaient sur les champs. Mais il faut dire qu'en échange on s'est privé par là d'une quantité notable de combustible, sans compter qu'on a rendu impossible l'existence spontanée d'arbres souvent précieux qui croissaient à l'abri des haies.

Il y a de là nécessité de rétablir l'équilibre. Ce rétablissement est possible, au moins jusqu'à un certain point. De tous les moyens pour y parvenir, le meilleur serait sans contredit l'économie dans la consommation. Il y aurait ici beaucoup à dire sur la construction défectueuse de nos foyers, qui dilatent au lieu de concentrer le calorique ; de nos fours, vrais gouffres sans fond, dans lesquels s'entassent des quantités de bois qui pourraient être réduites de moitié à l'aide de constructions plus judicieuses. Mais outre que cette discussion me mènerait trop loin, elle m'écarterait de mon sujet actuel qui a pour but d'indiquer surtout la nécessité et les moyens de reproduction.

Je crois cette nécessité suffisamment établie pour engager chaque propriétaire à concourir suivant ses facultés au repeuplement des bois. Le gouvernement possède au-delà de 4,000 poses de forêts. Je présume que les communes et les corporations en possèdent le

triple. Voilà à peu près la moitié du sol forestier du canton. C'est sur cette moitié surtout que doivent être donnés les exemples qui réagiront successivement sur la classe des propriétaires isolés. Le gouvernement a soumis ses propriétés forestières à une administration régulière. Mais malgré les plantations qu'il fait exécuter annuellement, ses efforts seront insuffisants, si son exemple n'est pas imité plus ou moins par les autres propriétaires et surtout par les communes. Or ce sont principalement les communes dont l'attention a besoin d'être éveillée au plus haut point; car, à l'exception d'un petit nombre, elles laissent beaucoup à désirer dans cette partie. En effet, nous ne trouvons en général chez elles ni semis, ni plantations, ni élagages, en un mot fort peu de ces soins qu'exigent un bon aménagement et le besoin de la reproduction. Et cependant où espérer ces travaux suivis, qui ne permettront une récolte abondante que dans 70 à 100 ans, si on ne peut pas les attendre des communes; c'est-à-dire des corporations qui presque seules ont les moyens de semer pour la postérité? On annonce un code forestier. Espérons qu'il ne se fera pas trop attendre, et que la partie administrative de ce code (en ce qui regarde les communes) limitera les coupes de bois, proscrira les déboisements, et donnera de salutaires directions sur les moyens d'aménager et de reproduire.

Venons à la classe des propriétaires particuliers. Disons d'abord que rien n'est plus difficile à établir que le produit d'une propriété forestière. Qu'un propriétaire, après avoir attentivement parcouru ses forêts, se fasse cette question : « Quelle est la quantité annuelle » de bois dont je puis disposer sans nuire au capital, c'est-à-dire » de manière qu'après avoir épuisé toutes mes coupes, je retrouve » le fonds repeuplé et prêt à suffire à de nouvelles exploitations? » La réponse sera presque toujours incertaine, ou bien elle reposera sur des suppositions qui feront courir le risque d'entamer le capital, en croyant n'absorber que la rente. En matière pareille, le propriétaire soigneux doit toujours craindre d'attaquer son capital. Qu'il tâche, autant que possible, de modérer ses coupes. S'il trouve au bout du compte un excédent de revenu, la plupart du temps, cet excédent aura produit un nouvel intérêt; car l'habitude de laisser dépérir les bois est beaucoup plus rare que celle

de les couper avant leur maturité. Cette conduite générale dans les coupes est à la portée de tout le monde. C'est l'A B C de l'économie. L'administration est quelque peu plus difficile. C'est le moment d'en parler.

Deux causes contribuent par dessus tout à détourner les particuliers de se livrer à des plantations dans leurs forêts : La longue privation de revenu, l'égoïsme qui répugne à travailler quand le fruit ne sera pas récolté par celui qui l'a semé. Cependant la providence paraît condamner cet égoïsme dont les suites seraient très funestes à la consommation générale, si tous les propriétaires se laissaient également aveugler par lui. En créant cette grande variété d'essences de bois, elle semble indiquer à l'homme celles que sa position et ses facultés lui permettent de cultiver. A l'homme riche, elle indique les essences les plus dures. Au propriétaire du revenu le plus borné, elle laisse la ressource des plantations de taillis économiques, dont la coupe fréquente doit augmenter le revenu ou du moins lui éviter l'achat annuel de sa provision de combustible. Mais à tous la Providence ordonne de planter ; car elle a remis la terre à l'homme pour qu'elle fût cultivée et reproduisît les objets de la création. C'est donc un devoir d'accomplir les conditions de labeur imposées à la postérité d'Adam. Mais indépendamment de ce devoir, quelle satisfaction un bon père de famille ne doit-il pas trouver, en voyant la prospérité de ses plantations, et en pensant que si l'auteur de la nature ferme ses yeux avant que les arbres qu'il a plantés soient parvenus à leur maturité, il laissera de grandes ressources à ses enfants, et qu'elles seront pour eux un exemple de prévoyance, un modèle de conduite, et un témoignage authentiqne de ses sentiments paternels?

Il y aurait beaucoup à dire sur la conduite que doivent adopter les particuliers dans la régie de leurs forêts. On pourrait traiter la question d'exploitation, se prononcer pour ou contre le système des coupes réglées qu'il ne faut pas envisager d'une manière trop absolue ni dans un sens ni dans un autre ; car s'il est bien démontré que la pratique de jardinier est en général contraire à une bonne administration, il est de fait que cette pratique est dans certains cas temporairement nécessaire, et qu'on n'amène que successivement une forêt à l'état de la coupe réglée. En pareille

matière, il faut tenir compte de la position topographique, de la situation par rapport aux vents dominants, et diriger les coupes d'après les circonstances de localité. Il en est de même des bois mêlés qui ne permettent pas d'adopter une conduite toujours uniforme. Les personnes qui ont la manie des systèmes absolus diront que lorsqu'un bois présente des essences diverses, il faut s'attacher à ne laisser subsister en général qu'une espèce et détruire les autres. Ce système peut être convenable au coup d'œil; mais il est erroné toutes les fois que la végétation languissante d'une des espèces n'indique pas que le sol la repousse ou parce qu'il lui est contraire ou parce qu'il est fatigué de la produire. Il faut donc souvent laisser vivre ensemble les produits mêlés; car l'expérience prouve que la végétation est en général beaucoup plus belle, lorsque les essences sont mélangées, que lorsqu'elles sont de la même espèce. Cela s'explique si l'on réfléchit que les différentes plantes enfoncent leurs racines, conséquemment puisent leur nourriture à des profondeurs inégales et laissent ainsi à chacune toute celle qui peut lui convenir; tandis que lorsqu'elles se trouvent toutes de même espèce sur le même terrain, elles vivent toutes, pour ainsi dire, à la même table et se disputent leur subsistance.

Quoiqu'il en soit de tout ce qui vient d'être dit, il est moins à propos de se mettre d'accord sur le meilleur système d'exploitation qu'il n'est urgent de songer sérieusement à la reproduction. Il y a moins d'inconvénient de faire des coupes plus ou moins régulières dans une forêt, que de ne rien confier à la terre pour réparer les vides de l'exploitation. Sans doute les semis naturels offrent le moyen le plus puissant de reboisement; mais il est des circonstances nombreuses où ce moyen ne suffit pas, et où l'art doit venir en aide à la nature, soit pour se procurer les spécialités qu'on veut obtenir, soit pour réparer les mauvais effets d'une coupe défectueuse, soit plus encore pour produire beaucoup en raison de la forte consommation qui se fait tous les jours. Les semis artificiels sont donc une affaire de nécessité rigoureuse.

Les personnes en petit nombre qui s'occupent de semis ont l'habitude de les pratiquer dans les forêts. Lorsqu'il s'agit d'une vaste exploitation, on ne peut guère faire autrement; mais pour un particulier qui n'a en général que quelques poses de bois en sa

possession, je crois que le semis dans les forêts n'est pas à conseiller, et qu'il vaut mieux recourir à une pépinière disposée aux environs de son habitation. Tout semis demande une terre bien ameublie, labourée assez profondément, en un mot convenablement préparée. Or, dans une forêt, cette préparation est difficile à obtenir. Le terrain est ordinairement entremêlé de racines, couvert de ronces et rarement bien exposé au soleil. Ainsi beaucoup de peines et de frais d'extirpation et de labour. La semence étant confiée à la terre, lèvera assez bien dans le principe; mais le plant ne tardera pas à être étouffé par les mauvaises herbes. Ce sera bien pire, si les ronces dont on n'a pu que difficilement détruire les racines viennent à couvrir le semis. Il est alors nécessaire de sarcler ou d'enlever à la main les herbes parasites. Cette opération est longue et ne se fait pas sans détruire une bonne partie du plant qui n'était pas suffisamment enraciné. La seconde année mêmes inconvénients et mêmes soins. Si au contraire vous n'avez pas usé de toutes ces précautions et que vous ayez négligé les sarclages, il est certain que votre semis disparaîtra presque entièrement. Comme les forêts sont foulées et parcourues en tout sens; comme leur sol est fort peu respecté par les chasseurs, les passants, les travailleurs et le bétail, vous avez entouré vos semis de légères clôtures, afin d'indiquer que le petit espace réservé ne doit pas être franchi. Peine perdue : votre terrain cultivé sera foulé aux pieds, vos clôtures seront anéanties, tant est méconnu le respect pour la propriété forestière, tant il y a quelquefois de plaisir de détruire dans l'unique but de détruire. Eh bien, tous ces inconvénients sont évités par le semis en pépinière. Là, la terre reçoit aisément la façon dont elle a besoin. Les sarclages se font bien, en temps convenable, et la plantation est entourée de tous les soins et de toute la surveillance nécessaires. La pépinière étant à la porte, peut-être soignée à tout instant, sans frais de déplacement ni de l'ouvrier, ni des instruments nécessaires. S'agit-il de la transplantation dans la forêt? le léger inconvénient du transport est amplement compensé par tous les avantages dont on a joui pendant deux à trois années de séjour du semis à sa proximité. Je ne puis assez recommander l'établissement d'une pépinière. On disposera à cet effet un huitième à un dixième de pose. Cet em-

placement suffira non seulement à tous les besoins de la forêt, mais il aura le très grand avantage d'amener petit à petit chaque propriétaire à élever lui-même les arbres nécessaires à son exploitation agricole.

La partie des arbres fruitiers et des arbres d'agrément est encore bien négligée dans notre canton. Sans parler des arbres d'agrément qui contribuent si avantageusement à embellir le paysage et sont un moyen d'hygiène à conseiller dans le voisinage des habitations [1], on ne peut se dissimuler que les arbres à fruit sont encore trop peu nombreux et surtout croissent trop à l'abandon. Les campagnes des cantons de Zoug, d'Unterwalden, de Berne, dans les mêmes latitudes que les nôtres, sont couvertes d'arbres fruitiers; les vallées d'Interlacken, du Simmenthal, du Valais, à des latitudes bien plus élevées que le canton de Fribourg, offrent une succession de vergers du plus beau rapport. Pourquoi n'en ferions-nous pas autant? Pourquoi nos prés ne recevraient-ils pas un grand nombre d'arbres qui, largement espacés, ne nuiraient en rien aux récoltes de fourrages, et fourniraient de beaux fruits en attendant la valeur précieuse qu'ils offriraient plus tard à la consommation du bois? On croit avoir tout fait quand on s'est procuré quelques sujets ordinairement trop jeunes des pépinières indigènes ou bien des élèves extraits de l'étranger qui se présentent sous un aspect vigoureux parce qu'ils ont crû dans un sol bien fumé, mais qui, transplantés dans une terre moins favorisée d'engrais, ne tarderont pas à languir. Les arbres une fois plantés et entourés d'un support, on ne s'en occupe plus. Aussi ce serait merveille, si privés plus tard de l'appui que la charrue, le bétail, la vétusté ou le vent auront détruits, les arbres conservaient la ligne droite qui est nécessaire à leur développement. Aussi les voyez-vous s'incliner vers la terre et subir dans cette position l'influence de la pluie qui, pénétrant dans leurs flancs, dote le jeune arbre de maladies qui le rendent chétif et rabougri, tandis que

[1] L'air est toujours plus salubre dans une contrée où de fréquentes plantations ont lieu autour des maisons; les arbres fournissant des flots d'oxigène pendant le jour, absorbent l'hydrogène sulfuré qui se trouve en grand nombre partout où il y a des eaux stagnantes. Les arbres à haute tige d'ailleurs, tels que les peupliers, les hêtres, font l'office de paratonnerre.

quelques soins donnés pendant les six à huit premières années, soit pour le maintenir, soit pour ameublir ses racines, extirper les recrues et les mauvais bois, lui auraient procuré cette belle végétation que nous admirons ailleurs et qu'il serait si aisé d'admirer chez nous.

On ne se repentira pas de prendre quelque souci des forêts et des arbres à fruits. Les forêts seront une mine féconde à exploiter plus tard. Les arbres fruitiers ne sont sans doute qu'un accessoire utile; mais rien n'attachera davantage le propriétaire à sa culture comme l'arbre qu'il a planté. C'est un père qui élève son enfant et jouit des développements qu'il lui voit prendre. C'est un ouvrier qui s'attache à son travail, un artiste qui se complait à perfectionner sa création; par dessus tout (et ce n'est pas le plus mince avantage) c'est une population entière chez laquelle dominent les goûts d'ordre et de travail.

A. R.

HISTOIRE NATIONALE.

LE PARTAGE DE LA GRUYÈRES[1].

« *Der Erde Pracht, der Erde Glück*
« *Droht eine Zeit des Falles.* »
Herder.

Nous avons vu la maison de Gruyères surgir au pied des Alpes, s'y affermir sous le règne de souverains prudents, et briller d'un éclat inaccoûtumé, tandis que le temps enveloppait déjà de ses ombres les murs croulants de presque tous les châteaux voisins. A celui de Gruyères ne manquait rien de ce qui faisait alors la magnificence d'un castel féodal de haute lignée. En dehors, sa position, ses tours, ses remparts, ses fossés, son pont-levis, sa garnison défiaient l'attaque la plus audacieuse. Dans ses salles somptueusement meublées, circulaient des chevaliers, de nobles dames, des pages, des écuyers. Ses portes hospitalières s'ouvraient aux princes, aux troubadours et aux pélerins. Le jardin, l'abattoir, l'arsenal,

[1] L'Auteur de l'*Histoire cantonale* a bien voulu nous permettre de publier cet extrait de la deuxième partie encore inédite.

le préau des joûtes et des assises, la chapelle gothique, la salle d'armes, l'épaisseur des murailles fixaient l'attention des étrangers ; mais ce qui distinguait ce manoir de tous les autres, c'était l'affection filiale dont l'entouraient tous ses vassaux : c'était la débonnaireté naturelle et instinctive, qui caractérisait la famille du Seigneur suzerain.

Pierre de Vanel, qui mourut en 1344, avait été marié deux fois et avait laissé plusieurs enfants. Sa veuve, Catherine de La Tour, fonda un anniversaire à la Part-Dieu et un repas pour les religieux, qui le célébreraient. Elle destina à cet usage 40 sous à prendre sur la recette du Gesseney.

Son fils Rodolphe IV, élevé à la cour de Savoie, travailla à affermir les relations de bon voisinage, établies par ses ancêtres avec Fribourg. On peut lire dans *Girard* le traité conclu à ce sujet entre les deux puissances en 1379. Il devait parer aux abus dans les citations ecclésiastiques et aux différends qui pourraient survenir pour dettes. Il fixait en même temps le mode d'arbitrage.

Rodolphe marcha au secours de son allié le duc de Savoie contre les Valaisans, qui avaient arboré la bannière des Viscontis sur les tours de Sierre et envahi le Chablais. Mais l'armée alliée fut surprise et taillée en pièces par les montagnards. Le comte de Gruyères eût couru le plus grand danger sans l'intrépidité de 400 hommes du Gesseney, qui défendirent en héros le pont du Rhône. La paix ne se fit qu'au bout de neuf ans par l'entremise des communes du Simmenthal. Elle fut jurée dans un lieu solitaire près d'un petit lac.

Rodolphe mourut de bonne heure après avoir agrandi ses domaines par un double mariage. Son fils Antoine lui succéda.

Les communes d'Oex et de Gesseney s'étant liées plus étroitement avec Berne par un traité de combourgeoisie (1403), Louis de Joinville, bailli de Vaud et tuteur d'Antoine, vit cette alliance de mauvais œil, bien qu'on y eût pleinement réservé les droits du comte et que celui-ci fût lui-même bourgeois de Berne. Mais trop faible pour réduire ces montagnards par les armes, il chercha d'abord à les diviser à l'occasion des frais de combourgeoisie. Ce système ne lui ayant pas réussi, il tenta d'enlever les auteurs du traité, pour les garder en ôtage jusqu'à son annulation. Dans ce but le banneret de Gruyères se rendit à Oex un jour de foire avec

500 soldats. Mais Guillaume Maschig, qui gardait les troupeaux dans l'agreste vallon de l'Etivaz, ayant eu vent du complot qui se tramait, en avait averti son frère, premier magistrat du Gesseney, ainsi que le banneret Capleser. Celui-ci se mit à la tête de 150 hommes bien armés et alla attendre à Oex les Gruyériens. Dès qu'ils paraissent, il s'avance résolument vers le chef, le saisit, le renverse de cheval et le fait prisonnier avec quelques hommes de sa suite, entr'autres le châtelain d'Oex, qui avait trempé dans le complot. Tous ces prisonniers furent remis aux Bernois et enfermés dans la tour de Blankenbourg.

Joinville se plaignit au duc de Savoie et fit marcher des troupes; Berne arma de son côté. On a pu voir dans le 7e chap. de la première partie de l'histoire de Fribourg comment se termina cette petite guerre, qui mit le Canton dans un grand embarras à cause de ses relations avec les trois parties belligérantes.

Antoine mourut sans laisser d'héritier légitime. Mais son fils naturel François ayant été légitimé par l'empereur en 1443, lui succéda. Un procès qu'il eut à soutenir contre Ambland de Belmont au sujet d'Aubonne, entraîna des recherches curieuses sur les anciennes coûtumes du pays. On ne put découvrir par qui elles furent établies, tant leur origine était reculée.

François I fit cause commune avec Berne et la Savoie dans la campagne contre Fribourg en 1447. Mais dès que la paix fut conclue, il redevint bon allié de cette Seigneurie. Il agrandit le château de Gruyères, dota la ville d'un conseil municipal, d'un droit d'Ohmgeld, tant en ville que sur les villages de Pringy et d'Epagny, et d'un droit de vente dans toute la Châtellenie. Il renouvela celui de ne point porter les armes au-delà de la Trême. Il rendit d'éminents services au duc de Savoie contre le dauphin de France, se distingua dans plusieurs rencontres et fut nommé maréchal de Savoie, Seigneur de Corbières, et à plusieurs reprises bailli de Vaud. En 1467 et 68 il se rendit à Fribourg en brillant équipage pour y prendre part aux fêtes de carnaval.

La guerre de Bourgogne allait s'allumer. François fut soupçonné de favoriser le passage des Lombards qui allaient renforcer l'armée de Charles. Il parvint pourtant à dissiper ces soupçons et à prévenir ainsi l'invasion dont la Gruyères était menacée. Ce fut dans

ces circonstances que ce pays sollicita et obtint la combourgeoisie de Fribourg. Le comte mourut la même année 1475, après en avoir ratifié le traité.

On sait que son fils Louis prit une part active à la bataille de Morat. Il fut un des arbitres appelés à juger les différends entre la Savoie et les Suisses. Il demanda et reçut la bourgeoisie de Fribourg, qu'il hypothéqua sur une maison de la Planche. Onze ans plus tard, Berne lui accorda également sa bourgeoisie, moyennant une simple redevance annuelle de 10 florins. Mais il n'en jouit pas longtemps, car il mourut la même année, laissant un fils en bas âge, François II de nom, sous la régence de sa mère, Claudine de Seyssel.

Fribourg eut pendant cette minorité quelques démêlés avec la Gruyères, et ses ressortissants n'y furent pas vus de bon œil. L'affaire des limites de Morlon était toujours pendante sans pouvoir approcher d'une solution définitive. Ce fut aussi à cette epoque que Jean Bachman suscita des troubles dont le récit n'appartient pas directement à cette notice.

Ce fut bien pire après la mort de François II qui eut lieu en 1499. Jean de Gruyères-Montsalvens vint disputer la succession à sa fille Rose, qui avait épousé le Sire de Vergy, un des plus puissants et plus riches Seigneurs de la Franche-comté avec lequel Berne avait conclu un traité de combourgeoisie. Un traité semblable nous liait avec Jean et nous impliqua dans la lutte de succession. Berne et la Savoie s'en mêlèrent aussi, celle-ci comme suzerain, les Bernois comme protecteurs des deux dames [1]. D'un autre côté la majeure partie de la population gruyérienne, surtout le Gesseney, s'était prononcée pour Montsalvens. Le duc fut enfin appelé à porter une décision conforme au coûtumier de Moudon. Mais il voulait que le congrès des arbitres se tînt à Genève et nous préférions Lausanne. Le fameux Dufour, dont la triste célébrité se rattache si honteusement à l'histoire de Fribourg, fut le négociateur que le duc employa dans cette affaire. Enfin le bâtard de Savoie et d'autres commissaires du duc, réunis à Genève avec

[1] Elles s'étaient vues forcées d'évacuer en toute hâte la ville d'Aubonne, d'où leur compétiteur menaçait de les expulser. Il avait déjà chassé et battu un messager de la comtesse.

ceux des deux villes, après s'être assurés que les parties se soumettraient à leur jugement, arrêtèrent l'arrangement suivant :

1° La comtesse douairière aura pendant sa vie la jouissance de la Seigneurie d'Aubonne en sus de sa dot et de son augment. 2° Sa fille dame de Vergy, recevra une pension annuelle de 900 florins payable à Noël sur la Seigneurie d'Oron [1]. Après la mort de sa mère, elle entrera en possession des baronnies d'Aubonne et de la Molière, à la réserve expresse que la première pourra être rachetée pour la somme de trente mille florins et l'autre pour celle de quatre mille par le comte Jean, seigneur de Montsalvens, lequel, en cas de refus, pourra déposer ces sommes entre les mains du bailli de Vaud et s'emparer des dites Seigneuries. 3° Il y aura amnistie entière pour les officiers de l'un et l'autre parti. 4° Jean, seigneur de Montsalvens, en sa qualité de légitime héritier et successeur, descendant par ligne masculine des comtes de Gruyères, à teneur des plus anciens testaments qui sont en force, et en vertu de la loi salique, doit rester tranquille possesseur du Comté de Gruyères et de la Baronnie d'Oron et de toutes les terres et droitures possédées autrefois par les comtes Louis et François II et par noble François, seigneur d'Oron, à condition de se reconnaître débiteur de toutes les dettes affectées à ces domaines et d'en supporter toutes les charges.

Tel fut l'arrangement conclu à Genève le 22 juillet 1501. Les défenseurs du comte étaient Guillaume Felgua, avoyer, François Arsent et le chancelier Nicolas Lambert. La dernière clause valut bientôt à Fribourg un petit agrandissement de territoire. Pour racheter une dette, le comte Jean vendit à cet Etat en 1504 la moitié de la Seigneurie de Bellegarde pour la somme de 9,866 fr. 13 sous 4 deniers, valeur de Fribourg (710,356 fr.). Bugnet en fut le premier bailli.

Cette aliénation de territoire était d'un mauvais augure pour la nouvelle dynastie. Cependant le règne de Jean III fut long et encore assez paisible [2]. En 1529 il conduisit lui-même sa fille au

[1] L'abbé *Girard* n'est pas d'accord ici avec nos archives. Il dit que Rose devait recevoir une fois pour toutes 15,000 livres de Savoie.

[2] Son maître d'hôtel fit quelque sensation à Fribourg en 1537 par sa mauvaise conduite et l'enlèvement d'une fille.

couvent d'Estavayé, comme s'il eût voulu la mettre à l'abri des orages qui se préparaient, et dont le premier éclata quelques mois avant sa mort au sujet de Corbières.

Un jour il fut aussi surpris qu'indigné d'apprendre que, par les ordres de MM. de Fribourg, le bailli de Romont s'était transporté à Corbières pour gager cette Seigneurie, parce qu'elle relevait du comte de Romont, dont la souveraineté leur était dévolue par droit de conquête. Les commissaires fribourgeois siégeant à Romont devaient, d'après le texte de leurs instructions, *lever de gage le château de la Châtelenye de Corbières par evoultion de l'eschine de la porte du dit château*, le notifier au comte en présence de deux témoins, et après quinze jours écoulés, vendre ce domaine à l'encan à Romont.

Fribourg fondait ses prétentions sur ce que le comte de Gruyères dans sa lettre de bourgeoisie s'était reconnu vassal de la Savoie, et que, dès lors, puisque Fribourg avait conquis le droit de suzeraineté sur cette Seigneurie, elle pouvait l'exercer librement. Mais le vieux comte ne l'entendait pas ainsi. Il protesta vivement contre ce qu'il appelait une violation de ses droits seigneuriaux, et envoya en même temps son maître d'hôtel à Berne pour se plaindre. Les détails de ce procès ont été rapportés ailleurs : il suffit ici de dire que le comte Jean ne vit pas la fin de cette grave difficulté. Il descendit dans la tombe dans la nuit du 22 au 23 novembre 1598, laissant trois fils et trois filles et à son successeur des dettes à payer, des cautionnements à remplir, des procès à terminer, une foule de prétentions à combattre, un trésor vide et un héritage en proie à la convoitise d'avides voisins, qui l'avaient déjà entamé. Jean comptait parmi les ennemis les plus ardents de la réforme religieuse.

Le règne de François I et de Louis avait été pour la Gruyères son âge d'or et le point culminant de sa gloire. Jean ne sut point mettre à profit cette brillante succession, ou plutôt l'heure était venue où cet astre devait s'éclipser. Après sa mort, il déclina rapidement vers son couchant et les dix-huit années qui closent un cycle de onze siècles ne furent plus pour la Gruyères qu'une longue et douloureuse agonie.

L'avénement de Michel ouvre la série des revers, qui frappèrent coup sur coup sa dynastie séculaire. Ils ressemblent à ces cra-

quements sinistres, qui présagent la chûte d'un viel édifice, ébranlé sur ses bases. A mesure qu'on avance dans cette lamentable histoire, le cœur se serre sous le vague pressentiment des choses qui vont s'accomplir. Fribourg et Berne apparaissent au fond du tableau comme deux fantômes menaçants, qui étendent sur ce beau pays une main spoliatrice. Le jour n'est plus éloigné où la Gruyères perdra son indépendance, et où le dernier de ses Princes chéris ira végéter osbcurément et mourir ignoré sur une terre étrangère. On sent à chaque page la fatalité mystérieuse qui le poursuit, l'entraîne et le pousse dans l'abîme. A dater de cette époque, un sentiment d'indéfinissable terreur se mêle constamment au souvenir du passé et à la pensée de l'avenir.

(*La suite à un prochain N°.*)

LE SERVITEUR FASTIDIEUX ET NÉCESSAIRE.

Je ne l'aime pas, soyez-en persuadé, bien que vous me voyiez souvent en sa compagnie, bien qu'en ami fidèle, il m'offre ses services dans les mauvais jours. C'est, la plupart du temps, avec humeur que j'ai recours à son assistance et que je me mets en route à ses côtés. Néanmoins il cède à mes volontés sans objection, sans murmure. Seulement, il se montre morne, taciturne comme un brouillard de novembre, sombre comme un corbillard. Rien au monde ne lui arracherait une parole. Reçoit-il une éclaboussure, une averse, un coup de pied même, il garde encore le silence. C'est commode, direz-vous; je le veux bien ; sa société pourtant m'est insipide, et je ne suis pas le seul qui le voie d'un mauvais œil. Lui arrive-t-il d'étendre sur moi ses bras protecteurs? Les gens que nous rencontrons le regardent avec colère, parfois même ils ferment les yeux, comme s'il était capable de les leur crever.

Mais, direz-vous, il a donc l'humeur emportée? — L'humeur! il n'en a point. — La boisson peut-être lui fait perdre l'équilibre. —Eh non, il ne boit que de l'eau. Il n'est pas moins vrai que c'est précisément lorsque son ventre est gonflé, tendu le plus possible, que les passants se rangent avec dépit à son approche redoutée. Sa présence est si disgracieuse, qu'en entrant chez des amis, je le laisse derrière une porte, souvent en société de quelques-uns de ses semblables avec lesquels il peut médire de son maître, comme un serviteur qu'il est; il peut dire que tout mince qu'il se fait quand il m'est inutile, je le brutalise ou je le laisse impitoyablement se morfondre dans un coin, à l'ombre, loin de le couver d'un œil jaloux comme un guerrier regarde son arme à l'approche de l'ennemi.

Eh bien, malgré ses défauts souvent on me l'enlève, surtout si sa parure est quelque peu élégante. Alors il court les rues sans mon aveu, alors il faut envoyer à sa recherche et donner son signalement. Tant pis pour moi; s'il est affligé d'infirmités cachées, elles seront mises en évidence. Il est vrai que dans cette conjoncture, il rentre presque infailliblement au logis, mais avec un surcroît d'égratignures et d'éclaboussures, mal équipé, honteux comme un barbet trempé d'eau. Vous croyez qu'il s'excusera d'avoir passé la nuit chez des étrangers? Nullement: que je le reçoive avec un front justement sévère, il restera des jours à bouder comme un petit garçon, derrière une porte.

Je suppose que le vôtre, cher lecteur, montre le même caractère. Dès lors, imitez-moi, quand le baromètre promet de la pluie, et même lorsque le traître annonce le beau fixe, si vous êtes forcé d'aller braver au loin les caprices du ciel, prenez votre parapluie sous le bras, en lui disant : L'ami, sans rancune.

Mlle *E. V. de Senancour.*

L.-J. Schmid, imprimeur-éditeur.

L'ÉMULATION,

RECUEIL AGRICOLE, INDUSTRIEL, COMMERCIAL, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE,

N° 5.

Fribourg, 1844 : Quatrième année, Novembre, Première quinzaine.

L'Emulation paraît tous les quinze jours dans ce même format. Le prix de l'abonnement, la feuille rendue *franco* dans tous les lieux du Canton *où il y a poste*, est fixé à 45 batz pour l'année. Tout abonnement de la Ville de Fribourg doit se faire au Bureau de l'*Emulation*, Rue de la Préfecture numéro 198. Les abonnements du dehors doivent se faire aux Bureaux de Poste respectifs, lettres et argent affranchis.

(Echo de l'Association industrielle suisse. — Feuille Mensuelle, Mars 1844.)

LE SYSTÈME DE PÉAGES SUISSE.

Au risque même de fatiguer quelques-uns de nos lecteurs, qui préféreraient entendre parler d'associations d'ouvriers plutôt que d'un système de péages suisse, nous ne pouvons nous dispenser de revenir sur cette question que nous envisageons comme le centre autour duquel devra se grouper tout ce qui tend au développement matériel de la Suisse. Sans la centralisation des péages, l'étranger continuera à nous inonder de ses produits [1] jusqu'à ce que toutes les forces productives de nos industries, indispensables aux besoins intérieurs, soient entièrement minées ; sans la centralisation des péages, chaque canton s'entourera, d'année en année, d'un blocus de plus en plus hermétique : tel que l'homme isolé, dont l'existence est menacée, doit user de tous les moyens pour la défendre, de même chaque canton sera dans la nécessité d'agir sans ménagement aucun pour protéger ses intérêts privés ; sans la centralisation des péages enfin nous n'aurons jamais une législation uniforme pour les transactions commerciales, nous ne serons jamais dignement représentés au dehors, et la question la plus importante de toutes, celle que le bien-être de la patrie entière tôt ou tard réclamera impérieusement, la question *des chemins de fer* restera sans solution. Et ces questions non ou imparfaitement réalisées, la Suisse sera forcée par cette masse de produits étrangers de renoncer à la vie industrielle pour retourner

[1] « La masse énorme de vêtements tout confectionnés qui nous arrivent » de Paris et dont on tapisse jusqu'à nos plus petites villes, fera-t-elle enfin » ouvrir les yeux à nos Gouvernements? Conçoit-on que si sur mille habi- » tants UN SEUL achète annuellement un Paletot, un Pantalon et un Gilet, l'*In-* » *dustrie suisse* PERA UNE PERTE SÈCHE DE CENT-MILLE FRANCS? » *(N. du T.)*

à la vie purement agricole. Si à la justesse de ces observations on nous oppose que de pareilles prévisions ont déjà été émises dans le temps sans que l'expérience les ait justifiées, nous répondrons que les capitaux, les mécaniques, les voies de communication rendues journellement plus faciles, ont, depuis 25 ans, entièrement changé la face des affaires. Qui se serait jamais douté que nous tirerions un jour des farines de l'intérieur de l'Amérique, que les meuniers d'outre-mer feraient concurrence aux nôtres, et que nous serions forcés, à notre détriment, de faire la part de ces nouveaux rapports, si nous ne voulons point contraindre une partie de notre population à déserter la patrie ou à mourir d'inanition. En effet, la question est bien plus sérieuse aujourd'hui qu'il y a quelques années. Après une longue suite d'années fertiles, à peine avons-nous une année de médiocre rapport que déjà le besoin se fait sentir sur plusieurs points de la Suisse d'une manière vraiment alarmante. Et comment pourrait-il en être autrement dans un pays où la consommation des produits exotiques a augmenté dans toutes les classes autant que chez nous?

C'est à dessein que nous avons donné dans notre dernier N° tant de détails sur les importations de 1842; nous avons voulu mettre chacun à même de se convaincre de ses propres yeux de la quantité énorme de marchandises qui entrent chez nous. Un simple coup d'œil démontre déjà où tout cela nous mène. Laissons de côté la valeur des matières brutes, des denrées coloniales, des céréales, du sel, bien que l'on puisse en économiser beaucoup, et ne nous arrêtons qu'aux dépenses pour des objets de consommation en concurrence avec ceux du pays, et à celles pour des objets d'art et de manufacture, articles que nous pouvons produire nous-mêmes, nous trouverons une somme de passé 50 millions de francs de Suisse, (600,000 quintaux à 20 fr. en moyenne, et 270,000 qtx. à 150 fr. portent 52,500,000 fr., estimation au-dessous de la réalité). On voit par la nature de ces articles que le salaire constitue les $^2/_3$ de leur valeur et plus. Si, au moyen d'une ligne de douanes, nous parvenons à diminuer de 20 à 25 p. % l'importation de ces articles, il resterait par an, 12 à 15 millions de plus en Suisse, ce qui n'est certainement pas sans importance pour un petit pays tel que le nôtre. Il en résultera de plus grands avantages encore si, par d'autres mesures, on

facilite les communications intérieures. Dans l'état actuel des choses, il n'est pas rare que l'étranger, qui demeure à 100 lieues, a de l'avantage, à cause de la voiture, sur le Suisse qui demeure dans sa patrie et à une distance de 30 à 50 lieues seulement. En imposant les marchandises étrangères d'un droit seulement équivalent au prix de la voiture de la plus grande distance du pays, il s'établirait entre la production et la consommation de l'intérieur, un plus grand équilibre. Il ne faut jamais oublier que le producteur et le consommateur sont intimement liés et, tous les regnicoles, hors les vieillards, les malades et les enfants, étant à la fois et producteurs et consommateurs, celui-ci d'un tel article, celui-là d'un tel autre, il s'en suit que *la richesse et l'opulence d'une nation ont leur principale source dans les transactions commerciales nombreuses, et libres de toute entrave*. Ces rapports comment peuvent-ils exister vis-à-vis de pays où tous nos produits sont ou imposés outre mesure ou entièrement prohibés?. Et comment est-il même possible que ces rapports s'établissent régulièrement dans l'intérieur en présence des nombreux obstacles qui arrêtent la libre circulation?

Cependant nous ne touchons ces rapports que par forme d'introduction. La tâche que nous nous imposons, c'est de prouver qu'un système de péages suisse, tel que nous l'entendons, est moins dispendieux que les systèmes actuels, et que tous les scrupules sur les difficultés d'exécution sont aussi futiles, que les craintes de la cherté des vivres, craintes dont nous avons parlé dans notre dernier N°.

Au lieu d'énumérer et de réfuter les raisons que l'on allègue contre le système fédéral des douanes, il sera sans doute plus utile de faire ressortir brièvement la différence entre le système dit de représailles de 1822 et le nôtre; d'autant plus que l'on se fait une arme de la non-réussite du premier contre le système actuel. On verra d'abord les raisons pour lesquelles celui-là ne pouvait s'établir, et pourquoi celui-ci a toutes les chances de réussite.

Le système des péages de 1822 a eu, comme le porte son nom, pour base une représaille, dirigée exclusivement contre la France, pour avoir haussé ses droits d'importation sur le bétail et les fromages [1].

[1] Le concordat fut accepté par les Etats de Berne, Lucerne, Uri, Nidwalden, Glaris, Zoug, Fribourg, Soleure, Schaffouse, Appenzell, St.-Gall, Argovie, Thurgovie et Vaud. — Zurich, Schwytz, Obwalden, Bâle, Grisons, Tessin, Valais, Neuchâtel et Genève n'y prirent aucune part.

C'est en partie pour ce motif que la participation n'est pas devenue générale. Le système que nous proposons aujourd'hui, quelles que puissent être les raisons qui en ont fait naître l'idée, *tend à affranchir la production nationale des impôts indirects* (droits de péage et de chaussée). Exclusivement dirigé contre la France, le système de 1822, par la raison même que c'était une mesure de représaille, fixait des droits élevés, tandis que le système actuel établit des droits beaucoup plus modérés et serait exécuté également sur toute la frontière, à moins que des rapports de réciprocité ne commandent des modifications, comme par ex. pour les vins d'Allemagne. En 1822, personne n'a pensé à la suppression simultanée des péages intérieurs; aujourd'hui cette suppression est la base vitale de la question, et si, en 1822, on a pris pour base de répartition le contingent en argent, les motifs historiques et rationnels ne seront pas mis de côté dans le système actuel. Quant à l'exécution, il ne faut pas oublier que, depuis 1822, où elle manquait d'unité et d'énergie, les cantons frontières les plus importants ont, comme on le verra d'abord, transféré les péages intérieurs sur les confins de leurs Etats et établi des douanes proprement dites; de sorte que sur une étendue de plus de la moitié de nos limites extérieures, tout est déjà créé, et qu'il ne s'agit plus que de faire et de mettre en vigueur des lois et des tarifs uniformes. Les systèmes de péages cantonaux forment de plus la transition naturelle à un système de péage fédéral.

Pour constater que l'exécution en est facile, et qu'elle offre même de l'économie, nous allons examiner plus particulièrement les rapports actuels.

Le canton des *Grisons* a un système de péage central. Du côté du dehors, cet Etat a cinq péages, à Luziensteig, à Martinsbruck, à Campo Cologno, à Castasegna et au Splügen, et huit péages secondaires pour empêcher la contrebande des articles soumis au droit de consommation. Du côté de la Suisse, il a de plus trois bureaux principaux, et six secondaires où l'on perçoit des droits de chaussée; dans ce nombre ne sont pas compris une quantité de droits locaux. Si on examine ensuite la loi actuelle des péages de ce canton, l'impôt des marchandises soumises au droit de consommation, la quantité des importations, le produit des péages et des droits de consommation, on sera convaincu qu'un tarif fédéral n'exigerait aucune

surtaxe, et que les bureaux actuels seraient plus que suffisants vis-à-vis le dehors, et que ceux pour la Suisse tomberaient comme superflus.

Le *Tessin,* qui au sud de la Suisse offre les frontières les plus difficiles (le péage fédéral y est perçu par 27 bureaux différents), frappe les produits de droits si élevés, que l'on obtiendrait 4 millions, si pour toute la Suisse les perceptions se faisaient sur la même échelle. De sorte que sa ligne de douanes serait plus que suffisante pour la nouvelle.

Le canton du *Valais* n'ayant de péages vis-à-vis du dehors qu'à Gondo, au Simplon, à Loch, au Haut-Châtillon, à Bourg St-Pierre, à Martigny et à la perte du Sex, ne tire annuellement de l'étranger que 10,000 quintaux de marchandises exotiques, sur lesquelles il perçoit environ 100,000 fr.; il ne sera donc pas nécessaire d'augmenter les mesures de ce côté-là.

Vaud embrasse dans sa ligne de douanes une étendue de plus de 100 lieues. Le total de ses importations dépasse actuellement 200,000 qtx, et ses droits frontières rapportent environ 220,000 fr. dont 45,000 fr.[1] sont absorbés par les frais d'administration. Or, la frontière, du côté de la Savoie et de la France, n'est que de 40 lieues, et les marchandises importées par là s'élèvent à 40,000 qtx. Toute la différence du système fédéral d'avec le système vaudois consisterait en ce que quelques produits fabriqués seraient un peu plus imposés, *et que les matières premières et les substances alimentaires ne le seraient plus du tout.* Il s'en suit que la moitié du personnel actuellement employé suffirait pour garnir les frontières.

Neuchâtel n'a que deux bureaux frontières : aux Verrières et aux Brenets. Si ce personnel, avec les employés des quelques bureaux de péage de l'intérieur, ne devaient suffire pour le nouveau service, Berne présente un excédant d'autant plus grand.

Berne possède, si nos données sont exactes, 64 bureaux de péages aux frontières (à-peu-près la moitié du nombre nécessaire pour la Suisse entière), dont 12 seulement sur les frontières de France. Si l'on établit, contre l'extérieur, deux fois et même trois fois plus de bureaux, la moitié du personnel d'aujourd'hui suffirait pour les desservir.

[1] Soit le 20 %, c.-à-d. que sur *cinq francs perçus* sur le peuple, le trésor vaudois n'en reçoit que QUATRE et le cinquième s'égare dans les mains de l'administration. *(N. du T.)*

Argovie n'a pas encore centralisé ses péages, mais il est intentionné de le faire incessamment. Ses postes aux frontières sont peu nombreux ; il n'y en a qu'à Rheinfelden, Säckingen, Lauffenbourg, Koblenz, Petit-Dettingen, Zurzach (vis-à-vis Bourg), Zurzach (vis-à-vis Kadelbourg) et Kaiserstuhl, et le personnel existant dans l'intérieur de ce canton serait plus que suffisant. On a vu dernièrement, par les mesures prises contre le grand-duché de Bade, combien il est facile de mettre de telles mesures à exécution.

Zurich, qui n'a qu'une ligne de douanes insignifiante et secondaire, pourra également garantir ses bureaux frontières d'Eglisau et de Rheinau avec son personnel actuel.

Thurgovie et *Saint-Gall* ont leurs frontières bien délimitées par le Rhin et le lac de Constance, Thurgovie possède, du côté de l'Allemagne, 17 bureaux frontières ; et St-Gall, 12. Le canton de Thurgovie perçoit en outre, dans l'intérieur, des droits de chaussée et de pontonage assez nombreux, et St-Gall, qui a transporté ses bureaux aux frontières, a en outre 18 bureaux du côté de la Suisse, et perçoit encore un grand nombre de droits de chaussée. La surveillance du côté de l'Allemagne nécessiterait quelques renforts, mais cette augmentation de mesures ne se dirigeant que contre le dehors, n'exigerait guère plus du double ou le triple du personnel actuel.

On voit donc que les forces déployées aujourd'hui dans les cantons de Grisons, Tessin, Valais, Neuchâtel, Argovie, Zurich, Thurgovie et St-Gall, suffiraient à l'exécution du nouveau système. Vaud et Berne offrent de grands excédants qui, répartis entre les trois passages principaux, où, en 1842, 1,552,595 quintaux, ou les $^3/_5$ des importations, ont payé le droit fédéral, c'est-à-dire, entre ceux de Bâle, Genève et Schaffouse, seront plus que suffisants à leur garde.

Nous économiserions ainsi *tous les frais de perception* sur les péages des cantons intérieurs ou, pour parler en chiffres, si les frais se montent aujourd'hui en moyenne au 15 ou au 18 p. %[1], ils seront réduits au 12 ou au 15 p. % par le système fédéral.

Ce n'est pas ici la place de développer, d'une manière spéciale, le plan d'exécution du système en question[2]. Il serait cependant

[1] Ce chiffre, évidemment erronné, doit être du 25 au 28 %. *(N. du T.)*

[2] Voir : *Statistique agricole, industrielle, commerciale et douanière de la Suisse*, page 16. *(N. du T.)*

singulièrement facilité par la circonstance que la grande masse des marchandises est importée par un petit nombre de routes, les $^3/_5$ entrant, comme nous venons de le dire, par Bâle, Genève et Schaffouse. Quant aux importations, les tableaux de péages existants renferment assez de données pour calculer, dès le principe, l'importance de chaque bureau, et éviter ainsi toute profusion de forces.

D'après ces détails, on peut voir, jusqu'à un certain point, qu'il est entièrement faux qu'il faille créer une multitude de péages, de lois, d'ordonnances, de tarifs hétérogènes pour le système de péage tel que nous l'avons en vue. Au contraire, tous les matériaux existent, éparpillés dans les différents cantons : il ne s'agit que de les trier, et d'adapter à un système général ce qui est suivi aujourd'hui dans les systèmes particuliers.

Nous ajouterons en terminant que la réalisation d'un système fédéral de péages ne s'obtiendra pas par la seule voie des concordats, et moins encore par celles d'arrêtés. Ce n'est que lorsque la majorité de la population et des Etats se seront entendus sur les bases, ce qui devra sans doute avoir lieu par des concordats, qu'il faudra entrer en négociation pour conduire par des *traités*, la question à une solution définitive. Plus on procèdera avec précaution et respectera les relations particulières, plus on s'assurera du succès.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE FÉDÉRALE.

La commission, instituée par la Diète le 10 août 1842, pour faire une enquête sur la situation commerciale de la Suisse, devant tenir sous peu sa première séance, il n'est peut-être pas hors de propos de résumer ce qui s'est passé d'essentiel soit au moment de sa nomination, soit depuis.

A la Diète de 1841, siégeant à Berne, la députation de Zurich fit une motion *tendant à ce qu'il soit nommé une enquête circonstanciée et impartiale, pour voir s'il convient à la Suisse de conserver, comme du passé, le système des péages cantonaux, et de la liberté illimitée de commerce vis-à-vis l'étranger; ou bien si la Suisse doit recourir, pour protéger la production nationale, à des mesures générales, et auxquelles?* Les Etats de Glaris, de Schaffouse et de St-Gall ont appuyé la motion; Berne, Uri, Grisons, Vaud, mais particulièrement Bâle-Ville et Genève ont exprimé des craintes sur la question de

savoir s'il convient à la Suisse d'abandonner le système de la liberté de commerce pour entrer dans le système des douanes. Mais aucune décision n'a été prise.

En 1842, Zurich a reproduit la même motion. Bâle, Neuchâtel et Genève l'ont combattue si vivement que ce n'est qu'avec peine que l'on est parvenu à former une majorité de 12 Etats, composée de Zurich, Lucerne, Uri, Glaris, Zoug, Fribourg, Soleure, Schaffouse, St-Gall, Argovie, Thurgovie et Vaud, pour la proposition de Zurich, afin que le Directoire désigne une commission, choisie parmi les hommes versés dans les affaires, pour examiner à fond la question des relations commerciales, et que les propositions de cette commission soient communiquées aux Etats *ad instruendum.*

Le choix des membres de cette commission est tombé essentiellement sur des hommes qui, jusqu'ici, s'étaient toujours prononcés pour la liberté de commerce illimitée. Il restait ainsi peu d'espoir d'arriver à des réformes rationnelles et nationales.

Dans cet état de choses apparurent les 215 questions[1] qui furent adressées aux Etats. Ces questions, diversement jugées, fourniront dans tous les cas une riche matière à la discussion ultérieure. Deux cantons n'y ont pas encore répondu : Schwytz et Unterwalden?

On aurait lieu d'être surpris qu'une commission, si ardemment désirée, et nommée déjà en 1842, aie tant tardé à se réunir, et à se faire entendre si rarement, si on ne savait que les hommes à idées stationnaires, ceux-là mêmes qui ont travaillé contre la nomination de la commission, eussent préféré de voir tomber cette affaire dans l'oubli; tandis que ceux qui l'avaient prise au sérieux, cherchaient de nouveaux moyens de réussite, et trouvaient déjà une espèce de consolation dans le retard que mettait la commission à faire un rapport défavorable.

[1] Nous ne savons si c'est à la CHAUMIÈRE INDIENNE qu'a été empruntée cette idée, mais nous ne pouvons nous défendre d'en faire ressortir la parfaite identité de vues et de résultats. Là, les questions sont au nombre de *trois mille cinq cents* qui ont fourni une collection de 90 ballots pesant 9,140 livres d'extraits et d'annotations qui, « Loin d'éclaircir aucune des » questions, n'ont contribué qu'à en multiplier les doutes; et comme elles » étaient toutes liées les unes aux autres, il s'en suivit que l'obscurité d'une » solution obscurcissait l'évidence d'une autre, que les vérités les plus claires » étaient devenues tout-à-fait problématiques, et qu'il était même impossible » d'en démêler aucune dans ce vaste labyrinthe de réponses et d'autorités » contradictoires. » H. *Bernardin de St.-Pierre*, page 195. *(N. du T.)*

Dans l'intervalle, plusieurs circonstances ont permis aux esprits expérimentés d'envisager avec calme et impartialité nos rapports actuels, sans pour cela renoncer au principe de la liberté de commerce. On ne peut d'abord nier qu'il n'existe de notables abus dans nos matières commerciales ; puis l'idée de mesures générales a trouvé un puissant point de ralliement dans la fondation et la propagation de l'Association industrielle suisse, et la question qui nous occupe s'est tellement éclaircie dans l'opinion publique que chacun voit aujourd'hui qu'il ne s'agit ici, ni d'un système de commerce absolument libre, ni de péages protecteurs ou prohibitifs, mais d'un juste milieu, qui nous rapproche bien plus de la liberté de commerce en affranchissant les entraves intérieures qu'en les laissant subsister en faveur de l'étranger [1]. On le voit, les plus chauds partisans de la liberté du commerce peuvent en toute sécurité se prononcer pour la translation des péages à la frontière, et ceux des mesures protectrices peuvent ainsi être satisfaits, puisque la production nationale en profitera tout autant.

Au point de vue de l'Association industrielle suisse, nous voyons d'un favorable augure le retard que cette commission a mis à se réunir, et plus nous avons l'espoir d'avoir gagné, pour notre cause, les hommes les plus influents de cette commission, plus nous regretterions, s'il devait surgir des difficultés qui entravent le développement ultérieur de la question. Espérons le mieux.

CORRESPONDANCES. — NOUVELLES.

Parmi les communications que le comité central a reçues dans le courant de ce mois, celles du Conseil d'Etat de Neuchâtel méritent une mention d'autant plus distinguée qu'on n'attendait réellement de ce côté-là des considérations aussi bien motivées sur la question. Après avoir donné les assurances les plus positives de l'empressement que cet Etat mettrait à fournir à l'Association toutes les données statistiques qu'elle pourrait demander, la lettre dit :

« En tant qu'il s'agit de gagner par vos efforts l'opinion publique en faveur de la suppression des péages intérieurs, pour faciliter le commerce suisse, vos vues ont toute la sympathie de notre gouvernement. Il croit surtout que vous ne pourrez donner une direction

[1] Voir : *Statistique agricole, industrielle, commerciale et douanière de la Suisse*, page 17. *(N. du T.)*

plus utile à vos travaux qu'en disposant les esprits à conclure des concordats qui allégent les charges du transit et sous ce rapport assurent à la Suisse tous les avantages résultant de sa position géographique. La réalisation du projet, élaboré par M. Zellweger, ancien réviseur des péages, serait un premier résultat dont on aurait droit de se féliciter.

» Quant à l'idée de transporter, à la frontière de la Confédération, tous les péages intérieurs et d'en répartir la recette entre les cantons, de manière que chacun d'eux reçoive l'équivalent des péages actuellement perçus, nous devons vous rendre attentifs, messieurs, sur les grandes difficultés que vous rencontrerez.

» Un tel système protégerait une inégalité qui tournerait tant à l'avantage des cantons dont les péages sont actuellement les plus onéreux au commerce, qu'au détriment de ceux qui se sont montrés jusqu'à présent les plus libéraux sous ce rapport [1].

» En effet, si le tarif général des péages n'est autre chose que la somme totale de tous les tarifs cantonaux actuellement existants, il est patent, qu'il sera d'autant moins élevé, que quelques cantons auront fait des sacrifices aux intérêts généraux du commerce et de l'industrie. En reconnaissance de leurs sacrifices, ces Etats verraient, d'un côté, leurs ressortissants chargés de forts impôts, sans que, de l'autre, ils en fussent dédommagés par l'augmentation des revenus publics. Et les Etats qui ont suivi, jusqu'à présent, une marche opposée, jouiraient du bénéfice des deux systèmes; premièrement, du fruit des sacrifices faits par les autres cantons pour le soulagement de leurs populations; en second lieu, du fruit de leur propre système de fiscalité par la garantie de leurs anciennes recettes. — A quoi il faut encore ajouter que les cantons dont le territoire ne touche pas la frontière ne sont pas exposés non plus aux désagréments de la perception des péages.

» Nous pouvons bien nous imaginer que les auteurs des statuts de votre Association, se trouvant dans une position différente de la nôtre, ont pu, plus ou moins, perdre de vue ces considérations auxquelles le sentiment de notre position donne un si grand poids pour nous.

» Mais nous sommes persuadés, messieurs, qu'il suffira de vous

[1] Voir : *Statistique agricole, industrielle, commerciale et douanière de la Suisse*, page 17. *(N. du T.)*

les exposer pour vous rendre attentifs sur les inconvénients de votre système provisoirement adopté, et pour vous montrer l'impossibilité de l'admettre dans un Etat tel que le nôtre. »

Telle est la lettre de Neuchâtel. Les observations sur ce dernier point sont sans doute fondées, mais comme nous l'avons déjà démontré en quelque sorte en émettant notre opinion sur les débats du grand conseil de Vaud, les statuts de Zofingue montrent plus qu'on ne pourrait le croire, le chemin à suivre pour parvenir à un accommodement. Si des données plus précises vinnent encore éclairer nos différents rapports, il est certain qu'avec de la bonne volonté et de l'impartialité, on trouvera enfin la mesure pour rendre à chacun ce qui lui revient [1].

MM. Schweizer, Stierlin et Noblet, chargés par la conférence postale, réunie l'année dernière à Zurich, de projeter un règlement pour le service d'extra-postes en Suisse, se sont réunis, dans le courant de ce mois, à Berne, pour s'acquitter de leur mission. Il est fâcheux que, chaque fois qu'il est question d'introduire quelque amélioration dans le service postal de la Suisse, l'administration des postes de Berne refuse obstinément, pour des raisons que lui dicte la fiscalité, de prendre part a ces réformes. D'un autre côté, les amis du progrès de cette branche d'administration apprendront avec plaisir qu'à Berne il se trouve maintes voix qui réprouvent fortement cet isolement, et on assure même que les membres les plus influents du gouvernement sont intentionnés de combattre énergiquement cette tendance. A l'appui de cette assertion, nous allons citer les paroles du *Verfassungsfreund*, publiées à l'occasion de la dernière conférence postale de Berne. « Nous ne nous étions pas trompés, dit cette feuille, en émettant des doutes sur les avantages qui pourraient résulter de cette conférence. Il semble que Berne n'ait convoqué une conférence postale que pour donner à nos chers et fidèles confédérés le sage conseil de ne pas aller trop vite en améliorations dans les affaires postales, et à laisser les choses sur le bon vieux pied, qui remplit les caisses publiques; car nous devons le déclarer franchement, c'est Berne qui, à l'exception des deux améliorations tout-à-fait secondaires, veut tout laisser sur l'ancien pied, repousse les propositions de ses co-Etats, et fait tout ce qu'il peut pour entraver l'exécution. Vaud a demandé l'introduction des postes aux chevaux; tous les membres de la conférence ont été d'accord sur la nécessité de l'introduction d'un établissement qui existe maintenant dans tous les pays civilisés. Berne s'y est refusé, et a l'appui de son opinion, son représentant a fait valoir, dit-on, les motifs les *plus pitoyables*. Que reste-t-il à faire? L'ours se pose tranquillement en travers des routes postales, et on ne peut pas le sauter à pieds joints, encore moins le tourner. La Suisse

[1] Voir : *Statistique agricole, industrielle, commerciale et douanière de la Suisse*, page 18. *(N. du T.)*

doit-elle donc renoncer à voir s'établir sur ses routes principales une institution utile et généralement désirée, parce que le fisc bernois y aura mis son veto? Nous avons peine à croire que le grand conseil de la république puisse approuver la position que l'administration des postes a prise dans cette occasion, et le refus qu'elle a fait d'entrer en négociation avec les autres administrations postales sur les concordats proposés à Zurich. Un pareil système d'exclusion, qui n'a d'autres motifs qu'une fiscalité mal entendue, porte rarement de bons fruits; elle est en opposition directe avec les vœux et les désirs du peuple, qui s'est prononcé, à plus d'une reprise, pour écarter les obstacles qui gênent le transit et le commerce, en entravant nos relations avec les populations des cantons voisins. Berne devrait plutôt employer l'influence naturelle que lui donne sa richesse et sa puissance pour se mettre en Suisse à la tête des réformes utiles et encourager les cantons par son exemple. Il est au dessous de la dignité d'un canton aussi riche de se laisser traîner à la remorque par d'autres, ou même de chercher à entraver tout ce qu'ils veulent faire par un misérable esprit de jalousie et d'égoïsme. »

Ces manifestations de la part d'un journal semi-officiel nous prouvent que le système d'exclusion touche à sa fin.

Le 25 de ce mois, les principaux maîtres d'hôtel ont eu leur seconde réunion annuelle. Nous devons, sous notre point de vue, faire mention d'une autre réunion qui a eu lieu en même temps, de celle d'un certain nombre de loueurs de chevaux [1]. Ils ont résolu : 1° de soumettre aux gouvernements cantonaux un tarif fixant les distances entre les principaux endroits de la Suisse, ainsi que les prix de transport des voyageurs; 2° de demander aux Etats de statuer *que tout loueur de chevaux doit avoir son domicile en Suisse*. Cette dernière mesure, quoiqu'il soit dit qu'il ne s'agissait que de régler les rapports, et qu'il n'était nullement question de gêner les cochers étrangers, est évidemment dirigée contre ces voiturins parasites, venant surtout de France et d'Italie, dont le nombre va toujours en augmentant, et qui ne séjournent en Suisse que durant la belle saison. Voilà donc encore une branche d'industrie qui réclame contre les empiétements du dehors. Nulle part mieux qu'ici, on pourrait appliquer la comparaison faite par un Suisse dans une feuille industrielle allemande. Il a dit *que notre liberté de commerce ressemble assez à la liberté d'un cheval qui est attaché à un pieu fixé au milieu d'une prairie; il peut sans doute paître aussi loin que va la corde, mais il est exposé à se voir enlever par les troupeaux qui vont paissant librement le meilleur du peu que ses entraves laissent à sa disposition.* C'est vraiment l'image la plus heureuse de notre liberté de commerce actuelle.

---

[1] L'une et l'autre de ces industries méritent sans doute de fixer l'attention et la sollicitude de nos gouvernements; mais nous devons avertir que l'odieux monopole leur serait aussi pernicieux que l'anarchie dont on a raison de se plaindre aujourd'hui. *(N. du T.)*

Les débats du grand conseil de Zurich, réuni du 26 au 28 de ce mois, offrent, relativement au commerce zuricois et au commerce suisse, quelques moments dignes de remarque. Une pétition couverte de 5 à 6,000 signatures lui a été soumise. Venant de l'association des artisans zuricois (la même qui est représentée par son comité dans l'Association industrielle suisse), cette pétition demande, 1° que les corps de métiers soient réorganisés; 2° qu'il ne soit permis qu'à l'artisan de faire le commerce des articles de son industrie; 3° que les marchés soient soumis à un sévère contrôle; 4° que la loi de police pour les maîtres, les apprentis, etc., depuis plusieurs années en expectative, soit enfin promulguée. Une seconde pétition lui a été adressée par les artisans de Winterthour, demandant que des patentes de marché ne soient accordées qu'aux étrangers des pays où il y a droit de réciprocité, se plaignant du préjudice qui résulte pour le commerce de l'état actuel des choses, et faisant ressortir l'urgence où se trouve la Suisse entière d'avoir recours à des mesures repressives. On a tout lieu d'espérer, dit cette dernière pétition, de trouver au moins les cantons les plus populeux disposés à donner la main à des mesures générales. Si quelques cantons imposaient les objets d'art de provenance étrangère, les autres cantons se verraient bientôt forcés d'imiter leur exemple. — Nous ferons observer en passant que depuis le nouveau système de péage du canton du Tessin, l'importation des articles de cordonnerie, p. ex., a diminué des ¾. Les pétitionnaires prient le grand conseil de décréter qu'il sera entamé des négociations avec les autres cantons dans le but d'établir, d'accord avec eux, des péages sur les articles de l'industrie exotique pour protéger l'industrie indigène. Quoique l'on ait fait ressortir, dans la discussion, l'impossibilité de l'exécution des articles 2 et 3, les autres demandes ont été d'autant plus vivement appuyées et les pétitions envoyées au Conseil d'Etat. Nous sommes persuadés, d'après les discussions qui ont eu lieu au sein du grand conseil, sur la situation financière du canton que, dans peu d'années, Zurich introduira dans son canton un nouveau système de péages, si l'on ne parvient pas à établir un système uniforme fédéral. Mais avant d'agir on veut voir ce que fera la Confédération.

ZURICH, *22 mars*. Les réponses d'adhésion à l'Association industrielle qui auraient dû nous parvenir jusqu'à la fin de février, nous manquent encore. Cependant des 77 listes d'invitation qui ont été expédiées, il en est revenu 14, couvertes de 151 signatures et appartenant, 20 à Winterthour, 37 à Männedorf et Stäfa, 7 au district de Pfäffikon, et les autres à Zurich et ses environs. Le besoin de s'unir se fait toujours sentir davantage tout comme la nécessité que les autorités prennent l'industrie sous leur protection. Dans le courant de ce mois, une conférence s'est tenue à St-Gall pour s'occuper du commerce d'exportation pour les Indes et la Chine, et examiner ce qu'il y aurait à faire dans l'intérêt général. Notre Chambre de Commerce y a été représentée. On s'est de même occupé, à la réunion générale des actionnaires de la navigation à vapeur, de la route du bord du lac de Wallenstadt

et l'on a engagé le commerce d'ici à s'y intéresser. Les déplorables effets de la dissolution de tous les colléges mercantiles et du partage des fonds de la corporation industrielle, se sont de nouveau fait sentir dans cette circonstance. Quand les intérêts communs n'ont plus aucun point de ralliement, et que l'on ne se sent plus animé de l'esprit de corps, l'égoïsme commence par tout dominer; la concurrence lui prête son appui pour détruire les relations si utiles à tous [1]. C'est un fléau qui pèsera toujours davantage sur les industriels de toutes les classes; l'artisan, le fabricant, le négociant, s'en ressentent tous plus ou moins, notamment lorsqu'il s'agit de faire quelque chose de grand et d'une utilité générale. Dans ces cas, chacun ne calcule que pour soi, et on ne prête la main à aucun moyen de secours aussi longtemps qu'on aperçoit dans le naufrage général une planche de salut où l'on puisse placer son intérêt privé. L'intérêt public dépérit, parce que personne ne s'en occupe. Puisse la voix de l'Association industrielle suisse devenir forte et assez puissante pour éveiller, à côté de son but spécial, le sentiment patriotique sous ces divers rapports! Ce serait là un bienfait qui répandrait, plus tard, ses fruits sur l'Association elle-même. Cultivons donc les esprits, sinon tous nos efforts seront infructueux.

Berne, *23 mars*. J'ai d'agréables nouvelles à vous communiquer sur notre Association industrielle cantonale. Dans le courant de ce mois, trois nouvelles sections se sont formées, à Nidau, à la Neuveville et à Delémont; celles de Berne, de Berthoud et de Langenthal, se sont accrues. L'augmentation du nombre des abonnés au *Monathlatt* nous prouve que l'Association est en voie de progression. La section de Berne a même fait une condition à ses membres de s'y abonner. Notre Association fait surtout sentir son heureuse influence dans les endroits où elle s'occupe, outre son but avoué, à des objets d'un intérêt local. La section de Porrentruy, p. ex., travaille activement à l'amélioration des routes du Jura, à l'introduction de nouvelles branches d'industrie, notamment de l'horlogerie, au perfectionnement de l'agriculture; on a constitué une section spéciale pour cette dernière branche, la section agricole. C'est aussi à elle qu'est dû la création d'une caisse d'épargne. Il paraît de même que les sections de Delémont et de Nidau ont pris à tâche d'introduire dans leurs contrées l'industrie de l'horlogerie, celle d'Interlacken travaille au perfectionnement de la sculpture sur bois. La nouvelle loi des péages n'étant en vigueur que depuis trois mois à peine, on ne connaît pas encore bien quel en sera le résultat financier, notamment pour la caisse publique; ces premières données ne pouront guère servir à autre chose qu'à baser les calculs. Cette loi exerce sur l'Association industrielle une influence bien salutaire sans doute, mais fort différente suivant les localités. A la population de l'intérieur, elle donne un avant-goût de l'utilité de la centralisation des péages, tandis qu'à celle des frontières, elle fait mieux sentir le préjudice résultant des entraves intercantonales. Voilà

[1] Voir : L'Industrialisme ou l'*Industrie justifiée par ses effets sur les sciences, les arts et les mœurs*, par M. *D. Schmuts*, Fribourg, 1843. *(N. du T.)*

pourquoi l'Association s'est développée rapidement sur les frontières, comme à Langenthal, à Buren, à Bienne. Il y a cependant, sous ce rapport, une différence essentielle entre les habitants des frontières intérieures et ceux de la frontière de France. Par la centralisation des péages, les premiers verraient cesser les entraves existantes, les autres les verraient s'accroître. Il n'est donc point surprenant qu'à Porrentruy quelque lenteur soit venue remplacer les élans qui s'étaient d'abord manifestés en faveur de l'Association industrielle suisse.

Soleure nous a fait parvenir le tableau comparatif des péages perçus les dix dernières années sur le haut et le bas Hauenstein. Nous en donnerons un aperçu plus tard; mais nous mentionnerons qu'au dire des journaux, il a été question, dans une réunion de l'Association industrielle cantonale, de savoir quels seraient les remèdes à opposer aux maux résultant pour l'agriculture suisse tant de l'établissement des chemins de fer dans les pays voisins que des progrès qu'y fait l'industrie agricole. Cet objet a été renvoyé à une commission d'agronomes, qui est chargée de s'entourer des lumières nécessaires pour ensuite faire son rapport. Il ne faut pas aller bien loin pour trouver la réponse; elle se trouve en partie déjà dans les débats qui ont eu lieu à ce sujet : aux chemins de fer il faut opposer des chemins de fer, aux progrès, des progrès. D'autres remèdes ne seraient que des palliatifs.

Nous apprenons que la section *saint-galloise* s'accroît bien rapidement et sans le secours de stimulants; elle compte déjà 159 membres. A Wyl, il s'est formé une section de 44 membres, et l'on s'attend, d'un moment à l'autre, que le Toggenbourg se déclare pour l'accession.

Dans le canton de *Thurgovie*, le nombre des membres est dans ce moment de 156, tout en faisant observer que plusieurs Sociétés d'artisans s'y sont fait représenter par des délégués.

TRANSIT.

Nous avons de nouveau reçu différents rapports sur le transit. M. Durler nous donne de même divers éclaircissements dont nous ne mentionnerons que ceux qui sont d'un intérêt commun. M. Durler, en venant à parler du transit en général, dit : Le commerçant ne demande pas par où passez-vous, mais quelle est la voie la plus prompte et la moins coûteuse? Nous allons signaler quelques entraves qui gênent le transit chez nous. Il n'est pas permis, dans les cantons de Zurich et d'Argovie, quoique les jantes aient 6 pouces de large, d'atteler plus de 6 chevaux. Mais dans le canton de Saint-Gall, et le grand-duché de Bade, pourvu que les jantes aient 5 pouces de large, il n'y a rien de déterminé ni pour l'attelage ni pour le chargement. « Le chargement du roulage accéléré, dit M. Durler, que j'ai établi au mois d'août dernier, entre St-Gall et Bâle, se compose, d'ordinaire, de 100 à 120 quintaux. Eh bien, il me serait impossible de livrer la marchandise en deux jours à Bâle, si, par le mauvais temps, il ne m'était permis d'atteler 8 chevaux sur la route badoise. Plusieurs de nos gouvernements l'ont défendu, comme je viens de l'observer et chargé les gendarmes et les voyers de

dénoncer les contrevenants. Quel en est le résultat? Qu'il faut forcer les chevaux ou éviter le pays. Je me servirai de nouveau de la route suisse, continue le rapporteur, aussitôt que la route de St-Gall à Bâle offrira les mêmes avantages du côté de la Suisse que du côté du grand-duché, ce qui aura lieu, sans doute, une fois la route de Zurzach à Stein (Argovie) terminée et l'affaire des péages réglée. »

FRAIS PAR LA ROUTE DE BALE A ZURZACH POUR UN ROULAGE A 4 CHEVAUX, CHARGÉ DE 80 QUINTAUX DE MARCHANDISES, PREMIÈRE CLASSE.

Route suisse.

		Péages. Fr. Rp.	Relais. Fr. Rp.
Dépenses à Bâle :	chargement, crocheteurs, porte, péage, transit, par quintal, 20 rappes.	16»—	
Birsbruck,	un char à 4 chevaux	»30	
Rheinfelden,	escorte au péage, par quintal, 6 rps.	4»80	
Brugg,	à 10 rappes le quintal . . .	8»—	
Stille,	passage de 4 chevaux et de 2 chevaux de relais : 6 chevaux	1»80	
	Par les hautes eaux on paie le double, 3 fr. 60 rp.		
	Les 2 chevaux de relais		1»—
Wurenlingen,	péage et escorte, par quintal, 8 rp.	6»40	
	2 chevaux de relais		1»—
Montagne de Zurzach,	4 chevaux de relais . .		4»80
Hardhügel,	2 » » . .		1»20
Basel-Augst,	2 » » . .		1»20
Möhli-Höhe,	2 » » . .		1»60
Mumpf jusqu'à Eiker-Feld,	4 » » . .		2»—
Hornussen et Bözberg,	4 » » . .		6»—
		Fr. 37»30	Fr. 18»80

Par quintal 70 ⅛ rappes

FRAIS POUR LE MÊME CHARGEMENT.

Route badoise.

		Péages. Fr. Rp.	Relais. Fr. Rp.
Bâle,	chargement, crocheteurs, etc, par quintal, 20 rap.	16»—	
	Pontonage, 4 chevaux	»40	
Hörndli,	bureau de péage grand-ducal, plombage, droit de chaussée, tout compris, p. ql ½ cr.	1»—	
Waldshut près Koblenz,	passage de 4 chevaux . .	1»20	
	(Durant les 3 semaines de foire on ne paie point de droit d'escorte de Koblenz à Zurzach).		
	RELAIS.		
Hörndli-Rhein,	2 chevaux		»80
Kleinlauffenbourg,	4 »		1»60
Hauenstein,	4 »		1»20
Waldshut,	4 »		1»20
		Fr. 18»60	Fr. 41»80

Par quintal 29 ¼ rappes.

Les dépenses du voiturier sont donc de Bâle à Zurzach :

Route suisse, 70 ⅛ rappes par quintal.

Route badoise, 29 ¼ » » »

Fribourg. Imprimerie de L.-J. Schmid, Éditeur.

L'ÉMULATION,

RECUEIL AGRICOLE, INDUSTRIEL, COMMERCIAL, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE,

N° 6.

Fribourg, 1844 : Quatrième année, Novembre, Seconde quinzaine.

L'Emulation paraît tous les quinze jours dans ce même format. Le prix de l'abonnement, la feuille rendue *franco* dans tous les lieux du Canton *où il y a poste*, est fixé à 4⅓ batz pour l'année. Tout abonnement de la Ville de Fribourg doit se faire au Bureau de l'*Emulation*, Rue de la Préfecture numéro 198. Les abonnements du dehors doivent se faire aux Bureaux de Poste respectifs, lettres et argent affranchis.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

COURS DE PÉDAGOGIE,

D'après Mgr. DEMETER, Evêque de Fribourg en Brisgau, ancien Directeur de l'Ecole-Normale de Rastadt, Co-fondateur de celle de Strasbourg, et les principaux pédagogues suisses.

(Suite et fin de la première partie).

B. DU MAITRE CONSIDÉRÉ DANS SES RAPPORTS AVEC LA SOCIÉTÉ.

§ 7. *Rapports avec l'Autorité.*

L'Etat a beaucoup fait pour le Régent depuis 1830. Il a amélioré son sort par des primes, relevé sa position par des inspections réglées, et fondé un cours de répétition annuel [1]. L'instituteur ne peut mieux lui témoigner sa reconnaissance qu'en s'attachant à former de bons Citoyens et en donnant lui-même l'exemple de l'obéissance aux lois et du respect pour les magistrats. Les autorités avec lesquelles l'instituteur se trouve particulièrement en contact sont (dans la commune) le Syndic et le Conseil, (dans le district) la Commission d'Ecole, (dans le canton) le Conseil d'Education.

[1] Nous ne donnons pas le nom d'Ecole-Normale au *Cours de répétition* qui réunit pour un mois, à Hauterive, les régents déjà placés. Une Ecole-Normale proprement dite est une institution destinée à préparer des jeunes gens à la vocation d'instituteur. Les cantons suisses qui ont des Ecoles-Normales en règle, sont Vaud, Berne, Zurich, Argovie, Thurgovie, Appenzell-extérieur et Soleure.

§ 8. *Rapports avec le Curé.*

Le Curé est le père spirituel de la paroisse. Il enseigne, console, bénit et préside aux principaux actes de la vie, naissance, mariage et mort. Généralement un Curé a plus de connaissances qu'un régent. A tous ces titres, celui-ci doit à son pasteur, respect et déférence: L'entente entre le presbytère et l'école est d'ailleurs un bienfait pour la commune; l'amitié du Curé, un bienfait pour l'instituteur. Elle lui vaudra la considération des paroissiens, des conversations instructives et de nobles loisirs. Car une bibliothèque est pour la cure un ornement de rigueur. Il n'est qu'un cas où la bonne harmonie entre le pasteur et le régent deviendrait plus nuisible qu'utile à la commune. Celui où tous deux s'entendraient pour supprimer toute instruction en dehors de la lettre-morte du Catéchisme. « Une école de village,» a dit avec raison le père *Girard,* «ne doit pas être une académie. » Mais, lire, écrire, compter, sont des connaissances aujourd'hui indispensables. Elles forment, avec la Religion, la base de toute culture même morale et religieuse.

§ 9. *Rapports avec les parents des élèves.*

Les maîtres primaires sentent généralement la nécessité d'entretenir de bons rapports avec les parents. Mais beaucoup d'entr'eux ne savent pas se garder d'un écueil dangereux. Ils se montrent pleins de prévenances envers les familles riches, s'empressent d'accepter leurs invitations et leurs cadeaux, et ne font aucune attention aux pauvres. C'est là l'indice d'une grande ignorance de leur mission ou d'une bassesse d'âme déplorable. Et de ces complaisances serviles envers les parents, à la partialité envers les enfants, il n'y a qu'un pas. Or, la partialité volontaire est un crime pour l'instituteur. Si d'ailleurs on lui recommande la bonne harmonie avec les parents, ce n'est pas pour en obtenir quelque avantage personnel. C'est dans le but de procurer au maître plus d'influence sur les enfants, et plus de facilité à introduire dans l'École les changements nécessaires. —Les parents blâment ou louent souvent sans discernement. Le maître ne doit donc pas avoir pour but d'éviter le blâme ou de mériter l'éloge. Mais de satisfaire à sa conscience. Le blâme des parents a pour objet trois choses principalement : l'enseignement, la discipline, ou les innovations

introduites. Dans les deux premiers cas, que le maître s'examine avec le désir de profiter de ce que les plaintes des parents peuvent avoir de juste et de fondé. Qu'il corrige son enseignement, s'il y a lieu à corriger ; qu'il punisse d'après des règles fixes, et non d'après l'humeur du moment ou le caprice. Quant aux innovations, qu'il regarde à deux fois avant d'en introduire. Qu'il s'assure, autant que possible, de l'appui de la Commission d'Ecole. Une méthode nouvelle de lecture met parfois tout un village en émoi. Car le campagnard est porté à dire : « De mon temps on ne faisait pas ainsi » et à condamner tout ce qui est nouveau. Il est vrai que le maître a entre ses mains un moyen de redresser les idées des parents : c'est de convaincre les enfants. « Nos aïeux n'ont pas tout laissé dans le même état ; aux maisons en bois ils ont substitué des maisons en pierres ; aux toitures en chaume, des toitures en tuile ; et pour ne parler que des vêtements, n'a-t-on pas remplacé la large et courte culotte par l'étroit et court pantalon. » Ces exemples grossiers font quelquefois plus d'effet que des explications abstraites. Les enfants bien convaincus font la leçon aux parents, on gronde un peu et l'innovation passe. Quelquefois les réformes viennent de l'autorité, alors l'instituteur n'a qu'un parti à prendre : exécuter les ordres qu'on lui donne, et ne pas s'inquiéter du *qu'en dira-t-on.*

Avec la meilleure volonté du monde, et en remplissant parfaitement son devoir, même parfois parce qu'il s'en montre observateur zélé, le maître mécontente des parents déraisonnables. Il se voit vexé par eux et injurié de toute manière. Il se gardera bien d'opposer injures à injures surtout en présence des Elèves. Sa modération l'honorera aux yeux des gens de bien, et fera peut-être rougir ces parents eux-mêmes de leur injustice.

§ 10. *Rapports avec ses Collègues.*

Il y a de bons collègues, il y en a de mauvais. Autant les premiers sont à rechercher, autant les derniers sont à fuir. Un bon Régent se reconnaît aisément à sa vie studieuse et réglée, à son savoir sans présomption. Le bon Régent ne court pas les veillées, n'aime ni le jeu ni le cabaret. On ne le voit point occupé à colporter de mauvais bruits dans le village. Le bon Régent n'est pas un brouillon politique ni domestique. On ne peut fréquenter

longtemps les mêmes personnes sans s'approprier plus ou moins leurs vices. La compagnie de mauvais collègues priverait l'instituteur de trois biens dont l'un est irréparable et les deux autres souvent aussi : Il y perdrait son argent, son temps et sa considération.

Combien, au contraire, peut offrir d'agréments et d'utilité la société de quelques bons collègues, qui comprennent la portée de leur mission et s'y dévouent de cœur? Seulement que ces amitiés ne dégénèrent jamais en coteries dédaigneuses et exclusives. Les instituteurs sont tous frères, tous membres de la classe enseignante. Tous ils doivent contribuer à honorer chacun d'eux, et chacun d'eux à honorer le corps dont il fait partie.

§ 11. *Le Régent comme Marguillier et Organiste.*

Dans maints endroits de notre Canton, le Régent remplit l'office de Marguillier ou Sacristain. Comme tel, l'instituteur a besoin de quelque connaissance des cérémonies du Rituel et du Directoire. Il a besoin, pour remplir convenablement ces fonctions, *d'ordre, de propreté, d'économie et d'assiduité.*

Beaucoup de Régents s'acquittent de cet emploi avec répugnance. Ils l'envisagent comme une corvée humiliante. Combien cependant ces humbles fonctions se relèveraient à leurs yeux, s'ils y voyaient un moyen de contribuer à la gloire de Dieu et à l'édification de la paroisse. Le cumul des fonctions de Régent avec celles de Sacristain n'existent d'ailleurs pas seulement dans le canton de Fribourg. On le retrouve dans la plupart des cantons suisses, dans les pays réformés comme dans les contrées catholiques, dans le grand-duché de Bade, en France et ailleurs.

Comme organiste, le Régent ne perdra pas de vue le lieu où il se trouve, les airs d'opéra, pas plus que les ritournelles des carrefours et les valses des ménétriers, ne conviennent au noble instrument qui accompagne les cérémonies religieuses. La musique d'Eglise n'est pas la musique profane.

§ 12. *Loisirs du Régent.*

L'instituteur convenablement rétribué donne tout son temps à sa propre instruction et à celle de ses Elèves. Mais maint Régent a un traitement faible, et une famille à nourrir. Il pourra joindre à l'exercice de son état, quelques travaux qui ne soient pas trop

incompatibles avec sa dignité. Un grand train d'agriculture, des métiers trop bruyants, ou qui le mettraient dans la dépendance de chacun, comme ceux de journalier, ne conviendraient point à l'instituteur. Les travaux qui s'allient le mieux avec sa position sont ceux qui s'y rapportent le plus par les connaissances qu'ils exigent, comme l'arpentage, l'art du pépiniériste, du cartonneur et du relieur, ou un petit commerce de livres et de matériaux à écrire. Le Régent peut aussi donner des leçons particulières.

§ 13. *Règles de prudence pour un Instituteur qui va entrer en fonctions.*

Voici les douze règles de prudence que le sage prélat dont l'ouvrage nous sert de guide, propose à l'instituteur qui va entrer en fonctions :

1. Ne pas se faire de sa position une idée trop brillante. La réalité, en trompant l'espoir du maître, abattrait son courage.

2. S'informer des opinions dominantes, des préjugés et des usages de la commune. L'ignorance de ces choses pourrait gâter les débuts et peut-être même l'avenir du maître dans cet endroit [1].

3. Se garder d'opérer beaucoup de changements dans l'école dès le début. Prendre conseil du temps et des circonstances, consulter les dispositions de la commission d'école et des autres Régents. Avoir grand soin de ne rien proposer à l'assemblée de commune, sans être sûr, d'avance, du succès. Ce serait faire un pas en avant, qui obligerait d'en faire deux en arrière; ce qui rendrait le progrès impossible pour des générations entières.

4. Laisser autant que possible aux innovations l'ancienne forme et l'ancien nom. Le nom d'École-Normale a, dans le temps, excité plus d'opposition que la chose elle-même.

5. Etre circonspect dans les jugements qu'il porte de son prédécesseur; parce que d'abord il ne convient pas d'en dire du mal, et qu'ensuite, bon ou mauvais, il a toujours ses partisans dans la commune.

[1] Non pas que le maître doive adopter ces préjugés et s'en constituer le champion. Au contraire, il doit employer son influence à les combattre, mais d'une manière adroite et insensible. Comment se ferait jour la lumière, si celui qui est par état chargé de la répandre, contribuait pour sa part à la cacher sous le boisseau? — Il y a des préjugés de divers genres, religieux, nationaux, locaux, qu'il ne faut point confondre avec la Religion, le patriotisme et un amour raisonnable du lieu natal.

6. Rechercher aussi peu la faveur particulière des préposés, que donner dans un excès contraire en ne faisant qu'un avec la portion la moins éclairée de la population.

7. Saluer tout le monde, parler amicalement à chacun; petit mais excellent moyen de gagner l'affection générale.

8. Bien qu'il ne doive pas se laisser dépouiller d'aucun des avantages de sa place; ne pas faire du bruit pour la moindre chose; l'apparence seule de la cupidité lui ôte l'affection. Chercher du reste à se rendre le plus indépendant possible des parents.

9. Eviter les divertissements que le plus grand nombre envisage comme inconvenants. Que les repas de famille et les fêtes auxquels il est invité lui servent en même temps de récréation modérée et de moyen de parvenir à la connaissance des hommes. Non qu'il doive jouer dans ces occasions le rôle de moraliste et de critique; mais quelques mots placés à propos éveillent la pensée et entretiennent la gaité de la conversation.

10. Ne point s'immiscer dans les affaires d'autrui, procès, mariages; s'il est consulté, incliner toujours à la paix, à la conciliation.

11. Se conformer, pour les choses secondaires, aux usages de l'endroit, afin de ne pas passer pour un original.

12. Donner dans sa maison l'exemple de l'ordre, de l'économie, et du support conjugal, d'où résulte la nécessité d'une grande circonspection dans le choix d'une épouse.

§ 14. *Joies et peines de l'Instituteur.*

L'état d'instituteur est déjà en lui-même l'un des plus pénibles, et des plus mal rémunérés de la société civile. L'injustice des enfants, des parents et des préposés n'est pas faite pour en adoucir l'amertume. Et souvent au bout de la carrière, quand on a servi la république de son talent, d'une influence utile sur le moral de la jeunesse, on finit ses jours dans l'abandon et la misère [1]. Jeunes

[1] De grands préjugés règnent encore parmi nous, concernant les touchantes et nobles fonctions de l'Instituteur. On les regarde comme un métier ni plus ni moins. Et quand un instituteur a rendu de longs services à la république (car qu'on ne l'oublie pas, un instituteur est un fonctionnaire public) on le traite comme un homme qui aurait exercé un art privé et lucratif. A tel point que, dans notre assemblée bourgeoisiale, à propos d'un rabais à accorder à un Instituteur de notre ville qui demandait le droit de bourgeoisie, on a entendu émettre l'idée que tel Médecin ou tel artisan mériterait la même faveur.

gens qui ne savez pas supporter l'ingratitude, le blâme immérité, les critiques banales et ignorantes, ne vous faites pas instituteurs. Vous qu'effraie une position gênée, un traitement sans espoir d'augmentation, et qui ne s'élèvera jamais à la hauteur des bénéfices du dernier épicier, ne vous faites pas instituteurs. Pour tant de peines vous avez tout au plus quelques jouissances et toutes d'un ordre plutôt moral et intellectuel que matériel. Çà et là, vous glanez l'épi de la reconnaissance. Çà et là, vous savourez le plaisir d'avoir ennobli un cœur, formé une intelligence. Jeunes Régents, une vocation véritable, LE BIEN QUE VOUS POUVEZ FAIRE, peut seule vous soutenir et vous donner la force de persévérer jusqu'au bout dans une carrière ingrate. Si cette force vous manque, si le découragement s'empare de vous, vous vous exposez à devenir infidèles à vos devoirs et à tomber dans les fautes les plus graves contre Dieu, l'autorité, les parents, les enfants et vous-mêmes. « L'homme qui fait le mal est abreuvé d'amertume. » (St. Paul aux Romains) [1].

Alexandre Daguet.

[1] M. Bitzius, pasteur à Lützelflue (canton de Berne), a écrit un livre très spirituel et plein d'observations utiles, sous ce titre : *Les joies et les peines de l'Instituteur.* Bien qu'il s'agisse du Régent bernois, et des mœurs du peuple des campagnes bernoises, une foule de traits sont applicables à nos Régents et à notre vie villageoise. J'essaierai d'en reproduire quelques passages en français.

HISTOIRE NATIONALE.

LE PARTAGE DE LA GRUYÈRES.

(Suite).

A peine Michel eut-il commencé à régner, que Berne fit valoir avec menaces ses prétentions ambitieuses sur le Comté. J'ai dit ailleurs comment elles furent repoussées avec l'aide de Fribourg. Michel était beau, galant, fastueux, hospitalier [1]. Mais le séjour

[1] La chronique Lenzbourg nous a conservé deux lettres adressées au gouvernement de Fribourg par le comte Michel. Elles sont d'une piquante originalité, mais sans date. Elles ont été publiées dans le 8e tome du *Conservateur suisse.*

de ses prédécesseurs dans les cours étrangères, les franchises accordées à ses sujets aux dépens du fisc, une mauvaise administration, les dettes contractées par son prédécesseur, avaient fait une brêche considérable à sa fortune. Il n'en passait pas moins son temps dans les fêtes, tantôt chez lui, tantôt à la cour de l'Empereur ou du roi de France, ce qui l'entraînait dans des dépenses, auxquelles ses revenus ne pouvaient suffire et qu'il fallut couvrir en empruntant de tous côtés, même de ses propres domestiques [1]. Il acheva de se ruiner en équipant à ses frais un régiment de 2,000 hommes contre les Espagnols et les Impériaux. Chevalier de l'ordre de France, il voulut se mettre lui-même à la tête de ces troupes, et avant de partir, il emprunta à l'Etat de Fribourg 1,500 écus et l'année suivante encore 300, sans doute pour subvenir aux frais de la visite qu'il fit alors au roi de France.

Fribourg n'avait garde d'écarter un pareil solliciteur, payant l'intérêt de 5 %. Comme on n'avait pas sur le champ cet argent à sa disposition, on l'emprunta. On conseilla en même temps au comte d'instruire la Diète de Baden de son départ. En général on avait beaucoup d'égard pour ce Prince, qui se livrait, pour ainsi dire, aux Fribourgeois, sans réserve. On permit au Dr. Clarius de rester quinze jours chez lui pour le soigner. On permit aussi à Wilhelm Yenny d'accepter la place de capitaine que le comte lui offrit dans l'armée du Piémont.

Les emprunts furent hypothéqués en partie sur la Seigneurie de Corbières, à laquelle Fribourg avait renoncé pour ne pas légitimer les prétentions de Berne. Plus tard le comte engagea aussi le reste pour 7,400 écus du consentement de son frère et de son beau-frère, Seigneur de Villarsel [2]. Il espérait que la cour de France lui saurait gré d'un si grand dévoûment et qu'il en serait amplement récompensé. Mais les Gruyériens s'étant mal comportés à la bataille de Cérisoles, le roi refusa de le payer, et n'eut aucun

[1] En 1568, on vit arriver à Fribourg Jean Maignin, son ancien valet de chambre. Il venait réclamer le payement de cent écus d'or, qu'il avait autrefois prêtés à son maître. Sa créance était légalisée par le maire, les Echevins et le conseil de la ville de Salins où il avait fixé sa demeure.

[2] Charles de Chaillant, Seigneur de Villarsel, Châtelard et Attalens, avait épousé Françoise, sœur de Michel, laquelle survécut à son époux.

égard au réquisitoire que le comte lui présenta à ce sujet. Il fit inutilement un second voyage en France en juillet 1544, et un troisième en février 1547. Dans les instructions qu'il donna à Marilley partant pour Paris, il y a un passage qui est un véritable cri de détresse : *Si le roy ne paye pas, je suis du tout affolé et ruiné.* Pressé en même temps par Fribourg d'acquitter les censes de sa dette, Michel sollicita délais sur délais, et finit par engager formellement la ville de Gruyères et tout ce qui dépendait de sa bannière pour la somme de 5,000 écus. Fribourg lui accorda un délai de trois ans, pour la somme hypothéquée sur Corbières [1]. On lui donna en même temps une lettre de recommandation pour appuyer ses prétentions contre le roi de France. Mais celui-ci ne voulut payer qu'en vertu de sentence juridique ; à peine lui faisait-il parvenir encore sa pension de 4,000 livres tournois. Pendant ces ajournements et négociations, l'intérêt seul de sa dette avait déjà atteint le chiffre de onze cents écus. Le comte se vit enfin forcé de recourir à un nouvel emprunt non moins onéreux de 5,000 écus. Ce fut le dernier qu'il obtint. Le roi cité à une journée de droit ne paya point. Trahi, dépouillé, abandonné, serré de près par ses puissants et nombreux créanciers, le malheureux Michel recourut à toutes sortes d'expédients, signes avant-coureurs d'une banqueroute imminente. Je ne compte pas dans ce nombre son entrée dans la Confédération, qu'il obtint le 16 mars 1548. Malheureusement cette garantie tardive, qui eût été efficace dans toute autre circonstance, fut alors illusoire.

Mais profitant d'un privilége accordé en 1396 par l'empereur Venceslas à Rodolphe IV, comte de Gruyères, il fit frapper une monnaie portant d'un côté l'empreinte de ses armes, de l'autre une croix avec cette inscription : *Michael Comes et Princeps Gruerie 1552.* L'exergue portait : *transvolat nubila virtus* [2]. Cette monnaie, qui était de cuivre, valait un demi batz soit 6 liards de France. Il y avait aussi quelques pièces dorées et d'autres en

[1] Une quinzaine d'années auparavant, dame Barbe, veuve de feu Jacques de Corbières, avait distrait et légué en mourant quelques terres de cette Seigneurie. Mais comme ce fief constituait un majorat indivisible, noble George de Corbières, banneret de Gruyères, dernier rejeton de cette famille, sollicita et obtint la cassation de ce legs.

[2] Il en existe un exemplaire au musée de Fribourg.

argent valant cinq batz. Il fit même frapper des pièces d'or valant deux ducats. Le bruit courut alors qu'il voulait abjurer la religion de ses pères et se vendre aux Bernois. Cette rumeur trouva créance à Fribourg, et c'est à cette occasion que dans le Manual de 1552, sous date du 30 juillet, on trouve deux glaives tracés à la plume avec ces mots : *Signum indignationis alta mente repostum remanere debet.*

Le 2 mai 1552 il fit convoquer au son de la caisse les comices de Gruyères hors de la porte occidentale de la ville, dans une petite plaine appelée *Chavanne.* Là, il proposa à ses fidèles sujets de leur remettre le haut domaine de ses Etats, pour qu'ils se gouvernassent comme les petits cantons, à condition qu'ils payeraient ses dettes. Une chronique le fait parler ainsi :

« Mes biens personnels passeront à mes parents de sang ; mais mes châteaux, droits seigneuriaux et autres prérogatives de Seigneur, Comte et Prince de Gruyères, baron de Montsalvens, etc., vous appartiendront. Vous serez un peuple libre et souverain, vous gouvernant d'après vos lois et coûtumes, et votre Constitution sera celle des cantons suisses, Schwyz, Uri, Unterwalden.

» La ville de Gruyères continuera d'être la capitale du Comté, et le gouvernement que vous établirez y siégera.

» Je ne me réserve que ma vie durant la jouissance de mes droits et prérogatives.

» Mais en échange, vous payerez mes dettes, qui vont à huit mille écus d'or environ. Vous les répartirez entre vous de la manière la plus équitable que possible. »

Le contrat fut accepté et reçut, dit-on, un commencement d'exécution par l'établissement d'un impôt de six sols sur chaque vache. Mais il ne put ressortir son effet, parce qu'il était contraire aux arrangements pris avec Berne et Fribourg [1].

Deux aventuriers de haute naissance vinrent ajouter aux embarras du comte de Gruyères. Frédéric, duc de Lignitz en Silésie, qui avait dilapidé toute sa fortune en voyages et folles dépenses, était venu de France chez le comte de Gruyères et de là à Fribourg, où non seulement il dissipa tout ce qui lui restait, mais fit encore des dettes. Il s'était installé à la Croix-blanche, et tel était son amour du faste que, dédaignant de faire à pied le court trajet

[1] *Chronique Lenzbourg.*

depuis cette auberge jusqu'à la Collégiale, il s'y rendait toujours à cheval et escorté [1]. Mais comme il ne payait plus, force lui fut de renoncer à ce luxe et même à l'auberge, où l'on ne voulait plus lui faire crédit. Le comte Michel lui-même, à qui il avait engagé sa vaisselle d'argent et ses meubles, ne voulut plus ni lui prêter ni répondre pour lui. D'ailleurs dans les embarras financiers où il se trouvait lui-même, il lui eût été difficile de trouver soit des espèces soit du crédit. Les deux souverains se brouillèrent sérieusement; car le 7 juin 1552, le duc se présenta en personne devant les Deux-cents, et après avoir fait le narré de ce qui avait donné lieu à son différend avec Michel, il se plaignit que celui-ci eut aposté des hommes pour le garder à vue et que le maître d'hôtel du comte eut frappé son domestique dans son propre logement. Il prétendit n'avoir fait le voyage en Suisse qu'à cause du comte, dont l'amitié lui paraissait sincère, et qui le laissait aujourd'hui sans renseignements ni ressources.

Le gouvernement de Fribourg punit les gens que le comte avait apostés devant la demeure du duc, et infligea une amende au maître d'hôtel Martini. Huit jours après on ménagea un accommodement. Le duc consentit à payer au comte 4,000 écus dans le terme de six semaines pour toutes ses prétentions. Il lui remit en même temps en gage quelques joyaux de prix [2], lesquels furent déposés entre les mains de Messeigneurs. Le duc devait envoyer un de ces gens avec un Conseiller fribourgeois à Lyon, pour y emprunter les 4,000 écus.

Tout paraissait réglé, lorsque le Prieur de Marsens, accompagné du métral Papaux et de plusieurs autres témoins, vint se plaindre que le duc de Lignitz était venu à Marsens, y avait fait enfoncer les portes du couvent, s'était établi avec sa suite dans le réfectoire, y avait allumé un si grand feu, qu'un incendie fût près d'éclater; que ces Messieurs avaient foulé aux pieds et brûlé des images et incendié deux moulins. L'un d'eux, le sire de Blonay,

[1] Il y reconnut un jour les armoiries de sa famille ciselées en or sur une cotte-d'arme suspendue parmi les trophées, et qui avait été prise à l'un de ses ancêtres au combat du Schwaderloch.

[2] C'était cinq pierres précieuses, qui lui furent restituées plus tard par la Trésorerie.

avait forcé la chambre de Dom Gremaud et renversé le lit sous prétexte d'y chercher des concubines. Un autre, après mainte violence, avait poursuivi un religieux, l'épée en main, jusque dans le cimetière. Encore ces jeunes seigneurs ne payèrent-ils pas la moitié des frais.

On entendit le capitaine Villeu, qui était de la suite du duc, le cuisinier du couvent, Georges, et ses marmitons. Le désordre ayant été constaté, on plaça cet hôte incommode et turbulent sous la surveillance de l'autorité. Au bout de deux mois, il demanda la permission de se rendre à Soleure. On la lui accorda, mais il dut jurer, en touchant le bâton de justice, qu'il se sisterait personnellement au jour marqué. Enfin ce noble aventurier s'esquiva et alla se réfugier auprès du duc de Wurtemberg. Celui-ci acquitta bien quelques-unes de ses dettes, mais plusieurs personnes à Fribourg y furent pour les frais [1].

Un autre personnage du même acabit, Amédée de Beaufort, Seigneur de Roll et Vassal de Berne, ayant enlevé la fille encore mineure de la comtesse de Varaz, Dame bourguignonne et combourgeoise de Berne, vint se réfugier chez le comte Michel, son cousin. L'Empereur et le roi de France prirent fait et cause pour la Comtesse. Le premier, après s'être adressé à toute la Confédération, invita spécialement l'Etat de Fribourg à réclamer du comte de Gruyères l'extradition du ravisseur et de sa femme. Le comte qui avait obtenu pour eux un sauf-conduit, en demanda la prolongation et maintint son droit d'asile, au risque de faire éclater sur lui de nouveaux ressentiments [2]. Mais le bruit de cette affaire fut bientôt dominé par celui de la tempête, qui grondait déjà sur les Alpes gruyériennes.

(*La suite à un prochain N°.*)

[1] En 1556, on donna à Conrad Helbling et à Noble Bénoit de Praroman une lettre de recommandation pour le duc de Lignitz, accompagnée du témoignage que la somme d'argent que le duc avait fait remettre à M. François Weck s'est trouvée être juste.

[2] En 1548, Roll demanda la bourgeoisie de Fribourg. On lui permit d'y demeurer comme habitant. Il s'offrit à servir sous notre bannière et à former avec ses nombreux amis une compagnie de cavalerie.

ESQUISSES DE VOYAGE.

TRAJET DE BRESLAU A CRACOVIE.

(Suite.)

Chemin de fer. — Histoire de la Chambrière.

Les wagons des rails-ways allemands ont quelque chose de gravement systématique dans leur course ; leurs locomotives ont rarement de ces lubies d'exaspération qui envoient les Américains, les Anglais et surtout les Français méditer de tristes idylles sur la pelouse des champs ; aussi jouissent-elles d'une meilleure réputation. La *Ville-de-Berlin* est un fort et bon cheval ; si elle n'a pas besoin de bride pour la modérer, elle n'a pas besoin d'éperons non plus : elle se hâte lentement. Cependant elle aussi, la Ville-de Berlin, jette feu et flamme comme une vraie chimère ; on voit qu'elle souffre d'horribles torsions d'entrailles, et que ce qui la travaille intérieurement,

> C'est ce génie ardent, émule du tonnerre,
> Sombre présent, venu de l'enfer ou du ciel,
> Pour qui l'Etna grondant dilata son cratère ;
> Cet élément nouveau, puissant, surnaturel,
> La Vapeur, noir démon qui frissonne et qui hurle,
> Et, tourmenté du feu qui dans son flanc circule,
> Tourbillonne en rasant le dos des flots enflés,
> Ou, déployant dans l'air son aile fantastique,
> Entraîne un long serpent de wagons essoufflés ;
> Exile des roseaux les Nymphes poétiques ;
> Trouble dans leurs bosquets les nids et les amours ;
> Dresse ses noirs fourneaux sur les places publiques,
> Ses obélisques noirs à la face des tours.....

La campagne qui s'étend de Breslau à Oppeln est traversée par un chemin de fer, qui se prolongera dans trois ans jusqu'à Cracovie, si rien ne vient traverser les projets arrêtés. C'est une contrée plate, sablonneuse et monotone ; la vapeur que je n'aime pas à voir enfumer les beaux paysages, me semble faite pour ces sortes de déserts ; ce trajet par les champs, des landes et des taillis me parut excessivement monotone : peut-être que le rideau

de pluie, qui depuis Brieg me voila les perspectives, contribua beaucoup à cet effet.

Quand le temps est clair, on voit se dessiner à l'horizon les croupes des monts silésiens et les hauteurs de la montagneuse contrée de Glatz. Autour de soi, on n'aperçoit que cabanes isolées, petits villages d'une apparence triste et terreuse; puis c'est Ohlau, petite ville propre et jolie, entourée de champs de tabac; Brieg, ancienne ville ducale : elle conserve un vieux palais ruineux orné de belles sculptures, dont les plus basses portent les traces de la malice du polisson et de la brutalité du soldat dont le couteau ou la bayonette attribua des pipes et des moustaches aux nymphes et enleva la discrète feuille d'acanthe de quelques autres divinités.

Sur l'entrée d'une vieille maison bourgeoise, on lit une inscription allemande qui, dans son temps, eût pu se traduire ainsi :

Noir démon, pourchassant
Chambrière mi-morte,
Oncques ne put céans
Transir le pas de porte.

Cette Chambrière, dit la chronique populaire, servit d'abord comme ménagère chez un bon ecclésiastique. L'habitude d'une certaine autorité propre à ses fonctions, développant son caractère acariâtre, se convertit peu à peu en un despotisme domestique; enfin on ne pouvait comparer son impertinence qu'à la longanimité de son maître. Elle voulut le quitter, celui-ci s'en affligea; elle le remarqua : ce fut une raison de plus. — Va, lui disait le bon vieillard, tu te repentiras de ce que tu fais; tu ne tarderas pas à revenir. — Revenir! fit l'autre en sortant; je me donne au diable si je retouche jamais ce seuil, ou si je ne trouve pas toujours un maître qui vous vaille. — Amen, dit comme toujours le vieux prêtre, en fermant sa porte pour ne pas entendre un long éclat d'un rire singulier qui lui faisait mal au cœur. La servante l'entendit aussi, et l'attribua au dépit du vieux prêtre.

Son second maître fut un petit gentil-homme, qui ne tarda pas à la renvoyer pour son insolence; le troisième fut un marchand qui la querella; le quatrième la battit; le cinquième fit pis encore; le sixième .... elle ne le trouvait pas : tout Brieg la con-

naissait. Elle errait par toute la ville sans but et sans résolution ; ses pas la ramenaient sans cesse hors des remparts sur le pont de bois de l'Oder ; là elle passait des heures à regarder l'eau passer, à fixer son regard immobile sur un flot : alors les arches du pont, fendant l'écume, semblaient l'emporter rapidement contre le cours du fleuve ; elle n'avait qu'à lever les yeux vers les tours de la ville, et le pont s'arrêtait tout-à-coup. Elle trouvait là quelque distraction dans son chagrin. Cependant de sinistres pensées traversaient son esprit, elle croyait démêler parmi le murmure du fleuve des soupirs de syllabes, des images surnaturelles ; une vague tentation s'emparait d'elle ; elle se baissait, se baissait, s'abandonnait à l'illusion ; mais, au moment de perdre l'équilibre, elle se retirait saisie d'effroi ; et, toujours dominée par son vertige, elle descendait sur le bord pour s'enfoncer peu à peu dans les flots. La fraîcheur de l'eau calmait chaque fois ses esprits, et elle recommençait à parcourir les rues et les carrefours.

Le soleil commençait à se baisser lorsque, s'étant assise sur une borne, et ayant déposé à ses pieds un petit paquet composé de ses pauvres hardes, elle se prit à pleurer. Alors tout le passé se présenta à sa mémoire ; elle se rappela les dernières paroles du prêtre sans pourtant oublier les siennes. Quelques instants elle s'arrêta indécise devant sa porte ; enfin ce ne fut pas sans émotion qu'elle leva et laissa retomber le vieux marteau. Le coup était timide, il retentit à peine dans le profond corridor ; mais quelque chose souffla, remua, grinça derrière la porte ; à travers un petit grillage qu'il y avait au-dessus du manteau, elle put remarquer deux yeux rouges et verts étinceler, deux oreilles fauves se dresser, et entendre comme un bruit de castagnettes ou de griffes craqueter contre le panneau. Le diable, car c'était lui, fit des efforts inouis pour passer par le grillage : ses cornes l'embarrassaient ; il se pinçait les oreilles : cependant il fit tout, souffrit, grimaça, s'amincit tant, se peigna si bien de ses griffes, qu'enfin il se trouva sur la rue. — Mais la servante n'y était plus ; on peut croire qu'elle n'avait point mis de paresse à s'éloigner. Le diable de son côté ne put pas se mettre d'abord, avec toute la célérité qu'il aurait voulu, à sa poursuite : il dut se remettre un peu, puis guêter quelque temps sur ses pas. Enfin il la découvrit ; il ne tarda pas à regagner

l'avance qu'elle avait prise sur lui, il la relança, la fit parcourir dans tous les sens toutes les rues et ruelles de la ville; plus de vingt fois il fut sur le point de l'atteindre, et autant de fois elle lui échappa : c'était tantôt une église, tantôt une image qui l'obligeait à faire un long circuit; tantôt un débris de buis béni sur lequel il venait à marcher par hasard, lui paralisait une jambe; tantôt, par un brusque mouvement de côté, elle l'envoyait se heurter à quelque coin de mur, comme un chien furieux qui poursuit la pierre qu'on lui a jetée. La nuit approchait : la pauvre fille épuisée et éperdue s'élança par un dernier effort par la première porte ouverte venue, et alla rouler sur une masse qui gisait au fond d'une entrée. Cette masse, c'était un honnête bottier qui, revenant du cabaret avec un bon petit coup de bière, se voyait obligé de temporiser devant son escalier. Notre servante le prit d'abord à l'odeur pour un monceau d'empeigne et s'y cramponna avec un reste d'énergie; mais elle ne tarda pas à se raviser et à reconnaître que ce qu'elle tenait là haletante dans ses bras, c'était maître André en personne : maître André, lui dit-elle d'une voix émue, voulez-vous de moi? Le brave homme, favorablement prévenu par ce début, se garda bien de renier la Chambrière de bonne volonté. Le diable, qui attendait l'issue de l'affaire, poussa bientôt un petit cri plaintif : il avait perdu ses droits. Cependant sa course ne fut non plus tout-à-fait perdue : il s'en alla prendre un serrurier, vieux garçon, qui était mort trois ou quatre maisons plus bas.

Il n'y a personne à Brieg qui ne connaisse cette histoire et qui ne vous montre la maison du vieux prêtre et celle du bottier; mais il y a des variantes dans les récits : j'ai suivi la version commune.

Louis Bornet.

(La suite à un prochain numéro.)

ERRATA.

A la page 95, ci-contre, lignes 23 et 26, au lieu de *manteau*, lisez *marteau*.

Dans le N° 4 de l'*Emulation*, page 62, 2e alinéa, au lieu de *Felgua*, lisez *Felga*. Même alinéa, au lieu de 710,356, lisez 71,356. Page 63, 2e alinéa, au lieu de 1598, lisez 1539.

Fribourg — Imprimerie de L.-J. Schmid, Éditeur.

L'ÉMULATION,

RECUEIL AGRICOLE, INDUSTRIEL, COMMERCIAL, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE,

N° 7.

Fribourg, 1844 : Quatrième année, Décembre, Première quinzaine.

L'Emulation paraît tous les quinze jours dans ce même format. Le prix de l'abonnement, la feuille rendue *franco* dans tous les lieux du Canton *où il y a poste*, est fixé à 45 batz pour l'année. Tout abonnement de la Ville de Fribourg doit se faire au Bureau de l'*Emulation*, Rue de la Préfecture numéro 198. Les abonnements du dehors doivent se faire aux Bureaux de Poste respectifs, lettres et argent affranchis.

AGRICULTURE.

NÉCESSITÉ D'UNE ÉCOLE-MODÈLE.

Nous avons prouvé que notre canton est essentiellement agricole, et qu'ainsi tous nos efforts doivent tendre à donner la plus grande impulsion possible à la culture de notre sol. Ajoutons que l'agriculture d'un pays ne peut obtenir de grands développements sans les efforts simultanés des grands propriétaires et sans le concours du gouvernement.

Les éléments de succès pour les agriculteurs sont d'une manière générale, l'instruction, l'activité, la prudence, la sobriété, le respect des lois. Il faut que les propriétaires dont les possessions ont échappé jusqu'ici à la trop grande division du territoire, offrent à leurs concitoyens la plupart de ces exemples. Une propriété soumise à l'exploitation de la grande culture tient les voisins en éveil. Si la vie agricole y est bien développée, c'est un modèle, un stimulant qui réagira plus ou moins sur la contrée; mais ce n'est pas assez. L'influence du propriétaire est trop indirecte. Son action toute privée n'a pas la même puissance d'énergie que celle qui serait imprimée par une administration publique. Cette administration, c'est le gouvernement. Le gouvernement a donc des devoirs plus étendus à remplir. Il doit non seulement favoriser l'élan des habitants dans les améliorations qu'ils projettent, mais c'est à lui qu'il appartient plus particulièrement d'organiser un système d'éducation agricole en rapport avec les besoins du pays.

En suivant de nos jours une marche plus rationnelle et plus en

harmonie avec les progrès généraux, l'agriculture n'a toutefois pas tardé à s'apercevoir que le perfectionnement des méthodes et leur application la plus heureuse n'étaient pas les seuls éléments d'un progrès certain et le gage d'un avenir prospère ; qu'il était nécessaire de recueillir tous les faits généraux d'expérience qui se présentaient dans la pratique, de les coordonner, d'en déterminer les rapports avec les agents qui les influencent, et d'en former un corps de doctrines propres à éclairer la marche de l'agriculteur qui débute dans la carrière, à servir de flambeau à celui qui a vieilli dans l'exercice de cette industrie, et enfin à donner aux opérations de l'un et de l'autre une régularité dans la marche et une certitude de succès aussi grande qu'elle peut raisonnablement se présumer.

Cette heureuse union de la théorie et de la pratique a donné le jour à une nouvelle branche des sciences agricoles qui a ouvert ses chaires d'enseignement dans les FERMES-MODÈLES.

Fribourg qui s'enorgueillit à juste titre des nombreux établissements qu'il a consacrés à l'instruction publique, Fribourg ne possède pas encore une ferme-modèle. Espérons que cette lacune ne tardera pas à être comblée dans un canton où les intérêts agricoles doivent occuper le premier rang, et que le gouvernement dotera le pays d'une institution qui, bien dirigée, donnerait les plus utiles résultats.

Chacun sait aujourd'hui qu'une administration rurale, fondée sur les meilleurs principes, est la seule base solide de l'exploitation du sol. En vain vous adopteriez les systèmes de culture les plus vantés, en vain vous mettriez en pratique les procédés les plus accrédités, vous ne pourrez espérer un succès constant, si les principes d'une administration sévère, méthodique et régulière, ne servent à guider vos pas dans la carrière si fertile en revers que vous parcourez. C'est en effet la science de l'administration agricole qui nous enseigne à l'avance à ne pas compromettre notre fortune dans des entreprises hasardeuses, à connaître les avances de capitaux auxquelles il faudra nous résoudre, à calculer nos ressources, évaluer les frais, apprécier les bénéfices, vérifier les pertes et éviter les mécomptes.

La production agricole est un problème immense, susceptible d'une variété infinie de combinaisons et de solutions, et dans lequel

il entre un nombre considérable d'éléments non seulement divers entre eux, mais variables eux-mêmes suivant une foule de circonstances accidentelles, imprévues et souvent fort difficiles à discerner. Ainsi ce qui est vrai pour un climat ne l'est pas parfois pour un autre; ce qui paraît bon dans une contrée, serait souvent préjudiciable dans la contrée voisine; ce qui a réussi une année peut échouer dans plusieurs autres; ce qui a été avantageux dans un temps peut cesser de l'être sous l'empire de circonstances différentes. Dans un tel état de choses, comment le cultivateur remontera-t-il de l'effet à la cause, s'il n'a pas puisé dans la théorie des notions qui l'initient aux phénomènes physiques qu'il observe, mais qu'il ne sait expliquer?

La plupart des hommes, au moins ceux qui sont nés au sein des campagnes et qui y font leur séjour habituel, possèdent à la vérité un *fonds d'instruction agricole*, fruit des connaissances générales répandues dans le pays ou qu'ils doivent à leurs réflexions, à leur expérience et à la vue matérielle des objets. Mais cette instruction est rarement suffisante; elle a besoin d'être développée et perfectionnée par des *études spéciales;* car l'ensemble de la science agricole implique la connaissance de l'*art* et du *métier;* l'art qui étudie, compare et combine, mais toujours en prenant pour boussole la pratique; le métier qui se circonscrit à des connaissances en quelque sorte matérielles, qui juge l'époque la plus convenable pour les semailles, la manière d'y procéder, les soins qu'exige chaque espèce de bétail, etc.

L'agriculteur instruit est donc celui *qui réunit à la connaissance pratique du métier toutes les connaissances relatives à l'art.* Lui seul est en état d'obtenir d'un fonds de terre tous les fruits que l'industrie humaine est capable d'en tirer. Ne possédant dans notre canton aucun établissement public où l'on enseigne à la fois l'art et le métier, notre éducation agricole est donc encore incomplète.

Supposons maintenant que le gouvernement, s'il ne préfère affermer des terres pour un long terme, veuille convertir en une acquisition foncière une partie des capitaux que le rachat de la féodalité va verser dans ses caisses; qu'il devienne propriétaire d'un mas de 180 à 200 poses de terrain réparti en prairies, terres arables et forêts; qu'il élève sur ce sol les constructions propres à une

ferme expérimentale, voyez comment vont se métamorphoser les conditions de l'agriculture. Dans cet institut seraient admis, ensuite d'un concours préalable, 30 à 40 jeunes cultivateurs fournis par les diverses parties du canton et payant, à titre d'apprentissage, une rétribution qui ne serait pas élevée, puisque l'élève fournirait son travail, mais qui servirait toutefois à couvrir une partie des frais annuels. Je n'entrerai pas ici dans les détails d'une semblable organisation ; il suffit aujourd'hui d'en poser le principe ; plus tard, les développements seraient aisés à fournir ; mais je dirai que c'est là que le jeune sujet verra marcher de front la pratique et l'étude de l'art et des sciences agricoles ; que là il puisera l'esprit d'ordre et d'activité au moyen duquel l'homme soumet à des règles l'emploi de son temps et apporte des soins constants à rendre clairs à ses propres yeux tous les détails de ses travaux et les résultats de ses opérations ; là il apprendra l'économie qui consiste dans une sage réserve à l'égard de toutes les dépenses ; là on devra préserver ses mœurs par les leçons soutenues de la morale et l'influence du bon exemple ; là encore on lui enseignera la prudence de caractère et la patience, deux dispositions personnelles de la plus haute importance pour la bonne administration d'un domaine rural. Là enfin l'élève verra disparaître les préjugés en agriculture, non pas seulement ceux qui ont leur source dans l'ignorance, mais encore ceux que l'on puise dans des livres sans égard pour les variations climatériques, dans une pratique défectueuse ou même aussi dans une prédilection irréfléchie pour certains genres de culture.

Calculez la portée d'un tel enseignement chez nous ; voyez successivement ces jeunes élèves rentrant sous le toit paternel après quelques années passées à l'école, répandant autour d'eux l'influence d'une bonne méthode, et remplacés à l'institut par d'autres jeunes laboureurs qui recevront à leur tour l'enseignement que les premiers auront complété. Dites ensuite si une telle institution ne signalera pas en peu de temps dans notre pays une nouvelle ère de prospérité.

A. R.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

COURS DE LANGUE FRANÇAISE.

PREMIÈRE PARTIE.

GRAMMAIRE FRANÇAISE

dont les principes généraux sont exposés d'après le système de BECKER [1].

PRÉFACE.

« *Der Schüler soll zunächst die Sprache* » *VERSTEHEN lernen.* » BECKER.

« Si seulement le maître ne venait pas à s'imaginer que l'enfant a fait de grands progrès dans » sa langue maternelle parce qu'il en récite bien » les règles et qu'il sait répondre exactement à ces » interminables questionnaires que l'on a rattachés aux grammaires modernes! L'oiseau apprend à la longue à redire nos paroles. Les comprend-il pour cela et sait-il en tirer quelque » parti? » P. GIRARD.

Dans cette foule de grammaires qui paraissent chaque année en France, on remarque le même manque de méthode et la même ignorance de l'histoire de notre langue, deux vices essentiels dont la présence ne peut être rachetée par le mérite plus ou moins grand d'une exposition d'ailleurs claire et facile. Cette absence de système dans une science aussi importante que celle du langage tient à une cause qu'il est bon d'indiquer.

Les langues, malgré leurs différences, ont entre elles un certain nombre de rapports d'analogie dont l'étude est l'objet de la grammaire générale. Mais, en France, cette science, cultivée seulement par quelques savants, est inconnue à la grande majorité des grammairiens dont les manuels sont en usage dans nos écoles. De là le peu de profondeur qu'on aperçoit dans leurs ouvrages; du reste on y remarque toujours la même méthode ou plutôt la même absence de méthode, les mêmes principes, les mêmes règles, souvent fausses ou contradictoires: l'exposition seule est un peu différente. Mais ce fatiguant stéréotypisme ne doit pas étonner ceux

[1] Cette première partie de notre *Cours de langue française* sera publiée, plus tard, en deux volumes: en attendant la *Préface* de tout l'ouvrage pourra en donner une idée aux lecteurs de l'*Emulation*.

qui savent qu'en France chaque maître d'école de village se croit en droit de publier une grammaire nouvelle, qu'on en compose tant par semaine, avec autant de facilité que n'en ont les plus féconds vaudevillistes.

En Allemagne, on travaille plus consciencieusement. Les livres élémentaires publiés dans ce pays sont en général le produit d'un travail long et minutieux, d'une saine logique ; l'absence de méthode s'y fait rarement sentir ; et si la routine, reine en France, conserve encore un certain empire en Allemagne, elle est à la veille de le perdre entièrement. C'est surtout depuis une vingtaine d'années que l'enseignement des langues a pris, au-delà du Rhin, un développement qui ne peut que contribuer puissamment aux progrès de la civilisation. A qui doit-on cet heureux résultat? En grande partie au Dr *Becker*, élève de Hégel ; mais soyons justes envers ses devanciers, Adelung, Vater, Grimm, G. de Humbold, Bopp et tant d'autres, l'honneur de leur patrie ; ce sont les travaux de ces savants philologues qui ont servi de base à ceux de Becker, dont la gloire est d'avoir élevé la grammaire générale et particulière au rang des sciences qui ont des principes fixes. Après une longue étude comparative des principales langues parlées sur notre globe, Becker a voulu toutes les ssujétir à des lois immuables qu'il rattache aux principes de la philosophie. Sa méthode se distingue par une logique inflexible contre laquelle sont venues se briser toutes les objections qui lui ont été faites jusqu'à présent. Depuis vingt ans qu'il travaille à consolider son système en le perfectionnant, sa réputation n'a fait qu'accroître chaque année, et ses ouvrages sont devenus en quelque sorte la Bible des instituteurs allemands.

L'utilité de l'introduction du système de Becker dans les écoles, est incontestable : l'expérience l'a déjà démontré ; mais il est bon d'en dire un mot ici. D'abord, en enseignant la langue d'après la méthode de Becker, on développerait rapidement les facultés intellectuelles de l'élève ; ce serait là le meilleur cours de logique qu'il pût faire. Ensuite on simplifierait singulièrement l'étude des langues étrangères, si cette étude se faisait d'après les mêmes principes généraux et la même marche. C'est ici le cas de se demander quels progrès les élèves peuvent faire dans les langues, lorsque la méthode que l'on suit, par exemple, dans l'enseignement de la

grammaire latine est différente de celle que l'on suit dans l'enseignement du français ou de l'allemand. Pourquoi ce qui leur est donné pour vrai dans l'une de ces langues, est-il démenti dans l'autre? Ne doit-on pas chercher l'harmonie entre toutes les études? Faut-il que les élèves apprennent si vite à se contredire à toute heure? Ne faut-il pas au contraire les habituer, dès leur bas-âge, à démêler d'eux-mêmes le vrai du faux et à ne pas se payer de mots?

Il importe en outre de faire reposer la science du langage sur des principes fixes. Malheureusement, on est en général trop porté à suivre l'usage qui, dans une société avancée en civilisation, est trop souvent égaré par les théories de quelques grammairiens ignorants. Je ne sais lequel a dit le premier que l'on pouvait retrancher au pluriel le *t* des mots en *ant* et en *ent*. Quoiqu'il en soit, cette orthographe, contraire à l'étymologie et par conséquent à la raison, devint générale, malgré les réclamations de Lemare, Charles Nodier et de quelques autres écrivains un peu connaisseurs de l'histoire de notre langue. C'était encore en vain que M. Firmin Didot conservait avec tenacité le *t* dans les livres sortis de ses presses. L'usage avait sanctionné, disait-on, cette manière d'écrire. Enfin la raison l'emporta : l'Académie dans la 6e édition de son *Dictionnaire* se déclare pour la réhabilitation d'une consonne dépouillée injustement de ses droits. Ainsi l'on doit regarder aujourd'hui comme une faute la suppression anti-étymologique du *t*. Mais que dirons-nous de la substitution de *ai* à *oi*? Cette orthographe, contraire à l'étymologie, fut encore proposée par un grammairien ignorant; mais Voltaire entraîna l'usage et même l'Académie, qui a fini par sanctionner en 1835 cette substitution, combattue avec chaleur par beaucoup de grammairiens, surtout Girault-Duvivier et Charles Nodier. Malgré l'Académie, beaucoup écrivent encore : j'*aimois*, *connoître;* c'est l'orthographe de Châteaubriand et, à ce que l'on dit, celle que l'Académie elle-même adoptera dans l'édition qu'elle se propose de publier, de tous les classiques français.

On le voit, l'usage ne doit pas toujours servir de règle, surtout quand il est en opposition avec la raison. N'entend-on pas chaque jour des personnes, même très instruites, se servir de locutions que l'usage a pour ainsi dire sanctionnées, mais que l'on s'accorde à appeler vicieuses?

Mais si l'usage choque souvent la raison, il arrive encore plus fréquemment que des grammairiens ignorants, mais en vogue, condamnent l'emploi de certaines formes ou expressions dont ils ne peuvent se rendre compte, parce qu'ils n'ont jamais étudié la grammaire générale ou l'histoire de leur langue. Un exemple sur mille, Noël et Chapsal, et après eux presque tous nos grammatistes, mettent au nombre des locutions vicieuses les phrases telles que : *j'ai très-faim, très-soif,* parce que, disent-ils, l'adverbe ne saurait modifier des substantifs. Chacun est édifié, mais on continue à dire : *j'ai très-faim, j'ai très-soif;* car par quel mot remplacer *très?* Il est pourtant bien facile de se rendre compte, dans ce cas, de l'emploi du mot *très. Avoir faim, avoir soif, avoir froid,* etc., sont des expressions verbales comme *avoir besoin, rendre bon,* etc. Pour s'en convaincre il n'y a qu'à traduire ces mots dans une langue étrangère, moins analytique que la nôtre, p. ex. *avoir besoin,* en allemand *bedürfen* ou en latin *egere; avoir faim,* en allemand *hungern; avoir horreur,* en latin *horrere,* etc. On voit maintenant que dans *j'ai très-faim, très-soif, très* est à sa place : il ne modifie pas le substantif *faim* ou *soif,* mais *ai faim, ai soif,* c'est-à-dire un verbe ou plutôt une expression verbale.

En fait de grammaire nous ne croyons pas non plus que l'autorité d'un grand écrivain puisse faire loi. On trouve très souvent dans nos classiques des fautes grammaticales qu'il est impossible de justifier. Mais que font nos grammairiens? Les uns posent des règles sans s'inquiéter si elles ne sont pas contraires au génie de notre langue et à un usage constant et général chez les bons auteurs; les autres, au contraire, n'ont rien d'aussi pressé que de chercher dans le plus petit écrivain une phrase qui puisse répondre à leurs vues; arrivent d'autres grammairiens qui, par de nouveaux exemples, extraits souvent du même auteur, prouvent que la règle en question *est contraire à l'usage des classiques de notre littérature.* C'est là la formule ordinaire employée par M^rs^. *Bescherelle, grammaire nationale;* on sait que les auteurs de cet ouvrage ont appuyé leurs règles de l'autorité de cent mille exemples tirés des classiques français; soit remarqué, en passant, que ces citations sont souvent très fautives, parce que fréquemment ces exemples ont déjà été consignés dans les anciennes grammaires, et que rarement M^rs^. Bes-

cherelle ont recours aux originaux. — Voilà pourtant comme on fait la grammaire en France : nous a-t-on jamais expliqué le pourquoi de toutes ces règles qui figurent dans les grammaires? a-t-on parlé un peu savamment de l'origine des formes de notre langue? Pourquoi tant d'études? Noël et Chapsal ont un nom européen pour avoir *gâté* l'ouvrage de Girault-Duvivier ! Il y a des exceptions sans doute; la France pourra toujours citer avec un certain orgueil des hommes tels que Dumarsais, Beauzée, Domergue, Lemare, Sylvestre de Sacy, Raynouard et quelques autres encore. Mais les idées de ces philosophes-grammairiens sont restées enfermées dans leurs ouvrages. Lemare avait entrepris, ce qu'il n'a pu achever, la réforme de notre grammaire. A-t-on continué son œuvre?

Mais revenons à Becker. La plupart des ouvrages [1] de ce savant ne sont pas fait pour des enfants et même ceux qu'il a destinés aux écoles ne peuvent être introduits que dans les classes supérieures : cette concision quelquefois désespérante pour le lecteur, et surtout cette exposition rigoureusement systématique, ne conviendraient nullement à de jeunes têtes auxquelles les faits surtout doivent parler [2].

Plusieurs hommes distingués, partisans de la méthode du Père Girard [3], ont senti qu'il fallait rendre plus pratiques les idées de

[1] Voici le titre des principaux :

Schulgrammatik der deutschen Sprache, von Dr. Karl Ferd. Becker; 4e éd.; Francfort-sur-le-Mein, 1839. 8°.

Ausführliche deutsche Grammatik, als Kommentar zur Schulgrammatik; 2e éd., 3 parties gr. 8°, 1836, 37 et 38.

Organism der Sprache; 2e éd., 1842, gr. 8°.

[2] Voir l'ouvrage du P. *Girard* : *De l'Enseignement de la langue maternelle dans les écoles et les familles*, passim.

[3] Dans un ouvrage récent : *Esquisse d'un Système complet d'instruction et d'éducation, et de leur histoire.* (Paris, Strasbourg et Genève, 1843, 3 v. 8°.) M. *Théodore Fritz*, professeur à Strasbourg, dit que *Wurst, dans sa Grammaire allemande, a beaucoup emprunté au père Girard (de Fribourg en Suisse), et de plus sans le nommer.* L'étude que j'ai faite des ouvrages de M. *Wurst* me prouve que cette accusation, si elle n'est pas complètement fausse, est du moins exagérée; elle ne le serait pas, si M. *Mager* en était l'objet : on ne peut nier que ce dernier n'ait mis à profit les idées de notre célèbre compatriote.

Becker : nous ne parlerons ici que de M. *Wurst*, autrefois professeur à St-Gall et aujourd'hui à Reutlingen, dans le Wurtemberg, et de M. *Mager*, professeur de langue et de littérature françaises à Aarau. La *Grammaire pratique* [1] du premier est un ouvrage d'un mérite incontestable ; les exercices que l'auteur a ajoutés à la fin de chaque § sont un travail neuf et d'une utilité qui a été appréciée par les connaisseurs. Toutefois ce livre est encore trop difficile pour de jeunes enfants, surtout lorsqu'on le destine à être employé dans les écoles populaires, comme le fait M. Wurst.

M. *Mager* est surtout bon pédagogue. Dans un excellent ouvrage pour l'enseignement de la langue française aux allemands [2], il suit en partie le système de Becker et l'applique avec bonheur à notre langue. Mais pour traiter d'un idiome dérivé d'une langue morte, le latin, il est nécessaire de recourir à son histoire : c'est ce que M. Mager fait fréquemment en s'entourant des travaux du savant M. *Dietz* [3] et de ceux, plus anciens, de *Raynouard*.

C. Ayer.

[1] *Praktische Sprachdenklehre.* St-Gall et Reutlingen, 4e. éd., 1843, in-12.

[2] *Französisches Sprachbuch.* Nouvelle édition, 1842, Stuttgard et Tubingue, 8°.

[3] *Grammatik der romanischen Sprachen.* Bonn ; 3 vol. 8°, 1836, 38, 44. — Souvent M. Mager adopte avec raison une opinion différente de celle de M. Dietz, p. ex., quant à la conjugaison des verbes qui subissent des intercalations pour éviter le hiatus : *fini-ss-ant.*

(*La suite à un prochain N°.*)

HISTOIRE NATIONALE.

LE PARTAGE DE LA GRUYÈRES.

(Suite).

Les ressources sur lesquelles Michel avait compté semblaient s'éloigner de lui à mesure qu'approchait le terme fixé pour la dernière échéance de ses dettes. Au lieu d'appui, il ne rencontrait partout qu'ingratitude et abandon. Un jour qu'il avait besoin de chevaux (car ses écuries étaient vides), il en demanda au couvent de la Val-Sainte, fondé par un seigneur de sa race et doté jadis

par ses aïeux. Le Prieur eut la dureté de lui refuser ce léger service. Un procès fut intenté à Michel par ce même Amédée de Beaufort, que nous venons de voir si efficacement protégé par lui.

Ce fut sous ces tristes auspices qu'il épousa en 1553 Madeleine de Mioland, noble douairière de Bourgogne, dont la fidélité et l'attachement à son malheureux époux ne se démentirent pas un instant, et qui partagea généreusement avec lui le fardeau de ses revers. L'histoire est sobre de détails sur cette Dame, mais ce qu'elle en dit fait augurer avantageusement de son caractère. Mad. d'Aumont, sa sœur, la recommandant un jour à Messeigneurs de Fribourg, déclarait que la comtesse avait toujours eu pour elle non seulement les égards d'une sœur, mais toute la tendresse d'une mère.

Le jour fatal était venu. Le premier démembrement du Comté eut lieu dès 1553. Fribourg prit possession de Corbières, pour la somme de 18,000 écus, hypothéqués sur cette Seigneurie. Ce fut Barthélemy Reynauld qui en fut le premier bailli. Berne ne voulut pas permettre que les limites de la baronnie de Montsalvens, comprise dans cette adjudication, s'étendissent au-delà de la Tinna. Le comte avait profité du sursis de trois années, qui lui avait été accordé pour corrompre les bannerets fribourgeois, en leur faisant à chacun un cadeau de cent écus. Ils mirent en conséquence le veto à la subhastation. Mais le motif de cette opposition ayant été découvert, le Patriciat naissant en prit occasion de limiter la souveraineté populaire. Les bannerets furent non seulement déposés de leurs charges et rayés du rôle des bourgeois : il fut en outre décidé, contrairement aux constitutions de la république, que ces représentants du peuple ne seraient dorénavant plus nommés par lui et tirés de son sein, mais par le Sénat et choisis parmi ses membres. Le grand Sautier, Pierre d'Alt, qui avait trempé dans cette félonie, fut également déposé. Nos institutions démocratiques reçurent ainsi un contre-coup funeste du malheur de la Gruyères.

La diète de Baden mit en discussion formelle les biens du comte Michel qui y consentit par une déclaration datée du 21 décembre 1553, quinze jours après son mariage. Plusieurs journées fédérales furent tenues à Berne et à Fribourg, et une autre à Payerne.

Les députés des cantons nommèrent Hermann de Niederhofen d'Uri, sur-arbitre, et comme arbitres, Georges Reding de Schwytz, Gilg Tchoudi de Glaris, Ours Suri de Soleure et Alexandre Peyer de Schaffouse.

Bien que la possession de Corbières ne fût encore que provisoire, l'intérêt de la somme qui l'affectait cessa de courir. On procéda ensuite à la subhastation d'Oron et de Palésieux, grevés pour deux mille écus. Toutes ces hypothèques avaient été reconnues et légitimées à une journée de droit tenue à Tscherlitz, hameau aujourd'hui contigu et annexé au grand village de la Roche.

Le tribunal arbitral devait s'assembler à Fribourg, le 6 nov. 1555, pour mettre à exécution le décret de partage. L'avant-veille le comte se rendit lui-même dans cette capitale, bercé encore de quelques illusions. Quand, pour lui faire honneur, les bannerets List et Freytag l'accompagnèrent jusqu'à son château, on eût pu voir dans cet hommage rendu à une Souveraineté expirante, la guirlande dont on parait les victimes avant le sacrifice.

Le jour du jugement, la commission liquidatrice se réunit à la Maison-de-Ville de Fribourg et procéda avant tout à l'inventaire des domaines; mais Fribourg s'opposa à ce que la Seigneurie de Corbières y fût comprise. Dans le bordereau des dettes, le passif atteignit le chiffre énorme de 116,167 écus d'or au Soleil.

Alors, en présence de la famille du comte et des principaux créanciers, la Commission déclara la déchéance formelle de ce malheureux Prince; ses sujets furent libérés du serment de fidélité, toute faculté de tester ou de léguer lui fut interdite, ses domaines furent adjugés à ses créanciers, à la tête desquels figuraient Fribourg et Berne. Ils furent tous colloqués d'après l'ordre de date et d'hypothèque.

Voici un précis de cette sentence mémorable :

1° La partie supérieure du Comté, qui depuis la Tinna *(ob der Bocke)* s'élève jusqu'au Siebenthal, savoir : les Cuves, Rossinière, Oex, Rougemont et Saanen, pays depuis longtemps lié avec Berne par un traité de combourgeoisie, appartiendra en toute propriété à l'Etat de Berne, dans toute son étendue, avec toutes ses dépendances, localités, habitants, cens, dîmes, biens d'églises et de couvents y situées, haute, moyenne et basse juridiction et toute

domination quelconque, Berne en ayant payé la valeur à proportion, de manière que tous ceux qui habitent au-dessus de la Tinna soit dans la haute, soit dans la basse Gruyères, ne doivent plus, comme d'usage, descendre pour servir sous la bannière de Montsalvens.

2° Par contre, toute la partie inférieure du dit Comté, depuis la Tinna en bas, savoir : le château, la ville et toute la bannière de Gruyères, le château et toute la bannière de Montsalvens, la Tour de Trême, resteront en toute propriété à l'Etat de Fribourg avec leurs annexes et dépendances, comme elles sont spécifiées dans l'article précédent, et spécialement le château de Gruyères avec la chapelle, l'écurie, la maison, le jardin, les trois greniers et la tour nommée *Supla-barba*. Le château de Montsalvens, la Tour de Trême avec la grande et la petite artillerie et le mobilier lui seront également cédés pour 4,500 écus.

3° Toutes ces propriétés seront taxées par des Commissaires nommés *ad hoc*, et ce qui manquera à la somme résultant de la taxe, pour parfaire le prix d'achat, sera réparti proportionnellement entre les parties co-partageantes.

4° Rien ne sera innové dans les usages et le commerce des deux parties du Comté, qui forment à présent une souveraineté distincte. Les cens, dîmes et autres redevances arriérées appartiendront toutes aux nouveaux propriétaires, bien qu'échutes avant le partage.

5° Les deux parties co-partageantes se garantissent mutuellement leurs nouvelles propriétés contre toute prétention étrangère et toute entreprise hostile, qui les menacerait.

Ainsi fait et passé à Fribourg, le mercredi 6 novembre 1555.

La comtesse s'était trouvée présente à l'ouverture de la séance. Elle était accompagnée de Mad. d'Aumont sa sœur, et de M. de Villarsel. Elle eut même la force de protester pour la mieux-value, pour ses cautionnements, son contrat de mariage et les avances pécuniaires qu'elle avait faites. Mais quand le Secrétaire se leva pour proclamer la sentence, alors le courage abandonna cette noble dame. Elle sortit de la salle fondant en larmes. Cette scène émut tous les assistants, mais ne ralentit pas le cours de cette cruelle procédure.

Quant au comte, il avait quitté Fribourg avant la séance, protestant en vain pour *son honneur et sa chevalerie*, brillantes reliques

du moyen-âge, qu'on pouvait déjà reléguer dans le domaine des prestiges romanesques, et dont l'éclat était depuis longtemps terni par une politique égoïste.

Ainsi s'accomplit au pied des Alpes un acte de violence que deux siècles plus tard les Souverains de l'Est devaient imiter au pied des monts Crapathes, sur les bords du Bog et de la Vistule. Le partage de la Gruyères devait préluder en miniature à celui de la Pologne. Mais celui-là revêtit au moins l'apparence des formes légales, ne coûta la vie à personne [1] et ne fit que suivre la voie ignoble des banqueroutes vulgaires, tandis que le patrimoine des Piast et des Jajellons fut lacéré sans prétexte, avec effusion de torrents de sang, sous l'invocation sacrilége de la Sainte-Trinité et aux cris poignants de vingt millions de victimes.

MM. Reif et List furent chargés de se concerter avec les autres créanciers moins intéressés et les bannerets avec Berne, touchant le partage. Car de part et d'autre on était décidé à acheter le Comté, mais seulement lorsque la masse des créanciers en aurait pris possession, parce qu'on voulait l'avoir libre et franc. La Commission l'avait taxé 110,000 écus. On en offrit 70,000 aux créanciers qui les refusèrent. La somme fut ensuite portée à 80,500 écus.

L'évaluation des valeurs saisies ne s'opéra pas sans difficulté. Les Bernois taxèrent les biens-fonds 21 mille florins de plus que les Fribourgeois. Il s'éleva aussi une contestation au sujet des *usaiges* de Rougemont et des corvées de Lessoc. De même les châteaux et bâtiments au-dessous de la Tinna, évalués par les Bernois dix mille écus, n'en valaient que trois mille selon Fribourg. On convint de réduire la première somme à la moitié. Enfin, comme la réunion de toutes les taxes, tant celles des Commissaires qu'autres [2], ne formait qu'une somme totale de 53,103 écus, 3 florins, 5 gros et 3 deniers, et que pour parfaire les 80,500 écus du prix d'achat, il restait encore à payer 27,396 écus, 15 gros et 9 deniers, on fut longtemps à négocier pour déterminer la quote-

[1] Je me trompe : il y eut deux exécutions au Gessenay, qui refusaient de prêter serment (1555).

[2] On avait choisi six taxeurs au-delà de la Tinna et six en deçà. Les terres furent mises à l'enchère publique sous réserve d'en payer le lod à chaque changement de mains et sous un cens annuel.

part de chacun des deux Etats au complément de cette somme. Les Bernois n'en voulaient payer que le tiers, les Fribourgeois que la moitié. L'Obman Georges Reding se rendit inutilement à Berne pour solliciter une concession équitable. Forcé enfin de prononcer un jugement à la Singine, après de longues discussions, il décida que Fribourg ne payerait que 17,670 écus, 10 sous et 6 deniers. C'était 600 écus de moins que ce que Berne voulait nous imposer. La liquidation faite, chaque Etat releva les sujets de l'autre du serment de fidélité, prêté aux deux en commun. Les deux villes payèrent 500 écus pour les frais de la discussion et 11,485 écus pour les cens et frais des créanciers. Cependant la Commission fédérale reconnut que Fribourg avait payé 798 écus de trop pour Corbières. Cet excédant fut défalqué de la quote-part qui lui revenait pour le Comté. La même Commission réserva expressément l'intégrité des franchises et coutumes des sujets gruyériens.

La nombreuse parenté du comte s'était donné mille peines pour arrêter cette discussion. La comtesse en particulier avait promis de payer à la St.-Gall (mi-octobre), la somme de 15,000 écus, produit de la vente de ses domaines privés en Bourgogne. Mais ces offres, ainsi que les démarches de M. de Villarsel, échouèrent devant le projet bien arrêté des deux villes de s'emparer de la Gruyères.

La subhastation d'Oron et de Palésieux offrit des difficultés telles, qu'il fallut y renoncer. Plusieurs créanciers étaient colloqués sur ces domaines, entr'autres le canton d'Unterwalden, et la demoiselle de Momillon. Quoique nous eussions prié ceux d'Unterwalden de ne point se défaire de leurs créances, ils les cessionnèrent à M. le trésorier Steiger de Berne, pour 7,000 écus, dont 3,000 payables comptant. Les Bernois mirent ce dernier en possession d'Oron, et pour que Fribourg ne s'en aperçût pas, ils prirent leur chemin par Moudon. Là-dessus M. Steiger fut cité à paraître par devant le Conseil de Fribourg : ce qu'il fit au jour fixé. Mais cette affaire traîna en longueur, et en 1556 M. Steiger nous remboursa le capital et les intérêts affectés sur Oron. Plus tard nous vendîmes également nos titres. Mais nous achetâmes de M. de Villarsel les Seigneuries d'Attalens, Vuisternens et Mugnat, pour la somme de 4,000 écus, item la portion à lui appartenante de la Seigneurie

de Pont, pour 3,000 florins. On abolit l'usage, qui existait dans ces paroisses, de réciter les prières en latin [1].

[1] Ce même usage s'est maintenu dans plusieurs paroisses romandes jusqu'en 1798.

(La suite à un prochain numéro.)

POÉSIE.

A UNE FLEUR.

Laisse-moi te cueillir fleur pensive inclinée
Qui grandis sur sa tombe et nacquis de la mort.
Avant toi ma douleur sur cette tombe est née,
Pour vivre plus que toi dans ce champ où tout dort.

Ne t'a-t-elle point dit : « toi qui vas sur la terre,
» N'y reste qu'un instant pour charmer ma langueur.
» Porte, oh porte à mon fils un parfum de sa mère,
» Puis pâlis dans sa main, flétris-toi sur son cœur ! »

La nuit au moindre son je prête ici l'oreille,
J'interroge le vent qui murmure et s'enfuit.
J'interroge les airs et l'étoile qui veille,
Mais de sa destinée aucun d'eux ne m'instruit.

Son funèbre oreiller a-t-il quelque heureux songe?
Oh fleur! l'entendais-tu nous nommer, nous bénir?
Ses bras se rouvraient-ils à quelque doux mensonge,
Qui sous son froid linceul la faisait tressaillir?

Lui semblait-il parfois dans sa couche fidèle
Revoir à son côté l'époux qu'elle enflamma?
De sa tombe souvent la nuit s'envole-t-elle
Pour errer un instant aux endroits qu'elle aima?

Son ombre comme un vent surmontant nos vallées
Jette-t-elle un regard à l'horizon lointain?
Assise sur les monts, rêvant aux exilées,
Se plait-elle à rester ainsi jusqu'au matin?

Plane-t-elle brillante où le monde l'oublie,
Où l'âme face à face avec Dieu s'entretient?
Gémit-elle courbée où le feu purifie,
Où l'âme nous implore et de nous se souvient

Son cœur bat-il ému de bonheur, d'allégresse
Quand à son souvenir j'essaie un peu de bien?
Voit-on son front voilé de deuil et de tristesse
Quand j'évite sa tombe et ne suis plus chrétien?

Fleur, tu ne réponds rien; mais une voix bien tendre
Glisse du haut des airs et descend jusqu'à moi.
« Oui je veille sur vous; sois fidèle à ma cendre,
» Mon fils mets mon image entre le mal et toi. »

N. Glasson.

Fribourg. — Imprimerie de L.-J. Schmid, Editeur.

L'ÉMULATION,

RECUEIL AGRICOLE, INDUSTRIEL, COMMERCIAL, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE,

N° 8.

Fribourg, 1844 : Quatrième année, Décembre, Seconde quinzaine.

L'*Emulation* paraît tous les quinze jours dans ce même format. Le prix de l'abonnement, la feuille rendue *franco* dans tous les lieux du Canton *où il y a poste*, est fixé à *45* batz pour l'année. Tout abonnement de la Ville de Fribourg doit se faire au Bureau de l'*Emulation*, Rue de la Préfecture numéro 198. Les abonnements du dehors doivent se faire aux Bureaux de Poste respectifs, lettres et argent affranchis.

ÉCONOMIE PUBLIQUE.

DES ASSURANCES SUR LA VIE HUMAINE.

« *La prévoyance et l'association doublent les* » *forces de l'homme en multipliant ses moyens* » *et créant son bien-être et sa fortune.* »

Si les assurances sur la vie humaine ne sont pas mieux appréciées dans notre canton, c'est sans doute parce qu'elles ne parlent pas assez à notre intelligence, et que les ressources que leurs combinaisons, aussi ingénieuses que variées, offrent aux hommes prévoyants, n'ont pas suffisamment éveillé l'attention des pères de famille.

Loin de répugner à nos mœurs, ces institutions ont pour principes la prévoyance, l'esprit d'ordre et d'économie : elles ont pour résultats la conservation et l'accroissement des fortunes.

Nous croyons être utiles à nos concitoyens, en essayant de leur faire connaître le mécanisme de ces assurances, de populariser les avantages qu'elles présentent, d'indiquer les différents systèmes sur lesquels elles se sont fondées, et de les éclairer sur le choix qu'il convient de faire entre ces divers systèmes.

I.

Qu'est-ce qu'une assurance sur la vie humaine ?

C'est de tous les contrats le plus noble et le plus désintéressé par lequel celui qui *s'assure* verse en une seule fois ou annuellement, sous le nom de *primes* ou d'*annuités*, une somme plus ou moins élevée dans la caisse d'une *Compagnie d'assurances*, et obtient l'engagement que cette Compagnie payera *à sa mort* ou *à un âge con-*

venu, un capital plus ou moins considérable, à sa veuve, à ses enfants ou à lui-même.

La VIE d'un chef de famille est une PROPRIÉTÉ aussi bien qu'une maison, qu'un mobilier, qu'une pièce de bétail qu'il met en rapport, qu'il exploite par son intelligence et qui est peut-être le seul soutien de sa femme et de ses enfants. Ceux-ci doivent donc éprouver une perte matérielle, irréparable, lorsque cette VIE, si précieuse pour eux, s'éteint, et, c'est afin de les indemniser de cette perte, que le père de famille prévoyant fait *assurer sa vie* contre les dommages que sa mort fera subir aux siens. Il met sa *vie* à l'abri des suites fâcheuses qu'un semblable événement peut avoir pour ceux qui lui survivent, comme le propriétaire d'une maison, qui la fait assurer contre l'incendie, afin d'obtenir l'indemnité des pertes, que le feu lui occasionnerait; comme enfin le propriétaire d'un cheptel qui le fait assurer, afin de récupérer la valeur du bétail qui vient à périr. L'homme qui signe un contrat de ce genre, a réfléchi que la mort peut l'enlever à tout âge, et plonger dans la gêne et les besoins ceux qui lui sont chers, il veut prévenir ces malheurs par une *assurance* qui payera à sa mort la dette de la reconnaissance ou de l'amitié.

Ainsi, un homme de 30 ans, pour *assurer sur sa vie,* c'est-à-dire pour laisser à sa mort *dix mille francs,* doit payer à la compagnie qui l'assure 249 francs par an. Pour se créer un capital égal, en plaçant chaque année à intérêt une économie de 249 francs et en laissant même s'accumuler les intérêts des intérêts, ce même homme aurait besoin de vivre 24 années. Mais au moyen d'une *assurance,* s'il meurt avant ce terme, s'il succombe quelques jours même après avoir signé son contrat, il n'aurait payé qu'une somme fort modique, qu'une seule prime peut être de 249 francs, et il transmettra néanmoins à sa famille une somme de dix mille francs.

II.

Les assurances sur la vie ne se bornent point à l'exemple que nous venons de citer : variées à l'infini, elles se prêtent à tous les besoins, à tous les âges et à toutes les fortunes.

Nous les diviserons en deux classes : *Assurances en cas de mort* et *Assurances en cas de vie.*

Les assurances en cas de mort se subdivisent encore en *Assurances à termes fixes* et en *Assurances mutuelles.*

Dans les *Assurances à termes fixes en cas de mort*, la Compagnie qui assure garantit un capital ou une rente payable *à la mort de l'Assuré*, à sa veuve, à ses enfants, à ses héritiers, légataires ou créanciers, au choix de cet Assuré, moyennant une Prime fixe et convenue d'avance.

III.

Les *Assurances mutuelles* ou *Associations tontinières* se subdivisent en *Sociétés d'accroissement de revenu* et en *Sociétés d'accroissement de capitaux*.

Les *Sociétés d'accroissement de revenu*, en général, ont eu peu de succès jusqu'à présent. En France, la plus ancienne, la *Caisse Lafarge*, a acquis une malheureuse célébrité. Non seulement elle a réduit *au tiers* les rentes qu'elle avait constituées, mais elle avait annoncé qu'au bout de *dix ans*, le revenu de chaque actionnaire vivant serait *décuplé*, résultat qu'ils sont loin d'avoir obtenu, même après un demi-siècle d'attente et après avoir traversé les époques les plus désastreuses.

La *Tontine perpétuelle d'Amortissement* formée en 1820, obtint d'abord quelque vogue, mais bientôt les actionnaires reconnurent que les effets de la mortalité ne répondaient pas à leurs prévisions, et que leur revenu excédait à peine celui qu'ils auraient retiré d'un simple placement en rentes; ils en demandèrent la liquidation.

La *Caisse de Surveillance et de Fonds dotaux* qui s'était formée plus tard, et qui avait pour objet de partager au bout de quelques années entre les Survivants les fonds placés et les intérêts accumulés, s'est aussi liquidée après une assez courte existence.

Les *Sociétés d'Accroissement de capitaux* ont été mieux goûtées du public et jouissent d'une certaine faveur. En voici l'organisation.

Ces Sociétés sont formées pour un nombre d'années fixé d'avance à 10, 15 ou 20 ans. Les sociétaires font, les uns un seul placement sur leur tête ou sur une tête désignée, les autres promettent de faire des versements annuels. Les fonds ainsi réalisés sont convertis en rentes sur l'Etat et les arrérages de ces rentes sont replacés de la même manière jusqu'à l'expiration de chaque société. Alors les rentes et leur produit doivent être partagés entre les survivants dans la proportion de leurs mises. Les gérants, pour prix de leurs soins perçoivent une commission de 5 p. % sur les fonds versés, et

même par un abus qui a déjà donné lieu à de fréquentes plaintes, ils perçoivent par avance cette commission sur les fonds qu'on promet de placer successivement ; sans s'obliger comme ils le devraient, à en restituer une partie, si les versements n'étaient pas réalisés.

Le but des personnes qui font ces placements, c'est de se préparer des ressources pour un âge plus avancé ; mais le plus grand nombre se compose de parents qui placent sur la tête de leurs enfants, afin de se procurer les moyens de les établir ou de les racheter du service militaire. La plupart s'imaginent, d'après les promesses qui leur sont faites par les agents de ces Associations, obtenir de beaux bénéfices. D'après les plus modestes espérances, il ne s'agit de rien moins pour les intéressés que de quadrupler ou quintupler leurs capitaux au bout de quinze ou vingt ans. Mais il est facile de leur démontrer, par des calculs dont les éléments sont aujourd'hui bien connus, ce qu'il en adviendra réellement.

Pour apprécier d'avance avec certitude les résultats de ces associations, il suffit d'une part de consulter les tables de moralité les plus exactes, et de l'autre de supputer les intérêts que produiront les fonds versés. Les enfants sur la tête desquels on place appartiennent généralement à la classe aisée de la société, et les mieux portants sont ceux que les parents choisissent de préférence pour les faire entrer dans ces associations. Sous ce double rapport la mortalité doit être très faible parmi eux, et, pour la déterminer, il faut recourir aux tables de mortalité dressées pour les têtes choisies. Les sociétés tontinières sont tenues de placer leurs fonds en rentes sur l'Etat. Au taux actuel de 120 fr., les rentes 5 p. % ne rapportent que 4 1/6 p. %. Si l'état de paix dont jouit le pays se maintient, comme tout le fait espérer, les cours s'élèveront encore, ce qui entraînera de nouvelles réductions dans le taux de l'intérêt. Ce n'est donc pas trop le restreindre, que de le calculer à 4 p. %.

Cela posé et en déduisant du produit la commission de 5 p. % que prélèvent les gérants, voici, suivant toutes les probabilités, quels seront les résultats de ces associations.

Une somme de 1,000 fr. placée avec aliénation du capital et des intérêts sur la tête d'enfants âgés de 5 ans en moyenne, produira.

Dans les sociétés	de	10	ans	. . .	Fr.	1,573
» »	»	15	»	. . .	»	1,992
» »	»	20	»	. .	»	2,550

Une mise de 100 fr. par année donnera

au bout de 10 ans	Fr. 1,253
» » » 15 »	» 2,136
» » » 20 »	» 3,285

Ainsi ce ne sont pas quatre ou cinq capitaux pour un que l'on obtiendra, c'est un capital et demi ou deux capitaux que l'on recevra dans la plupart des cas.

Veut-on savoir maintenant ce que l'on obtiendrait en plaçant ces fonds à l'intérêt composé de 4 p. %.

Pour une somme de 1,000 fr. une fois placée, on recevrait

dans 10 ans	Fr. 1,480
» 15 »	» 1,800
» 20 »	» 2,191

Pour une somme de 100 fr. placée annuellement, on obtiendrait

au bout de 10 ans	Fr. 1,248
» » 15 »	» 2,082
» » 20 »	» 3,096

En comparant ces chiffres on voit que les associations tontinières n'offrent sur un placement à 4 % qu'un avantage insignifiant, et cependant dans ces associations on est obligé d'aliéner ces fonds pour un temps fort long, et, ce qui est plus grave, *on court le risque de perdre son capital par l'extinction de la tête dont on a fait choix.* Quel est l'homme raisonnable qui s'exposera à une pareille chance pour un si mince profit? On peut donc prédire, sans craindre d'être un faux prophète, que dès qu'une société sera arrivée à son terme, et qu'une liquidation en aura mis au jour les résultats, le public désabusé répudiera ces associations, comme il a répudié depuis longtemps les autres tontines, et les parents mal avisés qui se seront laissés séduire par de vaines promesses regretteront d'avoir été pris au piége tendu à leur crédulité. ***D. Schmuts.***

(La suite à un prochain numéro.)

HISTOIRE NATIONALE.

LE PARTAGE DE LA GRUYÈRES.

(Fin).

Cependant dépouillée et silencieuse, la résidence des anciens Comtes ne présentait déjà plus qu'un lugubre monument. Ce fut le

Vendredi avant la S. Martin, 9 Novembre 1555, que l'infortuné Michel en sortit à 10 heures du soir pour n'y plus rentrer, et accompagné d'un seul domestique. Une année juste s'était écoulée depuis la sentence du partage. Ce n'est plus à l'Histoire, c'est à la Poésie qu'il appartient de dire quel pénible retour Michel dut faire sur lui-même, quelles graves pensées durent l'agiter dans ce moment solennel où il allait franchir non seulement le seuil de l'antique manoir, mais la frontière de ses domaines. Dans cette nuit de douleur, son imagination dut évoquer cette longue et vénérable suite d'ayeux, qui s'étaient transmis l'héritage de Guillaume et l'avaient conservé comme un patrimoine sacré, tandis que lui, inepte descendant de ces Princes, livrait aujourd'hui à des mains étrangères jusqu'à leurs tombes révérées. Rien ne peut atténuer l'intérêt de cette situation dramatique, pas même la circonstance qu'avant de partir Michel extorqua encore aux meuniers de la Gruyères les cens de leurs moulins pour 1556. Cette chute profonde semblait l'avoir frappé de vertige. Elle donnait à toutes ses allures un caractère indécis et souvent contradictoire; car avant son départ, il protesta contre la discussion de ses biens, quoiqu'il y eût donné les mains deux ans auparavant par une déclaration formelle. C'est ainsi qu'il avait tour à tour renié ou invoqué la suzeraineté de la Savoie, selon qu'elle lui paraissait avantageuse ou nuisible. Il avait aussi réservé ses droits de combourgeoisie avec les deux villes, ainsi que les franchises, priviléges, usages et bonnes coutumes de ses sujets.

Protestations inutiles! A peine un mois s'était écoulé depuis son départ, que le premier bailli, M. Krumenstoll fut installé le 5 Décembre[1]. Avant lui Jean de Castella avait administré provisoirement le Comté par ordre des Cantons. On avait enjoint à Georges de Gruyères de remettre au bailli tous les meubles du Comte [2] et le sceau du trésorier. On fit cadeau à ceux de Charmey de la maison que le Comte y possédait pour qu'ils en fissent leur hôtel de ville. La fille illégitime du Comte fut placée au couvent de la Maigrauge et épousa en 1563 Jean Guibach le jeune. L'Etat lui fit

[1] Il devait envoyer au Gouvernement deux vacherins pour étrennes de nouvel an, celui de Corbières un. Ces redevances augmentèrent depuis et furent maintenues jusqu'en 1798.

[2] La plus grande partie de ceux-ci avaient déjà été soustraits.

une dot de 300 livres. Sa vieille gouvernante Françoise trouva un asile à l'hôpital.

Il paraît que les Gruyériens essayèrent d'obtenir quelques garanties conditionnelles de leur soumission. Voici du moins la capitulation qui fut proposée au Gouvernement de Fribourg.

1° Les procès, soit par devant le bailli soit par devant le Seigneur, suivront la même marche qu'autrefois. Les appels seront jugés à Gruyères. 2° Ni Messeigneurs ni le bailli ne pourront évoquer à soi un appel en cause quelconque contre les sujets. 3° Ils ne pourront faire arrêter quelqu'un que par suite d'une enquête judiciaire, hormis pour vol ou assassinat. Aucun prisonnier ne pourra être conduit hors de la Seigneurie. 4° Les bannerets seront nommés à la pluralité des suffrages et jouiront de leurs anciens droits et priviléges. 5° Les sujets seront maintenus dans leurs anciens usages, droits écrits et non écrits, à teneur de leurs titres. 6° On leur garantira la jouissance comme ci-devant des cens, lods, dîmes, droitures et de l'ohmgeld. 7° On ne pourra jamais leur imposer aucune taille. 8° Pour le scellage d'un acte d'achat on ne payera qu'un gros, d'après l'ancien usage. 9° Les priviléges des foires et marchés seront maintenus. 10° Les Gruyériens seront exempts du service militaire, excepté pour la défense du pays. 11° On leur fera parvenir la pension de France, connue sous le nom d'*argent de paix*. 12° On jurera de maintenir leurs libertés et anciens usages écrits et non écrits, et acte formel leur en sera délivré.

Telle fut la dernière démonstration d'indépendance que fit le peuple gruyérien au moment d'être asservi. Mais les idées constitutionnelles n'entraient pas dans le système de nos gouvernants. Hypothéquée comme un immeuble par son Prince, la Gruyères fut considérée et traitée comme tel. Ses propositions furent rejetées avec hauteur et des ordres péremptoires furent donnés pour la prise de possession. Il est toutefois remarquable que, bien que tous les ressortissants de la Gruyères au dessus de 16 ans eussent été convoqués dans le Chef-lieu, le bailli fribourgeoisait prêté serment le premier, et qu'il se soit transporté à Bulle et à la Tour pour recevoir celui des nouveaux sujets.

Le Comte Michel survécut encore 20 ans à ses désastres, ne cessant de protester contre la saisie de ses biens et s'offrant tardi-

vement à faire ce qu'il eût dû faire plus tôt, à payer toutes ses dettes. Six années avant sa mort, il adressa encore à Fribourg une dernière et inutile réclamation. Il mourut, on ne sait au juste, dans quelle ville de France ou de Brabant, selon les uns à Amiens en Picardie, selon d'autres à Bruxelles. Quelques auteurs disent qu'il mourut à Talonne, château de Bourgogne, chez un seigneur de ses parents, dont on ignore le nom. Selon M. Comba [1], la première nouvelle de sa mort ne fut qu'une mystification, on ne sait trop au profit de qui. Il prétend que Michel ne mourut que cinq années après. Ceci expliquerait la divergence d'opinions sur le lieu de son décès. Quoi qu'il en soit, dès que la première nouvelle s'en fut répandue, Pierre, Curé de Gruyères et frère de Michel, le fit annoncer dans toutes les églises de la Comté et indiqua un service funèbre dans celle de Gruyères. Tous les bergers, dit une chronique, descendirent aussitôt des hautes Alpes et se firent raconter avec de nouveaux détails où, comment, en quel état leur Prince était mort. Le bailli, Charles Fruyo, voyant accourir cette foule et entendant toutes les cloches s'ébranler, demanda ce qui en était. Dès qu'il en fut instruit par le Prieur, il dépêcha un messager pour l'annoncer à ses gracieux Souverains de Fribourg. La nouvelle y fut accueillie avec joie, tandis que tous les échos des vallées gruyériennes, depuis les sources de la Sarine jusqu'aux ruines d'Arconciel, retentissaient de cris de douleur [2].

François de Gruyères, baron d'Aubonne, mourut presque en même temps que son frère, le 1 Juillet 1570, sans laisser de postérité, et plutôt de chagrin que de vieillesse, dit un auteur gruyérien. Il avait dès 1553 reconnu le droit de la République sur ses apanages.

[1] Hist. du Canton de Fribourg, manuscrit.

[2] On voit encore à Charmey un tableau à fresque représentant un messager qui court portant une lettre. Un essaim de grues le poursuit pour la lui arracher des mains. Voici comment la chronique de Castella parle de cet événement: *Tunc venerabilis Petrus de Grueria nuntiavit obitum Magnifici Domini Michaelis Comitis de Grueria Ballivo Carlo Fruyo, qui gratis et avidis auribus hæc nova accepit et velociter per nuncium et litteras civitati de Friburgo manifestavit. Et Domini nostri de Friburgo gavisi sunt gaudio magno valde de morte ejusdem Domini Comitis Michaelis. Desolatione desoluta est Grueria: ploratus et ululatus in omnibus finibus ejus et indignati sunt domini nostri de Friburgo indignatione magna nimis.*

Michel était presque oublié, lorsqu'en 1591 un Fribourgeois, nommé Pierre Schaller, qui se trouvait alors au service de l'empereur à Augsbourg, y déterra chez le notaire Etzinguer le testament du Comte, écrit en Allemand et daté de Bruxelles, le 12 Juillet 1592 par lequel il léguait ses états à l'Empereur d'Allemagne; disposition illusoire, à laquelle on comprend que personne ne pensa mettre de l'importance. — Ainsi s'éteignit dans l'ombre l'illustre maison de Gruyères, qui avait traversé avec bonheur tout le moyen âge, survécu à 50 familles princières de l'Helvétie, et qui naguère encore semblait pouvoir se promettre un long avenir; car loin d'être répudiée par ses vassaux, elle était l'objet de leur affection. Par son origine, son pouvoir et son opulence, cette famille avait marché de pair avec plus d'une maison souveraine. Elle avait possédé le pays le plus riche de la Suisse, abondant en pâturages, bestiaux, vignes et céréales de toute espèce. Il s'étendait depuis les bords de la Jogne jusqu'aux rives du Léman, depuis la frontière du Valais jusqu'aux portes de Bulle, qui lui avait appartenu jadis. Ce n'est d'abord que la tente d'un barbare jetée pour ainsi dire au hasard sur un âpre monticule de nos Alpes; fait si obscur qu'on ne sait ni le nom de ce soldat aventureux ni l'année de son apparition. Peu à peu la solitude s'anime, le désert se défriche, la lumière de l'Evangile y pénètre, un Castel imposant s'élève, qui, par un frappant contraste, se conserve encore dans toute son intégrité, alors que le pays s'est depuis longtemps affranchi de la domination nobiliaire; qui étale le luxe des cours au milieu d'un peuple de bergers, et tout l'appareil du régime féodal dans le voisinage de populations libres. Heureuse et forte, cette dynastie avait réfléchi en Suisse tout l'éclat d'une Puissance du premier ordre. Elle avait fait résonner tous les bruits du monde à ces échos alpestres qui jusqu'alors n'avaient répondu qu'au chant du pâtre solitaire ou à la voix orageuse des torrents. Elle était à l'apogée de sa gloire quand d'obscurs étrangers vinrent camper dans son voisinage. D'abord à peine daigna-t-elle remarquer ces deux petites républiques. Bientôt elle les vit se développer rapidement et prendre des proportions menaçantes. Il fallut se tenir sur ses gardes, et pactiser avec elles. Mais déjà le Castel féodal debout à leurs portes, était vu de mauvais œil par ces hommes libres, qui avaient écrasé la noblesse bourguignonne. Ils

en décidèrent la chute, ils le minèrent et, quand il s'écroula, ce furent eux qui s'en partagèrent les dépouilles. Le dernier descendant de tant de souverains alla mourir ignoré, loin de ces Alpes fortunées, où ils avaient pendant onze siècles exercé un pacifique empire.

Les premiers actes de ce drame sont loin d'en faire pressentir le tragique dénoûment. Il emprunte au paysage une couleur à la fois suave et brillante. Chevaliers, troubadours, pèlerins, moines, bergers, donzelles apparaissent tour à tour sur la scène, et se groupent au pied du vieux manoir. Puis les salles se vident, les flambeaux s'éteignent, les chants cessent, la gracieuse vision s'évanouit. Il se fait un grand silence, la voix du maître ne se fait plus entendre. La pièce finit par le deuil et des ruines, fidèle image de toutes les existences. Les derniers acteurs semblent avoir hâté à l'envi le dénoûment, Michel par sa prodigalité, son insouciance, ses galanteries et des goûts chevaleresques, dont on abusa; la France par un scandaleux déni de justice; Berne et Fribourg par le travail souterrain d'une ambition mal déguisée, oubliant l'une et l'autre les services que leur avait rendus le Comte Louis dans la guerre de Bourgogne. Si la conduite de Michel ne fut pas sans reproche, celle des deux villes, loin d'être marquées au coin de la délicatesse et de la grandeur, est entachée d'un machiavélisme, qu'on rencontre moins souvent dans les républiques que chez les rois. On en voit entr'autres la preuve dans les prétentions spécieuses que les deux villes avaient voulu faire valoir quelques années auparavant, l'une sur Corbières, l'autre sur Gruyères. Mais les grandes sociétés partagent le sort des individus: la prospérité les corrompt aussi facilement que l'extrême détresse.

ESQUISSES DE VOYAGE.

TRAJET DE BRESLAU A CRACOVIE.

(Suite.)

Rencontre de voyage. — Accident. — Utopie. — Calembours. — Post-Scriptum. — Hundsfeld. — Molwitz.

Je me trouvai sur le chemin de fer en compagnie de trois Prussiens qui fumaient, d'une figure fleurie appartenant à un petit

homme gros et gras, remarquable par d'énormes breloques, d'énormes brillants et de grêles et courtes jambes dans un gros pantalon rayé; il voyageait accompagné d'un confortable coussin sur lequel il sommeillait pour le moment. Tout auprès se trouvait une maigre dame qui mangea cinq ou six oranges en moins de rien; sa langue et son pays sont demeurés un mystère pour moi.

Tant que les cigares jouèrent, pas un mot; je profitai d'un petit intermède pour hasarder une provocation: on se montra assez liant. A propos de chemin de fer on raconta un accident, qui faillit causer un grand désastre sur celui même où nous roulions.

Pendant un violent orage du mois de Juillet, un wagon poussé par le vent et favorisé par l'inclinaison du terrain s'ébranla, s'échappa de la station d'Ohlau et se mit à rouler sur les rails avec une incroyable rapidité. D'un autre côté, un convoi venait de Breslau sur la même ligne. La rencontre était inévitable. Le conducteur, nonobstant le nuage de sable fin que roulait la bourrasque, remorqua dans sa direction, comme un point noir, un objet inaccoutumé. Il devina ce que ce pouvait être et comprit sur le champ toute la portée du danger. La première idée qui lui vint fut celle de ralentir autant que possible le mouvement, et même de l'arrêter, si le temps le permettait, et d'attendre ainsi le choc du wagon, qui, dans ce cas, pourrait tout au plus fracasser l'avant-locomotive et occasionner une secousse plus ou moins violente à tout le reste du convoi. Cependant le point noir grossissait et approchait à vue d'œil; et, malgré la manœuvre du conducteur, le train avait conservé une vitesse effrayante. Alors la pensée lui vint de tourner contre l'élan qui l'emportait toute l'énergie de la machine: pendant quelques instants la locomotive, dont les roues principales tournaient en sens opposé au mouvement des wagons qui l'entraînaient, glissa sur les rails avec d'horribles sifflements. Enfin la vapeur l'emporta; on commença à rebrousser — il était temps: le wagon effréné était là. Le choc fut à peine sensible. Le convoi prit aussitôt sa course, poussant devant lui un prisonnier.

Ce n'est qu'au débarcadère que les passagers eurent le mot d'une énigme que nul n'avait pu expliquer et qu'ils pâlirent du danger qu'ils avaient couru.

Les ingénieurs et le reste des machinistes trouvèrent extrême-

ment simple et naturel l'expédient du conducteur : chacun eût fait de même ; ce qui me fait croire qu'avec tout autre l'événement aurait ajouté une page funeste aux fastes des chemins de fer. Il reçut dix thalers de récompense.

C'était le même qui nous conduisait ; je le vis descendre avec ses conserves hermétiques et son grand manteau de bure criblé par les étincelles.

Nous nous aperçûmes un peu tard du trésor ignoré que nous possédions dans ce petit homme replet qui dormait si bien dans son coin. Il se réveilla : une certaine sensation vague et surtout les premiers mots qu'il adressa à la compagnie me firent pencher à croire que ce n'était pas le bourdonnement des wagons qui l'avait tiré de son somne bienheureux : Pardon, Messieurs et Mesdames, dit-il, en faisant imiter à ses sourcils la figure de deux accents circonflexes ; trouvez bon qu'on ne s'afflige pas trop d'un signe heureux. Une dame d'esprit (Madame de Sévigné) disait : Femme qui.... n'est pas morte. Vous sentez.... que sans être femme on peut... Bah ! Après tout... *nihil humani à me alienum puto*, c'est pourtant quelque chose que la vapeur. Excusez, Madame, le latin nous est naturel à nous autres docteurs comme le parfum à la violette. J'ai l'honneur d'exercer la médecine. Ma partie à moi c'est l'art *tortopédique* (orthopédique) et callipédique, Madame la Baronne. Je vais en Pologne dans des vues philantropiques. Une pensée à laquelle je me suis dévoué domine ma vie ; je la lui consacre tout entière. J'ai mon utopie aussi ; nouveau Rousseau, nouveau Saint-Simon, je ne la prêcherai point par des livres ; mais par mes discours et mes exemples. Le problème que j'aborde c'est la pacification du monde par la gastronomie. Ceux qui ont prétendu pouvoir rapprocher les hommes par des raisonnements me semblent dans une erreur bien profonde, ce serait guérir par le poison.

Il serait difficile de suivre M. le Docteur dans tous les développements de ses nouvelles théories ; mais, selon lui, le grand rôle est désormais réservé à la table : c'est à elle à effacer toutes dissidences, à détruire tous les préjugés et à verser le baume salutaire sur toutes les plaies qui affligent l'humanité. Il ne désespère pas de voir à Varsovie le Russe et le Polonais manger sournoisement ensemble les pigeons symboliques et les alouettes prises dans les

champs de Krakus ; ni de voir, comme il le dit poétiquement

« Le mystérieux Jésuite,
Le financier Israélite
Et le Prélat grec ou romain
Se tendre fraternellement la main. »

un beau vendredi de carême autour de quelque jambon de Westphalie, tout en devisant d'affaires, des mines qu'ils possèdent, les uns tant au Pérou que dans les sables de l'Oural; les autres dans les brûlantes régions de l'autre monde.

Au débarcadère la porte de la salle était ouverte à deux battants. M. le docteur, avec son ventre, son coussin et sa canne, eut grand' peine à pénétrer ; il demanda bientôt si l'on pouvait avoir à dîner. — Il y a apparence, lui répondit un des passagers en lui désignant la salle voisine. — Il y a des appas . . . rances, répond-il d'un ton d'innocente bonhomie, et il entra en saluant quelques dames de Bernstadt, qui prenaient du bouillon. Elles l'accueillirent avec leur plus aimable sourire, et lui, s'installant comme fait un voyageur, débuta par une émission de calembours qui le mirent en grande faveur. Il lut à haute voix le post-scriptum d'une lettre qu'il me communiqua plus tard ; elle était d'un belge, son ami, actuellement à Léopol. Il avait capté l'attention et la bienveillance de son auditoire, au point que je remarquai vis-vis de lui un jeune homme, tout absorbé dans son admiration et comme suspendu à sa faconde, qui finit par ouvrir sympatiquement la bouche à chaque fois que le docteur, qui aime à parler en mangeant, portait un morceau à la sienne.

Post-Scriptum.

Au moment où je viens de déposer ma plume, une petite circonstance pas trop cruelle me la fait reprendre. Il est des expressions françaises très honnêtes en elles-mêmes qui sont souvent fort mal reçues dans ce pays, sans doute à cause de quelques homonymies locales que j'ignore: on ne prononcera pas par exemple le mot *du pain* devant une personne qui ne connaît pas notre langue sans l'affecter fort désagréablement, ni *obligé* sans la faire éclater de rire.

Ce fut une raison pour moi d'apprendre quelques phrases usuelles de l'idiôme du pays. Mais ce parti a aussi ses inconvénients. Outre qu'il est des articulations inaccessibles pour l'étranger, telles que *chz* et le *l'* qui entre dans *mil'osi* (amour), qu'un Italien voulait rem-

placer euphoniquement par *ciélencina* (viande de veau), pour une petite nuance de prononciation, il est des mots qui prennent un sens quelquefois un peu bien singulier : *prosse* (je vous prie) dira cochon de lait ; *pie Kawe* (prendre le café) sera une grossièreté.

Au moment donc de cacheter cette lettre, je m'adresse à une fille du service pour avoir du feu. Comme ni feu, ni flamme, ni chandelle n'entre dans mon vocabulaire, je lui dis : *Day my..... chandelle!* Voyant que je n'étais pas compris, je cherchai une autre expression : *Day my bougie!* Cette fois ma sommation parut faire quelque effet ; c'est pourquoi je la répétai, mais en lui donnant le ton le plus honnête, pour corriger ainsi ce qu'il pouvait y avoir de peu obligeant dans le tour dont j'étais forcé de me servir. La bonne fille était fraîche et blonde et jolie ; je la remarquai dans l'embarras où la mit mon impitoyable *day my bougie*, embarras qui allait croissant avec le ton de douceur que je mettais à le lui redire. Tout-à-coup, magique effet de mes paroles ! la voilà qui me tend une joue rouge comme une cerise. Dans tout ce que je lui avais dit, il n'y avait, selon elle, pas plus de bougie que de crocodile ; *day my buzi* est un galant polonisme dont la traduction brutale serait : donne-moi la lèvre, embrasse-moi. Adieu, mon cher Docteur, je vous souhaite de grands dîners et de petites aventures.

Nous nous arrêtâmes peu de temps à Brieg. De là pendant une quinzaine de milles la contrée devient toujours plus monotone : ce sont de maigres campagnes, des champs, des bouleaux, des landes ; à l'exception de la petite ville de Tost, qui me rappela un peu Gruyères, rien jusqu'à Gleiwitz ne me parut mériter l'attention du voyageur : jetons donc un coup d'œil en arrière. Dans la contrée d'Oels se trouve le Hundsfeld, le champ des chiens, lieu où les Polonais sous Boleslas III (1109) gagnèrent une grande bataille. Une invasion terrible eut lieu à cette époque ; l'Allemagne inonda toutes les provinces polonaises entre l'Elbe et l'Oder... Fier de sa puissance, Henri V somma Boleslas de s'avouer tributaire de l'Empire, et de rendre à Zbigrien la possession de ses états. Jamais, lui répondit Boleslas, je ne m'abaisserai à devenir ton vassal ; j'aime mieux perdre, s'il le faut, mon pays par la guerre, que de le gouverner avec ignominie en temps de paix.

L'empereur ne fut pas heureux dans son entreprise ; après avoir

perdu beaucoup de monde au siége de Glogow *(Gros Glogau)*, il dut y renoncer et se replier sur Breslau. Boleslas le suivit de près; et dans une vaste plaine, les deux adversaires se livrèrent un combat acharné. Henri y perdit quarante mille hommes et chercha son salut dans la fuite. Le champ de bataille, disent les chroniqueurs, fut tellement couvert de chiens affamés attirés par l'odeur du carnage, que le peuple lui donna le nom de Hundsfeld; il l'a conservé jusqu'à nos jours. (Forster, Pologne)

A droite, j'avais cru apercevoir la flèche de l'église de Molwitz, sur le champ de bataille fameux où Frédéric conquit la Silésie. C'est une plaine assez large, un peu inclinée vers le nord, environnée de pâturages, de bois, de taillis où serpente une source d'eau marécageuse. Une humble pierre, avec une inscription grossièrement gravée, s'élève pour tout monument sur le monticule qui marque la sépulture où se confondent les os des conquérants et des vaincus. Quelques bouleaux inclinés frissonnent autour ; on dirait que leur pâle feuillage prête son murmure mystérieux aux conversations des morts. Une grande partie du champ de bataille est comprise dans le parc du château de Hünern. Les bois d'alentour semblent avoir oublié les effrayants dialogues du canon ; jamais un coup de feu n'y retentit ; le lièvre, le cerf et le chevreuil y vivent en parfaite sécurité : de temps en temps seulement quelque bramement sauvage ou le choc saccade des ramures de daims dans leurs combats furieux en troublent le silence.

Le château de Hünern . . . . . .

. . . . . .

Louis Bornet.

(*La suite à un prochain N°.*)

MAIS....

J'aime le moelleux gazouillement de la fauvette, dans sa joie discrète et sereine; les folâtres ébats de l'alouette valsant avec ivresse sur le champ de blé que le soleil semble dorer pour elle ; mais je voudrais ne pas voir l'oiseleur qui se tient à côté de ses rets, silencieux et voilé.

J'aime à reposer mes yeux sur la riche verdure d'une belle prairie qui étale au soleil levant la profusion de ses fleurs chargées de rosée; mais je voudrais ne pas savoir que seize mille guerriers, laissant seize mille familles

dans le deuil et les larmes, sont tombés là, pour engraisser cette terre et faire pousser ces hautes herbes.

Mes regards s'attachent avec ravissement sur un visage qui rayonne de mille séductions, sur un être qui semble devoir répondre aux vœux les plus ardents de notre esprit et de notre âme; mais je voudrais ne pas redouter de lire au fond de son cœur.

J'aime à m'asseoir sur le rivage de la vaste mer, lorsque le soleil plonge ses feux à son horizon pourpré; mais je voudrais oublier qu'elle renferme dans son sein des animaux dont les uns s'entre-dévorent, dont les autres suivent les bâtiments aventureux dans l'espoir que des cadavres leur seront bientôt livrés.

Moi aussi, j'accourrais pour entendre les fanfares, et voir avancer, à pas mesurés, des phalanges aux couleurs éclatantes, des vainqueurs tout radieux d'espérance et de gloire; mais j'aurais peur d'apercevoir à travers leurs mouvants bataillons, le champ de bataille semé de morts et de membres palpitants.

J'applaudis volontiers à l'éclat d'une grande renommée; mais je ne voudrais pas qu'on me montrât par quels échelons elle s'est élevée rayonnante au dessus de la foule.

J'admire l'acteur qui soulève de généreuses émotions, qui remue les âmes avec ses accents pleins de larmes, ses regards indignés ou menaçants; mais je crains de l'apercevoir dans la coulisse essuyer le fard de son visage avec son manteau couleur de pourpre.

Il me serait doux de rêver avec le poète qui me confie à travers les siècles tout ce que son cœur a renfermé d'espoir, de saintes mélancolies et de nobles aspirations; mais je voudrais ignorer tout ce que l'ingratitude ou l'indifférence de sa patrie a semé d'amertume sur sa vie misérablement soucieuse.

Je souris à l'innocente allégresse de ces mouches légères qui s'enivrent de l'air tiède, sous le lilas en fleur, dans une matinée d'avril; mais dès que je vois leur noire ennemie étendre ses perfides réseaux sur leur passage pour mettre à profit l'étourderie de leurs jeux, j'accuse la nature entière, et la tristesse reprend possession de mon âme.

J'aime l'édifice élégant et léger qui dessine sa dentelle sur le ciel d'azur, la pyramide majestueusement assise au bord du fleuve, et qui raconte aux races présentes le savoir et la puissance des races éteintes; mais je voudrais ignorer ce que ces amas de pierres ont coûté aux peuples de sueurs, de membres brisés, de vies éteintes prématurément.

Mlle *E. V. de Senancour.*

ERRATA.

N° 7, page 103, ligne 11, *trop souvent*, lisez *si souvent.*
» » 104, » 6 *mille*, lisez *mille:*
» » 105, » 14 *fait*, lisez *faits.*

Fribourg. — Imprimerie de L.-J. Schmid, Éditeur.

L'ÉMULATION,

RECUEIL AGRICOLE, INDUSTRIEL, COMMERCIAL, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE,

N° 9.

Fribourg, 1845 : Quatrième année, Janvier, Première quinzaine.

L'Emulation paraît tous les quinze jours dans ce même format. Le prix de l'abonnement, la feuille rendue *franco* dans tous les lieux du Canton *où il y a poste*, est fixé à 45 batz pour l'année. Tout abonnement de la Ville de Fribourg doit se faire au Bureau de l'*Emulation*, Rue de la Préfecture numéro 198. Les abonnements du dehors doivent se faire aux Bureaux de Poste respectifs, lettres et argent affranchis.

ÉCONOMIE PUBLIQUE.

DES ASSURANCES SUR LA VIE HUMAINE.

(Suite.)

IV.

L'*Assurance en cas de mort* qui, comme nous l'avons dit, ne produit son effet que lors du décès de l'*Assuré* peut être faite de trois manières :

1° Ou pour toute la durée de l'existence de l'*Assuré : Assurance pour la vie entière.*

2° Ou pour un temps limité : *Assurance temporaire.*

3° Ou au profit d'une personne désignée à l'avance par l'*Assuré,* mais seulement pour le cas où cette personne *survivrait à l'Assuré : Assurance de survie.*

Dans l'*Assurance pour la vie entière,* la Compagnie s'engage à payer, lors de la mort de l'assuré, à quelque époque qu'elle ait lieu, un capital convenu à ses héritiers. De son côté, l'*Assuré* paie à cette *Compagnie d'Assurances,* pendant toute la durée de sa vie, une prime annuelle, qui, fixée d'avance en raison de son âge et de la somme qu'il veut laisser après lui, demeure invariable jusqu'au terme du contrat.

Mais si l'*Assuré meurt après n'avoir payé qu'un certain nombre d'années ou même le lendemain de l'assurance,* le capital est acquis à ses héritiers, sans que ceux-ci puissent être tenus au moindre paiement ou à aucune réduction ou retenue.

Ainsi, la prime annuelle pour une personne qui s'assure pour

la vie entière sera pour chaque somme qu'elle veut laisser après sa mort :

Age.	pour 100 Fr.	pour 1,000 Fr.	pour 10,000 Fr.
10	Fr. 1 51	Fr. 15 10	Fr. 151
15	» 1 73	» 17 30	» 173
20	» 2 01	» 20 10	» 201
25	» 2 21	» 22 10	» 221
30	» 2 49	» 24 90	» 249
35	» 2 84	» 28 40	» 284
40	» 3 28	» 32 80	» 328
45	» 3 87	» 38 70	» 387
50	» 4 66	» 46 60	» 466
60	» 7 13	» 71 30	» 713
70	» 11 68	» 116 80	» 1,168

Dans les *Assurances temporaires*, la Compagnie s'engage à payer une somme à la mort de l'*Assuré*, aux personnes qu'il aura désignées, si cette mort a lieu dans un intervalle d'une, de cinq, de dix ou de tout autre nombre d'années. Mais si, après l'époque convenue, l'*Assuré est encore vivant*, la Compagnie est libérée de son engagement et les primes versées lui sont acquises en échange du risque qu'elle a couru.

Ainsi, la prime annuelle pour laisser une somme convenue à son décès, sera :

Age.	pour 100 Fr. 1 an.	pour 1,000 Fr. 5 ans.	pour 10,000 Fr. 10 ans.
10	Fr. 0 77	Fr. 8 10	Fr. 91
15	» 0 94	» 10 30	» 113
20	» 1 18	» 12 60	» 134
25	» 1 38	» 14 50	» 152
30	» 1 55	» 16 10	» 168
40	» 1 89	» 19 90	» 212
50	» 2 60	» 28 20	» 315
60	» 4 30	» 48 20	» 550
70	» 8 15	» 93 40	» 1,049

Dans l'*Assurance de survie*, la Compagnie s'engage à payer un capital ou à servir une rente à une personne désignée par l'*Assuré*, mais seulement dans le cas où cette personne, qui doit avoir le bénéfice de l'Assurance, survivrait à l'Assuré.

Ainsi, le mari qui veut laisser à sa femme, dans le cas où il mourrait avant elle, la somme nécessaire à son existence ; un fils, seul appui de sa vieille mère, pour ne pas la laisser sans ressource, s'il meurt avant elle, contractera à leur profit une Assurance de survie et paieront annuellement :

Age du *Survivant.*	Age de l'*Assuré.*	pour 100 Fr.	pour 1,000 Fr.
30	20	Fr. 1 66	Fr. 16 60
40	30	» 1 91	» 19 10
50	40	» 2 42	» 24 70
60	50	» 3 41	» 34 10
70	60	» 2 56	» 25 60

V.

Les *Assurances en cas de vie* profitent directement à la *personne de l'Assuré* en lui offrant un placement certain et fructueux pour ses épargnes, et se divisent en

1° *Constitutions de rentes viagères,*

2° *Assurances différées,*

3° *Assurances à termes fixes.*

Dans les *placements en viager,* le *rentier* fait abandon complet du capital qu'il possède en échange d'une rente annuelle que lui sert, pendant toute la durée de sa vie, la Compagnie qui l'assure.

Les rentes viagères se divisent aussi en

Rentes viagères sur une tête,
Rentes viagères sur deux têtes,
Rentes viagères différées.

Dans les *rentes viagères constituées sur une tête,* le rentier touche *chaque semestre et pendant toute sa vie* l'intérêt attribué à l'âge qu'il avait au moment de la stipulation : une fois mort, la Compagnie est libérée de tous engagements à son égard.

Age *du Rentier.*	Rente *d'un placement de 100 Fr.*	Rente *d'un placement de 10,000. Fr.*
35	Fr. 6 09	Fr. 609
40	» 6 46	» 646
50	» 7 75	» 775
60	» 9 88	» 988
70	» 13	» 1,300
75	» 13	» 1,350

A celui qui à 70 ans verse une somme de 10,000 fr. la Compagnie paie donc une rente annuelle de 1,300 fr., soit le 13 p. %.

Dans les *rentes viagères constituées sur deux têtes*, la *rente* revient soit en totalité, soit en partie, à celui des deux rentiers qui survit à l'autre, et la Compagnie n'est affranchie du paiement de la rente que par la mort des deux titulaires.

Ainsi, avec réversion de la totalité au profit du survivant, la Compagnie paie une rente de

Fr. 661	à celui qui à	50	ans verse f.	10,000	si l'autre rentier a	55	ans, soit	6 3/5 p. %
688	»	50	»	»	»	60		6 4/5 »
749	»	50	»	»	»	75		7 1/2 »
734	»	55	»	»	»	60		7 1/3 »
825	»	55	»	»	»	75		8 1/4 »
838	»	60	»	»	»	65		8 1/3 »
886	»	60	»	»	»	70		8 4/5 »
923	»	60	»	»	»	75		9 1/4 »
1,200	»	70	»	»	»	75		12 »
1,250	»	75	»	»	»	75		12 1/2 »

Les *rentes viagères différées* sont celles dont la jouissance ne commence qu'après un certain nombre d'années : elles se constituent soit par le paiement de primes annuelles, soit par le versement d'un capital.

Ainsi, un homme âgé de 30 ans, qui placerait chaque année 100 fr. pendant un certain nombre d'années et sans toucher la rente qu'après

10	ans,	obtiendrait	une	rente	viagère	de	78 fr.
15	»	. . . . .					146 »
20	»	. . . . .					249 »
30	»	. . . . .					691 »
40	»	. . . . .					1,852 »

VI.

Dans l'*Assurance différée*, la Compagnie s'oblige à payer, à une échéance fixe, une somme déterminée, si celui qui place pour obtenir cette somme ou sur la tête duquel on place est *vivant* à l'époque convenue.

Elle peut être contractée soit par un paiement unique, soit par des primes annuelles.

Si un homme de 30 ans fait un placement unique de 1,000 fr., il obtient :

Fr. 1,576 après 10 ans ou une rente viagère de 96 fr.
» 1,977 » 15 » . . . . . 131 »
» 2,514 » 20 » . . . . . 186 »
» 4,450 » 30 » . . . . . 417 »

Si, à partir du même âge, il place 100 fr. par an, il obtient :

1,295 fr. après 10 ans, ou une rente viagère de 78 fr.
2,198 » » 15 » . . . . . 146 »
3,378 » » 20 » . . . . . 249 »
7,353 » » 30 » . . . . . 691 »

Ainsi un père qui dès la naissance de son fils verse une somme de 3,034 fr., ou s'il s'engage à payer annuellement une prime de 274 fr., il assure à son enfant un capital de 10,000 fr. qui lui sera payé à l'âge de 21 ans.

VII.

L'*Assurance à terme fixe* participe à la fois des Assurances en cas de vie et des Assurances en cas de mort, et la Compagnie s'engage à payer, à une époque fixe, un capital convenu à l'Assuré ou à ses héritiers. L'Assuré paie, de son vivant, une prime convenue, mais *s'il meurt* avant l'échéance du contrat, la *prime cesse d'être dûe* et l'obligation de la Compagnie de payer le capital stipulé à l'époque convenue, demeure dans toute sa force.

Ainsi, un père de famille âgé de 40 ans qui désire obtenir dans 20 ans une somme de 20,000 fr. aura une prime annuelle de 810 fr. à payer. S'il meurt avant les 20 années, la prime n'est plus dûe et ses enfants ou héritiers ne toucheront pas moins les 20,000 fr. au terme convenu.

Si une personne de 35 ans doit se libérer dans 15 ans d'une dette de 10,000 fr., en payant une prime annuelle de 566 fr., au terme convenu, elle recevra ou laissera l'argent nécessaire à son acquittement.

VIII.

Nous venons d'énumérer toutes les applications dont les Assurances sur la vie sont susceptibles, et croyons avoir démontré qu'elles ne laissent aucune combinaison insoluble, et facilitent à la prévoyance le moyen d'atteindre son but. Plus tard nous indiquerons comment TOUT HOMME, *dans chaque vocation,* PEUT FAIRE LES ÉPARGNES NÉCESSAIRES POUR SE CONSTITUER UNE ASSURANCE ; maintenant nous examinerons les garanties que présentent par leur organisation les

Compagnies d'Assurances à primes fixes qu'il ne faut pas confondre avec les *Associations tontinières* dont nous avons déjà fait connaître les principes et les résultats.

Les *Compagnies anonymes d'Assurances à primes fixes sur la vie humaine* offrent des garanties morales et matérielles qui ne laissent rien à désirer aux Assurés.

Au nombre des garanties morales, nous signalerons d'abord l'*intérêt de ces établissements*, qui leur fait une impérieuse loi de remplir fidèlement leurs engagements, puisqu'ils doivent chaque jour se créer des relations nouvelles et recevoir de nouveaux capitaux. Manquer une seule fois à sa parole, serait de la part d'une Compagnie, appeler sur elle la déconsidération, et porter un coup mortel à ses opérations ultérieures.

Viennent ensuite la *Forme* de ces établissements; l'approbation donnée par ordonnance royale à leurs statuts examinés en Conseil d'Etat; la solvabilité reconnue de leurs actionnaires; la haute position sociale de leurs Administrateurs nommés par l'assemblée générale des plus forts intéressés; la publicité donnée à leurs opérations; la reddition de leurs comptes; la stricte observation de leurs statuts, surveillés par le gouvernement dans leur exécution; tout concourt à donner aux Assurés cette garantie morale qu'en confiant aux *Compagnies anonymes d'Assurances à primes fixes* une partie de leur fortune et l'avenir de leurs familles, ils n'ont pas à craindre de voir compromis des intérêts aussi précieux.

Les garanties réelles ne sont ni moins importantes, ni moins appréciables.

Les Opérations de ces Compagnies n'ont rien de hasardeux; elles sont basées sur des calculs positifs et appuyées par une longue expérience. Les capitaux qui leur sont versés et qui doivent être placés en fonds publics, ou en acquisitions d'immeubles suffiraient seuls pour les mettre à même de servir les rentes qu'elles constituent. Mais à cette garantie fondamentale, les Compagnies ajoutent encore pour sûreté de leurs actes, celle d'un capital social de plusieurs millions, qui s'augmente successivement de *réserves prélevées sur les bénéfices réalisés.*

Ces bénéfices sont d'autant plus légitimes et nécessaires que les Compagnies, en réunissant en un fonds commun toutes les primes

qu'elles touchent et les intérêts accumulés de ces primes pour en payer aux Assurés le capital convenu, sont appelées à vivre pendant des siècles, à travers bien des époques de crise, et doivent conséquemment se préparer de fortes réserves pour n'en point être ébranlées et faire face à tous leurs engagements.

(La suite à un prochain N°.) **D. Schmuts.**

HISTOIRE NATIONALE.

ILLUSTRATIONS FRIBOURGEOISES.

XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES.

HISTOIRE EXTÉRIEURE. — SERVICES MILITAIRES.

En France, Louis XIV venait de monter sur le trône. Roi enfant avant d'être roi superbe, sa minorité fut agitée par les troubles de la Fronde. Louis eut son 10 août le 6 janvier 1649. Tout Paris soulevé construisait déjà des barricades; les gardes françaises sympathisaient avec le peuple; on parlait d'enlever la cour [1]. Comme toujours et avec plus de succès qu'en 93, les Suisses se dévouèrent pour la famille royale et lui firent un rempart de leurs corps jusqu'à St-Germain en Laye.

Parmi ces braves se trouvaient un grand nombre de Fribourgeois [2]. Plusieurs officiers supérieurs même : un Praroman, François-Pierre, petit-fils de celui de Meaux; trois frères Reynold, auxquels le roi donna en fief militaire le commandement du fort Barrault en Dauphiné et la faveur de porter les fleurs-de-lys d'or dans leurs armoiries. Le colonel Antoine de Reynold rendit d'ailleurs d'éminents services à Louis XIV, tant comme militaire que comme diplomate. L'armée française aux ordres du maréchal Schomberg, colonel-général des Suisses, assiégeant Tortose en Espagne, Reynold monta des premiers à la brèche, et ne contribua pas peu à la prise de cette ville (1648, 10 juillet). C'est à son influence auprès des Cantons que le monarque dut la non-intervention des Confédérés dans les affaires de la Franche-Comté, malgré l'alliance formelle qui les unissait à ce pays [3].

[1] Histoire de la Confédération. XII, 7, 8. — *Zurlauben*, VII, 23.

[2] Un d'Affry, un Vonderweid, un Lenzbourg, un Python commandaien chacun une compagnie dans le régiment Reynold.

[3] *Blanc.* — *Leu.* — *Zurlauben*, VII. 13. — *Girard.*

Les Suisses étaient de tous les périls de la monarchie ; il était juste qu'ils fussent de ses fêtes. Les Cent-Suisses suivaient partout le roi, assistaient à toutes les cérémonies, en magnifique costume bleu et blanc, à l'antique, avec la toque noire, armés de la pertuisane, et l'épée dorée au côté. Au sacre de Louis à Rheims, le drapeau de la compagnie flotta dans le chœur tout le temps de la cérémonie. Cette noble bannière, azur et argent comme l'uniforme, frappait tout le monde par *son rocher d'or battu des vagues et des vents* [1] et sa devise touchante : *Ea est fiducia gentis.* Une main fribourgeoise portait ce beau symbole d'inaltérable fidélité : François Besson, d'Estavayer et bourgeois de Fribourg, enseigne dans la compagnie des Cent-Suisses de la garde du roi, et capitaine de 200 hommes dans les armées de S. M. T. C. — Besson parut avec le royal étendard dans toutes les circonstances mémorables de ce règne : à l'île de la Conférence, lors du mariage de Louis, à l'entrée dans Paris de la reine Christine de Suède, il fut même envoyé à Londres saluer Cromwell avec les quatre gentilshommes de la Chambre [2].

[1] Le drapeau des Cent-Suisses était composé de quatre carrés bleus ; le premier et le quatrième portaient un *L.* couronné d'or, le sceptre et la main de Justice passés en sautoir ; le second et la troisième, une mer d'argent flottant contre un rocher d'or battu des quatre vents. La croix blanche séparait les quatre quartiers avec cette inscription : *Ea est fiducia gentis. May*, I. 391.

[2] En 1657 il commanda, en l'absence du capitaine, la compagnie au service du roi de Portugal ; en 1669 il fut envoyé en Allemagne pour présider comme commissaire du roi à l'évacuation des places fortes. Besson fut le dernier seul enseigne suisse de la compagnie dont il était aussi le doyen d'âge. Il jouissait du singulier privilége de recevoir, de chaque nouveau-venu dans les Cent-Suisses, des jarretières en taffetas. Besson mérita bien de la nation et du service, en défendant avec persévérance les priviléges de sa compagnie. Il écrivit même dans ce but plusieurs ouvrages dont voici les titres :

1° *Abrégé et Extrait des lettres-patentes et des édits et déclarations des rois données en faveur des Suisses et de leurs coalliés étant en France à leur service et solde, par François Besson.* Paris. Baudry, 1671, in-4°.

2° *Raisons et Remontrances de monsieur le capitaine-colonel de la compagnie des Cent-gardes-suisses ordinaires et des officiers sur des prétentions d'aucuns messieurs les capitaines des gardes écossais et français du corps, présentées à S. M. sous son bon plaisir et à messieurs les ministres au commencement de l'année 1670.* Imprimées en 1672 sous le titre d'*Entretiens sur la formation et la création de la compagnie des Cent-gardes-suisses*, in-fol. Réimprimées en 1674 chez Baudry a

Dans la Cavalcade qui eut lieu à Paris pour célébrer la majorité du monarque, un jeune seigneur fribourgeois éclipsa tous les *Lions* de l'époque par sa grâce, son élégance et l'éclat de son cortége. Madame de Motteville qui raconte le fait dans ses mémoires contemporains, en paraît encore toute émerveillée : « M. de Diesbach, lieutenant de la compagnie des Cent-Suisses, un cavalier des plus illustres maisons de la Suisse, et des plus attachés depuis longues années au service de nos rois, était très bien ajusté à l'ancienne suisse d'un habit de satin couleur de feu avec le manteau couvert d'une large dentelle d'or et d'argent, doublé d'une brocatelle, de même que le pourpoint, et le haut-de-chausse découpé par bandes aussi de satin, couvert d'or et d'argent, desquelles bouffait une autre brocatelle, la toque de velours noir en tête, garnie d'une aigrette de héron et de quantité de belles plumes, agraffées d'un nœud de diamants, avec un cordon de même, étant monté avantageusement sur un cheval barbe, qui avait aussi un panache d'aigrettes des plus beaux, les crins ornés et tout garnis de diverses grandes houppes et galons d'or et d'argent; la housse était de velours couleur de feu couverte d'une haute dentelle et broderie d'or et d'argent; l'or

peu près sous le même titre. Et pour la troisième fois chez Langlois, in-4°, sous le titre de *Discours sommaire sur la création et formation des Cent-gardes-suisses ordinaires du roi, de ses officiers, des temps et augmentations, soldes, habits et logements, avec diverses remarques et une lettre instructive de la garde-suisse de son altesse royale de Savoie, écrite en 1673 à l'auteur Franz Zwilling dit Besson, d'Estavayer au canton de Fribourg, capitaine enseigne et doyen des officiers de la dite compagnie.* Le portrait de l'auteur se trouve en tête de cette 3e édition. Le père de Besson avait déjà rempli les fonctions d'enseigne des Cent-Suisses et avait obtenu à cet effet des lettres de bourgeoisie et de franchise citées par *Blanc* dans le *manuscrit* que nous possédons, ainsi que les lettres de bourgeoisie accordées par la ville de Fribourg sur la demande de Martin Techtermann, parent de noble François Besson. Son fils, François-Alexandre, et un autre Besson, Henri-Robert, chevalier de l'ordre de St-Michel, furent également vice-lieutenants (ou *Statthalter*) de la compagnie des Cent-Suisses. Ce dernier avait été capitaine au régiment Mazarin. Les Besson avaient été anoblis en 1665 et autorisés par le roi, comme les Reynold, à porter les fleurs-de-lis d'or dans leurs armoiries. Ils occupaient à Paris le quartier affecté aux Cent-Suisses, rue des Petits-Carreaux. Leurs armes étaient, outre les attributs de leurs charges, deux lions et une fleur-de-lis, le casque ouverte avec la devise: « *L'innocence me maintient.* » Msc. *Blanc.* Article *Estavayer.*

» moulu, appliqué et bruni avec tant d'art sur le mors, les bou-
» cles et les étriers, qu'ils semblaient d'or massif. Il était accom-
» pagné de douze petits Suisses, qui portaient leurs hallebardes
» de fort bonne grâce, aussi avec leurs toques de velours en tête,
» ondoyés de diverses plumes, de sorte qu'il n'est point de mémoire
» d'homme, qu'aucun autre de cette nation ait paru plus leste-
» ment, et eût plus d'approbation et d'applaudissement de la cour
» et du peuple [1]. »

Aussi brave soldat que brillant cavalier, Ulrich de Diesbach fut blessé trois ans après aux lignes d'Arras, où il était comme volontaire [2].

A dater de Louis XIV, et déjà même dans les dernières années de Louis XIII, le système militaire change complètement en France. Le mousquet et le fusil remplacent la pique et la pertuisane; l'uniforme devient obligatoire. A la guerre héroïque succède la guerre savante, la guerre de stratégie. La hiérarchie militaire et l'organisation de l'armée changent avec le système des opérations. Plusieurs grades d'officiers-généraux sont introduits. Sauf le premier, celui de maréchal de France, tous deviennent accessibles aux officiers de notre nation (ceux de lieutenant-général, maréchal de camp et brigadier) [3]. Mais en se régularisant, la guerre étrangère perd pour nous ce qu'elle conservait de favorable au développement militaire de la nation. La permanence des troupes soustrait leurs chefs à l'action salutaire de la Diète nationale; la survivance établie en faveur des officiers de naissance, interdit l'avancement aux guerriers plébéiens, et donne à quelques familles le monopole de toutes les places. Ces priviléges ont pour origine les services rendus, le mérite personnel des ancêtres. Mais trop souvent la médiocrité décorée d'un grand nom, l'emporte sur le mérite sorti d'un rang obscur. Parmi les nobles eux-mêmes, l'ancienneté règle les promotions au détriment du talent, à moins que la faveur ne vienne intervertir l'ordre établi.

[1] *Mémoires de Mme de Motteville*, V, 87. Amsterdam 1739, in-12.

[2] *Zurlauben*, III, 413.

[3] Parmi les nombreux généraux que la Suisse a fournis à la France, un seul, le général Louis d'Erlach, qui succéda au duc de Weymar dans le commandement de l'armée française, obtint le bâton de maréchal de France quelques instants avant sa mort.

A cet état de choses, des exceptions honorables, mais peu nombreuses.

Parmi les généraux fribourgeois qu'illustrent la dernière moitié du règne de Louis XIV, et la première de celui de Louis XV, se fait remarquer François de Reynold, fils du héros de Tortose et de St-Germain. Dix ans de campagnes, huit batailles, neuf actions d'éclat à Œkeren et à Steinkerque, les Hollandais battus à Nimègue, des commandements importants exercés avec succès, et sous des chefs d'armée comme Turenne, Luxembourg, Villars, Boufflers, voilà plus qu'il n'en faut pour ne pas devoir toute sa fortune à la naissance, et justifier les insignes honneurs dont Reynold fut revêtu successivement par Louis XIV et le Régent d'Orléans (Lieutenant-général en 1720. Colonel des Gardes-suisses. Grand-croix de l'ordre de St-Louis). Après avoir rempli par commission les fonctions de colonel-général des Suisses, réservées aux plus grands seigneurs de France, il reçut, dit-on, au lit de la mort, une autre distinction plus enviée encore, le *Cordon-bleu*, prix de 60 ans de glorieux services [1].

Les Castella, issus d'une noble famille de Gruyères (cette patrie des Clarimbaut, des Cléry et de tant d'hommes distingués), le disputent aux Reynold en illustration militaire. Si ces derniers commencent, dès Louis-le-Grand, leur carrière de hauts faits, les Castella poursuivent la leur sous trois règnes, et, sous Napoléon, comptent encore de vaillants capitaines. Nous ne ferons que citer le général-lieutenant Albert de Castella, de Wallenried [2], blessé à Oudenardes, en combattant contre le prince Eugène, et victorieux à Douai, où il emporta deux *ouvrages* [3] l'épée à la main; nous sommes pressés d'arriver à un officier du même nom, non moins brave, et plus célèbre par ses connaissances militaires et stratégiques : Rodolphe de Castella, lieutenant-général, grand-croix

[1] Le lieutenant-général de Reynold fut inhumé à Versailles, la ville des rois, en décembre 1722. — Les lettres de naturalisation accordées à la famille Reynold, par Louis XIV, prouvent qu'elle comptait déjà sous ce règne 160 ans de service.

[2] Les Castella se divisèrent en deux branches, dès leur établissement à Fribourg; celle des Wallenried et celle des Delley-Montagny, encore toutes deux existantes.

[3] *Ouvrage*, terme de fortification. Art militaire.

et inspecteur-général des Suisses et Grisons. Trois grands faits d'armes lui assignent une place élevée dans les fastes du service : sa belle conduite à Fontenoi, le siége de Tournay et la défense de Wésel en Westphalie.

On sait la journée de Fontenoi, où les Suisses déployèrent une valeur extraordinaire, bataille mémorable chantée par Voltaire [1]. Rodolphe de Castella défendait le bois de Barry avec ses grenadiers. Les ennemis dirigèrent de ce côté un feu nourri et terrible. Le roi (Louis XV), inquiet, demanda au maréchal de Noailles si la redoute était prise. — « Non ! sire ! Castella la défend avec ses grenadiers. — Alors, reprit le roi, elle est entre bonnes mains. » Et le lendemain, Castella qui avait gardé sa redoute, fut promu brigadier.

A Tournay, Castella avec ses grenadiers était au nombre des troupes assiégeant la citadelle. Tout à coup 2,000 hommes fondent de la ville assiégée sur le point défendu par les Suisses. Castella, sans se laisser intimider par le nombre, fait bonne contenance, reçoit avec intrépidité le choc des 2,000 hommes, les défait et les repousse avec perte. Ce trait d'héroïsme valut aux soldats et à leur chef les compliments de toute l'armée. Le roi fait appeler Castella au milieu du bataillon carré de ses gardes. « Castella, je suis content de vos grenadiers, mais ils avaient un bon chef. » Cet exploit et d'autres furent suivis du brevet de maréchal de camp.

La défense de Wesel lui fit encore plus d'honneur. Nommé commandant de cette place forte, il la défendit en 1760 contre le prince héréditaire de Brunswick avec une habileté admirable. Il n'avait que 2,000 hommes à opposer à 20,000, et à force de sorties, de tranchées comblées, pendant un mois et demi de siége très suivi, il donna le temps aux troupes du marquis de Castrie de venir débloquer la place [2].

Sous Louis XV brillèrent aussi les d'Affry. Nous avons dit la

[1] « Peuple sage et fidèle, heureux Helvétiens,
Nos antiques amis et nos concitoyens,
Votre marche assurée, égale, inébranlable,
Des ardents Neustriens suit la fougue indomptable. »
Poème de Fontenoi.

[2] *Girard.* — *Lutz.* Nekrolog Denkwürdiger-Schweizer.

noble origine et les exploits patriotiques des premiers membres de cette famille. Un d'Affry figurait déjà parmi les seigneurs qui secondèrent les ducs de Zæhringen dans la fondation de notre ville. Souvent encore leur nom sera prononcé dans ces pages consacrées aux gloires fribourgeoises. François d'Affry, petit-fils de cet autre François, général sous Louis XIII, avait fait ses premières armes sous Louis-le-Grand. Il se fit connaître à la journée de Nerwinde en indiquant à la cavalerie un endroit propre à passer un ravin qui arrêtait son élan. Aide-de-camp du duc de Bourgogne dans la campagne de Flandres, en 1708, il se distingua trois ans après comme brigadier, par sa belle défense de Bonchain sous M. de Ravignan. La campagne qui s'ouvrit en 1733, en Italie, lui fournit une nouvelle occasion de signaler sa valeur et son expérience. Une foule de siéges, ceux du Gerra d'Adda, Tortone, Novarre, Colorno, furent témoins de ses hauts faits. La bataille de Parme y ajouta de nouveaux lauriers. Nommé lieutenant-général à l'ouverture de la guerre, tout semblait annoncer à d'Affry les plus hautes destinées militaires et le bâton de maréchal de France, lorsque se donna la sanglante bataille de Guastalla. Coigni, qui avait succédé à Villars dans le commandement de l'armée française, y battit, comme à Parme, le comte de Merci, général des Impériaux. Mais, trois fois, la maison du roi, dont d'Affry commandait un régiment, dut charger l'armée ennemie. Et la troisième, ayant pris un drapeau, d'Affry fut enveloppé par les Impériaux; il ne le lâcha qu'avec la vie (19 septembre 1734). De magnifiques funérailles célébrèrent cette mort héroïque. *Il fut enseveli dans son triomphe à Guastalla* [1].

D'Affry ne mourait pas tout entier. Un fils, témoin de son trépas et héritier de sa gloire militaire (le comte Louis-Auguste), et un petit-fils, plus célèbre encore dans les annales de sa patrie que dans celles du service (le landamman Louis d'Affry), devaient achever d'immortaliser un nom cher aux Fribourgeois.

[1] Tous nos historiens militaires et *Lutz*. Voir aussi *Lacretelle*, Règne de Louis XV.

Alexandre Daguet.

(*La suite à un prochain N°.*)

BULLETIN LITTÉRAIRE.

HISTOIRE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE en 17 volumes in-8°, par Jean de *Muller*, de Schaffouse — Robert *Glutz-Blozheim*, de Soleure — J. J. *Hottinger*, de Zurich — Louis *Vulliémin* et Charles *Monnard*, de Vaud. (Le 14e volume vient de paraître.)

En quelques jours Lausanne vient d'enrichir les Lettres nationales de trois ouvrages remarquables, le *Winckelried* de M. Porchat — les *Etrennes helvétiques* de M. Gaullieur — et le beau travail de M. Monnard, sur la première moitié du siècle dernier.

Certes, il est réjouissant, il est glorieux pour notre Suisse, le spectacle que la Cité du Léman offre depuis bien des années à l'ami du pays et d'une culture patriotique de l'intelligence. Où trouver ailleurs et sur un aussi petit théâtre un tel assemblage d'hommes d'élite, et dans tous les genres d'esprit et de littérature? On s'étonne que la ville, que l'Etablissement scientifique, qui est le centre de toute cette activité intellectuelle et littéraire, n'ait pas encore trouvé sa *Caractéristique* dans le genre de celle que le *Freihafen* [1] traçait naguère de l'Université de Berne? Quel charme n'éprouverait-on pas à faire connaissance plus intime avec les individualités studieuses, si riches, et si variées que possède le chef-lieu du canton de Vaud.

Parmi ces notabilités de la littérature vaudoise, une des plus remarquables est assurément M. Monnard. Comme professeur, comme orateur politique, comme publiciste et écrivain patriotique, il est l'un des hommes qui ont le mieux mérité de la Suisse. Nous n'en citerons aujourd'hui qu'une preuve: la continuation de Muller, entreprise avec un autre écrivain justement cher au pays de Vaud et à la Suisse, M. Louis Vulliémin. Le 14e volume qui vient de sortir de presse est l'œuvre de M. Monnard seul et le fruit de pénibles recherches tant dans nos archives et nos bibliothèques que dans celles de France. C'est là un de ces livres de longue haleine élaborés *benedictino modo*, c'est-à-dire avec une conscience rare aujourd'hui, et que le souscripteur peut attendre avec quelque patience, parce que chaque délai profite à l'ouvrage. Ce 14e volume commence à la deuxième guerre religieuse (1712) et finit au soulèvement de la Léventine (1759). Moins dramatique que les âges précédents, et dépouillé pour ainsi dire de l'élément héroïque dont quelques vestiges se retrouvent encore çà et là dans le dix-septième siècle, le dix-huitième est celui des conjurations cantonales et de la dissolution de la vieille Suisse. Convaincu avec raison « *que l'histoire doit la vérité au peuple même lorsqu'elle doit effacer une auréole au front de la nation*, » M. Monnard n'a pas atténué la déplorable situation de la patrie à cette époque. Mais s'il a peint l'oppression des gouvernants, flétri l'orgueil et le despotisme du patriciat, il n'a pas cru devoir non plus idéaliser les conspirateurs, et prêter à toutes les tentatives révolutionnaires de l'époque, des mobiles purs, des ten-

[1] Moins la partialité. — Le *Freihafen* est le journal de M. Mundt, l'un des chefs de la jeune Allemagne littéraire.

dances désintéressées : Henzi lui-même, le Davel bernois, n'a pas trouvé complètement grâce au tribunal du sévère historien. Il ne le confond pas, il est vrai, avec ses complices; Henzi s'en distinguait évidemment par l'élévation de ses idées comme par la profondeur et la variété de ses connaissances. Il n'omet rien de ce qui peut relever ce grand caractère ; il le montre avec complaisance (sinon avec un enthousiasme marqué) se retournant vers le bourreau qui vient de frapper un premier coup mal adroit, pour lui dire : tu exécutes comme tes maîtres jugent. Mais peut-être l'historien paraît-il trop disposé à ajouter foi aux projets sanguinaires prêtés par le gouvernement et ses écrivains à Henzi et à ses compagnons? Le fait du massacre est-il bien avéré? N'est-ce pas là l'histoire de toutes les conjurations avortées? La hache fait taire le vaincu; et le vainqueur ajoute au supplice, l'ignominie jetée sur la cause.

Une *auréole effacée aussi au front* de notre Canton ou plutôt de notre gouvernement aristocratique de 1749. Le prétendant Edouard Stuart avait obtenu un asile sur notre territoire. L'ambassadeur d'Angleterre, Burnaby, réclame en termes hautains son éloignement du Canton. Fribourg repousse les prétentions du diplomate étranger, avec une fermeté toute républicaine. — Cet acte d'indépendance a souvent été cité avec éloge; récemment encore, à l'occasion de la demande de l'expulsion de Louis Napoléon, l'un de nos Députés marquants rappelait le fait en Grand Conseil.— Eh bien! c'est que dans cette affaire, DERRIÈRE NOTRE SÉNAT, IL Y AVAIT L'AMBASSADEUR DE FRANCE! — La preuve, M. Monnard l'a trouvée dans les Archives de Paris, où les documents concernant la Suisse sont si nombreux, qu'on dirait « *que la France n'a eu autre chose à faire que de négocier avec la Suisse.* »

Nous nous attendions à trouver, dans ce volume, le tableau de notre révolution de 1782, et le portrait de notre Henzi à nous, de Nicolas Chenaux. Notre attente a été déçue. Ce sera pour le prochain volume. Il est temps en effet qu'une plume élevée et impartiale comme celle du biographe et continuateur de Jean de Muller nous retrace l'un des épisodes les plus intéressants et les moins connus de notre histoire. Car pour être presque contemporaine, la figure du Conspirateur de la Tour de Trême est encore voilée d'obscurité ; et l'on a voulu en faire à tort d'un côté un scélérat et de l'autre un héros.

Alexandre Daguet.

POÉSIE.

MÉLANCOLIE.

(Vers composés dans un cimetière.)

Quand du plaisir la séduisante ivresse
Fait dans un bal rayonner tous les fronts,
Moi je me sens dévoré de tristesse,
Et m'abandonne à des pensers profonds.

Tous ces transports, tous ces éclats de joie,
Comme ils sont vifs, me dis-je, ils seront courts.
Le temps est là qui surveille sa proie,
Et la douleur seule dure toujours.

Ces jeunes fous, ces belles jeunes femmes
Aux ris joyeux, aux habits tissus d'or,
Perdront bientôt ce regard plein de flammes,
De leur esprit s'engourdira l'essor.
Leur beau printemps fera place à l'automne,
Et puis l'hiver glacera leurs amours;
Car du plaisir fragile est la couronne,
Et la douleur seule règne toujours.

On est à peine au midi de son âge
Qu'on voit partout ruines et débris:
Ceux qu'on aimait ont péri dans l'orage;
On vogue seul sous des cieux assombris.
L'illusion s'en va comme une fée
Qui peu d'instants nous prête son secours,
Sous les regrets la joie est étouffée,
Et la douleur nous saisit pour toujours.

Vous qui brillez au seuil de l'existence,
J'ai, comme vous, eu des songes dorés:
Je souriais à la longue espérance,
Et j'adorais ce que vous adorez.
Mais la jeunesse, ainsi qu'un flot rapide,
A loin de moi précipité son cours:
Trop plein jadis, mon cœur est resté vide,
Et la douleur l'assiégera toujours.

La gloire aussi m'offrait ses auréoles,
L'amour ses fleurs, l'amitié son appui:
J'ai vainement fêté ces trois idoles,
Amitié, gloire, amour, tout s'est enfui,
Et le gazon qu'en ce moment je foule
Couvre tous ceux qui m'ont fait d'heureux jours....
Laissez-moi donc rêver loin de la foule;
A la douleur j'appartiens pour toujours.

ED. SERVAN DE SUGNY.

Fribourg. — Imprimerie de L.-J. Schmid, Éditeur.

L'ÉMULATION,

RECUEIL AGRICOLE, INDUSTRIEL, COMMERCIAL, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE,

N° 10.

Fribourg, 1845 : Quatrième année, Janvier, Seconde quinzaine.

L'Emulation paraît tous les quinze jours dans ce même format. Le prix de l'abonnement, la feuille rendue *franco* dans tous les lieux du Canton *où il y a poste*, est fixé à 15 batz pour l'année. Tout abonnement de la Ville de Fribourg doit se faire au Bureau de l'*Emulation*, Rue de la Préfecture numéro 198. Les abonnements du dehors doivent se faire aux Bureaux de Poste respectifs, lettres et argent affranchis.

(Echo de l'Association industrielle suisse. — Feuille Mensuelle, Avril 1844.)

DE L'IMPORTANCE DES CHEMINS DE FER ET DE LEUR SITUATION ACTUELLE.

Mémoire présenté par M. l'ingénieur Daffner à l'association industrielle de Soleure.

Aux trois inventions qui ont changé la face du monde, la boussole, la poudre et la typographie, il faut ajouter une quatrième, la vapeur, employée comme force motrice dans les chemins de fer, la navigation, les machines et les fabriques.

Si l'on considère les immenses avantages qui résultent de l'établissement des chemins de fer, on ne trouvera rien d'exagéré dans notre assertion. La rapidité des communications est au moins sextuplée et les frais de transport sont réduits au sixième ; la circulation acquiert un accroissement prodigieux ; en Belgique, on compte 30 et à Paris, jusqu'à 60 fois plus de voyageurs, en même temps que des masses considérables de marchandises de roulage. Le voyageur à pied, celui qui voyage le plus économiquement, peut, aujourd'hui, diminuer de beaucoup ses dépenses en prenant les chemins de fer. Un ouvrier, par exemple, qui aurait un trajet de 5 journées à faire, chacune de 9 lieues, emploierait, en ne déboursant même que 4 à 5 batz par lieue, 20 à 25 batz par jour et perdrait 5 journées. En se servant du chemin de fer, sa dépense doublerait, il est vrai, mais aussi parviendrait-il, sans se fatiguer, sans user ses vêtements, dans six heures à sa destination, et gagnerait 4 journées et demie de travail. En évaluant la journée à 9 ou 10 batz seulement, son compte serait déjà plus que balancé.

On le voit, les chemins de fer sont un bienfait réel pour toutes les classes de la Société : les personnes les plus débiles, les plus délicates peuvent en faire usage ; on n'y éprouve aucune secousse, on y est à l'abri du froid, du chaud et de la poussière. Voilà pourquoi les chemins de fer sont aussi plus fréquentés que tout autre moyen de locomotion.

De ces notions préliminaires, de ces données claires, nous pouvons définir les chemins de fer des voies de communication devant lesquelles l'espace disparaît et qui procurent au pays des résultats immenses, dont on ne saurait encore ni apprécier tous les avantages ni calculer toute la portée.

La vie, le commerce, les rapports sociaux, tout se concentre dans un circuit étroit au moyen des chemins de fer. Si, entre les lacs de Bienne et de Zurich, il existait une de ces voies ferrées, en une demi-heure on serait rendu à Soleure, en 1 heure et demie à Olten, en 1 h. 3/4 à Aarau et en 3 heures à Zurich. Les rapports s'établiraient sur la même échelle comme si ces villes n'étaient séparées que de 1/2, 1 1/2, 1 3/4 et 3 lieues. Quel accroissement il en résulterait dans les transactions! quel profit pour le pays proprement dit, pour le producteur! La différence, dans le prix d'un grand nombre de produits, résulte essentiellement de l'impossibilité où l'on se trouve de ne pouvoir les transporter, promptement et à bon marché, du lieu de la production au lieu de la consommation. Les frais de transport rabaissent la valeur du bétail, quand il faut le conduire à des distances éloignées. Beaucoup de contrées restent dans l'indigence par la seule raison que les produits agricoles, le lait, les fruits, la volaille, ne trouvent pas assez de débouché. Ces productions ont souvent sur les lieux-mêmes fort peu de valeur; tandis que dans les villes *, tant soit peu considérables, elles sont à des prix trop élevés pour plus de la moitié de la population et souvent d'une qualité inférieure, notamment le lait qui exerce cependant une si grande influence sur la santé des enfants. Par les chemins de fer, on peut transporter ces produits à 30, à 40 lieues sans de grands frais. D'où il résultera que le prix des aliments doit baisser dans les villes et hausser sur le pays, avantage qui concourt au bien-être de tous deux. Jusqu'à présent il n'y a que le campagnard, demeurant au plus à 3 lieues des villes, qui puisse en fréquenter les marchés. Les chemins de fer une fois établis, tout producteur, qui ne sera éloigné que de 3 lieues de la ligne, trouvera un débouché à sa marchandise et pourra la faire vendre dans les villes en se servant de commissionnaires. Chacun est forcé de reconnaître l'évidence de ces avantages

Jusqu'à présent, nous n'avons examiné la question des chemins de fer que sous un point de vue étroit; nous allons lui donner plus de développement.

* Sous le prétexte d'empêcher les accaparements sur leurs marchés, nous voyons les Polices de certaines villes suisses disposer de la liberté industrielle à peu près comme les Seigneurs du moyen-âge qui, du haut de leurs donjons, guettaient les *marchands* pour leur courir sus et les dévaliser, dès qu'ils avaient mis le pied sur leurs fiefs. VOULOIR PROTÉGER LA CONSOMMATION AU DÉTRIMENT DE LA PRODUCTION, C'EST DÉTRUIRE L'UNE PAR L'AUTRE LES DEUX SOURCES RIMORDIALES DE LA RICHESSE NATIONALE. *(N. du T.)*

Si, outre la ligne dont nous venons de parler, on en établissait une autre entre le lac de Genève et celui de Neuchâtel, une troisième, entre Zurich et Bâle, si de la ligne principale qui prendrait au lac de Genève et déboucherait dans celui de Wallenstadt, on dirigeait des embranchements sur le Valais, le long du bassin de l'Aar, sur Fribourg, Berne, Thoune, Lucerne, Glaris, presque toutes les contrées participeraient aux avantages que nous venons d'énumérer et la Suisse, au moyen des chemins de fer, et de la navigation à vapeur, se trouverait en contact direct avec deux mers, la Méditerranée et la Baltique. Examinons maintenant l'étendue de la sphère d'activité des chemins de fer, une fois que leurs réseaux embrasseront l'Europe entière. Alors le char à vapeur traverse, avec la rapidité de l'éclair, les vastes pays du continent; le bateau à vapeur sillonne les mers en tout sens, amenant tous deux la richesse et les jouissances, les arts et les sciences, les produits du sol et de l'industrie de tous les pays du globe. Les chemins de fer une fois établis entre les diverses capitales, la famine deviendra impossible; les hommes, quand ils seront tourmentés par le besoin, pourront se tendre une main secourable d'un bout de la terre à l'autre. Quel mouvement parmi les peuples! Quelle vaste école d'enseignement mutuel pour les hommes!

Nous voyons dans les villes maritimes une population agile, circonspecte, active, qualités qu'elle doit au mouvement incessant que lui procurent ses relations sans nombre. Eh bien, les leçons de cet institut-pratique pénètreraient dans tous les pays, traversés par des chemins de fer. La nationalité des peuples, affranchis des polices, des douanes et de tout ce cortége d'institutions vexatoires, se confondrait de plus en plus et une alliance plus intime, plus puissante, s'établirait entre les divers états.

La guerre deviendrait, pour ainsi dire, impossible entre les nations liées par des chemins de fer, qui offrent ainsi une garantie assurée pour la paix. Sous ce rapport, ils acquièrent une importance plus grande que tous les avantages qui en résultent pour l'accroissement des relations, parce qu'ils exercent *une influence directe sur la prolongation de la durée de l'existence de l'humanité entière.* Ils formeront, pour ainsi dire, l'anneau nuptial des peuples, ils serviront de lien pour faire des diverses nations qu'un seul tout, puissant et prospère. Il n'est pas même nécessaire pour cela qu'ils s'étendent sur l'Europe entière; ceux qui sont établis ou qui sont en voie de construction nous procureront déjà des résultats de cette nature. Les lignes de Paris à Bruxelles, de Bruxelles à Cologne forment les premiers anneaux de la chaîne qui rattachera étroitement trois nations. Il y a des embranchements principaux, qui partent de ces lignes, se dirigeant sur les villes les plus populeuses, les ports les plus importants. A l'heure qu'il est, la Belgique est déjà sillonnée en tout sens par des voies de

fer ; Paris forme le centre de celles qui parcourent la France dans toutes les directions ; toutes les capitales de l'Allemagne sont déjà mises en communication par des chemins de fer ou vont l'être incessamment. Que de nouvelles relations d'intérêt ne verra-t-on pas s'établir sur tous ces points ? Où est la force assez puissante pour rompre la chaîne de cette alliance ? La somme de toutes ces causes qui ont servi jusqu'à présent à allumer les guerres de nation à nation n'y parviendrait pas. Même la révolution de Juillet n'avait déjà plus assez de pouvoir pour ébranler la base de la paix européenne. Les peuples n'ont jamais voulu la guerre, ils ne la font que lorsqu'ils y sont contraints par les princes. Sans doute la guerre civile peut encore s'allumer, lorsque deux opinions, deux principes sont en présence comme en Espagne, mais ces commotions intestines n'entraîneront point une guerre générale.

Ces explications suffiront sans doute pour justifier le rang que nous avons assigné à la vapeur en la plaçant sur la même ligne que la boussole, la poudre et l'imprimerie, trois inventions qui ont bouleversé le moyen-âge et donné au monde une nouvelle forme. « La boussole, dit un écrivain spirituel, a soulevé le voile qui enveloppait les mers et les continents inconnus, et livré à l'homme la terre entière pour en faire le théâtre de ses opérations. La poudre a fait voler en éclat les citadelles de la chevalerie rapace et détruit le droit du plus fort. La typographie a servi à la propagation de la foi, des sciences et des lumières, et c'est par sa coopération que l'esprit est parvenu à prendre possession du trône du genre humain. De l'origine de ces trois puissances date l'histoire moderne qui paraît aussi toucher à son terme. Après cinquante ans de crise, le présent est venu la remplacer et former une nouvelle période celle de la *vie intellectuelle et de l'émancipation des nations.* Le plus puissant auxiliaire de cette ère nouvelle ce sont les chemins de fer. Ce sont eux qui donnent toute sa valeur à l'état actuel des choses ; c'est à eux qu'est due la fusion des peuples qui, sous le point de vue des rapports internationaux, de la vie sociale et intellectuelle, ne forment plus, aujourd'hui, qu'une seule nation. »

Nous venons de remplir une partie de notre tâche, il nous reste à examiner la situation actuelle des chemins de fer et leurs revenus. Au préalable, nous devons faire observer que, sans s'exposer à de lourds mécomptes, il est impossible d'établir, d'après une seule ligne de chemin de fer, le revenu de toutes, parce qu'une ligne isolée rend plus ou moins selon qu'elle forme une voie principale ou secondaire et selon les difficultés territoriales qu'il y eut à vaincre pour l'établir, et cette différence ne diminuera que lorsque les lignes traverseront sans interruption des pays entiers, toutes les parties d'un continent. Malheureusement, beaucoup de personnes ont dû payer bien cher la faute d'un faux raisonnement ; concluant de ce

qu'un chemin de fer rendait beaucoup, tous devaient être d'un grand rapport. Il ne manquait pas d'entrepreneurs enthousiastes, qui ont su exploiter adroitement cette erreur et voler, pour ainsi dire, l'argent de la poche des gens crédules en leur livrant des plans et en leur faisant accroire qu'une fois les chemins de fer établis, ils retireraient deux ou trois frois la valeur de leurs actions. Chez plusieurs projets de cette nature, qui n'ont même jamais été exécutés, on a vu des personnes s'estimer heureuses de pouvoir obtenir des actions au moyen de tant pour cent d'agio et de se voir rangées au nombre des actionnaires en payant ½ pour cent à titre des frais préliminaires. Ces supercheries et le découragement des dupes ont mis pour quelque temps ces entreprises en discrédit et privé l'Europe de l'avantage d'un réseau général. Malgré cela, les chemins de fer actuellement existants en Europe et en Amérique donnent déjà des résultats vraiment prodigieux. Nous allons les passer en revue, d'après l'ordre chronologique de leur établissement.

Etats-Unis de l'Amérique septentrionale. D'après le célèbre ingénieur Gerster, en 1840, il y eut déjà 178 chemins de fer, partie ouverts, partie en construction, se prolongeant sur une étendue de 9,400 milles anglais (3,643 lieues de Suisse). Les frais d'établissement s'élevèrent au chiffre de 180 millions de de dollars (643 millions de francs de Suisse*). Les principaux endroits sont en communication par des voies ferrées et des canaux. L'exécution de cet immense ouvrage était si dispendieuse par la raison que nulle part encore des entreprises aussi colossales n'avaient été exécutées et que le climat, la situation du terrain et d'autres circonstances défavorables ont exigé des constructions et des dispositions spéciales. Aujourd'hui, que l'on voit quelle influence immense ces établissements exercent sur l'accroissement du mouvement, partout on en favorise avec ardeur le développement. Aux Etats-Unis, l'éloignement entre l'état et les corporations particulières est beaucoup moins grand qu'en Europe. Cela provient de leurs institutions vraiment républicaines. — Les chemins de fer de l'état de Massachusets se distinguent entre tous les autres par une construction solide, la bonne administration et l'importance de la recette. En défalquant le montant des frais du chiffre de la recette on trouve pour résultat qu'en moyenne le bénéfice net s'élève à 7 pour cent.

Angleterre. En même temps (1825) que l'Amérique septentrionale, l'Angleterre a établi une vaste ligne de chemin de fer : mais plus tard que les Etats-Unis, elle a travaillé à un réseau complet, et elle y travaille encore. Parmi les 40 chemins de fer cotés à la bourse de Londres, 7 ne sont pas encore achevés. Le cours des actions de 12

* Le dollar valant, au pair, 5 fr. 45 de France, les 180 millions produiraient 981 millions de fr. de France et plus de 676 millions de fr. de Suisse. *(N. du T.)*

est fixé au pair ; celui de 6 offre du bénéfice et celui de 15 de la perte. Pris collectivement, la perte se monte moins haut que le bénéfice. Les frais d'établissement du kilomètre (3,000 pieds suisses) des 10 principaux chemins de fer sont allés à 625,652 fr. de France. Malgré l'énormité de ces frais, une fois plus élevés que ceux des routes ferrées de France, un capitaliste qui se serait intéressé aux 10 lignes, et aurait par conséquent déboursé 20,595 fr. pourrait en retirer aujourd'hui 25,912 fr. D'après les dernières nouvelles, il s'est formé des sociétés appuyées par le gouvernement, qui travaillent à ce que tous les rail-way deviennent propriété de l'état. On baisserait le prix des places jusqu'au sixième du prix actuel, dans l'espoir de décupler la circulation. L'Angleterre obtiendra par là un avantage considérable sur les autres grands Etats et tarira la source de l'un des maux publics, celle de la pauvreté.

Belgique. C'est à ce pays qu'est dévolue la première prime des chemins de fer. En Belgique, plus tôt que par tout ailleurs, la question des chemins de fer a été envisagée comme une question d'état, parce qu'il s'agissait de rétablir les communications commerciales que la Hollande avait interceptées. Aussi ne demandait-on pas si les chemins de fer rapporteraient d'abord un revenu direct, oui ou non; le gouvernement ne s'est pas laissé intimider par le déficit qu'il avait en perspective; le plan de couvrir le pays par des lignes de fer fut décrété, poursuivi et mis à exécution dans une période de dix ans. Une conviction intime présidait à toutes ces entreprises, celle que chaque nouvelle ligne augmenterait le produit des anciennes, bien que les frais fussent considérablement augmentés par les constructions à faire dans les provinces montagneuses. La Belgique a déjà retiré de ses entreprises hardies une riche récompense qui ira de jour en jour augmentant. L'ouverture du chemin de fer rhéno-belge qui eut lieu l'automne passée, attira une si prodigieuse quantité de marchandises par le rail-way d'Anvers au Rhin, qu'au commencement, on manquait de moyens de transport; bien que l'on eût 1,600 wagons à disposition. Le premier convoi, se rendant directement d'Anvers à Cologne, consistait en 80 wagons, le second, qui ne fut pas moins considérable, avait 600,000 liv. de cuir à transporter. En novembre et en décembre, on expédia, de Liége à Aix-la-Chapelle, 40 millions de liv. de fonte de fer. La Belgique offre un exemple frappant des avantages qui résultent pour le public, quand c'est le gouvernement qui se charge de la construction des chemins de fer. Le revenu des chemins de fer belges s'élève actuellement à un chiffre assez haut pour couvrir l'intérêt des capitaux qui y ont été consacrés, de sorte qu'en résumé les chemins de fer *ne coûtent rien* à cet Etat. Nulle part, on ne voyage à aussi bon compte que sur les chemins de fer de Belgique. Le public en retire une économie de temps et de dépenses. En 1840, époque à laquelle le réseau n'avait de loin pas

encore reçu son entier développement, on a calculé que les chemins de fer avaient procuré, tant aux voyageurs qu'aux fabricants des marchandises expédiées par cette voie, une économie de 11 millions de francs à répartir comme suit :

Economie d'argent pour les personnes .	Fr.	8,093,900
Economie de temps pour les mêmes . .	»	2,199,400
Economie d'argent sur les marchandises .	»	644,000
Total	Fr.	10,937,300

Allemagne. En novembre 1835, on a ouvert la première ligne, celle de Nuremberg à Furth. Peu après les actions se sont élevées au quadruple de la valeur primitive ; c'est ce qui a causé cette fièvre qui a coûté cher à bien du monde, la fièvre des chemins de fer dont quelques symptômes se sont de nouveau fait remarquer, il y a peu de temps. Les chemins de fer, exploités aujourd'hui en Allemagne, forment une ligne de 255 milles d'Allemagne. Cette ligne s'étend chaque année dans une progression croissante ; en 1842, elle a augmenté de 35 milles, en 1843, de 50, et cette année, elle augmentera de 80 ; de sorte que d'ici dans cinq ans, l'Allemagne sera couverte par les ramifications des rail-way, comme la Belgique l'est aujourd'hui, et la Méditerranée communiquera avec la Baltique et la mer du Nord. L'année dernière, le montant total du produit des chemins de fer est allé à plus de 11 millions : en moyenne le capital a rapporté plus de 4 pour cent.

France. On ne pourra pas accuser les Français d'apathie, eux qui ont, pour ainsi dire, conquis l'Europe au pas de course ; cependant ils sont restés longtemps avant de tomber d'accord sur le système auquel ils donneraient la préférence, et les Allemands, quoiqu'ils procèdent à pas comptés, les ont devancés de beaucoup. Aujourd'hui la France redouble son ardeur pour regagner le temps perdu. Paris formera le centre de son système, comme Maline forme le centre du système belge, et dans cinq ans cette métropole sera mise en communication directe avec trois mers. Nous ne connaissons pas positivement la moyenne du rapport des sections terminées, mais nous supposons qu'elle sera à peu près la même qu'en Allemagne. Un fait remarquable, c'est le mouvement des personnes du chemin de fer de Paris à Versailles qui a transporté en un seul jour 24,000 individus, aller et retour.

La Hollande, la Hongrie, la Russie et l'Italie ; l'Amérique méridionale. Ces pays ont, il est vrai, quelques lignes de chemins de fer ; mais ils n'ont pas encore un réseau systématique arrêté. Comme tous les chemins de fer isolés, la rente qu'ils produisent, varie beaucoup. La Russie a garanti à plusieurs le 4 pour cent.

De tous les pays chrétiens, il ne reste donc que la malheureuse Espagne, déchirée par des guerres intestines, la Scandinavie enfouie

dans les glaces, le Danemarck, aux antiques allures, la Grèce nouvellement reconstituée et la libre Helvétie qui n'ont pas encore des chemins de fer. Puissent ces peuples et surtout la Suisse, reconnaître qu'ils ont un tribut à payer au progrès du siècle et s'acquitter de cette dette en établissant des chemins de fer avant que le bras de fer de leurs voisins s'appesantisse sur eux et vienne les châtier de leur indolence.

POLÉMIQUE.

Le *Verfassungsfreund*, de Berne, renferme, dans son numéro du 10 avril, l'article suivant :

« Aujourd'hui que la commission fédérale des experts en matière de commerce, est réunie et élabore des propositions à faire à la Diète, il n'est peut-être pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur la question qui les occupe, et d'examiner ce que le peuple suisse peut attendre de ces travaux. Cette question est incontestablement de la plus haute importance sous le rapport de l'intérêt matériel de notre patrie et même sous le rapport de l'intérêt moral, en tant que le bien-être d'une nation exerce une influence indirecte sur la civilisation du peuple. — Le problème à résoudre n'est pas neuf*. Depuis l'établissement des systèmes de douanes dans les pays limitrophes, depuis que l'étranger gêne de plus en plus notre commerce par des péages et des impôts, cette question a souvent été soulevée, traitée et débattue, mais sans obtenir de résultat. Même cette fois-ci, nous ne concevons pas de bien grandes espérances de succès; nous sommes déjà satisfaits, dès que l'on respecte le principe *de la liberté de commerce*, principe que les producteurs des objets manufacturés combattent avec autant d'énergie que le défendent les producteurs des matières premières et les consommateurs. Si les richesses particulières de l'Angleterre proviennent du système prohibitif en matière commerciale, la Suisse doit sa prospérité et l'importance mercantile et industrielle qu'elle occupe parmi les Etats européens à un système diamétralement opposé, *à la liberté de commerce*. Notre assertion triomphera de tous les hommes qui ne se bornent pas à un examen superficiel et qui ne se laissent point égarer par des phénomènes momentanés. Nos rapports économiques actuels parlent bien plus haut en faveur de la liberté de commerce illimitée que ne parlent en sa défaveur toutes les plaintes soulevées par l'égoïsme de quelques intéressés et épousées avec d'autant plus d'empressement par la multitude que les notions qu'elle a en matière d'économie politique sont imparfaites. Si l'on veut obtenir par la voie diplomatique quelques concessions pour le commerce suisse à l'étranger concernant les énormes péages, cela ne pourra avoir lieu qu'après avoir dressé un tableau général des rapports commerciaux de la Suisse, ainsi qu'un état comparatif de l'action qu'exercent entre elles les diverses branches de l'agriculture, des arts et métiers et du commerce. Cela ne se fera guère dans ce moment, à en juger par certaines manifestations qui ont été émises au sujet

* Voir : *Bibliothèque suisse du Commerce et de l'Industrie*. Pag. 293 — 347. *(N. de T.)*

des questions statistiques que l'ancien Directoire a adressées aux Etats et qui devaient servir de base au tableau général de nos relations industrielles et mercantiles. Mais on s'allégera la besogne et nous serons même privés du seul profit que l'on était en droit d'attendre des travaux de la commission des experts, celui d'une exposition statistique plus exacte des forces matérielles de la Suisse. L'association industrielle suisse sera-t-elle à même de remplir cette lacune éventuelle* ? Nous en doutons. Son but principal, la suppression de tous les péages de l'intérieur, mérite tout éloge ; mais il laisse percer une arrière-pensée, celle de *l'établissement des droits protecteurs*, et il est probable que l'on espère y parvenir par cette voie. Tant que la Suisse ne renonce pas, ou ne peut pas renoncer à son état fédératif, le but principal ne saurait s'atteindre, par la raison toute simple que l'on ne pourra trouver une échelle juste pour répartir la recette des péages frontières entre les différents cantons ; car l'échelle qui a été proposée, n'est juste qu'en apparence et une répartition à tant par tête offrirait de même une disproportion irrémédiable. — Il est donc à craindre que la commission d'experts aussi bien que l'association industrielle suisse n'aboutissent au même résultat : *Much adò about nothing* (beaucoup de bruit et peu d'effet).

« La Suisse s'honore d'un grand nombre de négociants et de fabricants intelligents, circonspects et habiles, connus dans le monde commerçant par leur esprit entreprenant et spéculatif, qui sauront trouver des voies et moyens pour maintenir le commerce suisse dans l'état florissant qu'il a atteint malgré les droits et les péages. Un peuple de près de deux et quart millions d'âmes; un peuple qui fait avec la France seule en moyenne pour 148 ⅓ millions de francs de France d'affaires et qui ne le cède sous ce rapport qu'aux Etats-Unis d'Amérique, à l'Angleterre et à la Sardaigne ; un peuple qui est en relation d'affaires avec presque tous les pays du monde ; ce peuple ne saurait concevoir de sérieuses inquiétudes sur la tournure que prendra son commerce. »

Il faudrait tout un volume pour éclairer cet article sur toutes ses faces. Qu'il nous suffise pour le moment de quelques courtes répliques.

Premièrement. Nous sommes entièrement d'accord avec l'auteur de l'article quant à la nécessité qu'il y a de viser au moyen de dresser un état général des rapports commerciaux de la Suisse et d'étudier l'influence mutuelle qu'exercent entre elles les diverses branches de l'agriculture, des arts et métiers et du commerce. Cette question préalable doit être résolue avant que l'on puisse rien entreprendre, soit au dedans soit au dehors. En la résolvant convenable-

* La base et le plan de ce travail existent déjà tout faits depuis 1842 dans la *Statistique agricole, industrielle, commerciale et douanière de la Suisse ;* ouvrage qui a obtenu l'approbation et les suffrages des *Sociétés savantes et des Gouvernements des nations* les plus avancées en économie politique et en matières commerciales. Mais telle est dans nos républiques béotarques la rénumération des hommes qui consacrent et leurs capacités et leurs moyens à la prospérité et à la grandeur de la patrie, que par un esprit de basse jalousie leurs meilleures œuvres sont mal ou point appréciées, afin sans doute de mieux justifier le proverbe : « *Nul n'est prophète dans son pays.* » *(N. du T.)*

ment, nous ne serions au moins plus exposés aux raisonnements creux que l'on vient vous débiter avec une rare assurance. Qui oserait nous dire que notre commerce se trouve dans un état prospère par la seule raison que nous faisons annuellement avec la France pour 148 ⅓ millions d'affaires, sans fournir en même temps la preuve que cette somme énorme trouve une ample compensation dans nos relations avec d'autres pays ? Mais quelque nécessaire et fructueux que paraît être cet exposé sommaire, la connaissance la plus approfondie en cette matière ne suffirait point pour obtenir de l'étranger par voie diplomatique quelque concession en faveur de notre commerce. Il est certain que toute négociation avec l'étranger, restera sans résultat aussi longtemps que la Suisse, ou du moins un certain nombre de cantons liés entre eux, géographiquement parlant, *ne sera constituée en un état commercial ayant les mêmes intérêts et les mêmes péages.* On ne traite pas avec les faibles, désunis entre eux, parce qu'on n'en a rien à espérer comme on n'en a rien à craindre, et qu'ils accordent sans recourir à la voie diplomatique tous les avantages qu'on pourrait leur demander. Voilà pour la *voie diplomatique* que l'auteur n'a fait qu'indiquer fort incomplètement.

Deuxièmement. L'auteur, après avoir assigné à l'enquête commerciale ses justes limites, doute que ce travail s'accomplisse dans ce moment. Nous ne pouvons examiner, s'il est fondé dans sa supposition; en admettant qu'il le soit, on pourra facilement y apporter un remède. Que l'on publie tout ce qui a rapport aux matériaux et que l'on complète ce qui pourrait y avoir de défectueux, chacun pourra alors les coordonner d'après le système qui lui paraîtra le plus propre, et il faudrait qu'un bien mauvais génie planât sur ces travaux si, après tant d'efforts, on ne parvenait pas à obtenir un heureux résultat.

Troisièmement. L'auteur a su, nous devons l'avouer, défendre sa manière de voir avec une certaine habileté. En matière de commerce et d'industrie, on cite naturellement l'Angleterre comme état-modèle. A l'ordinaire, on prétend que l'Angleterre est devenue grande, non en suivant son système d'exclusion, mais plutôt en le bravant. Cette assertion paraît cependant un peu hasardée à notre auteur, et il préfère attribuer ce résultat à la persistance de l'Angleterre à poursuivre son système. Soit ! mais comment concilier avec cela les efforts constants que l'on fait dans ce royaume pour obtenir la modification de ce système? Toujours est-il certain qu'un état marche vers sa ruine si, dans l'exécution de son principe, il ne tient compte ni du temps ni des circonstances. Puisque la liberté de commerce s'est montrée favorable à la Suisse, il faut la conserver. Mais, *la conserver pour l'étranger et* LAISSER SUBSISTER DANS L'INTÉRIEUR D'INNUMÉRABLES ENTRAVES, c'est à nos yeux, n'être ni conséquent ni sage, mais c'est sacrifier à un stabilisme de la dernière inconséquence. Quiconque persiste dans un semblable statu quo, n'a aucun droit de dire qu'il s'intéresse à ce que le progrès et l'avancement se développent dans la vie sociale, ni à ce que les anciens abus se réforment.

Quatrièmement. Il est curieux de voir avec quel acharnement l'auteur

cherche à contrecarrer le but de l'Association industrielle suisse : il avoue cependant que ce but est louable, mais il ne veut rien faire pour l'avancer. Et quelles raisons lui oppose-t-il? D'un côté, il croit apercevoir, dans la tendance de l'Association industrielle, une arrière-pensée visant à l'établissement des droits protecteurs; de l'autre, la constitution fédérative de la Suisse rend, suivant lui, l'exécution du but impossible. La preuve qu'il donne à l'appui de cette dernière allégation, consiste en ce qu'il trouve la répartition proposée injuste, tout comme la répartition à proportion de la population. Eh bien, si l'on combinait les deux modes? Dans l'état actuel des choses, si de deux cantons limitrophes, l'un perçoit des péages plus élevés que son voisin, celui-ci est évidemment bien plus en perte que si l'on mettait en pratique les statuts de Zofingue. Faut-il donc abandonner une mesure importante et nécessaire, par la seule raison qu'il peut en résulter pour tel plutôt que pour tel autre quelque faible avantage qui ne ferait que réparer en partie du moins une injustice réelle? Dans la répartition des revenus et des impôts, peut-on tout si bien peser qu'il n'en résulte aucun préjudice pour personne? Tout ce que l'on peut faire en pareille circonstance, est de prendre en considération les relations connues, de consulter les dispositions, les opinions prédominantes et d'éviter, autant que faire se peut, toute injustice flagrante. Tel a été et tel est encore le but vers lequel tendent tous les efforts de l'Association industrielle suisse, et elle accueillera avec un vif empressement toute proposition qui offrirait plus de chances de succès pour le mettre en pratique que les statuts de Zofingue.

Il nous reste à parler de *l'arrière-pensée* que l'on nous accuse de nourrir pour parvenir à des *droits protecteurs*. Nous répondrons que nos idées sont si clairement exprimées dans les statuts qu'elles ne laissent aucun doute sous ce rapport. Nous savons fort bien que le nom seul de *droits protecteurs* est pour plusieurs personnes un véritable épouvantail. Nous prions tout homme qui veut bien s'occuper de cette affaire de ne point s'arrêter aux mots, mais d'examiner attentivement le véritable état des choses : on ne peut se dissimuler que *tout péage perçu sur des marchandises étrangères que l'on peut produire dans le pays* est une espèce de mesure qui protége les marchandises de provenance indigène quel que soit d'ailleurs le motif qui dicte la perception de ce droit. Déjà à l'heure qu'il est ce cas se présente dans quelques cantons. Dans l'acception rigoureuse du mot on attend par *droits protecteurs* les droits qui, dans le but de favoriser l'industrie indigène, pèsent exclusivement sur le consommateur qui paie pour cette raison les objets plus cher ; c'est par conséquent un privilége concédé au producteur au détriment du consommateur. De tels droits protecteurs nous n'en voulons point, et nous partageons sous ce rapport entièrement la manière de voir du Directoire, estimant qu'il ne faut pas favoriser telle branche d'industrie plutôt que telle autre ou plus que toutes les autres. Comme nous avons besoin de ressources et que, pour cette raison, l'on ne peut renoncer à la perception de tout péage, nous demandons qu'en fixant les droits fédéraux, l'on cherche à faire en sorte que la production indigène, dans laquelle nous ne

comprenons non-seulement les objets de fabrication, mais aussi les produits naturels, notamment les *vins*, gagne à ce changement, et que la consommation n'y perde rien, au contraire, qu'elle participe indirectement aux bénéfices des producteurs. Maintenant veut-on donner à cette sage réforme le nom de droits protecteurs; veut-on appeler notre système qui tend au moyen de la centralisation des mesures, à une entière liberté de commerce à l'intérieur et à une liberté plus large pour nos relations avec l'étranger; veut-on, disons-nous, appeler ce système, système protecteur, nous n'avons plus aucune raison pour nous y opposer. Nous estimons qu'un système protecteur, à part l'idée qu'on lui prête, n'a rien de dégradant; au contraire, c'est une mesure toute patriotique et les péages protecteurs *tels que nous entendons les établir*, ne seraient à écarter que dans le cas où l'on supprimerait tous les péages, y compris les octrois, ou si on voulait imposer exclusivement les marchandises que le pays ne produit pas. Nous doutons fort qu'un tel principe trouve des partisans qui veuillent le mettre à exécution. Veut-on laisser subsister des péages cantonaux, il est évident que ceux qui travaillent à y substituer des péages fédéraux, ne travaillent nullement contre la liberté; en opposition avec les partisans du statu quo, ils défendent au contraire et la liberté et la nationalité.

Comme il s'agit de concilier l'état actuel des rapports, nous estimons qu'il est inopportun de discuter, dans ce moment, les deux théories, celle de la liberté de commerce et celle des péages protecteurs, parce qu'il n'en résulterait que la division des opinions. Ces débats seraient de plus inutiles et n'avanceraient en rien la solution de la question, parce qu'il n'existe aucun plan qui embrasse l'ensemble, plan qui écarterait certainement tous les extrêmes et donnerait à chaque intéressé ce qui lui reviendrait de droit. Notre adversaire veut-il rejeter tout péage protecteur, il s'en suivrait, pour être conséquent, de même une liberté de commerce illimitée, et partant, la suppression de toutes les entraves qui gênent les relations intérieures. Si l'on veut pousser la question à bout que l'on choisisse entre ces deux alternatives, car au point où elle en est, on ne saurait conserver plus longtemps le statu quo sous les apparences trompeuses de la liberté de commerce, disons toutefois pour l'honneur de l'adversaire que nous combattons, qu'il ne l'entend pas ainsi non plus.

Assemblée du comité central de l'Association industrielle suisse à Aarau.

Lundi, 22 de ce mois, eut lieu à Aarau l'assemblée du comité central de l'Association industrielle suisse. Ont été présents M. le landammann *Blösch*, président, M. le Dr. *Schnyder*, membre du conseil exécutif de Berne, M. *Herzog d'Effinguen*, d'Aarau, M. le conseiller *Jenny*, de Schwanden, M. *Beyel*, de Zurich (Frauenfeld) et M. *de Wattenwyl* de Berne, secrétaire.

Après le discours d'ouverture on a donné communication à l'assemblée de l'extension qu'a prise l'Association depuis sa dernière réunion à Berne. Nous avons déjà fait mention des sections qui se sont formées dans les cantons de

Schaffouse et de Fribourg. Le nombre total des membres de l'Association monte actuellement environ à 1,700. Le *Monatblatt* est accueilli partout avec empressement. Nous devons faire une mention honorable de ce que les administrations postales des cantons de Zurich, de Berne, de Lucerne et de St.-Gall ont suivi le généreux exemple de l'administration argovienne qui a été la première à baisser de la moitié en faveur de notre feuille le port ordinaire, de sorte que le *Monatblatt* ne coûte dans les cantons désignés que de 8 à 11 batz, franc de port. Pour faire connaître à la Suisse française quel est le but de notre Association et pour lui procurer de l'extension, il a été décidé d'accepter des propositions qui nous ont été faites de Fribourg pour la traduction de notre feuille et d'allouer une subvention pour soutenir cette entreprise.

On a ensuite donné communication d'une lettre de l'Association industrielle de Soleure demandant que l'Association industrielle suisse fasse des recherches pour connaître quels sont les objets d'armement de toute nature dont on se sert en Suisse et qu'elle recommande aux autorités fédérales, dans l'intérêt de l'industrie nationale, l'établissement de fabriques d'armes en Suisse. Dans le cours de la discussion il a été démontré que l'Etat ne pouvait établir de ces fabriques qu'à grands sacrifices et que, pour cette raison, on ne pourrait guère en recommander la prise en considération. Il a donc été décidé de ne pas pousser plus loin les débats, mais de remercier l'Association de sa communication.

Une longue discussion s'est ensuite engagée pour savoir quelle était la position que l'on voulait prendre à l'égard de la Commission fédérale des experts en matière de commerce, actuellement réunie à Lucerne et à l'égard des Autorités en général. On est tombé d'accord d'envoyer à la première simplement une lettre accompagnée des statuts de l'Association, et que l'on attendrait pour porter la question devant les Autorités qu'elle fût mûre, car, une fois qu'elle aura été convenablement débattue et éclairée dans l'opinion publique, il sera plus facile de vaincre les difficultés secondaires.

Les chemins de fer ont été l'objet d'une autre discussion. Chaque année de nouvelles voies s'établissent à la proximité de la Suisse; l'une d'elles débouche déjà à Bâle; l'Allemagne va en conduire deux ou trois vers le lac de Constance; la France et la Savoie vont en faire aboutir à Genève; d'autres longeront nos frontières. Nous avons donc en perspective de voir les chemins de fer étrangers s'emparer en partie du passage de nos voyageurs, comme l'étranger s'est déjà emparé du transit suisse. Si la Suisse veut donc se mettre en mesure de parer le coup fatal qui la menace de ce côté-là, elle sera forcée tôt ou tard de reprendre cette question, dont le côté positif est bien plus important que le côté négatif. Nous voulons dire que la rélégation des péages suisses sur les frontières n'aura des résultats vraiment satisfaisants que si l'on parvient en même temps à imprimer une plus grande activité au mouvement intérieur; car c'est ce mouvement qui manquait essentiellement à la Suisse. Dans la situation actuelle des choses, c'est l'étranger qui l'emporte dans toutes nos relations. Le moyen le plus efficace pour faire cesser cette choquante anomalie c'est, outre l'établissement d'une ligne de douanes à la frontière, l'érection de chemins de fer qui

sillonneraient la Suisse dans ses différentes directions. Il y a sans doute beaucoup de difficultés à vaincre; mais ces difficultés ne sont pas insurmontables, pas plus que celle d'une ligne générale de douanes: elles perdent au contraire presque toute leur importance en les examinant de plus près. Au préalable on ne s'est arrêté à aucune proposition définitive, mais on a reconnu qu'il était fort à propos que l'Association et son organe s'occupassent de cette importante question. On est demeuré d'accord que tout en prenant en sérieuse considération la correction des eaux du Jura, il fallait s'arrêter à la ligne de Genève à Zurich par Aarau et à celle de Bâle à Coire par Zurich et s'opposer avec force à tout système qui serait contraire à l'établissement d'une ligne générale. Nous devons mentionner encore qu'outre les études préliminaires de la ligne de Bâle à Zurich, on vient de terminer celles d'un embranchement qui joindrait le lac de Genève à celui de Neuchâtel, de sorte qu'une grande partie du réseau des rail-way suisses se trouve tracée. Plus tard, l'organe de l'Association industrielle suisse donnera à cet objet plus de développement.

Enfin, l'on parla du système monétaire, et il fut décidé d'élaborer pour la prochaine réunion un rapport qui indiquerait le meilleur moyen d'améliorer cette branche importante de l'économie politique.

A la prochaine réunion, qui aura lieu en automne à Zurich, tous les délégués des sections cantonales y seront invités. Nous nous flattons de l'espoir que, si jusqu'alors on parvient à traiter convenablement les différentes questions à l'ordre du jour, on pourra à cette époque prendre des décisions définitives.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES.

La Commission fédérale d'experts en matière de commerce s'est réunie le 9 avril à Lucerne où elle a tenu onze longues séances. On sait que M. l'avoyer Neuhaus n'y a point pris part et que le Directoire a donné la démission à M. le landammann Munzinger et à M. le colonel Frey-Herosé pour ne s'être pas présentés à l'époque désignée; M. H. Herzog, d'Aarau, et M. Schindler, landammann, ont refusé leur nomination. En outre, M. de Bavier, landammann de ligue, empêché par des affaires privées, n'a pas assisté aux séances depuis le 15. La Commission chargée de débattre cette importante question était ainsi réduite à 9 membres*, savoir: MM. J. G. *Sidler*, réviseur fédéral des péages; *von der Mühl-Burckhard*, de Bâle; *Calame*, conseiller d'état de Neuchâtel; A. *Noblet*, intendant général des postes, de Lausanne; Dr. *de Gonzenbach*, secrétaire fédéral; Et. *Franscini*, conseiller d'état, du Tessin; *Pestalozzi-Hirzel*, de Zurich; Ferd. *de Waldkirch*, conseiller d'état, de Schaffouse; et *Crivelli*, de Lucerne. On dit que la majorité de cette Commission penche en faveur de

* Le *Monatblatt* ne fait pas mention de M. le colonel *Hunerwadel*, qui était aussi membre de la Commission comptant par conséquent 10 membres. *(N. du T.)*

la conservation du *statu quo* qu'elle regarde comme la chose la plus désirable, et qu'elle déconseille d'avoir recours à des mesures générales. S'il en était ainsi, ce serait là un nouveau stimulant pour exciter l'activité de l'Association industrielle suisse. Dès que nous aurons toutes les pièces, notre organe donnera un rapport détaillé de la discussion qui aura eu lieu à ce sujet, ainsi que des propositions qui auront été faites.

Berne. Les nouvelles de ce canton se bornent à la formation de deux nouvelles sections, l'une à *Wangen*, l'autre à la *Neuveville*.

Glaris, *18 avril*. A la réunion du Comité de l'Association cantonale, qui eut lieu il y a quelques semaines, il fut décidé de faire imprimer un mémoire sur l'amélioration de la culture du sol du canton de Glaris. Cet écrit, imprimé depuis lors chez M. Fridolin Schmid à Glaris, a pour auteur M. C. Marti, pharmacien, et pour but de répandre plus de lumière sur l'économie agricole. Un certain nombre d'exemplaires de cet opuscule seront distribués gratuitement aux communes. Quant aux relations commerciales de la Suisse, notre section suivra, avec une attention soutenue, la marche de l'Association suisse, persuadée qu'elle est que, sur les antécédants qui se sont passés au dehors, l'on ne parviendra à améliorer notre situation commerciale qu'en poursuivant ces principes. Nous désirons avant tout l'abolition de tous les péages intérieurs qui gênent les communications. Que nous servent des routes magnifiques, si nous ne pouvons les utiliser qu'en partie à cause des frais dont on les surcharge. Il est probable que sous peu il se formera dans notre Association une section technique.

Thurgovie, *18 avril*. La fabrique d'objets de métal, qui a été érigée il y a sept ans à Jacobsthal, près de Frauenfeld, et qui a coûté 135,000 fr., a été vendue hier par voie de licidation pour 33,150 fr., et l'on dit qu'elle ne sera pas conservée en activité. Ce jeune établissement avait déjà acquis une certaine réputation dans la fabrication de divers objets métalliques; tels que boutons, fiches, chandeliers, etc., et le débit ne lui aurait pas manqué dans le pays (l'étranger est totalement fermé à ce genre de marchandises), s'il n'avait pas eu à soutenir la concurrence des fabriques étrangères, circonstance qui a entièrement découragé la société. Cette concurrence est d'autant plus écrasante que l'étranger a sur plusieurs de nos villes principales, à Bâle, à Neuchâtel, à Genève et autres un avantage réel sur nous, à cause de notre système de péage qui est dirigé contre nous et ruineux pour nous, en ce qu'il fait monter les frais de transport à peu près au double de ce qu'ils coûteraient, si le commerce de l'intérieur était libre.

Cet établissement serait soutenu, personne n'en doute, si nous n'avions point d'entraves à l'intérieur et que les péages fussent transportés sur les frontières. N'est-il pas triste de voir dépérir de pareilles entreprises, de voir notre population, qui est forcée de chercher dans le travail ses moyens de sustentation, privée de son salaire, de nous voir tributaires de l'étranger qui nous ferme toutes ses portes et ne prend de nous que ce dont il ne peut absolument se passer.

Ces phénomènes, qui se reproduisent chez nous d'une manière si fâcheuse pour tant d'établissements, feront comprendre pourquoi, dès que la cherté des comestibles se fait sentir chez nous, la misère y est plus grande que chez nos voisins et pourquoi nous voyons les émigrations se multiplier, maux qui ne se reproduiraient point, si notre industrie n'était pas dans un état anormal. Quand même nos concitoyens parviennent à se créer un sort plus heureux, ces émigrations sont néanmoins un malheur, au point de vue national, en ce qu'elles nous enlèvent beaucoup de bras vigoureux. On devrait s'occuper sérieusement à procurer du travail à notre population, ce qui l'engagerait à rester dans sa patrie où elle trouverait une honnête existence. Pour obtenir ce résultat, il faudrait peut-être moins de sacrifices qu'on ne fait pour procurer aux émigrants le bonheur dans les régions lointaines où ils conservent, il est vrai, l'attachement pour les institutions libres de leur pays natal, mais où ils sont à jamais perdus pour lui.

Il est affligeant pour tout ami de la patrie, qui est à même de se faire une idée de la vie industrielle de notre pays, de voir tant d'hommes de talent et même des magistrats, doués d'ailleurs de beaucoup de patriotisme, ne se donner pas même la peine d'examiner le véritable état des choses, soit qu'ils aient d'avance fixé leur opinion, soit qu'ils regardent cette affaire, parce qu'elle touche une question matérielle, comme d'une importance secondaire. Il est urgent de porter remède à cette déplorable situation. Nous sommes intimement convaincus qu'en suivant le projet d'exécution que nous avons tracé, et en prenant en considération les ressources financières de chaque canton isolément, on y parviendra sans faire de grands sacrifices. C'est pourquoi nous aimerions non-seulement que l'on *discutât*, mais que l'on *agît* pendant qu'il est encore temps. — Nous dirons à ceux qui passent trop légèrement sur ce qui tend aux intérêts matériels : *Aussi sûr que l'opulence et la molesse sapent les fondements de la véritable liberté, aussi peu cette liberté peut-elle subsister en présence de ce mouvement universel qui se manifeste dans les nations, sans le bien-être matériel de l'Etat.* [1]

D.

[1] C'est par l'*économie*, la *simplicité* et l'*industrie active* que la Suisse s'éleva vers la conquête de l'indépendance; c'est encore EN S'UNISSANT POUR SA DÉFENSE ET L'AFFRANCHISSEMENT DU TRAVAIL ET DE L'INTELLIGENCE QU'ELLE CONSERVERA SES LIBERTÉS; QU'ELLE SE RENDRA INVINCIBLE.

(N. du T.)

Fribourg. – Imprimerie de L.-J. Schmid, Éditeur.

L'ÉMULATION,

RECUEIL AGRICOLE, INDUSTRIEL, COMMERCIAL, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE,

N° 11.

Fribourg, 1845 : Quatrième année, Février, Première quinzaine.

L'Emulation paraît tous les quinze jours dans ce même format. Le prix de l'abonnement, la feuille rendue *franco* dans tous les lieux du Canton *où il y a poste*, est fixé à 45 batz pour l'année. Tout abonnement de la Ville de Fribourg doit se faire au Bureau de l'*Emulation*, Rue de la Préfecture numéro 198. Les abonnements du dehors doivent se faire aux Bureaux de Poste respectifs, lettres et argent affranchis.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

COURS DE LANGUE FRANÇAISE.

PREMIÈRE PARTIE.

GRAMMAIRE FRANÇAISE

dont les principes généraux sont exposés d'après le système de BECKER.

PRÉFACE.

(Suite.)

Ces livres élémentaires et bien d'autres encore ont popularisé en Allemagne les idées de Becker : mais ces idées n'ont pas encore pénétré en France ; le petit nombre de grammaires françaises, composées d'après le système de Becker, sont bien loin, en effet, d'en donner une notion exacte et complète. Disons un mot de ces différents essais, avant de parler de notre propre travail. Mais d'abord faisons-nous une juste idée de ce que doit être un traité systématique de langue française.

Les principes immuables et généraux de la parole trouvent leur application dans tous les idiomes parlés ou écrits : l'exposition de ces principes est l'objet de la grammaire générale ; la grammaire particulière, qui n'en est que le développement, traite de l'application de ces lois générales à une langue spéciale[1]. Or, les ouvrages

[1] La grammaire spéciale ne peut être une science qu'à la condition qu'elle repose sur les principes de la grammaire générale. C'est, sans doute, pour cela, que les grammairiens français, peu versés dans cette étude, définissent la grammaire française : *l'art de parler et d'écrire correctement en français.* (Noël et Chapsal, N° 1.)

de Becker, quoique la grammaire générale y tienne une large place, ont, cependant, pour objet principal, l'examen des formes de la langue allemande. Ainsi, la traduction pure et simple de ces ouvrages ne peut servir qu'à poser les fondements d'un cours de langue française. Mais il faut achever l'édifice, et Becker ne nous fournit plus de matériaux déjà préparés : suivons toutefois sa méthode, et elle nous éclairera encore, comme le soleil (si on peut faire cette comparaison) qui, même après avoir disparu de l'horizon, ne nous laisse point dans une obscurité complète. N'abandonnons pas ce flambeau ; mais sachons aussi nous servir de nos propres forces, sans cependant dédaigner ce que l'on a fait avant nous: profitons-en, au contraire ; mais que les recherches des autres deviennent, en quelque sorte, notre propriété, par la manière dont nous les ferons servir à l'unité du système. N'oublions pas, en outre, d'étudier l'histoire de notre langue : on ne l'interroge jamais en vain, et elle donne presque toujours l'explication de certaines formes ou expressions dont, sans elle, on ne pourrait se rendre compte. Rappelons-nous enfin ces mots d'une des célébrités contemporaines de la Suisse française, de M. *Vinet:* « Ce que l'on » appelle communément en grammaire, des *règles*, ce sont au » point de vue de la science, des *faits;* des faits qu'elle constate » d'abord, et qu'ensuite elle explique; *car chacun a sa raison, et* » *cette raison n'est jamais mauvaise.* »

Ainsi donner à la science du langage une marche moins incertaine, en la faisant reposer sur des lois immuables et générales ; et pour découvrir ces lois, observer les *faits :* telle est la mission du grammairien vraiment digne de ce nom.

Si cette idée est juste, que dire de la *grammaire française*, d'après Becker, que M. *Richon* a publiée il y a quelques années [1] ? Traduire Becker eût été œuvre longue et difficile. M. Richon a trouvé plus simple de s'en tenir à Wurst ; rien de mieux ; mais pourquoi

[1] *Grammaire française théorique et pratique d'après l'idee du système de Becker ;* Zurich, 1840, 8°. — Le titre seul de cet ouvrage peut donner juste prise à la critique. D'abord cette grammaire n'est pas le moins du monde *pratique;* et pourtant il eût été bien facile à M. Richon, traducteur de Wurst, de faire passer en français les excellents exercices grammaticaux de ce dernier. — Ensuite quel sens ont ces mots : *d'après l'idée du système ?* Tout autre aurait dit : *d'après le système* ou *d'après les idées de Becker.*

ne pas le dire dans la *Préface* ou ailleurs? Est-ce aujourd'hui que l'on peut impunément se parer des plumes du paon? — Mais ce qui est impardonnable, ce sont ces emprunts que M. Richon fait sans cesse aux grammairiens français [1], et qui forment le plus étrange contraste avec les principes grammaticaux de Wurst, c'est-à-dire de Becker. Des contradictions qui se répètent à chaque page, une terminologie différente suivant que Becker traduit les Allemands, ou copie les Français: tels sont les principaux défauts de cette informe compilation [2].

Un ouvrage plus consciencieux, et qui a le mérite de donner une idée, bien imparfaite toutefois, du système de Becker, c'est la *Grammaire* [3] de *M. Aimé Warnéry*. Malheureusement dans les matières pour l'exposition desquelles Becker ne peut plus servir de guide, M. Warnéry ne s'éloigne pas de la routine: delà résultent certains chapitres qui ne cadrent pas bien avec le reste, sans présenter cependant ces contradictions que l'on remarque dans l'ouvrage de M. Richon.

Ces deux grammairiens sont les seuls qui, à notre connaissance, aient tenté d'introduire le système de Becker dans l'enseignement de la langue française. Le manque de méthode dans les recherches et une trop grande précipitation de travail sont les principales causes du peu de succès qu'ont obtenu les ouvrages de ces deux auteurs. De pareils essais ne doivent pas en outre être destinés aux élèves,

[1] Principalement Girault-Duvivier, Boniface, Noël et Chapsal, Bescherelle.

[2] La critique que M. Mager a faite de l'ouvrage de M. Richon, dans sa *Pedagogische Revue* (publication mensuelle paraissant à Stuttgard et à Tubingen, année 1842), renferme de véritables grossièretés que l'on doit toujours éviter de faire, et particulièrement quand on défend une bonne cause, celle de la raison. Voici un échantillon de sa manière: « Moyen excellent, dit-il, en terminant sa critique de la *grammaire* de M. Richon, moyen excellent de gagner quelques cents francs en peu de jours. » Sous ce rapport, M. Mager ressemble beaucoup à Lemare, auquel les injures ne coûtaient rien non plus, quand il s'agissait de faire la guerre à la routine.

[3] *Grammaire théorique et pratique de la langue française;* Paris et Lausanne, 1843, 8°. Encore un titre faux: cette grammaire n'est pas plus *pratique* que celle de M. Richon. — Remarquons en outre que, quoique les principes généraux de cette grammaire soient traduits de Becker, M. Warnéry ne fait point mention de cette circonstance.

mais bien aux maîtres auxquels ils doivent donner les explications nécessaires pour leur faire comprendre des idées aussi nouvelles que celles de Becker. C'est ce que nous avons senti en travaillant à notre *Cours de langue française*. Cet ouvrage est théorique et n'est que cela : nous ne pouvions pas lui donner un autre caractère; car la composition d'un cours pratique de langue demande une longue expérience que nous sommes loin d'avoir. Mais pour la simple théorie, cette expérience n'est pas nécessaire; tout ce que l'on peut exiger, c'est un ensemble de recherches faites avec méthode et un système qui en soit comme l'âme.

Notre but n'est donc pas de présenter une nouvelle méthode pour l'enseignement de la langue maternelle : ce serait là une bien ridicule prétention de notre part, surtout dans la ville natale du plus grand pédagogue vivant, le père *Girard*. Etude spéculative sur la langue française, notre ouvrage ne sera cependant pas inutile aux instituteurs en général : en effet l'enseignement de la langue est théorique de sa nature; *l'élève doit apprendre d'abord à comprendre sa langue*. Si donc la théorie est fausse, l'enseignement reposera sur de mauvaises bases, et en souffrira évidemment.

Un simple aperçu sur notre travail en fera mieux connaître la nature et prouvera de reste qu'il ne ressemble aux grammaires françaises dont nous avons parlé plus haut que pour l'exposition des principes généraux; encore ces principes obtiennent-ils dans notre *Cours* des développements que l'on chercherait vainement ailleurs.

La *grammaire* forme la première partie de ce *Cours*. Elle est précédée d'une *Introduction* qui renferme l'exposition des lois fondamentales de la science du langage. Comme la grammaire traite des *formes du mot* et des *formes du discours*, et que ces formes servent à exprimer les *rapports des idées*, il est naturel de commencer par l'étude de ces différents rapports, et par conséquent des idées elles-mêmes : c'est de cette manière que l'on peut parvenir à établir d'une manière philosophique les *catégories grammaticales*. Cette *Introduction* peut être ainsi considérée comme la *Logique* de la grammaire; et ce n'est pas là le seul rapport que la science du langage ait avec la Philosophie [1].

[1] Cette *Introduction*, n'ayant trait qu'à la Grammaire générale, n'est à vrai dire que la traduction de celle que Becker a placée en tête de sa *Gram-*

L'*Etymologie* et la *Syntaxe* sont les deux parties de la Grammaire : la première traite des *formes du mot*, et la seconde, des *formes du discours;* on peut les envisager, l'une comme la *physiologie*, et l'autre comme la *psychologie* de la langue.

Nous examinons successivement :

1° dans l'Etymologie :

A. la *formation des mots*, c'est-à-dire :

a) les *sons de la langue;*

b) les *altérations* qu'ont subies les mots latins en passant dans le français [1];

c) la *dérivation* des mots;

maire allemande, de telle sorte qu'elle participe tant soit peu de la concision de l'original. Au reste, que ce laconisme ne rebute personne, et surtout que l'on n'accuse pas Becker d'obscurité, si l'on ne peut pas d'abord bien comprendre son système. Ce qui est profond, demande, pour être saisi, une forte tension d'esprit; mais, dans cette gymnastique de l'intelligence, beaucoup trébuchent. A qui la faute, à l'instrument ou à celui qui ne sait pas s'en servir?

[1] Cette étude est importante, et c'est pour ne l'avoir pas faite que des auteurs, d'ailleurs très estimables, ont été conduits à commettre de graves erreurs sur l'origine de certains mots. — En voici un exemple : M. *Kuenlin* (Dictionnaire du canton de Fribourg, I, 162) prétend que *Estavayer devrait s'écrire Stavayer, le E n'ayant été ajouté*, dit-il, *qu'en défigurant la préposition de au moyen d'une apostrophe, et en remplaçant le r par une lettre capitale.* Voici la vérité sur l'origine de ce *e* : l'organe français répugne à prononcer le *s impur* initial, c'est-à-dire le *s* suivi d'une muette forte (*sc, sp, st*). Pour faciliter la prononciation, on a ajouté devant le *s* impur un *e prothétique*, d'où résulte : *esc, esp, est;* mais le plus souvent le *s* s'élide et l'on a *éc, ép, ét.* C'est ainsi que nous sont venus bon nombre de mots latins ou allemands; par exemple : (latin) *scribere*, (français) écrire; *schola*, école; *scutum*, écu; *spica*, épi; *spissus*, épais; *status*, état; *stabulum*, étable; *sternutare*, éternuer; *spatium*, espace; *sperare*, espérer; *stomachus*, estomac, etc.; — (allemand) *Schöffe*, (français) échevin; *sparen*, épargner; *Sporn*, éperon; (Eulen) *spiegel*, espiègle; *Stoff*, étoffe; *Stock*, estoc, etc. Quelquefois d'un mot latin ou allemand nous avons reçu deux mots, dont l'un a conservé le *s* impur, p. ex. (latin) *scala*, (français) échelle, escalier; *species*, épice et espèce; (allemand) *Schiff*, (français) esquif, équiper. On doit remarquer que les mots français formés plus tard par les savants sur des mots latins, n'ont pas le *e* prothétique, p. ex. scribe, scholastique, spacieux, spécial, spécifique, statue, stomacal, strangulation, etc. — Ces explications suffisent pour montrer la cause de l'introduction du *e* dans *Estavayer*.

d) et la *composition* des mots ;

B. les *espèces de mots et leur flexion ;*

2° dans la Syntaxe :

A. les *rapports :*

a) de la *proposition simple* incomplexe et complexe ;

b) de la *proposition composée* par coordination et par subordination ;

B. la *construction* et l'*accentuation.*

L'*Orthographe,* qui a pour objet les règles du *langage écrit,* forme le complément de la Grammaire.

Quelques mots maintenant sur la composition de cette première partie de notre *Cours de langue française.* Comme grammaire générale, notre travail n'est, comme nous l'avons déjà dit, que la copie de la *Grammaire allemande à l'usage des écoles,* du Dr. Becker; mais comme grammaire particulière, comme grammaire *française,* il est entièrement neuf. Toutefois, nous avons souvent mis à profit les ouvrages qui pouvaient faciliter notre tâche. Le beau travail historique de Dietz sur les langues romanes devait être pour nous une mine inépuisable. Malheureusement ne l'ayant eu que fort tard à notre disposition, il a fallu nous contenter d'abord des renseignements que l'on peut trouver dans deux ouvrages où Dietz a été mis à contribution : celui de Mager dont nous avons déjà parlé, et l'*Histoire de la formation de la langue française* [1] de M. *Ampère.* Il ne sera pas difficile cependant de remarquer que c'est Dietz lui-même que nous avons consulté en exposant les lois de permutation des lettres, lois si importantes dans l'étude de notre langue. C'est encore Dietz qui nous a servi de guide, quand nous devions nous prononcer sur l'origine controversée de certains mots. On sait que ce savant, et en général tous les philologues modernes [2], ne sont pas partisans des étymologies celtiques; aussi en trouvera-t-on peu dans notre ouvrage. Si même elles n'étaient pas passées de mode, un simple coup d'œil sur l'histoire de la forma-

[1] Paris, 1841, in-8°.

[2] Déjà dans le dernier siècle, plusieurs savants combattirent avec force la celtomanie; on peut citer parmi ceux qui ont contribué à la discréditer, un Fribourgeois, *Tercier* de Vuadens (V. sa *Dissertation sur la langue allemande,* insérée dans le tome XXIV des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

tion de notre langue suffirait pour nous convaincre qu'on ne peut pas y attacher une grande importance. Les Gaulois, habitants primitifs de la France, parlaient le celtique, langue que les savants nous montrent comme dérivée du sanscrit [1] et ayant une grande analogie avec le grec et le latin [2]. Mais la Gaule, en passant sous le joug des Romains, perdit non-seulement son indépendance et sa religion, mais encore sa langue qu'elle fut obligée de remplacer par celle des vainqueurs, le latin. Cependant, quel que fut le désir de Rome de s'assimiler les peuples subjugués, il lui était impossible de faire disparaître toutes les traces de leur ancienne nationalité : aussi, pour nous en tenir à notre sujet, ne peut-on pas nier que le celtique n'ait laissé des vestiges dans le latin devenu la langue de la Gaule; les mots celtiques que l'on retrouve dans le français actuel en sont la preuve. Mais quelques siècles plus tard, trois peuples barbares, d'origine germanique, les Francs, les Visigoths et les Bourguignons, envahirent la Gaule et s'établirent au nord, au midi et à l'est de ce pays. Contrairement aux Romains, ils respectèrent, apprirent même la langue des vaincus, mais durent nécessairement la modifier, en y introduisant un certain nombre de mots et de locutions tudesques. Manié par ces hommes grossiers et ignorants, le latin devint donc une langue nouvelle, malgré le nom de *roman* qui lui fut donné au nord comme au midi de la France. D'après cela, l'élément constitutif, la souche du français (c'est-à-dire le *roman* d'*oïl* modifié par le temps et les grands écrivains), c'est le latin et seulement le latin : mais à côté du latin, on doit tenir plus ou moins compte, selon les localités, du celtique et surtout de l'allemand; le premier comme l'ancien maître de la maison que l'on a dépossédé, sans pouvoir cependant

[1] V. J.-C. *Adelung* : *Mithridates*, oder *allgemeine Sprachenkunde;* Berlin 1806-17, 4 vol. gr. in-8° ; — *Bopp : Vergleichende Grammatik des Sanskrit, Zend, Griechischen, Lateinischen, Litthauischen, Gothischen und Deutschen;* 1833; — *Eichhoff : Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde;* Paris, 1836, in-4° ; — mais surtout le *Mémoire* de *Bopp* sur les langues celtiques dans leurs rapports avec le sanscrit, le zend, le grec, le latin, le gothique et les langues slaves; Berlin, 1839, in-4° ; — et M. Adolphe *Pictet : De l'affinité des langues celtiques avec le sanscrit ;* 1837.

[2] V. les ouvrages cités dans la note précédente; V. en outre *Michelet : Histoire de France*, I, 140.

en effacer totalement le souvenir, le second comme un étranger qui, nouveau seigneur de la contrée, ne change rien aux usages existants, mais en introduit d'autres. Ainsi « il y a en français des mots celtiques et germaniques; mais le français est une langue *latine*. Les mots celtiques y sont restés, les mots germaniques y sont venus; les mots latins n'y sont point restés et n'y sont point venus; ils sont la langue elle-même, ils la constituent. » [1]

Sans le latin, il est donc impossible d'expliquer non-seulement l'Etymologie, mais encore la Syntaxe de notre langue. Il est donc indispensable de faire le rapprochement du français avec le latin : à cet effet nous consultons quelquefois une bonne grammaire latine [2]; mais le plus souvent l'ouvrage de Dietz nous dispense de faire d'autres recherches.

Dans aucune grammaire française la théorie de l'accent n'a encore été traitée d'une manière logique. Heureusement pour la science, M. P. *Ackermann*, dans un ouvrage récent, [3] a considéré cet objet important sous un point de vue tout nouveau, d'après les travaux des grammairiens allemands.

Tels sont, avec *Lemare* [4], *Girault-Duvivier* et *Boniface*, les seuls

[1] Ampère, *loc. cit.*, p. 184.

[2] Savoir : *Nouvelle Grammaire de la langue latine*, par M. *Dutrey*, Paris, 3e éd., 1840, in-12. — *Grammaire latine d'après la méthode du P. Alvarez*, 1e partie; Fribourg en Suisse, 1839, 8°. — Dans ce dernier ouvrage, on trouve (p. 56 et s., 75 et s., 228 et s.) la division des temps ou plutôt des formes de temps en *formes* exprimant une action *imparfaite*, c'est-à-dire *non achevée (amo, amabam, amabo*, etc.) et *formes* exprimant une action *parfaite*, c'est-à-dire *achevée (amavi, amaveram, amavero*, etc.), division que les Allemands ont faite les premiers, et que nous avons suivie dans la conjugaison française (action imparfaite : *j'aime, j'aimais, j'aimai, j'aimerai*, etc; — action parfaite: *j'ai aimé, j'avais aimé, j'eus aimé, j'aurai aimé*, etc.). Cette différence de forme pour marquer une action imparfaite ou parfaite se retrouve dans les langues indo-européennes qui ont le moins d'affinité avec les langues romanes, p. e. les langues slaves; v. *Gretsch : Grammaire raisonnée de la langue russe*, traduite par M. *Reiff*, de Neufchâtel; St-Pétersbourg, 1828-29, 2 v. in-8°; T. I, p. 250. — *Poplinski : Grammatik der polnischen Sprache nach Kopczynski, Cassius, Bandtke und Mrozinski*; Lissa et Gnesen, 4e éd. 1840, in-12; p. 103 et suiv.

[3] *Traité de l'Accent appliqué à la théorie de la Versification*; Paris et Berlin, 2e éd. 1843, in-12.

[4] *Cours théorique et pratique de langue française*; Paris; 2e éd. 1819; 3e éd 1835; 2 vol. in-8°.

auteurs que nous ayons consultés pour la composition de notre *grammaire;* nous n'avons eu recours à ces trois derniers que lorsqu'il s'agissait de l'emploi des mots, la seule partie de la science du langage que les Français aient tant soit peu bien traitée. Nous sommes de plus redevables à Lemare de bon nombre d'observations intéressantes sur notre orthographe [1].

[1] Les connaisseurs nous reprocheront peut-être de n'avoir pas profité de tant d'autres excellents ouvrages de linguistique publiés principalement en Allemagne. Nous avons deux raisons à donner pour notre justification : d'abord tous ces livres n'étaient pas à notre disposition ; en second lieu, notre *Cours de langue* n'étant point une simple compilation, nous devions nous borner à quelques sources seulement. *C. Ayer.*

(*La fin au prochain numéro.*)

ESQUISSES DE VOYAGE.

TRAJET DE BRESLAU A CRACOVIE.

(Suite.)

Hunern. — Une Faisanderie.

Le château de Hunern est poétiquement situé en vue des champs de Molwitz; au fond du joli parc qui l'environne, s'élève un monticule couronné d'une ruine pittoresque. Ces petits ornements, s'ils ajoutent à l'agrément de la perspective, nuisent sans doute à la vérité du paysage qui serait bien plus beau dans sa simplicité historique. On est surpris de la belle collection de tableaux qui se trouve dans cette habitation de campagne. Plusieurs œuvres y rappellent des noms classiques italiens, anglais, flamands; on y voit des originaux d'Albert Durer. En Allemagne les châteaux et les gentilhommières ne sont rien moins que rares, et leurs seigneurs ne vivent généralement pas comme le rat du fabuliste. Cependant l'art de faire les honneurs de sa maison, de recevoir, de traiter ses hôtes avec cette grâce engageante, avec cette délicatesse qui n'exclut pas le laisser aller, de les renvoyer enchantés de tout le monde et d'eux-mêmes; cet art, si c'en est un, ne tient ni au rang, ni à la fortune, c'est le secret de peu de personnes privilégiées. Parmi plusieurs belles peintures de famille, Mme ***, une jeune femme aimable et spirituelle, affectionne surtout le portrait au pied d'une aïeule, et en

fait complaisamment le détail. L'artiste qui chargea la tête de l'altière comtesse d'une citadelle poudrée, et donna à sa taille une cambrure tant soit peu fantastique, lui attribua, selon l'usage, une main d'une séduisante perfection. Quand il s'agit de grand'mères, on aimerait parfois à faire abstraction des paniers et autres accessoires; ici, la chose est toute faite: il n'y a qu'à sauter pardessus deux générations, ou mieux à reporter son regard du tableau à son pendant vivant. Prenez Mme *** en petite toilette du matin, vous aurez la belle aïeule de la peinture, plus quelques grains de naturel. Voilà une main peinte, en voici une qui ne l'est pas; laquelle est l'original? laquelle la copie? la dernière à coup sûr ne rougira point de la comparaison. Aussi ce doigt typique ne se promène-t-il pas sans quelque complaisance sur la sombre toile du tableau domestique.

Le nom allemand de Hunern promet des poulets à l'étymologiste: c'est modeste. Au printemps, les charmilles y retentissent de la chanson perlée du rossignol; en automne, les champs y pullulent de perdrix et de cailles grassettes, aussi friandes sur la table qu'agréables à tirer dans les blés. Mais un spectacle charmant, singulier pour qui n'en sait pas le secret, c'est de rencontrer à chaque centaine de pas une belle volaille dorée, un faisan. Ces gallinacées si rares et si sauvages dans nos contrées, grâce aux soins qu'on donne à leur éducation, vivent ici dans un état de sémi-domesticité extrêmement favorable à la multiplication de l'espèce. Presque sous chaque buisson, dans les rameaux de chaque arbre, étincèle le plumage doré de ce charmant oiseau, qui, après avoir réjoui les yeux, s'en vient encore, tout doré et tout parfumé, faire l'honneur de la table.

Je ne sais s'il y a dans l'état de nature des espèces chez lesquelles s'affaiblisse l'instinct nécessaire à la conservation de leur postérité; le faisan, élevé ici par les soins de homme, montre, dans la construction de son nid et dans le choix du lieu où il se place, une stupidité étonnante que l'art à la vérité sait tourner à profit. Visitez, au printemps, les broussailles et les bords des marécages où il habite: trouvez-vous au détour d'un sentier une place découverte, un creux exposé à se remplir d'eau à la première pluie, c'est là que vous verrez de loin briller ses œufs; le cri des poules vous fera découvrir ceux que vous n'aurez pas aperçus d'abord.

Soit que cette imprévoyance, cette négligence de leur couvée chez les poules-faisanes soit naturelle ou qu'elle résulte de leur état de domesticité, c'est sur elles que repose surtout le système de la *faisanderie*, ingénieux établissement qui mérite d'être étudié dans toutes les phases qu'il présente, et qui montre comment l'on peut quelquefois servir la nature, je dirais même heureusement la contrarier. Veuillez assister avec moi à la naissance d'une faisanderie; c'est le moyen le plus simple d'en prendre une idée exacte. Il faudrait d'abord que nous pussions disposer d'un vaste parc anglais; ou, ce qui vaudrait autant, d'une jolie campagne accidentée d'ombrages, de hauteurs, de plaines et d'eau, et assez vaste pour n'avoir de voisins, qu'au-delà d'un demi-mille de rayon. Je veux un lieu agréable, pour que les volailles ne soient pas tentées d'émigrer, comme il arrive quelquefois, et ne veux pas de voisins trop proches, on entend pourquoi.

Choisissons d'abord un bosquet écarté, silencieux et tranquille; dans l'endroit le plus simple et le plus fourré, nous ferons construire une espèce de cabane large et écrasée, ouverte de tous les côtés, mais bien couverte par un bon toit de chaume. Sur l'avant ou au milieu du toit se dressera, comme un paratonnerré, une forte perche surmontée d'une clochette au son vibrant et argentin.

A l'entrée du bosquet, dans un lieu qui ait vue sur les champs, on construira une seconde cabane, plus haute, plus longue et moins large que la première, mais ouverte d'un côté seulement.

Sauf la place nécessaire pour y circuler commodément, l'aire en sera occupée par une série de caisses carrées plus longues que larges, s'ouvrant sur le devant et par en haut. Depuis les deux côtés intérieurs de ces petits réduits destinés à l'incubation, puis au logement des jeunes volailles, s'étendrait, en rayonnant de droite et de gauche, sur un gazon, de mignonnes clôtures faites, si l'on veut, de petits bâtons arqués et fichés en terre par les deux bouts.

Ces préliminaires achevés, il faudra faire chercher peut-être bien loin et à grand'-peine, un demi cent d'œufs qui pourront bien nous coûter un écu la couple. Trois ou quatre dindes suffiront pour les couver, d'ailleurs, en eussions-nous mille, nous ne serions guères embarrassés: les poules ne sont-elles pas là pour venir à notre secours? Les petits, une fois éclos, suivent leur mère adoptive

comme feraient de simples poussins. On la nourrit d'abord d'œufs cuits combinés avec de la pâte de froment, de riz au lait, puis, plus tard, de graines convenables.

Un vieillard patient et intelligent est chargé de les conduire aux champs, de leur distribuer la nourriture, de les renfermer chaque soir dans leurs loges; enfin de veiller, nuit et jour, sur la naissante colonie, de la protéger contre la fouine, le renard, l'oiseau de proie, les voleurs, et d'éloigner d'elle mille autres dangers qui la menacent. Quand les faisandeaux sont un peu forts, on les conduit plusieurs fois le jour à l'autre cabane du bosquet; là au tintement continuel de la clochette, on leur distribue des grains en abondance. Ils se prennent bientôt d'une belle passion pour la nouvelle résidence; souvent on a bien de la peine à les en éloigner. D'aussi loin qu'ils peuvent entendre le signal donné, ils accourent, ils volent et semblent n'avoir pas assez de toute la rapidité de leurs petits pieds et de leurs petites ailes. Cependant, à mesure que l'été avance, ils vont grandissant et prospérant; avec la force, l'instinct de la liberté se développe; dès qu'ils peuvent voleter un peu, ils ne se laissent plus approcher par personne. Dans le mois d'août, ils s'en vont tous les uns après les autres, et le vieillard et les dindes se trouvent seuls un beau matin.

Infidèles à tout le reste, ils n'oublieront cependant jamais le bosquet et sa clochette; ils feront leur séjour de ses ombrages; l'hiver, ils viendront s'abriter du toit de chaume, sous lequel ils trouveront toujours une abondante pâture.

Le printemps venu, ils s'accouplent, et font leurs nids dans les environs. On ne leur demande que des œufs, qu'on aura grand soin de recueillir à mesure qu'ils seront pondus et qu'on amènera à bien par les procédés déjà connus.

Ainsi, chaque année ajoute une nouvelle génération, et le nombre des individus va toujours progressant, à moins que quelque accident, quelque revers de saison ne vienne troubler cette prospérité. Cette manière ingénieuse réunissant l'agrément à l'utilité est aussi favorable à la quantité qu'à la qualité des volailles, qui s'engraissent ainsi sans détriment du parfum propre au gibier, qui vit en liberté. On n'en mange point de mieux faisandé que celui-là. On ne tire ordinairement pas les faisans dans les environs

de leur retraite ; c'est sur ceux qui s'en écartent trop, et qui risquent de se perdre, en redevenant tout-à-fait sauvages, que retombent les frais de la table. Au reste, rien de si intéressant que de voir, chaque printemps, le bon vieux menant aux champs une trentaine de dindons suivis de huit à douze cents faisandeaux courant et piaulant, sans faire attention aux cris de leurs véritables mères qui les appellent en vain du haut des arbres voisins, qui tantôt courent auprès d'eux sur la terre, tantôt rasent les gazons comme des flammes errantes.

Malgré le charme secret qui arrête encore mes pensées dans les campagnes de la Silésie, alors que j'en ai déjà franchi la frontière depuis longtemps, je sens qu'il est temps de leur dire adieu. Mais je veux, avant que de quitter sa patrie hospitalière, saluer encore une fois le fleuve mélancolique, qu'on pourrait également nommer le premier des Slaves ou le dernier des Germains.

Oder, sur tes champs fortunés,
Sur les bords de ton onde grise
Que roule avec peine la brise,
Balançant tes mâts festonnés ;

Près des canaux, où les vieux chênes
Penchent leur feuillage orgueilleux,
Pour voir leurs têtes souveraines
Dans ton cours lent et ténébreux.

Autour de tes manoirs gothiques,
Maîtres des chaumes accroupis ;
Dans tes valons riches d'épis ;
Sous tes cathédrales antiques ;

En te quittant, je veux cueillir,
Et sur mes pas jeter encore
La fleur que le cœur fait éclore,
La douce fleur du souvenir.

(La suite prochainement.)

POÉSIE.

M. Buchon, de Salins, dont la poésie, marquée au coin de l'originalité et de la fraîcheur, a souvent fait diversion, dans ce recueil, à la technologie et à l'histoire, a publié un choix de vers dédié à Madame la duchesse d'Orléans.

Nous en extrairons quelques pièces, du grave d'abord, du plus léger ensuite. Car la Muse, chez M. Buchon, comme chez notre compatriote et ami, M. Glasson de Bulle, passe du grave au doux, du plaisant au sublime. *A. D.*

CORNEILLE ET Mlle RACHEL.

O vieux Pierre Corneille! ô poète normand,
Devant qui, pénétré d'un saint recueillement,
Tout autre doit chez nous s'incliner jusqu'à terre!
O vieux républicain! qui, dans ton âme austère,
Moulais des vers de bronze, et que le ciel gardait,
Pour aïeuil digne d'elle, à Charlotte Corday;
Chaque fois qu'on donnait ta pièce des Horaces,
J'étais là; ce n'était que toges et cuirasses
Sur la scène, et Rachel, l'œil sombre et le bras nu,
Avec cet accent large on ne sait d'où venu,
Rachel, ou bien plutôt Camille la Romaine,
Rachel, qui, sans bouger, quand elle veut, promène
Des larmes au frisson ce parterre hébêté,
Par son silence et par son immobilité;
Et Rachel, le cœur plein d'amour et de colère,
Sans mot dire, écoutait le récit de Valère!
Oh! dans ces moments-là, poète! malgré moi,
En sentant sur ma peau frissonnante d'émoi
Couler la sueur froide; en sentant, ô poète!
Mes cheveux se dresser lentement sur ma tête
Devant cette pâleur aux reflets surhumains,
Que de fois je broyai ton livre dans mes mains,
En murmurant tout bas, de peur qu'on ne m'écoute:
Si Corneille était là, pourtant! Quoiqu'il en coûte,
Ne peut-il donc quitter un instant son tombeau
Pour voir ainsi Rachel et dire: — Que c'est beau!

CHATEAUBRIAND.

C'était à l'Institut; sur leurs bancs de velours
Les académiciens majestueux et lourds,
Comme sur leur tablette
Autant d'in-quarto pleins de poudre et de savoir,
Se prélassaient, heureux de bien se faire voir
Aux dames en toilette.

Ce jour-là, l'on devait, en habit chamarré,
Pompeusement admettre *in docto corpore*
Ce bon monsieur Ballanche,
Un ancien imprimeur tant soit peu contrefait,
Et qui, malgré cela, comme un jeune homme, fait
Friser sa tête blanche.

Et parmi ces grands fronts, ce jour-là, pleins d'éclairs,
Un, simplement garni de quelques cheveux clairs,
Surgissait triste et large;
Un, qu'on eût dit rêvant de célestes accords,
Et qui doit être lourd à porter, car le corps
Faiblit sous cette charge.

Un, depuis quarante ans, si fécond et si beau,
Que, comme une phalène autour de son flambeau,
Autour de lui voltige
Tout ce que notre France a d'illustres enfants;
Chêne aux mille rameaux parfois ébouriffants,
Dont lui seul fait la tige.

Saint comme le Génie et fier comme Bayard,
Il venait aussi, lui, l'homérique vieillard,
S'asseoir à cette fête;
Et voilà qu'oubliant le grand homme nouveau,
Tout ce peuple en émoi, d'un immense bravo
Saluait son poète!

Et lui, presque honteux de se voir admirer,
Il cachait dans ses mains osseuses, pour pleurer,
Sa tête colossale;
Et les trépignements alors recommençaient
Plus stridents et profonds que jamais, et faisaient
Trembler toute la salle!

Or, ce vieillard que tant de prestige a sacré,
Et que les plus fameux, d'un ton si pénétré,
Proclament pour leur maître;
Ce large front parmi tous les autres brillant,
Si ce n'était le tien, dis-moi, Châteaubriant,
Quel autre pourrait-ce être?

Max. Buchon.

A H..... R..... SUR SON MARIAGE.

Perderem Musam tacendo. *Hor.*

Nous voguions, cher Ami, sur un vaisseau rapide
Dont les ailes fuyant, dans la plaine limpide
Traçaient des sillons écumants;
Attentif aux récits de ta vibrante haleine,
Témoin de tes douleurs, confident de ta peine,
Mon cœur partageait tes tourments.

Un esquif plus léger qu'un rayon de l'aurore,
Que la brise du soir, que les parfums de Flore,
Bientôt apparut à nos yeux.
Avec tous ses attraits bercé près du rivage
Ton bonheur était là placé sur ton passage
Comme un don descendu des cieux.

Quel navire jamais venu de l'Achaïe,
Du Gange aux flots sacrés, de la Chine envahie
Offrit à tes yeux éblouis
Plus de trésors? Que sont les richesses des ondes,
Les perles du Levant, et tout l'or des deux mondes !...
Un cœur qui nous aime est sans prix.

Aujourd'hui que le ciel unit ta destinée
A cet être si cher, que la mer sillonnée
Par votre tranquille vaisseau
Abaisse devant vous ses vagues menaçantes;
De tes nombreux amis entends les voix absentes
Saluant ton bonheur nouveau.

Traverse désormais une mer sans orage :
Que la rive fleurie encense ton passage,
Que le vent meure à l'horizon,
Qu'un amour toujours pur t'accompagne au rivage,
Qu'avec un juste orgueil dans la nuit d'un autre âge
Tes fils se parent de ton nom.

Mais si le bruit des vents, si les vagues du monde,
Si la voix du Forum en naufrages féconde,
Viennent troubler ton doux repos,
Retourne à ton vaisseau, qu'on te voie à la proue,
Qu'avecque les dangers ton courage se joue :
Ta place est au milieu des flots.

Le laboureur se plait dans les guérets fertiles,
Les plantes au soleil, les beaux-arts dans les villes...
Que deviennent les nautoniers
Qu'on retient dans le port, les aigles qu'on enchaîne?...
Tu suivras, cher Ami, dans cette illustre arène
Tes plus célèbres devanciers.

Qu'à l'aspect de leur nom ton courage grandisse;
Que ta voix soit toujours la voix de la justice,
L'oracle de la vérité :
Puisant dans la vertu ta noble indépendance,
Tu sauras dédaigner l'attrait de la puissance
Et de la popularité.

Mislin.

Fribourg. — Imprimerie de L.-J. Schmid, Éditeur.

SÉPARATION.

C'est quand on a perdu qu'on sait comment on aime.
Lamartine.

Coulez, mes pleurs, coulez abondants comme un fleuve,
La douleur a jeté son linceul sur mes jours;
J'ai vu tarir la source où mon bonheur s'abreuve,
Coulez, coulez toujours.

Une mère..... Une mère!..... O penser plein d'ivresse,
Penser d'amour et de bonheur,
Que de soins, de bienfaits, de joie et de tendresse
Tu redis à mon cœur!

Une dernière fois sur mon âme en délire,
Répands tes célestes douceurs,
Penser cent fois plus doux que les chants de la lyre,
Que le parfum des fleurs.

O quel foyer d'amour que le cœur d'une mère!
Il aime et ne peut s'assouvir.
Aimer..... c'est là sa vie, et c'est sa vie entière,
Aimer..... et puis mourir.

Mourir..... et son amour, est-ce lui qui succombe?
La mort a-t-elle éteint ce cœur?
Eh! qu'est-ce que l'absence et le froid de la tombe,
Pour glacer tant d'ardeur!

Tu m'aimes donc encor, tendre et pieuse mère,
Tu me vois, tu me bénis.
Qu'importe dans quels lieux nous réclame la terre,
Si nos cœurs sont unis.

Quand, au pied des autels, j'adresse ma prière,
Et qu'à Dieu j'offre mon encens,
C'est ton cœur qui m'inspire, ô vertueuse mère,
C'est ta voix que j'entends.

Au milieu des dangers, qui sans cesse m'assiégent,
Tu fais ma force et mon soutien;
Oui, ce sont tes vertus, tes vœux qui me protégent,
Nouvel ange gardien.

Au milieu de la nuit, pendant que je sommeille,
J'entends une céleste voix,
Un ange est près de moi..... C'est ton amour qui veille,
Ton ombre que je vois.

Ainsi de nos deux cœurs s'alimente la flamme:
Lorsque luira la fin de ma captivité,
Nos deux âmes alors ne feront plus qu'une âme,
Dans l'immortalité.

M.....

Fribourg. — Imprimerie de L.-J. Schmid, Éditeur.

L'ÉMULATION,

RECUEIL AGRICOLE, INDUSTRIEL, COMMERCIAL, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE,

N° 12.

Fribourg, 1845 : Quatrième année, Février, Seconde quinzaine.

L'*Emulation* paraît tous les quinze jours dans ce même format. Le prix de l'abonnement, la feuille rendue *franco* dans tous les lieux du Canton *où il y a poste*, est fixé à 45 batz pour l'année. Tout abonnement de la Ville de Fribourg doit se faire au Bureau de l'*Emulation*, Rue de la Préfecture numéro 198. Les abonnements du dehors doivent se faire aux Bureaux de Poste respectifs, lettres et argent affranchis.

HISTOIRE NATIONALE.

ILLUSTRATIONS FRIBOURGEOISES.

XVIIIe SIÈCLE. *(Suite et fin.)*

HISTOIRE EXTÉRIEURE. — SERVICES MILITAIRES.

La guerre de sept ans, qui clôt le règne de Louis XV, fournit à nos officiers une nouvelle occasion de déployer leurs brillantes qualités militaires. Entre les nombreuses batailles livrées dans cette période, celle de Rosbach est une des plus honorables au nom fribourgeois. Frédéric-le-grand, battu à Lægerndorf et repoussé entre Colin et Prague, se cachait à Rosbach. Les Français marchent à lui sous le prince de Soubise (3 Novembre 1757). L'armée prussienne, retirée sous des tentes, semblait ne pas songer au combat. Tout-à-coup les tentes s'abaissent, et les Prussiens en colonne de bataille s'avancent entre deux collines bordées de canons. Cette manœuvre singulière déconcerte l'armée française; elle fuit en pleine déroute. Mais au milieu de la débandade générale, *quel est ce mur de briques rouges* [1], qui résiste aux feux de l'infanterie prussienne et aux éclats de la mitraille? Ce sont les Suisses, les Suisses de Planta et de Diesbach : « *Bruder weich nit* [2] ». Ce mot de l'antique valeur a circulé dans les rangs de cette garde intrépide. Ils vont affronter la mort plutôt que de prendre une part au déshonneur.

[1] Le mot est du prince Ferdinand de Prusse; le nom de *murailles rouges* resta aux Suisses, dit le baron d'Alt. *Hors d'œuvre. Msc.* La bataille de Rosbach. — Tirez sur les habits rouges, les blancs iront d'eux-mêmes, criait, dit-on, à ses soldats le roi Frédéric.

[2] *D'Alt.* Ib.

Saisis d'admiration, les soldats de Frédéric suspendent leur attaque. En ce moment, Soubise commande aux Suisses la retraite ; ils l'exécutent, mais en bon ordre, et protégent celle de l'armée vaincue [1].

Le héros de Rosbach, Romain de Diesbach-Belleroche, ne montra pas moins de courage trois ans après à Bergen, où il enfonça l'ennemi à la baïonnette (1760), et à Cassel, défendue pendant plusieurs semaines contre les Prussiens (1762). Témoin de sa belle conduite, le Duc de Brunswick lui fit cadeau de quelques-uns des canons de la place. Exemple imité par Louis XV. Ces canons d'honneur servirent à orner les belles terres que Diesbach possédait en Artois [2]. Créé par Louis XVI lieutenant-général et Grand-Croix de St-Louis, il mourut l'année où les Etats-généraux s'assemblaient à Versailles [3].

D'autres états de l'Europe avaient à se louer de la bravoure et du dévouement de nos officiers. Béat-Louis Mottet, de Morat, décoré de l'ordre de St-Louis sur les champs de bataille de la Bohême [4], avait rendu de tels services au Duc de Modène, comme instructeur de ses troupes, qu'il le fit gouverneur de sa capitale, et lui donna le grade de général-major, avec les titres de comte et de chambellan [5].

Hubert de Diesbach-Belleroche, petit-neveu d'Ulric (le beau cavalier de Madame de Motteville), après avoir servi sous Tallard et les drapeaux français avec une rare distinction, gagnait le grade

[1] *D'Alt. May.* « Ils ne se retirèrent, dit Bridel, que par l'ordre positif du prince de Soubise. » — Jean-Antoine de Vevey, officier d'Estavayer, fut blessé dans l'affaire, ainsi que Gerhard Schmid, de Morat. *Engelhart.* Chronique de Morat, en allemand.

[2] Ces terres qui sont encore aujourd'hui dans la famille, lui avaient été apportées en dot par sa femme, née de Mulletz d'Arras. Diesbach portait les titres de seigneur des vicomtés d'Achiez le petit, Marlémont et autres lieux de Flandre et Lorraine.

[3] *Lutz* et *Girard.*

[4] Il avait aussi servi en Espagne.

[5] *Lutz.* Moderne Biographien. François d'Est était alors duc de Modène. On voit encore dans l'église des Franciscains le tombeau de Mottet qui avait embrassé la religion catholique. J'ai lu quelque part, mais sans pouvoir me rappeler où, que Mottet avait sauvé la vie au duc de Modene dans la bataille de Velletri en 1744.

de général-major au siége de Stralsund sous Auguste II, électeur et roi de Pologne ; aussi habile diplomate que vaillant capitaine, il figurait plus tard parmi les ambassadeurs saxons qui jurèrent les *pacta conventa* au nom d'Auguste III, l'heureux compétiteur de Stanislas Leszczinski. Ce prince reconnaissant nomma Diesbach lieutenant-général, et le fit marcher le troisième à son couronnement [1].

A la cour de Saxe brillait aussi de tout l'éclat de l'homme d'esprit, du guerrier et du diplomate, le commandeur Nicolas de Forell [2]. Tout jeune, il avait embrassé l'ordre de Malte, et fait six caravanes contre les Infidèles sur les galères de la religion. (1720—41)[3]. Une négociation célèbre [4] l'ayant fait connaître d'Auguste III, l'électeur-roi, ce prince l'attacha à son service comme conseiller intime et gouverneur du prince héréditaire. Mais sa haute intelligence des affaires et des hommes, relevée par un noble caractère, ne tarda pas à lui frayer la voie aux plus grandes charges du royaume. (Grand maréchal de la cour. Ministre de la maison du roi. Ministre de cabinet)(1768). Pour tout cela il n'avait pas renoncé à l'ordre de Malte. Les dignités de grand bailli de Brandenbourg et de grand prieur d'Allemagne, les plus élevées de la langue germanique, [5] étant venues à vaquer, de Forell y avait droit comme le plus

[1] *Girard.* Hubert de Diesbach reçut aussi la grand'-croix de l'ordre de St-Henri à son institution en 1736. En qualité de capitaine-colonel des Cent-Suisses du roi de Pologne, étant venu à Fribourg pour compléter la compagnie, l'Etat lui donna un festin.

[2] Commandeur de Colmar, Mülhausen, Hassett, Herrenstrunden en Alsace.

[3] D'autres Fribourgeois s'étaient distingués dans l'ordre de Malte. Burckard de Liebisdorf était déjà commandant de Buchsée en 1282. Nous ne citerons ici que Pierre Fégely de la cour de Domdidier, grand'-croix de l'ordre, après neuf campagnes contre les Turcs, alors en guerre avec Venise. Il précédait de quelques années au service le commandeur de Forell (1714, 15.).

[4] Il s'agissait d'obtenir aux Suisses, membres de l'ordre de Malte, les priviléges dont jouissaient les autres chevaliers de la langue germanique. Après cinq ans d'efforts auprès de l'empereur et du Pape, comme protecteurs de l'ordre, de Forell réussit à faire remettre en vigueur le décret de 1599 qui établissait cette égalité. Mais nous verrons tout à l'heure, par ce qui arriva à notre commandeur lui-même, que le décret ne fut point observé.

[5] On sait que l'ordre de Malte se divisait en langues ou nations de Provence, d'Auvergne, de France, d'Arragon, etc., etc.

ancien commandeur et receveur général de l'ordre. On lui préféra deux commandeurs allemands, et ses protestations, quoique appuyées par la Diète helvétique, ne furent pas écoutées. L'électeur chercha à l'en dédommager par les honneurs dont il combla son fils Jean-Victor, nommé baron de Forell, général-major, capitaine des Cent-Suisses, chambellan de l'électeur, etc. Les de Forell sont dès lors restés attachés à la maison électorale, aujourd'hui royale de Saxe [1].

Les Diesbach n'étaient pas moins considérés à la cour de Vienne qu'à celles de Dresde et de Versailles. Pendant la guerre contre les Turcs (1710-1718), deux guerriers de ce nom rendirent à l'empereur d'éminents services : le feld-maréchal lieutenant Romain Diesbach de Vesin [2] et le général d'artillerie prince Frédéric de Diesbach-Belleroche. Ce dernier surtout, doué du coup d'œil qui fait le grand capitaine, se montra l'un des meilleurs lieutenants du fameux prince Eugène (alors généralissime des armées de l'empereur), et se vit plusieurs fois investi de commandements considérables [3]. Frédéric de Diesbach-Belleroche avait d'abord combattu sous les drapeaux de Louis XIV. Mais n'obtenant pas d'avancement, malgré des actions d'éclat à Nimègue et à la défense de Lille (15 Août 1708)[4], il entra au service impérial comme général-major et rejoignit son cousin qui occupait le même grade à l'armée de Hongrie (1710). Les deux Diesbach commandèrent ensemble à la bataille de Belgrade l'aile droite du corps de réserve aux ordres du feld-maréchal Seckendorf [5]. A la journée de Péterwardein, où périrent 20,000 Turcs, Frédéric de Belleroche, à la tête de 12 bataillons, entama

[1] *Lutz. — Girard. — May.* — Les titres et les dignités du grand maréchal de Forell sont gravés sur la colonne funéraire qui s'élève à côté de la chapelle au cimetière de St-Pierre.

[2] Le baron Romain de Diesbach, seigneur d'Aumont-Vesin et Beaume par sa femme Elisabeth Heid. Les diplômes à lui octroyés par les empereurs Léopold, Charles VI et Joseph I, se conservent dans sa famille. Il servit de 1684 à 1725. Il mourut lieutenant d'avoyer et colonel du pays, le 15 Janvier 1738.

[3] Il commanda entre autres pendant onze mois les forces impériales en Sicile.

[4] Où il eut l'épaule fracassée d'un coup de palissade.

[5] THEATRUM EUROPŒUM. Anno 1717. 94. XXI. Voir aussi l'ordre de bataille, 87 ib. Pour celle de Péterwardein, ibid. p. 111. Anno 1716.

Diplôme de Léopold ? , Charles VI 1718. 1722
" de Joseph II 1765

l'armée ottomane et lui prit 10 canons. Même valeur au siége de Terneswar (1717). Après la Hongrie, la Sicile fut le théâtre de ses exploits. Melazzo, Messine, Francavilla marquent dans cette partie de la biographie. Charles VI récompense ses hauts faits par les titres de prince de Ste-Agathe, gouverneur de Syracuse, chambellan impérial et membre du conseil aulique de la guerre. Peu de temps auparavant, il avait été élevé au grade de lieutenant-feld-maréchal. La bataille de Parme mit le sceau à sa réputation militaire. L'armée autrichienne y fut défaite par les Français; mais le prince de Ste-Agathe qui commandait l'aile-droite fit tout ce qu'on pouvait attendre d'un chef habile et expérimenté (1734). A la mort du prince Eugène, l'empereur, si l'on en croit le baron d'Alt, jeta les yeux sur Diesbach pour le remplacer [1]. Celui-ci refusa, craignant la jalousie des généraux autrichiens dont périt victime, deux ans après, le feld-maréchal Doxat d'Iverdun [2].

La fatigue et ses blessures avaient rendu le repos nécessaire au célèbre capitaine. Il passa à Fribourg les 17 dernières années de sa vie, objet d'admiration et de respect pour ses concitoyens. Le conseil des Deux-Cents dont l'ambassadeur de France, Duluc, l'avait fait exclure à son entrée au service d'Autriche, s'empressa de le rappeler dans son sein, et fit même à l'illustre vieillard la faveur de lui accorder un fauteuil au lieu du simple siége dont se servaient les membres ordinaires du sénat [3]. L'impératrice Marie-Thérèse y ajouta peu après le grade de général d'artillerie (*feld-zeugmeister*), le second de l'armée impériale [4]. Diesbach mourut en 1751 [5].

[1] *Hors d'œuvre.* Msc.

[2] Doxat, d'Iverdun, officier distingué, grand ingénieur militaire, eut la tête tranchée à Belgrade, le 20 mai 1738.

[3] Nous verrons l'histoire de cette exclusion dans la partie des *Illustrations* qui suivra.

[4] Les grades se classaient ainsi dans l'armée impériale: feld-maréchal equivalant à maréchal de France — Feld-zeugmeister ou général d'artillerie à lieutenant-général — Feld-maréchal-lieutenant à maréchal de camp — Waguemestre-général ou général-major à brigadier sous Louis XVI.

[5] Le 24 Août, il était né en 1677. Il institua pour héritier de ses biens et de son titre de prince, déclaré réversible à lui et à ses descendants, François-Pierre de Diesbach de Torny, et fut inhumé dans l'église de ce village où l'on peut voir encore sa pierre monumentale dans la nef. — *Girard. Lutz. May.* Cette famille se divise encore aujourdhui en deux branches, celles de Torny et Belleroche.

Dans le même temps Jacques-Philippe de Landerset, qui avait quitté tout jeune son lieu natal pour suivre en qualité de page un seigneur portugais [1], fondait, par ses gestes héroïques, la grandeur de la branche portugaise de ce nom (1750—91). Landerset avait débuté au service par le poste d'enseigne dans les troupes stationnées à Goa dans les Indes orientales; la guerre avec les Mahrattes et les autres peuples hindoux qui environnaient les possessions portugaises développa ses talents militaires; il se montra un capitaine accompli, également propre aux expéditions maritimes et aux combats de terre, aux coups de mains hardis et aux opérations difficiles de la Stratégie. Les lettres de noblesse que lui accorda la reine Donna Maria, à la demande du vice-roi et capitaine-général, Emmanuel d'Albuquerque, mentionnent je ne sais combien de villes assiégées et prises d'assaut, de vaisseaux délivrés [2], capturés ou brûlés, de contrées ennemies exploitées, conquises ou inondées; et afin qu'aucun genre de renommée ne manquât à l'infatigable capitaine, deux missions diplomatiques, l'une à Ponah, capitale des Mahrattes, l'autre à Maroc, ajoutèrent à ces titres celui d'un habile négociateur [3]. Pour tout cela, et à cause de cela sans doute, le colonel Landerset n'échappa point au sort commun à tous les Fribourgeois qui vont chercher fortune sur la terre étrangère; des envieux parvinrent à le noircir, et à peine de retour à Lisbonne en 1767, il se vit arrêté et jeté dans une étroite prison, en même

[1] Le comte d'Aluna, (peut-être Acunha?) ambassadeur de Portugal à Paris. Il ne le quitta qu'à sa mort 1750.

[2] Un vaisseau marchand danois, entre autres, de 24 canons, délivré à la suite d'un combat naval entre la *Pala san Pedro* qu'il montait et un navire mahratte.

[3] *Lutz* Nécrolog. — et *Girard* qui rapporte au long le diplôme d'anoblissement traduit du portugais en français de chancellerie par le consul de France Tibère Blanc? — Les villes et places-fortes citées dans cette pièce sont Piro, Ximpim, Naubaldel, Bandora, Marcaïm, Cunclaïm, Ponda, Zambaulim, etc. Bonsulo, Mana, Sunda, sont les rayas du pays, avec lesquels eut surtout à combattre le colonel de Landerset. A la prise de Piro, il monta à l'assaut, au péril de sa vie, par une canonnière du boulevard, appuyant lui-même l'échelle d'escalade plusieurs fois renversée par l'ennemi. Landerset avait le commandement de l'artillerie dans l'armée portugaise. C'est encore l'arme de ses descendants.

temps que son épouse (fribourgeoise comme lui d'origine) [1] dévorait sa douleur au fond d'un monastère. Son innocence ayant été reconnue, un protecteur puissant, le fameux marquis de Pombal le fit mettre en liberté, et voulut réparer l'injustice commise envers cet excellent officier; il lui donna l'ordre du Christ, la charge de gouverneur de Castro Marino, et de colonel du régiment de Faro, deux villes et ports de mer des Algarves [2]. L'état de Fribourg qu'honoraient les exploits de ce grand homme, y joignit la faveur du patriciat ou bourgeoisie secrète. Ces distinctions transmises aux descendants de Landerset firent de cette famille une des maisons considérables du royaume de Portugal et remarquables de nos jours encore par le talent, le courage et la fidélité.

Les Fribourgeois continuaient d'affluer sous les drapeaux français. Quatre de nos officiers occupaient, sous Louis XVI, le poste de lieutenant-général. A eux aussi les principaux emplois de la garde et du service. Le général d'Affry, fils du héros de Guastalla et père du landamman, homme vénérable, blanchi dans la diplomatie et la guerre, était colonel de la garde, et remplissait pendant la minorité du comte d'Artois (Charles X) les fonctions de colonel-général des Suisses et Grisons [3]. Son fils Philippe, depuis landamman de la Suisse, aussi lieutenant-général, commandait le corps d'armée en observation sur le Rhin. Un autre fribourgeois, remarquable par son sang-froid et une stature imposante, le marquis Roch de Maillardoz, était, après d'Affry, le premier officier de la garde [4]. Autour de ces chefs éminents se groupaient une foule

[1] Une demoiselle Bourquenoud, de Charmey, fille du consul français à Goa. Il épousa en secondes noces une riche Indienne. — *Lutz.* Nécrolog.

[2] Castro-Marino, ancien chef-lieu de l'ordre du Christ, petite ville de 2,200 âmes. Faro, évêché sur l'océan. 7,600 h.

[3] D'Affry, ambassadeur de France en Hollande, avait obtenu la neutralité des Provinces-Unies pendant la guerre de 7 ans.

[4] Les *Maillardoz* sont une des anciennes maisons féodales de la terre romande. Un acte daté de Lausanne, 4 Novembre 1484, *in domo Episcopatûs in quâ est logiatus illustrissimus dux noster Sabaudiæ*, rapporte que Georges de Maillardoz fit devant Charles I *hommagium ligium et fidelitatem ligiam genibus flexis, manibusque junctis inter manus priùs illustrissimi ducis, post ac inter venientis oris osculi in signum perpetui et indissolubilis fœderi, etc.* — En 1525, Jean de Maillardoz, de Rue, épousa Madelaine de la Trimouille, pe-

d'officiers d'un rang inférieur, plusieurs d'Affry, plusieurs Maillardoz, des Diesbach, des Forestier, des Gottrau, des Wild, des Castella. La révolution française et la journée du 10 Août trouvèrent nos officiers rangés en cet ordre sur les marches du trône. La plupart s'y firent hacher, fidèles à l'honneur et à la foi jurée [1]. D'autres n'échappèrent à la mort sur le champ de bataille que pour tomber sous le fer des Septembriseurs à l'Abbaye ou à la Conciergerie. Quelques-uns enfin survécurent. Leurs noms à tous sont gravés sur le monument de Lucerne. Son grand âge seul sauva le général d'Affry père. Accusé de complicité avec Marie-Antoinette [2], il avait été enfermé à l'Abbaye avec Sombreuil, sa vertueuse fille, Lally-Tollendal et l'auteur de Figaro qui en parle dans ses *Mémoires* [3]. Relâché quelques jours avant le 2 Septembre où commença le massacre, il vint mourir de douleur à sa campagne de Prévondavaux dans le courant de l'année suivante (1793) [4].

Ces tristes résultats du service étranger n'en amenèrent cependant point la suppression définitive. Les capitulations, suspendues

tite nièce du fameux capitaine espagnol Salagar, et dont on conserve encore quelques meubles au château de Rue. La devise de cette famille était « *feriendo triumphat* » et la *gravité* de ses membres a passé en proverbe. On disait: *Hautesse de cœur* des Gingins, *Noblesse* des d'Estavayer, *Générosité* des Praroman, *Prudence* des Tavel *Vanité* des Sénarclens, *Gravité* des Maillardoz. Le titre de marquis leur fut donné en 1763 par le roi Louis XV.

[1] Sur 26 chefs tués dans cette funèbre journée et celles qui suivirent, 10 fribourgeois.

[2] Voir dans le *Moniteur* les interrogatoires de d'Affry et de la reine.

[3] « Je fus conduis, dit Beaumarchais, en prison, où je me trouvai avec MM. d'Affry, Thierry, Sombreuil, etc. — Le lendemain (28 Août), je demandai à mes compagnons d'infortune la liberté d'écrire un mémoire au comité de surveillance de la Mairie. M. Thierry me prêta du papier, M. d'Affry son porte-feuille pour me tenir lieu de bureau. M. de Tollendal disputait avec M. Boisgelin, M. Gibe me regardait écrire, M. Lenoir à genoux priait avec ferveur. J'écrivais ma requête.

Le lendemain, 29 Août, nous philosophions tristement. M. d'Affry, ce vieillard vénérable, était sorti la veille de l'Abbaye. *Nougaret*. Histoire des prisons. Paris. 1797. I. 122. — *Dulaure*. Histoire de la Révolution. « Il fut déclaré absous à cause de son grand âge. » 2. 208.

[4] *Henrion* dit du chagrin que lui causa la perte d'un de ses fils tué, le 10 Août, aux Tuileries.

pendant la République, renaquirent sous Napoléon auquel la Diète helvétique s'engagea à fournir 16,000 hommes (1804). Dans les guerres de l'Empire, le soldat fribourgeois ne démentit pas sa vieille gloire. Les champs de bataille de l'Espagne, de Portugal, les tristes plaines de la Russie, furent témoins de nouveaux faits d'armes et de nouveaux dévouements. Castella de Berlens, son beau-frère Vonderveid tué à la Bérésina, Amey d'Albeuve [1] et les officiers les plus distingués, dont s'honore aujourd'hui l'état-major cantonal, appartiennent à cette période. Celle qui la suivit, la Restauration, eut son représentant dans le général Gady, aide-de-camp du duc de Bordeaux, et inspecteur-général des Suisses, le plus élevé en dignité, sinon le meilleur de nos officiers sous Louis XVIII et Charles X. Les journées de Juillet mirent fin au service militaire; la catastrophe qui emportait la branche aînée des Bourbons, devait atteindre aussi les régiments helvétiques, son plus ferme appui pendant trois siècles. Mais avant de succomber, les Suisses (et parmi eux beaucoup de nos compatriotes), donnèrent encore une fois à l'Europe le spectacle d'hommes intrépides mourant autour du trône, qu'ils s'étaient engagés à défendre, et qu'ils auraient sauvé, si le trône avait pu l'être.

Je ne puis mieux terminer ces pages consacrées à nos Illustrations militaires qu'en citant ce quatrain qu'une plume française traça non loin et sous l'impression du monument de Lucerne :

Fidèles au serment que l'erreur a dicté,
Généreux défenseurs d'une injuste querelle,
Vous, mort en combattant contre la liberté,
Vous eussiez mérité d'avoir vécu pour elle.

[1] M. Amey vit encore en Alsace, où il était, il y a quelques années, maire de Saarlouis.

Ici finit notre HISTOIRE EXTÉRIEURE. Il me reste maintenant à rechercher quels furent, parallèlement aux trois siècles des services étrangers, les individualités remarquables qui brillèrent au sein de la république, et influèrent directement sur elle, dans la sphère religieuse, philantropique, politique ou intellectuelle. Dans cette partie des Illustrations à laquelle j'ai donné par opposition le nom d'HISTOIRE INTÉRIEURE, je serai appelé, par la nature même du

sujet, à traiter quelques questions importantes et délicates, qui sont autant du ressort du biographe que de l'histoire cantonale, par exemple la question controversée du patriciat et de l'organisme de notre constitution aristocratique avant 1798; celle de la révolution de la lutte des pouvoirs ecclésiastique et civil; je devrai revenir aussi sur les services étrangers. Dans l'Histoire extérieure, jaloux de recueillir tout ce qui pouvait ajouter à la gloire du nom fribourgeois, je n'ai considéré les Capitulations avec les puissances qu'au point de vue de l'éclat qu'elles pouvaient jeter sur la patrie, et sans justifier le principe, je n'ai pas cru devoir faire le procès aux individus. J'ai même, dans mon respect pour les faits et au risque de blesser les légitimes susceptibilités de la fierté républicaine, conservé aux familles anoblies par les rois, leurs titres et particules aristocratiques. Dans l'Histoire intérieure, je devrai faire voir quelle influence fâcheuse les services mercénaires ont exercé sur les destinées de la République, et sur la moralité, la dignité, et la nationalité du peuple fribourgeois. Et je le ferai, avec le même souci des faits, et la même indépendance, sans haine et sans flatterie, *sine odio et adulatione.*

Alexandre Daguet.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

COURS DE LANGUE FRANÇAISE.

PREMIÈRE PARTIE.

GRAMMAIRE FRANÇAISE

dont les principes généraux sont exposés d'après le système de BECKER.

PRÉFACE.

(Fin.)

Il nous reste à dire quelques mots sur la *forme* que nous avons donnée à la première partie de ce *Cours de langue française.* Distinguons d'abord l'enseignement élémentaire de l'enseignement supérieur de la langue. Le premier est essentiellement analytique : il procède de l'effet à la cause, du particulier au général, du concret à l'abstrait. L'enfant n'aime pas les abstractions, il veut des *faits*, parce que son esprit peut facilement les saisir. Donnons-

lui donc les *faits* de la langue, c'est-à-dire les *règles* d'après lesquelles l'homme parle. Toutefois l'enseignement de la langue ne saurait être bon sans être basé sur des principes. Ce sont ces principes qui apprendront à l'élève à comprendre les faits. Ces deux choses : les faits et les principes, ne peuvent pas être séparés dans l'enseignement. Mais dans l'enseignement élémentaire, au lieu de commencer par des principes grammaticaux auxquels on applique ensuite les faits de la langue, il faut, d'une manière plus conforme à une saine pédagogie, montrer d'abord les faits, et ensuite les expliquer par les principes : les principes ne doivent donc venir qu'après coup. Mais c'est au moyen des exemples seuls que l'élève pourra connaître les faits de la langue. Ainsi les *exemples* sont la clef de l'enseignement élémentaire ; c'est sur eux que l'on doit régler toutes les explications et préparer tous les exercices. S'ils sont mal choisis et disposés sans méthode, l'enseignement péchera par sa base. —Il faut d'abord que ces exemples soient de la plus grande simplicité : les énigmes ne sauraient plaire longtemps à l'enfance. Mais ces exemples doivent encore servir à un autre but, et présenter un avantage *extra-grammatical*, si l'on peut s'exprimer de la sorte : comme dans l'enseignement on doit plutôt viser à développer l'intelligence de l'élève qu'à meubler sa mémoire, le maître ne devra choisir que des exemples qui présentent un sens complet, c'est-à-dire qui renferment l'énoncé d'une vérité ou d'un fait positif.

L'emploi des exemples comme *matière* de l'enseignement est un des principaux points qui distinguent la méthode du père Girard et des pédagogues allemands en général, de celle que les Français ont suivie et suivent encore aujourd'hui. Les exemples sont la *matière* sur laquelle le maître et les élèves travaillent : le maître explique les règles applicables à ces exemples; l'élève compare la règle et l'exemple qui la rappelle ; du particulier il arrive au général, du connu à l'inconnu, de l'effet à la cause ; puis, comme exercice, il fait lui-même des exemples analogues à ceux que le maître a expliqués : moyen excellent qui habitue les enfants à réfléchir et à travailler d'*eux-mêmes*, et qui offre en outre l'avantage d'être une introduction à la composition.

Voyons maintenant ce qu'on fait dans nos écoles. On a déjà

démontré d'une manière assez convaincante qu'opérer dans l'enseignement élémentaire par définitions, divisions et autres abstractions de ce genre, c'était s'exposer infailliblement à ne pas être compris : il est donc inutile de revenir sur ce point; nous nous contenterons de faire remarquer que, dans les grammaires françaises ordinaires, les exemples n'y sont que pour le luxe, et que le hasard seul a présidé à leur choix. Mais quoi de plus absurde et de moins pédagogique que ces phrases puisées dans les classiques? Qu'importe à un élève encore peu avancé que les exemples qu'on lui donne soient tirés de Racine, de Buffon ou de Châteaubriand? La plupart de ces citations ne disent rien à l'esprit; quelques-unes renferment des allusions à la mythologie ou à l'histoire universelle, que les élèves de nos écoles primaires ne connaissent point; d'autres enfin exigent, pour être comprises, une certaine connaissance de l'histoire littéraire, science qui ne fait pas partie de l'enseignement élémentaire. Ainsi ces exemples, loin d'offrir la moindre utilité à l'élève, lui sont au contraire nuisibles, car ils l'habituent à lire et à écrire sans se rendre compte des expressions, et à parler sans penser.

On commence à sentir les vices de l'enseignement actuel de la grammaire; mais on se tient toujours collé à la routine jusqu'à ce que quelqu'un ait pris l'initiative dans la voie de la réforme. Les nouvelles méthodes sont quelquefois exposées longuement et métaphysiquement dans de volumineux ouvrages très coûteux et que la plupart des instituteurs de notre pays n'ont pas le temps d'étudier. Bien plus : il ne suffit pas d'exposer savamment une méthode pour l'introduire dans les écoles, il faut encore indiquer la manière de s'en servir, il faut offrir au maître un manuel où elle soit appliquée rigoureusement, sans quoi il n'osera entreprendre une tâche aussi pénible. Cette lacune sera remplie, nous n'en doutons pas, par le *Cours éducatif de langue maternelle* auquel le père Girard met en ce moment la dernière main; mais en attendant il n'est pas inutile de recommander un ouvrage dont la méthode ne diffère pas beaucoup de celle du père Girard; nous voulons parler des *Exercices de Style et de Compositions françaises*[1], par M. *Hoffet*. Composé de deux *Manuels* dont l'un est destiné au maître et l'autre à l'élève, cet ouvrage

[1] Strasbourg et Paris, 3e éd. 1843, 2 vol. in-12.

se divise en deux parties. La première partie *(formation de propositions)* renferme des exercices qui ont rapport à la grammaire et au style en même temps. « Ces exercices, dit l'auteur dans une » excellente *Introduction*, commencent par la proposition la plus » simple, et conduisent graduellement l'élève jusqu'aux différentes » espèces de propositions composées, donnant pour chaque espèce » une proposition-modèle, et fournissant les matériaux nécessaires » pour en faire faire d'autres d'après celle-ci. Ces propositions » exprimant et devant exprimer chacune une vérité ou un fait po- » sitif, les élèves, tout en se réglant sur la forme prescrite, seront » obligés de chercher des vérités ou des faits, de diriger par con- » séquent leur attention sur le fond autant que sur la forme, c'est- » à-dire sur les idées autant que sur la manière de les présenter. » — La seconde partie *(Exercices de composition)* est destinée à apprendre aux élèves l'art si difficile de la composition. Les sujets à traiter sont d'une grande variété et de plus très bien gradués. Descriptions faciles, comparaisons à la portée de l'intelligence des enfants, explications de proverbes et de sentence, comparaisons et jugements un peu plus développés, dialogues, méditations, descriptions de voyages et lettres sur différents sujets : telle est en effet l'habile gradation que l'auteur a établie dans ces exercices de composition.

Dans l'*Introduction* qui précède le *Manuel du Maître*, M. Hoffet déclare que c'est la littérature allemande qui lui a fourni la plus grande partie des matériaux pour la composition de son ouvrage. Ceci est un exemple de plus, qu'en fait de pédagogie, il faut se tourner vers l'Allemagne. Au reste, avouons-le, le travail de M. Hoffet a plusieurs qualités qui lui sont propres, et son auteur mérite sous bien des rapports la reconnaissance des instituteurs et des amis de l'instruction publique [1].

[1] Le désir de parler d'un livre que nous voudrions voir introduire dans nos écoles, nous a éloigné un instant de l'objet de cette Préface. Nous l'avons déjà dit : notre *Cours de langue* n'est pas du tout destiné à l'enseignement élémentaire. Bien plus : ce *Cours* ne pourrait être mis entre les mains des élèves des classes supérieures que lorsque le système sur lequel il est basé, aurait reçu l'approbation des hommes appelés à diriger l'instruction publique dans notre pays. Alors notre ouvrage ne pourrait rester le même quant à la forme : il devrait se scinder en deux *Manuels*, dont l'un, destiné aux élèves, ne renferme-

Mais si l'enseignement élémentaire peut s'accommoder de pareils ouvrages où les règles sont en quelque sorte noyées dans les exemples, il n'en est pas de même de l'enseignement supérieur qui, synthétique de sa nature, va du général au particulier, des causes aux effets, de l'abstrait au concret. Ici les principes doivent être exposés de prime-abord d'une manière simple, mais rigoureuse. Les exemples ne sont alors qu'un accessoire; ils appuient la règle, mais ne la précèdent pas. Ces exemples, ne devant pas nécessairement offrir un sens complet, peuvent être puisés dans les chefs-d'œuvre des classiques français; toutefois, pour rendre ces citations plus attrayantes et plus utiles, il est bon que le plus souvent elles renferment une maxime ou rappellent un fait.

C'est ce qu'en général nous avons tâché de faire. Les exemples de notre *Cours* ne sont pas nombreux, et ils ne doivent pas l'être, puisque leur importance n'est que secondaire. Nous les avons en général tirés de la *Chrestomathie française*[1] de *Vinet:* puisés à cette source, nos exemples ne sauraient être tronqués, comme le sont la plupart de ceux que l'on trouve dans les grammaires françaises ordinaires.

Nous croyons devoir ajouter quelques mots pour expliquer les différents genres d'utilité qu'offrent les exemples que nous avons choisis. Souvent par l'opposition de deux ou plusieurs mots, ils peuvent donner lieu à une explication du ressort de la seconde partie (Lexicologie) :

Je MÉPRISE *aujourd'hui la vie que je* DÉDAIGNAIS *dans ma jeunesse.* Châteaubriand.

Les mots *mépriser* et *dédaigner* renferment la même idée générale, mais se distinguent l'un de l'autre par une idée particulière : ils sont *synonymes.*

Adieu, DOUCES *fontaines qui me fûtes si* AMÈRES *!* Fénélon. — *La patience est* AMÈRE, *mais son fruit est* DOUX. J.-J. Rousseau.

Le sens contraire des mots *doux* et *amer* et de bien d'autres les a fait nommer *antonymes,* c'est-à-dire *mots contraires.*

rait que la substance de notre *Cours,* et dont l'autre, à l'usage des maîtres, donnerait en outre un grand nombre d'explications ultérieures et d'observations relatives à l'enseignement.

[1] Bâle, 3e éd. 3 v. in-8° 1838 — 41

L'Eternel, en nous faisant PARTICIPER DE *lui par l'intelligence, nous fait* PARTICIPER A *son immortalité.* Boiste.

Le verbe *participer* a un sens différent, suivant qu'il est suivi de la préposition *de* ou de la préposition *à*.

Beaucoup de nos exemples renferment des gallicismes, proverbes et expressions proverbiales et figurées, dont l'explication a été placée entre parenthèse :

Il me trouva là-dessus FERRÉ A GLACE (= bien préparé, bien fort). Lesage.

*La Jungfrau est moins haute que le Mont-Blanc, et cependant elle inspire plus de respect, parce qu'*ON LA SAIT *inaccessible* (= on sait qu'elle est inaccessible). Mme de Staël.

Ainsi, dit le renard, et flatteurs D'APPLAUDIR (= et les flatteurs applaudirent). La Fontaine.

Je ne sentais point OÙ LE BÂT ME BLESSAIT (= je ne sentais point l'inconvénient de ma position). Lesage.

Sur une peau de brebis ce que tu veux tu écris (= on fait faire tout ce qu'on veut à celui qui est simple et doux).

Morte la bête, mort le venin (= un ennemi mort n'est plus en état de nuire).

Je n'aime point le bruit, si je ne le fais (= je veux être maître chez moi).

Vous vous appuyez sur un roseau (= vous avez des espérances mal fondées).

Il va à tout vent (= il n'a point de résolution).

Avant que cela arrive, il passera bien de l'eau sous le pont (= cela n'arrivera jamais).

Quelques exemples nous ont encore offert le moyen de faire remarquer dans des notes certaines locutions vicieuses encore en usage dans notre pays :

On vous demande. — En note : Ne dites pas *on demande* APRÈS *vous; demander* veut un régime direct.

J'ai lu cela dans les journaux. — En note : Et non pas SUR *les journaux.*

Il a épousé sa cousine. — En note : C'est une faute de dire : *il a* MARIÉ *sa cousine; marier* signifie *unir deux personnes par le lien conjugal :*

c'est cet ecclésiastique qui les a MARIÉS (Académie). Il faut dire : *il* S'EST MARIÉ *avec sa cousine* ou *il* A ÉPOUSÉ *sa cousine*[1].

Il y aurait encore bien d'autres remarques à faire sur la composition de cet ouvrage[2], si ce qui vient d'être dit ne suffisait pas pour en donner une idée générale : je n'en demande pas davantage, car je sais fort bien que l'on ne doit pas juger un livre par la Préface. Mais je ne puis terminer celle-ci, sans vivement remercier les personnes qui ont bien voulu honorer mon travail de leurs suffrages; je suis fier de compter dans ce nombre un des premiers philologues allemands. L'approbation de pareils juges me semble une preuve certaine que je n'ai pas travaillé inutilement.

[1] L'*Emulation* a publié, il y a quelques années, (T. I, N° 14, 16, 21 et 22) un *Recueil de locutions vicieuses par ordre de matières.* Ce *Recueil* a été fait par *quelques amis du développement intellectuel*, sous la direction d'un homme qui a puissamment contribué à répandre dans notre canton l'amour des études sérieuses, je veux parler de mon ancien professeur, M. Alex. Daguet, actuellement Directeur de l'Ecole normale du Jura. — Il serait à désirer que l'on terminât ce *Recueil*, et qu'on le publiât séparément pour le mieux populariser dans nos écoles. Toutefois, dans ce qui en a été publié jusqu'à présent, il y aurait quelques petites corrections à faire : je n'en citerai qu'une.

Dans le 1er volume de l'*Emulation*, N° 21, p. 7, je lis : « *Noudel*, germa- » nisme de *Nudel*. Ce mets étant essentiellement germanique, doit pouvoir » s'employer, faute d'équivalent, aussi bien que l'italien *macaroni*. »

Les mots *Nudeln*, *Noudle*, *Nouille* sont français. Boiste donne le genre masculin aux deux premiers et le genre féminin à *Nouille*. Voici comment il les définit, v° *Noudles* : « Ragoût allemand de pâte, lait, beurre et « fromage. » Le *Complément du Dictionnaire de l'Académie*, publié par une société de savants et de littérateurs, donne le genre féminin à ces trois mots et les définit ainsi : « Mets allemand composé de rubans de » pâte cuits dans l'eau et assaisonnés avec du beurre. On dit aussi, en » français, *Nouilles*. »

[2] Notre *Cours* de langue française se composera de deux parties : la *Grammaire* et la *Lexicologie*. L'une traite de la *forme*, l'autre de la *matière* de la langue. Dans la Grammaire, on considère les mots comme faisant partie d'un tout appelé *proposition;* dans la Lexicologie, on examine les mots séparément, comme des individus indépendants les uns des autres. La Grammaire, grâce à l'érudition germanique, est devenue une science positive, qui a ses principes tout comme la Physiologie ou l'Anatomie. Il n'en est pas de même de la Lexicologie. Il n'existe à notre connaissance aucun auteur qui ait construit un édifice avec les matériaux bruts qui gisent dans les Dictionnaires étymologiques et alphabétiques, dans les recueils de synonymes, dans les traités des tropes, etc. Un pareil travail demande du temps; et avant tout il est nécessaire d'avoir un plan; or ce plan seul est une grande difficulté que l'on ne peut pas si facilement surmonter. On comprend alors que la seconde partie de notre *Cours* ne pourra paraître que longtemps après la première, et que maintenant nous ne pouvons parler que de celle-ci.

C. Ayer.

Fribourg. — Imprimerie de L.-J. Schmid, Éditeur.

L'ÉMULATION,

RECUEIL AGRICOLE, INDUSTRIEL, COMMERCIAL, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE,

N° 13.

Fribourg, 1845 : Quatrième année, Mars, Première quinzaine.

L'Emulation paraît tous les quinze jours dans ce même format. Le prix de l'abonnement, la feuille rendue *franco* dans tous les lieux du Canton *où il y a poste*, est fixé à 45 batz pour l'année. Tout abonnement de la Ville de Fribourg doit se faire au Bureau de l'*Emulation*, Rue de la Préfecture numéro 198. Les abonnements du dehors doivent se faire aux Bureaux de Poste respectifs, lettres et argent affranchis.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

LES SALLES D'ASILE.

(Ier Article.)

Chacun connaît l'institution des Enfants-Trouvés, ainsi que les titres à la reconnaissance et à l'admiration de l'humanité que cette fondation pour de faibles et innocentes créatures, délaissées au moment de leur naissance et vouées à une mort presque certaine, avait donné à Vincent de Paule. Mais on ne peut se dissimuler qu'à côté de ces immenses bienfaits, cette œuvre n'ait pu quelquefois favoriser le vice et l'inhumanité. Une mère dénaturée, ou plus souvent encore une mère ne puisant pas dans le sentiment maternel l'énergie nécessaire pour lutter contre la misère, peut être excitée à abandonner ses droits en déposant sur le seuil hospitalier l'enfant qui, dès ce moment, lui devient presque toujours étranger. Une société, la société de charité maternelle, s'est formée dans le but de combattre cette nécessité cruelle, de resserrer les liens si puissants et si doux; mais les secours que cet établissement accorde aux mères indigentes cessent à l'instant où les enfants quittent le sein maternel. Plus tard, les écoles primaires et de charité les reçoivent dans leur enceinte; néanmoins il s'écoule toujours un intervalle de plusieurs années pendant lequel un grand nombre d'enfants languissent dans le plus cruel abandon.

Les premières années de la vie des enfants, si précieuses et si décisives pour leur développement moral et physique, sont, pour

les enfants des classes pauvres, une époque de dangers de toute nature et la source de mille maux. La corruption du cœur en est souvent la suite, et un trop grand nombre de ceux qui, à l'âge de sept ou de huit ans, entrent dans les écoles, y apportent le germe de bien des vices. La grossièreté du langage, l'habitude du blasphême, le mensonge, la propension au vol, ne leur sont que trop familiers, et la voix de la conscience est étouffée dans leur cœur avant que d'avoir pu s'y faire entendre. Comment pourrait-il en être autrement? Une mère, dès qu'elle est chargée d'enfants en bas-âge, serait forcée, si elle ne voulait pas les quitter, de renoncer à toute occupation extérieure. Cependant le travail est la condition d'existence du pauvre; s'il est forcé de suspendre ses pénibles efforts, une horrible perspective s'ouvre devant lui : le dénuement, la faim, la misère, le désespoir l'assaillent et le pressent. Il faut mourir ou solliciter les secours toujours insuffisants de la charité publique. Des milliers de familles sont dans ce cas. Le prix de la journée de l'ouvrier qui est père ne peut, dans une ville surtout, fournir à l'existence de plusieurs personnes, suffire à tous leurs besoins. Qu'arrive-t-il alors? La mère, obligée de contribuer au soutien de sa famille, abandonne ses enfants pendant la plus grande partie du jour, ou bien elle les confie à une voisine inattentive, ou bien elle s'en remet à une de ces femmes dont le métier est de garder les enfants. Dans le premier cas, à combien d'accidents ne sont-ils pas exposés, soit que, renfermés sous clef, ils courent la chance de devenir victimes du feu et de tous les dangers que leur imprudence peut faire naître, soit qu'errants dans les rues, ils y trouvent d'autres périls en même temps qu'ils en reçoivent les plus tristes leçons et les plus dangereux exemples! Dans le second cas, ils sont retenus dans une chambre étroite et malsaine, repaire infect dans lequel quinze, vingt ou trente enfants se trouvent entassés, et où le défaut d'espace les condamne à une inaction dangereuse pour cet âge. Combien ces inconvénients ne deviennent-ils pas plus graves encore, lorsque la personne chargée de garder ces enfants, et qu'on n'a choisie que parce qu'elle demandait le salaire le moins élevé, se montre indigne de remplir une telle tâche. Nulle surveillance n'est alors exercée sur eux; leurs mauvais penchants naissent et se développent, sans qu'on y fasse attention, et la

contrainte, souvent même la violence et la brutalité, répriment leurs joies enfantines en excitant chez eux des sentiments d'irritation.

Il était donc naturel que la condition des petits enfants des pauvres, en serrant douloureusement le cœur de quiconque l'observe, inspirât des efforts en leur faveur. On s'est dit qu'en prenant ses enfants à une pauvre mère, en les lui gardant tout le jour, en la mettant à même d'employer avec courage les forces que Dieu lui donne, et de joindre son gain à celui de son mari, on secourrait puissamment la famille. On s'est dit qu'il est de plus grandes misères encore, que telle est celle d'une malheureuse veuve. Quelque déchirement de cœur qu'elle ressente, il lui faut quitter ses enfants, et l'âme pleine d'angoisses, aller gagner le pain de chaque jour. On a pensé que les salles d'asile subviendraient à ces cruelles nécessités, et que la mère de famille qui aurait déposé ses enfants dans leur enceinte pourrait se livrer à un travail assidu, sans que nulle inquiétude vînt troubler son cœur. Mais, pour que ce bienfait ne devînt pas un encouragement à la paresse et à l'imprévoyance des mères de famille indigentes, on a pensé en même temps qu'il ne fallait admettre que les enfants dont les parents justifieraient d'une occupation quelconque, et que l'habitude de la mendicité fût un motif invariable d'exclusion. Telle fut la pensée-mère de ces établissements.

Mais qu'est-ce qu'une salle d'asile? Un asile s'ouvre d'ordinaire pour la souffrance, le malheur: bien des larmes sont versées dans son enceinte; mais de celui-ci partent des cris joyeux, des chants, des accents de bonheur. Qu'est-ce donc qu'une salle d'asile?

La salle d'asile reçoit l'enfant du pauvre pendant la journée de travail de la mère. Là, il est gardé avec soin, surveillé, instruit avec discernement et douceur; il apprend à connaître ses devoirs; il contracte des habitudes pures et paisibles; à l'abri des dangers de l'isolement et de funestes exemples, il croît en force de corps et d'âme. Quand la première éducation de l'enfance a été essentiellement morale, l'impression reçue d'elle ne s'efface pas. Le but des salles d'asile est donc éminemment social, car en préservant les enfants de tous les périls auxquels les expose un affreux abandon, on empêche qu'un jour ils ne deviennent menaçants pour la société. Cette œuvre, si humble dans sa forme, peut donc être immense par ses résultats. Disons comment elle a pris naissance, puis nous

exposerons ses développements successifs et sa situation présente à l'étranger, en France et surtout à Paris.

» Dans la partie la plus âpre de la chaîne des Vosges, a dit Cuvier dans un rapport fait à l'Académie en 1829, un vallon, presque séparé du monde, nourrissait chétivement, il y a soixante ans, une population restée à demi sauvage; quatre-vingts familles, réparties dans cinq villages, en composaient la totalité: leur misère et leur ignorance étaient également profondes; elles n'entendaient ni l'allemand ni le français; un patois, inintelligible pour tout autre qu'elles, faisait leur seul langage; des haines héréditaires divisaient les familles, et plus d'une fois il en était né des violences coupables. Un vieux pasteur, Jean-Frédéric Oberlin, entreprit de les civiliser; et, pour cet effet, en habile connaisseur des hommes, il s'attaqua d'abord à leur misère; de ses propres mains, il leur donna l'exemple de tous les travaux utiles. Leur agriculture une fois perfectionnée, il introduisit différentes industries pour occuper les bras superflus. Il créa une caisse d'épargnes. Dès l'origine, il s'était fait leur maître d'école, en attendant qu'il en eût formé pour le seconder. Dès qu'ils aimèrent à lire, tout devint facile; des ouvrages choisis venant à l'appui des discours et des exemples du pasteur, les sentiments religieux et avec eux la bienveillance mutuelle s'insinuèrent dans les cœurs; les querelles, les délits disparurent; et lorsque Oberlin fut près de sa fin, il put se dire que dans ce canton, autrefois pauvre et dépeuplé, il laissait trois cents familles réglées dans leurs mœurs, pieuses et éclairées dans leurs sentiments, jouissant d'une aisance remarquable, et pourvues de tous les moyens de la perpétuer. » Voilà les résultats qu'obtint le digne pasteur. Son principal moyen, pour y arriver, fut de donner tous ses soins à l'éducation des enfants, dès leur plus jeune âge. Il institua, pour les instruire gratuitement, des *conductrices* que lui-même dirigeait; il établit ainsi, dans cinq villages et trois hameaux, ce qu'on y appela des *écoles à tricoter*, car les enfants, dès l'âge de quatre ans, y étaient exercés à ce travail. En même temps, on les faisait prier de cœur et sans formule apprise; on les exerçait à chanter des cantiques. Des images représentant les faits principaux de l'histoire sainte, d'autres reproduisant des plantes, des animaux, servaient à les instruire. Secondé activement par sa femme, le bon pasteur

le fut aussi par le dévouement admirable d'une jeune fille entrée chez lui comme servante à l'âge de quinze ans. Son zèle et ses nobles élans ne pouvant se renfermer dans une sphère aussi étroite, elle partagea, pendant quarante-sept ans, toutes les peines et tous les soucis de son maître, et fut son plus ferme appui dans toutes ses entreprises. Quand Oberlin mourut, il légua cette excellente et pieuse femme à ses enfants qu'elle avait élevés, et il lui légua, à elle, le soin de poursuivre encore après lui leur œuvre commune. Voici ce qu'il dit de cette Louise Scheppler dans la lettre testamentaire où il retraça aux siens toutes les obligations qu'il avait contractées envers elle : « Vrai apôtre du Seigneur, elle alla dans tous les villages où je l'envoyais, assembler les enfants autour d'elle, les instruire dans la volonté de Dieu, prier avec eux, et leur communiquer toutes les instructions qu'elle avait reçues de moi et de votre mère. Tout ceci n'était pas l'ouvrage d'un instant, et les difficultés insurmontables qui s'opposaient à ces saintes occupations en auraient découragé mille autres. D'un côté, le caractère sauvage et revêche des enfants; de l'autre, leur langage, patois qu'il fallait abolir; puis, une troisième difficulté étaient les mauvais chemins et la rude saison qu'il fallait braver. Pierres, eaux, pluies abondantes, vents glaçants, grêles, neiges profondes en bas, neiges tombant d'en haut, rien ne la retenait; et, revenue le soir, essoufflée, mouillée, transie de froid, elle se remettait à soigner mes enfants et mon ménage. » Ce qui s'accomplissait au Ban-de-la-Roche, c'est ainsi que s'appelait ce lieu, fut d'abord ignoré; mais lorsque toute cette contrée fut métamorphosée et régénérée sous le rapport matériel et sous le rapport moral, on reconnut combien avait d'importance le mode d'éducation employé à l'égard de petits enfants.

C'était en 1770 que ce bienfaiteur de l'humanité était parvenu à établir ses *écoles*. Trente et un ans plus tard, en 1801, une femme pieuse, se dérobant aux attraits et aux plaisirs du monde, et consacrant ses jours à l'exercice de la charité, entreprit de fonder, à Paris, le premier établissement destiné à recueillir, pendant les travaux journaliers de leurs mères, les petits enfants au dessous de quatre ans. Plusieurs accidents cruels, arrivés à des enfants en l'absence de pauvres femmes qui ne gagnant, la plupart du temps, que vingt-cinq sous par jour, n'en pouvaient donner huit ou dix pour

les faire garder, firent naître, dans le cœur de madame de Pastoret, l'idée des *salles* d'asile ou d'*hospitalité*. Elle recueillit dans une chambre de la rue de Miroménil, et confia pour la journée aux soins d'une sœur hospitalière et d'une bonne femme, des enfants à la mamelle que leurs mères devaient venir allaiter une ou deux fois dans le cours de leurs travaux. L'établissement était pourvu de douze berceaux, de linge, de lait et de sucre ; mais il n'y avait que deux femmes, leurs forces furent à bout, et, malgré les vifs regrets de madame de Pastoret, il fallut renoncer à augmenter le nombre des enfants. La pieuse fondatrice éleva tous ceux qui avaient pris place dans ses berceaux, et la salle d'*hospitalité* fut transformée en une école gratuite qui n'a pas cessé d'exister. Le germe des salles d'asile fut ainsi arrêté dans son premier développement.

On a supposé, on a même affirmé qu'alors cette idée avait été recueillie et portée en Angleterre. Sans doute, les étrangers, qui avaient pu voir l'asile des berceaux, avaient dû en être vivement touchés et en avaient emporté cette impression dans leurs patries. Mais rien de semblable ne fut entrepris en Angleterre, avant l'année 1817. A cette époque, M. Owen, qui dirigeait à New-Lamark, dans le nord de l'Ecosse, un grand établissement de filature de coton, s'affligeant de voir dans l'abandon les petits enfants des nombreux ouvriers qu'il employait, conçut la pensée de les faire amener le matin par leurs parents et de les confier aux soins d'une personne sûre. Il choisit un simple tisserand, dans lequel on ne soupçonnait qu'un grand amour des enfants et une patience infatigable avec eux. Cet homme, dont le nom a pris rang dans la Grande-Bretagne parmi ceux des hommes utiles, c'était James Buchanan. Il réussit à porter l'école au delà de cent-cinquante enfants de l'âge de deux à six ans, et à créer pour eux des moyens d'amusement et d'instruction. L'imitation de la discipline militaire, déjà suivie dans les écoles de Lancastre, lui fut particulièrement utile en éveillant l'attention, en excitant l'intérêt, en règlant les rapides et uniformes mouvements de ses jeunes élèves. Le chant ne lui facilita pas moins sa tâche. Deux ans après, Buchanan fut appelé à Londres par lord Brougham, et la méthode d'enseignement des *Infant-Schools* fut bientôt portée à un haut degré de perfection. Ces établissements se multiplièrent rapidement en Angleterre.

En 1825, quelques Français, qui avaient visité ces écoles, exprimèrent à Paris l'admiration qu'elles avaient fait naître en eux. Un petit nombre de femmes dévouées forma un comité, dont madame de Pastoret fut élue présidente. Elles se réunirent pour la première fois le 4 Mars 1826, publièrent un prospectus, et provoquèrent des dons et des souscriptions. Le conseil général des hospices leur accorda, au mois de Mai de la même année, un don de 3,000 fr. et une maison dépendant de l'hospice des Ménages. Le comité confia la direction de la salle d'asile d'essai à deux sœurs prises dans l'ordre de la Providence, établi (Vosges), cette communauté seule ayant consenti à en accorder pour cette tentative nouvelle. M. l'abbé Desgenettes, alors curé des Missions étrangères, s'associa aux travaux du comité, élevé au nombre de douze, dont trois dames protestantes. Mais le zèle des fondatrices de l'œuvre, le soin qu'elles avaient pris de faire venir les manuels anglais, de les faire traduire, la bonne volonté des sœurs, les efforts persévérants de chacun n'avaient pu encore faire posséder bien complètement et naturaliser chez nous cette méthode d'enseignement dans laquelle se trouvent mille détails qu'on ne peut bien saisir que par les yeux.

Le besoin de se voir désigner une personne capable et dévouée, qui voulût bien aller en Angleterre étudier les *Infant-Schools*, mit le comité en rapport avec M. Cochin, alors maire du douzième arrondissement. Cet administrateur, qui ignorait les efforts nouveaux et l'organisation récente de l'œuvre, qui n'avait pas eu davantage connaissance de la tentative faite, vinq-cinq ans auparavant, par madame de Pastoret, venait, de son côté, dans le but d'arriver à alléger un peu la triste position des nombreuses familles indigentes de son quartier, en laissant aux mères la faculté de se livrer à un travail lucratif, de faire disposer deux chambres dans la rue des Gobelins, pour y recevoir, durant le jour, un certain nombre de petits enfants. M. Cochin, que son étude et ses observations personnelles mettaient par conséquent déjà à même de bien calculer toutes les exigences d'une pareille mission et d'apprécier les qualités qui seules pouvaient en assurer le succès, indiqua au comité madame Millet comme la personne qui lui paraissait convenir le mieux, uniquement peut-être, à cette tâche qui devait commencer par l'étude et finir par l'organisation. Madame Millet se rendit en

Angleterre en 1827; elle vit avec les yeux d'une femme d'esprit et sentit avec le cœur d'une bonne mère. Etrangère à la langue anglaise, l'instinct du bien, la charité, l'amour de l'enfance, furent ses guides, et en deux mois elle sut si bien comprendre la méthode et se pénétrer de ses avantages, qu'elle revint l'emporter en France avec les modifications nécessitées par la différence des mœurs, des usages, et avec des améliorations qui lui ont été suggérées par la pratique.

A son retour, madame Millet organisa, avec un plein succès, une nouvelle salle d'asile ouverte par le comité des dames, rue des Martyrs; et M. Cochin fonda, dans le même temps, l'établissement, si vaste et si complet, qui depuis a été considéré comme *asile-modèle*. Le comité ouvrit successivement trois autres salles d'asile; mais les ressources étaient précaires, et, pendant quatre années, il ne les obtenait qu'avec peine et irrégulièrement. Ce ne fut qu'à la fin de 1829 que le conseil général des hospices, cédant aux vives sollicitations du comité des dames, se décida à prendre cette institution sous son adoption et sa tutelle. Un arrêté du conseil, approuvé par le ministre de l'intérieur, consacra l'œuvre des salles d'asile, qui, dès ce moment, furent rangées dans la catégorie des *Etablissements d'utilité publique et de charité*. L'administration des hospices commença dès lors à s'en occuper, de concert avec les dames du comité, auxquelles furent donnés des règlements approuvés par M. le préfet de la Seine. La comptabilité des salles d'asile revêtit les formes administratives, et fut soumise au contrôle de l'autorité. Dans l'espace de onze années, le comité obtint de la charité publique, en dons et en souscriptions, . 115,116 francs.
du conseil général des hospices, . . 80,695 »
du conseil municipal, . . . 28,000 »
des bureaux de bienfaisance, . . 24,100 »

Total 247,911 francs.

L'administration des hospices se chargea de payer en outre les loyers et les frais de premier établissement. Le nombre des salles s'éleva successivement à vingt-quatre dans l'espace de ces onze années.

Les allocations de la ville, que les progrès de l'institution avaient rendues nécessaires, lui avaient donné un caractère municipal.

Bientôt l'autorité remarqua que les enfants n'étaient pas seulement recueillis et surveillés, qu'ils étaient élevés, que les salles d'asile formaient en réalité le premier degré de l'éducation de l'enfance, et qu'à ce titre, elles devraient passer sous le contrôle de l'administration, dont la mission est de veiller à la direction intellectuelle et morale de l'éducation à tous les âges et dans tout le royaume. Par une circulaire qui suivit la publication de la loi sur l'enseignement primaire du 28 Juin 1833, le ministre de l'instruction publique s'en saisit. Les salles d'asile étaient considérées comme la base de l'instruction primaire. Le nouveau caractère qu'elles recevaient amena quelque incertitude sur la part de direction qui pouvait être laissée à leurs fondatrices. Par suite d'une sorte de conflit, elles se trouvèrent, pendant l'année 1837, privées de la surveillance maternelle dont elles ont besoin. Cet état de choses était contraire aux intérêts des salles existantes et aux progrès de l'institution. Il importait d'y mettre un terme, et ce fut le but d'une organisation nouvelle que M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, soumit à l'approbation royale, le 22 Décembre 1837. Cette ordonnance reproduit les dispositions de la loi du 28 Juin 1833, relative aux écoles primaires, mais avec des modifications exigées par ce qu'il y a de spécial dans l'institution.

Telle est l'origine, tels furent les notables progrès des salles d'asile en France. On a peine à concevoir combien ils rencontrèrent d'abord d'obstacles et de préventions, et combien il fallut de temps et d'efforts pour en faire apprécier les résultats si utiles et si incontestables. Cette institution est portée maintenant au budjet de l'instruction publique pour la somme de trois cent mille francs, et cette somme est annuellement et entièrement employée en subventions accordées aux salles d'asile naissantes ou à celles qu'il s'agit d'améliorer. — Il serait impossible d'indiquer avec une entière exactitude quel est en ce moment en France le nombre des salles d'asile, car on donne par fois ce nom à des établissements trop peu nombreux ou trop mal organisés pour le mériter; mais on est fondé à croire qu'il ne s'élève pas de beaucoup au dessus de mille.

Pendant dix ans, à une ou deux exceptions près, on ne pouvait obtenir des communautés religieuses d'accorder des sœurs pour la direction des salles d'asile, et toutes les instances demeuraient

vaines ; mais en 1836, M. l'abbé Dupuch, maintenant évêque d'Alger, établit à Bordeaux plusieurs salles d'asile, et depuis cette époque le nombre des établissements fondés par le clergé et dirigés par des sœurs de diverses congrégations, s'est accru rapidement.

On doit s'en réjouir, mais il est à désirer que la méthode d'enseignement lancastrienne y soit conservée avec soin. Elle rend les enfants plus heureux et plus faciles à diriger.

Dans un prochain article nous passerons en revue quelques innovations essayées à l'étranger, et nous ferons connaître l'emploi de la journée d'un enfant dans une salle d'asile de Paris.

(*La suite à un prochain N°.*)

ESQUISSES DE VOYAGE.

TRAJET DE BRESLAU A CRACOVIE.

(Suite.)

Une Frontière. — Des Bohémiens.

Nous sommes en Pologne, me dit le conducteur de la diligence, en me réveillant en sursaut, au fond de la voiture où j'étais pour le moment tout seul. Me voici sur cette terre fabuleuse que ma jeune imagination plaçait autrefois aux dernières limites du monde et pour laquelle elle avait créé une atmosphère presque surnaturelle! Voici un coin de cette terre héroïque, de la triste et glorieuse patrie du slave belliqueux. C'est le pays de Poniatowski ; de Kosciuszko, l'ami et l'hôte de Zeltner et des Suisses, de Kosciuszko, le vaillant et le sage, l'homme sans tache, une des plus belles et des plus jeunes figures de l'histoire. Pologne, Helvétie, temps antiques et modernes, gloires de tous les âges, pourquoi vous séparer? Tell! Kosciuszko! Winkelried! mon cœur aime à vous réunir. Demain je verrai cette Vistule qui reflétait les traits nébuleux du vainqueur de Moscou et naguère les sabres des Hulands et les longues lances des Kosaks accroupis sur leurs chevaux de fer ; dont les glaces épaisses résonnèrent si souvent sous les sourds roulements des canons.—Jamais je ne franchis une frontière, sans éprouver un moment d'émotion que je puis assez bien m'expliquer. En effet, mettant même à part ce qui peut appartenir à des souvenirs plus

ou moins récents, ou aux tribulations des passe-ports et des formalités; quelle source de réflexions de tout genre que ces poteaux, ces haies, ces barrières qui divisent la terre en tant de parcelles diverses, qui font de deux voisins des étrangers, d'un même champ deux pays, par lesquelles l'homme se donne lui-même des entraves dans sa prison. Il faut avoir passé une fois ou l'autre quelques jours devant une barrière à voir courir les nuages pour apprécier les paroles du poète-roi. Le ciel des cieux est au Seigneur, mais la terre, il la donne aux enfants des hommes. Il aurait pu ajouter que les plus forts, au grand désappointement des autres, exerçent assez brutalement leurs droits de propriétaires. C'était vers minuit, l'heure classique, je me trouvais dans un bois; y avait-il longtemps? quel était ce bois? finirait-il bientôt? tout autant de questions insolubles pour moi. Le retentissement d'un pont, le vague bruit d'une eau courante qu'on prendrait pour le gémissement de la nuit, une rivière tortueuse qui se prolonge comme un foudre d'argent sur une draperie noire; deux rangées de pins aux attitudes bizarres, éclairées à moitié par les reflets fugitifs des luminaires d'une voiture, tout cela parle à l'imagination qui aime à errer dans ces solitudes dont elle assombrit et prolonge encore les profondeurs.

Si l'idée de se trouver à minuit au milieu de ces noires forêts de la Pologne vous fait frissonner, lorsque vous rêvez, seul, enfoncé dans la molle sécurité de votre oreiller, la réalité ne doit pas être sans intérêt. Pour moi, je me plaisais à me rappeler toutes les scènes de loups et de brigands que j'ai jamais lues ou entendues; à monter les romans les plus tragiques. J'eusse aimé à me trouver seul à cheval, ou à deux dans un de ces légers traîneaux du nord, qui semblent faits pour les fuites et les enlèvements. C'était pénible d'être bien confortablement en chaise de poste et sous la protection du roi de Prusse. J'étais en voiture, il est vrai, en poste, il est vrai, avec un postillon bruyant, un conducteur souvent endormi et quatre bons chevaux, c'est vrai, ce n'est que trop vrai; mais n'a-t-on pas d'exemple que des meutes de loups affamés aient attaqué, poursuivi des équipages; mangé chevaux, cocher et voyageur! Or, cela ayant eu lieu, cela est encore possible, et la possibilité me suffit pour le moment; elle suffit pour rendre ma position intéressante à mes yeux. Tout allait bien, j'étais parvenu à m'entourer

d'horreur. Cependant la voiture s'était mise soudain au petit pas, elle semblait hésiter; le postillon s'était dressé avec inquiétude sur ses étriers, comme le coq qui signale l'aigle du haut d'une palissade; le conducteur, l'homme impassible, s'était remis sur son séant : trois, ou plutôt une triple exclamation se fait entendre : *Co to jest? **Was ist das?*** Qu'y a-t-il? Pendant une minute, il y eut un feu de fil de questions auxquelles personne ne pensait à répondre. L'égoïsme a ses moments de naïveté. Cependant armé, faute de mieux, de mon parapluie, comme un chevalier de sa bonne lance, j'étais prêt à tout événement; je cherchais machinalement dans l'ombre les yeux de mes loups, ou le bout de quelque canon de pistolet, ou enfin quelque chose, quoique ce pût être.

La voiture s'arrêta insensiblement, et je pus apercevoir à mon tour ce qui causait notre inquiétude. A la distance d'un bon coup de carabine, auprès d'un noir bouquet d'arbres, on découvrait un feu, voilé auparavant par un coude du chemin; et autour de ce feu, se mouvaient des formes bizarres, des groupes étrangers qui se découpaient en silhouettes noires sur la flamme écarlate; c'étaient des masses informes, des corps monstrueux qui semblaient élever en l'air des têtes de chien, de cheval, de taureaux. A une petite distance du bûcher, se dressait un trophée fantastique, formé de toutes sortes d'objets incohérents : des faux brillantes, des roues de char, des harnais, des échelles. Autour de tout cela rampaient ou flottaient de petites et de grandes figures indéfinies, et quand la flamme vacillait sous le vent, un mouvement d'oscillation était imprimé à toute cette fantasmagorie, à laquelle il m'était impossible de rien comprendre. *Zigeunerbande!* des bohémiens, dit le postillon; des bohémiens, répéta le conducteur d'un ton peu rassuré et se mettant en devoir de descendre, pendant que le premier se raffermissait tranquillement sur sa selle. Il ne voulut me donner aucune explication sur la conduite que je lui voyais tenir; mais il m'engageait au nom de la prudence à mettre pied à terre. Ainsi entraîné par son exemple plus que par ses raisons, je l'imitai un peu malgré moi. Nous marchions à une certaine distance de la voiture, toujours fascinés par notre vision. Cependant, il faut le dire, à mesure que nous avancions, le surnaturel s'évanouissait, bientôt même notre inquiétude se changea en une pitié profonde,

à la vue d'une malheureuse famille incendiée, qui passait cette nuit froide et humide autour de débris encore flambants d'une cabane. Un poêle en forme de pyramide restait seul debout au milieu d'un cadre noirci formé par une base en maçonnerie sèche. Une maigre vache et deux pauvres criquets demeuraient patiemment attachés à la roue d'une charette encombrée de hardes et d'ustensiles de tous genres; de petits enfants blonds, nu-pieds et en chemise grelottaient auprès du feu; des femmes en pleurs étaient occupées à contenir quelques porcs qui cherchaient le brasier; un vieillard et un jeune homme recueillaient et rangeaient tristement divers objets encore épars qu'on avait jetés au hasard pour les sauver. Personne n'était venu au secours de ces malheureux; sans doute parce que, dans la solitude de la forêt, leur désastre n'avait pu être aperçu. La poste a pour mission immuable de courir son chemin; nous passâmes, le cœur serré, après les avoir aidés en ce que nous pouvions: le postillon tendit sa gourde; le conducteur s'étant courbé en gémissant tira de sa botte gauche, où il avait jugé à propos de cacher sa bourse, un beau thaler blanc. Ce trait de compassion fit tomber la rancune que je lui gardais pour la ridicule manœuvre dont il m'avait rendu le complice.

Il suffit d'une note pour rappeler une mélodie: un cri de misère produit dans mon cœur un funeste concert. Puissance intelligente ou fatale, malheur, où choisis-tu tes victimes? et si tu ne les choisis pas.... — Il est des moments où la Providence est difficile à définir.

Après quelques heures de tristes méditations, le jour commença à poindre, mais à travers un épais brouillard qui s'éclaircit pourtant, et laissa apercevoir une campagne terne et monotone, d'abord légèrement ondulée, puis peu à peu plus accidentée; des collines chauves, de petits groupes de cabanes fumantes; de longues lignes noires, dessinées par des forêts; enfin les croupes bleues des Carpathes aux formes indécises qui terminent l'horizon.

Louis Bornet.

(La suite à un prochain numéro.)

INFLUENCE DE LA NOURRITURE ET DU CLIMAT SUR LE MORAL DE L'HOMME.

L'homme s'enorgueillit de tout, et plus particulièrement peut-être, de ce qu'il doit au hasard. Il s'enorgueillira de son pays, quelque chétif ou misérable qu'il soit; il s'enorgueillira de son nom, si un de ses ancêtres l'a rendu glorieux; il s'enorgueillira de sa taille, ouvrage de la nature; il s'enorgueillira de sa fortune, ouvrage de son père; il s'enorgueillira de la beauté de sa femme, de la coupe de son habit, de l'allure de son cheval, de l'intelligence de son chien. Rarement il s'enorgueillira de ses vertus, qui seraient ses œuvres. Serait-ce parce qu'il est rarement en mesure de s'en enorgueillir, serait-ce parce que la véritable vertu est essentiellement modeste? [1]

Il n'existe pas de peuple qui ne soit flatté d'être ce qu'il est, et qui ne se vante de son pays chez l'étranger. Le même individu qui se plaindra de toutes choses dans sa patrie, l'exaltera au dehors, tant l'amour-propre a d'empire sur l'homme. Cependant, si on le dépouillait de tout ce qui lui appartient en propre, que lui resterait-il?

Le sol, le climat, l'éducation, les croyances transmises font les hommes. Il serait piquant, par exemple, d'observer combien la nourriture habituelle a d'influence sur l'humeur et le caractère de l'espèce humaine. Les peuples qui s'abreuvent généralement de vin, diffèrent essentiellement de ceux qui se nourrissent de laitage. Le vin rend ceux-là gais, hardis, entreprenants; le lait rend ceux-ci lents, flegmatiques, froids, paisibles.

Les peuples, qui vivent sous un ciel ardent, sont à la fois passionnés et fainéants, sales et orgueilleux, orgueilleux sans doute, de pouvoir vivre de peu ou presque sans labeur. L'Italien manque d'énergie soutenue; il n'a pas même la force d'être sincère. La sincérité est le fait de l'homme vigoureux, assez actif pour se suffire à lui-même par son travail.

Qui sait, si le Français ne doit pas en partie à ses vignobles ses avantages dans les combats, son impétuosité, son activité et son audace? On pourrait gager que le Bourguignon, un jour de bataille, l'emporterait sur le Normand. Mais l'Anglais, dont la nourriture est très substantielle, et qui est fort jaloux de l'honneur de sa nation,

[1] *Chi si loda, si lorda,* dit le proverbe italien.

montrera dans le péril beaucoup de flegme et de sang-froid. Le Russe superstitieux, fataliste et docile, garde sa place devant la mitraille. Le Français, au lieu de rester à la sienne, s'élancera sur la batterie, la baïonnette en avant.

Les Français, dont le vin est la boisson habituelle, se montrent à table généreux, expansifs, féconds en saillies; mais lorsque les peuples, qui vivent principalement de laitage, font par hasard quelqu'abus de vin, ils se trouvent fort mal de ce mélange : vous les verrez moroses, enclins à la colère, portés à des actes de brutalité, eux, habituellement calmes et pacifiques.

L'Indien, qui s'interdit la nourriture animale et qui respecte la vie d'un insecte, est connu par sa douceur indolente. Malheureusement sa nature énervée devait le livrer au joug d'une nation carnivore. L'instinct de la chasse dispose à la guerre, à la rapine, aux envahissements.

Il y aura plus de sociabilité et de vertus domestiques chez les peuples qui ont un climat rude que chez les habitants du Midi. Les hommes du Nord cherchent leurs jouissances dans leur intérieur, dans les causeries, devant le foyer. Les peuples méridionaux, insoucieux et nonchalants, vivent surtout au dehors. L'ombre en été, le soleil en hiver, suffisent à leur bonheur; ils n'ont pas besoin de leurs semblables. L'Andalous et le Lazaronne se mettront difficilement en frais d'amabilité. Semblable à Diogène, chacun d'eux dirait volontiers au monarque disposé à leur tendre la main: « Ote-toi de là, tu me fais ombre ». Le *farniente* est, parmi eux, la volupté suprême; ni le bon vin, ni la bonne chère ne les réunissent: chacun, se confiant dans la bienfaisante nature, s'isole volontiers.

Les sîtes, beaux ou sévères, portent l'homme à la rêverie et à la contemplation; il le rendent calme, silencieux et religieux. Les Allemands, chez qui l'esprit de société ne domine point et qui aiment la vie simple et recueillie de la campagne, sont actuellement sérieux, réfléchis et portés à ce genre d'illusion qui entretient dans le cœur de l'homme la bienveillance et la bonne foi.

Le montagnard n'aura jamais le spirituel babil, la grâce et la souplesse que la vie de salon exige. Son élément, c'est le grand air dans les nuages; ce qui l'émeut, c'est la foudre qui tombe à ses pieds, c'est la voix du torrent qui bouillonne à ses côtés, au fond

du précipice, c'est le battement d'ailes de l'aigle qui prend son vol sur sa tête; c'est le bruit confus des clochettes du troupeau; c'est le cri sauvage des sapins que le vent balance; c'est le bruit subit, isolé de l'avalanche; c'est même le silence étrange de la neige établie pour l'hiver, lorsque tout ce qui animait ces hautes régions semble étouffé sous son pesant linceul. Faites entendre à ce montagnard le gazouillement de la cantatrice la plus habile, les notes perlées des plus charmants airs de Mozard, il restera parfaitement insensible.

Quel est le végétal le mieux organisé? Sera-ce celui qui croit, abrité au pied d'un mur, qui reçoit avec amour le soufle tiède du vent du Sud, qui s'abreuve de rosée pour être ensuite cueilli dans sa fraîcheur par des doigts délicats et parfumés? Sera-ce plutôt celui qui brave sur les monts l'ouragan furieux, qui reçoit, sans ployer soux le faix, la pluie abondante de l'orage, et ne redoute point un ciel capricieux, brûlant ou âpre? La rose est délicieuse au bord d'un ruisseau, au fond de la vallée. Le cèdre est beau, ornant la cîme d'un mont comme le panache sur le casque d'un guerrier à taille gigantesque.

E. V. de Senancour.

L'ATTELAGE.

(Fable traduite du polonais.)

L'évêque *Krasicki*, surnommé le *La Fontaine polonais*, vivait au dernier siècle à la cour du roi-philosophe, Frédéric-le-grand. D'une fécondité peu commune, Krasicki s'essaya dans presque tous les genres de poésie, depuis l'épopée héroïque jusqu'à l'épigramme; mais c'est surtout dans l'apologue qu'il réussit. Ses *Fables* sont en effet une des plus belles productions de la littérature polonaise. Celle dont nous donnons ici la traduction, a déjà été citée dans le fameux ouvrage de M. le marquis de *Custine, la Russie en 1839* (T. I.).

C. A.

Un habile cocher menait un équipage,
Avec quatre chevaux par couples attelés;
Après les avoir muselés,
En les guidant il leur tint ce langage:
Ne vous laissez pas devancer,
Disait-il à ceux de derrière;
Ne vous laissez pas dépasser,
Ni même atteindre, en si belle carrière,
Disait-il à ceux de devant
Qui l'écoutaient, le nez au vent.
Un passant, dans cette occurrence,
Lui dit alors, à ce propos:
Vous trompez ces pauvres chevaux.
Il est vrai, reprit-il, mais la voiture avance.

Fribourg. – Imprimerie de L.-J. Schmid, Éditeur.

L'ÉMULATION,

RECUEIL AGRICOLE, INDUSTRIEL, COMMERCIAL, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE,

N° 14.

Fribourg, 1845 : Quatrième année, Mars, Seconde quinzaine.

L'Emulation paraît tous les quinze jours dans ce même format. Le prix de l'abonnement, la feuille rendue *franco* dans tous les lieux du Canton *où il y a poste*, est fixé à 45 batz pour l'année. Tout abonnement de la Ville de Fribourg doit se faire au Bureau de l'*Emulation*, Rue de la Préfecture numéro 198. Les abonnements du dehors doivent se faire aux Bureaux de Poste respectifs, lettres et argent affranchis.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

LES SALLES D'ASILE.

(Suite.)

Nous avons montré dans notre précédent article la pieuse origine des salles d'asile. On les a vues civiliser et moraliser un vallon des Vosges, sans que durant de longues années ce bienfait et cette salutaire action se révélassent au reste du pays. On a vu ensuite les efforts également ignorés, tentés à Paris au commencement de ce siècle; puis, enfin, l'application plus large, parce qu'elle fut mieux secondée, de cette même idée en Angleterre et en France. L'institution s'est depuis répandue dans tous les centres de population de ces deux grands Etats. Dès 1835, Strasbourg comptait dix salles d'asile; Lyon, cinq; Versailles, cinq; un grand nombre d'autres villes en étaient déjà dotées. Aujourd'hui, grandes ou petites, toutes les cités ont leurs salles d'enfants, et tout conseil communal qui a la conscience et l'intelligence de ses devoirs, inscrit une fondation de ce genre au premier rang des dépenses de la commune. Le nombre s'en accroît journellement.

La Suisse, cette contrée ardente à saisir toutes les espérances d'amélioration morale et tous les moyens d'affermir le bonheur et la prospérité de ses habitants, est une des nations qui entrèrent des premières dans la voie ouverte. Genève et Lausanne fondèrent des écoles de petits enfants, qui, dirigées, l'une par M. Monod, l'autre par M. Penchaud, devinrent bientôt des établissements-

modèles, imités dans les autres cantons. En Lombardie, s'élevèrent des *Scuoli Infantili*, et, par une sorte d'extension de l'idée première de l'institution, plusieurs de ces écoles furent destinées aux enfants des parents dans l'aisance. A Naples et dans le Piémont, des salles furent également ouvertes; mais la Toscane exige une mention particulière pour le zèle qu'elle a apporté à multiplier ces fondations, pour leur excellente organisation et pour les innovations qu'elle y a introduites.

Il y a maintenant à Florence, à Livourne, à Pise et dans tout le Grand-Duché vingt de ces asiles contenant 2,000 enfants. La dépense annuelle de ceux-ci revient à vingt-cinq francs, y compris le loyer de la maison, le salaire des maîtres, les gages des domestiques, et la soupe qui est donnée chaque jour à tous les enfants. Là les asiles sont, comme chez nous, institués pour les pauvres. Ils sont généralement divisés en deux classes, ayant chacune une salle séparée et une maîtresse particulière, la première pour les enfants depuis dix-huit mois ou deux ans jusqu'à quatre ou cinq ans; l'autre pour les enfants de quatre à cinq ans, à sept ou huit. L'introduction de travaux manuels dans les asiles en Italie est générale, et on procède maintenant à des essais pour continuer l'habitude de cette industrie précoce, en donnant quelques travaux à faire dans les écoles primaires. Un comité de marchands et d'artisans fait partie de la société pour les asiles à Florence; ils fournissent aux enfants une besogne facile et leur donnent plus tard les moyens d'exercer un art ou un métier. On s'attache à ce que les travaux manuels des enfants soient de nature à être longtemps prolongés individuellement, de manière à ce que l'élément social de la vie de famille se soutienne paisiblement parmi eux, et que cette jeune population soit aussi longtemps que possible préservée des dangers des manufactures. Des exercices de gymnastique dans les récréations; dans la classe, des exercices calculés pour développer les facultés physiques et intellectuelles des enfants, sans leur faire éprouver la moindre fatigue, le soin de ne jamais les astreindre à demeurer assis plus d'un quart d'heure de suite, telles sont les précautions dont un des effets les plus frappants est l'amélioration de la santé des enfants qui fréquentent les salles. Les cas de mort dans les asiles sont d'environ deux ou trois sur cent,

tandis que la mortalité des enfants, entre deux et six ans, qui ne les fréquentent pas, est, à Florence, de onze sur cent. Les résultats probables ne s'arrêteront pas aux enfants, mais ils s'étendront jusqu'aux parents. Une grande partie des enfants reçus dans les asiles de Florence viennent de l'hospice des Enfants-Trouvés, et, sur six cents, quatre cents appartiennent à cette classe. Une extrême misère avait forcé leurs auteurs à les abandonner; mais aussitôt que l'existence des asiles fut connue, la tendresse paternelle reprit ses droits sur le cœur de ces malheureux parents; ces infortunés enfants furent appelés à goûter les douceurs de la famille et se virent réintégrés dans leur condition civile. Dans les trois années antérieures à l'ouverture des asiles, le nombre des enfants retirés de l'hospice de Florence avait été d'environ 176; mais en 1833, aussitôt que les salles furent ouvertes, ce nombre s'éleva à 214, et en 1837, il s'accrut jusqu'à 404. Peu de faits aussi féconds en importantes et heureuses conséquences ont jamais été mis en lumière dans la statistique morale d'un pays. En Autriche, en Bavière, en Prusse, de nombreux établissements sont venus rivaliser avec les nôtres. Dans le Grand-Duché de Saxe-Weimar, il n'y a pas un village qui ne soit déjà depuis dix ans pourvu d'une de ces salles hospitalières; et le Danemark n'a pas voulu être le dernier Etat d'Europe à recueillir leurs bons effets.

Les Etats-Unis d'Amérique entrèrent largement dans cette voie, et dès 1835, la seule ville de New-Iorck avait ouvert vingt-sept salles dans l'intérieur de ses murs. Les colonies anglaises ne devaient pas non plus demeurer dépourvues de ces écoles pour le premier âge. Missionnaires de l'enfance, de nombreux maîtres quittèrent leur patrie, et parmi eux deux fils de James Buchanan ont, dès 1829, obtenu des succès dans le Sud de l'Afrique, en dirigeant des *Infant-Schools*, ouvertes aux enfants des Cafres, des Hottentots et d'autres tribus à demi-sauvages.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à faire connaître l'emploi de la journée dans nos asiles. Disons avant de retracer ce qui se passe dans tous, que, dans un certain nombre seulement, on a fait pénétrer le travail, qui joue, comme nous l'avons fait voir, un si grand rôle dans les établissements de ce genre en Toscane. Son introduction devrait, nous le pensons, être générale; nous le vou-

drions simple, sans fatigue aucune, peu prolongé, pour qu'il fût comme une variété ou même comme une distraction des autres exercices; il occupe les enfants, les rend attentifs, permet d'obtenir du silence, et porte chacun des petits travailleurs à la réflexion. On peut, pendant ce court labeur, diriger les pensées de l'enfant par quelques récits, quelques questions, par l'explication des paroles des chants et des prières qu'il répète journellement. A Strasbourg, depuis longtemps déjà, toutes les petites filles des salles d'asile, en état de tenir des aiguilles, tricottent; le nombre des paires de bas confectionnés par elles est considérable. Chaque année, on les distribue en prix aux enfants. Les garçons sont occupés à parfiler de la soie, qui se file ensuite, et peut se teindre, puis être tricotée. A Lyon, dans quelques autres villes encore, et dans plusieurs asiles de Paris, le travail a également été adopté, comme propre à faire contracter aux enfants une habitude qui, inculquée à cet âge, devient un goût, bientôt après une seconde nature, et plus tard les doit préserver de la misère et de ses maux.

A Paris, pendant l'année 1843, plus de huit mille enfants ont été reçus dans les vingt-quatre salles d'asile pendant la journée de travail de leur mère. Des souscriptions ont permis de fournir aux plus pauvres d'entre eux les vêtements qui leur manquaient. Plus de deux mille huit cents enfants ont profité de ce bienfait. Aux termes des règlements, les enfants, pour être admis, doivent avoir atteint l'âge de deux ans, et n'avoir pas dépassé celui de six. On les y conserve jusqu'à sept; mais par humanité, on feint de croire à la déclaration peu exacte d'une mère pauvre, et sur les huit mille enfants recueillis, il en est plus d'un qui n'a guère plus de dix-huit mois, et se trouve par conséquent avoir à justifier, par un air plus grave et plus raisonnable que celui de son âge réel, les six mois dont sa mère l'a vieilli par une fraude bien excusable, et sur laquelle la situation de la famille détermine à fermer les yeux.

Le règlement imprimé qu'on remet aux parents qui amènent pour la première fois leurs enfants à l'asile, nous fait connaître quelques-unes des sages mesures qui sont prescrites dans ces établissements. Les parents, avant d'envoyer leurs enfants, doivent, chaque matin, leur faire laver les mains et le visage, les avoir peignés, et avoir veillé à ce que leurs vêtements ne soient ni troués

ni déchirés. De fréquentes inobservations de cette règle entraînaient le renvoi ; mais chaque matin, à l'arrivée et avant l'entrée dans la salle, on passe ce qu'on appelle la revue des mains, et l'établissement est pourvu d'une fontaine et des éponges nécessaires pour réparer les infractions au Règlement. Les enfants doivent arriver à l'asile à huit heures et demie pas plus tard. Ceux qui se présentent après neuf heures ne sont reçus qu'en cas d'une excuse valable. Chaque enfant doit être porteur d'un panier qui contienne sa nourriture pour la journée.

L'heure de la rentrée en classe est indiquée par une cloche.

Aussitôt les enfants dispersés se réunissent, le maître ou la maîtresse les place sous deux files. Le maître prescrit le silence, et fait faire le front. Alors est passée la revue de propreté dont nous parlions tout à l'heure. Lorsqu'elle est terminée, le maître donne un coup de sifflet pour indiquer qu'on va se mettre en marche, et, avec une touche en bois, il marque la mesure du chant qu'il va entonner. Quand le chant commence, le maître fait marquer le pas aux élèves jusqu'à ce que la mesure soit battue juste, et ce n'est que lorsqu'elle est bien établie, que l'on se met en mouvement. Pendant la marche, on veille à ce que les enfants se tiennent droit, et aient les mains jointes derrière le dos. L'une des marches les plus usitées dans les asiles de Paris, est celle que Wihlem a mise en musique, et qui se trouve dans le 16me cahier de son Orphéon. Le chant continue jusqu'à ce que tous les enfants soient entrés dans les intervalles des bancs ; les premiers arrivés marquent le pas, et lorsque les derniers sont en place, le maître donne un coup de sifflet en disant: *Halte!* Après une légère pause, qui permet de s'assurer si le mouvement s'est arrêté au commandement, le maître dit: *Front.* Alors les enfants, au moyen d'un quart de conversion, font face au milieu de la classe, en attendant le signal de la prière. « L'usage de la » faire répéter, phrase par phrase, à tous les enfants, » dit Mme Nau » de Champlouis, « dans une Instruction élémentaire pour la for- » mation et la tenue des salles d'asile, a beaucoup d'inconvénients, » et surtout de réduire à un exercice purement machinal ce qu'on » doit désirer de rendre une œuvre de réflexion. J'ai vu, dans » quelques asiles, cet usage remplacé par une autre méthode que » je lui préfère de beaucoup. Le maître dit la prière à haute voix,

« tous les enfants la suivent en silence ; dès que l'un d'eux a prouvé » qu'il l'a bien retenue par cœur, il obtient, comme récompense, » de la dire tout haut en place du maître. J'ai pu remarquer plus » d'une fois combien ils attachaient de prix à cette faveur ; bientôt » tous l'on réclamé à leur tour et s'en sont montrés dignes. Le but » qu'on se proposait par la répétition immédiate de chaque » phrase a été aussi bien atteint, et l'esprit de la prière a mieux » pénétré ces jeunes cœurs. » L'auteur de cet utile manuel recommande judicieusement aux maîtres et aux maîtresses de ne pas multiplier les prières, afin d'éviter l'inconvénient de rendre, en quelque sorte banal, ce pieux exercice par sa répétition trop fréquente. Elles doivent, bien entendu, être courtes, simples, en rapport enfin avec l'âge le plus tendre.

On comprend que ces écoles gardiennes ont presque uniquement pour but l'éducation des enfants, et qu'on ne doit y avoir en vue leur instruction que secondairement. Voici donc l'emploi de la journée prescrit par le Journal des Salles d'asile : « Après la » prière commencent des chants, les uns vifs et animés, les autres » simples et touchants, qui expriment toutes les idées les plus » appropriées à la vie des enfants, aux sentiments et aux habitudes » morales dont on veut les pénétrer ; puis viennent les évolutions, » les exercices qui les occupent, les amusent, les tiennent sans » cesse en haleine et en action. Toute l'instruction consiste en » exercices, pour satisfaire au besoin continuel du mouvement et » et à la surabondance de vie et d'activité qui sont propres à l'en- » fance. Tout exercice ne doit pas durer au delà de dix minutes » pour ne point fatiguer l'attention des enfants. Toute punition » corporelle, ou même sévère, est interdite, les enfants ne devant » être conduits, surtout dans le premier âge, que par une discipline » douce et maternelle. La seule punition est l'isolement de leurs » petits camarades, pendant quelques minutes. Il s'agit, avant » tout, de rendre aimable et de faire aimer la salle d'asile, le » maître ou la directrice, les enseignements donnés, sous la forme » de conversations familières, par demandes et par réponses, ou » d'exercices et de jeux. On a beaucoup fait quand on a disposé » l'enfant à se plaire dans la salle d'asile, à s'y trouver heureux et » content, à ne la quitter qu'à regret, à y venir chaque matin

» avec empressement. Pour qu'une seule personne, assistée d'une » seule aide, puisse suffire à la surveillance de deux cents cinquante » ou trois cents enfants, elle les divise en fractions de huit ou dix, » même de trois ou quatre, sous la direction d'un petit moniteur » pour les garçons, d'une petite monitrice pour les filles. De plus » un ou deux enfants, de deux, trois ou quatre ans, sont confiés » à un enfant de cinq ou six ans, qui, tout fier et heureux d'avoir » à exercer une sorte de patronage et d'autorité, donne les soins » les plus touchants à ses petits pupilles, et apprécie d'autant » mieux ce qui peut leur être nécessaire ou agréable, qu'il se » rapproche plus de leur âge, qu'il comprend mieux leur faiblesse, » leurs petits chagrins, leurs moindres désirs et fait exactement » pour eux ce que la mère la plus tendre et la plus attentive pour- » rait faire pour l'enfant le plus chéri et le mieux choyé. Tour à » tour, les enfants apprennent à lire les lettres, les syllabes, les » mots, les phrases que la directrice ou le maître trace sur un grand » tableau noir exposé à tous les regards. Ils s'amusent, ils s'exer- » cent à compter au moyen de petites billes rondes, de différentes » couleurs, figurant les unités, les dizaines, les centaines, qui » sont enfilées dans de petites barres de fer : c'est ce qu'on appelle » un bouclier. » Les chants reviennent à des intervalles assez rapprochés. Les plus âgés sont exercés à former les lettres sur le tableau noir. On peut leur donner aussi quelques notions bien élémentaires [1] d'arithmétique, de géographie, d'histoire naturelle, d'histoire sainte, mais en évitant avec grand soin la fatigue, une attention prolongée et une immobilité qui est contraire à leur organisation, et qui le deviendrait à leur santé.

On s'est très bien trouvé de l'épellation chantée. Ainsi, toute la classe chante l'alphabet en suivant les lettres et en les chantant comme s'il était question de solfier des notes. Ainsi, sur l'air : ah ! vous dirai-je maman ? au lieu de chanter *do, do, sol, sol, la, la, sol,* la classe, en suivant la baguette qui lui montre les lettres, chante *A, B, C, D, E, F, G;* le plus faible enfant saisit à la fois la note et

[1] Le Comité central d'instruction primaire y a introduit cette année, avec un plein succès, l'enseignement des poids et mesures, à l'aide du tableau figuratif de M. Dalèchamps, instituteur communal du onzième arrondissement de Paris.

la lettre, et la leçon est prise ; ou bien, sur l'air d'un accord parfait, *sol, si, ré, sol,* on indique chaque lettre l'une après l'autre :

Je vois un A,
Je vois un B;

et l'alphabet se trouve ainsi enseigné jusqu'à Z. L'éloquence du geste est permise dans ce mode de lecture, comme accompagnement de la voix. On peut, le bras tendu, montrer les lettres du bout des doigts, fermer le poing, battre la mesure, frapper des mains, lire vite, lire doucement, élever la voix, la baisser, le tout à commandement, l'oreille s'habitue à un certain rhythme, le corps est tenu en activité, le mouvement des bras, celui des pieds entretiennent la vivacité de circulation, la plénitude de respiration, la turbulence d'action et la précision d'exécution ; dans tout cet ensemble l'enfant est entraîné, il vit, il oublie qu'il apprend à lire, et en effet la lecture n'est pas, comme on le voit, le seul résultat de sa leçon. Lorsque ce procédé fut usité pour la première fois par les fondateurs des salles d'asile de Paris, l'un d'eux s'avisa de dire un jour au ministre de l'Instruction publique (c'était en 1828): « Monseigneur, nous avons le moyen d'apprendre à lire aux enfants en chantant. Pourquoi pas en *dansant?* repartit le ministre, qui croyait repousser une plaisanterie. — Vous avez raison, Monseigneur, répliqua l'interlocuteur, ce serait encore mieux; nous y penserons. » Depuis ce temps il fut mis en usage de gesticuler et de sauter en mesure, tout en chantant : Je vois un A : Cette méthode, dit le Journal des Salles d'asile, fait la joie de nos petits disciples. Nous n'assurons pas qu'elle soit la méthode sans pareille, la méthode par excellence ; nous n'afficherons pas sur les murailles qu'elle peut procurer une lecture courante en vingt leçons, mais nous affirmerons qu'elle familiarise les enfants des salles d'asile avec la connaissance des lettres, avec celle des sons, avec l'habitude de la mesure, et qu'elle réunit l'utile à l'agréable pour un âge qui a besoin de mouvement autant et plus que d'enseignement.

La mise en rang des enfants avant leur entrée dans la salle, la prière, la lecture, ont été retracés par le crayon des artistes de l'Illustration. Ils ont voulu donner aussi à nos lecteurs une vue générale de la salle d'asile Cochin, et leur y faire voir jusqu'au lit de camp sur lequel on étend, durant les exercices, ceux des enfants que le sommeil a gagnés.

Comme on retient cette jeune population jusqu'au soir, pour donner aux parents la disposition libre de leur journée entière, cette précaution, en quelque sorte maternelle, a plus d'une fois son utilité. Enfin un dernier dessin représente le prononcé d'une des peines bien légères dont nous avons parlé plus haut. Les lignes suivantes du Cours normal de M. de Girando expliquent et font apprécier cette innovation heureuse: « On a introduit, depuis quelque temps, disait-il, l'introduction d'un petit jury, formé par les enfants eux-mêmes, pour prononcer sur les fautes de leurs camarades. Vous trouverez dans cette institution, employée à propos et avec réserve, un moyen d'une heureuse efficacité pour faire réfléchir les enfants sur la moralité de leurs actions, et pour les conduire à consulter le témoignage même de leur conscience. Et ce qui nous prouve que la conscience leur dicte, en effet naturellement, les règles du bien et du mal, lorsqu'ils l'interrogent avec une attention sincère et impartiale, c'est que les arrêts prononcés par ces petits jurys sont ordinairement empreints d'une équité remarquable.

On a vu que tout est calculé pour que chacun des exercices fût une sorte de récréation. Mais pour satisfaire au besoin d'air et pour permettre aux enfants des mouvements plus vifs et plus animés, on les exerce dans les préaux à courir, à gravir, à sauter, à se livrer enfin à des exercices de gymnastique simples, qui leur développent les muscles en les mettant souvent en activité.

C'est après une journée ainsi remplie que l'enfant retourne, le soir, dans sa famille, gai, heureux, n'ayant recueilli que des impressions bienveillantes et morales qu'il reporte au milieu des siens.

ESQUISSES DE VOYAGE.

TRAJET DE BRESLAU A CRACOVIE.

(Suite.)

Chaumières-Berceaux-Cabarets. — Une Hôtesse, L'Eau-de-Vie et Socrate. — Chanson.

L'uniformité qui préside à la construction du nid épineux du ramier et du nid boueux de l'hirondelle, semble avoir posé son cachet sur les habitations du peuple, dans cette contrée; il suffit de visiter

la misérable chaumière d'un paysan polonais, pour avoir une idée de presque toutes les autres. Une chose frappante pour un étranger, même pour celui qui arrive de la Silésie, c'est l'air de tristesse et de désordre qui caractérise ici les habitations rurales. On sent que derrière ces vitres, aveuglées par une crasse opaque et cimentées d'argile, végètent des êtres qui ne vivent pas pour eux; la propreté, ce luxe du pauvre, n'est pas même permise à ceux qui doivent la moitié de leur propre subsistance au faste ou à l'avarice d'une hiérarchie vorace d'économes, de fermiers, de seigneurs. Leur architecture est à peu près ce que dut être celle des premiers hommes qui cherchèrent à se faire des asiles contre la dent des bêtes et la rigueur des climats. Sur une base de maçonnerie rustique, en forme de carré long, s'élèvent, en guise de murs, quatre séries de billots superposés horizontalement les uns aux autres, fortement reliés entre eux par de grosses chevilles en bois, et s'enchevêtrant aux quatre angles; les cloisons de la chaumière sont le plus souvent en terre: on pratique des interruptions aux endroits qui doivent recevoir la porte ou les fenêtres, qui sont fort petites. Les billots sont quelquefois remplacés par des madriers plus propres, ou par de la terre glaise gâchée avec de la paille, et présentant à l'extérieur une blanche couche de chaux. Tous les toits sont en chaume. La cheminée, quand il y en a une, consiste en quatre perches munies de bâtons, en forme d'échelons et recouvertes d'un manteau de terre, qui souvent rongé par le vent et la pluie, trahit la squelette de la charpente.

Quelquefois une pièce unique, sans planche, ni plafond, sert à loger toute une famille, avec une vache, un ou deux petits chevaux, des porcs! Un fournau de briques à deux étages y sert en même temps de potager et de poêle. Parmi leurs ustensiles de cuisine, je n'ai jamais découvert ni fer ni cuivre, la poêle, la marmite, la casserole leur sont encore inconnues; leurs repas qui consistent en lait qu'ils mangent le plus souvent aigre, et en un mélange de choux, de pommes de terre, auquel ils ajoutent, quand ils en ont, de la viande coupée menue [1], ils les préparent dans des terrines.

[1] Ce mets s'appelle en polonais *bigos;* il est vraiment national, et en honneur sur la table du magnat comme sur celle du paysan. Cette espèce d'*aplequin* douteux paraît, même en bonne compagnie, un peu singulier à qui en tâte pour la première fois.

Des chevillles saillantes, plantées à point d'appui, servent à suspendre des nippes, toutes sortes d'agrès et même des berceaux. (Un jour, je fis en Pologne la découverte d'un de ces berceaux *bucoliques*, admirable, à mon sens, par sa naïve simplicité. Byron, lisant l'ouvrage d'un de ses ennemis en littérature, se surprit à faire ces deux exclamations consécutives: « Que c'est sot ! je voudrais avoir fait ce vers ! » moi, je voudrais avoir inventé ce berceau. C'est un petit hamac fait d'une peau de mouton renversée dont les quatre pieds ont été conservés, pour s'agraffer deux à deux dans des boutonnières faites à une courroie en forme d'anse de panier; les bords en sont tenus écartés par de légers ressorts de coudrier. Cet usage de suspendre le berceau de l'enfant a quelque chose de primitif et d'agréable pour l'imagination; c'est probablement une de ces inspirations instinctives de la nature que la grande civilisation a sans doute effacées comme bien d'autres, pour les remplacer par la grossière inflexibilité du système, ou par l'erreur du préjugé, erreur dont au reste nous portons bien la peine. L'Indienne suspend son nourrisson sous la charmille fleurie, et le laisse balancer doucement aux brises parfumées; et le vague souvenir de ces premières voluptés éveilla sans doute chez ces enfants de la nature l'idée pleine d'une poétique mélancolie de les faire goûter encore, s'il était possible, à ces êtres qu'on aime de l'amour le plus pur, aux morts. Leur douce religion consacre ainsi ce rapport ineffable qui règne

> Entre la fleur qui naît et la fleur qui se penche,
> Le crépuscule en feu et l'aube rose et blanche,
> La nature et la mort, la tombe et le berceau.....

Il y a loin du climat voluptueux de l'Inde au ciel rigoureux de la Sarmatie; pourtant la femme du Nord suspend aussi son enfant sous le triste chaume de sa cabane; il ne pleure pas, parce qu'il ne souffre point, parce qu'il est libre de ses membres; il dort, parce que sa mère le balance doucement; il fait des rêves d'or, parce que sa mère embaume son sommeil par l'harmonie mélancolique des *dumki* et de la *mazourka* populaire, qui ressemble aux premiers accents d'un ange qui aurait pleuré.

Et la Bohémienne, c'est sous le noir sapin des forêts, auprès du feu nocturne qui fait étinceler les mille facettes du givre des

rameaux, qu'elle accroche le hamac de son fils bercé par le souffle pénétrant de la bise. C'est là qu'il suce le lait d'une sauvage liberté. Cette atmosphère, qui serait mortelle pour un autre, ne transit point son corps endurci en naissant, ni sa poitrine qui n'en respira jamais de plus douce. C'est là l'homme que l'on verra dormir sur la neige comme sur un duvet, se baigner avec délice dans le fleuve glacé, pendant que d'autres frissonneront sous d'épaisses fourrures. Comparez ces natures-là aux frêles enfants de la civilisation. Nous autres ensevelis, ficelés dès notre naissance sous un tas de plume, ayant le corps étranglé dans sa prison; tremoussés par le cahot d'un bercement qui s'accroît en raison de nos souffrances et de nos cris, nous sommes, en comparaison de ces hommes, ce qu'est une plante de serre chaude à une plante indigène; ce qu'est l'oranger étiolé d'un salon à la vigoureuse végétation du pin de la forêt. Les vieilles cuirasses et les épées massives qu'on admire dans les musées trouveraient encore ici comme dans nos montagnes des épaules pour les porter et des poignets pour les manier. Si Napoléon eût fait préalablement un petit voyage dans le Nord, il aurait probablement réfléchi deux fois avant que d'entreprendre l'expédition de Russie: ses braves Français n'avaient malheureusement pas été trempés à la Bérésina. Un relai, à la pointe du jour, me donna occasion d'entrer pour la première fois dans une auberge de Pologne. Ces établissements ont un renom européen et certes ils le méritent! Ici la réalité passe la croyance qu'on doit raisonnablement attendre du lecteur de bonne volonté, et on est obligé d'attester le témoignage de ceux qui ont vu. Espérez y trouver un lit, du pain mangeable, je ne dis pas du vin, mais de la bière, un bouillon ou la matière d'un rôt quelconque, ce sont des prétentions qu'un voyageur novice est en droit d'avoir, mais qui ne tiendront pas devant les premières expériences. Le nom de *Karczma* que nous traduisons par auberge, est une déception; malheur à celui qui, avant de quitter une ville, n'a pas songé à ses provisions de route: il s'est préparé de tristes ragoûts!

Dans le petit nombre des cabinets où l'on sert la bière, l'on a rarement plus de deux verres à l'usage de tout le monde. L'on a pour l'eau-de-vie quelques petits verres, mais, le plus souvent, on la boit dans le vase de tole même où elle a été mesurée. Le paysan

polonais offre ordinairement la coupe du geste, et crache avant de boire et après avoir bu.

Le matin était froid; conducteur, postillon et voyageur, trois sortes de gens faits pour enrager ensemble, nous descendîmes avec un tant soit peu d'appétit et de mauvaise humeur. La porte n'était pas fermée; en entrant nous aperçûmes, sans pouvoir bien les distinguer, grâce au demi-jour qu'il faisait, des groupes de gens de tout âge et de tout sexe dormant autour d'un poêle, dans un pêle-mêle digne du pinceau et de la lyre.

A l'apostrophe énergique de deux Allemands réclamant le feu et l'eau, quelque chose remua, bailla, se leva, se frotta les yeux : une jeune femme, qui, dans d'autres circonstances, n'eût peut-être pas paru laide, était debout pour nous servir. Mais son costume — quelle toilette du matin! . . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Dans un coin de la chambre on voyait deux barils et, au dessous de leurs robinets, des terrines enfoncées dans une boue puante; dans une autre coin une dixaine d'énormes pains noirs sur une peau de mouton, et sur tout cela, un fidèle barbet dormant du sommeil du juste [1].

Pour moi, j'avais perdu l'envie de manger. Cependant je ne quittai pas le Karczma sans avoir goûté de leur esprit de feu.

[1] Pour ajouter à ces traits, je copierai quelques lignes tracées par une main polonaise. *(La suite prochainement.)*

POÉSIE.

L'ISOLÉE.

Quand le flambeau du jour à l'horizon s'incline,
Dorant de ses rayons le flanc de la colline,
Où le pâtre, bercé par son alpestre chant,
Suit, à pas mesurés, son gras troupeau bêlant,
O toi, sensible encore au pouvoir de ses charmes,
Tes yeux, bientôt voilés, laissent tomber des larmes.

A ce tableau de paix, de sage liberté,
Ton esprit inquiet, serait-il irrité;
Ou n'est-ce pas plutôt que tristement émue,
Tu réclames du ciel l'espérance perdue,
Rien qu'un souffle divin qui ranime ton cœur,
Et te présente au moins l'image du bonheur?

D'où vient qu'en recueillant, assise sur la rive,
Les sons mourants au port de la vague plaintive,
Sembles-tu, seule en proie à d'étranges désirs,
Répondre à leur appel par de profonds soupirs?
Lorsque l'oiseau se tait, lorsque le jour s'achève,
Abandonnant la plage et je ne sais quel rêve,
Tu te lèves soudain, comme pour échapper
Aux souvenirs trop chers que tu venais chercher?
On dirait que brisant une importune chaîne,
Tu t'élances sans but où le hasard te mène.
Peu t'importent, dit-on, ces mots: rester, partir;
Sur la terre pour toi, n'est-il point d'avenir?

D'où vient qu'à l'aventure, errant dans la prairie,
Hors des sentiers battus, foulant l'herbe fleurie,
Quand s'élèvent au loin d'harmonieux accords,
Du commun des mortels tu n'as point les transports?
Sur elle-même alors ton âme se replie;
Et longtemps l'on te voit pensive et recueillie;
Puis, levant vers le ciel un regard radieux,
Tu sembles converser en sœur avec des Dieux;
Et d'en haut sur ton front la clarté descendue,
Y tracera ces mots: cette âme est mon élue!

Lorsqu'au delà des flots resplendit l'horizon,
Sur le mont élevé tu fais ton oraison.
De son roc envahi l'aigle quittant la crête,
Jette son cri d'alarme en planant sur ta tête,
Et, plus bas, à tes pieds, le choc des noirs sapins
Mêle sa voix sauvage aux échos des ravins.
Ce n'est pas sous les murs, mais sous le ciel immense,
Que de son Créateur l'homme sent la présence;
Dans les champs verts toujours il est religieux;
Souvent il doute au seuil des temples fastueux.
Mais au dur souvenir de l'humaine misère,
Ton esprit de nouveau, s'abîme en ce mystère;
Pour l'invocation cherchant en vain des mots,
Ton sein brisé ne sait qu'exhaler des sanglots.

« La terre avec rigueur est-elle châtiée,
» Par son maître maudite, ou peut-être oubliée? »
Ce cri de désespoir que renferme ton cœur,
Malgré toi se révèle en ta morne pâleur.

Pourquoi cherchant parfois l'entier oubli du monde,
Seule comme toujours, aux caprices de l'onde
Le soir te livres-tu? Ta nacelle au hasard,
Sans guide, semble errer ainsi que ton regard.
Loin de prendre souci de sa marche incertaine,
Tu penches vers le ciel ta figure sereine;
Des orages subits tu perds le souvenir;
Nul fléau jusqu'à toi ne saurait parvenir.
Est-ce que confiante en ton âme si pure,
Tu ne redoutes rien au sein de la nature?
Sous l'œil du Tout-Puissant ton repos est profond.
Tu demandes alors à l'abîme sans fond,
A la voute étoilée et splendidement belle,
Le secret redouté de la vie éternelle.

Lorsque les factions lèvent leurs étendards,
Jetant autour de toi de tranquilles regards,
Aux cris provocateurs des partis en démence,
Tu réponds par un froid ou dédaigneux silence.
Toi, tu n'as de l'encens que pour la vérité,
Tu n'adores qu'un Dieu, le Dieu de l'équité.
L'imposteur observant ta fière contenance,
De lire dans les cœurs te croira la science.
Par instinct il te hait, bientôt même interdit,
Sous ton œil pénétrant, inquiet il se dit:
C'est là notre Méduse! et détournant la vue,
Il demande tout bas, d'où vient cette inconnue.
Entend-il dans ton sein murmurer le courroux,
De ton assentiment serait-il donc jaloux?
A l'harmonie humaine en secret tu t'immoles,
Et pour te révéler tu n'as point de paroles.
Devant toi le pervers se montre consterné;
Nul pouvoir toutefois ne te sera donné,
Car du Dieu prévoyant ta sagesse profonde
T'a refusé le don de corriger le monde.
De scandaleux abus, témoin silencieux,
Tu parais aux méchants être mystérieux,
Une énigme sans mot proposée à la terre,
Un génie égaré jeté hors de sa sphère
Qui, sans les attendrir, attire leurs regards;
Bravant toujours debout l'atteinte de leurs dards.

S'ils agitent dans l'air la torche incendiaire,
S'ils courbent tous les fronts sous leur joug sanguinaire,
Toi, prenant en pitié la commune terreur,
L'œil fixe, devant eux, tu te poses sans peur.
Au milieu des vaincus, encore solitaire,
De leur lâche sommeil tu n'es point solidaire;
Victimes ou vainqueurs, dans ton cœur condamnés,
A tes pieds, sur la claie, ils se sentent traînés.
Soit dans leurs jours de deuil, soit dans leurs jours de fête,
Pleins de honte à ta vue, ils baisseront la tête.
C'est que parmi les leurs tu ne fais aucun choix;
Que tu sers le Dieu grand, que tu suis d'autres lois;
Que ta pensée est vaste, et ta bouche loyale,
Et qu'à ton port siérait la pourpre impériale.
Sous ton sceptre équitable ils se verraient flétris
Ces heureux méprisants, si dignes de mépris,
Car la prospérité qui couronne leur tête,
Semble de leur talent la flagrante conquête.
Ainsi cet orateur qui sans conviction,
Abusant de sa voix, trouble sa nation;
Le prêtre intolérant, le juge impitoyable,
Le riche jusqu'au bout, avide insatiable,
L'écrivain corrompu, l'homme d'état sans foi
Qui n'a que l'or pour Dieu, son intérêt pour loi;
Le prince qui s'énerve au sein de l'opulence,
Et permet l'injustice avec indifférence,
Sous ta main foudroyés, dans ton œil croiraient voir
Leur cœur se réfléchir comme dans un miroir.
Mais du suprême arrêt subissant l'influence,
Le juste inébranlable est frappé d'impuissance;
Il doit avec horreur, pourtant l'esprit soumis,
Voir s'accomplir le mal impunément commis.

Indifférent surtout, sans te porter envie,
Le vulgaire pour toi, n'a point de sympathie:
Lui, ne pouvant comprendre et ton âme et ton Dieu,
Hésite à t'adresser ou sa plainte ou son vœu.
Le faisan ne suit point l'aigle à travers la nue:
C'est ton partage à toi, de vivre méconnue.
Marche seule à l'écart, seule jusqu'au trépas;
Sans que l'on vienne à toi, sans qu'on suive tes pas;
Etrangère à la terre et du ciel exilée,
Tu porteras ce nom, nom fatal, l'Isolée!

Mlle *E. V. de Senancour.*

Fribourg. — Imprimerie de L.-J. Schmid, Editeur.

L'ÉMULATION,

RECUEIL AGRICOLE, INDUSTRIEL, COMMERCIAL, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE,

N° 15.

Fribourg, 1845 : Quatrième année, Avril, Première quinzaine.

L'Emulation paraît tous les quinze jours dans ce même format. Le prix de l'abonnement, la feuille rendue *franco* dans tous les lieux du Canton *où il y a poste*, est fixé à 45 batz pour l'année. Tout abonnement de la Ville de Fribourg doit se faire au Bureau de l'*Emulation*, Rue de la Préfecture numéro 198. Les abonnements du dehors doivent se faire aux Bureaux de Poste respectifs, lettres et argent affranchis.

(Echo de l'Association industrielle suisse. — Feuille Mensuelle, Mai 1844.)

RAPPORT

DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE FÉDÉRALE SUR LES RELATIONS COMMERCIALES DE LA SUISSE AVEC L'ÉTRANGER.

La Commission d'enquête fédérale ayant fini ses délibérations, son rapport et ses propositions étant livrés à la publicité, il est de la mission de notre feuille de vouer une attention particulière à ces travaux. Ce rapport n'ayant pas été communiqué à temps aux Etats, plusieurs cantons ont été dans l'impossibilité de donner les instructions nécessaires à leurs députations à la prochaine Diète, d'où il résultera naturellement que cette question ne recevra de sitôt sa solution. Voilà pourquoi nous nous bornons, pour le moment, à ne jeter qu'un coup d'œil général sur les résultats des opérations de cette Commission, nous réservant d'entrer en discussion, en temps et lieu, de rapprocher et d'examiner les différentes propositions qui ont été faites. Si nous voulions nous en occuper aujourd'hui, il faudrait faire précéder notre travail d'une critique détaillée embrassant des faits nombreux, ou plutôt, il faudrait commencer par une exposition beaucoup plus étendue des faits mêmes. Mais pour cela il nous manque une quantité de données, et des données si diverses qu'il est indispensable de faire avant tout de nouvelles études et de puiser dans des sources nouvelles, si on ne veut pas s'exposer à avancer des faits sans les étayer de preuves suffisantes.

Pour saisir la question qui nous occupe dans son vrai jour, il nous paraît indispensable de connaître et de ne pas confondre trois choses essentielles, à savoir : 1. l'état exact du mouvement du commerce suisse avec l'étranger, et l'influence que ce mouvement exerce sur la force productive de l'intérieur ; 2. les conséquences basées sur ce mouvement ; 3. les propositions à faire pour parvenir à améliorer l'état actuel de nos relations. En confondant ces trois points, il est impossible d'examiner la connexion qu'il y a entre les causes et les effets, entre les maux et les remèdes.

Comme nous venons de le dire, nous nous bornerons pour le moment à une analyse détaillée sur ces données, mais nous croyons devoir accompagner notre aperçu de quelques observations pour faire ressortir les défectuosités dont le rapport est hérissé.

Avant d'aborder le rapport lui-même, nous ne pouvons passer sous silence le message par lequel le Directoire actuel a ouvert les délibérations de la Commission d'enquête. Nous ne prendrons point en mal la circonspection dont usent communément les cantons du centre, quand il s'agit de mesures générales, de quelque nature qu'elles soient. Mais en voyant le Directoire lui-même, dans une question aussi grave, ne montrer que de l'aversion, méconnaître le vrai but que l'on se propose tout en venant même vous catéchiser, cela a certes lieu d'étonner[1].

Il est sans doute bien difficile sinon impossible de persuader celui qui vit de préventions ; il est cependant certain qu'en séparant trop les intérêts communs, le dommage qui en résultera pour la Suisse centrale, ou du moins pour deux cantons, sera, suivant les circonstances, plus grand qu'on ne le pense aujourd'hui. Que l'on ne se méprenne pas, quelle que soit l'apathie que l'on rencontre, quand il s'agit de mesures générales, quels que soient les ressorts apparents ou cachés que l'on fasse jouer de divers côtés pour entraver la centralisation des péages suisses, cette idée, si le sentiment de notre propre existence n'est

[1] A l'appui de ce que nous avançons, nous allons extraire de la missive directoriale les considérations préliminaires ci-après : « On ne saurait nier que de nos jours il ne prédomine, dans toutes les relations de l'homme, une tendance matérielle, et qu'au mépris de tout égard, on ne concentre tous les efforts pour se procurer des biens terrestres, *au point que* LA SOIF DE L'OR ET DES RICHESSES ÉTOUFFE AUJOURD'HUI TOUT SENTIMENT DE DIGNITÉ MORALE, TOUT AMOUR POUR LA GRANDEUR SPIRITUELLE*. La puissance de la vapeur et des inventions mécaniques disputent l'empire du monde à l'intelligence humaine, au développement spontané des forces physiques et morales des citoyens. L'ouvrier épuisé est jeté comme un fuseau usé, comme une chaudière à vapeur hors de service. L'histoire moderne de tous les Etats fournit des preuves frappantes qui viennent corroborer cette assertion.

« Bien que la tendance matérielle qui, dans l'industrialisme surtout, déborde tous les efforts spirituels et moraux**, soit une véritable calamité qui écrase nombre de belles fleurs de la vraie civilisation et de l'humanité, aucun Etat ne s'est encore senti assez fort pour rétablir l'équilibre entre l'esprit et la matière et pour opposer une digue à des empiétements dont les pernicieux effets se feront remarquer peut-être encore dans bien des siècles. Tous ont au contraire fléchi devant l'impulsion donnée aux intérêts matériels, contents

* C'est le Directoire de **LUCERNE** qui parle. *(N. du T.)*

** Voir : L'INDUSTRIALISME ou *les professions industrielles justifiées par leur influence sur les mœurs, les sciences et les arts*. Fribourg, 1844.

entièrement éteint en nous, se développera néanmoins, et prendra vie tôt ou tard; car elle repose sur une base solide, LE BESOIN DU PAYS, et elle a déjà trouvé trop de partisans, pour qu'il nous soit permis de penser qu'on puisse la bannir si facilement.

Mais abordons maintenant le rapport-même, et résumons-en les données essentielles d'après l'ordre qui y est observé.

I.

RAPPORT

SUR L'ETAT ACTUEL DU COMMERCE SUISSE.

La série des demandes que M. l'avoyer *Neuhaus* adressa aux Etats respectifs de la Confédération suisse, a dicté à la Commission d'enquête fédérale la marche qu'elle a suivie; car tout le rapport repose essentiellement sur les réponses qui ont été données.

Voulait-on établir par ce moyen un système statistique complet du commerce et de l'industrie suisses? Dans ce cas il est évident que ces demandes n'embrassaient pas encore assez de matières. N'a-t-on voulu connaître que le mouvement du commerce suisse avec l'étranger? Alors ces demandes pouvaient nous jeter en certaines parties dans des erreurs, et devaient dans tous les cas avoir pour résultat une diffusion inutile. Et si, après avoir rassemblé les matières, pendant dix-huit mois, M. le président de la Commission a demandé que le recueil des matériaux, *très défectueux en de certaines parties*, fût rendu plus complet avant d'entreprendre les délibérations sur ce sujet, cette demande se trouve en quelque sorte justifiée par ce qui précède. Nous ne voulons pas dire avec cela que le Directoire n'ait pas été en droit de convoquer cette Commission; nous estimons au contraire qu'il y a été en quelque sorte obligé par certaines motions faites à la Diète de l'année dernière. On devait en conséquence être péniblement affecté de la difficulté qui s'est élevée entre M. le prési-

qu'ils étaient lorsqu'ils pouvaient sauver quelque parcelle de l'héritage revevant à l'intelligence.

« Mais si le pouvoir politique des Etats unitaires et forts n'a pu se soustraire à une telle tendance, les autorités de la Suisse fédérative qui n'ont à leur disposition que des ressources minimes, le peuvent bien moins encore. La Suisse sera obligée de suivre la même route que les autres Etats ont suivie. Veiller qu'elle la parcoure avec prudence, sans précipitation, faire qu'elle soit défendue autant que possible contre tous les dangers qui la pourraient menacer, telle est, suivant l'opinion du Directoire, l'importante tâche que les autorités ont à s'imposer.

« Le Directoire voudrait donc que l'on conservât, autant que faire se peut, tous les éléments spirituels et moraux sur lesquels repose l'édifice de notre vie publique. »

dent du Directoire et celui de la Commission d'experts au sujet de la compétence, comme d'un funeste destin qui semble planer sur la Suisse chaque fois qu'il s'agit de faire quelque chose qui doive lui profiter.

Bien que les matériaux aient été incomplets, la Commission en a eu cependant un grand nombre; mais le temps trop limité ne lui a pas permis de les utiliser convenablement, considération en faveur de laquelle elle demande que les Etats usent d'indulgence pour son travail. La Diète pourra donc s'occuper de ce travail, ce qui ne veut pas dire qu'elle parvienne à prendre une décision.

Les sources dans lesquelles la Commission a puisé *ses renseignements*, consistent, au dire même du rapport, *dans les communications qu'elle a reçues des différents cantons, dans des données statistiques recueillies en particulier par quelques membres*, et enfin, *dans l'expérience des experts-mêmes*. « Grâce aux sources que nous venons d'indiquer, la Commission croit avoir relevé un tableau assez fidèle du mouvement du commerce suisse en général: Si elle a omis dans son rapport l'indication d'un grand nombre de chiffres, c'est parce que les chiffres, s'ils n'ont pas été entièrement sûrs, sont plutôt une source d'erreur que de vérité, et que la Commission a dû s'imposer quelque réserve, eu égard à la crainte assez répandue que la publicité donnée à ces chiffres ne compromette les intérêts des producteurs et des commerçants suisses, c'est pourquoi elle préfère s'en tenir à des généralités[1] »

A. *Education du bétail et Agriculture.*

Sous cette rubrique le rapport de la Commission traite d'abord de l'éducation du bétail en général, ensuite de la fabrication du fromage et du beurre, des tanneries, du commerce de peaux et de cuirs, du commerce et des manufactures de laine, des fabriques de savon et de chandelles, de la culture des forêts, des vignes, des céréales, des pommes de terre, des fruits, du tabac et du mûrier, de la fabrication de l'eau-de-vie et de la bierre, de celle des tissus de paille, et finit en donnant un résumé de la consommation des denrées coloniales.

Le rapport dit que l'éducation du bétail et l'agriculture sont en général dans un bon état, qu'on ne remarque que dans l'est et le nord de la Suisse du malaise notoire, provenant de la dépréciation considérable de la valeur des vignobles, et qu'à part cette fâcheuse dépréciation, on peut dire que l'*agriculture* se trouve dans un état *satisfaisant* en Suisse. Nous le désirons d'autant plus que le rapport s'exprime immédiatement après dans un sens beaucoup moins favorable quant à l'*industrie* en général.

[1] Moyen bien commode, sans doute, d'esquiver les difficultés, mais non pas de les résoudre. Tout commerce repose sur des *chiffres*: sans eux point de vie; il n'y a que cahos, inertie et radotage. *(N. du T.)*

Examinons avant tout un peu plus particulièrement l'éducation du bétail et l'agriculture.

Le rapport trace le tableau suivant de l'*éducation du bétail* : « Comparativement aux temps anciens, un changement essentiel s'est opéré dans l'état du bétail suisse (c'est-à-dire du gros bétail), non-seulement quant au nombre, qui s'est *extraordinairement accru*, mais encore quant aux espèces qu'on élève. Les *chèvres* et les *moutons, jadis plus nombreux qu'aujourd'hui*, ont été refoulés par le gros bétail vers les régions supérieures. L'éducation des chevaux, quoique rendue plus difficile par le partage des pâturages communs, est encore florissante dans quelques cantons. On ne saurait d'ailleurs méconnaître que la quantité des chevaux, entretenus en Suisse, s'est extraordinairement accrue. » Aux considérations finales il est encore dit : Le nombre des bestiaux a *presque doublé* dans beaucoup de cantons. »

Ce tableau général qui se présente sous un jour très favorable, nous allons l'accompagner de quelques chiffres tirés des rapports officiels des cantons de *Zurich*, *Uri* (district), *Soleure*, *Thurgovie* et *Vaud* et embrassant, à peu près le même espace de temps, 20 ans.

1. GROS BÉTAIL.

	ANNÉE.	PIÈCES.	ANNÉE.	PIÈCES.
Zurich	1820	50,555	1840	52,446
Uri	1823	9 719	1842	9,033
Soleure	1822	23,250	1840	24,398
Thurgovie	1822	28,109	1843	28,645
Vaud	1824	68,654	1843	72,543
	Total	180,287		187,065

Il est donc démontré que dans un espace d'environ 20 ans le gros bétail a augmenté, dans ces 5 cantons, à peu près de 4 pour cent, tandis que dans la population cette augmentation est au moins de 8 pour %. Le rapport paraît aussi mettre une certaine importance à ce qu'en Suisse il existe approximativement une pièce de gros bétail pour trois habitants, chiffre qu'il faut dans tous les cas porter à 3 1/3 ou à 3 1/2. Pour établir la comparaison, il ne sera pas sans intérêt de connaître qu'en 1816 le Wurtemberg comptait 418 pièces de gros bétail sur 1,000 habitants, en 1820, 464 pièces et en 1840, 491 pièces ; de sorte que, à l'exception des dernières années, l'augmentation du bétail a dépassé l'augmentation de la population. En Prusse le chiffre des bestiaux s'est pareillement accru d'un tiers entier pendant les 20 dernières années. La Bavière offre à-peu-près le même résultat. De ces chiffres il résulte 1. que sous aucun point de vue il ne peut être question d'un accroissement extraordinaire; 2. que, relativement à la population, le nombre du gros bétail a diminué ; 3. que la Suisse ne peut de loin pas soutenir la comparaison avec les pays dont la situation n'est pas plus favorable que la sienne.

2. CHEVAUX.

	ANNÉE.	PIÈCES.	ANNÉE.	PIÈCES.
Zurich	1821	2,821	1842	3,939
Uri	1816	322	1842	135
Soleure	1818	4,059	1840	4,169
Thurgovie	1822	2,553	1843	2,885
Vaud	1824	22,998	1843	18,713
	Total	32,753		29,841

D'après ces données il y aurait un décroissement absolu d'environ 9 pour %. Mais comme ce sont les chiffres de Vaud qui en décident, nous ajouterons d'abord que si on avait adopté les dénombrements de 1819 et de 1839 qui sont les plus favorables que nous connaissions, la différence aurait été à-peu-près balancée. Quoi qu'il en soit, on peut admettre, d'après d'autres renseignements qui méritent assez de confiance, que, dans les dernières années, le nombre des chevaux a plutôt *diminué* qu'*augmenté*, et qu'il ne s'est accru *nulle part dans la même proportion que la population*. L'augmentation des chevaux de luxe et de ceux employés au service des postes, service qui demande en Suisse de 15 à 1,800 chevaux, ne compense pas la diminution de ceux qu'on élève de moins et de ceux qui sont remplacés dans les ouvrages agricoles par des bœufs et des vaches.

3. MOUTONS.

	ANNÉE.	PIÈCES.	ANNÉE.	PIÈCES.
Zurich	1821	3,731	1842	4,665
Uri	1818	8,194	1842	14,086
Soleure	1819	9,018	1840	15,302
Thurgovie	1824	2,179	1843	2,811
Vaud	1824	79,238	1843	68,703
	Total	102,360		105,567

Les moutons offriraient donc une petite augmentation de 3 pour %. Mais comme, pour établir la comparaison, les renseignements de la plupart des autres cantons nous manquent, nous sommes bien loin de tirer de cette augmentation des conclusions générales.

4. CHÈVRES.

	ANNÉE.	PIÈCES.	ANNÉE.	PIÈCES.
Zurich	1821	2,717	1842	7,264
Uri	1819	15,183	1842	14,028
Soleure	1818	3,901	1840	6,460
Thurgovie	1824	1,378	1843	3,664
Vaud	1824	39,125	1843	49,792
	Total	62,304		81,208

Le résultat de tous ces chiffres est donc de prouver une AUGMENTATION, *évidente et non équivoque* en CHÈVRES, qui va approximativement à 30 pour %...! Il est vrai, que dans les rapports officiels du canton de Vaud, les porcs figurent avec les chèvres, mais cette circonstance particulière ne décide rien dans cette affaire.

S'il n'existe maintenant point de raison qui permette de croire que l'une ou l'autre de ces indications offre une inexactitude notable, et que les données des autres cantons, que l'on fera bien de recueillir sans retard pour prévenir tout mécompte, ne viennent point présenter des résultats tout autres que ceux-ci, pourra-t-on encore, en présence de pareils faits, parler de l'*augmentation extraordinaire du gros bétail, de l'augmentation extraordinaire du nombre des chevaux* et dire que : « les *moutons* et les *chèvres*, jadis plus nombreux, » ont été refoulés vers les régions supérieures? » Examinez les chiffres du canton de Zurich, de Thurgovie et de Soleure, donnés ci-dessus, ils vous répondront. En comprenant même par les mots *comparativement aux temps anciens* un âge plus reculé que celui que le rapport veut désigner, il est à observer que la population était bien moins nombreuse alors qu'à présent, ce qui rétablit amplement la proportion.

Ces chiffres démontrent donc clairement que, par rapport à l'économie nationale, l'état actuel du bétail en Suisse donne des résultats tout différents à ceux indiqués dans l'exposé de la Commission. Notre opinion qu'avant de porter un jugement définitif et de tirer des conclusions, il est nécessaire de mieux étudier les faits, se trouvera justifiée par les nombreuses observations que nous venons de faire sur le premier article du rapport.

Les autres tableaux du rapport, nous ne les suivrons qu'à traits rapides, nous réservant d'entrer en plus de développement en temps opportun.

Fromage et Beurre. Le rapport dit : « La fabrication du fromage a extraordinairement augmenté dans les dix dernières années, ce que l'on doit en partie à l'accroissement du nombre des bestiaux, en partie à l'établissement des fromageries de village. » Cette dernière allégation est fondée. « La fabrication du beurre est en rapport inverse de la fabrication du fromage. La première doit diminuer, quand la seconde augmente. Le lait, matière première que l'une et l'autre mettent en œuvre, ne peut servir à la fois aux deux industries. » — Dans ce cas quel est le fruit de cet accroissement extraordinaire du nombre de nos bestiaux? — « L'Allemagne et l'Autriche envoient beaucoup de beurre à la Suisse; la Savoie lui en fournit aussi quelque peu. »

Tanneries. Commerce de peaux et de cuirs. Le rapport dit que cette branche d'industrie a été, plus que toute autre peut-être, entravée dans son développement naturel par les systèmes douaniers qui nous entourent et qu'elle a évidemment subi un mouvement de décadence. Après une sérieuse délibération, la Commission s'est convaincue qu'il n'était pas au pouvoir des autorités de relever cette branche d'industrie, soit que, faute de matières premières, on ne fabrique pas le *cuir mince* en Suisse, soit que le *cuir à semelle* ne peut pas s'ex-

porter, vu les droits élevés dont l'étranger frappe ce produit, droits qui équivalent à une prohibition, et qu'on ne gagnerait pas grand'chose à imposer la sortie de l'écorce. — Il s'exporte une forte quantité de grosses peaux de bœuf.

Il reste à constater si effectivement la Suisse manque de toute matière première pour la fabrication de cuir léger, et à établir le rapport qu'il y a entre cette matière première et la consommation de l'intérieur. Des personnes, à même d'être bien informées, nous assurent que la Suisse orientale exporte pour la France une grande quantité de peaux légères. Tout dépend de la décision de cette question. — Nous serions charmés que les commerçants voulussent nous fournir des renseignements sur ce point intéressant.

Commerce et manufactures de laine. Le rapport dit : « Le commerce de laine n'a pas une grande importance en Suisse, et la fabrication des tissus de laine et de mi-laine ne suffit pas à beaucoup près aux besoins du pays. L'industrie de la laine existe comme industrie de fabrique dans le canton de *Zurich* où douze fabriques occupent de 3 à 600 ouvriers ; dans le canton de *Berne* où il existe plusieurs fabriques ; dans le canton de *Glaris* où il y a trois fabriques peuplées de 170 personnes; à *Bâle* qui a une fabrique ; dans le canton d'*Argovie* où il y a deux fabriques ; dans celui de *Neuchâtel* où il y en a une. Indépendamment de ces fabriques, les cantons de *Soleure*, du *Tessin*, de *Vaud* et du *Valais* ont quelques tisserands de drap, qui, comme les précédents, s'occupent en majeure partie à la fabrication des draps mi-laine. D'après ces renseignements, le nombre total des tisserands de laine en Suisse est au plus de 1,500. L'importation des draps et des marchandises de laine s'est au contraire élevée en 1841 à 25,575 quintaux (d'après le rapport de la Commission, texte français, à 24,575 quintaux), en 1842, à 26,939 quintaux, et en 1843, à 26,758 quintaux, et par conséquent en moyenne à plus de 26,000 quintaux par an.

En établissant la moyenne du prix le plus bas à 500 fr. et celle du prix le plus élevé à 1,000 fr. par quintal, nous trouverons que la somme totale, dont nous sommes tributaires de l'étranger pour la lainerie, flotte entre 13 et 26 millions de francs de Suisse, et s'élève probablement de 15 à 20 millions. A l'observation du rapport disant qu'il est difficile d'expliquer pourquoi l'industrie de la laine n'a pu s'élever en Suisse à la hauteur où d'autres industries sont parvenues dans un espace de temps beaucoup plus court, on pourrait répondre que l'industrie lainière est spécialement restée en arrière dans un temps où l'exploitation de l'industrie cotonnière, tout en offrant plus de bénéfice et moins de désagrément dans la manipulation, demandait moins de connaissances techniques que la première. Cependant la fabrication de la laine s'est tellement développée dans d'autres Etats au moyen des machines, qu'il faudrait aujourd'hui des capitaux considérables, des connaissances étendues, une persévé-

rance à toute épreuve et un marché plus avantageux pour reconquérir sur l'étranger le rang qu'il occupe chez nous. L'entrepreneur le plus hardi reculera devant de telles entreprises, si l'État ne va à son secours avec des avances, pour un certain temps du moins, et jusqu'à ce que ces nouveaux établissements se soient consolidés. Ici l'ouvrier individuellement pris est impuissant. La Commission elle-même désirerait que cette industrie pût prendre assez d'extension en Suisse pour suffire du moins à la consommation intérieure, ce qui occuperait les bras de 15 à 20,000 individus. Cependant elle trouve qu'il y a un profit plus assuré et plus grand à s'approprier entièrement une industrie et d'en échanger les produits contre les produits d'industries cultivées ailleurs avec plus de succès que chez nous. Elle suppose, il est vrai, la possibilité d'écouler les articles que nous produirions, et elle convient que cette possibilité est de plus en plus entravée par les systèmes de douanes dont nous sommes entourés. Ceci est une vérité sans doute, mais la consolation qui en résulte pour l'industrie est petite, et il reste à savoir si nous devons être à jamais condamnés à jouer un rôle passif en présence de ces entraves, ou bien, si on veut enfin viser aux moyens qu'il y a à prendre en de telles circonstances.

Fabriques de savon et de chandelles. Selon le rapport il existe des fabriques de savon dans tous les cantons, sauf dans ceux d'*Uri*, de *Vaud* et de *Neuchâtel*. Il se fabrique des chandelles dans tous les cantons. Les cantons de *Zurich* et de *Genève* sont ceux où cette industrie a pris le plus de développement. Cependant on importe encore une grande quantité de chandelles et plus encore de savon (25 à 30,000 quintaux par an). Il reste à décider si le savon, dit de Marseille, ne pourrait pas se produire aussi en Suisse.

Bois. Le rapport dit que la Suisse possède encore une grande richesse en bois, que les bois sont devenus pour elle, depuis quelque temps, l'élément d'un commerce très important avec l'étranger, et que ce commerce s'est établi sur un pied très considérable, notamment avec la France et l'Algérie. « On ne saurait nier, continue le rapport, que plusieurs cantons n'aient fait, dans ces derniers temps, de grandes brèches à leur capital forestier, et ne l'aient peut-être mis trop fortement à contribution, sans pourvoir à la reproduction des bois. Plusieurs cantons, ayant appris par l'expérience que des coupes mal entendues peuvent exercer une influence fâcheuse sur le climat, ont pris des mesures qui ont pour but la conservation des forêts. Mais toujours est-il qu'il en existe un certain nombre qui n'ont point de législation forestière et qui pourraient dès lors avoir en perspective un avenir peu rassurant. La Commission pense en conséquence qu'il est fort à désirer que tous les cantons prennent à cet égard des mesures législatives en vue de protéger la culture des bois. — Enfin on apprend que l'allégation, établie au commen-

cement de ce paragraphe, disant que la Suisse a trouvé dans sa richesse en bois un élément d'un commerce très considérable avec l'étranger, se réduit en majeure partie à ce que quelques spéculateurs étrangers viennent exploiter nos forêts, car le rapport ajoute: « Le commerce en bois que la Suisse fait au dehors, présente encore ce côté défavorable, qu'il est en grande partie entre les mains d'étrangers. »

Prairies. Quant à la culture des prairies, une seule chose mérite d'être remarquée; c'est que, sans comprendre les vastes pâturages, la Suisse possède plus d'un million d'arpents de terre cultivés en prairies.

Céréales. D'après les rapports des cantons, il n'y en a que *quatre* qui soient assez favorisés par la nature pour produire en totalité le grain nécessaire à leur propre consommation : ce sont les cantons de Lucerne, de Fribourg, de Soleure et de Schaffouse. Berne, Argovie et Vaud produisent à peu de chose près ce dont ils ont besoin. Tous les autres tirent de l'étranger des quantités de grain plus ou moins considérables. L'Allemagne importe annuellement en Suisse plus de 400,000 sacs (*malter*) de céréales de toute espèce. L'Italie nous envoie aussi beaucoup de blé et de riz. — A cette occasion la Commission observe qu'il serait fort à désirer que la Suisse, en compensation des millions qu'elle paie chaque année au midi de l'Allemagne pour ses grains, pût y placer des produits de son industrie. La Commission désirerait de plus que le transit du riz d'Italie, destiné pour la France, se fît de nouveau par la Suisse; car, par suite de la différence apportée par la France dans ses droits d'entrée, suivant que l'importation se fait par mer ou par terre, ce transit a presque entièrement cessé.

Pommes de terre. En revanche, la Commission a vu, par les communications qui lui ont été faites, qu'à l'exception des cantons d'Uri, d'Unterwald (le bas), de Bâle-Ville et d'Appenzel (les deux Rhodes), tous les cantons produisent des pommes de terre en quantité suffisante pour leurs besoins, et que par conséquent ils ne dépendent point de l'étranger pour cette denrée qui occupe le premier rang parmi les aliments de première nécessité.

Fruits. La Suisse produit non-seulement le fruit dont elle a besoin, mais elle en exporte encore, soit à l'état de fruit vert, soit à l'état de fruit sec, une quantité assez considérable, notamment en Allemagne et en Italie. Il serait toutefois désirable que l'on pût obtenir de la France la réduction des droits qu'elle perçoit sur les fruits secs.

Culture de la vigne. Le rapport donne les renseignements suivants sur cette culture : En tout, il peut y avoir en Suisse 60 à 70,000 arpents de vignes, produisant annuellement environ 600,000 muids (*saum*) de vin de qualités très diverses. La majeure partie de ce vin est consumée dans le pays même. Il s'en exporte encore quelque

peu des cantons de Schaffouse, de Zurich et notamment de Thurgovie pour les Etats de l'Union douanière allemande où les vins dits du lac de Constance jouissent d'une réduction sur les droits d'entrée. Les autres espèces de vin suisse ne font pas l'objet d'une exportation considérable.

Les entraves mises à l'exportation des vins à l'étranger, jointes à celles que les droits élevés de consommation perçus dans quelques cantons apportent à la circulation, ont eu pour conséquence naturelle une dépréciation considérable de la valeur des vignobles dans l'est et le nord de la Suisse où l'on a déjà converti beaucoup de vignes en champs et en prés.

Le rapport fait en outre ressortir la grande quantité de vins étrangers qui est encore importée, s'élevant de 460,000 à 490,000 quintaux par an, dont la majeure partie se consomme en Suisse. Il s'en suit que le 1/3 ou le 1/4 du vin qui se consomme aujourd'hui dans notre pays est de provenance étrangère, et comme les routes et les moyens de transport s'améliorent de jour en jour, cette quantité augmentera sans doute encore, d'où il résultera une plus grande dépréciation des vignobles encore, à moins qu'on ne la prévienne en extirpant les vignes pour donner au terrain une autre destination. Le rapport se console de cette perspective peu réjouissante dans les termes que voici :

« Quelque regret que l'on éprouve, d'un côté, de voir l'état de souffrance de la culture de la vigne dans plusieurs parties de la Suisse, on ne peut, d'un autre côté, se dissimuler que la forte importation et la consommation des vins étrangers en Suisse paraissent être une preuve de l'aisance qui y règne. La population se trouve assez riche pour s'accorder les jouissances de la vie et tirer de loin des vins de qualités supérieures au lieu de se contenter des produits plus ordinaires de son propre sol. Si la situation générale était moins favorable, il n'y a pas de doute que cette forte importation de vins étrangers ne diminuât d'elle-même. »

Tabac. Dans plusieurs cantons la culture du tabac est très importante, mais celle du *Mûrier* est encore dans l'enfance, à part dans le canton du Tessin.

Eau-de-vie. Les distilleries suisses produisent annuellement plus de 30,000 muids (*saum*) d'eau-de-vie; il s'importe en outre une quantité extraordinaire d'eaux distillées qui va à environ 60,000 quintaux par an. La Commission se fait un devoir d'appeler sur cet objet l'attention de la Diète et de tous les gouvernements cantonaux, car le nombre infini d'auberges et de pintes, et le trop de facilités accordées à la vente en détail et au colportage des boissons spiritueuses, sont, aux yeux de la Commission, des moyens de favoriser ce désir de jouir qui devient toujours plus général dans la société, des incitations à la dépense et à la fainéantise, des sources d'appauvrisse-

ment, de vices et souvent aussi de crimes. — Mais la Commission ne peut se décider à proposer d'élever les droits pour gêner l'importation; cette mesure, dit-elle, dont certaines industries se ressentiraient défavorablement, ne diminuerait pas beaucoup l'usage de l'eau-de-vie, et n'aurait guères d'autre effet que de favoriser le débit des spiritueux de fabrication suisse qui pour la plupart sont encore plus nuisibles, comme par ex. l'eau-de-vie de pommes de terre. »

Bierre. La fabrication de la bierre s'est surtout développée dans le nord-est de la Suisse où l'Allemagne a transporté une partie de ses brasseries. Néanmoins il s'importe encore quelque peu de bierre étrangère en Suisse. L'importation du houblon est surtout importante, elle s'élève de 2,000 à 2,500 quintaux annuellement.

Tissus de paille. C'est dans les cantons d'*Argovie*, de *Fribourg* et du *Tessin* que la fabrication des tissus de paille a le plus d'importance, cependant on en fabrique aussi dans les cantons de Zurich, de Berne, de Lucerne, des Grisons et de Vaud. Les tissus de paille d'Argovie s'expédient dans tous les Etats qui nous environnent, et même dans les pays d'outre-mer.

Le rapport ne donne point de renseignements ni sur la quantité des tissus de paille nécessaires aux besoins du pays ni sur la quantité qui s'exporte, il n'établit pas non plus le rapport mutuel qu'il y a entre l'exportation et la consommation de l'intérieur.

Fabrication du tabac. A l'occasion de la fabrication du tabac, dont l'importation annuelle s'élève de 45,000 à 50,000 quintaux, le rapport répète que *cette forte consommation de tabac peut à son tour être considérée comme une preuve d'aisance**, puis il ajoute: Mais on peut se demander aussi si ce n'est pas un fait déplorable que cette dépense inutile, *dont la quantité est à peine en rapport avec les revenus de la Suisse.*

Consommation des denrées coloniales. Il s'importe de 250,000 à 260,000 quintaux de sucre et de café en Suisse. Le rapport observe que l'on peut admettre comme certain que ces quantités de café et de sucre ne se consomment entièrement en Suisse, mais qu'une partie considérable en est réexportée soit régulièrement soit d'une autre manière. Il dit de plus qu'il y aurait de l'injustice à imposer fortement l'entrée de ces articles en Suisse, et ce ne serait dans l'intérêt de personne, ajoutons-nous.

Bien que l'agriculture, prise dans son ensemble, se présente sous un jour plus favorable que l'industrie, nous ne voulons pas, quant à nous, faire un trop brillant étalage de cet état de choses. Quand il faut, dans le seul but de subvenir à son existence, tirer de presque tous les produits, à l'exception des pommes de terre,

* D'après ces principes les *consommations improductives du* GASPILLEUR SERONT UNE PREUVE D'AISANCE, tandis que *l'homme* SAGE *qui boira de l'*EAU, *et fera des courses à* PIED constatera sa *gêne* et sa *pauvreté !* *(Note du T.)*

une aussi forte quantité de l'étranger, il se peut que l'agriculteur individuellement pris ait de quoi vivre, mais il ne s'en suit nullement que l'ensemble soit dans une situation favorable. Le rapport envisage deux points avec trop de complaisance. Premièrement, il met une grande importance à l'augmentation du tiers que la valeur des biens-fonds a subie depuis 40 ans. Mais en Angleterre et en Belgique, en France et en Allemagne, cette valeur n'a-t-elle pas bien plus que doublé? C'est dans cet immense essor que la fabrication a pris dans l'Europe centrale, et non dans les rapports isolés de notre agriculture, qu'il faut chercher les causes de cette élévation du prix des biens territoriaux qui de nos jours est à son tour en rapport intime avec la dépréciation des valeurs métalliques, provoquée par cette énorme quantité de papiers qui circule. En Suisse, l'augmentation de la valeur territoriale serait bien plus considérable encore, si les contrées agricoles et industrielles étaient plus étroitement liées et si elles pouvaient communiquer librement entre elles. Quant à ces habitations belles et confortables de la Suisse, dont il est question en second lieu, elles parlent en faveur du caractère laborieux qui distingue le peuple helvétique, et ne prouvent nullement que nos relations avec l'étranger soient dans un état favorable. Supposé que les maisons soient transportables, nous aimerions bien savoir si dans 25 ans elles auraient doublé de valeur, tandis que l'état du bétail est resté stationnaire.

B. *Industrie.*

Nous nous bornons à jeter un coup d'œil rapide sur cette branche, d'autant plus que nous nous proposons de traiter plus tard de quelques industries en particulier.

Industrie de la soie. La fabrication des étoffes et des rubans de soie occupe dans les cantons de *Zurich*, de *Bâle*, de *Berne*, de *Soleure*, d'*Argovie* et en partie aussi dans ceux de *Zoug* et de *Schwytz* en totalité près de 40,000 personnes. Une partie considérable de nos soiries s'expédie en Allemagne; mais plus de la moitié de la totalité des soiries suisses trouvait dans ces dernières années, et trouve encore aujourd'hui son écoulement en Amérique, dans l'Amérique du Nord surtout, mais aussi, quoique dans une plus faible mesure, dans la partie méridionale de ce continent. Il est toutefois à regretter que les affaires qui se font avec l'Amérique reposent toujours moins sur des commandes positives et toujours davantage sur de simples spéculations de la part des expéditeurs. Il en résulte qu'avec le peu de sûreté qui règne en général dans cette partie du globe, ce commerce est nécessairement exposé à des risques et à des pertes ainsi qu'à de longs retards dans la rentrée des capitaux.

Industrie du lin et du chanvre. La filature et le tissage du lin ne conservent plus quelque importance que dans les cantons de *Berne*, de *Lucerne* et d'*Argovie*. Restreinte à la consommation intérieure, cette industrie lutte avec peine contre les produits de l'étranger. Les toiles suisses s'exportent toujours encore dans quelques Etats, notamment en Allemagne, en Italie, en Espagne, dans l'Amérique du Nord; mais néanmoins il devient de plus en plus difficile de les vendre à l'étranger, et surtout où il existe des différences de droits en faveur des toiles d'autres pays. Cependant la Commission espère qu'après avoir surmonté les grandes difficultés que tout commencement présente, la filature mécanique du lin se développera de plus en plus, et que la fabrica-

tion de la toile prendra à son tour un nouvel essor. L'État ne devrait-il pas, dans cette fâcheuse occurence, aider à vaincre les difficultés et prêter son assistance non pour favoriser les industriels en particulier, mais l'industrie en général?

Industrie cotonnière. Après avoir donné un précis fort détaillé sur lequel nous nous proposons de revenir plus tard, la Commission estime que ce n'est pas par des tarifs que l'on peut aider cette branche d'industrie, et que, si l'industrie cotonnière veut assurer son avenir, il faut qu'elle sache renoncer à temps à la fabrication des étoffes unies, pour laquelle elle ne peut lutter avec le travail des machines, afin de se vouer à celle des articles qui demandent plus de main d'œuvre.

Fabrication des dentelles. Outre les entraves de la douane, cette industrie souffre surtout de la concurrence des tulles unis et façonnés, fabriqués à la mécanique. Elle s'est pourtant relevée, grâce aux efforts des fabricants, à l'esprit inventif qui a fait introduire des points et des dessins d'une imitation plus difficile pour les machines, et au luxe des classes riches qui préfèrent une marchandise plus fine et plus chère à une marchandise à bas prix, mais les gains des ouvrières sont réduits aux plus minimes proportions.

Horlogerie. On sait que le siége principal de cette industrie est dans les montagnes de Neuchâtel, d'où elle s'est répandue dans les cantons de Vaud, de Genève et de Berne, et qu'elle jouit d'une prospérité toujours croissante. On sait aussi que l'horlogerie suisse ne réclame aucune mesure de protection par la raison qu'elle n'en retirerait aucun profit.

C. *Mines et Usines.*

Autrefois on exploitait différentes mines, mais aujourd'hui les seuls cantons où il s'exploite encore des métaux sont ceux de Berne, de Soleure, de Schaffouse, de St-Gall, des Grisons et du Valais. Le rapport fixe à 150,000 quintaux le fer et le cuivre extraits dans le Jura bernois; le canton de Soleure produit environ 38,000 quintaux de fer; celui de Schaffouse de 22 à 25,000 quintaux; la quantité livrée par les cantons de St-Gall et des Grisons est moins importante; le canton du Valais fournit 9,000 quintaux. La production totale de la Suisse s'élève donc à un peu plus de 220,000 quintaux, qui trouvent en majeure partie leur emploi dans le pays même. Toutes les usines occupent ensemble environ 2,000 ouvriers.

L'importation en métaux et en articles métalliques présente un total de 200,000 à 250,000 quintaux.

C'est surtout aux usines pour la fabrication du fer que l'importation anglaise fait une concurrence dangereuse. Il résulte d'un mémoire, adressé à la Commission par les propriétaires d'usines suisses que ceux-ci regardent, d'un côté, la création d'un droit protecteur très élevé comme une condition nécessaire pour soutenir la concurrence de l'étranger, et que, d'un autre côté, ils mettent un grand prix à obtenir de la France d'y importer trois millions de kilogrammes de leur fer. La Commission estime qu'en frappant d'un fort droit le fer brut étranger, ce serait gêner une foule d'autres industries, et que le résultat de toutes les démarches précédentes faites auprès de la France ne permet pas d'espérer que l'on obtienne un grand succès par de nouvelles négociations.

Sel. La saline de Schweizerhalle (Bâle-Campagne) fournit environ 165,000 quintaux de sel par an, et celle de Bex (Vaud) 34,000 quintaux. L'intérieur produit donc à-peu-près le tiers du sel nécessaire à notre propre consommation.

Outre ces industries, il est encore fait mention de quelques ateliers de mécanique, de carrières d'ardoises et de marbre. Dans le canton de Neuchâtel on exploite de l'asphalte, du gypse notamment dans ceux de Schaffouse et de Soleure.

D. *Autres branches diverses de commerce et d'industrie.*

Sous cette rubrique sont placées quelques industries particulières. De ce nombre sont la fabrication et le commerce du verre et des articles en verre, la fabrication de la poterie, la préparation des produits chimiques, la fabrication du papier et des papiers peints et le commerce de librairie.

Verre et articles en verre. Il existe en Suisse 14 verreries qui fabriquent et du verre creux et du verre à vitres. Mais ces établissements ne suffisent pas à beaucoup près à la consommation annuelle de la Suisse, car il s'importe tant en verrerie fine qu'en verrerie ordinaire de 20 à 24,000 quintaux par an.

Poterie. La poterie que l'on fabrique est presque toute employée dans l'intérieur; l'importation tant de la poterie fine que de la poterie commune s'élève de 6,000 à 10,000 quintaux par an.

Produits chimiques. La quantité des produits chimiques qui se préparent en Suisse n'est pas très considérable. Il n'y a que les cantons de Zurich, de Berne, de Soleure et de Bâle-Campagne qui possèdent des établissements proprement dits; on en trouve pourtant encore, mais de moins importants, dans les cantons de Glaris et d'Argovie. L'importation des produits chimiques monte chaque année de 50,000 à 55,000 quintaux.

Papeteries. Il existe en Suisse une cinquantaine d'établissements plus ou moins considérables qui fabriquent du papier. Mais ils ne produisent pas en suffisance; car la France, l'Allemagne, la Hollande et l'Angleterre nous fournissent des papiers fins à lettre et des papiers à dessiner. D'un autre côté, la Suisse exporte pour l'Allemagne et l'Amérique quelques papiers, mais en petite quantité.

Papiers peints. Il existe en Suisse des fabriques de papiers peints dans les cantons de Zurich, de Bâle-Ville, de Vaud et de Genève. La forte quantité de papiers peints que nous tirons de l'étranger et surtout de la France démontre que la production de ces fabriques n'est pas d'une grande importance.

Librairie. Ici nous n'avons qu'une remarque à faire, c'est que nos rapports avec l'Allemagne offrent des résultats beaucoup plus favorables que les rapports que nous avons avec la France. S'il y a une branche de commerce pour laquelle on doive désirer le plus de liberté possible, c'est sans nul doute la librairie. Du côté de l'Allemagne, cette liberté ne laisse rien à désirer, car elle existe en plein.

E. *Commerce intermédiaire et Transit.*

Le commerce intermédiaire qui, d'après d'anciens rapports fédéraux, a joué autrefois un grand rôle dans les affaires commerciales de la Suisse, a reçu, dit la Commission, plus d'un coup sensible par l'établissement des douanes de nos voisins La France a fermé totalement ses frontières de terre à certaines marchandises qui ne peuvent entrer que par mer, et le commerce avoué d'articles manufacturés rencontre presque partout des entraves. Cependant la Suisse fait encore un commerce considérable de soie, de coton écru, de matières colorantes, de drogueries et même de denrées coloniales avec l'Allemagne. En revanche, notre système de liberté commerciale a ouvert chez nous un marché qui doit son mouvement précisément aux douanes dont nous sommes entourés Le bas prix de tous les articles de commerce nous amène de tous les côtés des acheteurs qui trouvent moyen d'éluder les barrières les plus redoutables.—Chacun verra que ceci ne peut s'appliquer qu'à quelques endroits et à quelques contrées.

Transit. Le rapport remarque que depuis quelques années le transit a plutôt augmenté que diminué, mais non dans toutes les directions.—Si on comprend par cette augmentation le transit toujours croissant du St-Gotthard, nous observerons qu'au moins les trois-quarts des marchandises qui prennent cette route, près de 100,000 quintaux sont de provenance suisse.

RÉCAPITULATION.

Que résulte-t-il maintenant de toutes ces enquêtes?

On ne peut pas dire comme on vient de le voir que l'éducation du bétail soit dans un état florissant. *Quatre* cantons seulement sont assez favorisés par la nature pour produire en totalité le grain nécessaire à leur propre consommation (page 26 du rapport, texte français). D'un côté, le vignoble suisse ne produit pas le vin nécessaire à la consommation de l'intérieur; de l'autre, la grande concurrence des vins étrangers et les droits élevés de consommation perçus à l'intérieur ont puissamment contribué, du moins dans la Suisse orientale, à la *dépréciation des vignobles*. La culture *du tabac et du houblon* ne suffit pas à beaucoup près à la consommation intérieure (p. 33 et 38). L'importation et la consommation des *eaux distillées* sont si fortes que la Commission y voit une source d'appauvrissement, de vices et souvent aussi de crimes (p. 36). La culture des *fruits* et notamment celle des *pommes de terre* sont les seules branches qui soient dans un état prospère; la production des pommes de terre surtout utilisée en maint endroit à la nourriture du bétail, est en effet extraordinairement forte (pag 30) Les *tanneries*, plus que toute autre branche d'industrie, ont été entravées dans leur développement naturel par les douanes qui nous entourent, et sont dans un état de souffrance (p. 12 et 103). On ne saurait nier non plus l'état de grande souffrance où se trouve une partie nombreuse de la classe des artisans. La Commission n'a pas été chargée de se livrer à des investigations à cet égard (p. 104 et 105). L'*industrie du lin et du chanvre*, autrefois si florissante en Suisse, rencontre toujours plus de difficultés à vendre ses produits à l'étranger, mais il faut espérer que l'industrie de la toile qui tire actuellement 10,000 quintaux de fil ecru de l'étranger, proportion très fâcheuse (p. 51), marche vers un meilleur avenir depuis qu'elle a emprunté le secours des machines (p. 102). L'*industrie cotonnière*, il faut bien l'avouer, n'est plus une industrie naturelle en Suisse (p. 62); et il est à craindre que, dans le cas où il ne s'ouvrirait de nouveaux débouchés, elle ne puisse se soutenir à sa hauteur actuelle (p. 63). Il faut donc lui conseiller de renoncer à temps à la fabrication des étoffes unies, afin de se vouer à celle qui demande plus de main d'œuvre (p. 64). Il conviendrait aussi d'examiner sérieusement, si dans certaines contrées, où l'industrie du lin, du chanvre et de la laine a été abandonnée, il ne serait pas bon d'y revenir (p. 63). Car l'industrie de la laine qui pour la plupart ne fabrique que des draps de mi-laine, ne suffit pas à beaucoup près aux besoins du pays (p. 17). Plusieurs *mines*, autrefois exploitées, sont abandonnées aujourd'hui (p. 71). La quantité de *produits chimiques*, qui se prépare en Suisse, n'est pas très considérable (p. 84). On conçoit sans peine que les *usines suisses* doivent souffrir d'une importation aussi forte de fer brut, de même que l'importation toujours croissante d'articles de métal doit nuire à tous les industriels qui travaillent dans cette partie, tels que les serruriers, les ceinturiers, les ferblantiers et les couteliers (p. 75). Quant aux *ateliers pour la construction des machines*, on peut craindre que ces établissements n'eussent beaucoup de peine à se soutenir si tôt ou tard ils venaient à perdre les concessions dont ils jouissent aujourd'hui et qui sans doute cesseraient quand les Etats, qui les leur accordent, n'auront plus besoin de machines (p. 77). Un petit nombre d'industries occupent une position plus favorable que la *soie*, mais on se plaint de longs retards de la rentrée des capitaux et de ce que les affaires reposent toujours moins sur des demandes positives On manifeste aussi de grandes craintes, si l'Allemagne et l'Amérique du Nord venaient à conclure un traité de péage différentiel. Il serait fort à désirer que l'on pût obtenir en faveur des *tissus de paille* une diminution de droits d'entrée en France et en Angleterre.

Le *commerce intermédiaire* de la Suisse, quelques matières premières exceptées, se borne aujourd'hui à la contrebande, et le *transit* des marchandises étrangères par la Suisse est à peu près nul. A bien parler, nous n'avons donc que l'horlogerie et la bijouterie qui jouissent d'une véritable prospérité.

(*La suite à un prochain N°.*)

Fribourg.—Imprimerie de L.-J. Schmid, Éditeur.

L'ÉMULATION,

RECUEIL AGRICOLE, INDUSTRIEL, COMMERCIAL, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE,

N° 16.

Fribourg, 1845 : Quatrième année, Avril, Seconde quinzaine.

L'Emulation paraît tous les quinze jours dans ce même format. Le prix de l'abonnement, la feuille rendue *franco* dans tous les lieux du Canton *où il y a poste*, est fixé à 45 batz pour l'année. Tout abonnement de la Ville de Fribourg doit se faire au Bureau de l'*Emulation*, Rue de la Préfecture numéro 198. Les abonnements du dehors doivent se faire aux Bureaux de Poste respectifs, lettres et argent affranchis.

HISTOIRE NATIONALE.

LES SORCIÈRES [1].

Depuis l'établissement des scolarques et la fondation du collége, on devait croire que ce double foyer de lumières rayonnant sur tout le canton porterait sinon des idées de sciences, au moins des notions de bon sens jusque dans la dernière cabane. On aurait dû pouvoir, entre autres, lui appliquer ces paroles du prophète : *irrita faciens signa vatum* [2]. Loin de là, jamais ombres plus épaisses ne planèrent sur le domaine de l'intelligence, et l'on eût dit qu'une grande éclipse était venue obscurcir le firmament de notre pays. Nos savants en us savaient composer des vers latins, des traités de physique et d'astronomie, étaient formidables en scolastique, mais nul ne semblait se douter que la prétendue sorcellerie n'était qu'une extravagance. Prêtres, magistrats, vieillards, savants, tous étaient imbus des mêmes idées, et, sanctionnées ainsi par l'autorité de noms respectables, ces erreurs se propageaient et se fixaient dans toutes les têtes. L'exemple du Grand-Vicaire Schneuwly est une preuve frappante de ce que nous avançons. Certes personne ne révoquera en doute sa science, ses vertus, son zèle, en un mot, son mérite éminent. Erudit, pieux, charitable, ami du progrès, austère réformateur du clergé et des écoles et doué d'une puissante initiative, il peut être considéré, dit Fontaine [3], comme le plus grand homme que Fribourg ait jamais possédé. En retranchant de cet éloge tout ce qu'il peut avoir

[1] Extrait de l'Histoire cantonale communiqué par l'auteur.

[2] *Il dissipe le prestige des devins.* Isaïe. Chap. 44. V. 24.

[3] M[illegible]uscrit.

d'exagéré, il en reste toujours assez pour justifier la haute réputation dont jouit encore ce digne pasteur. Eh bien ! qu'on lise ce qu'il écrivait un jour au sénat : « La campagne fourmille de magiciens, de » devins et d'hommes qui ont fait un pacte avec le diable. C'est de la » sorcellerie. Enjoignez aux baillifs par un décret formel de faire » venir en ville quiconque est soupçonné de ce crime, pour y être » examiné par des gens d'Eglise [1]. »

Telle est, dit un auteur, même sur des hommes d'un esprit sérieux, d'une intelligence saine et élevée, le bizarre pouvoir des croyances arrivées à un certain degré d'exaltation. Un demi-siècle après Schneuwly, le savant jésuite Gobat professe les mêmes doctrines et partage encore les mêmes préjugés sur les sorcières. « Ce sont, dit-il, des femmes, couvertes de crimes atroces, livrées » à toutes les illusions du démon, ennemies du genre humain, » légères, viles, négligeant leur salut, impénitentes. Leurs pensées » et leurs actions ne tendent qu'à nuire aux hommes [2]. » Il appelle le sabbat *synagogue satanique.*

Le chef du diocèse et de graves théologiens parlant ainsi, faut-il s'étonner que tout le monde se soit empressé de courir sus aux sorciers et sorcières, et qu'on en ait flairé partout? Des hommes, mais surtout des femmes, sont accusés d'entretenir avec les esprits de ténèbres des relations coupables et mystérieuses. On s'imagine que les morts peuvent quitter leurs sombres demeures pour venir inquiéter les vivants. Un pouvoir occulte lutte contre celui de la nature, en bouleverse les lois, déjoue tous les calculs, trouble toutes les harmonies. C'est lui qui fait la grêle, prépare les orages, frappe les champs et les mères de stérilité, et donne la mort aux créatures. Il intervient partout, dans l'industrie, dans les sciences et les arts. Toute entreprise hardie et gigantesque est son ouvrage. Il jète un pont sur l'impétueux torrent de la Reuss; il commence la cathédrale de

[1] *Diewyl man in v. g. gebüt lüt find, so eindweder offentliche Schwarzkünstler sind oder doch heymliche Pactungen mitt dem Düffel haben, item Waarsäger.... welche Sachen wo sy in eynem Lund überhand nemmen, leslich nüt anderes daruss wirdt dann Hexenwerk, etc., etc.* A C. lettre du 22 Février 1597.

[2] Communiter sagæ sunt tot horrificis sceleribus coopertæ, tot illusionibus dæmonum obnoxiæ, tam vaticinio in homines odio, tam leves ac plerumque viles, tam negligentes salutis suæ, tam impœnitentes, tam denique assuetæ male vehe maleque facere mortalibus. Quinarius tractatuum theologo-juridicorum. Cap. 42.

Cologne, cet édifice aux proportions si colossales, que nul architecte n'a encore pu achever. Il garde les trésors enfouis sous terre; il aide à résoudre les problèmes les plus difficiles et son souffle magique inspire parfois les artistes qui obtiennent alors un succès fabuleux. Que dis-je? Il se met même à la disposition des nourrices et des bonnes, pour effrayer les enfants indociles sous le nom de *Bôlé*, invoqué encore quelquefois par elles de nos jours. Le pâtre n'ose plus s'aventurer seul dans les pâquiers, le bûcheron dans les bois, la ménagère dans son essert, le laboureur dans les champs. Les revenants s'emparent des châteaux en ruines, des coins ténébreux, des vieux bâtiments, voire de toutes les maisons et troublent sans cesse le repos et la sécurité des habitants. En passant après l'angelus à côté du cimetière, l'homme simple croit entendre un tressaillement dans l'ossuaire ou des gémissements sortir des sépulcres. On dirait, en un mot, que satan tient le sceptre du monde, disputant à la Sainte Eglise elle-même son empire.

Il revêt toutes les formes et se manifeste par toutes sortes de phénomènes. Son nom et son image se retrouvent partout. Le pays se peuple de fantômes, redoutables lémures, que rien ne peut fléchir. Ce n'est point la suave et riante mythologie des Grecs; c'est une Poésie grossière, sans consolation, sans grandeur et sans attrait. Ce ne sont ni les fées celtiques, parfois si gracieuses, ni les sylphes bienveillants ou les gnomes officieux des cabalistes. Ce sont des esprits infernaux, malfaisants, comme les mauvais génies des *mille et une nuits*, parcourant les villes et les campagnes, subjuguant hommes, femmes, enfants, pour porter partout une suprême désolation.

Des hommes impies pactisent avec l'esprit des ténèbres et se dévouent à lui. C'est un contrat formel qu'il stipule avec eux dans le silence des nuits ou dans un endroit solitaire. La partie signe l'engagement avec son propre sang: alors satan lui imprime sur le corps un signe funeste, indélébile, qui servira à le reconnaître parmi tous les autres enfants d'Adam. Rarement il apparaît avec ses griffes, ses cornes, sa queue et tous ses hideux attributs, dont l'a revêtu une imagination dépravée. S'il se montre, c'est ordinairement sous la figure d'un chasseur, d'un pèlerin, d'un hermite, tantôt avec des proportions colossales, tantôt avec la taille d'un nain et sous

divers noms[1]. Ses vêtements sont noirs, souvent aussi de couleur rouge ou verte. Quelquefois c'est un jeune pâtre jouant de la flûte sur les bords d'un ruisseau, ou bien une beauté aux pieds légers, au regard agaçant, le plus souvent une vieille femme, édentée, décrépite et bossue. Cette flamme bleuâtre et capricieuse qui voltige sur les marais annonce son approche ou sa présence, et quand une voix inconnue mêle d'étranges accents au murmure du vent dans la forêt, c'est encore lui qui se fait entendre.

Il convoque ses adorateurs à des séances régulières, et ces réunions terribles se nomment *sabbat*, ou la *secte*, la *séta*. Ceux qui les fréquentent sont les sorciers, les sorcières, que notre peuple romand appelle encore *Vaudeis* du nom de ces malheureux Vaudois en Albigeois qu'on accusait de tous les crimes. Pour cela il choisit à la campagne quelque vallon solitaire ou dans les villes une place isolée. C'est à minuit que doit commencer l'orgie infernale. Chaque initié a soin, avant de se coucher, de s'oindre tout le corps avec un onguent composé par satan. Dès qu'à la chute du jour, les chauves-souris, le hibou et l'orfraie se mettent à voltiger, la sorcière enfourche un bâton, un manche à balai, une quenouille, une fourche ou son noir patron lui-même, qui prend alors la forme d'une chèvre ou d'un chien. Elle s'échappe par la cheminée, traverse les airs avec la rapidité d'une flèche, et échevelée, haletante, éperdue, vient s'abattre au rendez-vous.

Le maître de céans siége sur un trône au milieu de l'enceinte et préside à la fête. Chaque nouveau-venu s'en approche à reculons, un flambleau de résine en main ; puis fléchit le genou devant satan. Il se soumet à un acte plus honteux encore, qu'une plume décente se refuse à transcrire.

On est bientôt en train. Chacun raconte les charmes qu'il a employés, les maléfices qu'il a donnés. Le maître encourage ou réprimande, selon qu'on l'a bien ou mal servi, distribue des poisons, donne de nouvelles instructions sur la manière de nuire aux hommes. Il débaptise même les chrétiens, car tous les commensaux ont renié Dieu. Là se rencontrent pêle-mêle des mendiants, des citadins,

[1] Isabeau Savarioud, de Cuttrewyl, a confessé avoir renié Dieu et sa cour céleste et sécutivement s'être rendue au maling nommé *Abran*. 1652. A. C.

Le diable de Pierre Dutsi, de Matran, s'appelait *Tortzi*. Son père adorait le diable *Griffon*. A. C. Man. de 1651.

des paysans, des connaissances, des voisins, de beaux messieurs, de belles dames, qui jouissent plus ou moins d'une bonne réputation, et que vous avez vus la veille encore accomplir les saints devoirs de la religion. Un grand feu s'allume au milieu de l'enceinte: des tables apparaissent couvertes de mets et de liqueurs. On mange, on boit, on rit, on chante. Le banquet fini, cette foule impie se livre aux plus scandaleux ébats : les uns s'accouplent et commencent des danses lascives. Les autres, entraînés par l'orchestre satanique, se prennent par la main, et exécutent, autour du président, une coraule infernale, tourbillonnant avec une vîtesse qui tient du prodige.

La lugubre lueur des torches et du feu éclaire cette scène fantastique, ou bien c'est la lune qui projète sur elle ses teintes blafardes et funèbres. Ce sont des clameurs, des blasphèmes, des éclats de rire, des excès dont le bruit frappe quelquefois les oreilles d'un bon chrétien, qui passe. Alors il se signe, double le pas et s'éloigne à la hâte de ces lieux maudits.

Dès que les premières clartés de l'aube s'annoncent, tout disparaît et chacun regagne son logis par la même voie qu'il avait choisie pour venir. Le lendemain on chercherait en vain une trace de ce qui s'est passé là veille. Le gason même n'est pas foulé. Cependant quiconque traverse cette place funeste, est saisi d'un vague frisson d'épouvante.

Telle est cette noire fantasmagorie, dont l'origine se perd dans les temps reculés, qui a si cruellement agité l'Europe d'un bout à l'autre[1] et qui fournit encore des types aux poètes et aux romanciers modernes. C'est elle qui a crée *Robin des bois*. Elle a inspiré à Burger la fameuse ballade de *Lénore*, à l'auteur de Macbeth la scène la plus saisissante de son terrible drame. Hofman a calqué sur elle ses *contes fantastiques* et Scott lui a emprunté plus d'un personnage.

Une sorcière avait le don de l'ubiquité, celui des langues, celui de se rendre invisible, d'opérer soit sur elle-même, soit sur d'autres, les métamorphoses les plus étonnantes. Une pièce d'or qu'elle vous avait mis dans la main se changeait en rebut, un beau fruit

[1] J'ai retrouvé ces mêmes croyances en Pologne et en Russie. Qui ne connaît dans ces pays la montagne dite *lissaya gora* près de Kiof, où se tenait le sabbat?

en pomme pourrie. Et quand vous étiez dupe d'une niche semblable, un éclat de rire moqueur retentissait dans l'air, et se faisait répéter par les échos. Mais la sorcière ne se bornait pas à ces jeux innocents. Elle se complaisait surtout à nuire d'une manière quelconque. Cependant celle qui semblait disposer des éléments à son gré, était incapable de se soustraire au terrible sort qui l'attendait une fois qu'elle était sous la main de la justice. Jamais on n'en vit ni sortir du cachot par le trou de la serrure, ni changer le chevalet en lit moelleux, ni affubler ses juges d'oreilles d'âne, ou d'une peau de tigre, ni mettre à sa place un gigot quelconque sur le bûcher. Cette incapacité de se sauver, ne devait-elle pas suffire pour dessiller les yeux des plus prévenus ?

Il est bien dit dans les comptes du trésorier pour 1627 qu'une méchante sorcière de Corsalettes trouva le moyen de se faire exécuter deux fois, ce qui doubla les frais. Mais celle-ci devait être moins subtile que les autres, car on ne voit pas ce qu'elle a gagné à cette double exécution. N'est pas bien fin qui se laisse prendre deux fois. Il faut en outre se rappeler qu'il s'agit ici de balancer un compte, où se trouvait sans doute quelque léger déficit. Alors le vrai sorcier n'est pas le condamné, mais le comptable qui a su éluder le contrôle. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les contrôleurs n'étaient pas sorciers.

La société épouvantée déploya bientôt tout l'appareil des supplices les plus atroces contre ces ennemis. On ne vit que victimes, juges et bourreaux, exorcismes et échafauds. Malheur à celui qui encourait le soupçon de sorcellerie, soit par la malice de ses ennemis, soit par hasard! Car peu de chose suffisait pour le provoquer, un extérieur équivoque [1], un phénomène inexplicable, une maladie soudaine, ou offrant des symptômes extraordinaires, telle que l'hystérie, l'épilepsie, le somnambulisme et autres névroses. Alors on plaçait à dessein des épingles sur le siége de cette personne, afin que l'effusion de quelques gouttes de sang rompît le charme qu'on lui attribuait. On suspendait des débris de fer à cheval ou d'autres métaux aux portes

[1] Nous avons connu une pauvre femme, nommé *Fino* par sobriquet, et qui, au commencement de ce siècle encore, passait pour sorcière. Les enfants et la plèbe la poursuivaient d'injures et à coups de pierres, uniquement parce qu'elle avait la taille haute, la démarche altière, les yeux fauves.

des maisons, pour que son mauvais œil épuisât tous ses effets sur ces objets inanimés. On cachait avec soin tout ce qui aurait pu lui servir pour chevaucher au sabbat. Quelquefois on plongeait les suspects dans l'eau, on les brûlait à petit feu, on leur faisait des piqûres aux diverses parties qu'on supposait endurcies par des stigmates. C'était bien pire quand l'autorité s'en mêlait. Rarement alors le prévenu en était quitte pour quelques tortures, la prison et le bannissement. On frémit en pensant qu'un simple soupçon, la dénonciation du premier venu, l'incident le plus futile suffisait pour mettre la justice en émoi. Les délations étaient le plus souvent motivées par la haine, la jalousie, le désir de se venger. Avant d'expirer dans les flammes, maint sorcier se donna la satisfaction d'entraîner ses ennemis dans sa perte, en les accusant de complicité. C'est ainsi qu'à Wurzbourg les prétendus sorciers finirent par dénoncer l'évêque lui-même, Adolf, Duc de Franconie, et son chancelier. Ceci ouvrit les yeux à ce prince, qui fit aussitôt cesser toutes les procédures. D'ailleurs pour extorquer des aveux, on recourait à tous les genres de tortures. Alors la femme accusait le mari, l'enfant les parents, le frère la sœur, le voisin la voisine.

Dès qu'une accusation de sorcellerie avait été portée, on saisissait le prévenu, on le dépouillait entièrement, on rasait cheveux, barbe et tous les poils du corps; puis on explorait soigneusement toutes les parties pour découvrir quelque stigmate diabolique[1]. Alors on enfonçait une aiguille dans la tache suspecte pour voir si le prévenu sentait, ou non, la douleur de cette piqûre. On arrosait ensuite la sorcière avec de l'eau bénite, on suspendait à son cou des croix, des reliques et des scapulaires. Enfin on l'exorcisait. On mettait dans sa soupe des petits pains de St. Tolentin. Venaient ensuite les divers degrés de torture. C'était à Fribourg 1° les poucettes, 2° le tirage à la simple corde, 3° le tirage au poids gradué depuis 50 à 150 livres, 4° la serviette, 5° le tonneau.

La terreur qu'inspiraient ces terribles procédures, l'isolement, l'obscurité du cachot, la croyance universelle aux esprits de ténèbres, l'espoir d'être libérés par des aveux spontanés, peut-être les hallucinations produites par une maladie, par l'usage des graisses narcotiques, souvent toutes ces causes réunies con-

[1] Urbain Grandier, en France, fut bien plus maltraité. On lui arracha les ongles des mains et des pieds pour découvrir les stigmates (1634).

couraient puissamment à ébranler la raison des prisonniers, et les poussaient à faire les confessions les plus étranges, et soit qu'ils le crussent en effet, soit qu'ils feignissent de le croire, soit enfin que la crainte des tourments leur arrachât ces déclarations, quelques-uns avouaient avoir vu le diable, avoir pactisé avec lui et assisté au sabbat.

Dans l'application de la torture, on suivait en général les formalités prescrites par la loi Caroline [1]. On s'en écartait souvent, non pour en mitiger la rigueur, mais pour l'augmenter. Il ne paraît cependant pas qu'on en ait suivi toutes les dispositions, telle que celle qui ordonnait des tortures sans relâche jusqu'à l'extorsion de l'aveu, ni celle qui défendait de laisser dormir l'inculpé, de peur que le démon prît sa place. Mais on évitait en général l'effusion du sang. Les uns expiraient au milieu des supplices, d'autres les supportaient avec une fermeté stoïque [2] ou bien se suicidaient pour s'y soustraire [3]. « J'eusse avoué, dit un condamné en marchant à l'échafaud, que j'avais dévoré mes propres enfants si, au prix de cet aveu, j'avais pu me libérer de la question [4]. » Ce qui ajoutait encore à l'atrocité de ces jugements, c'est qu'on enlevait aux victimes jusqu'à la suprême consolation que la mort offre à toutes les infortunes. Les bourreaux les poursuivaient pour ainsi dire jusqu'au delà du tombeau. L'ame était sevrée de la religion comme le corps du sommeil. L'enfer commençait pour elles dès cette vie : elles mouraient sans absolution, sans espérance, sans protection aucune, pas même celle du ciel, sans exciter ni pitié ni regret, objets d'horreur pour leurs familles et d'exécration pour le public. Le désespoir dans lequel devaient tomber ces malheureux, dépasse toute imagination.

[1] Les procédures contre les sorcières furent formellement introduites en Allemagne par une bulle d'Innocent VIII. Un écrit intitulé : *malleus maleficarum*, et publié avec autorisation supérieure décrit les formalités à remplir.

[2] *Apolonia Sumy von Jaun achtet die Tortur nichts. Da sie leer ufzogen, sagt sie man soll nur stärker ziehen.* A. C.

[3] *Christina Aoby, welche nachdem sie in der kaiserlichen Tortur bekent eine Unholdin und Häx zu seyn, sich selbst lybloset und den Kopf an der Mur zerstossen, dass die arme verdämmte Seele ohne Zwyfel der Höll zugefaren.* A. C.

[4] Tortura quæ strigibus à latrunculatoribus adhiberi solet tam sæva et immanis (est) ut non solum mors optabilior sit quam ejusmodi carnificina, sed etiam non ex vano videantur nonnullæ dum ad supplicium ducebantur, dixisse, futurum fuisse, ut etiam affirmassent à se proprias proles devoratas fuisse. *Gobat in opere citato.*

On ne saurait lire sans horreur le raffinement de barbarie qui fut imaginé pour torturer la malheureuse Catherine Repond de Villarvolard. Après qu'elle eut déjà été tiraillée plusieurs fois, le bourreau l'étendit sur une table et lui appliqua sur le nombril une ventouse, dans laquelle on avait introduit un frélon (Rosskäfer). Et que le lecteur n'attribue pas cette barbare invention à l'imaginative du bourreau : elle lui fut formellement ordonnée par le Petit-Conseil dans la séance du 9 Août 1731 [1].

Presque toujours, à moins d'encombrement, les prévenus étaient enfermés dans le cachot, qui est aujourd'hui contigu au bâtiment de la Préfecture. Là étaient aussi les instruments tortionnaires, les cordes, les poulies, les poids d'un quintal et plus, les poucettes à vis, les tenailles, etc. On l'appelait la *Tour des sorcières,* et aujourd'hui elle porte encore le nom de *Mauvaise Tour.* Que d'horreurs se sont accomplies au nom de la loi dans cette enceinte funeste ! Que d'innocents confondus avec les plus grands coupables ! Que de gémissements sont sortis de ses créneaux ! Que de fois le passant préféra faire un détour pour n'entendre ni le bruit des chaînes, ni les cris des victimes ! d'autres, pour ne pas s'exposer aux vengeances de l'esprit malin ! Placée entre le vieil Arsenal et le Varis solitaire, noircie par les siècles, cette tour présentait un aspect lugubre, qui frappait l'imagination de terreur. On aurait pu inscrire sur la porte ces vers du Dante : *lasciate ogni speranza voi ch'intrate.* Vers le milieu du 17e siècle, le bruit courut en ville qu'un spectre sanglant se dressait toutes les nuits sous sa voûte ; plusieurs personnes affirmaient l'avoir vu collé contre la muraille dans une menaçante immobilité. La maison de la Préfecture appartenait alors à l'Avoyer König. Ce vieux guerrier, qui avait assisté à mainte bataille, et conquis par sa bravoure le titre de Colonel au service d'Autriche, ne démentit pas ce bruit et en parut lui-même ému. Le Petit-Conseil ne dédaigna pas de s'en occuper et ordonna une enquête. L'incendie qui consuma cette tour en 1628 fut attribué à la vengeance des sorcières.

Quand la victime, brisée, épuisée, n'avait plus qu'un souffle de vie, on la condamnait à périr soit par strangulation, soit par décapitation, presque toujours par le feu. On faisait quelquefois aux condamnés la grâce de ne pas les brûler vivants, ou bien on

[1] *Die einliegende Catherine Repond soll morgens um die 2 Uhren durch den Scharfrichter auf den Tisch gelegt werden und ihr ein Rosskäfer in einer Ventouse oder Schröpfkopf auf den Nabel angesetzt werden.* A. C.

leur attachait au cou un sachet de poudre [1] enduit de soufre. Souvent ces exécutions se faisaient avec des circonstances atroces [2]. On traînait les condamnés au lieu du supplice sur une claie, quelquefois dans une charrette.

Presque toutes les victimes étaient prises parmi les gens simples et idiots de la campagne, plus rarement dans la classe ouvrière et industrielle des villes, jamais, du moins à Fribourg, dans la classe élevée. Les siècles précédents en avaient déjà compté un certain nombre [3]: mais depuis la malencontreuse lettre du prévôt Schneuwly, la série de ces malheureux se multiplie et se succède sans interruption chez nous, et jamais le feu expiatoire ne brûla avec plus d'intensité que pendant le 17e siècle. Sa flamme sinistre s'affaiblit peu à peu vers la fin, mais ne s'éteignit tout à fait qu'en 1731 sur les cendres de Catillon [4]. Pendant cet espace de temps on compte presque un millier de personnes de tout âge et de tout sexe emprisonnées, torturées et la plupart mises à mort. On trouve plusieurs octogénaires [5] et en 1635 une dizaine d'adolescents depuis l'âge de 9 à 17 ans. En 1652 il y eut 20 exécutions. On en compte jusqu'à 30 dans le courant de la seule année 1634, et dans ce nombre une douzaine d'enfants et de crétins. Des familles entières y passaient, entre autres, celle de Byfrare de Charmey en 1652. En un mot, l'éminence fatale de *miséricorde* où s'élevaient naguère encore les fourches patibulaires, a vu peut-être plus de sacrifices humains qu'il ne s'en est accompli à une époque reculée dans nos forêts druidiques.

Pour donner à nos lecteurs une idée de cette monstrueuse législation pénale, nous citerons quelques arrêts rendus dans le courant du 17e siècle.

[1] *Auch werde ihm ein Pulversäcklein mit Schwefel wohl angestrichen am Halse gethan.* Sentence rendue contre Péterman Python de Middes.

[2] Donné 22 sous au bailli de Montagny et à ses employés pour *fumer une sorcière pendant 4 jours.* A. C. Compte du trésorier de 1502.

[3] Dans le courant du 15e siècle le chiffre des exécutions pour sorcellerie ne s'élève pas à quarante.

[4] D'autres contrées ne se ravisèrent encore que plus tard. En 1756 une fille de 14 ans fut décapitée, puis brûlée à Landshut en Bavière « *weil sie mit dem Teufel Umgang gehabt, Menschen verzaubert und Wetter gemacht.* » En 1780, une sorcière fut exécutée à Glaris.

[5] Entre autres, Marguerite Guinard en 1677, Marguerite Piccand pendue à la serviette par le bras gauche pendant trois heures et ¼ en 1667; Clauda Centlivres en 1676, etc.

Louis Pochon est soupçonné du crime de sorcellerie. Ses père, père-grand et autres parents ont été mis à mort pour le dit crime.

« Pierre Castilla, âgé de 12 ans, qui à l'instance du malin s'est » rendu à lui, et a maléficié du bétail, lui ayant l'ange damné dit » que son père supplicié pour crime de sorcellerie, l'avait déjà » donné et mis à sa puissance, sera brûlé. »

Barbe Sudan, de la Roche, accusée de sorcellerie *(der Strudlerey verdächtig)* est mise à la question, puis brûlée. Son fils Péterlin, âgé de 14 ans, confesse avoir renié Dieu : d'ailleurs il porte sur la bouche le stigmate diabolique. Il est tiré trois fois à la corde, mais l'exiguïté de sa taille, sa constitution frêle et morbide, son imbécillité font impression sur les juges ou plutôt sur les bourreaux. On lui fait remise de la torture ultérieure, mais il partage le sort de sa mère, ainsi que son frère Thomas, qu'il avait accusé d'avoir assisté à la secte ou sabbat.

Jean Piccand est arrêté avec toute sa famille. Pendant qu'on le tiraille, ses boyaux saillent par une descente qu'on n'avait pas remarquée. On décide que s'il meurt avant que la sentence soit rendue, son corps sera brûlé. Mais il est exécuté vivant ainsi que sa femme. Les enfants sont *agraciés*. L'aîné avait cinq ans, le cadet un an.

« Catherine Monde nie estre sorcière et ne s'estre abandonnée » au malin, non obstant iceluy en couleur noire lui soit apparu par » deux fois, mais sur le signe de la croix toujours disparut. » Monde fut brûlée en 1643.

Ginon Sallin, une sorcière *(eine Unholdin)* détenue aux prisons de Grangettes et confessant plusieurs forfaits *est adjugée par l'inférieur à six pinçures de tenailles et d'être gittée vive au feu.* Sa fille sera torturée et ses complices arrêtés.

« François Pache, de Vuissens, qui *a enduré tout le droit impé-* » *rial*[1], à cause de la sorcellerie, et n'a rien voulu confesser hor- » mis le faux serment et quelques petits larcins, pour quoi a été » adjugé au collier et banni. Et pour n'avoir pas confessé le dit » faux serment et avoir receu le précieux corps de N. S. est adjugé » à avoir la tête tranchée, fondés sur la sentence de N. S. *Qui-* » *cunque receperit corpus Domini indigne, judicium sibi manducat et* » *comedit.* »

[1] C'est-à-dire qui a parcouru tout le diapason du chevalet.

Estevena Amey, de Surpierre, sorcière, agée de 16 ans, est condamnée à être brûlée vive (1643) pour avoir fait périr gens et bêtes et renié Dieu. On lui accorde le sachet de poudre.

« Elsi Morand de Noréaz ensuite de la sentence souveraine du » 16 présent a esté mise à la serviette et ayant esté reconnue assez » forte pour la supporter sans danger de son ernie ou rupture, y » a esté laissée pendant cinq quarts d'heure. Pendant quel tour- » ment tousiours examinée et bien questionnée sur l'inquisition » prise sur elle, icelle a constamment tout nyé et soustenu que » tous ceux qui l'ont accusée d'estre vaudeise lui ont faict tort, » qu'elle n'a jamais faict mourir ni donné mal à gens ni à bestes. » Et que si une possédée l'a dit on ne doibt ajouter foy au diable » avec lequel soutient n'avoir jamais rien eu à faire, demandant » au reste pardon à Dieu et à LL. EE. »

Nous terminons ici ce pénible aperçu. On peut voir au registre des enquêtes (Thurmrodel) jusqu'où était poussée chez nous la monstrueuse alliance de la cruauté, du ridicule et de la sottise. [1]

[1] Pour se convaincre qu'ailleurs on n'était guère plus raisonnable, il n'y a qu'à lire un livre imprimé à Bamberg en 1659, sous le titre de : *Relation véridique et épouvantable touchant 600 sorciers et magiciens que l'Evêque de Bamberg a fait brûler.* [1] Par Augustin Zinchins, avec approbation de l'Evêque et de tout le chapitre. On se demande si c'est bien une réalité, une histoire, ou seulement un mythe effroyable, une hécatombe imaginaire. L'auteur raconte entre autres ce qui suit :

« Le Chancelier (sans doute épiscopal), le Dr. Horn et l'aubergiste de la » Grand'tête à Bamberg se trouvaient un jour réunis chez ce dernier à un » banquet diabolique. Ils firent savoir à l'Evêque que des commissaires im- » périaux venaient de se loger dans la même auberge. Le prélat, alors un » peu indisposé, fit demander quel était le but de leur arrivée. On lui dit » qu'ils demandaient des logements pour deux régiments d'infanterie. Là- » dessus l'Evêque leur fit don de deux crédences et d'une chaîne d'or pour » la valeur de passé mille florins. Il se chargea également des frais du repas, » ce qui, joint aux présents, s'éleva à plus de 2,000 écus.

» La sorcellerie fut bientôt découverte. La procédure s'instruisit. Horn et » le Chancelier avouèrent qu'ils avaient trompé l'Evêque. L'argenterie et la » chaîne d'or se retrouvèrent chez le Chancelier. Sur quoi celui-ci, son fils, » sa femme et ses deux filles, le Dr. Horn, plusieurs autres grands sei- » gneurs et conseillers, ainsi que quelques personnes qui avaient dîné chez

[1] Kurzer und wahrhafter Bericht und erschreckliche neue Zeitung von 600 Hexen, Zauberer, etc. welche der Bischof zu Bamberg hat verbrennen lassen.

C'est à ce point que la civilisation était encore arriérée à Fribourg, tandis qu'ailleurs d'éclatants génies versaient sur les nations des flots de lumière, que Bâcon composait sa *grande Instauration*, Leibnitz sa *Théodicée*, Mallebranche ses *Recherches de la Vérité*[1], Pascal ses immortels écrits [2].

Nous sommes loin d'absoudre tous ceux qui ont été condamnés comme sorciers. Dans le nombre se trouvaient aussi des homi-

» l'Evêque, furent livrées au feu. » Voyez aussi dans le *Mercure français* de 1617 le procès mémorable du prêtre Gonfredy à Aix en Provence.

En Silésie vers la première époque 200 femmes furent brûlées comme sorcières *en quelques mois*. Les victimes indiquant toujours de nouvelles complices et leur nombre ne finissant pas, juges et bourreaux se lassèrent et les supplices cessèrent insensiblement. *Gobat in opere citato.*

1454, plusieurs sorcières furent brûlées à Berne et à Soleure. Mais Berne adoucit ces procédures dès la fin du 16e siècle. *Tillier.*

[1] Voici comme il essaye d'expliquer le sabbat :

« Un pastre dans sa bergerie, raconte après souper à sa femme et ses enfants, » les avantures du sabbath Comme il est persuadé lui-même qu'il y a esté et » que son imagination est modérément échauffée par les vapeurs du vin, il » ne manque pas d'en parler d'une manière forte et vive. Son éloquence » naturelle estant donc accompagnée de la disposition où est toute sa famille » pour entendre parler d'un sujet aussi nouveau et aussi effrayant, il n'est pas » naturellement possible que des imaginations aussi faibles que le sont celles » des femmes et des enfants ne demeurent persuadées. C'est un mari, c'est » un père qui parle de ce qu'il a vu, de ce qu'il a fait. On l'aime et on le » respecte et pourquoi ne le croirait-on pas? Le pastre le répète donc en » différents jours. L'imagination de la mère et de ses enfants en reçoit peu à » peu des traces plus profondes. Ils s'y accoutument et enfin la curiosité les » prend d'aller. Ils se frottent, ils se couchent, l'imagination s'échauffe en- » core de cette disposition de leur cœur et les traces que le pastre avait formées » dans leur cerveau s'ouvrent assez pour leur faire juger dans le sommeil » comme présentes toutes les choses dont il leur avait fait la description. Ils » se lèvent, s'entredemandent et ils s'entredisent ce qu'ils ont vu. Ils se for- » tifient de cette sorte les traces de leur vision et celuy qui a l'imagination la » plus forte persuadant mieux que les autres, ne manque pas de régler en peu » de mots l'histoire imaginaire du sabbath Voila donc des sorciers achevés » que le pastre a faits et ils en feront un jour beaucoup d'autres si, ayant l'ima- » gination forte et vive, la crainte ne les retient pas de faire de pareilles » histoires. »

[2] Parmi les savants qui ont contribué à détruire ces cruels préjugés, on compte le pseudonyme Pontificius à Plaisance en 1525, le médecin Wier ou Weyer, le jésuite Spee[1], mais surtout Balthasar Becker en Hollande et Christian Thomasius à Halle. Voy. la Dæmonomagie de Horst, Francf. 1818.

[1] Son ouvrage intitulé *Cautio criminalis processus contra sagas* ne contribua pas peu à faire cesser ces iniques condamnations en Westphalie. Mais il garda d'abord prudemment l'anonyme.

cides, des incendiaires et autres coupables. Mais la plupart n'étaient accusés que de sortilége.

Bien que la sorcellerie ne soit qu'une épouvantable fiction, nous avons cru devoir lui assigner dans cette histoire une place proportionnée à la gravité des faits qu'elle a engendrés. Ce sanglant cauchemar a plané pendant plusieurs siècles sur notre canton. Il l'a couvert de deuil, de bûchers et d'échafauds, porté la désolation au sein d'un millier de familles, déshonoré notre législation, flétri notre renommée, et traîné à sa suite une démoralisation sans exemple. C'était une fascination réelle, qui égarait tout le peuple fribourgeois, depuis le premier magistrat jusqu'au campagnard le plus ignorant. Pendant plusieurs siècles, nos annales ne citent pas un seul homme, qui ait protesté contre ces horreurs; et de toute cette œuvre diabolique, qui enfantait tant de crimes, ce qu'il y avait de plus réel, c'était l'inexplicable aveuglement dont tout le monde semblait frappé. C'est dans cette circonstance seule qu'il serait possible d'admettre la sorcellerie, si elle pouvait exister.

Cependant ne faisons pas au peuple fribourgeois le tort de croire que pendant un si long laps de temps il n'ait pas possédé un seul homme de bon sens. Il y en avait sans doute, mais la force des choses les réduisait au silence, car nier la sorcellerie, c'était s'exposer à s'en rendre suspect. C'est ce qui arriva en France à Guillaume Evelin, docteur en Théologie et prieur de St-Germain en Laye, pour avoir prêché du haut de la chaire contre les procédures des sorciers. On l'accusa de ne l'avoir fait qu'à l'instigation de satan et il fut arrêté lui-même comme un de ses suppôts. Persuadé qu'il aurait beau protester de son innocence, qu'il serait torturé jusqu'à ce qu'il s'avouât coupable, il préféra, par un prompt aveu, se soustraire à d'affreux tourments. On lui fit déclarer qu'il avait commis tout ce dont on accusait les suspects, qu'il avait renié Dieu, fréquenté le sabbat, pactisé avec satan, etc. Delrio dit qu'il fut brûlé à Evreux; Bodin et Monstrelet qu'il fut enfermé pour la vie dans les cachots de la cour épiscopale.

Chaque siècle a ses nécessités. Mais ce n'est jamais sans danger qu'on abdique le caractère du sien, qu'on se dépouille de ses préjugés, qu'on s'efforce de le devancer dans la carrière de la civilisation. Les hommes plus clairvoyants ou plus probes éprouvent alors quelquefois le sort de ces volatiles exotiques au plumage

rare que le hasard jette au milieu des oiseaux indigènes où ils expient par la mort le tort de ne pas leur ressembler. La classe à qui l'ignorance des peuples profite, qui vit, pour ainsi dire, de leurs erreurs, et voudrait pouvoir les immobiliser dans la poussière des âges finis, s'oppose naturellement à ce qu'on lui coupe les vivres. Elle hait les hommes de progrès, encore plus qu'elle ne les redoute; elle les persécute sous toutes sortes de prétextes, elle les flétrit de noms odieux, et, quand elle peut, elle les tue, croyant tuer une idée. Les insensés! Ils oublient que l'idée est immortelle, que le fer homicide n'atteint qu'une forme plastique, une organisation fugitive. Témoin l'infortuné D. Evelin. Son corps fut consumé par le feu ou par le cachot, n'importe. Mais son idée a survécu. Elle triomphe aujourd'hui, parce que c'était un principe de vérité, d'humanité et de justice.

VARIÉTÉS.

LES COSAQUES ZAPOROGUES.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de cette peuplade étrange, que la fin du dernier siècle a vu disparaître du sol qu'elle occupait entre la Turquie, la Russie et la Pologne. Un voyageur qui la visita, il y a environ un siècle, fait la description suivante du chef-lieu de la Zaporogie, nommé *Sietsch*.

En sortant du bac, nous entrâmes dans le faubourg, composé de petites maisons basses, dont le toit en soupente portait sur de petites colonnes de bois. Il est situé à une demi verste de la Sietsch. C'est le séjour de la population laborieuse et industrielle. Vingt-cinq forges, couvertes de gazon et pratiquées dans la terre, y font un bruit assourdissant. De robustes corroyeurs tannaient les peaux dans la rue à l'ombre des soupentes. Des petits marchands y ont établi leurs étaux chargés de pierres à feu, de poudre, etc. A côté d'eux l'Arménien déployait les plus riches étoffes, le Juif vendait son eau-de-vie frelatée. Nous vîmes au milieu de la rue, étendu de son long, un Zaporogue, ivre-mort, son toupet majestueusement déployé, et son énorme pantalon, de beau drap bleu, tout sali de goudron. Plus loin se sont établis des artisans, des gens de métier de diverses nations.

En sortant du faubourg, la Sietsch s'annonce par quelques kourènes éparses, couvertes de bure grossière *(boulo voïlokom)* à la tartare ou de gazon. Quelques-unes étaient flanquées

de canons. On n'apercevait plus ni enclos, ni toit en soupente. Un rempart peu élevé, un mur de planches sans factionnaire attestaient une formidable sécurité. Quelques Zaporogues robustes assis ou plutôt couchés au beau milieu de la route, la pipe en bouche, nous regardèrent passer sans se déranger et d'un air assez indifférent. Une foule d'hommes couvrait une espace de 8 verstes, réunis en groupes plus ou moins nombreux. Je vis sur la grande place un Zaporogue assis sur un tonneau, nu jusqu'à la ceinture, et recousant tranquillement les trous de sa chemise. Nous rencontrâmes une bande de musiciens, au milieu de laquelle un jeune Zaporogue sautait et gambadait, le bonnet sur l'oreille et criant : *Alerte, Musiciens, Thomas, n'épargne pas l'eau-de-vie aux chrétiens vrais-croyants.* Et Thomas, le borgne, offrait à tous venants une coupe énorme qu'ils avalaient d'un seul trait. Le jeune danseur était accompagné de quatre autres plus âgés, qui trépignaient des pieds, les mains sur les hanches, tordant le tronc de droit à gauche en sens contraire de la face, tantôt se jetant brusquement de côté ou bien sautant à la hauteur d'un homme en croisant les jambes, toujours frappant la terre de leurs talons ferrés d'argent. Bientôt la gaîté se communique de proche en proche et la danse devient presque générale, folle et bruyante, au milieu des houras et des cris sauvages. — Plus loin un conteur facétieux était assis au milieu d'un groupe, qu'il amusait. Partout l'insouciance, l'oubli de la mort, le désir de jouir sans gêne et sans remords. Partout la joie grossière et matérielle. — Parmi ce ramassis de toutes les nations on distinguait beaucoup d'officiers polonais : mais le noyau de la population zaporogue, celle qui lui donnait sa couleur dominante, c'étaient les malo-russes. Du reste tout individu y était admis indistinctement, sans qu'on s'informât ni qui il était, ni d'où il venait, pourvu qu'il repondît d'une manière satisfaisante à ces questions :

Salut. Crois-tu en Christ? — J'y crois.
Et à la Ste. Trinité? — J'y crois.
Vas-tu à l'église? — J'y vais.
Fais le signe de la croix. — Le récipiendaire le faisait à la grecque.
Maintenant rends-toi à la kourène que tu connais.

Et à dater de ce moment, il était considéré comme membre de la communauté.

On appelait *Kourènes* les différentes habitations où un certain nombre de Cosaques vivaient en commun.

Errata. Il s'est glissé une faute dans la pièce de vers intitulé l'*Isolée* : au 18e vers de la page 224, N° 14, au lieu de *flagrante*, lisez *flatteuse*. En même temps nous avons une faute plus ancienne à signaler. Dans le N° 13, 7e ligne d'en bas, page 207, *actuellement* est a remplacer par *naturellement*.

Fribourg. — Imprimerie de L.-J. Schmid, Editeur.

L'ÉMULATION,

RECUEIL AGRICOLE, INDUSTRIEL, COMMERCIAL, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE,

N° 17.

Fribourg, 1845 : Quatrième année, Mai, Première quinzaine.

L'*Emulation* paraît tous les quinze jours dans ce même format. Le prix de l'abonnement, la feuille rendue *franco* dans tous les lieux du Canton où il y a poste, est fixé à 45 batz pour l'année. Tout abonnement de la Ville de Fribourg doit se faire au Bureau de l'*Emulation*, Rue de la Préfecture numéro 198. Les abonnements du dehors doivent se faire aux Bureaux de Poste respectifs, lettres et argent affranchis.

(Echo de l'Association industrielle suisse. — Feuille Mensuelle, Juin 1844.)

RAPPORT

DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE FÉDÉRALE SUR LES RELATIONS COMMERCIALES DE LA SUISSE AVEC L'ÉTRANGER.

(Suite et fin.)

Quelles sont les conséquences que la Commission elle-même déduit de son rapport ? Les voici :

« La Commission trouve dans tous ces faits autant de motifs de se convaincre que l'*état commercial de la Suisse n'est pas en général aussi défavorable qu'on le prétend fréquemment.* » (Page 106.)

Car les faits fâcheux, que nous venons de signaler, sont compensés (!) par d'autres d'une nature plus réjouissante. Nous pouvons bien comprendre dans ce dernier sens l'immense accroissement de la valeur acquise par le capital forestier (combien de temps se maintiendra-t-elle en mettant fortement nos bois à contribution ?) ; la découverte de plusieurs salines (cependant les $^2/_3$ de notre sel nous viennent encore du dehors) faisant retrouver des centaines de mille francs, qui s'envoyaient à l'étranger, un emploi dans le pays même, sans parler de l'indépendance que la Suisse gagne comme Etat (cette indépendance ne gagnerait-elle pas bien plus encore, si nous pouvions produire en plus grand nombre des objets de première nécessité *non moins indispensables que le sel ?*) ; la création de plusieurs banques qui facilitent la circulation du numéraire et procurent une économie notable sur les sommes qui se payaient à l'étranger pour faire venir de l'argent (bien ! mais c'est peu de chose en compensation des sommes énormes que nous déboursons pour des marchandises étrangères) ; l'état prospère de plusieurs ateliers récemment établis pour la fabrication des machines (lesquelles ? plusieurs d'entre ceux dont le rapport fait mention, ont cessé de fonctionner pendant les 18 mois qu'ont duré les enquêtes) ; enfin *l'augmentation du capital intellectuel par la fondation de nouvelles universités et académies et par l'extension donnée aux anciennes, et en général le développement et la propagation de l'instruction populaire*

(quelle que soit la valeur que l'on attache avec raison à ce capital, nous ne pensons pas qu'il puisse entrer en compensation au point de vue économique).

En considérant l'ensemble des résultats du rapport d'après notre point de vue, nous trouvons que les matières premières, dont l'étranger ne peut se passer, et les produits fins sont les seuls objets qui trouvent un débouché sinon entièrement libre, du moins assez avantageux. Mais que le commerce des objets de première nécessité est tenu par la concurrence du dehors dans un tel état de langueur qu'il faut l'envisager comme nul ou du moins comme très précaire.

Voilà en quelques mots le résultat qu'offre le rapport de la Commission. Ce rapport, à part certaines erreurs de faits, est, il faut le dire, un des ouvrages les plus complets qui aient été publiés jusqu'ici sur la situation industrielle de notre pays. Bien que la Commission cherche à pallier les maux qu'elle a signalés elle-même, et dont nous avons fait ressortir l'importance, nous ne nous arrêterons pas à cette manière d'agir par la raison que son rapport est une pièce officielle qui est écrite non-seulement pour la Suisse mais aussi pour l'étranger, et que nous supposons qu'il existe chez nous assez de perspicacité pour ne pas se laisser éblouir par des apparences. Malgré l'insistance de la Commission à maintenir la liberté commerciale en général, on voit cependant que tous les membres sont plus ou moins pénétrés de l'urgence qu'il y a de faire tarir les nombreuses sources de malaise que l'on voit surgir dans notre patrie. C'est sous ce point de vue que nous envisageons les différentes propositions de la majorité et de la minorité qui, à part un seul point, ne se contredisent pas, au contraire elles se complètent mutuellement.

Toutefois avant de passer à ces différentes propositions, nous ne pouvons nous abstenir de toucher deux points sur lesquels le rapport paraît mettre une grande importance.

Le premier consiste en ce que depuis nombre d'années la ruine du commerce et de l'industrie est continuellement représentée comme imminente et cependant l'événement a toujours démenti ces craintes exagérées ; le second, que la grande consommation qui se fait en Suisse des produits étrangers, est une preuve de son aisance.

Comme on n'aime ni donner ni entendre donner des développements explicites à cet égard, nous ne ferons qu'effleurer ces deux points.

Il n'est rien de plus naturel, quant au premier, que de voir dans une Confédération, composée de 22 Etats comme le nôtre, où les rapports, tels que ceux qui nous occupent, touchent tantôt celui-ci tantôt celui-là, des discussions qui n'aboutissent à autre chose qu'à laisser subsister le bon vieux trantran. De ce que les plaintes se reproduisent et se multiplient on ne pourra certes pas déduire que le mal n'existe pas, mais plutôt qu'il existe. Une histoire détaillée

du développement industriel, qui s'est opéré dans les 50 dernières années, nous donnerait beaucoup de renseignements utiles sur les mesures qui ont été prises pour protéger les intérêts nationaux; nous verrions de même que ces mesures ont fini leur tour de rotation dans le monde connu, et qu'il faudrait en découvrir un nouveau pour échapper aux coups dont nous sommes menacés. A ce fait vient se joindre l'importation des produits de toutes les branches d'industrie, importation qui s'est prodigieusement accrue les dernières années, au point que bientôt il ne restera pour toute ressource à l'ouvrier du pays que les entreprises en bâtiments et encore non complètement. Après un changement aussi subit dans nos relations, nous ne pouvons plus établir la comparaison entre la situation actuelle et l'ancienne pour qu'elle nous serve de boussole.

Quant au second point qui voit une aisance d'autant plus grande que nous consommons davantage, nous pensons que cette assertion n'est guère plus admissible quand il s'agit de l'économie publique qu'elle ne l'est dans l'économie privée. La Suisse possède, il est vrai, des ressources naturelles et artificielles en grand nombre. Plus ces ressources sont grandes, moins vite on remarquera la disproportion qui s'introduit dans les affaires, et il est bon de prendre des mesures avant que le mal se montre à nu. En jetant un regard sur le paupérisme qui va toujours augmentant, aussi bien dans les cantons agricoles que dans les cantons industriels, nous demanderons s'il y a quelqu'un qui ait observé le changement qui s'est opéré dans le placement du numéraire? Ne voyons-nous pas par exemple qu'ensuite de la prospérité croissante dont jouit l'Allemagne méridionale, quantité de capitaux placés depuis longtemps dans cette contrée retournent en Suisse? Le même cas ne peut-il pas se produire aussi en Alsace? Ne voyons-nous pas, dans les cantons frontières surtout, des étrangers devenir les acquéreurs d'un grand nombre de biens-fonds? Doit-on perdre de vue ces coupes de bois excessives? Que veulent ces émigrations qui s'organisent de tous côtés? Que signifie cette transplantation des établissements suisses dans le sol étranger? Qui est à même de calculer la somme flottante provenant des 270,000 quintaux de produits dont nous sommes tributaires de l'étranger, sans compter le reste? Et enfin l'esprit d'entreprise où se manifeste-t-il chez nous sous des formes énergiques? Si dans les six dernières années la Suisse n'avait pas dépensé toutes ses ressources à la jouissance des produits étrangers, nous serions à même d'établir aujourd'hui, avec les économies qui en seraient résultées, un chemin de fer de Bâle à Coire, et un autre du lac de Constance à celui de Genève, ce qui donnerait à nos affaires une nouvelle impulsion. De nos jours, quand le progrès n'avance pas à pas précipités, il rétrograde. Quelle différence énorme ne remarquerons-nous pas, si nous éta-

blissons entre la Suisse et les pays limitrophes de l'Allemagne, la comparaison de leur situation actuelle avec celle d'il y a douze ans?

Nous savons fort bien qu'il existe, entre les cantons suisses mêmes, une grande diversité dans la situation de leurs rapports respectifs; nous savons de plus qu'il s'agit, notamment dans quelques cantons frontières, de décider une question vitale, celle de savoir si la production intérieure doit succomber oui ou non sous le poids que le commerce avec les produits exotiques fait peser sur elle; nous savons encore quels efforts on fait pour rattacher à ces intérêts commerciaux les intérêts des cantons du centre; mais malgré cela ou plutôt pour tout cela la Suisse, dont les intérêts sont depuis le lac de Genève à celui de Constance au fond les mêmes, doit, si elle ne veut perdre entièrement son indépendance industrielle, resserrer plus étroitement ses liens, stimuler le mouvement de l'intérieur par les voies de communications les plus puissantes et poursuivre d'elle-même la route qui la conduit sous ce point de vue à l'unité commerciale.

Après ces observations générales, nous arrivons aux propositions elles-mêmes. Nous croyons devoir ajouter à notre exposé que c'est M. de Gonzenbach, secrétaire d'Etat de la Confédération, qui a rédigé le rapport signé de tous les dix membres de la Commission. Trois de ces membres n'ont pas assisté aux délibérations.

II.

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION.

La Commission se partage dans ses propositions en une majorité de six membres et en une minorité de quatre membres. Un membre de la majorité (M. de Gonzenbach) donne de plus un préavis particulier. M. *Von der Muhl-Burkhard*, de Bâle, était rapporteur de la majorité et M. *Sidler*, réviseur fédéral des péages et ancien landammann, rapporteur du préavis de la minorité.

Il a déjà été dit plus haut que ces propositions n'ont de mérite que pour autant qu'elles donnent une juste idée de l'état de nos relations actuelles, et qu'en résumé il ne résulte, à l'exception de la question des péages, de toutes les propositions de la majorité et de la minorité autre chose que l'urgence qu'il y a de procéder à une réforme générale. La majorité croit pouvoir se borner à former des vœux et se contenter d'améliorations partielles, tandis que la minorité saisit la question au vrai point pour la mener à bonne fin. Dans la vie publique quels sont les fruits que portent de simples vœux?

A. Propositions de la majorité.

« Convaincue par un soigneux examen de toutes les pièces qui ont été mises sous ses yeux, que l'état de l'agriculture, de l'industrie et du commerce suisses n'offre aucun motif suffisant de dévier du système de liberté commerciale suivi jusqu'ici, et sous lequel notre patrie a atteint un haut degré de prospérité, la majorité de la

Commission propose *de renoncer à l'établissement d'un nouveau système de péages à l'égard de l'étranger.*

» Considérant de plus que les conditions essentielles de tout succès industriel et commercial sont la bonne qualité et le bon marché des produits, la majorité de la Commission estime que toute mesure réellement utile à l'industrie doit avoir pour but :

» Soit de procurer le perfectionnement de l'industrie, soit d'alléger les charges qui pèsent sur elle, aussi bien que sur le commerce.

» La majorité de la Commission exprime, quant au premier point, le vœu que les gouvernements de tous les Etats confédérés daignent fixer particulièrement leur attention sur les mesures suivantes, qui sont éminemment propres à favoriser les progrès de l'industrie :

» 1. Etablissement d'écoles spéciales, destinées, soit à préparer la jeunesse à toute carrière industrielle, soit à enseigner à fond une branche d'industrie, soit à répandre la connaissance d'un art spécial, comme le dessin par exemple.

» 2. La création de bibliothèques et de collections de modèles.

» 3. Distribution de primes, organisation d'expositions publiques, etc. »

» Quant à l'allégement des charges qui pèsent sur l'industrie et le commerce, la majorité de la Commission désire :

» 1. Que les péages cantonaux soient de plus en plus réduits, dans l'intérêt du commerce et de la circulation d'un canton à l'autre.

» 2. Que les droits de consommation perçus dans quelques cantons sur les produits des autres, sans l'être également sur ceux du canton même, soient supprimés.

» 3. Que les Etats, dont le territoire est traversé par une route commerciale, s'entendent sur les moyens à mettre en usage pour faciliter le plus possible le transit, sur des mesures communes pour la police des routes, et sur la création d'entrepôts pour les marchandises en transit dans les endroits où il n'en existe pas encore.

» 4. Que les voies de communication, tant par terre que par eau, reçoivent toutes les améliorations possibles.

» 5. Que le service des postes soit amélioré partout où cela est nécessaire, de manière à réduire le séjour des dépêches dans les bureaux, à en accélérer le transport et à en diminuer les taxes autant que possible.

» 6. Que l'on cherche, par tous les moyens convenables, et autant que possible par des traités en forme, à obtenir des Etats étrangers, que la Suisse soit traitée par eux comme la nation la plus favorisée, puisqu'aucun peuple ne saurait offrir des conditions plus favorables que l'entrée complètement libre de tous les produits étrangers.

» 7. Que le Directoire fédéral soit invité à saisir toutes les occa-

sions de procurer des allégements au commerce suisse par la voie des négociations, et qu'à cet effet les chargés d'affaires et les consuls de commerce suisses reçoivent pour instructions de se procurer des renseignements aussi exacts que possible sur tous les changements qui pourront survenir dans les systèmes de douanes ou dans les rapports commerciaux des états étrangers.

» Avant chaque négociation, le Directoire fédéral aurait à inviter les Etats à lui transmettre incessamment leurs vœux, quant aux allégements qu'ils croient possible d'obtenir.

» 8. Que tous les Gouvernements des Etats confédérés soient invités à communiquer au Directoire toutes les données qui pourraient leur parvenir et qui tendraient à faciliter d'une manière quelconque la réalisation des vœux exprimés ci-dessus. »

Qui oserait attaquer ces propositions dans leur utilité et leur tendance? Cependant, si, en réduisant les péages cantonaux, on facilite la circulation, pourquoi ne les supprimerait-on pas *entièrement?* Et comment sera-t-il possible que le Directoire entame et poursuive avec les états étrangers des négociations en forme, et leur voue, sans reculer devant les frais, toute la sollicitude qu'elles méritent, si, d'un côté, on ne lui procure pas les moyens nécessaires et si, de l'autre, on ne charge pas une autorité entendue de consacrer en permanence toute son attention à cette importante affaire?

B. Propositions de la minorité.

Les propositions de la minorité sont basées sur les mêmes principes que celles de la Société industrielle suisse. Il est vrai que ces principes admettent certaines transactions entre les divers intérêts. Si on voulait obtenir de grands résultats, il faudrait même pousser plus loin les concessions. Basées sur ces moyens conciliants, les propositions de la minorité entrent dans les spécialités. Il ne sera pas hors de propos de citer quelques passages de son préavis. Voici comment elle appuie ses propositions :

« Que l'état de la Suisse en général se présente à l'observateur comme un état prospère, c'est un fait que nous ne méconnaissons point, dont nous nous réjouissons au contraire, mais qu'il faut prendre pour ce qu'il vaut. Des causes fort diverses concourent, selon nous, à le produire. L'activité, la vivacité, et en général les qualités morales et physiques du peuple suisse, une nature grandiose, féconde en inspirations, des institutions libérales, favorables au développement de l'intelligence, l'absence d'une armée permanente et d'une organisation politique dispendieuse, sont autant d'éléments qui y contribuent pour une large part. Mais quant au commerce et à l'industrie, l'explication de leur prospérité se trouve dans le passé, plutôt que dans le présent. Le grand développement de quelques industries particulières n'est pas la seule chose à prendre en consi-

dération pour en apprécier les succès, puisque le même développement se retrouve dans tous les Etats industriels.

» Tout ce qu'il y a de favorable dans la situation de notre patrie, n'empêche pas qu'une classe nombreuse de population suisse ne se trouve dans une position gênée et souffrante, et ne marche avec anxiété au devant d'un avenir qui menace d'être plus fâcheux encore. Ces souffrances et ces inquiétudes existent surtout dans quelques contrées vinicoles du nord-est et dans les parties de la population qui sont vouées au commerce, à l'industrie et à l'exercice des métiers.

» Par l'effet des tarifs, des prohibitions et des douanes de l'étranger, un grand nombre de produits du sol suisse, mais plus encore ceux de notre industrie, ne trouvent plus qu'avec peine à s'écouler au dehors, et l'on peut même dire que, pour plusieurs de ces derniers, toute autre voie que celle des expéditions d'outre-mer leur est à peu près fermée. Et tandis que l'étranger interdit ainsi à nos produits l'accès de ses marchés, ou le leur rend difficile, ses articles manufacturés inondent la Suisse, au grand détriment de nos négociants, de nos industriels et de nos artisans.

» Une grande lutte est engagée entre les peuples sur le terrain de l'économie politique. Nous en voyons les progrès. De toutes parts les Etats civilisés font des efforts inouïs pour conquérir sur ce terrain l'indépendance de leur nationalité. Chaque pays tend à se suffire à lui-même, et à ne faire en dehors que vendre sans acheter. De cette tendance universelle et des mesures d'exclusion qu'elle entraîne à sa suite, naît entre les peuples une guerre d'un nouveau genre, une guerre qui, tout injustifiable qu'elle soit en elle-même, ne doit pas faire désespérer de l'avenir, car elle témoigne en faveur du progrès de l'humanité. Ce ne sont plus ces luttes barbares des temps passés, où il ne s'agissait que des enquêtes et des asservissements réciproques; la guerre a pris une forme plus humaine et plus douce. Mais elle n'en tire pas moins son origine d'un principe d'égoïsme national, dont l'effet est de créer un état de choses contre nature, mais qui, nous l'espérons, ne sera que passager et frayera la voie à un meilleur avenir.

» Il en est des nations comme des individus, elles sont diversement douées. Les unes possèdent tel avantage, les autres tel autre. Comme les individus, elles sont toutes destinées par la Providence à se compléter réciproquement, à suppléer, par l'échange de leurs dons, de leurs avantages et de leurs forces, à ce qui manque à chacune d'elles, à concourir par une action mutuelle, bienveillante et libre, à l'accroissement de la somme de bonheur et au perfectionnement de l'humanité tout entière.

» Mais aussi longtemps que cette vérité ne sera reconnue qu'en théorie et ne réagira pas sur les rapports des Etats entre eux, aussi longtemps qu'un esprit d'égoïsme et d'hostilité animera ces derniers

les uns à l'égard des autres et envers nous en particulier, nous ne saurions demeurer témoins indifférents d'un semblable état de faits. Si dans la lutte dont nous avons parlé et dans laquelle la ligne de conduite toute passive que nous observons n'empêche pas qu'on ne nous attaque, si la Suisse ne s'élève pas à l'unité commerciale, si elle ne sait pas revendiquer et assurer ses intérêts comme Etat vis-à-vis des autres Etats, si elle laisse sa force productrice s'amoindrir, faute d'écoulement au dehors, si en même temps la consommation des produits de l'étranger continue sur le pied actuel ou s'accroît même encore, il est impossible que notre prospérité ne décline pas par degré et ne finisse par disparaître. Prévenir par tous les moyens possibles cette funeste conséquence, le faire pendant qu'il est temps encore et avant que le mal ne se manifeste de toutes parts, tel est le devoir de ceux auxquels est dévolue la tâche d'observer et de juger la marche du présent dans ses rapports avec l'avenir. »

PROPOSITIONS. *

1. Suppression des péages intérieurs, existant de canton à canton, et translation de ces péages sur la frontière de la Suisse.

2. Dispositions uniformes concernant le transit qui sera favorisé par la réduction et partout où la chose pourra se faire, par la suppression et la translation des droits de chaussée et de pontonage, dans le sens ci-dessus.

3. Diminution des droits de consommation sur les produits suisses, et organisation de la perception de ces droits, de manière à leur ôter le caractère de péages.

« Ces propositions ne pourront être mises à exécution qu'après un examen soigneux de tous les systèmes de péages cantonaux, de leur action, des circonstances locales auxquelles ils se rattachent, et de la position de chaque canton relativement au transit en général et dans ses spécialités aux grandes lignes de communication, au mouvement industriel des voisins, etc. Un système général de péages basé sur ces principes ne peut être élaboré, même sous forme de projet, sans avoir été précédé de travaux préparatoires considérables, qui devraient être ordonnés par la Diète. Mais les auteurs des propositions, dont il s'agit, se font un devoir d'expliquer comment ils croient qu'elles seraient susceptibles d'exécution, et d'exposer leurs vues à cet égard, pour servir de thème à des discussions ultérieures et dissiper les doutes que l'on pourrait avoir sur la possibilité d'arriver à une centralisation des péages suisses.

» *A.* Les lois actuelles des cantons en matière de péages et l'organisation qui en dépend, sont remplacées par un système unique

* Comme on va le voir, et bien que le rapport n'en fasse aucune mention, ces propositions sont textuellement telles qu'elles ont été émises et développées dans la « *Statistique agricole, commerciale et douanière de la Suisse;* Fribourg, 1843. » *(N. du T.)*

de péages fédéraux comprenant *des droits d'entrée, des droits de sortie et des droits de transit.* Le produit net de ces péages doit être égal au produit actuel des droits d'entrée fédéraux, à celui des péages, droits de chaussée et de pontonage, maintenant perçus à l'intérieur, et à la somme nécessaire pour établir la proportion prévue ci-dessous, § F, entre les indemnités à payer aux divers cantons.

» Tous calculs et indemnités seront basés sur la moyenne du produit net des cinq dernières années.

» La fixation des tarifs aura lieu dans les limites résultant de ce qui précède.

» *B. Les droits d'entrée* sont perçus d'après le poids brut, à tant par quintal et conformément aux catégories suivantes :

a) Denrées de première nécessité, matières premières à l'usage de notre industrie, matières à demi-ouvrées destinées à recevoir la dernière main.

b) Denrées sans concurrence ou avec faible concurrence intérieure.

c) Denrées avec concurrence intérieure.

d) Produits de l'industrie et des métiers.

» Les taxes seront de 2 batz à 5 fr. par quintal, elles suivront en progression ascendante les catégories ci-dessus et la valeur de la marchandise. Il sera perçu en outre un droit de contrôle de 2 ½ à 5 rap. par quintal sur les objets qui ne sont pas soumis au péage fédéral.

» Le droit d'entrée fédéral sera compris dans les taxes à fixer; le montant de ce droit sera versé dans la caisse fédérale, suivant le mode indiqué § F.

» La restitution du droit d'entrée est garantie sous déduction de deux batz par quintal, pour tous les articles payant davantage qui ressortiront régulièrement.

» *C. Droits de sortie.* Afin d'obtenir un contrôle du mouvement des marchandises, il sera perçu un droit de contrôle, qui ne dépassera pas 2 ½ rappes pour les produits du pays. Un droit de sortie modéré sera perçu dans l'intérêt de quelques industries nationales, notamment de celles qui tiennent à l'agriculture, sur le bois à brûler, les écorces, les peaux, les matières servant à la fabrication du papier, etc. La fixation de ce droit n'aura lieu qu'après examen exact des rapports de frontière et lors de la rédaction d'un tarif général.

D. Droits de transit. Ils seront réglés d'après les distances, en tenant compte de ce que la concurrence peut exiger quant à l'abaissement du tarif et en ayant uniquement égard aux besoins et aux rapports de la Suisse en général. Ils seront perçus aux frontières, comme les droits d'entrée et de sortie pour le compte de la Confédération.

» *E. Les droits de chaussée et de pontonage* cessent, règle générale, d'être perçus à l'intérieur et sous cette dénomination; ils entrent comme élément dans le droit de transit perçu à la frontière. Par exception et à raison de circonstances particulières, quelques droits de cette nature pourront être maintenus et concédés à l'avenir.

» *F.* Il sera bonifié à la caisse fédérale l'équivalent des droits d'entrée fédéraux et à chaque canton celui de ses péages, droits de chaussée et de pontonage. Ces bonifications seront égales à la moyenne du produit net des cinq dernières années. Les cantons pour lesquels cette moyenne n'irait pas à 40 rappes par tête de leur population, telle qu'elle figure dans l'échelle fédérale, seront indemnisés sur ce dernier pied. S'il se manifestait un déficit, il serait supporté dans les mêmes proportions. S'il y avait excédent, la Diète l'appliquerait à favoriser ultérieurement le libre commerce intérieur.

» Cette échelle de répartition, basée sur l'état des choses existant, ne sera en vigueur que durant les dix premières années. Cette période de transition écoulée, il sera adopté un mode de répartition plus équitable, en rapport avec le chiffre de la population, mais où l'on tiendra toujours compte des frais d'entretien des routes de montagne et de la position des cantons frontières.

» *G.* L'exécution et la surveillance de ces mesures, et le soin de provoquer celles qui ultérieurement seraient jugées utiles au commerce en général, seront remis à une *Commission fédérale des péages et de commerce*, dont les attributions seront fixées par un règlement. Cette Commission devra suivre attentivement tous les faits qui se rapportent au commerce extérieur, et cela dans l'intérêt des négociations à ouvrir avec les états étrangers; elle devra proposer au Directoire, et par lui à la Diète, tout ce qui pourra tendre à l'amélioration et au développement de nos rapports commerciaux.

» C'est sous la surveillance de cette Commission que *les cantons frontières percevront, moyennant une provision convenable, les péages de la Confédération.* »

Nous examinerons plus tard à fond les raisons qui ont guidé la majorité et la minorité de la Commission dans leur divergence d'opinion. A part quelques petites remarques que nous avons à faire au sujet des droits de péage, sur les cafés et les sucres, par exemple, les propositions de la minorité ne nous fournissent qu'un seul objet auquel nous croyons devoir nous arrêter. Les propositions de la minorité tendent à l'établissement d'une chambre fédérale de commerce dans le sens proposé, il y a quelque temps, par l'Etat de Glaris. Nous aimerions sous deux points de vue que cette chambre fût créée et sous un troisième que l'on en fît abstraction. S'il était permis d'espérer que toute la Suisse souscrivît à un système de péage uniforme, l'établissement d'une chambre de commerce serait

le complément nécessaire de cette salutaire mesure. La création d'une chambre de commerce serait encore à désirer, si cette autorité venait à être chargée d'élaborer les travaux préparatoires pour arriver peu à peu à une législation uniforme suisse en matière de commerce. Dans ce cas une telle autorité pourrait être, à certains égards, envisagée comme le point de départ d'une quantité de réformes essentielles. Mais si un certain nombre de cantons seulement venaient à s'entendre sur la centralisation de leurs péages et que nous eussions, d'un côté, un concordat de péages, de l'autre, une chambre de commerce qui serait apparemment en continuelle contradiction avec le premier, quels conflits incessants n'aurait-on pas à craindre? Il serait donc prudent, suivant nous, de soumettre la création d'une chambre fédérale de commerce à de certaines éventualités.

Dans son préavis, M. *de Gonzenbach* estime que la révision des péages intérieurs devrait émaner de la Commission des experts en matière de péage, mais il ne croit pas que la translation des péages intérieurs sur les frontières offre au commerce et à l'industrie un moyen essentiel d'amélioration; il pense néanmoins qu'il serait peut-être à propos de mettre la main à l'œuvre aujourd'hui où l'opinion publique se prononce pour des allégements dans les rapports de l'intérieur. Partant de ce point de vue, l'auteur du préavis a rédigé un projet tendant à créer entre tous les Etats confédérés une convention volontaire pour établir un concordat de péage entre eux. La différence entre ses propositions et celles de la minorité porte essentiellement sur les points suivants:

a) M. *de Gonzenbach* veut déclarer expressément que la révision projetée ne pourra s'opérer que par la voie d'un accord volontaire entre tous les cantons, ou d'un concordat entre plusieurs d'entre eux.

b) La révision, proposée par le même, ne concerne que les droits d'entrée, de sortie et de transit, sans embrasser ni les droits de chaussée et de pontonage, ni les droits de consommation qui doivent bien être réglés sur un pied uniforme, mais non supprimés ou transportés aux frontières.

c) Il propose un tarif plus simple et moins élevé.

d) Il veut un mode de répartition plus juste (tant par tête).

e) Il veut enfin d'autres mesures d'exécution.

Bien que ces propositions, développées plus au long par M. *de Gonzenbach*, mériteraient sous plus d'un rapport d'être prises en considération, lorsqu'il sera question d'établir un concordat de péage entre un certain nombre de cantons, cependant nous serions tentés de leur appliquer les paroles des cinq autres membres de la majorité disant que plus on restreint la centralisation plus on réduit les avantages que l'on voudrait y chercher, si bien que l'on peut

demander s'il en reste encore assez pour balancer, indépendamment de toute considération sur la bonté du système en soi, les difficultés de son exécution.

Si dans le nombre des partisans de l'unité commerciale, il devait s'en trouver qui dussent se laisser aller au découragement, vu le peu d'espoir que nous laissent pour le moment les propositions de ce rapport, nous leur dirons de persévérer et de ne pas se laisser détourner de la voie dans laquelle nous sommes entrés, quand même nous n'avons qu'un succès lent en perspective.

Toujours est-il que ce rapport nous a fait faire un pas immense dans la voie du progrès. Jamais il n'avait encore été dressé des tableaux aussi détaillés de nos relations. Ces tableaux, il faudra les rectifier et les compléter. Il y a deux modes à suivre. Premièrement les membres de notre Association devraient prendre à tâche, en utilisant soigneusement tous les documents soit officiels soit particuliers qui sont à leur disposition, de dresser des monographies sur l'état de la situation industrielle des cantons pris séparément. Une pareille monographie, mais qui n'existe qu'en manuscrit, a été élaborée du canton d'Argovie, elle jette un grand jour sur toutes les relations de cet Etat. En second lieu, il serait à désirer que des hommes spéciaux fussent chargés de développer avec tout de détail possible les diverses branches d'industrie du rapport, d'examiner s'il convient ou non que l'Etat intervienne dans cette question et de fixer les limites où sa coopération devra s'arrêter, si la réponse était affirmative. L'utilité qui résulterait de cette mesure serait tant plus fructueuse que, dans le rapport qui nous occupe, on n'a pas consulté des experts spéciaux : ce qui aurait profité à la richesse des chapitres, comme cela se voit dans ceux où des hommes versés dans la partie étaient membres de la Commission.

Ce moyen ferait ressortir peu à peu les améliorations que l'on peut raisonnablement demander. Nous sommes entièrement d'accord avec le rapport que rien n'influerait plus puissamment sur nos relations que si le commerce venait à prendre un élan général. Mais cela ne veut pas dire du tout que nous ne puissions beaucoup faire dans l'intérieur de la Suisse. Et n'obtiendrait-on pour tout résultat que de rendre au pays quelques industries importantes telles que celles de la *manufacture du lin et de la laine*, ce serait déjà remporter un très grand avantage qui ne manquerait pas d'exercer une heureuse réaction sur toutes les autres branches de l'industrie nationale.

Le commencement d'investigations officielles produit donc pour nous un grand résultat, un résultat qui ne nous doit nullement décourager, bien au contraire, il doit donner une nouvelle impulsion à notre activité. Un autre résultat c'est l'idée de la minorité

de la Commission qui veut que l'on travaille pour gagner les autorités en faveur de la centralisation des péages. Cette idée a bien plus de prix aujourd'hui qu'à une époque où toutes les difficultés seront aplanies.

Poursuivons donc avec une courageuse tranquillité le chemin dans lequel nous nous trouvons, sans oublier que ce n'est pas en un jour que des mesures générales parviennent à leur maturité. Ne nous plaignons donc pas si la question n'est point conduite, cette année encore, à son terme; il faut d'abord lui faire gagner peu de terrain et plus tard seulement les cantons, qui y sont le plus intéressés, doivent s'en emparer pour la mettre à exécution. Profitons donc du temps pour la préparer convenablement.

NOUVELLES. — CORRESPONDANCES.

Parmi les réponses que le Comité de l'Association industrielle a reçues des divers cantons, celle de celui de Zoug mérite une mention particulière, elle approuve tous nos efforts et les encourage.

Nous nous réservons de traiter dans un prochain N° le projet de la gigantesque entreprise du *desséchement des marais et de la correction des eaux du Jura.* En attendant nous croyons devoir annoncer que le grand conseil de Berne s'est occupé, dans sa dernière session, de l'organisation et des statuts d'une société qui se propose de mettre ce plan à exécution. A cet effet une commission spéciale, ayant M. l'avoyer Neuhaus à sa tête, a été nommée pour examiner les propositions que le grand conseil a reçues et pour donner son préavis sur les voies et moyens à employer pour qu'une société particulière pût se charger d'exécuter une telle entreprise.

Le conseil d'état du canton du Tessin, engagé par un vœu émis par la Commission des experts fédéraux en matière de commerce, a adressé à tous les gouvernements cantonaux un message demandant la suppression de tous les droits de transit perçus sur le sel suisse. On sait, dit la lettre, que les salines de la Suisse pourraient fournir du sel à peu près en suffisance pour la consommation intérieure. Néanmoins on en tire une grande quantité de la France, de l'Autriche, du Piémont, du Wurtemberg et du grand-duché de Bade, et ces pays sont favorisés, parce que les frais de transport y sont à plus bas prix. La mesure d'affranchir le sel de tout droit intérieur peut devenir d'une grande importance, *a)* en ce qu'elle favorisera l'extension de l'exploitation du sel indigène, *b)* en ce qu'elle mettra les gouvernements à même d'abaisser le prix d'une marchandise si nécessaire à une nation qui se livre presque exclusivement à l'éducation du bétail, et *c)* en ce que des sommes considérables resteront dans le pays.

Nous partageons en entier les vues du gouvernement du Tessin ; mais nous ne pouvons pas facilement nous rendre raison, comment il se peut que la Commission fédérale des experts en matière de commerce ait unanimement reconnu l'avantage d'une libre circulation en faveur du sel exploité en Suisse, tandis que la majorité de cette Commission s'est toujours prononcée d'une manière non équivoque contre la suppression des péages intérieurs et leur translation à la frontière, mesure qui offrirait aux autres productions nationales les mêmes avantages qu'au sel. Les paroles suivantes du rapport donnent peut-être la clef de cet énigme : « Cette mesure (que le sel soit affranchi des droits de transit) mériterait d'autant mieux d'être accueillie que le sel n'étant *nulle part en Suisse l'objet d'un commerce libre*, la réduction de prix, qui résulterait de la diminution des frais de transport, pourrait avoir lieu sans dommage pour le droit régalien du gouvernement. » Il s'en suit que si l'importation du sel se faisait par l'entremise du *libre commerce*, il ne conviendrait pas même de dire un mot en faveur d'une mesure avantageuse à la production *intérieure*.

Une question importante pour le commerce suisse a été dernièrement portée devant les grands conseils de Zurich et de Soleure, celle du droit régalien touchant l'exploitation des postes. Le projet de loi soumis au grand conseil de Zurich tend à donner en faveur du fisc plus d'extension à ce droit. Le rapporteur a dit qu'il fallait dans cette affaire ou établir une loi pour s'opposer aux empiétements toujours croissants des bateliers, des cochers, etc. sur le domaine du transport des voyageurs, ou bien le grand conseil doit déclarer que l'exploitation des postes est une entreprise libre comme le sont toutes les autres branches, et alors tout peut se régler suivant les convenances; car il devient de jour en jour plus difficile de persévérer dans cet état de choses où les prétentions du public envers la poste vont toujours augmentant sans que l'on ne fasse rien pour garantir les droits de celle-ci. — A Soleure, les débats ont duré 4 à 5 heures de temps. Un projet de loi, émané du conseil d'état, tendait à faire entrer dans le droit régalien non-seulement le transport des lettres et des valeurs, mais aussi le transport des voyageurs. Cependant cette dernière disposition au règlement a été écartée et le droit régalien se borne maintenant au transport des lettres et des groups cachetés.

St-Gall, *en Juin*. Le Comité de la section cantonale de l'Association industrielle suisse s'est occupé ces jours à examiner s'il ne conviendrait pas que l'on mît des bornes, dans le canton de St-Gall, à l'industrie des négociants et des artisans étrangers, au colportage et au trafic des juifs. Une commission, nommée pour examiner cette affaire, a trouvé que les lois étaient fort défectueuses à cet égard, et qu'en outre on ne les faisait nullement respecter.

Voici quelques passages empruntés à l'introduction du rapport de cette Commission :

« La population augmente en Europe à pas de géant, au point qu'il se

trouve plusieurs contrées où les produits indigènes du sol ne suffisent plus pour nourrir les habitants. Voilà pourquoi le chiffre des personnes qui se livrent au commerce, à la fabrication et aux arts et métiers est aujourd'hui bien plus considérable qu'autrefois. Cette circonstance, jointe à l'introduction et au perfectionnement des machines, a fait naître la concurrence entre les divers pays. Celle-ci a augmenté les difficultés de se procurer les moyens nécessaires à la sustentation; c'est ce qui a engagé à peu près tous les Etats à recourir à des mesures protectrices en vue de favoriser l'industrie de leurs ressortissants respectifs. Ces mesures respirent naturellement l'égoïsme au plus haut degré. Chaque Etat ne veille qu'à ses propres intérêts et cherche à faire prévaloir ses avantages au détriment de ceux des autres Etats; de sorte que le beau système de la liberté du commerce et des relations se trouve anéanti dans la plupart des Etats européens.

» Dans cet état de choses, la Suisse, étreinte par les lignes de douanes et les mesures de police des pays qui l'entourent, ne peut plus continuer à suivre le système du laisser-aller qu'elle a suivi jusqu'à présent, sans miner le bien-être matériel de ses habitants.

» Il est certainement urgent que la Suisse examine plus attentivement les systèmes suivis ailleurs en matière de commerce et d'industrie et les avantages qui en résultent pour la prospérité du pays; il est urgent que les gouvernements et les citoyens abandonnent les inutiles discussions de la politique et s'appliquent exclusivement à des objets tendant à faire progresser la prospérité nationale. On doit s'unir au moins dans les questions où la coopération des 22 cantons confédérés est nécessaire pour se présenter devant l'étranger.»

Comme nous ne pouvons donner *in extenso* tous les motifs que l'on fait valoir pour mettre un terme à l'abus du colportage, nous nous bornons à en donner les conclusions :

A. On demandera au grand conseil :

1. Qu'il refuse la sanction du projet de loi, qui lui a été soumis par le petit conseil touchant l'industrie exercée par les étrangers au canton, et qu'il établisse une loi qui réprime les abus existants.

2. Qu'il promulgue une loi qui mette un frein au colportage de toute nature, qu'il soit exercé par des indigènes ou par des étrangers, avec des marchandises ou avec des échantillons.

3. Qu'il donne au conseil d'état pour instruction de mieux peser, en délivrant aux étrangers les patentes de foire et d'industrie quelconque, les intérêts des commerçants et des artisans St-Gallois.

B. Dans une pétition à adresser au petit conseil on fera ressortir surtout les deux derniers points, et l'on demandera de plus que le gouvernement veille à la répression de tout trafic illégal.

C. On recommandera enfin aux Conseils communaux de mieux faire observer les dispositions de la loi établie pour protéger les intérêts des indus-

triels du canton, d'empêcher les étrangers non patentés d'exercer leur industrie, les conseils communaux seront invités de plus à s'opposer énergiquement à tout colportage.

Au conseil communal de la ville de St-Gall on recommandera en particulier :

1. De supprimer les dépôts de marchandises en commission, établis en cette ville par des industriels étrangers sous des noms supposés.

2. Qu'il interdise toute vente, même celle des marchandises en dépôt à St-Gall, aux juifs qui se rendent en cette ville sous prétexte de faire des achats et qui font des ventes sans être munis de la patente voulue par la loi, et qu'il applique aux contrevenants les peines statuées par les règlements.

3. Qu'il restreigne, autant que faire se peut, le commerce des juifs aux patentes de foire et qu'à moins d'avoir de puissants motifs, il ne leur accorde la permission d'aller vendre dans les auberges, permission que la loi met à la disposition des conseils communaux.

4. Qu'en application de l'art. 14 du règlement sur le séjour et l'industrie des juifs, on refuse aux Israëlites qui sont intentionnés d'établir un commerce en gros ou en détail la permission de prendre en location des magasins ou des chambres pour y établir des dépôts de marchandises.

Toutes ces dispositions ont reçu l'approbation unanime de l'assemblée générale.

Fribourg. — Imprimerie de L.-J. Schmid, Éditeur.

L'ÉMULATION,

RECUEIL AGRICOLE, INDUSTRIEL, COMMERCIAL, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE,

N° 18.

Fribourg, 1845 : Quatrième année, Mai, Seconde quinzaine.

L'*Emulation* paraît tous les quinze jours dans ce même format. Le prix de l'abonnement, la feuille rendue *franco* dans tous les lieux du Canton *où il y a poste*, est fixé à 45 batz pour l'année. Tout abonnement de la Ville de Fribourg doit se faire au Bureau de l'*Emulation*, Rue de la Préfecture numéro 198. Les abonnements du dehors doivent se faire aux Bureaux de Poste respectifs, lettres et argent affranchis.

DISCOURS SUR LA PAIX PERPÉTUELLE[1].

La guerre est un mal qui déshonore le genre humain.

Fénélon.

Le premier qui osa dire hautement à ses concitoyens, plus ou moins intéressés dans la question : les noirs ne sont pas nés esclaves, ce ne sont pas des bêtes de somme que le fouet seul puisse discipliner et gouverner en guise de code, celui-là dut soulever de grandes clameurs. Cependant cette parole de justice, tombée au milieu de spéculateurs, peu philantropes de leur nature, a porté son fruit ; la nation la plus commerçante, la plus puissante par sa marine, s'est imposé enfin un sacrifice immense ; un grand exemple a été donné au monde, et un jour viendra où cette voix, isolée d'abord, aura des échos sur tous les points de la terre.

Sachons le reconnaître, il en est temps, l'Europe a présenté au

[1] Ce discours se trouve divisé, pour ainsi dire, en trois parties. Dans la première, on se borne à montrer combien la guerre est contraire à la vraie civilisation, à la moralité et au bien-être des peuples. Dans la seconde, on adjure les chrétiens de se conformer à la loi de l'Evangile, d'être enfin conséquents, dans leurs actions, avec la croyance qu'ils professent. Après avoir exposé dans la troisième partie les raisons pour lesquelles on peut espérer d'abolir la guerre, on s'est efforcé d'en indiquer les moyens qui du reste, nous devons l'avouer, sont loin d'avoir été assez approfondis.

Cette division a été prescrite par la *Société de la Morale chrétienne* lorsqu'elle a proposé ce sujet d'une haute portée. Le discours n'ayant pas été présenté à temps, n'a pu concourir pour le prix.

dix-neuvième siècle un étrange, disons le mot, un scandaleux spectacle. Ses peuples, possédant l'industrie, les sciences et les arts les plus avancés, appellent orgueilleusement la civilisation, l'inquiète jouissance de ces richesses, acquises au milieu du trouble et des sanglantes querelles.

En effet, ils ont créé des inutilités merveilleuses, des puérilités ravissantes, d'innombrables expédients pour perdre leur santé, une foule de combinaisons pour y porter remède, faisant servir à leurs besoins sans bornes, tous les produits de la nature, utilisant le poison même. Leur esprit inventif opère des miracles : on lui doit des mécaniques si ingénieuses, qu'on les dirait douées d'intelligence, des fleurs et des fruits si beaux, que l'œuvre du Créateur semble avoir été corrigée et perfectionnée par la créature. Leurs artistes posent des dômes dans les airs ; ils reproduisent la nature sur une toile ; ils rendent visible à l'œil toute une partie du règne animal, restée inconnue de nos pères ; presque toujours vainqueurs de la mer furieuse, leurs navigateurs voguent sans crainte sur les abîmes, sachant au juste à quel point du globe ils aborderont à travers cette surface unie qui ne saurait conserver aucune trace du passage des hommes. Leurs savants mesurent la distance respective des astres en suivant la marche compliquée dans l'infini ; dirigent la foudre et décomposent les éléments pour en faire, à leur gré, des agents de destruction ou de conservation ; enfin, ces enfants de l'Europe savent tout, peuvent tout, excepté être justes.

La justice ! telle est pourtant la base sur laquellle reposera la civilisation véritable. Mais les hommes qui ont la conscience de ce qu'ils doivent aux autres, autant que de ce qui leur est dû, sont d'une rarete désespérante. Prenez chaque individu isolément ; à voir l'impétuosité et l'aveuglement de ses passions, on jugerait impossible toute agglomération d'hommes ; ils vivent entassés cependant, et ils ont des lois sévères, contre lesquelles proteste, intérieurement peut-être, celui qui se trouve atteint par elles, mais que tous respectent, néanmoins, chacun disant de son voisin, absout ou condamné : il a été jugé équitablement.

L'homme étant né sociable, en dépit de son instinct avide et parfois brutal, il a trouvé moyen de concilier ces deux penchants. Il

a voulu jouir d'une multitude de biens, produit du concours des intelligences, qui non seulement s'excitent par le contact, mais qui transmettent leurs découvertes de génération en génération, et satisfaire en même temps cette humeur hostile, ce besoin de répandre le sang qui caractérise un certain nombre d'individus.

Les brigands s'associent, ils dressent des règlements qu'ils observent entr'eux avec scrupule, pour en être dégagés vis-à-vis du reste de la Société. De même les peuples se sont soumis à des lois, mais avec cette compensation, qu'ils pourront se livrer à des actes de violence et de rapine envers les peuples voisins. C'est que nous ne sommes encore que sur la voie de la civilisation, c'est que nous ne sommes pas vraiment civilisés. De là ce malaise plein de tristesse, des esprits qui ont dévancé les temps, qui se sentent encore loin des jours où il sera donné à l'homme d'oser tourner sa face vers le ciel en jetant ce cri : Pitié pour moi, Seigneur, qui ai pitié de mes semblables !

Il est vrai, toute la nature commande la guerre et en donne un perpétuel exemple. Il n'existe pas un insecte qui n'ait son bourreau à sa poursuite, dans les airs ou sous l'herbe; tout être naît pour être la pâture d'un autre; la création entière se meut dans ce travail; elle se dévore incessamment, pour se reproduire incessamment, laissant l'être doué de la plus vaste intelligence dans la vaine contemplation de cette effrayante énigme. Pourquoi l'homme tenterait-il de se soustraire à la loi commune, lui, l'agent destructeur le plus actif, le plus puissant, le plus terrible; lui, qui atteint sa proie au fond des grandes eaux, comme dans les profondeurs de l'air; lui, qui dompte les animaux les plus redoutables, qui soumet à son frein les plus indociles, à son regard même les plus farouches? Toutes les espèces guerroyent entr'elles pour satisfaire l'appétit du moment; comment l'homme avec ses nombreuses passions, ses sollicitudes de famille, sa triste prévoyance de l'avenir, les mille besoins factices qu'il s'est imposés, ne serait-il pas âpre et intraitable dans son vouloir?

Cependant, ces obstacles sont en partie surmontés : le fort vit paisible à côté du faible, et ce qui est non moins prodigieux, le pauvre végète péniblement, soucieusement en présence du riche arrogant et dissipateur. Le grand nombre ne subsiste que par un

labeur qui tue plus ou moins vite avant l'âge, et cela sous les yeux distraits d'un nombre moins grand qui se consume dans les langueurs d'une impudente oisiveté. C'est à l'aide de ravages compliqués, sans doute, que la société maintient ce résultat sans trop de convulsions, car il serait monstrueux, si la plupart des hommes ne sentaient pas vaguement que s'y soumettre, c'est obéir à la force des choses, plus encore qu'au mauvais vouloir des gouvernants.

Nous reconnaissons qu'il y a, chez beaucoup d'hommes, un penchant décidé pour ce genre de périls que bravent les sauvages à la poursuite d'une proie. Beaucoup encore sont portés au vol et au meurtre. Les mœurs et les usages toutefois ne se sont pas conformés à ces instincts malheureux, et parmi nous, il n'y a pour ces misérables, que le bagne après la cour d'assises.

Mais si un certain nombre d'hommes aiment à répandre le sang, la plus grande partie déjà, dans nos contrées à mœurs adoucies, ne s'y résignent qu'avec répugnance, et ce nombre deviendrait bien plus considérable, si la pompe guerrière, si les haines nationales, cessaient d'être mal à propos excitées ou entretenues, si quelques nations ne tenaient plus à l'honneur condamnable d'être qualifiées du titre de belliqueuses.

Les chefs des états, les écrivains, les poètes même devraient s'efforcer de faire comprendre à ceux qui subissent leur influence, que la guerre est une coutume odieuse, sauvage, en complet désaccord avec nos mœurs policées, avec l'état si avancé de notre industrie et de nos sciences, qu'enfin elle est essentiellement inique, puisqu'elle donne stupidement raison à la force brutale. Il y a plus de deux cents ans que Charron disait : «Il faut abominer ces propos, que le droit est en la force, que l'issue en décidera, que le fort l'emportera[1].»

Nous parlons avec mépris, avec un juste dégoût de ces temps où les accusés étaient soumis à l'épreuve du feu et de l'eau, ce qu'une superstitieuse ignorance appelait le *jugement de Dieu.* Eh bien, la guerre qu'est-ce autre chose? Le duel entre nations, comme le duel entre particuliers, qu'est-ce autre chose? Déjà chez les peuples les plus avancés par leurs lumières, le combat

[1] De la Sagesse.

singulier est qualifié d'assassinat ; le jour arrivera, espérons-le, où le duel entre nations sera qualifié de lâche assassinat. Lâche est le mot, et nous répétons ce mot, après l'avoir posé de sang-froid : chez deux adversaires qui combattent, un contre un, et avec armes égales, il y a courage de part et d'autre, mais dans les débats entre nations, celle qui se montre arrogante, exigeante, intraitable, est toujours celle qui se repose pour le triomphe, sur le nombre de ses combattants, de ses forteresses, de ses canons ou de ses alliés. Aucun pays ne provoquera la guerre, s'il n'en voit les chances en sa faveur ; il ne peut y avoir de contraire à l'agresseur, qu'une erreur de calcul.

Une nation puissante se croit autorisée à dire : Notre voisin, plus faible, doit nous céder humblement, nous ne pouvons, sans déchoir, le traiter d'égal à égal. Le petit état humilié, se dit à son tour : *Nous ne pouvons,* sans nous avilir, reconnaître le droit de la force numérique. Il est donc placé entre la honte et l'anéantissement ; cette alternative est un outrage à la raison humaine. C'est là un reste de barbarie, et quel reste ! vingt, trente, quarante mille hommes massacrés en un jour ; vingt, trente, quarante mille familles en deuil ; dont la plupart appellent la malédiction du ciel sur les vainqueurs, qui de leur côté, vont solennellement bénir dans son temple, le *Dieu des armées* de leur avoir donné la victoire. Ce Dieu des armées fut peut-être celui des Juifs ; ce n'est pas le Dieu des Chrétiens ; ce n'est pas le Christ qui est venu apporter la *Loi Nouvelle.*

Dieu est pour les gros bataillons, a dit un grand capitaine ; les gros bataillons n'en doutent pas, et ce qui les embarrasse le moins, c'est la question qui décide de la bonté de leur cause. Transformée en simple machine agissante, puisque toute manifestation de la pensée sur ces questions de vie et de mort lui est sévèrement interdite, le soldat s'arrange fort d'être ainsi dégagé d'une responsabilité morale trop redoutable. Il ne s'informe plus que du nombre des ennemis, de la fertilité de leur territoire et de l'abondance du numéraire en circulation sur le sol envahi. La masse armée est réduite à l'état de brute, à l'obéissance passive, enfin, c'est la meute qu'on lance dans la plaine et qui aboiera, comme transportée d'une juste fureur, dès que le vent lui amènera au flair l'odeur

appétissante du gibier. Il y a longtemps que Pythagore disait : « La guerre dévore les hommes ou les dégrade ; » il y a longtemps qu'il poussait ce cri : « Que la mémoire de Ninus soit exécrée, si ce fut lui qui le premier fit de la guerre une profession. »

Quel enseignement moral est donné aux jeunes gens à peine sortis de l'adolescence? On leur apprend à détruire leurs semblables avec précision, dextérité et rapidité ; c'est l'étude, la préoccupation de leurs belles années, de celles qui déterminent les penchants et les habitudes d'un homme. Sois doux, humain, inoffensif, ami de l'ordre parmi tes concitoyens, dira-t-on au soldat, mais à un signal parti de haut, tu allumeras le salpêtre dans le tuyau de fer qui a fatigué inutilement tes épaules durant des années, et tu sèmeras la mort parmi ceux qui ont une cocarde d'une autre couleur que la tienne. L'heure de la colère a sonné, lui dira-t-on plus tard, il t'est prescrit d'exécrer, d'égorger et de dépouiller ceux qui étaient hier nos amis ; le bien de l'état l'exige ; ton devoir est de m'en croire sur parole ; sois seulement attentif à la voix de ton chef ; marche, je te regarderai faire pour te donner ensuite le prix du sang, si tu l'as versé à flots sans hésiter une seconde.

Le soldat reprend alors l'instinct sauvage et farouche que l'éducation, les douceurs de la paix et de la vie domestique avaient à grand' peine étouffé, ou seulement engourdi : il se montre sans pitié, sans miséricorde, il s'accoutume à la vue des plaies saignantes ; il devient sourd au râle des mourants ; il s'abandonne au repos du sommeil sur des cadavres ; il souhaitera la mort de son camarade, s'il espère hériter de son grade ; il n'hésitera pas à brûler la maison du laboureur, à éventrer la vache de la veuve chargée de famille, à détruire tout l'avenir de la jeune fille dont la chasteté formait la dot principale ; à s'approprier les épargnes que le vieillard se réservait pour les jours d'infirmités. Des cartes jetées étourdiment au milieu des brocs de vin, en disposeront à l'aventure. Et le jeune homme que des parents avaient élevé avec soin, auquel ils s'étaient efforcés de donner d'honnêtes enseignements, d'honorables exemples est fort exposé à perdre à la fois, et en peu de jours, sa santé et sa moralité.

La société qui maintient cet état de choses en souffre nécessairement : les mauvaises actions prescrites aux derniers des hommes,

distillent un poison qui s'infiltre dans tout le corps social. Sans doute, on voudra faire entendre au soldat que certains actes tolérés chez l'ennemi, ne sauraient l'être chez des compatriotes; mais pensez-vous qu'il n'en vienne pas bientôt à se demander le pourquoi de cette distinction, car après tout l'ennemi qu'on lui signale est son semblable, et la plupart du temps, son frère en Jésus-Christ.

Ainsi, pour établir d'une manière sensible à la plupart des entendements, cette énorme différence entre nos obligations envers nos concitoyens et nos droits à l'égard de ceux qui vivent au delà de la frontière, on est réduit à représenter sous le jour le plus odieux le peuple déclaré ennemi depuis la veille. Ce peuple a cessé tout-à-coup d'appartenir à l'humanité; il est devenu tout-à-coup digne de haine et de mépris, lâche, fourbe et féroce; la calomnie vient en aide au glaive; le fiel est dans le sang; il porte aux derniers excès ceux que le désordre favorise; c'est un état d'ivresse, or, l'ivresse semble rendre accusable toute mauvaise action. Qui, dans ce débordement général, aurait la force de se maintenir, de résister à l'exemple du crime dans sa libre énergie? Les embûches, la perfidie même sont tolérés sous ce prétexte : je sers mon pays. Ainsi le malfaiteur qui vit de vols et de meurtres pourrait se croire excusable en se disant : je soutiens ma famille!

La guerre est une école d'immoralité..... Que fera le soldat contraint de combattre une cause qui serait la sienne? Il se dépouille de son libre arbitre; il s'accoutume à céder à ce qu'il appelle la force des choses, même lorsqu'il en résulte pour lui la perte de sa propre estime, puis, lorsque la guerre civile met en présence plusieurs prétendants au pouvoir, lorsque celui qui le possède encore, fait un appel à la fidélité de cet homme ainsi avili, il est étonné, il est indigné même, de le voir se ranger sous la bannière du triomphateur et n'obéir qu'à son intérêt personnel. On ne peut se fier aux hommes, dira-t-il. Eh, ces hommes sont ce que vous les avez faits; vous recueillez le fruit amère de la graine que vous avez follement semée : Salomon l'a dit : *Qui sedit foveam, incidet in eam.*

Eulalie (V.) de Sénancour.

(La suite à un prochain numéro.)

ESQUISSES DE VOYAGE.

TRAJET DE BRESLAU A CRACOVIE.

(Suite.)

CHAUMIÈRES-BERCEAUX-CABARETS. — UNE HÔTESSE, L'EAU-DE-VIE ET SOCRATE. — CHANSON.

W., le 4 septembre 1844.

. . . . . .

. . . . Nous avons donc visité la caverne sans partager tout votre enthousiasme. Les gens du Nord, direz-vous, ont l'imagination froide comme tout le reste.—Soit. J'ai goûté davantage un délicieux clair de lune, que nous avons eu pour passer la grande forêt de C. Mon cousin fredonna, pendant que nous la traversions, des airs de tous les opéras et vaudevilles connus, ce qui nous donna une haute idée de son courage. Nous comptions passer la nuit à K., mais un troupeau de porcs avait envahi le Karcsma. Arrivés au prochain village, à onze heures du soir, nous eûmes une peine infinie à nous installer dans son misérable cabaret. On nous reçut sans lumière, car il n'y en avait point: on avait compté sur la lune comme on fait à Cracovie pour l'éclairage des rues; heureusement qu'il se trouva des chandelles dans les lanternes des voitures.

Après avoir soupé de nos provisions, nous fîmes apporter quelques bottes de paille, sur lesquelles nous eussions d'abord assez bien dormi, n'eût été le sentiment de malaise que nous causaient la présence de plusieurs paysans retirés dans les coins de la chambre et ne dormant pas *à voix basse;* puis les cris agaçants d'un enfant d'un an environ, qui était placé sur le poêle. Maman pria sa mère de tâcher de l'appaiser. Celle-ci, d'un air de singulière vanité, et avec un geste expressif, nous fit comprendre que l'enfant était *ivre!* « C'est, dit-elle, que le parrain du petit Zasiou est venu le voir, et qu'il lui a donné de l'eau-de-vie tantqu'il en a voulu. » Le petit Zasiou cria jusque vers deux heures. A trois heures nous commencions à nous assoupir, lorsqu'on secoua la porte avec un fracas effrayant; c'était un enfant du village, qui venait chercher de l'eau-de-vie pour son père qui était malade; demi-heure après un coq chanta presque sur notre tête. C'était encore plus poétique que chez Piast ou chez ce roi de Virgile, dont j'ai oublié le nom.

. . . . . .

Avant de partir, nous eûmes encore la visite d'un cosaque et de son cheval qui entrèrent tous deux ensemble et sans se faire annoncer. Ils paraissaient avoir couru toute la nuit. Le cavalier parut d'abord un peu embarrassé de notre présence; il prit pourtant son parti, et sans quitter l'étrier, il avala bravement ses quatre verres d'eau-de-vie, nous fit son *padam dołnóg* [1], se baissa sur l'encolure de son cheval, pour repasser la porte, et disparut.

1 Formule de salutation: *je tombe à vos pieds.*

Trois fois j'avais approché le poison de ma bouche et autant de fois mon courage avait faibli, lorsque je m'avisai d'un moyen qui pourrait servir à d'autres en semblable occurence. Je me rappelai la mort de Socrate et les beaux vers de Lamartine. Mon imagination me transporte sur les rivages de la Grèce : tout au milieu d'une sublime tirade, je crois voir dans la jeune Hébé que je vous ai décrite, *le serviteur des onze;* je crois entendre l'un de mes compagnons :

« De doute et de pitié tour à tour combattu
» Murmurer sourdement : Que lui sert sa vertu? »

Enfin à l'endroit où le sage prend la coupe, l'élève et la vide, j'imitai Socrate.

Rien qui regaillardisse un homme comme un bon verre d'eau-de-vie de pomme-de-terre pris de cette manière. Cela peut bien vous brosser un peu vivement le gosier, mais le résultat est admirable. Je sentis mes idées s'éclaircir; j'éprouvai quelque chose d'analogue à ce qui arriva à ce cocher qui, voyageant par un froid de cinquante degrés, essayait en vain de tirer quelques sons de son cor. Etant entré dans une auberge, pour se réchauffer, il suspendit à un clou l'instrument rebelle. A peine le cor avait-il été là quelques minutes, qu'il se mit à rendre tout seul, à l'étonnement de tout le monde, une jolie fanfare qui s'était gelée en route.

Profitant d'une si heureuse disposition, je me mis à crayonner les vers suivants :

A L'EAU-DE-VIE,

UN VOYAGEUR RECONNAISSANT.

Gloire au Germain dont le génie
Retrouva la boisson des Dieux!
Oui, l'inventeur de l'eau-de-vie,
Mérite, ô Muse, un laurier radieux.

Son nom, s'il échappe à ma lyre,
Voilé des ombres du passé,
Je ralumerai mon délire
Au flot brûlant que son art a laissé.

Lui, sur l'un et l'autre hémisphères,
Rival du produit des côteaux,
Il vient enchanter nos misères :
C'est lui, c'est lui qui guérit tous les maux!

Quand le soldat sur la poussière
Se réveille au bruit du tambour,
Son premier soin est pour son verre:
Il le remplit, le vide avec amour.

Et quand il va braver la foudre,
Sur les débris des vieux remparts,
Sa bouche, que noircit la poudre,
Te goûte encor, vieux lait des fils de Mars!

Tu tiens l'Allemagne, la France,
Et l'Angleterre sous ta loi,
Moscou reconnaît ta puissance;
Le Nord n'a vu d'autre vainqueur que toi.

Je bois, et je sens ma poitrine
Qui se réchauffe doucement;
Je bois, une ivresse divine
Plonge mes sens dans le ravissement!

Quel vertige saisit mon âme?
Quel souffle a glissé dans mon cœur?
Mon verre, ardent comme la flamme,
Est couronné d'une étrange lueur!.....

Hourra! fi! de la Tempérance,
De Matthew et de son serment!
On en perdra la souvenance,
Et l'on boira comme on buvait avant.

Hourra! . . . . . .

ENVIRONS DE CRACOVIE. — CRACOVIE. — FACTEURS. — JUIFS POLONAIS. — CIVILISATION DES JUIFS. — HARANGUE DE NATHAM. — LE LIT POLONAIS. — INSOMNIE ET RÊVERIE. ASPIRATION VERS MA PATRIE.

La diligence arrive vers dix heures du matin à Cracovie. Les abords de cette ville sont gracieux et parfois pittoresques. C'est le couvent de Bielany, situé sur une hauteur escarpée et entourée de bois, de riants pâturages, puis un horizon de collines et de montagnes; le tertre sublime de Kosciusko; le vieux château de Krakus qui se mire du haut de son rocher dans le miroir large et paisible de la Vistule endormie à ses pieds. On échange, à la barrière, son passe-port contre un récipissé. Les rues paraissent un peu tristes; on s'arrête enfin sur une belle et grande place au centre de la ville.

En mettant pied à terre, l'étranger se voit tout-à-coup investi d'une singulière escorte. Des hommes, nazillant un jargon inintelligible, revêtus de longs kafetans noirs et gras, à la barbe inculte, aux longs cheveux tordus en tire-bouchons, aux ongles couronnés de dix croissants d'ébène, se disputent votre personne et vos effets, qu'ils s'arrachent comme une meute affamée un lambeau de chair. Ce sont là des juifs polonais; jusqu'à ce que votre choix se soit fixé, jusqu'à ce que vous vous soyez livré à l'un d'eux, pas moyen de bouger de la place. Mais vous n'en avez pas plutôt désigné l'un pour votre *facteur*, qu'on le voit prendre un ascendant remarquable: c'est le lion parmi les chiens : vous êtes libre en moins de rien. Ce qu'il y a de singulier, c'est que ce *facteur* vous sert gratis; si vous lui offrez un salaire, il ne le refuse pas; mais à la rigueur il n'exige rien. C'est vrai que l'usage veut qu'il prélève un petit vingt-pour-cent sur le prix de vos emplettes et quelque chose aussi sur la dépense que vous faites à l'hôtel.

La Pologne est en même temps, pour les juifs d'à présent, une Egypte et une Terre-promise. Ils y sont méprisés et opprimés; cependant ils ruinent et les propriétaires et le peuple, par leurs fourberies et leurs usures; le commerce est presque exclusivement entre leurs mains; comme ils sont maîtres de la plus grande partie des capitaux, tout se fait par leur moyen et à leur profit. Il n'est pas un genre d'industrie licite, illicite ou honteuse qui ne leur paie tribut; ils quêtent sur la piste de l'argent avec une acreté brutale, qui contraste d'une manière frappante avec le caractère de généreuse simplicité de la nation qu'ils ont pris à tâche de dépouiller.

Les Anglais ont envoyé ici des missionnaires pour les civiliser. S'ils y parviennent, ce sera un être curieux qu'un juif polonais recouvert d'une peau de Couaker.

Tout porte à croire que les prévisions de Mieroslawski (histoire de la révolution de Pologne de 1830) ne seraient que trop vérifiées. « Plusieurs écrivains, dit-il, que leur amour de l'humanité aveuglait sur le bien du pays, ont pensé que l'œuvre de la civilisation des juifs polonais pouvait s'accomplir. Pour notre compte personnel et à regret, nous la regardons, au contraire, comme non réalisable d'ici à longtemps, et même comme impossible, vu la prolongation du mal. Nos propres observations nous portent à tenir ce langage.

Les juifs sont, entre les mains du gouvernement russe, un agent trop utile de démoralisation pour se prêter à des réformes à leur égard. »

D'ailleurs ce n'est pas la parole, mais les œuvres de l'Evangile qu'on devrait commencer par leur apporter.

Quelques phrases du même écrivain, citées par Forster, les feront mieux connaître.

« Les mœurs des juifs offrent des contrastes singuliers. Avec tous leurs vices héréditaires, ils sont d'une inconcevable sobriété. Les plus riches ne vivent que de pain et d'oignons crus ; quelquefois ils mangent du poisson et du gruau, mais ils ne s'accordent cette licence que les jours de fête qui, au reste, sont très nombreux chez eux. Ils cuisent sous la cendre de fades galettes sans levain et sans sel, dont ils se régalent plusieurs fois l'année. Ils ne boivent jamais de vin, que très rarement de l'eau-de-vie. Ils se gorgent quelquefois de mauvaise bière ou d'hydromel aigre. Un juif ivre en Pologne est un phénomène. »

« Ils ne mendient jamais, jouent rarement, sont d'une continence parfaite quand ils ne sont pas mariés. Jamais on ne vit un juif prodigue, ivrogne ou débauché. »

« La foule stupide et barbare préfère les bourgs dégradés des provinces, les repaires de Pociéion, les abominables fumiers où elle grouille, naît, végète et pourrit comme de vils insectes, par dizaines, par centaines, par milliers. »

« Elle les préfère à toutes les jouissances de la vie sociale et de la civilisation, parce que là, au moins, elle est à l'abri du *goy* [1]. Là, soixante êtres vivants peuvent s'encadrer dans un trapèze solide de dix pieds, se sentir, se presser, s'étouffer, manger, prier, dormir dans le même lit; exposer aux rayons dardants du soleil leurs membres de lazaroni, sur le toit étayé de leur vieille baraque. Là, quarante familles, entassées dans une petite synagogue, au jour du sabbat, peuvent, sans craindre les railleries satiriques du profane, bourdonner, crier, vociférer, faire la révérence, passer des jours et des nuits à sangloter sur le deuil de Sion. »

[1] Etranger, profane.

Tout dernièrement le sénat de Cracovie, sans prescrire toutefois ni les modes de Vienne, ni le journal de Paris, fit une ordonnance par laquelle les juifs sont obligés de prendre le costume européen, sous peine de ne pouvoir se marier que trois ans après son adoption. Cette loi lança dans le monde un essaim improvisé de nouveaux élégants portant le frac et le paletot avec conscience et précaution comme un grand porterait une sonnette. Elle réveilla vivement les répugnances héréditaires chez ce peuple pour tout ce qui lui est étranger.

Pendant qu'elle était encore en délibération, un de leurs anciens tenait ce discours à un membre du sénat qu'il était venu solliciter : « .... Laissez-nous nos croyances et nos mœurs inséparables de nos croyances. Nous sommes vos aînés en religion ; nous adorons le père et vous le fils ; vous avez ajouté l'Evangile à la bible des hébreux ; si leur bible est fausse, comment la votre sera-t-elle vraie ? Notre religion consacre nos mœurs par ses ordonnances ; la vôtre leur rend témoignage par ses croyances, elles sont nécessaires à la vérification de ses prophéties. »

Il aurait fallu bien des subtilités et des distinctions pour lui répondre d'une manière satisfaisante. Le pauvre Nathan perdit tout comme son éloquence.

C'est en vain que les yeux de l'étranger cherchent ici quelque vestige de l'ancien et chevaleresque costume de la noblesse polonaise ; relique précieuse que quelques patriotes ont emportée de leur pays, il n'apparaît plus que rarement et dans des occasions solennelles [1].

Des milliers de gravures ont fait connaître à toute l'Europe le charmant costume du peuple cracovien. Il ne saurait être porté avec plus d'originalité que par ces hommes en général grands et blonds, à la physionomie douce et grave : c'est seulement dans les Masures et les Cracoviaques qu'il paraît avec tout son effet.

Un bon hôtel de Cracovie ressemble à tous les autres, tout y est comme partout, à certaines nuances près.

[1] Un journal allemand, en parlant du grand bal qui se donna au mois de novembre chez la reine d'Espagne, et où les brillants costumes hongrois faisaient pâlir ceux des autres nations, dit qu'un polonais (M. K*** de Cracovie) se distingua surtout par la riche élégance du sien : il portait sans doute le costume national.

Quand on a passé Gleiwitz, Nicolaï et Berun, on ne s'étonne plus de voir servir le café dans des verres; mais ce qui peut vous surprendre un peu, c'est qu'au moment où excédé de fatigue, vous pensez à vous coucher, on vient vous dire : Monsieur, a-t-il un lit? —Je n'en sais rien. —Ni moi. — Ni moi. —S'il n'en a pas, nous pourrons lui en fournir un.—Cela me ferait grand plaisir.—Voici le tarif :

Une paillasse	tant.
Un matelas ordinaire . . .	»
» » de crin . . .	»
Draps, oreiller et courte-pointe .	»

Il y a un joli saut du duvet allemand au matelas *ordinaire* et même au matelas *de crin!*

Le lit, c'est le résumé de la vie, l'alpha et l'oméga; c'est la clef du caractère et des mœurs d'un peuple; pour qui sait y lire, c'est un livre; tendre duvet, grossières peaux de bêtes, couche sévère : un lit parle.

Celui du Polonais semble être une réminiscence du bivac, un monument patriarchal, un contraste, une antithèse au milieu du confort moderne; il y a du mérite à l'adopter dans toute sa sévérité traditionnelle.

C'est d'abord un oreiller un peu moins dur que la dalle dont il imite du reste la forme, quelque chose d'assez peu complaisant, proprement enveloppé d'une cuirasse de maroquin; l'élasticité d'un vieux coussin de diligence peut nous donner une idée de celle de son matelas immédiatement tendu d'un drap unique.

Une brillante courte-pointe, ordinairement de soie verte ou rose, selon le goût, recouvre ce système aussi inflexible qu'anguleux. Telle est, à peu de variations près, la phisiologie purement matérielle du lit polonais.

Mais, comme bien d'autres choses réputées vulgaires en ce monde, il a lui aussi sa petite atmosphère de poésie, qui ne mérite pas qu'on la néglige. Si le contact de la réalité vous y blesse, on se réfugie dans le riant domaine de l'illusion. Or, il ne faut pas pour cela un si grand effort; il suffit qu'en vue de votre oreiller vous puissiez apercevoir, ou tout au moins vous figurer un coin du ciel, un arbre, un bout de vue, un vieux donjon à chouettes et à tourelles crevassées, jetant son ombre comme une écharpe magique

au flanc d'un rocher gris. Les choses ainsi disposées, la tête appuyée d'une main, comme ces chevaliers de marbre qui, depuis des siècles, attendent l'aube de la résurrection, étendus sur le marbre de leurs cryptes, je veille et je médite : j'entends

Le vent pleurer dans la nuit sombre. —
Le ciel, de ses flambeaux sans nombre,
Dérobe à mes regards l'éclat consolateur.
Mais non : un doux reflet pénètre sous le voile :
J'ai retrouvé le souris d'une étoile
Qui s'entretient avec mon cœur. —

Sur la voûte éthérée,
Le voilà de retour,
Vive flamme voilée,
Etoile, astre d'amour !
Verse-moi ta lumière ;
Que l'argenté rayon
Qui tremble sur ton front
Est cher à ma paupière !....

Sans doute je ne suis pas le seul que tu visites..... combien de rêves angéliques, et combien aussi de larmes innocentes et furtives brillent dans la nuit, comme les pierres précieuses au sein de la terre, combien de soupirs secrets ne surprends-tu point? Que de cœurs séparés se croient un instant réunis sous ta douce influence!.....

Tout à coup le marteau du beffroi m'a fait tressaillir comme le ferait un amoureux surpris; le vent emporte, comme des bulles de savon qui ne tardent pas à s'évanouir, les heures qui tombent une à une dans l'espace. Ainsi que la détonation d'une arme à feu dissipe un vol d'alouettes, le bruit de l'airain a fait fuir l'essaim familier des douces rêveries que le silence avait attirées. Une seule est demeurée, une seule traînant son aile délicate froissée par une main trop grossière pour en caresser les plumes. C'est ce toit aérien du poète, cette personnification sympathique et diaphane, dont la blanche tunique n'a jamais effleuré aucune poussière, dont le pied n'affaisse point le globe du nuage où il se pose. Le simple mortel qui le premier adressa ses soupirs à ce type riant, aussi insaisissable qu'un météore, qui flotte partout et qu'on ne trouve nulle part, fut sans doute quelque infortuné tristement mis à la porte de sa maîtresse terrestre; saisi par une hallucination surnaturelle, il l'aura poursuivi sur son chemin d'abord, puis dans le vague, puis dans le ciel,

où vain fantôme lui-même, il erre éternellement sur ses pas.... Que la réalité est peu de chose ! Ou plutôt, le rêve n'est-il pas pour nous la seule réalité ? Je crois voir, je vois ; je crois aimer, j'aime ; je crois être aimé, je le suis. Au reste, quelle est la raison si froidement positive qui ne souffre quelque faible pour ces choses d'ombre et d'azur ? Quand une âme est isolée, elle trouve quelque plaisir à se rappeler l'étoile limpide qui se levait jadis entre les sombres dentelures de la montagne ; à laisser refluer autour d'elle les premiers rayonnements qui, après le sourire maternel, se détachent sur son horizon, et qui ont laissé leurs traces sur l'imagination, comme la poussière émaillée du papillon laisse la sienne aux doigts de l'enfant.... La lune se lève ; sa lumière rampe lentement du châssis à l'angle du mur ; elle éclaire par degrés un modeste secrétaire recouvert d'un drap vert, une vierge d'albâtre, une vue de Fribourg, surmontée d'une rose trois fois flétrie... La voilà, cette Sarine bleue caressant ses môles sauvages ! ce pont, dont la courbe aérienne, dessinée sur le ciel, encadre, comme une guirlande, un paysage où se groupent, se résument et s'harmonisent bois, rochers, villes, prairies, précipices, rivières, vieilles tours : une foule d'accidents qui, pris à part, suffiraient chacun pour poétiser un point de vue. Là-bas, tout se revêt des couleurs du printemps ; ici règnent encore les glaces, l'atmosphère meurtrière de la houille et le vent mordant de la Moscovie. Un pâle rayon dore les vitres, toutes fleuries, toutes épanouies de scintillantes arabesques de frimas, frêles et bizarres caprices des génies de l'hiver. Quel art atteindra jamais à ces fantaisies éphémères, que le Sylphe frileux, pour charmer la longueur des nuits, se plait à dessiner de son haleine à peine humide ?

Ainsi, l'âme qui rêve se tresse à elle-même une fragile couronne que le premier rayon du soleil voit s'évanouir.

Ici se termine la première série de mes esquisses de voyage ; puissent ces légers essais, pour lesquels je n'ai suivi d'autre règle que le caprice du sujet et l'inspiration du moment, n'avoir pas paru trop frivoles aux hommes dont le talent et le vrai patriotisme méritent le culte de ma jeunesse.

Louis Bornet.

Fribourg. — Imprimerie de L.-J. Schmid, Éditeur.

L'ÉMULATION,

RECUEIL AGRICOLE, INDUSTRIEL, COMMERCIAL, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE,

N° 19.

Fribourg, 1845 : Quatrième année, Juin, première quinzaine.

L'Emulation paraît tous les quinze jours dans ce même format. Le prix de l'abonnement, la feuille rendue *franco* dans tous les lieux du Canton *où il y a poste*, est fixé à 45 batz pour l'année. Tout abonnement de la Ville de Fribourg doit se faire au Bureau de l'*Emulation*, Rue de la Préfecture numéro 198. Les abonnements du dehors doivent se faire aux Bureaux de Poste respectifs, lettres et argent affranchis.

(Echo de l'Association industrielle suisse. — Feuille Mensuelle, Juillet 1844.)

DESSÉCHEMENT DU SEELAND ET CORRECTION DES EAUX DU JURA.

Détournons un moment nos regards des discussions politiques et religieuses qui agitent actuellement la Suisse, pour nous arrêter à des objets dont l'exécution nous procurera de nouvelles ressources de prospérité. Nous rangeons, dans cette catégorie, l'entreprise du *desséchement du Seeland et la correction des eaux du Jura;* entreprise riche d'avenir et importante surtout pour la contrée qui y est immédiatement intéressée, mais non moins fructueuse pour le développement de l'industrie suisse en général.

Retraçons en traits rapides le projet entier de cette entreprise qui est sur le point de se réaliser.

Dans les bas-fonds de la Suisse occidentale, entre le Jura et la chaîne des Alpes, s'étendent les lacs de Morat, de Neuchâtel et de Bienne. De ce dernier sort la Thièle qui va se jeter, à quelques lieues de là, dans l'Aar; réunies, ces deux rivières vont ensuite verser leurs eaux dans le Rhin.

Au bord de ces lacs et des rivières qui y communiquent, il y a des marais plus ou moins vastes. Le plus considérable, appelé le *Grand-Marais,* prend dans les plaines d'Aarberg, s'étend dans la direction du sud-ouest, vers les lacs de Morat et de Neuchâtel, comprend une étendue d'environ 6 lieues et embrasse une superficie d'au moins 630 millions de pieds carrés. Les débordements convertissent souvent cette vaste plaine en une fondrière immense dont les eaux croupissantes forment un lac de 30 lieues carrées.

Depuis des siècles on se plaint de la dévastation qu'occasionnent ces inondations. Tous les maux, auxquels on n'oppose point de remèdes, grandissent; il en est arrivé de même ici. Pendant les 20 dernières années, les eaux ont atteint dans cette contrée sept fois une élévation qui a dépassé de 8 à 12 pieds la hauteur ordinaire, et porté le dégât dans toutes les directions. A plusieurs re-

prises une partie des habitants du Séeland se sont adressés à l'Autorité supérieure pour lui déclarer que, si on ne mettait pas un terme à cette calamité, ils se verraient contraints d'émigrer, afin de ne pas léguer à leurs enfants un patrimoine dans un état déjà si triste, mais qui peut empirer encore.

Depuis quelque temps on a commencé à s'occuper sérieusement à faire cesser cet état de choses. Des hommes capables ont élaboré différents plans et proposé les moyens propres à amener une solution satisfaisante.

En 1838, le grand conseil de Berne a décidé, sur la proposition d'une commission qu'il avait nommée à cet effet, d'abandonner l'exécution de cette gigantesque entreprise à une société d'actionnaires. Ensuite de cette décision et par l'infatigable activité d'un citoyen, il s'est formé une *Société préparatoire* pour compléter les plans, les études, les devis, etc., et pour proposer en temps et lieu les moyens d'exécution. A cette occasion, on est parti du point de vue, qu'il fallait comprendre dans l'entreprise non-seulement la correction des eaux du canton de Berne, mais la correction des eaux du Séeland entier.

C'est cette Société préparatoire qui a conduit les travaux préliminaires sur lesquels M. La Nicca a basé ses propositions. D'après les premiers plans il était question de reculer, en aval, le plus loin possible le confluent de l'Aar et de la Thièle, afin de favoriser par cette mesure l'écoulement des eaux et d'empêcher la Thièle de refluer, lors des hautes eaux, vers le lac de Bienne. Le plan de M. La Nicca dévie des précédents en ce qu'il propose de conduire l'Aar depuis Aarberg par un canal de 28,692 pieds de longueur dans le lac de Bienne et d'appliquer ici le même système qui a été mis à exécution avec tant de succès en établissant le canal de la Linth. D'après ce même plan, la haute-Thièle, entre le lac de Neuchâtel et celui de Bienne, sera corrigée, la basse-Thièle et l'Aar seront conduites par un seul canal jusqu'à Buren, et enfin depuis là on fera les corrections nécessaires au lit de l'Aar pour que la voie d'eau entre Yverdon et Soleure, formant un rayon d'environ 21 lieues, puisse être parcourue commodément par les bateaux à vapeur.

Au moyen de ces corrections principales le niveau actuel de la hauteur moyenne des eaux des trois lacs baissera de 9 pieds, mais pour dessécher complètement toute la contrée, il sera nécessaire d'établir des corrections partielles dans les rivières secondaires, d'entrecouper les marais par des canaux et d'y percer des fossés.

D'après des calculs approximatifs, on fixe la totalité des frais qu'exigeront tous ces travaux, à 3,821,478 fr. de Suisse, à savoir: 930,673 fr. pour conduire l'Aar d'Aarberg au lac de Bienne; 933,007 fr. pour la construction du canal de Nidau prenant au lac

de Bienne et débouchant à Büren ; 957,283 fr. pour les travaux de redressement du lit de l'Aar entre Büren et l'Emme près de Soleure; 568,366 fr. pour la correction de la Thièle entre le lac de Neuchâtel et celui de Bienne ; 247,426 fr. pour la correction de la Broye entre le lac de Morat et celui de Neuchâtel, et enfin 164,721 fr. pour établir différents canaux de desséchement. En y ajoutant les frais éventuels, on peut admettre que toute l'entreprise exigera un capital d'environ 5 millions de francs de Suisse ou 7 ½ millions de francs de France.

Après avoir soumis ces plans à l'examen des hommes de l'art et après avoir consulté les ingénieurs les plus distingués tels que MM. Chatonnay, Dufour, Fraisse, Junod, Mérian, Trechsel, etc. qui les ont entièrement approuvés, la Société préparatoire, dans une assemblée tenue le 18 Novembre 1843, décida d'adopter, *sans aucun changement*, les plans de correction de M. La Nicca et de regarder par cette décision la question comme terminée quant à la partie technique.

Sur ce, la Direction de la Société préparatoire a adressé, en date du 5 Juin 1844, au grand conseil de Berne une requête tendant à obtenir de lui la concession du desséchement des marais d'après les plans de M. La Nicca et demandant que cette Autorité nomme une commission chargée de s'entendre avec les délégués de la Direction de la Société préparatoire sur les voies et moyens à mettre en œuvre pour que l'exécution de cette entreprise puisse se faire par une société privée. Déjà le 6, le grand conseil a donné son assentiment à cette requête et, le 9, il a nommé la commission demandée dans laquelle se trouvent entre autres MM. *Blösch* et *Erlach* de Hindelbank; M. l'avoyer *Neuhaus* la préside.

Pour mettre la société d'actionnaires à même d'exécuter cette entreprise, la requête en question demande l'autorisation en faveur de la dite société de pouvoir créer les ressources suivantes :

A. De la part de la contrée immédiatement intéressée.

1. Toute la contrée sujette aux inondations sera soumise à une imposition. Cette imposition sera établie et perçue comme suit : les propriétaires seront tenus, d'après une évaluation juridique et d'après l'augmentation de la valeur que le terrain acquerra par suite de la correction des eaux, ou *a)* à abandonner une portion équitable de leurs biens-fonds à la Société, ou *b)* à lui acquitter une contribution annuelle en argent, l'un et l'autre au choix du propriétaire, ou bien enfin *c)* à lui aliéner pour la valeur actuelle le bien-fonds en question. A cette fin, il sera levé un plan de la contrée marécageuse, les terres seront classées et le plan communiqué aux intéressés. En cas de réclamations, le juge prononcera, si l'on ne peut parvenir à s'entendre à l'amiable; le plan sera

soumis à la sanction du conseil exécutif, ensuite de laquelle toutes les terres comprises dans le plan seront sujettes à une imposition en faveur de la Société du desséchement.

2. L'Etat abandonnera gratuitement à la Société le droit domanial en tant qu'il concerne les marais, les marécages et les forêts situés dans le domaine du desséchement.

3. L'Etat abandonnera de même gratuitement à la même Société, après avoir fixé préalablement les limites, les terres d'alluvion situées au bord des lacs et des rivières.

4. La Société sera autorisée à percevoir un droit de navigation sur tous les objets qui transitent, qui s'importent ou qui s'exportent par les eaux corrigées; le tarif en sera établi par le grand conseil à raison de 21 rp. du quintal par lieue.

5. Le droit exclusif de la navigation à vapeur sera garanti à la Société pour un certain nombre d'années à déterminer.

6. Enfin la direction trouve qu'il serait juste que les industries qui tirent des avantages de cette entreprise y contribuassent aussi pour une part quelconque. Elle demande en conséquence d'être autorisée à vendre des droits de concession de force motrice pour l'établissement de moulins et d'usines sur les rivières et les cours deau, et de prises d'eau pour les irrigations.

B. Comme *ressources* ultérieures, la Direction croit être en droit de demander à l'Etat en faveur de l'entreprise :

7. De pouvoir disposer sans rétribution du bois nécessaire aux constructions à faire dans les limites cantonales et pendant la durée des travaux de correction.

8. De pouvoir utiliser librement, et pareillement sans rétribution, les carrières et les sablières de l'Etat.

9. L'affranchissement de timbre pour l'expédition de tous les actes qui touchent cette entreprise.

10. L'affranchissement des droits de port en faveur des membres de la société d'exécution et de ses employés.

11. Le droit de pouvoir, au besoin, déposer à la banque cantonale le montant des fonds de la Société jusqu'à la concurrence de 500,000 fr. pour en retirer l'intérêt au 5 pour cent.

12. Qu'il garantisse de concert avec les autres cantons intéressés, pour un certain nombre d'années, l'intérêt du capital consacré à cette entreprise.

C. Finalement elle demande à l'Etat par forme de vœu :

13. Que le grand conseil, outre la promulgation d'une loi établissant en faveur des actionnaires un impôt foncier, concède à la Société la faculté *d'acquérir et de posséder des droits et des propriétés.*

14. Que le droit d'expropriation forcée embrasse toutes les propriétés qui sont indispensables à l'exécution des travaux de la correction et aux constructions y relatives, et enfin

15. Que tous les terrains qui ne servent aujourd'hui qu'à des pacages communaux, ainsi que les terres d'alluvion, soient, pendant 30 ans, exempts de tout impôt direct, notamment des droits de mutation.

Quant à l'organisation de l'exécution elle-même, la Société préparatoire désire être autorisée par le grand conseil à publier, pour former une société d'actionnaires, un prospectus dont voici les principales dispositions : 1. La Société d'exécution aura son domicile et son administration à Berne. — 2. Le capital de la Société est fixé à 7 ½ millions de francs de France. — 3. Ce capital sera formé au moyen de 15,000 actions de 500 fr. chacune. — 4. Les reçus qui seront délivrés aux actionnaires pour les paiements à compte porteront leurs noms ; les actions au porteur ne seront expédiées qu'après paiement intégral. — 5. Outre les actions au porteur, il sera créé 5,000 actions usufruitières, dont — 6. la moitié au moins sera abandonnée aux communes intéressées pour être appliquée, à leurs fonds d'écoles et à leurs fonds des pauvres. — 7. Chaque action donne droit à une voix, cependant, personne ne pourra réunir plus de la dixième partie des votes. — 8. Dans le conseil administratif siégera au moins un membre de chaque canton intéressé. — 9. 45 ans après le commencement des travaux, à dater de l'époque où les revenus de la Société offriraient un dividende de 10 pour cent, l'Autorité souveraine du canton de Berne en particulier ou de concert avec les gouvernements des autres cantons intéressés pourra se rendre adjudicataire de cette entreprise en dédommageant entièrement la Société et d'après la moyenne des revenus des 10 dernières années. — 10. Les statuts définitifs, adoptés par la majorité des actionnaires, ainsi que l'acte par lequel la Société préparatoire cède à la Société d'exécution les concessions qu'elle a acquises, seront soumis à l'examen et à l'approbation du conseil exécutif.

Ce n'est pas ici la place de soumettre ces diverses propositions à un examen scrupuleux ; ceci appartient à la commission nommée à cet effet et en dernier ressort aux Grands Conseils du canton de Berne et des autres cantons intéressés. Mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'une entreprise de cette importance ne peut être ni bien commencée, ni conduite à bonne fin, que pour autant que l'Etat la soutienne de son puissant appui, et qu'elle trouve non-seulement dans le canton de Berne, mais aussi dans le canton de Vaud, de même que dans les autres cantons intéressés une volonté efficace, prête à favoriser cette œuvre nationale de tous les moyens qu'elle a en son pouvoir.

Pour compléter toutes ces données, nous ajouterons que la contrée des inondations, y compris les marécages et le terrain gagné par la correction des eaux, forme une superficie de 62,064 arpents de 40,000 pieds chacun, dont 24,077 appartiennent au canton de Berne, 18,887 au canton de Vaud, 14,100 au canton de Fribourg,

4,000 au canton de Soleure et 1,000 à celui de Neuchâtel. Le bassin actuel de l'Aar et celui de la Thièle occupent 5,980 arpents; ce qui fait que le terrain rendu à la culture au moyen de l'assainissement s'élèvera en somme à 66,044 arpents.

Comme cette entreprise rencontrera, quant à l'exécution économique, immanquablement le plus de difficultés auprès des propriétaires, pris individuellement, qui y sont intéressés, il importe surtout de savoir comment la propriété foncière se répartit entre l'Etat, les corporations et les particuliers. On dit que d'après les recherches qui se font actuellement, ce sont les Etats et les corporations qui y ont la plus grande part, ce qui facilitera l'exécution d'une manière notable.

Après avoir exposé, comme on vient de le voir, les bases générales sur lesquelles cette entreprise repose, il doit sauter aux yeux de chacun qu'elle est non-seulement de la plus haute importance pour le pays qui y est immédiatement intéressé; mais qu'elle exercera encore une immense influence sur le développement de la Suisse entière.

En quittant les lacs de Genève, de Zurich et de Constance où les bords riants qui les encadrent, les villes et les villages qui les entourent, les bateaux à vapeur qui les sillonnent, jettent partout la vie et l'animation, on est étonné du silence et de la solitude qui règnent dans les environs des lacs de Neuchâtel, de Morat et de Bienne. Quelques beaux sites, la végétation luxuriante que vous rencontrez çà et là, quelques endroits riches et agréables sont impuissants de faire disparaître ce silence, cette solitude, parce qu'à côté de ces vastes nappes d'eau, des marais plus vastes encore s'étendent dans tous les sens et ne laissent à l'exploitation du cultivateur que les points culminants, terrain le moins fertile ailleurs. Puisque la grande vallée de l'Aar est rangée au nombre des campagnes les plus productives de la Suisse, on est peiné de ne trouver qu'un herbage aigre précisément dans les endroits où l'on devrait rencontrer le plus de fertilité On doit donc accueillir cette entreprise avec d'autant plus d'empressement qu'elle a pour but de refouler un élément dévastateur dans des limites dans lesquelles il deviendra un élément de vie et de prospérité. Par le desséchement des marais et par l'établissement d'une voie d'eau régulière jusqu'à Soleure, dans peu d'années, toute cette contrée se présentera à l'œil sous un tout autre aspect, sous un aspect qui ne le cèdera en rien aux lacs de Genève et de Constance; peut-être même les surpassera-t-il encore quant au mouvement.

Mais si par la canalisation projetée la culture gagne un sol riche, qui fournira une nourriture abondante à des milliers de personnes, la Suisse gagnera de son côté une voie nouvelle et importante de

communication pour l'intérieur. Il est inutile de démontrer que nous en avons un pressant besoin, car on ne voit que chez nous cet étrange anomalie que les relations du dehors l'emportent sur celles du pays. Il est surtout nécessaire d'établir une communication plus étroite, plus concentrée entre la Suisse orientale et l'occidentale, puis de mettre au moyen de routes faciles la première en rapport avec le sud de l'Allemagne et la seconde avec la France méridionale.

Voilà pourquoi l'appel des habitants du Séeland, de ne pas laisser *submerger* leur belle et fertile patrie, mais d'établir, suivant les exigences de notre époque, outre la grande voie d'eau, des chemins de fer qui la mettent en communication d'un côté avec le lac de Genève et de l'autre avec le Rhin, est un mot de ralliement auquel la Suisse entière doit répondre, afin de donner à notre commerce un nouvel et puissant essor et pour nous assurer du moins une partie du transit de l'étranger. Aujourd'hui le mouvement sur cette ligne est annuellement de 350,000 à 400,000 quintaux, et il serait très facile de diriger de nouveau sur cette voie, qui est la voie naturelle, les marchandises montant environ à 100,000 quintaux que la Suisse reçoit de la France méridionale. Le sel exploité en Suisse ne prendrait-il pas aussi en partie cette direction? Le commerce, gêné actuellement par tant d'entraves, n'acquerrait-il pas un nouveau débouché par la voie de l'échange, pour nos vins, notre bétail, nos blés, notre gypse, les pierres de Soleure et quantité d'autres produits industriels?

Sous ce point de vue le desséchement du Séeland intéresse la Suisse entière, et nous estimons que cette entreprise est la pierre angulaire sur laquelle viendront s'asseoir les bases de grands développements. Mais, veut-on atteindre ce but, alors il est de toute nécessité de transférer les péages cantonaux sur les frontières suisses pour débarrasser les relations intérieures des continuelles entraves qu'elles rencontrent. Il en résulterait, en prenant le chiffre des frais de transport d'autres pays pour échelle, que la voiture de Zurich à Genève ne reviendrait qu'à 20 ou 25 batz. Il faut de plus éviter de créer des intérêts d'une nouvelle nature et de faire reculer par là ce qu'il est urgent de faire avancer. Pour que la Suisse puisse sortir victorieusement d'un combat inégal qu'elle a à soutenir avec l'étranger sous le rapport industriel, l'union est indispensable, et dans le cas présent, plus que dans tout autre, il faudrait s'efforcer à ce que cette union devienne une réalité.

La feuille de l'Association industrielle se réserve de revenir sur ce sujet en temps et lieu.

Kurze Beleuchtung des Landwirthschaftlichen Zustandes der Schweiz und Angabe der Mittel durch deren Anwendung Regierungen, Vereine und Privaten die Landwirthschaft beziehungsweise die Hausthierzucht, in der östlichen Schweiz heben und emporbringen können. Zürich und Frauenfeld. ***(Prix 6 batz.)***

(Court exposé de la situation agricole de la Suisse et moyens de l'améliorer.)

M. *Im Thurn*, savant agriculteur pratique, vient de faire paraître sous ce titre un petit écrit qui ne manquera pas d'exciter un intérêt général. Il est vrai que cet exposé, dû à la plume d'un homme expérimenté qui, dans le temps, a fait ses études à Hohenheim, ne partage pas du tout les vues exprimées dans le rapport des experts fédéraux, estimant que sous ce point il ne nous reste rien à désirer; il démontre, au contraire, à fond par des rapprochements qu'il établit entre notre pays et les pays voisins, combien ces derniers nous ont devancés dans l'agriculture et notamment dans l'éducation du bétail. Après être entré dans des développements spéciaux à ce sujet, l'auteur dit : « Tandis que l'on observe dans les Etats voisins une augmentation considérable du bétail et surtout de la race bovine, on est peiné de voir que la même tendance ne se manifeste nullement chez nous. Dans sept cantons ou parties de canton et, par malheur, dans ceux qui ne possèdent que des alpes, donc précisément dans ceux où l'éducation du bétail forme la principale, pour ne pas dire l'unique ressource des habitants, on remarque un décroissement alarmant dans le nombre des bestiaux. Ces cantons sont : Grisons, Uri, Schwytz, Unterwald, l'Oberland bernois et même Appenzell, quoiqu'il y en aient qui prétendent que ce canton n'a subi aucune diminution; puis Zurich dans la partie montagneuse; il est vrai de dire que dans la partie limitrophe du Rhin il y a eu augmentation. Il y a accroissement dans les cantons de Fribourg, du Tessin, de Soleure, de Schaffouse, de Thurgovie; dans le canton de Vaud, à part une petite augmentation dans les plaines, on remarque peu de variations. Dans le canton de Fribourg, le mouvement ascendant paraît être plus fort dans la plaine et dans la partie du canton située au nord du chef-lieu que dans les montagnes. Même les cantons les plus favorisés, notamment les plaines du canton de *Berne* et de *Lucerne* n'ont pas marché en avant dans la même progression que les pays voisins. »

M. Im Thurn indique, comme principale source de cet état de choses, *le morcellement des biens-fonds, la destruction des forêts et le peu de soin qu'on apporte à leur entretien, le prix de convenance des terres, et la diminution des débouchés des produits agricoles.* Nous savons bien que ce dernier point n'est pas d'une importance

majeure, néanmoins nous estimons qu'il mérite d'être pris en considération, d'autant plus que le rapport des experts fédéraux pourrait facilement nous porter à une erreur manifeste, celle de croire que dans aucune circonstance l'exportation du bétail et des fromages n'aurait jamais rien à craindre. L'exposé s'exprime ainsi à ce sujet:

« L'écoulement de nos productions agricoles diminue à proportion que la qualité et la quantité des productions similaires des pays voisins augmentent. Durant un long laps de temps la Suisse avait le monopole des fromages de Gruyères qui, pour cette raison, ont toujours été fort recherchés et payés à de beaux prix. Depuis quelque temps non-seulement le Jura français et les Vosges lui font concurrence, mais aussi tout le Tyrol, le grand-duché de Bade, le Wurtemberg et la Bavière. Comme ces fromages de Gruyères allemands sont protégés par des droits d'entrée assez élevés, ils se répandent dans toute l'Allemagne, diminuent la consommation des fromages suisses et leur prix. Même les fromageries établies dans la partie septentrionale de la plaine nuisent à la production des fromages de montagne et menacent de lui nuire davantage encore si elles viennent à se propager. — Il en arrive de même quant au bétail. A la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci, les races de Fribourg, de Berne, de Schwytz, d'Appenzell, etc. avaient une renommée européenne et étaient recherchées par tous les agronomes intentionnés d'améliorer la race bovine chez eux. Voilà pourquoi les prix ont prodigieusement haussé, l'éducation du bétail est allé toujours en augmentant et les terres se sont vendues à des valeurs exorbitantes. Mais depuis que les progrès de l'agriculture ont fait connaître les moyens de perfectionner les races par elles-mêmes, et depuis surtout que l'on a commencé à se convaincre qu'au point de vue économique les grandes races, demandant beaucoup de soin et une nourriture abondante, ne pouvaient pas toujours lutter quant à la production avec le bétail du pays bien entretenu, l'exportation a, d'après la moyenne de plusieurs années, diminué ainsi que le prix. La Suisse envoie encore beaucoup de vaches et de genisses en Lombardie où des circonstances physiques et économiques ont jusqu'à présent concouru à rendre l'éducation du bétail impossible. Mais le Tyrol commence à lui faire concurrence ainsi que le grand-duché de Bade, le Wurtemberg et la Bavière. Autrefois ces pays tiraient du bétail de la Suisse, aujourd'hui au contraire ils lui en envoient. Seulement à Friederichshafen on embarque annuellement plus de 2,000 bêtes à corne en destination pour la Suisse; dans ce nombre ne sont pas comprises celles qui s'importent par la frontière badoise. Le Wurtemberg met une telle importance à cette nouvelle branche de commerce qu'il fait chaque année des sacrifices considérables dans le but d'obtenir une race pareille à celles de Simmenthal et de Schwytz, les plus recherchées par les Italiens. » — Voici la con-

clusion de ce qui précède : « La Suisse voit donc non-seulement l'exportation de deux de ses principaux produits, le bétail et le fromage, diminuer par le développement progressif que l'industrie étrangère sait donner à ces branches dans les pays voisins et par les droits protecteurs qui les favorisent de toutes les manières, mais, privée qu'elle est d'un système douanier, elle voit encore ses propres marchés inondés par des producteurs qui précédemment dépendaient d'elle et auxquels les progrès de l'agriculteur et les bas prix des terres et de la main d'œuvre rendent plus facile la concurrence dont les effets deviennent, de jour en jour, plus pernicieux. *L'équilibre se rétablira sans doute, mais ce sera au grand détriment de la Suisse et au profit des pays qui l'entourent.* »

« S'il devait se trouver des personnes portées à croire que ce tableau est chargé de couleurs trop vives ou que les disproportions dont il y est question sont exagérées, qu'elles aillent dans le Wurtemberg s'informer de l'état actuel de ce royaume comparativement à celui d'il y a 20 ans. Elles seront frappées d'étonnement en voyant la vie, l'activité qui règnent non-seulement dans la classe agricole, mais dans la nation entière, quant il s'agit du progrès de l'agriculture. Le gouvernement, encouragé par le noble exemple du souverain qui a pour ses ressortissants une tendresse toute paternelle, fait beaucoup à cet égard ; au surplus les associations et les particuliers ne demeurent pas en reste. On aime voir dans ce royaume le simple agriculteur venir prendre part aux discussions où les intérêts agricoles sont débattus, et surtout quant il apporte des faits qui prouvent combien il honore sa condition. — Ces choses sur quel pied se trouvent-elles chez nous ? On voit, il est vrai, dans quelques cantons orientaux et même plus encore dans quelques contrées de la Suisse occidentale se manifester un mouvement réjouissant de vouer une attention plus sérieuse à l'agriculture ; quelques sociétés agricoles se donnent toutes les peines possibles pour éveiller les sommeillants, mais quelle insouciance ne rencontre-t-on pas encore dans un très grand nombre d'endroits. Qu'elle est faible la part que l'on prend à une sérieuse discussion traitant de la source la plus importante de notre richesse nationale ! »

Après avoir exposé la situation réelle de l'agriculture suisse, M. Im Thurn indique les moyens propres à lui donner de l'impulsion principalement dans les contrées où l'on s'occupe exclusivement de l'économie des pâturages et de l'éducation du bétail. Voici les moyens qu'il indique pour augmenter d'une manière durable le produit de l'éducation du bétail : « 1. Prendre des mesures pour que l'aménagement des forêts soit mieux soigné que jusqu'ici et que les endroits, que l'on a déboisés, ceux qui offrent des dangers surtout, soient repeuplés de jeunes plants. 2. Surveiller mieux que cela n'a eu lieu jusqu'ici les chèvres que l'on mène paître. 3. Former,

dans les endroits où il y a assez de petits propriétaires pour les alimenter, des fromageries, soit communales soit sociales, dans le but de favoriser ces producteurs, de tirer parti de leur lait. 4. Travailler au perfectionnement de la fabrication du fromage, et à ce que l'on fabrique plus de fromage dans le genre de celui de Gruyères, qualité qui se conserve le mieux et qui souffre le moins par de longs transports. Aux endroits où le bois est rare et aux petits propriétaires, il faut conseiller de fabriquer du fromage mou, tels que celui de Limbourg, etc., et de le placer dans les cantons, où, à cause de son prix élevé, la consommation de ce comestible est petite. 5. Veiller avec soin à ce que l'on n'emploie à la procréation que des taureaux sains et robustes, qu'ils soient en nombre suffisant et en rapport avec celui des vaches des troupeaux; avoir égard surtout à l'origine des sujets et au capital qu'ont produit les mères-vaches dont la race est issue. 6. Saigner et dessécher les prairies et les pacages marécageux; par cette utile mesure on rendrait à la fertilité de grandes étendues de terrain qui sont aujourd'hui de nul ou du moins d'un mince rapport, et que l'on pourrait utiliser, petit à petit, à donner plus d'extension à l'éducation de la race ovine. 7. Insister principalement à contraindre les pâtres et les vachers à utiliser le grand nombre d'heures de loisir que leur laisse le soin du bétail pour les employer à étendre également partout les matières fécales dont les pâturages sont couverts, outre mesure, par place, tandis que, dans d'autres, ils manquent d'engrais : il résulterait de cette précaution de répandre plus de fertilité et d'éviter certaines places, où la surabondance de l'engrais fait contracter à l'herbe un mauvais goût, qui empêche le bétail d'y toucher. Ils devraient de plus détruire les fourmilières et les taupinières, remplir de nouveau les trous que cette mesure nécessite de faire, en affermir la terre et répandre celle qui reste. 8. Avec notre système d'alpage et dans la position où nous nous trouvons, un des points essentiels sera toujours celui de chercher à nous procurer le foin nécessaire pour l'hivernage de nos bestiaux. Beaucoup de vachers cherchent à se soustraire au manque de foin en plaçant leur bétail dans des étables basses et fort chaudes pour lui ôter l'appétit et en le nourrissant au surplus avec une extrême parcimonie, persuadés qu'ils sont que 15 jours passés au printemps dans les pâturages succulents des basses alpes suffiront à engraisser de nouveau les animaux les plus amaigris. Ceci est sans doute un fait avéré, mais c'est un fait avéré aussi qu'un troupeau qui, été et hiver, reçoit autant que possible une nourriture uniforme, donne une rente bien plus lucrative que celui qui a eu à souffrir de la famine, abstraction faite du menu bétail qui, nourri avec parcimonie dans son jeune âge, est pour toujours arrêté dans son développement. »

Quant aux contrées où l'on réunit plus ou moins à l'agriculture

l'éducation du bétail, M. Im Thurn insiste surtout 1.) *à la propagation des connaissances agronomiques*. Mais que fait-on, demande-t-il, pour faciliter à la population rurale les moyens d'acquérir les connaissances préliminaires nécessaires pour apprendre et cultiver convenablement son état. Fort peu de choses. L'introduction d'un grand nombre de branches d'enseignement dans les écoles de campagne n'y contribue pas beaucoup et peut-être même produit-elle un effet tout opposé. Des instituts de haute agriculture, réunis à l'exploitation de grands domaines seraient d'une utilité publique générale. C'est dans ces établissements, dit M. Im Thurn, que se trouvent ordinairement le plus de moyens propres à former le jeune agriculteur et les occasions qui offrent au grand propriétaire et à l'économe la facilité d'acquérir les connaissances nécessaires pour cette branche d'industrie. Si donc la Suisse possédait deux de ces établissements, l'un dans la partie orientale et l'autre dans la partie occidentale, on pourrait en attendre avec confiance les plus heureux résultats, car ce n'est que dans les grandes exploitations qu'il est possible d'annexer aux écoles d'agriculture d'autres branches de sciences et de former, sans nuire à la marche des affaires, des laboureurs capables d'instruire, d'intelligents métayers, des fermiers éclairés, d'habiles maîtres-valets et de bons valets de ferme, en un mot, des gens propres à hâter le progrès de l'agriculture. De tels établissements ont de plus le précieux avantage que des fils de familles riches et n'appartenant pas à la classe agricole, participent à l'instruction basée entièrement sur l'économie rurale, ce qui les met par conséquent à même d'en donner des renseignements exacts, de répandre des idées plus justes sur l'importance de cette industrie nationale et de lui procurer un accroissement de capitaux dont dans bien des contrées on a plus besoin que d'une augmentation de connaissances agronomiques.

L'auteur, après avoir développé au long l'organisation qu'il conviendrait de donner à de tels établissements pour qu'ils répondent aux exigences de la Suisse, et après avoir démontré la marche à suivre dans les écoles rurales pour les adapter aux besoins de ceux qui les fréquentent, voit 2.) dans les *concours de charrues* un puissant ressort, fort propre à donner de l'impulsion au progrès de l'art agricole et même au perfectionnement de l'éducation du bétail ; car un *bon labour* est une des conditions fondamentales de toute bonne culture. Les concours de charrues établis sur différents points de l'Angleterre auraient non-seulement amené le perfectionnement des charrues et aidé à former d'habiles laboureurs, mais de plus essentiellement contribué à augmenter la force et la vigueur de la race des chevaux employés à la culture des champs. D'autres moyens indiqués pour faire progresser l'agriculture sont : 3.) *améliorer l'éducation des animaux domestiques ;* 4.) *établir des lois agraires convenables ;* 5.) for-

mer des sociétés d'actionnaires dans le but d'*acquérir* et de *prêter des instruments aratoires perfectionnés;* 6.) célébrer des *fêtes agricoles;* 7.) créer des *caisses d'amortissement*, des *caisses de prêt de bétail* et des *caisses d'assurances* et enfin 8.) *chercher à introduire dans l'art agricole des industries auxiliaires s'y rapportant.*—Quiconque porte un intérêt spécial à toutes ces questions trouvera, dans l'opuscule que nous venons d'analyser, des lumières fort instructives ou du moins un stimulant salutaire pour redoubler d'activité.

Drittes Votum über die Verkehrs und Gewerbs-Verhältnisse der Schweiz. Eine freimüthige Kritik der Berichte der eidgenössichen Experten-Commission in Handelssachen über die Handelsverhältnisse der Schweiz zum Auslande. Lucern, 7 Mai 1844. Zürich, Verlag von Zürcher und Furrer.

(Troisième vote sur les relations industrielles et commerciales de la Suisse. Une critique franche du rapport de la Commission fédérale d'experts en matière de commerce sur les relations commerciales de la Suisse avec l'étranger, etc.)

Les jugements portés sur le rapport des experts fédéraux en matière de commerce commencent à s'accumuler. Une seule feuille (le *Courrier suisse*) se réjouit de ce que ce rapport soit venu confirmer les suppositions qu'elle avait faites sur les difficultés toujours croissantes de la centralisation des péages suisses. Tous les autres organes sont unanimes de dire que la partie qui traite de la situation actuelle de nos affaires, est tenue trop large, qu'elle ne précise rien, et qu'elle fourmille de contradictions trop choquantes, pour que l'on puisse envisager la discussion close et la question mûre.

Celui qui traite cette intéressante question et notamment la double proposition de la Commission avec le plus de développement, c'est l'auteur d'un opuscule publié à Zurich sous le titre de : *Troisième vote*, etc. (Deux autres votes sortis de la même plume et traitant le même sujet ont paru, l'année dernière, à St-Gall). L'auteur de ce vote estime que la Commission, pour peser le pour et le contre de la centralisation des péages, a travaillé dans des limites trop circonscrites en bornant ses investigations aux relations commerciales de la Suisse avec l'étranger, en ne portant point son attention sur les intérêts de la classe ouvrière ni sur les relations commerciales de l'intérieur, et en ne distinguant même pas d'une manière claire et précise les *intérêts du commerce de ceux de l'industrie.*

Il est patent que l'on n'a rien voulu de cette distinction. Comme, pour faire ressortir davantage que des mesures générales, prises envers l'étranger, tourneraient à notre propre détriment, on a, dans les précédents avis, beaucoup exagéré l'importance du commerce intermédiaire, de même il entrait cette fois-ci dans les convenances de la majorité de la Commission, qui veut

que les cantons continuent à croupir dans l'isolement, quand il s'agit de questions péagères et commerciales, d'exagérer outre mesure la valeur de la *liberté d'achat* comparativement aux avantages qu'on retirerait de la protection accordée aux produits agricoles et manufacturés de notre pays et de jeter ces raisons dans la balance pour faire pencher l'équilibre à son gré. Le rapport de la majorité de la Commission, fait par M. *Von der Mühl-Burckhard*, de Bâle, dit : « Nous ne possédons plus, il est vrai, l'un des éléments de la liberté » du commerce, le libre écoulement de nos produits dans les pays voisins; » mais c'est précisément pour cela que nous devons attacher d'autant plus » d'importance à la *liberté d'achat*, qui est un autre élément de la liberté » commerciale. Car plus nous sommes gênés pour le débit de nos produits, » et par cela même restreints dans nos bénéfices, *plus il nous importe de nous* » *procurer à plus bas prix encore, si possible, que jusqu'à présent, toutes les* » *choses dont nous avons besoin.* Le renchérissement des objets qu'il » nous faut, et l'augmentation des impôts ne feraient qu'ajouter à un mal » irrémédiable un autre mal plus fâcheux encore, et dont nous serions nous- » mêmes les auteurs. » Cette proposition est vraie en tant qu'il s'agit de quelques particuliers ou de quelques corporations de fabricants; mais complètement *fausse* et *pernicieuse* même dans ses conséquences, quant à l'immense majorité de la population de notre pays produisant une quantité d'objets d'exportation dont l'écoulement rencontre de nombreuses entraves dans la ligne de douanes qui nous enveloppe ; car, tandis que le riche gagne à cette liberté d'achat, le moins aisé et l'indigent sont forcés de perdre sur le peu qu'il possède, parce que le marché qui leur est ouvert ne leur offre pas assez de débouché. Si les industriels qui ne produisent que pour l'étranger jouissaient exclusivement du bénéfice de la *liberté d'achat*, nous n'aurions aucun motif à faire valoir, pour qu'elle ne reçoive l'application la plus large; mais dans la situation actuelle de nos relations, la *liberté d'achat* ne trouve de véritable sauve-garde que dans la *liberté de vente* à laquelle la population suisse tout entière est intéressée. Cette liberté de vente, telle qu'elle existe aujourd'hui, paralyse, écrase la force productive de l'intérieur, au point que plusieurs branches importantes de fabrication n'ont pas seulement de quoi fournir aux besoins du pays. C'est ici le point où les intérêts de la liberté d'achat et de la liberté de vente, ou ce qui est la même chose, ceux du commerçant et du producteur se mêlent et se croisent, et il serait urgent de les examiner soigneusement, de les peser séparément pour connaître la gravité relative de tous, afin d'éviter que les plus importants ne soient sacrifiés aux petits. L'auteur du vote en question observe fort à propos que même cette *liberté d'achat* que l'on a prétexté vouloir sauver, ne nous appartient pas, puisque les Etats dont nous sommes entourés, ont grevé l'exportation des matières à manufacturer de forts droits de sortie.

L'espace ne nous permet pas d'entrer dans tous les intéressants détails de l'opuscule, cependant nous ne pouvons nous abstenir d'en rapporter encore les passages suivants :

« Augmenter le travail, voilà la tâche que l'on doit s'imposer, c'est la seule voie propre qui nous soit ouverte pour alléger le fardeau qui pèse sur la population. Si, pour établir l'équilibre entre la fabrication nationale et l'étrangère, on favorisait la manufacture des tissus de laine, qui est tombée, et celle des objets métalliques, il ne s'en suit pas que les petites industries protégées soient tout-à-coup métamorphosées en de grandes fabriques, qu'on se laisse aller à des entreprises hasardeuses, que d'innombrables ouvriers viennent de suite s'installer chez nous, que la population, stimulée par un nouveau charme, marche sans retard vers un rapide accroissement; car ces industries sont précisément du nombre de celles qui ne sont pas susceptibles de recevoir un grand développement par la raison que d'autres Etats européens, ceux justement qui nous entourent, se sont emparés avant nous de leur exploitation.

» Chacun sera forcé d'avouer que la translation des péages sur les frontières suisses et la suppression de toutes les entraves qui s'opposent à la libre pratique intérieure, feraient faire à l'union fédérale un pas immense dans la voie du progrès. La majorité de la Commission met plus de poids qu'elle ne voudrait nous le faire croire, sur l'importance des droits de transit perçus actuellement par les cantons, puisqu'elle en demande la suppression en faveur du *sel*, et qu'elle voit dans cette concession un allégement essentiel, fort propre à faciliter la circulation de ce produit. Nous ne savons si elle a eu en vue les intérêts des Etats qui tirent en transit leur sel de l'intérieur ou de l'extrême frontière de la Suisse, ou bien ceux des salines étrangères qui ne peuvent concourir vu leur distance, ou bien enfin ceux des salines indigènes qui fourniront, nous en avons l'espérance, bientôt assez de sel pour les besoins de la Suisse. Si de tels allégements profitent au producteur et au consommateur, pourquoi ne demanderions-nous pas, dans l'intérêt de nous tous, la même faveur pour notre bétail, pour nos fromages, pour notre gypse, notre asphalte, nos fers, notre papier, nos chandelles, notre poterie, nos cuirs, etc., au nombre desquels il y a des articles qui, attendu leur poids et leur peu de valeur, auraient grandement besoin de cette protection pour rendre le transport moins onéreux.

» Si l'union douanière allemande n'a pas cru devoir centraliser ses péages en transportant aux frontières la perception des droits de chaussée, de pontonage et l'impôt sur les consommations, ce n'est pas là une raison pour que la Suisse en agisse de même; car moins nous singerons d'autres Etats en faisant respecter notre position comme nation, plus il nous sera facile de vaincre les difficultés que nous occasionnent les douanes des Etats étrangers, notre position géographique désavantageuse et le caractère particulier de nos chartes constitutionnelles. »

Comme appendice il s'y trouve encore quelques considérations sur la situation des fonds publics et du bétail de quelques Etats, sur le filage de la soie, sur les droits d'exportation des Etats limitrophes, sur nos péages et nos impôts, notices précieuses qu'il importe de rendre de plus en plus complètes pour en tirer la quintessence plus tard. Cette critique, comme toutes celles qui ont paru sur le

rapport des experts fédéraux en question, demande avec instance et non sans raison que tous les documents qui se rattachent à l'économie nationale et à la situation industrielle de la Suisse, soient recueillis et réunis pour les rendre aussi complets que possible ; car ce n'est que par ce moyen que l'on parviendra à réduire à leur juste valeur les assertions vagues que l'on se plait à faire circuler sur cette question vitale. Si pour comparer le développement des affaires de la Suisse avec le développement des affaires des nations les plus avancées sous le rapport industriel, nous parvenons à dresser un état positif de tout ce qui touche nos intérêts, il nous sera facile de désigner la voie qu'il y aura à suivre pour maintenir et pour faire prospérer le bien-être du peuple helvétique. Avec le temps et la persévérance l'association industrielle suisse parviendra, nous n'en doutons pas, à remplir cette noble tâche qu'il faudra poursuivre avec persévérance, car sa solution ne sera certes pas amenée par le hasard comme quelques-uns s'efforcent de le faire croire. D'après le système actuel du travail, il devient de plus en plus difficile à des forces individuelles de soutenir la concurrence avec les machines et les grands capitaux, et il faut même le concours de circonstances particulières pour la rendre possible. Il en est de même des petits Etats ; ils ont beaucoup plus de peine, aujourd'hui qu'autrefois, à maintenir leur prospérité dans une situation florissante. Le Danemarck, la Hollande, la Belgique et, à cause du système de péage de l'Autriche, même la Hongrie si riche en produits naturels, offrent à cet égard des exemples trop frappants pour qu'il soit permis de supposer que la Suisse puisse parvenir à échapper à l'atteinte des phénomènes de la même nature. Quelques cantons isolés ont cherché à se prémunir, jusqu'à un certain point, contre l'influence désastreuse d'un semblable état de choses. Mais aussi longtemps que nos voisins poursuivent une marche systématique tendant à nous *enlever le travail*, aussi longtemps que tous les chemins nous sont ouverts pour nous procurer, sans aucune gêne, les objets ouvrés *à l'étranger*, aussi longtemps que, au lieu de les briser, nous nous posons réciproquement des entraves sans nombre, aussi longtemps aussi les mesures isolées contre de tels abus seront insuffisantes. Nous avons donc besoin d'un système particulier, d'un système approprié à nos besoins et à la position exceptionnelle dans laquelle nous nous trouvons. Ce système consiste en peu de mots dans *une liberté beaucoup plus étendue touchant nos industries et nos relations*, et en ce qu'il soit accordé à des branches de cette importance *une protection beaucoup plus grande* que cela n'a eu lieu jusqu'ici. La Suisse entière a besoin d'un bienfait dont Bâle seul a su faire jouir ses ressortissants, savoir : une liberté illimitée pour le commerce en gros et toute la protection possible pour les autres industries intérieures. Mais qu'avons-nous aujourd'hui ?—Des entraves où nous devrions avoir la liberté, et la liberté où il conviendrait de mettre des entraves. Trouver la juste mesure pour établir la liberté et la protection à propos, telle est la question à résoudre. Pour pouvoir le faire d'une manière fructueuse, il importe avant tout, d'acquérir une connaissance encore plus approfondie de l'ensemble de nos relations.

Fribourg.—Imprimerie de L.-J. Schmid, Editeur.

L'ÉMULATION,

RECUEIL AGRICOLE, INDUSTRIEL, COMMERCIAL, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE,

N° 20.

Fribourg, 1845 : Quatrième année, Juin, seconde quinzaine.

L'*Emulation* paraît tous les quinze jours dans ce même format. Le prix de l'abonnement, la feuille rendue *franco* dans tous les lieux du Canton *où il y a poste*, est fixé à 4ß batz pour l'année. Tout abonnement de la Ville de Fribourg doit se faire au Bureau de l'*Emulation*, Rue de la Préfecture numéro 198. Les abonnements du dehors doivent se faire aux Bureaux de Poste respectifs, lettres et argent affranchis.

DISCOURS SUR LA PAIX PERPÉTUELLE.

(Suite.)

Aux yeux du soldat, objectera-t-on, toute guerre est censée entreprise dans l'intérêt de la patrie, et la patrie est censée dans son droit. Cependant deux armées acharnées l'une contre l'autre ne sauraient avoir raison toutes deux, et ce mot emphatique : *mort au champ d'honneur,* ne saurait être applicable aux morts des deux parts. L'honneur ne peut être que du côté de la justice. Lors même qu'on admettrait que le soldat est incapable de discernement, ce qui ne saurait se soutenir aujourd'hui, son chef, plus éclairé, serait en état de juger des motifs qui l'amènent sur le champ de bataille. Si son jugement est faussé par la passion, c'est un malheur; si chez lui le jugement est en contradiction avec l'épée, c'est un crime.

Est-il besoin d'exposer encore les horreurs de la guerre; la rapine, le viol et l'outrage; les mourants privés des secours de la religion, des adieux de la famille; le soldat foulant aux pieds le corps palpitant de son camarade et refusant de l'assister parce que l'ennemi vole sur ses pas; le laboureur abandonnant sa chaumière incendiée, son champ dévasté, pour aller se livrer aux angoisses de la faim sur un roc stérile qu'on ne lui disputera pas; les ossements du sépulcre entassés pour servir de remparts aux profanateurs; les blessés dépouillés complètement au lieu d'être secourus; des membres épars, inspirant la verve railleuse du soldat ivre de sang; les enfants éventrés dans les bras de leurs mères, parce que leurs cris importunent le vainqueur; l'égoïsme, enfin, sans voile, dans son abandon, son impudeur hideuse!

C'est à ceux que les fanfares de la parade exaltent et que charment au coin du feu des bulletins pompeux et menteurs, qu'il faudrait demander, comment les hommes qui se sont approprié tous les produits de la terre, qui en sont les maîtres absolus, qui vivent de fruits, d'herbages, de racines et de chair, peuvent se croire excusables de se dévorer entr'eux. Oh! répliqueront-ils, les Européens ne sont pas des anthropophages, ils ne mangent pas leurs prisonniers. Un tel scrupule veut en effet qu'ils se reposent durant des siècles encore dans le contentement de leur philantropie. Cependant, nous nous permettrons de poser cette question : entretuer son semblable pour le dépouiller, ou manger la chair d'où la vie a été arrachée, y a-t-il une différence prodigieuse, et convient-il après un tel progrès, de se déclarer d'une nature infiniment supérieure à celle des autres animaux; c'est-à-dire, de montrer ainsi que, parmi les plus féroces, l'homme se distingue seulement par une certaine délicatesse de procédés?

Sans doute, de nos jours les guerriers sont moins farouches; rarement on passe au fil de l'épée les enfants, les femmes et les vieillards. Il est vrai, on ne leur ôte plus l'existence, on se contente de leur ôter les moyens d'exister. Il est vrai encore, lorsque les généraux ont prononcé le mot d'armistice, ces mêmes combattants qui s'attaquaient avec rage et l'insulte à la bouche, se prennent cordialement la main et boivent à la paix. Ils sont ainsi ravalés à la condition de cet animal domestique, servile instrument de la colère de son maître, qu'un signe précipite sur une bête de son espèce dont il ne recevait aucun dommage; qu'un autre signe apaise, et qui lècherait même la plaie creusée par sa dent, si la voix redoutée le lui commandait. Dans cette position mauvaise, où vit l'homme avec sa dignité, sa conscience, le discernement qui détermine son opinion, sa haine ou son amour, son mépris ou son estime, où donc vit le citoyen?

Pouvons-nous croire à la durée d'un état de choses, qui en fait une machine à charger et décharger un fusil, pour tirer sur ses semblables comme sur un but inanimé, et nonobstant sa sympathie ou ses répugnances? Aussi à mesure que les Etats se sont agrandis, et que s'augmentaient le nombre des combattants, à peu près désintéressés dans les débats qui se vidaient sur le champ de bataille,

débats dont ils ignoraient souvent la véritable origine, on a senti qu'il fallait recourir à de certaines séductions. Voyez de quel appareil, de quel éclat on a pris soin d'entourer les éléments de la guerre pour en dissimuler l'horreur, pour entraîner et étourdir les hommes, pour les amener, pleins d'ardeur, au carnage, tant la plupart, quoiqu'on en dise, sont peu portés au combat, dans les siècles où un labeur paisible assure à chaque individu son existence.

On a emprunté à l'art toutes ses ressources. L'uniforme avec sa coupe élégante ou coquette, toujours favorable à la taille de l'homme; les couleurs les plus brillantes faisant, dans leur variété, un appel à tous les goûts; chaque épaulette, chaque galon même, imposant le respect et l'obéissance sans réserve, les décorations devenues à la portée de tous, depuis les terribles batailles; le panache onduleux dans l'air, l'attitude martiale du guerrier; la marche imposante et précise des bataillons, semblables à des remparts mouvants qui doivent tout balayer sur leur passage; la voix impérieuse du commandement, si nette, si énergique dans sa concision; le bruit des tambours, rappelant les formidables menaces de la foudre; les clairons, les trompettes, animant jusqu'aux chevaux qui hennissent et semblent, en piaffant, creuser d'avance dans la poussière une tombe à l'ennemi; le drapeau, objet d'un culte solennel, salué à son apparition par les armes et les fanfares, et flottant avec orgueil au milieu des baïonnettes étincelantes; cet air de fête, de triomphe même qui éloigne toute prévision de revers et de misère, pensez-vous que la nécessité seule l'ait imposé?

Et cette phrase banale : *mort au champ d'honneur*, n'est-elle pas quelque peu illusoire? Ce champ, sera-t-il le champ d'honneur pour le vaincu comme pour le vainqueur, pour le volontaire comme pour le conscrit, *appréhendé au corps*, et ne marchant au devant d'une grêle de balles que parce qu'une rangée de soldats aguerris presse ses pas. Sera-t-il le même pour le général dont le nom sera cité dans les bulletins, que pour le simple soldat dont le nom restera enseveli avec son cadavre dans la terre étrangère?

Et quelle honte n'a-t-on pas attaché à tout ce qui peut faire naître le plus léger soupçon d'un manque de courage? Nul conscrit n'oserait dire à celui qui lui jette un fusil au bras, qu'il ne peut se résigner à être un agent de destruction, et que la vue du sang

et des blessés, se tordant sous les étreintes de la mort, lui ferait faillir le cœur. Ses répugnances seraient mal interprétées; il se verrait assaillir de railleries et d'intolérables insultes; on appellerait poltronnerie sa bénignité; le mouton serait contraint de se transformer en jaguar, et s'il ne faisait sentir sa dent, il serait bientôt déchiré lui-même.

Ainsi débute dans la vie active l'adolescent bercé jusque-là dans les molles et douces habitudes de la famille; voilà quelle impulsion il reçoit tout d'abord de l'état qui s'empare de ses belles années et qui va livrer sa vie aux chances des combats; voilà quelle abnégation exige de lui la froide autorité qui remplace celle des parents: pour elle, obéissance aveugle; pour l'ennemi, cruauté intrépide sans l'entraînement de la vengeance personnelle. A la vérité, on lui annonce que ceux qu'il va combattre ne méritent pas le nom d'hommes; ce sont des ours, s'ils viennent du nord; des tigres, s'ils viennent du midi. Mais le soldat cesse d'en être convaincu; il le sera de moins en moins, les communications entre peuples devenant de plus en plus faciles et rapides.

Et qu'on ne dise pas que ces remarques tendent à jeter du ridicule et de l'odieux sur la discipline, la bravoure et l'esprit de nationalité. Certes, ces vertus militaires sont nécessaires aux armées, dès que ces armées subsistent; ce que nous voulons faire condamner, ce sont les armées elles-mêmes, la guerre enfin.

Les maux qu'elle entraîne sont incalculables. Si les apparences seules d'une de ces terribles luttes arrêtent le commerce, resserrent les capitaux, paralysent toute entreprise industrielle ou agricole, quelles calamités enfante la conflagration même, quel gaspillage, quelle facilité de concussions, quels abus de toutes sortes dans ce désordre inévitable! Que de sommes enfouies et perdues, parce que leurs possesseurs ont été égorgés ou sont morts sur la terre d'exil, sans laisser aucun indice à leurs héritiers! On découvre chaque jour encore des urnes profondément ensevelies depuis des siècles, et contenant des pièces d'or qui portent l'effigie de quelque roi des races éteintes. La mer n'a-t-elle pas englouti des richesses immenses, par le fait de la guerre, apprenant en vain aux hommes à ne pas aller vider leur querelle sur des abîmes!

Y aurait-il même possibilité d'énumérer tout ce que le feu allumé

par une rage aveugle a dévoré de richesses de diverses natures, trésors perdus pour le vainqueur même. Outre les valeurs en papier-monnaie, que d'objets d'art détériorés, que de statues brisées, que de tableaux et de manuscrits consumés par les flammes. A la vérité, de nos jours, au lieu de brûler les chefs-d'œuvre des sciences ou des arts, on se les approprie, on les charie comme les chevaux de Corinthe. Heureux lorsqu'ils arrivent intacts à leur dernière destination. Mais le tranchant de l'épée ne saurait déplacer à son gré le centre des arts : ils exigent un ciel, un sol, un athmosphère qui leur soient propres. C'est en vain que vous déracineriez et feriez transporter avec soin au Spitsberg un oranger de belle venue, il ne fleurira pas.

Et puis, si la mort violente et subite est peu de chose, ce que des chrétiens ne peuvent admettre, doit-on voir avec la même indifférence le partage des guerriers mutilés ou accablés d'infirmités acquises sur le sol humide, infirmités auxquelles ne saurait échapper aucun vieux soldat, car non-seulement la patrie dispose des belles années de ses enfants, mais encore de leur avenir, en détruisant leur santé, ce qu'ils ont de plus précieux, ce qu'il ne devrait pas être permis de ravir, même à des hommes réputés coupables et détenus pour un temps limité?

En vérité, à voir ce peu d'égard pour la vie et le bien-être de ses concitoyens, ne semble-t-il pas que l'essentiel ne soit plus que l'accessoire; que le sol soit tout et l'homme peu de chose; que la tâche principale doive être d'étendre la frontière à force d'existences sacrifiées, comme si les victimes étaient certainement destinées à revenir sur terre pour jouir des récoltes fructifiées par leur sang. De quoi donc se compose la patrie, si ce n'est des hommes nos contemporains? Voyez pourtant, avec quel intolérable dédain des princes ambitieux disaient, dans la préoccupation de leur égoïsme : nous avons tant d'hommes à dépenser par an; l'impôt de l'or et celui du sang mis de niveau!

Dans quelle attente pleine d'angoisses vivaient les familles durant les années de l'empire? Un jeune homme avait échappé aux crises qui éprouvent l'enfance et l'adolescence même; il avait été élevé avec amour et souvent à grands frais, relativement à la fortune des parents. Eh bien, toute cette sollicitude, tous ces sacrifices n'étaient rien encore! L'année qui devait disposer de son avenir

approchait. Une mère et des sœurs désolées, un père non moins rongé d'inquiétude, sous une contenance plus ferme, comptaient les mois, puis les jours à franchir. L'heure redoutée sonnait. Un des mauvais numéros, si nombreux alors, sortait de l'urne fatale; le conscrit n'appartenait plus à sa famille. A peine sa chair encore tendre s'était-elle durcie sous le poids du fer, qu'on l'envoyait au devant de la mitraille, tantôt sous un ciel brûlant, tantôt à travers les plus âpres frimats. L'anxiété redoublait dans la famille; chaque jour en effet pouvait y apporter le deuil; chaque jour on se disait autour du foyer: Nous sommes sains et libres ici, nous ne manquons de rien... qui sait ce qui se passe au loin? Et ces mots: *qui sait*, toujours sinistres dans le silence et le repos, étaient répétés mentalement par tous, à toute heure, dans presque toutes les familles.... Etait-ce vivre?

Et remarquez que la partie de la population destinée au massacre se compose d'hommes vigoureux et bien constitués. Que reste-t-il pour perpétuer l'espèce? le rebut, les hommes difformes ou débiles; à eux le soin de reproduire une race abatardie, qui, triée à son tour, accroîtra la dégénération, et cette dégénération triplée, ira se multipliant dans une effrayante proportion. On en a fait le calcul exact à partir des guerres de la République jusqu'après les grandes guerres de l'empire [1].

D'après des documents émanés du ministère de la guerre, il résulte, dit M. Dufau, que dans l'espace de vingt années, sur 5,811,944 appelés sous les drapeaux, 1,076,130, ou près d'un cinquième ont été exemptés, soit pour défaut de taille, soit pour infirmités diverses. Cette proportion, déjà si élevée, ajoute l'auteur, surprend bien davantage, lorsqu'on entre dans les détails. En comparant les deux extrêmes, 1816 et 1835, on voit, ajoute-t-il, que le chiffre a plus que doublé dans l'intervalle; par exemple, en 1816, 30,099 furent exemptés sur 280,296; en 1835, ce nombre est porté à 63,449 sur 309,376. Or M. Dufau fait observer que les changements effectués dans les lois, quant à la taille de rigueur, ne sont pour rien dans cet accroissement, puisqu'au contraire elle a été abaissée, ce qui a dû nécessairement diminuer le nombre des exemptions..... « Les chiffres montrent que c'est dans les années de la Restauration, à partir de 1826, que le nombre des exemptés a pris

[1] Voyez le *Traité de Statistique*, etc. publié par M. Dufau en 1840.

tout-à-coup un accroissement qui n'a été que faiblement réduit. Or les jeunes gens appelés sont ceux qui naquirent en 1806 et les années suivantes : alors, d'un côté, la population valide passait en masse sous les drapeaux ; de l'autre, l'âge où on était jugé apte au service se trouvait abaissé jusqu'à l'adolescence; des mariages précoces, conclus en grand nombre, avaient pour objet de soustraire à l'inflexible niveau de la conscription des individus de complexion faible, mais que toutefois l'armée dans ses besoins, de jour en jour plus pressants, aurait enlevé aux familles. Ces mariages précoces devaient, à leur tour, amener des produits inférieurs en stature et en force physique. Nous recueillons les fruits de cet état de choses. »

Voilà des faits plus saisissants que des phrases ; ils sont évidents, palpables, décisifs. Ainsi tout confirme cette pensée de Condillac, que la guerre, en définitive, n'est pas plus profitable aux vainqueurs qu'aux vaincus. L'histoire en fournit des exemples continuels et frappants : Qu'on se retrace les belles armées de l'empire. Chaque grande victoire livrait un royaume au vainqueur, et les royaumes soumis devenaient comme les satellites de ce soleil qui dardait ses rayons sur l'Europe entière dont il absorbait toutes les richesses en numéraire, toutes les richesses en objets d'art ; les Etats conquis étaient donnés en guise de gratification aux plus heureux, et ils étaient régis au profit du centre commun. Eh bien, un jour de revers a été comme un jour de grêle, la veille de la moisson. Qu'est-il resté de ce rempart de royaume élevé autour de la France, de ces trésors amassés au prix de sang et de larmes? Qu'est-il resté? rien, nous le voyons, rien.

Mais je me trompe, soyons exacts, la gravité du sujet l'exige ; il est resté, outre un million de cadavres peut-être pour engraisser la terre [1], parmi les survivants, un grand nombre mutilés, un plus grand nombre chargés d'infirmités incurables. Tels sont les bénéfices nets de notre génération glorieuse. De pareils enseignements seront-ils toujours perdus ; celui-là n'est-il pas entré, pour sa part, dans les considérations qui nous ont déjà valu une paix à peu près générale d'un quart de siècle?

On compterait par cent mille, le nombre de forteresses élevées à grands frais, défendues avec acharnement, prises et reprises à

[1] Près de 400,000 seulement dans la campagne de Russie.

travers les fossés comblés de cadavres ; démolies par le vainqueur du jour, reconstruites par le vainqueur du lendemain, et enfin rasées à jamais, sans qu'en définitive, elles eussent profité à personne.

« Les nations, en état de guerre, se nuisent mutuellement, dit Condillac..... Je veux que quelques-unes se couvrent de gloire, de cette gloire que les peuples dans leur stupidité attachent aux conquêtes, et que les historiens, plus stupides encore, aiment à célébrer au point d'ennuyer le lecteur.... La guerre coûtera des provinces à la nation même qui aura fait des conquêtes, car je regarde comme perdues les provinces où la population et la culture auront été ruinées, ou considérablement détériorées. »

Voltaire ne flétrit pas avec moins de vigueur la gloire des armes, lorsqu'il dit en parlant de Clovis : Ses crimes n'étaient pas de ces forfaits héroïques qui éblouissent l'imbécilité humaine. « De tout temps, dit La Bruyère, les hommes, pour quelques morceaux de terre de plus ou de moins, sont convenus entr'eux de se dépouiller, se brûler.... s'égorger les uns les autres ; et pour le faire avec plus de sûreté, ils ont inventé de belles règles qu'on appelle l'art militaire.... ils ont enchéri, de siècle en siècle, sur la manière de se détruire réciproquement... De l'injustice des premiers hommes, comme de son unique source, est venue la guerre. »

Ecoutons La Rochefoucault, en vous rappelant sa vaillance. « Il y a des crimes qui deviennent innocents et même glorieux par leur éclat, leur nombre et leur excès. De là vient que les voleries publiques sont des habiletés, et que prendre des provinces injustement, s'appelle faire des conquêtes. »

Convient-il, en effet, de mettre au même niveau la gloire du guerrier qui défend pied à pied le sol de la patrie, et la gloire du conquérant qui fond sur son voisin pour faire parler de lui, la gloire d'un Léonidas et celle d'un Darius ; le dévouement sublime, et l'atroce égoïsme ? Tout cela est absurde, tout cela est condamnable.

Voici ce qu'on lit dans les Mémoires des missionnaires de Pékin : « Dans ce sage empire (la Chine), on considère la guerre comme la plus funeste des calamités publiques, comme la honte et l'opprobre de l'humanité ; loin d'y faire allusion aux peuples par les grands mots de palme et de victoires, on y prend à tâche de la lui faire

considérer du côté des revers, des maux et des crimes qui en sont la suite.... Bien loin qu'on y fasse un mérite à un empereur de profiter de la supériorité de ses forces pour opprimer ses voisins et agrandir son empire, on y pose ouvertement en principe qu'il ne serait presque jamais réduit à la nécessité fatale d'exposer et de sacrifier la vie d'une partie de ses sujets pour assurer la tranquillité et la sûreté des autres, s'il savait régner avec sagesse et justice. »

Nous citons beaucoup, parce que, dans une question de cette importance, on ne saurait trop s'étayer de noms grands et respectés. Ces écrivains, recommandables sous des rapports divers, ne se seraient pas élevés avec autant d'énergie contre la guerre, s'ils l'avaient jugée inévitable : on ne parle avec indignation des ravages de la grêle et de la foudre.

La force ne peut rien établir de solide, de vraiment durable. Elle a le malheur de donner au vaincu le droit d'appeler à son aide une force supérieure qui abusera à son tour, si elle triomphe. Le peuple asservi peut sans scrupule méditer la ruine de la puissance qui le tient sous le joug ; il peut lui susciter des embarras, préparer une insurrection et s'y joindre ouvertement. Ainsi, défiance, inquiétude, chez le conquérant ; dissimulation, haine et menées ténébreuses chez le peuple conquis. Cette situation respective nuit nécessairement au vainqueur même, sans cesse obligé de recourir à des mesures répressives qui achèvent de le rendre odieux, et ne pouvant compter, dans le péril, sur la fidélité des nouveaux sujets. Ceux-ci plus ou moins introduits dans le sein de la nation dont ils subissent la loi, plus ou moins initiés forcément aux mystères de sa politique, se trouvent en position de la blesser au cœur. Un commis malveillant dans une maison de commerce des plus prospères, la perdra, s'il le veut : il livre le secret de son patron ; il montre le côté vulnérable de l'entreprise, il devient l'agent de ses rivaux ; il dispose toujours d'une porte qu'il peut laisser ouverte aux larrons : c'est un ver rongeur dans le sein de l'arbre.

« *Toutes ces choses font,* dit St. Augustin, *que la guerre la plus juste est détestable.* » Elle ne produit que des vices et des ruines. La plus heureuse ne fonde aucune prospérité réelle, et le triomphateur qui aujourd'hui jette un cri d'allégresse, tôt ou tard, ou demain même, expiera son triomphe, car la joie qui trépigne dans

le sang, est une joie sacrilége. La mort n'engendre que la corruption ; peste, famine et démoralisation, voilà ce que sèment sur leur passage les armes fumantes.... qu'elles soient maudites, qu'elles soient enfin rongées par la rouille !

Eulalie (V.) de Sénancour.

(Fin de la première partie.)

LITTÉRATURE.

Les questions littéraires ont toujours été des questions sociales; aujourd'hui, plus que jamais, le monde se tourne avec espoir vers la littérature, comme vers une déesse qui doit finir l'ère de malaise et de fièvre, où la société se tord depuis plusieurs années. Deux camps principaux en littérature ; l'un plante ses tentes dans le passé, l'autre agite son étendard du côté de l'avenir. Les *vieux* et les *jeunes*, ou les *classiques* et les *romantiques*, voilà les deux partis, partis presqu'égaux dans la lutte, mais dont les succès ne sauraient être douteux. Les *vieux* ont pour eux l'expérience, un monde tout fait et se rient de l'audace des *jeunes ;* mais les *jeunes* ont la force, la vigueur, la vie et dédaignent ce qui n'est plus à faire. Le monde, au milieu d'eux, reste dans l'attente ; le monde a besoin d'une nouvelle école, et ne veut quitter la vieille cependant, qui ne lui suffit plus, mais qui *est*, pour celle qui lui suffira peut-être, mais qui est à créer. De cette position embarrassée résulte le malaise de la société. Depuis longtemps on crie que *la France s'ennuie*, depuis longtemps on demande la *comédie de l'avenir ;* à chaque nouveau *succès de talent* on proclame le *triomphe du génie*, et puis, en fin de compte, le monde littéraire n'a pas fait un pas. Certes, à aucune époque on ne vit se produire sur la scène, dans la presse autant d'œuvres de mérite ; jamais peut-être on ne vit autant de talents ! Mais ces talents tournent tous dans le même cercle vicieux et parmi eux pas un homme de génie qui puisse changer la position. Je crois voir une innombrable légion de Danaïdes, cherchant à combler un gouffre immense et sans fond ; travaillant ardemment, mais n'ayant pas, au milieu d'eux, un seul être qui comprît qu'il fallait d'abord mettre un fond à ce gouffre.

Les *vieux* avaient des matériaux inépuisables ; la mythologie leur fournissait des *idées toutes faites*, si nous osons parler ainsi ; ils n'avaient plus qu'à coordonner ces idées pour en faire un poème, un *raisonnement*, même souvent. Les *vieux* n'avaient rien à créer, ils n'avaient qu'à parfaire l'édifice auquel des générations travaillaient depuis des siècles ; ils retouchaient, selon leur temps et leur génie, ce que leurs prédécesseurs avaient fait pour d'autres âges et d'autres mœurs. Cela ne dit point que leur mérite soit moins grand ; nous admirons leurs chefs-d'œuvres, nous jouissons de leurs perfections: les noms des Corneille, des Racine, des Molière et mille autres sont des noms de gloire et de fierté, sans seconds peut-être, mais pour cela doit-on toujours marcher dans une voie dont ils ont atteint le but, devons-nous forcément puiser nos inspirations dans l'antiquité vieillie, devons-nous, pour nous distraire, rire en Grec ou pleurer en Romain, et ne peut-on enfin monter au Ciel qu'en suivant la route de l'Olympe ?

Le monde, s'il n'est las de toutes ces choses, a du moins des besoins plus vastes. L'art est *cosmopolite*, et c'est ainsi qu'on le veut en France maintenant, maintenant que la liberté, cosmopolite aussi, plane fière et radieuse. Les Français aujourd'hui veulent jouir de toutes les jouissances des autres peuples réunis, et connaître toutes les émotions, les émotions, toutefois, dignes d'un peuple civilisé. Eh pourquoi, s'il vous plait, le Français ne pourrait-il s'égayer en Allemand, frémir en Anglais ? N'est-il pas le frère de ces peuples, et le progrès qui le pousse aujourd'hui ne le confondra-t-il pas bientôt avec eux ? N'est-il pas bon de le préparer à leurs idées, à leurs plaisirs, à leurs affections ? Et ne vaudra-t-il pas mieux, quand ils se rencontreront, qu'ils sachent bien se comprendre ?

La littérature reçoit de la société et la société reçoit de la littérature, elles exercent l'une sur l'autre une influence à peu-près égale, mais la littérature suit toujours la société. Or celle-ci a marché, l'autre doit la suivre ; quand la société a crié : Liberté ! La littérature a chanté la liberté et l'on ne dira pas qu'elles ont mal rempli leur rôle ! L'une a proclamé avec énergie et fierté ce que l'autre accomplissait avec force et courage. C'est alors qu'elles ont pris naissance l'une de l'autre, qu'elles se sont ensemble renouvelées, pareilles à l'arbre qui puise sa vie dans la terre et lui

rend après les éléments de l'existence. — Oui, c'est au cri de liberté que la société et la littérature ont pris un nouvel essor, et il faut bien le dire, ce mot n'est pas dans la mythologie, il est dans l'évangile; la liberté ne connaît pas l'Olympe, elle réside au Ciel !

La littérature donc en se renouvelant a accompli pour elle-même les destinées que la société devait accomplir pour soi. Pourquoi alors tant de colères, d'animosité contre cette jeune école, *romantique* puisqu'on l'appela ainsi, qui fournit au monde des illustrations, aujourd'hui découragées il est vrai, mais qui ont noblement soutenu la cause du progrès.

Le monde s'ennuie ! le siècle est malade ! ah, ne l'imputez point à la littérature ! Vous ne voyez point de génies, vous ne trouvez que des talents? eh ! fécondez ces talents, il en sortira peut-être un génie ! Vous en aviez, ô monde ! des génies ; Victor Hugo, Lamartine, Châteaubriand! Vos clameurs insolentes, vos méchancetés noires, vos calomnies infernales les ont chassés de l'arène littéraire; les deux premiers arborent un drapeau politique; le troisième, vieux, hélas ! promène mélancoliquement son front, qui fait grandement rêver, quand un chaud rayon de soleil éclaire une place peu fréquentée ! Celui-là nous parlera, peut-être, mais il nous parlera d'outre tombe !... Ces génies, vous les avez chassés; les talents qui combattent pour leur cause, vous les étouffez ! Vous riez à leur début inexpérimenté ! Vous les découragez s'ils vous demandent conseil ! S'ils se plaignent, vous les abreuvez d'amertume. Leur jeunesse est une faute à vos yeux ! Dans le frais jardin de leurs illusions vous placez la douleur, la misère, le désespoir qui effeuillent branche à branche la verdure qui cachait à leurs yeux le Ciel torride de la réalité, ils voient ces pauvres talents ! toute la vie d'un coup d'œil, ils souffrent, ils se torturent !... Et vous vous plaignez de leur précoce désillusion, et vous demandez qu'ils vous désennuient ! —

Ah ! ce n'est pas ainsi qu'il faut agir ! Ce n'est pas ainsi, car si l'un de ces talents parvient par hasard, il sera égoïste et travaillera pour soi. L'art meurt alors, et la littérature n'est plus que du métier.

Mais que les partis littéraires se rapprochent, qu'ils comprennent ensemble leur mission sociale, qu'ils trouvent leur bien dans le bien de tous, qu'ils encouragent les talents réels et détrompent avec

bienveillance les talents faux, que leur but ne soit pas l'argent mais l'art, et nous croyons que la littérature de l'avenir sera trouvée. Le beau sera toujours le beau, peu importe dans quel genre; littérature et société avanceront en s'aidant, et la raison présidera à leurs progrès. Qu'on ne rejette pas sur les jeunes talents l'état de malaise que la société se crée à elle-même. Tout le monde veut de l'or et tout le monde sait que le poète flétrit ce goût effréné, cette passion sordide de la matière brillante, du bien-être matériel, voilà pourquoi tout le monde étouffe la poésie !... Mais quand l'amant de l'or repose, il voudrait charmer son repos, et ne le pouvant plus charmer noblement par la littérature, il cherche des plaisirs excentriques et dégoûtants. Le délaissement des lettres amène aussi à la corruption.

Que l'on ne s'étonne plus des plaintes incessantes que l'on entend partout contre les riches et les puissants, et qu'on ne blâme plus si amèrement les faibles et les pauvres. Les riches et les puissants sont *principalement la société*, c'est à eux à ouvrir un avenir large, heureux et fécond. Ils n'ont qu'à vouloir pour qu'on les désennuie: pour recevoir le plaisir, donnez l'encouragement qui le suscite. Ne criez pas surtout contre ce siècle qui, loin de ne pas valoir ses aïeux, vaut beaucoup mieux qu'eux. Est-ce que par hasard les siècles n'étaient pas malades, alors que les peuples se ruaient frénétiquement les uns sur les autres? Alors que les grands, écrasant les petits, minaient eux-mêmes la base de leur puissance? Est-ce que les siècles n'étaient pas malades quand....? mais toujours! au commencement comme à la fin; car c'est l'humanité qui est malade! Ah! ne voyons pas notre destinée plus fatale que celle de nos pères; le monde marche, marche toujours; nous sommes plus avant que nos prédécesseurs, allons sans crainte, le bien s'accomplira dans son temps!

Voilà pourquoi, croyant que le monde marche toujours, nous croyons aussi que la littérature doit marcher avec lui. On pourrait dire que la littérature classique, avec sa pompe, sa splendeur d'étiquette, était la littérature du grand monde; la littérature nouvelle, avec sa force, sa magnificence plus vastes et plus libres, est la littérature de tout le monde. Sans doute le *romantisme s'est exagéré*, mais resserré dans les limites de la nature vraie et raisonnable, il peut exploiter un monde d'idées infini!

La poésie est aujourd'hui populaire, et sans doute si un écrivain suisse justement admiré, M. Albert Richard, a pu dire : Malheur au peuple sans poésie ! nous pouvons dire, nous : Heureux le peuple poète ! Mais la poésie dont nous parlons ici n'est point cette douce et mélancolique muse qui, rêvant au Ciel, cherche les lieux charmants de la terre et exhale ses tendres émotions en chants plaintifs et harmonieux, non, nous parlons de la poésie-pensée, de la poésie *sociale!*

Qu'on se rassure, il ne s'agit point de socialisme, de communisme, de fouriérisme, fantômes vaporeux dont on s'épouvante peut-être à tort ; ces mots-là, comme d'autres semblables, ne sont pour nous qu'une arme lâche entre la main des passions ! Ces mots ne signifient pas grand'chose et tuent cependant ; leur coup est stupide, a-t-on dit, comme celui d'une balle. Nos citations expliqueront ce que ce mot *social* joint à *poésie*, signifie d'utile, de grand et de noble.

Le canton de Fribourg, qui compte des poètes, n'en compte point de populaires ; il serait désirable que les talents fribourgeois écrivissent plus utilement, plus populairement. La douce, riante et calme poésie, fait du bien et charme ; mais, seule, cela est du luxe, et le Canton a *besoin.*

C'est par la poésie dramatique surtout que l'on peut être utile. Aristote appelle la tragédie *l'effort le plus sublime où puisse atteindre l'esprit humain* ; mais le théâtre étant nul dans notre Canton, il faut travailler par la poésie sociale. C'est un bienfait du romantisme d'avoir cette faculté. Ce n'est point avec le vers classique si difficile, si scrupuleux, si épinglé que les *ouvriers-poètes* pourraient écrire leurs pensées bonnes et utiles, et il est bien, certes, que ce soient les ouvriers eux-mêmes qui cherchent le remède à leurs maux. Il va sans dire que les ouvriers écrivains sont tous de la nouvelle école ; un jour que j'en demandais la cause à l'un d'eux, il me répondit :

Il faut à l'ouvrier-poète
La poésie au vers d'acier ;
Il faut, pour traîner sa *charrette*,
Un *cheval* non pas un *coursier.*

Pour terminer, nous répéterons qu'en adorant la vieille école, nous croyons que la nouvelle est celle du progrès et que pour ce nous la préférons à son aînée ; nous serions heureux de voir les poètes fribourgeois chercher à étendre leur mission sociale, à faire

comprendre à ceux qui nient l'utilité du poète, sa nécessité dans le monde; nous citerons des morceaux littéraires pouvant servir au Canton de Fribourg. Ces morceaux ne seront pas toujours supérieurement écrits, mais ils seront toujours choisis pour la pensée. Il n'y sera point question de mythologie, en dût-il fâcher M. Jupiter, jadis si terrible, aujourd'hui comme le siècle, si pacifique!.... Je veux finir à la mode: PUNCTUM!

J. Cœur.

LA VIE DE L'HOMME.

Peregrini enim sumus coram te.
Paralip. XXIX.

Toute vie est un flot de la mer de douleurs
Lamartine. Recueil poét.

Voyez ce flot qui roule au gré de la tempête;
Le vaste champ des mers est pour lui limité:
Vers l'espace infini toujours précipité,
Rien ne le détourne ou l'arrête;
Voyez-le se briser, se perdre sur le bord
Que lui présente enfin le destin qui le guide:
Telle de notre vie est la course rapide
Entre les écueils et la mort.

Que d'efforts inouïs jusqu'au commun rivage!
Que de succès trompeurs! que d'éclatants revers!
Dans un si court trajet, que de chemins divers
Pour aborder la même plage!
Et que nous reste-t-il après tant de travaux,
Après quelques instants d'un bonheur illusoire,
Après ce bruit des vents qu'on appelle la gloire?...
La grève des mers pour tombeaux.

La gloire! le bonheur! sont-ils donc faits pour l'homme?
Vains titres, noms trompeurs, qui parez son cercueil,
Amères fictions de son étrange orgueil,
Hélas! c'est ainsi qu'il vous nomme!
Enfant de la douleur, les langes du berceau,
Le linceul de la mort et les pleurs de la vie,
Voilà tes seuls trésors! Sont-ils dignes d'envie?
Ton sort te semble-t-il si beau?

Qu'est-ce que le repos vers lequel l'homme aspire?
C'est ce moment douteux qui l'arrête un instant
Entre le flot qui monte et le flot qui descend.
Qu'est-ce que sa joie? Un sourire,
Une goutte de miel dans l'océan amer;
Et lui, sa vie entière, est un ombre qui passe,
Un souffle qui s'éteint sans laisser plus de trace
Que le nef n'en laisse à la mer.

Si les heures jamais refluaient vers leur source,
Nous pourrions retrouver le temps que nous perdons,
Comme l'eau des torrents qui s'échappe des monts,
Et poursuit en grondant sa course,
Sans jamais revenir, sans se renouveler,
Plus serrés que les flots coulent dans la souffrance
Les jours qui font la vie!... Et notre indifférence
S'endort en les voyant couler!

Destinés à la mort, chaque heure nous y mène.
Le travail, le repos, la joie et la douleur,
Trop rapides coursiers, avec la même ardeur
Nous emportent tous dans l'arène.
Pour tromper notre cœur ou braver notre sort,
En vain nous nous donnons des peines insensées,
Nos fêtes, nos plaisirs et jusqu'à nos pensées,
Ne sont que des pas vers la mort.

Comme ces fruits trompeurs qu'une mer meurtrière
Présente aux voyageurs sur ses funestes bords,
Nos plaisirs les plus doux, attrayants au dehors
Ne sont au dedans que poussière.
On ne peut de nos maux sonder la profondeur,
La poudre des tombeaux couvre déjà nos têtes,
Le souffle de la mort trouble toutes nos fêtes,
Et nous admirons leur splendeur!

A quoi sert la richesse? à quoi sert la puissance?
Ne pouvant de nos pleurs interrompre le cours,
Donnent-t-elle de plus une aurore à nos jours?
Quelle est alors leur influence?
Rien ne peut arrêter l'inflexible ciseau
Que tient la main du Temps. Le tourbillon qui passe
Dans les champs des mortels, franchit le même espace,
En brisant l'arbre ou le roseau.

L'Oubli, ce fleuve immense, en un commun abîme
Emporte nos plaisirs, emporte nos douleurs.
Et la haîne et l'amour, ces tyrans de nos cœurs,
Tout ce qu'on craint et qu'on estime,
Ce qu'on jura cent fois ne devoir pas finir,
Sur les ailes du Temps disparaît comme un rêve,
Et lorsque notre vie amèrement s'achève
Meurt aussi notre souvenir.

La terre nous dévore et l'homme nous oublie,
On suit sur le chemin la trace de nos pleurs,
On peut compter nos jours au cri de nos douleurs!...
Pourquoi s'attacher à la vie?
Sachons que notre Père habite d'autres lieux,
Que la paix, le bonheur sont dans une autre sphère,
Que pèlerins d'un jour nous passons par la terre
Pour nous arrêter dans les cieux.

M.

Fribourg. — Imprimerie de L.-J. Schmid, Éditeur.

L'ÉMULATION,

RECUEIL AGRICOLE, INDUSTRIEL, COMMERCIAL, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE,

N° 21.

Fribourg, 1845 : Quatrième année, Juillet, première quinzaine.

L'Emulation paraît tous les quinze jours dans ce même format. Le prix de l'abonnement, la feuille rendue *franco* dans tous les lieux du Canton *où il y a poste*, est fixé à 4½ batz pour l'année. Tout abonnement de la Ville de Fribourg doit se faire au Bureau de l'*Emulation*, Rue de la Préfecture numéro 198. Les abonnements du dehors doivent se faire aux Bureaux de Poste respectifs, lettres et argent affranchis.

(Echo de l'Association industrielle suisse. — Feuille Mensuelle, Août 1844.)

L'IMPORTATION EN SUISSE.

1839 — 1843.

Quoique notre feuille du mois de Février donne, dans le but de parvenir à une classification des marchandises, un aperçu de l'importation de 1843, il ne sera certainement pas sans intérêt d'avoir une énumération sommaire de toutes les marchandises importées dans le courant de cinq années consécutives. Dans les deux dernières années, les objets ont été désignés avec beaucoup plus de précision que précédemment; un grand nombre de quintaux qui figuraient autrefois sous la rubrique : *divers*, sont actuellement classés. Ce plus d'exactitude est un grand pas vers la connaissance exacte de nos relations; cependant la fluctuation qui existe encore dans diverses rubriques, prouve que l'on n'apporte pas partout toute l'exactitude possible à une désignation scrupuleuse des objets. Car la grande différence qui se fait remarquer dans les tableaux ne saurait s'expliquer autrement.

Au lieu de suivre la classification de 1 et 2 batz, adoptée dans les tableaux fédéraux, nous suivrons de nouveau la même qu'en Février, savoir :

I. MATIÈRES PREMIÈRES ET PRODUITS BRUTS.

	1839	1840	1841	1842	1843
Acides				3,300	4,988
Albâtre				10	34
Algue *(Seegras)*				47	59
Alun				8,111	8,699
Amadou	1,105	967	736	1,379	1,279
Antimoine				5	
Baleine				185	189
Bois d'ébénisterie				944	2,332
» de teint., rac.	53,445	39,633	53,741	21,839	17,334
Boyaux				90	134

	1839	1840	1841	1842	1843
Buis				473	241
Caillette				326	326
Ceruse	1,700	2,537	3,438	2,472	2,388
Chiffons				1,325	1,141
Cire	384	231	238	568	784
Cochenille, autrefois avec l'indigo				261	105
Colle	3,693	1,509	800	3,073	3,366
Cornes de buffle				353	570
Coton filé et toiles de coton écrues	21,586	22,567	32,015	8,969	12,417
Cot. en laine et rebut	151,631	230,887	184,594	228,139	198,028
Craie, terre de pipe	5,303	2,778	1,738	6,529	7,385
Crin, poil de lièvre				1,351	1,343
Cuirs crus	3,852	2,102	3,436	734	3,844
Cuivre non ouvré	3,296	4,431	4,926	2,444	3,587
Divers	48,478	72,375	87,370	16,612	16,561
Ecorces				2	4
Encre d'impression				198	147
Eponges				181	97
Etain				1,161	1,091
Fer de fonte et en gueuse	194,782	151,880	166,796	156,033	163,290
Fil d'emballage				1,836	1,875
Filasse de chanvre et de lin, autrefois avec le lin				8,689	10,320
Garance	4,274	46,267	48,406	54,797	49,585
Gomme	1,274	1,256	1,198	1,785	1,495
Goudron, autrefois avec la poix				1,267	1,051
Grains d'Avignon				1,113	1,732
Graisses, autrefois avec le suif				2,233	1,930
Herbes, plantes				1,833	1,867
Huile	74,742	78,037	70,440	80,672	87,417
Huile de baleine				3,873	3,205
Indigo	2,666	3,981	3,717	4,780	4,062
Laines crues	12,002	9,043	12,347	10,880	13,259
» filées				885	1,308
Laiton non ouvré, autrefois avec le cuivre				1,777	1,319
Liége	835	753	369	27	15
Lin	9,359	9,501	9,525	2,440	4,231
Litharge	3,485	5,985	2,619	3,329	4,913
Manganèse				2,364	2,444
Mercure				23	45
Minérai, autrefois avec la litharge				66	168
Noir d'os				352	705

	1839	1840	1841	1842	1843
Noix de galle				3,163	2,022
Oignons à fleurs				43	96
Peaux brutes, autrefois avec les cuirs				3,510	3,442
Pierres, marbre et lithog.	3,115	266	1,640	11,044	10,687
Pierre ponce				319	298
Plomb	8,018	6,121	6,762	10,685	8,463
Plombagine				226	114
Plumes de lit	5,107	4,766	4,448	6,318	5,822
Poil de chèvre				25	36
Potasse	61,686	19,596	21,189	6,245	4,929
Produits naturels				148	693
Racines				1,220	1,514
Résines	1,130	292	968	1,842	4,046
Salpêtre, autrefois avec le soufre				1,625	4,720
Semences	14,342	14,594	11,389	17,719	19,888
Sirop				4,508	4,822
Smalt				337	367
Soie crue	24,956	29,726	28,013	27,536	28,943
Soies de porc				295	320
Soude, autrefois avec la potasse				16,417	19,316
Soufre	5,174	5,877	8,412	10,797	7,910
Sucre de Saturne				830	447
Strasse (bourre de la soie)	4,396	2,653	2,859	8,298	5,463
Suif	8,375	4,548	7,147	7,629	11,392
Sumac				6,380	6,676
Tartre	963	620	320	502	512
Térébenthine				352	404
Tôle, non ouvrée	21,528	18,454	20,752	18,617	18,399
Vitriol	8,349	8,114	8,052	9,642	7,410
Zinc				603	723
II. Objets de consommation, denrées coloniales et fruits du midi.					
Amandes				1,411	872
Anis				607	618
Baies de laurier				207	253
Cacao, chocolat	2,957	2,649	3,273	7,383	3,534
Café	96,224	109,736	111,881	126,991	114,684
Cannelle				815	815
Couleurs *(Materialwaaren)*				1,904	3,725
Denrées coloniales non comprises dans le tarif				66	215
Drogues, autrefois avec les marchand. médicin.				5,641	3,820
Eaux minérales	3,701	3,231	3,567	3,739	3,684

	1839	1840	1841	1842	1843
Ecorces d'orange				124	497
Epices	10,829	3,559	4,216	907	995
Fenouil				233	249
Fruits secs				17,966	18,946
Jus de réglisse				328	308
March. d'épiceries non qualifiées au tarif.				216	242
» médicinales	10,810	11,471	11,643	1,543	927
Moutarde				342	578
Poivre				2,256	1,504
Poisson sec	4,156	2,913	2,981	4,461	3,831
Riz	51,285	52,078	57,665	65,674	65,182
Sucre brut à raffiner en Suisse				18	
» raffiné	123,208	150,358	153,201	152,344	135,644
Tabac en feuilles	7,690	19,681	23,645	22,735	26,988
» préparé	39,424	43,952	47,954	44,727	49,134
Thé	554	351	536	569	858
III. Objets de consommation avec concurrence nationale.					
Alcool, autrefois avec les eaux-de-vie				30,006	33,463
Amidon	6,333	9,103	10,333	9,631	10,279
Bière	4,315	2,722	4,340	7,126	5,207
Chicorée	35,257	34,004	36,350	35,284	37,268
Eaux spiritueuses et de senteur				241	336
Eaux-de-vie	59,032	48,227	62,133	29,688	21,542
Essences				1,015	1,039
Fromage	1,720	1,192	1,420	11,630	12,151
Houblons	2,281	1,596	1,925	2,153	2,506
Liqueurs				2,133	2,951
Miel	1,088	2,568	1,686	2,331	1,565
Orge d'Ulm, autrefois avec le riz				1,646	1,663
Pâtes d'Italie				2,854	3,115
Viandes fumées				72	179
Vins en bouteille	4,389	4,514	3,867	4,138	3,991
Vins en tonn.	398,039	387,710	484,159	490,563	459,225
Vinaigre	602	4,110	4,166	4,111	5,050
IV. Objets d'arts et de manufactures.					
Acier et articles d'acier				7,277	8,310
Allumettes phosphoriques				2,145	2,704
Argent en barre et argenterie				255	401
Armes				153	184
Articles de cuivre		1,250	725	845	744
» d'étain				85	152
» de fer, taillanderie, etc., autrefois avec le fer				43,423	44,837
» de fer-blanc et de tôle				659	810
» de laiton, autrefois avec les art. de cuivre				686	814

	1839	1840	1841	1842	1843
Art. manufacturés non qualifiés	200	15,475	7,142	13,350	14,415
» de paille	338	197	405	1,038	996
» de plomb		1,723	1,430	2,686	2,229
Bimbeloterie				508	611
Bonneterie				220	250
Bougies, autrefois avec les chandelles				404	471
Boutonnerie				215	195
Brosserie				1,003	1,210
Cailloutage, faïence				6,818	6,974
Chandelles	578	453	235	445	1,494
Chapellerie	1,017	1,091	913	1,476	1,547
Confitures				194	167
Corderie		454	1,223	903	884
Cordes d'inst. de musique				6	(omis)
Cotonnade autrefois avec le coton filé				20,815	11,283
Coutil et toile d'emballage				1,758	2,354
Drap et lainerie	37,074	22,211	24,575	26,939	26,756
Figures de plâtre				126	81
Fil de chanvre et de lin				483	2,240
Fil retors				237	276
Fournitures de bureau				601	613
Glaces, miroirs				876	1,007
Gravures, lithographies				115	75
Habits et effets	2,626	1,486	1,298	5,188	5,310
Horlogerie	1,537	1,074	639	1,809	1,760
Livres	10,944	8,112	7,810	4,748	5,823
Mach., mécan.	6,737	8,419	9,076	6,861	11,695
Mercerie *(kurze Waaren)*				3,203	4,036
Id. non qualifiée *(Kramwaaren)*	14,305	11,451	11,158	3,177	2,633
Meubles	4,361	3,592	3,391	3,750	4,624
Musique et instruments de musique				876	842
Objets d'art				58	306
» de liége et bouchons				552	614
» manufacturés divers				5,632	6,371
Or en barre et objets d'or				227	
Ouvrages faits au tour				461	243
Papeterie, tapisserie		2,220	1,988	4,077	4,079
Parfumerie	367	179	524	751	690
Pelleterie	223	122	35	143	338
Pipes de terre				1,717	1,174
Porcelaine				1,450	1,038
Poterie		7,129	6,083	2,797	3,939

	1839	1840	1841	1842	1843
Poudre à canon, etc.	418	329	328	1,246	997
Produits chimiques	2,058	500		2,979	3,088
Quincaillerie				3,260	369
Savon	28,569	24,106	25,694	32,357	29,558
Soierie				781	884
Sucrerie, pains d'épice.	352	584	135	589	394
Tableaux à l'huile				284	266
Tabletterie	1,819	800	220	1,131	873
Tannerie et articles de cuir	11,650	10,415	9,912	10,547	10,954
Tapis				129	411
Toilerie, fil à coudre	13,996	11,935	14,157	10,286	7,357
Toile et tafetas cirés				286	273
Tonneaux neufs				473	321
Vannerie				186	333
Vases de bronze				908	222
Verrerie	7,830	4,237	4,656	23,843	21,292

A ces chiffres nous allons joindre un aperçu général des importations dans quelques cantons, pendant le même laps de temps, en observant que les fractions ont été négligées, mais comprises de nouveau au sommaire.

		1839	1840	1841	1842	1843
Bâle	Frontières de France	679,315	777,846	799,103	880,979	859,921
Genève		303,616	273,636	308,368	321,562	307,281
Neuchâtel		158,242	148,739	182,725	185,724	192,273
Vaud		39,848	34,334	40,545	42,861	41,781
Berne		26,052	24,561	30,693	34,741	34,285
Schaffouse	Frontières d'Allemagne	141,685	131,062	136,506	150,054	158,909
St-Gall		116,838	124,131	123,275	130,950	141,596
Thurgovie		65,353	56,705	57,801	61,543	61,012
Argovie		49,442	50,270	46,422	50,574	41,127
Zurich		155	548	507	953	461
Tessin	Frontières d'Italie	137,504	151,135	157,630	167,349	155,331
Grisons		128,349	107,357	133,352	161,808	132,904
Valais			10,017	9,460	11,336	9,388
Quintaux		1,846,401.	1,890,345.	2,026,390.	2,200,437.	2,136,273.

Ce tableau général démontre que l'importation a toujours augmenté jusqu'en 1843, époque à laquelle elle a fait un pas rétrograde de près de 100,000 quintaux. Cette diminution s'est surtout fait sentir sur le vin (environ 50,000 quintaux), sur le coton écru (20,000 quintaux), sur le café (15,000 quintaux), sur le sucre (17,000 quintaux). Les autres marchandises ont conservé assez

généralement l'ancien équilibre, d'où l'on voit que l'étranger continue à fournir en surabondance au public suisse des objets fabriqués de toute espèce, même des bonnets.

En examinant le tableau général, on observe une certaine particularité qu'il ne faut pas laisser échapper; c'est *l'accroissement continuel du chiffre des marchandises importées par Bâle, tandis qu'à Genève ce chiffre est resté à-peu-près stationnaire.* La cause de ce fait se trouve tout naturellement dans la quantité des péages et les autres obstacles que le transport des marchandises rencontre en Suisse; c'est pourquoi, au lieu de diriger les marchandises, venant de la France méridionale et destinées pour la Suisse orientale, sur Genève, leur route naturelle, on les expédie sur Bâle par le territoire français. Si nous avions en Suisse une voie de communication facile qui s'étendrait jusqu'à Genève, les 2 à 300,000 quintaux, qui passent aujourd'hui à Bâle, prendraient cette route.

La petite quantité de marchandises qui s'importent par le Valais, nous prouve l'insignifiance de la fréquentation actuelle de la route du Simplon.

Débats de la Diète.

Il était à prévoir avec assez de certitude que l'on ne parviendrait à former aucune majorité en Diète, ni sous le rapport de nos relations avec l'étranger ni sous celui de la liberté de commerce de l'intérieur. Les relations commerciales ont été traitées le 30 Juillet, et la liberté de commerce de l'intérieur le 1 août. Il a été décidé, quant à la première question, de la prendre *ad instruendum* pour la prochaine Diète; quant à la seconde, on n'est pas même parvenu à s'entendre si on la veut conserver au recès, oui ou non. En présence d'un pareil résultat, comment aurait-il été possible que la proposition de Glaris, d'établir *une commission fédérale de commerce permanente,* eût pu réunir une majorité? Aussi n'a-t-elle eu que 8 voix. Quel que soit le bien qu'une telle commission serait, selon la contingence des affaires, dans le cas de faire, nous ne regrettons nullement qu'elle n'ait pas été créée. Car comment aurait-elle été composée? N'aurait-il pas facilement pu arriver ici ce qui est arrivé ailleurs, c'est-à-dire, que la commission, au lieu de travailler au développement national, eût pu le contrecarrer et l'entraver?

Tous ces résultats négatifs sont autant de témoins qui viennent déposer que par la voie d'un arrêté de la part de la Diète, on ne parviendra jamais à résoudre les importantes questions que nous agitons. La seule voie qui nous soit ouverte pour parvenir à notre but, c'est *l'établissement d'un concordat libre entre un certain nombre de cantons, et c'est à ce sujet qu'il conviendrait de faire des ouvertures.*

Conférence postale a Zurich.

Comme la publication de notre N° du mois d'Août est un peu en retard, nous sommes à même de donner, d'après l'*Observateur de la Suisse orientale*, une relation sur la *conférence postale* qui vient de se tenir à Zurich. Le résultat

de cette conférence est pour l'Association industrielle suisse un nouvel élément d'encouragement, parce qu'il nous fournit la preuve irréfragable combien *l'esprit d'entente réciproque* a fait de progrès dans le domaine des intérêts matériels, et qu'il n'est besoin que d'une *persistance soutenue et d'une volonté bien arrêtée* pour parvenir à mettre de la concordance et de l'ordre dans nos relations postales, péagères, monétaires et dans les impositions indirectes, les ordonnances de foire, de colportage, etc. L'administration générale des postes de *Berne* s'étant tenue éloignée de cette conférence au grand regret des *Bernois-mêmes*, comme on peut le voir dans plusieurs feuilles de ce canton, ne serait-il pas à propos que l'Association industrielle suisse fît, par l'entremise de la *section bernoise*, entre autres, auprès du grand conseil, quelques pas en faveur de cette affaire qui n'est certes pas sans importance; cette démarche serait immanquablement appuyée de tous les côtés.

L'*Observateur de la Suisse orientale* s'exprime comme suit :

« La conférence postale, qui a eu lieu à Zürich au commencement de Septembre, a refuté par le fait le préjugé qu'un accord entre les cantons pour un but fédéral est impossible. Non-seulement la conférence ne s'est pas écartée de la voie des améliorations dans laquelle elle entra l'année dernière, mais elle y a considérablement avancé. Le mal dont on s'est plaint jusqu'à présent provenait de l'*égoïsme* et de la *jalousie* des administrations *cantonales;* d'un autre côté, une administration *centrale unitaire* est impossible en Suisse. Le problème est donc, comme toujours, de concilier, sur la base *fédérative*, les intérêts cantonaux avec l'intérêt général de la Confédération, et d'amener une *entente fédérale* et l'union entre les cantons.

» Ces sentiments ont animé la conférence; tous ses travaux le prouvent, mais surtout la convention adoptée le dernier jour, sous réserve de ratification, par *toutes* les administrations représentées, excepté *Bâle* et *St-Gall*, qui, pour des motif de *forme*, se sont bornés au *referendum*. Jusqu'à présent chaque administration postale cherchait à conclure seule et à part des traités avec les Etats étrangers et avec les autres Cantons, ensuite à en exploiter les avantages aux dépens des autres administrations. De là, en grande partie, cette guerre de tous contre tous, cette petite manie de l'emporter les uns sur les autres, tant de division à l'intérieur et d'impuissance à l'extérieur. Maintenant, par une convention particulière, qui sera d'un grand effet moral, les administrations postales prennent les engagements suivants :

a) De procurer les unes aux autres les avantages que chacune d'elles obtient par les traités séparés avec d'autres administrations postales suisses ou étrangères.

b) De transmettre la correspondance obtenue par cette voie au prix d'achat, sans autre augmentation que l'indemnisation pour les frais de transit, de manipulation et de comptabilité.

c) De se communiquer réciproquement le texte même de toutes les conventions.

» La conférence a traité en outre les objets suivants :

« 1. Convention sur le *transit des paquets officiels cachetés*. On désire

écarter par cette convention la principale cause de longs différends et accorder à toutes les administrations le droit de former entre elles immédiatement des relations postales, sans tomber sous la dépendance des autres. Tous les Etats, quelques-uns au prix de sacrifices pécuniaires, se sont accordé ce droit réciproque; *Berne* seul, à cette heure encore, fait obstacle à une réunion générale de la Suisse, et empêche les Cantons occidentaux de tendre une main fraternelle à la Suisse orientale. Mais Berne ne se soustraira pas toujours à l'union confédérale. S'il persistait à se renfermer dans un point de vue fiscal, il perdrait bientôt beaucoup plus en influence morale qu'il ne pourrait jamais perdre pécuniairement en s'unissant avec le reste de la Suisse. Il y a plus, l'isolement de Berne pourrait même tourner à son désavantage financier.—Un règlement sur l'exécution de cette convention a été rédigé et adopté.

» 2. *Relations postales de la Suisse avec l'Autriche.* La conférence a désiré unanimement que des négociations avec l'Autriche soient entamées le plus tôt que possible et une délégation envoyée à Vienne pour négocier dans l'intérêt de la Confédération.

» 3. On a approuvé une convention dans le sens du concordat projeté l'année dernière, pour soumettre *toute la correspondance intérieure de la Suisse à une taxe uniforme,* calculée d'après les distances. Suivant ce système, il n'y a que cinq classes et cinq distances jusqu'à 18, 30, 45, 60 lieues et au-delà de 60; les lettres, calculées d'après ces distances, coûteraient au plus 4, 6, 8, 10 et 12 kreuzers.

» 4. On a de même approuvé la convention projetée l'année dernière pour le *transport des voyageurs* dans les diligences et les messageries, et fixé le prix au maximum à 4 ½ batz par lieue.

» 5. L'introduction de la *poste aux chevaux* a nécessité des travaux étendus. On a élaboré un règlement en 50 articles, qui fixe tous les points sur lesquels l'uniformité est de rigueur. Le calcul se fait par *postes;* la poste comprend 2 lieues de Suisse (32,000 pieds). Le prix normal pour un cheval est de 2 francs de France ou 56 kreuzers du Rhin par poste. Des postes aux chevaux seront établies le printemps prochain sur les lignes où elles n'existent pas encore. Par là on pourvoit à un besoin vivement senti, sans que les finances postales en souffrent le moins du monde; on attirera en Suisse un grand nombre d'étrangers qui maintenant la tournent ou craignent d'y voyager. Loin que le service des diligences diminue, il augmente au contraire par suite de ces communications multipliées. Rien n'excuserait donc l'administration bernoise, si elle restait plus longtemps étrangère à une institution établie dans toute l'Europe civilisée. Tous les autres cantons sont *unanimes* sur ce point aussi.

» 6. La convention sur les *taxes des petits imprimés* a été révisée et adoptée. Elle concerne la grande masse d'imprimés commerciaux, politiques, littéraires, ne pesant pas plus d'une once, qui sont une mode de nos jours et un tourment pour les postes; celles-ci refusent souvent de les recevoir ou en gênent la circulation par des taxes trop élevées. On a donc statué que ces

sortes d'écrits devront être mis sous bande croisée, *affranchis*, et puis rendus à destination *gratis*. Le prix d'affranchissement ne sera que de 3 kreuzers pour toute la Suisse.

» 7. La convention pour la *taxation des lettres d'après le poids* a été approuvée unanimement. L'administration postale de Berne étant déjà précédemment favorable à ce système, il ne tardera pas à être adopté pour toute la Suisse.

» 8. La conférence a projeté et adopté une convention relative *aux journaux et à d'autres publications périodiques*. Le maximum des taxes a été fixé : *a*) pour le bureau de réception et pour celui de distribution à 6, 10 et 15 batz ; *b*) quant aux transits, à 20, 35, 50 rappes pour la première classe, et 30, 50, 70 pour la seconde.

» Enfin on s'est occupé sérieusement des rapports avec les administrations postales demeurées étrangères à la conférence, et l'on a résolu que le gouvernement de Zurich, au nom de la conférence, fera des démarches bienveillantes et confédérales auprès des Etats de *Berne* et du *Valais*, pour les inviter de nouveau, d'une manière pressante, à coopérer à ces perfectionnements dans l'intérêt de la Confédération. La conférence a été unanime pour attacher une *grande* importance à l'accession de Berne, non moins sous le rapport de l'effet moral que sous celui de l'appui matériel. Elle désire, en conséquence, qu'on ne néglige rien pour arriver à un accord de toutes les administrations. Mais en même temps elle est bien résolue de persévérer dans la voie où elle est entrée, jusqu'à ce qu'on ait atteint pratiquement, dans la réforme des postes, le double but d'une union fraternelle et fédérale à l'intérieur et d'une entente complète et ferme vis-à-vis des pays étrangers. »

POLÉMIQUE.

Depuis la publication du rapport de la majorité de la Commission des experts fédéraux en matière de commerce qui s'est prononcée *contre* l'union douanière suisse, et depuis que la proposition de Glaris, de créer une chambre fédérale de commerce permanente, a été rejetée, les antagonistes de ces améliorations ont repris courage, et ils se flattent actuellement que, par suite de cet échec, tout est terminé. Si, dans le courant de cet été, plusieurs circonstances, parmi lesquelles l'activité et la vie, que le commerce et la fabrication ont reprises, ne sont pas les moins importantes, ont concouru à amener une certaine pause, nous espérons néanmoins que bientôt cette question fera un nouveau pas en avant. Car, en présence de la position d'isolement que quelques Etats ont prise dans cette affaire vitale, il incombe tant plus impérieusement aux Cantons qui se donnent la main, de commencer par une *union de douane entre eux*, ou de faire du moins les pas préliminaires à ce sujet. Le temps fera le reste.

Qu'il nous soit permis en attendant d'énumérer ici les principales raisons qui sont alléguées contre la concentration des péages, notamment par la majorité des experts en matière de commerce.

En premier lieu on ne cesse d'étaler la grande prospérité de la Suisse, et de dire que nous devons cet état florissant au système de commerce suivi jusqu'ici.

En Angleterre, si on répartissait parmi les ressortissants à cet Etat les biens nationaux à portions égales, chaque individu recevrait au moins dix fois plus que ne recevrait un Suisse, si la même opération se faisait avec les biens publics de la Confédération; bien des personnes contestent en outre que le progrès ait pris le même développement chez nous que chez les nations les plus avancées: de sorte que la question de savoir, si en effet la Suisse est dans un état aussi prospère qu'on le dit, est sujette à interprétation. Mais en admettant même que nous habitions vraiment un Eldorado, on trouvera, en poussant un peu les investigations, outre la liberté de commerce, bien d'autres agents qui ont contribué à amener cet état de bien-être. Nous citerons entre autres le minime montant des charges publiques, (en France et en Belgique on paie 3 et 4 fois plus) ainsi que l'esprit libre de nos institutions. Après quoi il sera difficile de constater ce qui en revient aux limites étroites du système de libre commerce que l'on se plait à tant prôner. Au reste, le système que l'on a suivi jusqu'ici en Suisse n'a pas besoin de grands changements: exploiter autant que possible au profit de la Suisse le peu de liberté qu'il renferme, tourner contre le dehors les entraves qui existent de canton à canton, voilà les seuls qu'il y a à opérer. Malgré ces réformes, nous aurons encore, comme il a déjà été dit à différentes reprises, *le système de commerce le plus libre du monde* quant au dehors, et un *peu plus de liberté à l'intérieur.*

On dit de plus: « L'industrie qui a pris naissance dans une atmosphère libre et qui s'est développée par ses propres forces, est la seule qui fasse un progrès vrai et durable, » et l'on se prévaut de cette assertion pour démontrer que des mesures quelconques prises de la part de l'Etat sont inadmissibles.

Qu'est-ce qui donne la vie à l'industrie? — Les mêmes principes qui donnent la vie en général, la force intérieure et les conditions favorables du dehors: or, ces conditions favorables du dehors se trouvent ici dans *l'atmosphère de la liberté* dont nous venons de parler. Maintenant il s'agit de savoir s'il est de la sagesse du gouvernement d'un Etat de procurer à ses ressortissants cette atmosphère de liberté et d'en agrandir le cercle. Mais plus on l'agrandit, plus *les diverses branches d'industrie pourront se développer d'une manière saine et durable.* L'Angleterre l'a compris. En priver la Suisse, c'est la rendre impuissante.

On prétexte encore: que la consommation intérieure n'est pas assez forte pour occuper nos ouvriers, et qu'en établissant des droits protecteurs, les $\frac{9}{10}$ d'entre eux seraient par conséquent privés de pain. D'autres au contraire disent que les droits protecteurs provoqueraient une industrie factice, une population artificielle, ce qui ne ferait qu'empirer le mal. D'un côté on craint donc le manque, de l'autre l'excès. Les deux manières de voir, fausses toutes deux, partent de plus d'un faux point de vue quant au genre des péages qu'il pourra être question d'établir. Pour ne pas nous arrêter sur leur nature qui a été déjà souvent débattue, nous demanderons seulement si, pour ne pas mourir de froid, il est nécessaire de se jeter tout-à-coup dans une fournaise ardente. Pourquoi ne pourrait-on pas enfin trouver le juste degré de température nécessaire à notre existence industrielle?

De plus on se console, d'un côté, avec les alégements éventuels dont il se pourrait que les Etats voisins nous fissent jouir; de l'autre, on manifeste des craintes qu'en formant une union douanière suisse, les faveurs actuelles pourraient nous être retirées; en troisième lieu, enfin, on signale comme une erreur grossière celle de croire que si nous établissons un système de douane chez nous, les puissances étrangères nous accorderont des facilités. Comme on ne peut nous fournir à l'appui de ces espérances, de ces craintes, de ces assertions, aucune preuve plausible, nous ne pouvons pas non plus faire crouler sous le poids de raisons solides cet échafaudage imaginaire, et nous devons nous borner à l'observation que toutes ces allégations paraissent jaillir de la même source, d'une source dont il n'est jamais sorti quelque chose de bon; cette source s'appelle : . . . . . faiblesse.

D'autres disent qu'ils seraient aussi portés pour la centralisation projetée, si les droits de consommation venaient à être supprimés. Vaud entre autres trouve ses péages cantonaux, qui sont, quant au blé et aux vins étrangers, de véritables droits protecteurs, fort commodes pour lui, ils lui rapportent beaucoup et pèsent la plupart sur ses voisins; mais il revient au contraire toujours avec le même refrain demandant l'abolition de l'ohmgeld que perçoit le canton de Berne, car si ses péages lui offrent de grands avantages, l'ohmgeld de Berne le constitue en perte. En présence de ces faits nous demanderons s'il n'y a pas plus de garantie de voir les impôts sur les consommations de provenance suisse se percevoir sur le même pied en travaillant à un système de péage uniforme et à l'amélioration des affaires postales qu'en ne faisant *rien*. Le même esprit qui préside à ces travaux et qui tend à introduire, dans les relations intérieures de l'ordre, des règles, de l'uniformité, de la justice et de l'*unité* vers le dehors, s'occupera avec le temps aussi de cette affaire.

L'on apporte une autre objection qui a été redite souvent, c'est que par suite du nouveau système on serait *obligé* de hausser considérablement le taux actuel du tarif général des péages, et partant, d'augmenter les impôts indirects, puisqu'il faudrait indemniser les cantons dont les péages rapportent moins que ceux des autres. Mais, n'avons-nous pas démontré jusqu'à l'évidence que le chiffre des frais de perception des péages centralisés serait bien au-dessous de celui que nécessite aujourd'hui la perception des péages cantonaux? On gagnerait donc un excédant de recettes que l'on peut appliquer au payement de cette indemnité. Si, outre cela, pour que chacun reçoive également, il fallait avoir recours à une légère augmentation de droits en faveur des cantons dont les intérêts ont été jusqu'ici continuellement lésés, quelle *injustice* y aurait-il? Ne serait-ce pas plutôt réparer un tort? La crainte que l'on ne porte les péages à un taux exagéré est dénuée de tout fondement. Quand il s'agit de traités où il faut l'assentiment de tous les contractants pour leur donner force de loi, ce concours général est plus que suffisant pour mettre obstacle à de tels tentatifs.

On dit enfin : En supprimant les droits de chaussée bien des routes utiles resteraient en état de projet, et l'on a soin d'ajouter que ce sont les étrangers qui

payent une grande partie de ces droits. Il est facile de répondre à cette dernière observation qui trahit de la petitesse. Le nombre des étrangers qui voyagent avec leurs propres équipages est le plus petit, et en faisant contribuer *tous* les étrangers aux droits d'entrée, on retirerait apparamment davantage d'eux qu'on en retire actuellement par les droits de chaussée. Une objection plus importante est celle qui dit qu'en supprimant les droits de chaussée intérieurs bien des routes ne se feraient pas. Nous y répondrons que tout dépendrait du mode de répartition. Si cette répartition se faisait d'après la longueur parcourue par la route, dans ce cas il faudrait, comme à présent, faire des démarches pour obtenir la concession d'une nouvelle quotepart. Si, au contraire, on décide de faire la répartition à tant par tête, dans ce cas il y a certains Etats qui recevraient quelque chose de plus, ce qui les mettrait à même de rétablir convenablement leurs routes. Au surplus, l'on peut, même en supprimant tous les droits de péages et de chaussée intérieurs, convenir qu'en cas d'établissement de nouvelles routes ou d'autres constructions publiques, de ponts, par ex., on concèdera des droits de péages temporaires.

Toutes les difficultés que l'on fait valoir contre la centralisation des péages suisses, sont faciles à surmonter, on n'a que *vouloir*. Il est plus difficile de lever les scrupules que l'on a soin de passer sous silence, savoir que, par la centralisation de tous les péages, le cantonalisme perdrait un de ses remparts, et que cette mesure accorderait un certain avantage naturel à nos produits agricoles et industriels sur ceux du dehors. Voilà le véritable point; toutes les autres raisons que l'on allègue ne sont que plus ou moins spécieuses, et n'ont qu'une portée secondaire. La question que nous traitons ici est donc une véritable *question nationale* qui parviendra tant plus vite à la maturité qu'elle sera saisie par une forte majorité de la population. Déjà elle a pris de profondes racines dans plusieurs endroits, et l'on ne parviendra jamais à en étouffer le germe.

La Belgique et l'Union douanière allemande.

La Feuille de l'Union douanière allemande renferme, sous le 19 et le 25 Août, sur les relations entre la Belgique et l'Union douanière allemande, deux articles qui offrent un intérêt d'autant plus grand, que la guerre de péages que l'on s'est livrée de part et d'autre s'est métamorphosée en un traité de commerce. La conclusion de ce traité livre à la Suisse une nouvelle preuve qu'un système unitaire de péages n'implique point l'impossibilité d'obtenir des Etats voisins des avantages *assurés*. D'après la dite feuille, les rapports de ces pays étaient, avant la conclusion du traité, sur le pied suivant :

« Lorsque, pour favoriser l'industrie linière nationale, la France a augmenté, il y a deux ans, le taux de ses droits d'importation sur les toiles et les fils de lin et de chanvre de provenance étrangère, elle a voulu exempter la Belgique de cette mesure. La concurrence de la Belgique dans cet article n'était pas très préjudiciable à la France, et la France avait sur la Belgique,

dans les relations en général, des avantages si grands qu'elle n'a pas jugé à propos d'imposer plus fortement l'industrie belge. Afin de pouvoir accorder à la Belgique pour ses toiles et ses fils un droit différentiel moins fort qu'aux autres Etats, elle a dû appliquer aux toiles et fils étrangers le tarif le plus élevé. La France a de plus mis pour condition que la Belgique baissât le tarif des droits sur les vins et les soieries venant de France. Cet accommodement offrait à la France et à la Belgique des avantages réciproques. Mais, comme par suite de cette concession, la Belgique a dû élever ses droits sur les toiles et les fils venant d'Allemagne, elle devait bien s'imaginer que l'Union douanière ne verrait pas cette mesure de bon œil. Pour apaiser celle-ci, la Belgique accorda, par arrêté du 28 Juillet 1842, aux vins et aux soieries de l'Union les mêmes faveurs qu'elle avait accordées aux vins et aux soieries de France. Mais le gouvernement belge, d'une politique fine et adroite, a cherché à faire passer les faveurs accordées non comme dédommagement pour les pertes causées à l'industrie linière allemande, mais comme une espèce d'arrhes sur un traité de commerce qu'elle cherchait à conclure avec l'Union. Déjà l'année dernière l'organe de l'Union a attiré l'attention sur cette ruse et observé que la hausse du prix du tarif des péages sur les productions linières porterait apparemment plus de perte à l'Union douanière que ne lui rapporterait de bénéfice la réduction du tarif des péages sur les vins et les soies. Nous croyons que le résultat est venu justifier nos prévisions. L'exportation de l'Allemagne pour la Belgique en linge de table, fil de Westphalie, rubanerie, etc., n'était pas sans importance autrefois; aujourd'hui elle est presque nulle, tandis que l'exportation des vins et des soieries d'Allemagne n'a pas sensiblement augmentée. La Prusse paraît avoir bien observé ce mouvement commercial. La Belgique, au contraire, peut-être par la raison qu'elle suppose aux membres de l'Union douanière des connaissances peu profondes en matière commerciale, paraît toujours envisager son ordonnance, du 28 Juillet 1842, comme à compte sur un futur traité de commerce. »

Des négociations, en vue de conclure un traité de commerce, ont été entamées, mais on n'est pas même parvenu à s'entendre sur la question préliminaire. La Belgique voulait comprendre dans le traité toutes les relations par terre et par eau; la Prusse, au contraire, que les relations de péage. Comme on n'est pas parvenu à s'entendre, le gouvernement belge a révoqué le décret de concession du 28 Juillet 1842, d'où il est résulté que le gouvernement prussien a usé de représailles en imposant les fers.

Dans cet état de choses la feuille de l'Union dit : « Il serait fâcheux de voir les deux pays se faire tous les torts possibles, tandis qu'il est en leur pouvoir de se procurer d'immenses bénéfices, » et elle ajoute :

« L'Union douanière peut procurer à l'industrie de fer de la Belgique de grands avantages. L'Allemagne ne peut pas produire avantageusement tout le fer brut nécessaire à sa consommation, et même en accordant toute la protection possible à ses usines, elle importera toujours une grande quantité de cet utile métal. Pour faire à la Belgique une grande concession, l'Union

douanière n'a qu'à transporter sur les fers anglais le péage différentiel de 50 pour cent qu'elle perçoit actuellement sur les fers belges.

» La Belgique peut à son tour procurer à l'Union les ports dont celle-ci manque dans la mer du Nord. Si elle permet à l'Union d'établir à Anvers et à Ostende des darses closes où les bâtiments de cette dernière puissent charger et décharger leurs cargaisons, si elle permet que les marchandises destinées à être importées dans les Etats de l'Union puissent, étant plombées, en sortant de ces darses, se transporter, par des convois spéciaux des chemins de fer, à Aix-la-Chapelle et à Cologne, et que les marchandises venant de ces villes et en destination pour les darses de l'Union d'Anvers et d'Ostende puissent sous les mêmes conditions cheminer par la même voie, si elle fixe les prix de voiture de ces marchandises aussi bas que possible, à ces conditions l'Union n'est non-seulement mise à même d'asseoir un commerce avec l'étranger sur les mêmes bases que si elle possédait elle-même les ports de la Hollande et de l'Allemagne du Nord, mais elle peut de plus contraindre ces Etats à se joindre à elle. Ces concessions, loin d'imposer des sacrifices à la Belgique, donneraient du mouvement à ses ports, à ses villes, et procureraient à ses chemins de fer des rentes immenses. »

Ce qui a été présenté ici comme très désirable s'est réalisé fort vite.

Voici deux tableaux du mouvement commercial entre la Belgique et l'Union; les données n'en sont pas entièrement concordantes. Le premier est dressé d'après les feuilles de l'opposition; le second, d'après les journaux ministériels.

Importation de l'Union douanière en Belgique,
(d'après les données de l'opposition).

	Matières brutes.	Productions.	Objets manufact.	Totaux.
1840	10,059,674	3,761,552	5,301,422	19,122,648
1841	11,729,642	1,873,322	5,143,240	18,746,204
1842	9,056,776	4,067,098	5,063,064	18,186,938
Tot. des 3 années	30,846,092	9,701,972	15,507,726	56,055,790
En moyenne	10,282,030	3,233,991	5,169,242	18,685,263

Exportation de la Belgique pour l'Union douanière.

1840	3,112,313	2,232,884	12,564,203	17,909,400
1841	3,272,660	1,926,060	11,650,531	16,849,251
1842	3,751,845	1,338,705	11,086,678	16,177,228
Tot. des 3 années	10,136,818	5,497,649	35,301,412	50,935,879
En moyenne	3,378,939	1,832,550	11,767,137	16,978,626

Importation de l'Union douanière en Belgique,
(d'après les feuilles ministérielles).

	1838	1839	1840	1841	1842
Matières brutes	13,220,584	11,165,411	10,050,674	11,729,642	9,444,378
Productions	2,807,864	2,125,908	3,761,552	1,875,322	4,541,128
Objets manufact.	6,328,421	4,675,748	5,301,422	5,141,240	6,423,915
Totaux	22,356,869	17,967,067	19,122,648	18,646,204	20,409,421

Exportation de l'Union pour la Belgique.

	1838	1839	1840	1841	1842
Matières brutes	5,402,755	3,364,252	3,112,313	3,272,660	4,694,689
Productions	3,858,379	3,167,099	2,232,884	1,926,060	1,489,521
Objets manuf.	13,186,734	12,695,244	12,664,203	11,650,531	11,424,551
Totaux	22,447,868	19,226,595	17,909,400	16,849,251	17,588,761

Nous passons sous silence les débats qui se sont élevés à cause de la différence de ces chiffres, mais nous croyons devoir rapporter, comme dignes de remarque pour la Suisse sous plusieurs égards, les réflexions que la feuille de l'Union fait à l'occasion de ces communications. Cette feuille dit en finissant :

« L'énergie que l'Union et la Prusse ont déployée dans cette affaire, est d'abord un phénomène fort réjouissant pour tous ceux qui partagent notre opinion que l'Union s'en était laissé trop imposer par les Etats étrangers.

» Ensuite la mesure prise par l'Union, concernant les péages des fers, nous fournit une nouvelle preuve que les gouvernements de cette association ont vaincu leur répugnance quant aux péages différentiels, et qu'ils sont décidés d'employer ce moyen infaillible partout où il peut faire valoir la nation vis-à-vis des Etats étrangers. Déjà le projet de traité de commerce avec l'Amérique-septentrionale, accordant des droits différentiels réciproques, avait rompu la glace sous ce point ; mais, le traité ayant été rejeté, ils n'ont jamais été mis à exécution. Mais ici l'Union taille sans égard en plein drap, et nous verrons quels en seront les résultats. Si le moyen employé résiste à l'épreuve, rien de plus naturel que de l'appliquer à l'Amérique-septentrionale, à la Hollande et ensuite à l'Angleterre. On nous a rapporté que la cause principale qui a fait échouer le traité avec l'Amérique-septentrionale consiste en ce que le tarif de l'Union était déjà trop bas pour permettre d'espérer que la nouvelle combinaison des droits sur les tabacs pût en augmenter essentiellement l'exportation des Etats-Unis, et que, par conséquent, les concessions accordées par l'Amérique n'avaient point d'équivalent. En de telles circonstances il n'y a rien de plus judicieux que de doubler les droits sur les riz et les tabacs d'Amérique, en lui faisant connaître que cette mesure n'a été prise que parce que le traité n'a pas été sanctionné. Et vous verrez, sans nul doute, le congrès revenir sous peu de sa décision et remettre le traité sur le tapis. Un droit différentiel de 50 pour cent, mis sur les sucres et les cafés de la Hollande, éveillerait certes en cet Etat des sentiments tout aussi bienveillants. L'Angleterre, au contraire, ne peut ni ne voudra nous offrir un équivalent pour des péages différentiels. Nous serons forcés d'avoir recours aux droits différentiels contre l'Angleterre pour obtenir de la Hollande, de la Belgique, de l'Amérique-septentrionale et du Brésil des traités de commerce avantageux.

» Enfin, toutes ces représailles produiront un excellent effet sur la Belgique; elle deviendra plus souple et fera à l'Union des concessions qui nous mettront en état d'utiliser ses ports de mer comme ports de mer de l'Union ; qui amèneront dans notre association les Etats et les ports du nord de l'Allemagne, et qui nous mettront à même de dicter à la Hollande les conditions auxquelles nous admettrons ses denrées coloniales. »

Fribourg.—Imprimerie de L.-J. Schmid, Éditeur.

L'ÉMULATION,

RECUEIL AGRICOLE, INDUSTRIEL, COMMERCIAL, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE,

N° 22.

Fribourg, 1845 : Quatrième année, Juillet, seconde quinzaine.

L'*Emulation* paraît tous les quinze jours dans ce même format. Le prix de l'abonnement, la feuille rendue *franco* dans tous les lieux du Canton où *il y a poste*, est fixé à 4β batz pour l'année. Tout abonnement de la Ville de Fribourg doit se faire au Bureau de l'*Emulation*, Rue de la Préfecture numéro 108. Les abonnements du dehors doivent se faire aux Bureaux de Poste respectifs, lettres et argent affranchis.

DISCOURS SUR LA PAIX PERPÉTUELLE.

II.

Virum sanguinum et dolosum abominabitur Dominus.
(Psaume V de David.)

Chrétiens, l'Evangile vous défend la haine et la vengeance ; il vous défend la guerre. Voilà dix-huit siècles que vous n'y prenez pas garde ; c'est long, scandaleusement long. La loi sainte vous a dit : Vous êtes frères, comportez-vous en frères ; cependant vous êtes ennemis et vous vous comportez en bourreaux. Il vous a été dit : aimez-vous, aidez-vous ; cependant vous vous haïssez et ne travaillez qu'à vous nuire. C'est que vous n'êtes pas de vrais chrétiens. Si, vous déclarant serviteurs du Christ, vous tenez une conduite aussi contraire à sa loi, vous êtes fourbes ou vous êtes insensés.

Puissants de la terre, vous bâtissez de belles églises, vous entretenez un clergé somptueux ; vous assistez avec éclat aux offices ; vous envoyez planter la croix au bout du monde ; tout cela est bien, mais reste sans fruit, parce que les hommes qui pensent, et ils deviennent de plus en plus nombreux, sont frappés de tout ce qu'il y a d'évidemment contradictoire entre vos actions, vos coutumes et les préceptes de l'Evangile.

La religion ne reprendra tout l'ascendant désirable que par le bien clair, incontestable qu'elle produira, lorsque cette multitude d'hommes qui se prétendent soumis à la loi du Christ, et qui se bornent à observer quelques pratiques sans portée, lui seront soumis de cœur et d'action, lorsqu'ils auront tous présent à la pensée

celui qui s'est montré *plein de compassion, de douceur et de bonté,* celui qui a dit : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Or, observe l'abbé Fleury, tout homme est votre prochain, même un étranger et un infidèle.

Rappelez-vous ces paroles du sermon sur la montagne : « Bienheureux les pacifiques.... Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens : Vous ne tuerez point, mais moi je vous dis que quiconque se mettra en colère contre son frère, méritera d'être condamné par le jugement.... Il vous a été dit : Vous aimerez votre prochain et vous haïrez votre ennemi. Et moi je vous dis : Aimez vos ennemis, priez pour ceux qui vous persécutent. » Et cette injonction au moment décisif : *Converte gladium tuum in locum suum; omnes enim, qui acceperint gladium, gladio peribunt,* est-elle aussi tombée dans l'oubli ?

Le Seigneur est un Dieu de paix, dit St Paul... « Ne vous vengez point vous-mêmes, mes frères, car il est écrit : C'est à moi que la vengeance est réservée et c'est moi qui la ferai, dit le Seigneur. » D'où viennent les guerres et les procès entre vous, demande St Jacques ? n'est-ce pas de vos passions qui combattent dans votre chair ? Vous tuez ; vous faites la guerre les uns contre les autres, et vous n'avez pas néanmoins ce que vous tâchez d'avoir ; parce que vous ne le demandez pas à Dieu.

Ecoutez St Pierre : Ne rendez point le mal pour le mal, car le Seigneur a les yeux ouverts sur les justes... mais il regarde les méchants avec colère. Un véritable enfant de J. C., St François de Sales, a dit : Si mon ennemi m'avait arraché un œil, cela ne m'empêcherait pas de le regarder de l'autre avec affection. Quelle distance immense entre ce chrétien et ceux qui de sang-froid mènent des troupeaux d'hommes au massacre.

Nous trouvons ces mots dans la Litanie des Saints : « D'établir une paix et une concorde véritable entre les rois et les princes chrétiens, exaucez-nous, Seigneur. » Cette prière, vainement répétée jusqu'à ce jour, restera-t-elle vaine longtemps encore ? C'est qu'elle glisse des lèvres des chrétiens distraits ; elle ne coule pas de leur cœur.

Ne dites point que la guerre est inévitable ; ce serait blasphémer ; ce serait prétendre que Dieu vous a prescrit l'impossible, ce qu'en

vérité vous ne pouvez admettre ; en un mot, évoquer ici la fatale puissance des choses, serait outrager le Créateur et lui dire : C'est toi qui veux le mal. Sans doute ceux qui désirent la guerre, trouvent dans le Nouveau Testament quelques passages à l'appui de leur opinion. C'est que manifestement ils sont mal interprétés. Cette conviction, que l'esprit de l'Evangile s'oppose à la guerre, était assez profonde chez Bayle pour lui faire dire qu'un chrétien des premiers temps serait un très mauvais soldat, ou qu'un soldat serait un très mauvais chrétien. Et en effet, il n'était pas même permis aux disciples de l'Evangile de porter des armes. Aussi la guerre leur fut en horreur durant près de deux siècles. C'est ainsi que plus tard, des sectes [1] se sont crues fondées à la proscrire formellement : elles prétendaient, et avec raison en cela, rentrer dans la voie d'où l'on s'était singulièrement écarté. . . . . .

.... Partout des Francs-maçons, unis par de simples signes, par des pratiques puériles, s'entendent et se prêtent assistance ; partout les chrétiens, enfants du même Dieu, se jalousent et se font la guerre. Ils vont dans leurs temples mêmes demander à leur Dieu de bénir leurs armes, et c'est encore dans leurs temples, que les vainqueurs viennent lever vers lui leurs mains sanglantes pour lui rendre grâce d'avoir semé de cadavres le champ de bataille.

En citant ce commandement du Décalogue : *Tu ne tueras point,* l'abbé Fleury admet des distinctions, autorisées apparemment par une longue suite de faits accomplis. Non-seulement il déclare qu'il est permis aux juges de faire mourir, suivant les lois, ceux qui ont commis de grands crimes, mais il ajoute, qu'il est permis de tuer les ennemis de l'état, en guerre légitime, obéissant à son prince. Là, se révèle l'influence des puissants de la terre que dominent les préoccupations des intérêts matériels. Qu'est-ce qu'une guerre légitime, qui en décidera ? celui qui veut la faire sans doute, et qui se trouve ainsi juge et partie. Si une guerre est légitime aux yeux des peuples, c'est lorsqu'elle a pour but de rendre le dommage reçu, ou de laver un outrage dans le sang ; or il est défendu de se venger, *Dieu s'étant réservé la vengeance ;* comment déterminer le cas applicable de l'exception ? Le droit de défense doit être admis, supposons-le ; malheureusement, sous le prétexte de se défendre, on attaque. Je lis dans tes yeux que tu veux m'assassiner, dira un

[1] Les primitifs, les anabaptistes, les mennonites.

voyageur à son compagnon de route, et pour ne pas être surpris, je te tue, ajoutera-t-il, en le poignardant : de même les nations entre elles.

Sur quelle autorité, puisée dans l'Evangile, vous appuyerez-vous pour établir que la morale des Etats, dans leurs rapports mutuels, doive être en dehors de la morale prescrite à des concitoyens entre eux? *Tu ne tueras point.* On objectera que ce commandement s'adresse aux individus et non pas aux nations. Ainsi les meurtres isolés seraient sévèrement défendus, mais les meurtres en grand, les massacres de vingt, trente, quarante mille hommes, cela se tolère, entendez-vous, âmes timorées, ce sont des péchés véniels. Les sujets armés s'en excusent en disant : Le prince l'ordonne, et le prince qui les arme s'en excuse en disant : l'intérêt ou le salut de mon peuple l'exige. Mais on ne trompe pas celui qui lit dans les cœurs; on ne trompe pas même les hommes doués d'un jugement droit et sain.

Et voyez de quelle responsabilité redoutable se chargent les monarques de la Chrétienté en vidant de la sorte leurs querelles. Pour mourir en état de grâce, le chrétien doit s'être confessé; il doit avoir reçu les sacrements; il doit être épuré par le repentir et l'absolution : il y va du salut de son âme. Eh bien, quelle est la position de cent mille hommes sur le champ de bataille? Ils sont nourris de fiel, entretenus dans des sentiments d'envie et de haine, excités au carnage par l'outrage, la calomnie même, ils y préludent par la rapine, les imprécations, l'entier oubli de Dieu. L'un, dans la chaleur de l'action ou l'abrutissement de l'ivresse, égorge un ennemi désarmé; Dieu recevra-t-il son âme? L'autre, emporté par l'ardeur du pillage, dépouillera l'autel de ses vases sacrés; il ira fouiller dans les tombeaux même; il tombe frappé mortellement; Dieu recevra-t-il son âme? D'autres rendront le dernier soupir en blasphèmant, dans la souillure de toutes les impuretés; Dieu recevra-t-il leur âme? A chaque bataille, des milliers d'hommes encourent ainsi la damnation éternelle. Vous en répondrez, chefs des chrétiens, chrétiens vous-mêmes, dites-vous; car ces hommes qui eussent vécu honnêtes et inoffensifs ont été provoqués au mal à votre instigation. C'était des agneaux parmi leurs concitoyens, au milieu de leur famille; vous en avez fait des loups voraces, et sou-

vent vous les avez armés pour une cause inique, pour le service de votre ambition ou de votre orgueil. Celui qui a promis le pardon au pénitent, n'a point promis de lendemain au pécheur, dit Saint Augustin.....

Le droit des gens est dû à l'influence du Christianisme, selon plusieurs écrivains[1] chrétiens. C'était un pas de fait, sans doute, mais ce pas est peu de chose, quand on songe à tout ce qui reste à faire pour se conformer à la Loi. Ne devrait-il pas suffire aujourd'hui, n'aurait-il pas dû suffire toujours, entre chrétiens, de planter une croix sur une frontière pour la rendre inviolable? Ce signe sacré serait plus conforme à l'esprit de l'Evangile, il serait moins coûteux que des forteresses trop exposées à changer de main plusieurs fois en quelques années, que tout autre vain appareil de guerre. Nous disons *vain*, parce que la force ne termine rien, ne décide rien. Vous l'emportez aujourd'hui; je l'emporterai demain; vous avez pour vous la force; j'aurai pour moi l'adresse, dira le vaincu, et c'est à recommencer toujours.

Jadis on appelait *paix de Dieu*, ces trèves durant lesquelles on faisait les vendanges et les moissons. C'était avouer, quand un impérieux intérêt le commandait, que le Dieu des chrétiens est un Dieu de paix et de conservation. Ne serait-il pas temps de ne plus l'oublier?

Quelle serait la contenance de la chrétienté, si un pape, chrétien véritable, homme de cœur et de tête, s'étant assuré le concours d'un ou de deux grands monarques, faisait solennellement cette déclaration aux autres chefs des Etats de l'Europe? « Vos prédécesseurs ont vécu jusqu'à ce jour hors de la voie prescrite. Nous vous abjurons, vous tous qui vous déclarez enfants de J. C., de proscrire la guerre, comme contraire aux préceptes de l'Evangile, aux droits de l'humanité et de la civilisation. Nous déclarons que la communion, l'absolution et les autres sacrements seront refusés à tout prince chrétien qui commettrait une agression, qui le premier déclarerait la guerre. Ses sujets par ce seul fait, seraient déliés du serment de fidélité. »

Beaucoup de schismatiques, de prétendus fidèles même, prendraient cette sommation en pitié et diraient: Ils sont loin les temps

[1] Montesquieu, et, parmi les contemporains, Battur, Dumenil, etc.

où les excommunications consternaient les rois et les peuples, mais les hommes de bien applaudiraient au généreux usage de cette arme dérouillée pour le soutien d'une si belle cause; ils joindraient l'autorité de leur suffrage à la puissance qui s'aventurerait au profit de l'humanité entière, et la voie serait préparée et les jours attendus approchés de près d'un siècle peut-être.

Les souverains Pontifes auraient pu exercer en Europe, puis en d'autres parties du monde, un magnifique empire en obtenant par la sagesse de leurs arrêts d'être en possession de s'interposer entre les nations irritées. Ils ont eu le malheur de ne pas comprendre la haute portée de leur rôle..... Nous pensons que l'ascendant perdu pourrait être de nouveau acquis au Pouvoir spirituel, s'il était constamment exercé désormais en faveur du repos des peuples. La position du St-Siége vis-à-vis des autres Etats de l'Europe est admirable : il n'a pas à prétendre un accroissement de territoire; il n'a pas d'invasion à craindre. Placé ainsi en dehors des intérêts qui divisent l'Europe, il serait en mesure de les juger avec impartialité. Mais les Réformés si nombreux reconnaîtraient-ils en celà l'autorité papale? Cette autorité n'élevant la voix que dans un esprit d'équité et de conciliation, serait du moins généralement respectée.....

Nous ne développerons pas davantage cette idée qui présente des difficultés assez graves de nos jours; notre espérance doit se porter ailleurs.

Si la perfectibilité est dans la condition de l'homme, et l'expérience le prouve, nous ne pouvons conclure de ce que les sauvages, réduits à vivre de chasse, se disputent une proie avec leurs casse-têtes, que l'instinct de violence et de meurtre fasse essentiellement partie de sa nature. Les sauvages épars sur un sol inculte mènent une vie de privation. La faim seule les arrache violemment à leur indolence et les rend intraitables et féroces.

L'homme civilisé n'est pas emporté par des appétits aussi farouches. D'autres besoins, il est vrai, des besoins compliqués ou factices, les ont remplacés. L'amour-propre ou l'orgueil lui fait perdre, d'un côté, ce qu'il a gagné de l'autre par son travail et son industrie. Un violent désir de dominer, de se distinguer est le fléau des sociétés civilisées; c'est la source de mille sourdes irritations qui vont jusqu'aux emportements les plus furieux. Le sur-

croît de population ramène ensuite les habitants des contrées trop populeuses à l'état misérable du sauvage : la faim les rend ennemis plus ou moins ouvertement acharnés.

Mirabeau veut comme J. Jacques, comme Bernardin de St Pierre, que l'homme ne soit pas né méchant ; néanmoins, il le suppose enclin au despotisme dans l'état de société. Cependant, il n'en résultera pas toujours des causes de guerre. Le despotisme perdant de plus en plus son terrain usurpé, fera place à d'autres tendances. Les princes constitutionnels seront nécessairement moins portés à la guerre que les chefs suprêmes des vieilles monarchies. Leur ambition personnelle se trouvera toujours paralysée par le besoin d'argent. Or, ces fortes sommes, appelées nerf de la guerre, il faudra les demander au pays, c'est-à-dire, à ses représentants. Ceux-ci ne cèderont point au caprice du monarque, à son besoin de gloire, à l'intérêt particulier qui pourrait l'entraîner à s'aventurer sans nécessité. Qu'un roi s'avisât de faire une plaisanterie, comme l'histoire en fournit un exemple, sur l'extrême obésité d'un prince voisin, cet affront resterait impuni.....

Les chemins de fer sillonnant toutes les contrées, mêlant toutes les populations, les haines nationales s'éteindront chaque jour davantage. On se dira que les talus doivent se niveler, et les fossés se combler devant les wagons ; qu'il est absurde d'entretenir de part et d'autre dans l'oisiveté, des cent mille hommes armés pour le cas, où l'on se mettrait de mauvaise humeur ; que ces hommes qui consomment prodigieusement, sans rien produire, seraient beaucoup plus utiles à la patrie, s'ils se livraient à l'industrie ou à l'agriculture. C'est une duperie complète de rester en observation les uns vis-à-vis des autres, comme deux laboureurs, voisins jaloux, qui laisseraient leur champ mal cultivé, mal ensemencé, pour demeurer, la plupart du temps, les bras croisés, l'épée à la main, afin d'être prêts à repousser une attaque subite, au lieu de se dire : nous nous comportons en insensés ; convertissons nos armes en soc de charrue et labourons mieux nos champs ; nous y gagnerons de vivre l'un et l'autre dans l'abondance et la sécurité.

Longtemps on a pu considérer la guerre comme une plaie nécessaire, un moyen de délivrer la population de la partie vicièe qui lui faisait éprouver un continuel malaise. C'était un aliment jeté aux esprits inquiets, aventureux, tourmentés et tourmentant, que

l'ordre et le calme importunent autant que le désordre et les convulsions de la guerre importunent les hommes doués d'une organisation plus heureuse.

Le mode de recrutement des armées avait cet avantage d'enlever l'écume de la population qui se trouvait ainsi maintenue par l'inflexible discipline. On pouvait la verser sur la terre étrangère sans trop de regret. Maintenant que les lois de la conscription ne souffrent ni choix ni priviléges, il ne serait plus excusable de prodiguer, comme jadis, le sang épuré du soldat.

Quoi! de nos jours, lorsque des philantropes s'élèvent vigoureusement contre la peine de mort appliquée à des coupables, on continuerait d'envoyer en masse, au massacre, des hommes de bien, des hommes d'honneur? Quoi! un Bayard, un Prince Noir peuvent se rencontrer sur un champ de bataille et s'entredétruire avec acharnement, eux, faits pour s'estimer et s'aimer? On ne saurait songer sans une répulsion mêlée de dégoût, à un état de choses qui permet de pareils hasards. Que du moins il n'y ait de champs de bataille que pour les vocations bien prononcées, et sur le sol encore disputé aux tigres et aux léopards.

L'Afrique, les deux Amériques offrent des terres incultes à l'industrieuse activité de l'excédant de population qui agite plusieurs parties de l'Europe. Chaque peuple pourrait fonder des colonies dans ces vastes contrées, et de même que là, seulement l'esclavage était toléré, tandis que l'Europe ne le souffrait plus, depuis plus de mille ans, là, seulement, la guerre sera permise entre la civilisation et la barbarie, parce que là, du moins, elle aura une excuse.

Nous vivons dans une époque de transition, passage toujours difficile : ce n'est pas un état de paix, ce n'est pas un état de guerre. L'Europe entretient deux millions d'hommes sous les armes, deux millions d'hommes pleins de vigueur et de santé, qui vivent oisifs ou du moins stérilement occupés, tout en absorbant une part énorme du revenu de chaque Etat. C'est un grand dommage pour les soldats eux-mêmes qui, à l'âge où l'homme est actif et entreprenant, s'accoutument à la paresse et désapprennent la profession, l'art qui leur avait été péniblement enseigné. Bientôt leur unique science est celle du meurtre exercé de sang-froid : ils savent seulement au juste à quelle hauteur ils doivent tenir le canon de leur fusil pour viser au cœur ou à la tête ; et quand ils auront dépensé leurs belles

années à se promener l'arme au bras devant une guérite, ou bien à défiler convenablement à la parade, on les renvoie dans leurs foyers reprendre le métier dont ils ont perdu le goût et l'habitude.

Leurs bras robustes devraient être employés à creuser des canaux, à défricher des landes, à pratiquer des voies commodes, à percer des montagnes et enfin à produire des subsistances en rapport avec les besoins croissants des populations, au lieu d'être préparés à détruire follement les hommes et les biens de la terre par le fer, le feu et le gaspillage.

On objectera que depuis bien des années la paix règne en Europe. A quoi sert dès lors cet immense déploiement de forces qui épuisent les Etats pauvres? A s'observer mutuellement; à se dire les uns aux autres : Prenez garde, si vous bougez, nous sommes prêts à fondre sur vous. Nul pourtant ne se soucie de faire le premier pas: on sait trop dans quel dédale semé de précipices il peut entraîner. Ne serait-il pas temps de mettre fin à cet état de malaise qui ne laisse pas, en outre, d'avoir son côté ridicule, et de s'entendre pour déclarer solennellement que ce premier pas, aucune puissance ne le fera, sans que les autres ne lui crient, comme d'une seule voix : Bas les armes. Partout il y a des gens d'armes pour séparer les hommes ivres ou furieux qui se battent sur la voie publique, et des tribunaux pour juger leur querelle, lorsque la cause en est grave. Quelques douzaines d'hommes d'élite, représentant les puissances de tout ordre, ne sauraient-ils exercer cette justice qui maintient le calme au milieu des populations de neuf à onze cent mille âmes, composées, en partie, d'une populace ignorante et abrutie?

En serait-on encore réduit à désespérer d'obtenir des hommes qui président aux destinées des peuples, de ces hommes éclairés et policés par le contact habituel de l'élite de la société, cette sage résignation du vulgaire soumis à la voix d'un juge de paix? L'Europe, si fière de sa civilisation, en serait-elle encore au culte sauvage de la force brutale; maintiendra-t-elle la loi du canon, cette dernière raison des rois, en face des autres parties du monde qu'elle appelle barbares, afin peut-être de s'attribuer le droit de les asservir? Pour perpétuer ce droit, il conviendrait de déployer des titres réels, attendu que le plus sûr moyen d'être respecté, c'est d'être respectable.

(*La suite à un prochain N°.*)

Eulalie (V.) de Sénancour.

LITTÉRATURE.

Ecrit à Fribourg en 1842.

ERNEST.

(Vrai et simple récit.)

Nous étions deux, lui et moi. *Lui*, c'est mon ami, jeune homme de vingt-deux ans, dont je ne connais que le nom de baptême, duquel je ne sais rien, sinon qu'il a du cœur et qu'il fut malheureux.

J'accompagnais donc *Ernest*. Nous nous promenions sur le pont suspendu de Fribourg, et, sans trop savoir pourquoi, nous devisions sur les hommes et leurs différentes classes. — Oui, disais-je à mon ami, l'homme qui par sa position dans le monde n'est pas libre de manifester toutes ses pensées; l'homme qui doit être double, qui doit paraître ce qu'il n'est pas; l'homme qui est le protégé d'un autre homme qui peut-être lui est inférieur; cet homme, s'il a du sentiment, est le plus malheureux des êtres.

— Hélas, me répondit Ernest, cette position serait tenable encore, si le protecteur n'abusait pas souvent des droits que ses bienfaits lui ont donnés sur son protégé. —

Et un soupir s'échappa de son sein.

— Qu'as-tu, Ernest, lui dis-je, tu souffres et tu ne te soulages pas dans mon cœur?

— Oui, Jules, je souffre, je souffre beaucoup! Mais vois-tu... ..... Non, reprit-il tout-à-coup et en faisant un effort sur lui-même, non !... et j'entendis qu'il ajoutait avec une sorte de rage ou de désespoir: ah! pourquoi est-il mon bienfaiteur!

— Ernest, repris-je encore, tu me fais injure; tu as quelque secret qui te pèse! Ah! Ernest, je croyais avoir ton amitié.

— Tu l'as, mon ami, oh, ne doute pas, je souffrirais davantage!

— Mais si je l'avais, ne me confierais-tu pas tes plus secrètes pensées; tes joies, tes douleurs, tes affections?

— Tu l'as, te dis-je, mon ami; mais poursuivit-il d'une voix sourde, un devoir que je ne puis violer.....

— Parle, parle, m'écriai-je! Tu le sais, deux cœurs unis n'en font plus qu'un!

Il hésita quelques instants, puis il reprit avec effort :

— Eh bien, oui, je vais tout te dire ; écoute !

» Je ne sais pas où je naquis, mais j'ai toujours entendu dire que j'étais français. Je ne connais pas mon père ; quant à ma mère, elle m'abandonna aux environs de Bâle, chez un paysan à qui elle remit un billet en lui désignant un château où il devrait me déposer et remettre l'écrit. Comme probablement le paysan était payé pour cela, il fit ce qu'on lui avait demandé. Le propriétaire de ce château, après avoir lu le billet qu'on lui remit, me fit traiter comme son fils.

» J'avais alors quatre ans. Tout ce qu'il y avait dans le château concourait à me le rendre agréable, et, enfant que j'étais, j'oubliai bientôt que j'y avais été recueilli.

— Jules, me dit Ernest en se tournant davantage vers moi, je te dis tout cela parce que tu es réellement mon ami et que je crois que l'enfant abandonné et inconnu sera pour toi ce qu'était auparavant le pauvre Ernest. —

Je l'assurai que mon amitié pour lui s'accroîtrait d'autant plus qu'il aurait plus souffert et il continua ainsi :

» M. le comte L***, français qui m'avait adopté, était excellent homme, mais je crois cependant qu'un motif secret l'avait seul déterminé à me recevoir d'une manière si singulière. Il me donna un maître à son château, et j'appris à lire et à écrire.

» Quand j'eus 8 ans, il m'envoya à Bâle, à l'école. Là, je fus chez une de ses parentes, qui avait pour moi toute la bonté et toutes les attentions possibles. J'avais complètement oublié comment j'étais entré dans la maison du comte ; je l'appelais mon père, il paraissait sensible à cette marque de tendresse de ma part, et il me disait en me prenant entre ses genoux et en me baisant au front : Oui, mon enfant, je suis ton père !

» J'étais heureux.

» Quand j'eus quatorze ans, on me donna des maîtres spéciaux de musique, de dessin et d'armes, et l'on me reprit au château.

» Depuis la mort de son épouse, il y avait déjà plusieurs années, le baron de V* habitait sa campagne qui n'était éloignée que d'une demi portée de fusil du château du comte. Le baron avait une petite fille qui venait, depuis mon retour de Bâle, prendre ses récréations et quelques leçons en commun avec moi. Elle n'avait que

neuf ans, mais déjà tout le monde la chérissait; elle était douce, sensible, bonne et s'appelait Ernestine.

» Je l'aimais beaucoup, et quand elle ne venait pas, je m'ennuyais et je pleurais même souvent; quelque chose, un élément de vie me manquait, et plus tard je compris que cet élément était Ernestine.

» Cependant, le comte, mon protecteur était marié. Son épouse, que je n'avais jamais eu occasion de voir, résidait avec son fils dans un château qu'il possédait en France. La comtesse étant tombée malade, le comte partit aussitôt pour sa terre, après m'avoir recommandé au baron de V* qui prit soin de moi pendant son absence. — J'étais donc devenu en quelque sorte le frère d'Ernestine, et mon attachement pour elle augmentait tous les jours. Elle paraissait répondre à cet attachement qui bientôt devait faire notre malheur.

» Enfin, après quelques mois d'absence, le comte revint, mais il ne revint pas seul; son épouse et son fils l'accompagnaient. Fier de la protection, ou plutôt de l'amitié de M. de L***, je ne m'inclinai pas trop devant la comtesse, et je ne regardai son fils orgueilleux que comme mon égal; — je me croyais si bien dans la maison de mon père! — La comtesse n'en fut point étonnée, mais Louis (c'était le nom de son enfant) en parut blessé et ne me regarda plus qu'avec hauteur.

» De là la mésintelligence qui exista toujours entre nous et qui peina singulièrement le comte.

» Louis avait trois ans de plus que moi et était destiné, par de puissantes considérations de famille, à devenir l'époux d'Ernestine.

» Cette circonstance me le rendit encore plus odieux et je compris plus tard que les sentiments que j'avais voués à Ernestine n'étaient pas ceux de l'amitié seulement, mais bien de l'amour le plus violent.

» Et que cela ne t'étonne pas, mon ami, six ans s'étaient déjà écoulés depuis mon retour de Bâle; et ces six ans je les avais tous passés dans la compagnie de cette Ernestine dont le nom seul faisait vibrer les cordes les plus aimantes de mon cœur. Pourtant j'avais un rival, et ce rival était Louis, le fils de mon bienfaiteur!

» Nous nous haïssions. —

» Un jour, le comte partant pour la chasse, me dit de l'accompagner; je le suivis. Mais je m'aperçus bientôt, à sa sombre préoc-

cupation, que ce n'était point le plaisir qui l'avait attiré à la poursuite du gibier. Quand nous fûmes bien éloignés, il se tourna vers moi et, me regardant fixement, il me dit avec volubilité :

— « Ernest, vous avez vingt ans, n'est-ce pas vrai ? Vous aimez Ernestine de V* qui est destinée à Louis ? (Ici je fis un mouvement auquel il ne parut pas faire attention.) Louis et vous, vous vous haïssez, continua-t-il, et pourtant Louis est mon fils et.....

—» Assez, M. le comte, assez ! je vous en conjure, m'écriai-je ; — Oui, j'ai vingt ans, oui j'aime — Ernestine, oui je hais Louis.... votre fils..., oui ! et pourtant je suis votre protégé, dis-je avec amertume.

— » Ernest, répartit le comte d'une voix douce et avec un accent de reproche, ce n'était point là la fin de ma phrase. Je voulais dire que Louis était mon fils, que vous étiez mon.... enfant, et que deux frères devaient s'aimer, ajouta-t-il avec douleur.

» Je ne répondis rien.

— » Ernest, pourquoi ne pourriez-vous l'aimer, reprit M. de L°°°; si vous saviez combien l'inimitié que vous avez pour lui me fait souffrir, oh ! vous l'aimeriez, vous l'aimeriez beaucoup !... et en disant cela la voix du comte pleurait ! Il s'arrêta, je m'arrêtai aussi.

» La voix presque suppliante que M. de L°°°, avait prise dans sa dernière phrase ; l'agitation étrange dans laquelle il se trouvait, et l'expression tendre et paternelle de ses traits, tout cela m'émut fortement.

— » Monsieur, lui dis-je, je vous dois tout ; je vous dois la vie, je vous dois.... plus que cela, car si vous ne m'eussiez pas adopté, je n'aurais point connu le dieu de mon âme, Ernestine de V°. Oui, je vous dois tout ! mais ma reconnaissance ne peut point égaler votre bienfait ; vous m'avez donné mon amour, je ne puis vous le sacrifier. Ma vie vous appartient, prenez-la ! mais n'exigez pas que sous mes yeux Ernestine devienne l'épouse de Louis ! C'est impossible... oh ! je tuerais Louis plutôt, je tuerais Ernestine, je me tuerais aussi !....

» Le comte ne me répondit pas, il fut encore plus sombre et nous revînmes au château sans qu'il m'adressât une parole.—

» Le soir, il y avait grande réunion chez le comte. Les équipages se pressaient dans la cour du château, dans les salons fourmillait le monde le plus élégant de Bâle et des environs. La comtesse,

fière et majestueuse, faisait seule les honneurs de la soirée, car le comte avait annoncé qu'il ne paraîtrait pas, étant retenu par une indisposition assez grave.

» Le souper était fini, les tables de jeu étaient dressées pour les joueurs, le bal allait s'ouvrir pour la jeunesse.

» La comtesse toujours attentive allait, venait de tous côtés, et autour d'elle papillonnaient les dandys, les gants-jaunes, sollicitant, par les attentions les plus minutieuses, un regard, un léger sourire de la reine des beautés,... car c'était réellement la comtesse qui avait la palme ce soir-là. — Ernestine de V* étant absente, je ne sais pourquoi.

» Vers minuit, un valet s'approcha de la comtesse et lui parla quelques instants; depuis lors elle parut agitée et distraite.

» Pour moi, je n'avais pris part à la fête que par ma présence seulement, et relégué dans un coin, la tête mélancoliquement appuyée, j'avais examiné machinalement tout ce qui se passait. Je compris que le valet avait parlé du comte, mais qu'avait-il dit à la comtesse pour la troubler de la sorte? —

» Enfin tout le monde se dispersa, et je montai à ma chambre. A peine y fus-je entré, j'entendis frapper, j'ouvris et Louis parut.

— » Vous vous étonnez, me dit-il, de recevoir ma visite à cette heure; mais écoutez-moi.

» Ernest, vous avez eu aujourd'hui une explication avec mon père; il vous a parlé d'Ernestine de V* et il a sollicité votre amitié pour moi.....

« Je l'avais écouté froidement; quand il eût achevé :

— » Oui, Monsieur, mais que vous importe, lui dis-je?

— » Vous allez le savoir. Mon père vous a dit qu'Ernestine de V* devait devenir mon épouse, et vous lui avez répondu que vous me tueriez plutôt, que vous tueriez Ernestine, que vous vous tueriez vous-même. — »

« A ce moment, je me levai et je vociférai :

— » Oui, Monsieur, eh bien?....

— » C'est trop de *massacres* d'une fois, reprit Louis avec une calme ironie, et par humanité je veux les empêcher! mon père ne vous a pas répondu, moi je vais vous répondre : — Vous êtes, Monsieur, le protégé de mon père! ses bontés vous ont donné trop d'orgueil; vous vous croyez mon égal! Vous aimez Ernestine, moi je

l'aime aussi. Vous menacez, si je suis le préféré, eh bien ! Monsieur, moi, pour détourner l'effet de vos menaces, je vous jette le gant !... Le ramasserez-vous ?.... »

« A cet étrange cartel je fus atterré. Mille idées se pressaient confusément dans mon cerveau. Le comte, et surtout Ernestine, m'apparaissaient avec des couleurs sombres. Après tout, étais-je bien sûr qu'Ernestine m'aimait ?... Et si elle ne m'aimait pas, devais-je, moi, égoïste, la sacrifier à mon amour et porter en même temps un coup mortel au comte mon bienfaiteur ?

» Je restai un moment sans parole, puis je répondis :

— » Monsieur, vous êtes le fils de mon bienfaiteur, de mon père. J'aurais peut-être le courage de vous tuer, vous, parce que mon amour l'exige ; mais je n'aurai jamais celui d'enfoncer un poignard dans le sein de mon bienfaiteur. Je mourrai plutôt seul... avec Ernestine !

» Je repousse votre cartel. — »

« A son tour, Louis fut agité ; il sortit et referma violemment la porte.

. . . . . .

» Le lendemain, j'appris que le comte était parti pendant la nuit ; il s'était fait seller un cheval et avait abandonné le château. Où était-il allé ? Personne ne le savait. — La comtesse ne parut pas au dîner ; son fils s'y trouva ainsi que moi, et il me remit un petit paquet. Je l'ouvris ; c'était une lettre du comte, avec laquelle se trouvait une boîte scellée par lui-même, car le cachet portait ses armes.

» Voici ce que contenait la lettre :

— « Ernest !

» La vie n'est plus rien que douleur pour moi ! J'ai un fils, Louis, que j'aime de toutes les forces de mon cœur, et vous, je vous aime de toutes les puissances de mon âme. J'aurais été heureux, si vous vous étiez chéris comme deux frères, mais tous deux épris d'Ernestine de V*, vous vous haïssez comme deux rivaux, je suis malheureux ! J'ai voulu tenter le moyen de vous rendre amis en vous faisant renoncer, vous, Ernest, à Mlle de V°; j'ai vu que cela était impossible et mon amour pour vous m'a éloigné du château. Cependant, Ernest, aimez Ernestine, puisque tel est votre sort, mais ne songez pas à l'épouser, songez que vous ne *devez* pas être son

mari ; soyez fort ! soyez fort, mon Ernest ! — Vous et Louis, vous ne me verrez plus jamais. J'abandonne au temps, qui le peut seul, le soin de conduire à terme votre inimitié.

» La boîte que renferme cette lettre contient le secret de votre existence, je vous l'envoie, en vous ordonnant (c'est un ordre que je donne ici), en vous ordonnant de ne l'ouvrir que quand vous aurez reçu la nouvelle de ma mort. Puisse-t-elle arriver bientôt !

» Adieu, Ernest ; je vous embrasse, adieu !

» Le comte de L°°°. »

Cette lettre me bouleversa. « Pauvre comte, étais-je la cause, moi, de ses douleurs ?.... »

Dit Ernest en pleurant et interrompant un instant le récit de sa vie. Puis il continua :

» Quel était donc ce secret si important de mon existence, qui avait forcé le comte à s'éloigner du château ? Pourquoi m'aimait-il tant ? Pourquoi contre-balançais-je dans son cœur l'amour qu'il portait à son fils ?... Tout cela m'était inexpliqué et rendait ma position mille fois plus difficile encore. — La comtesse et Louis, eux aussi avaient reçu des lettres ; que contenaient-elles ? Je n'en sais rien, mais ils furent tous deux changés à mon égard. La comtesse avait toujours été bonne, elle devint prévenante, empressée ; Louis, toujours froid, ne me reparlait cependant plus d'Ernestine ni de cartel, et je remarquai qu'il saisissait toutes les occasions de m'être utile. Pourquoi cela ? —

» Trois mois s'étaient écoulés depuis la disparition du comte ; le château se ressentait encore de ce coup inattendu ; tout était triste et presque morne. La comtesse était mélancolique et vivait solitaire ; Louis était agité et s'absentait continuellement ; moi, douloureusement affecté de toute cette affaire, je cherchais à en trouver l'énigme ; — cette énigme, c'était moi, je le savais, mais je ne me connaissais pas. Mille fois je fus tenté d'ouvrir la boîte :

. . . . . Jc.

(La suite à un prochain numéro.)

Errata. Dans le N° 20, page 301, nous avons mis : *Le délaissement des lettres amène aussi à la corruption*, au lieu de : *amène aussi la corruption*. Page 302, ligne 5e, lisez : *rêvant du ciel*, et non : *rêvant au ciel*. A la ligne 20, lisez : *mais seule, elle est du luxe*, et non : *cela est du luxe*. A la ligne 25, lisez : *C'est un bienfait du romantisme d'avoir* DONNÉ A LA POÉSIE *cette faculté*.

Fribourg. — Imprimerie de L.-J. Schmid, Éditeur.

L'ÉMULATION,

RECUEIL AGRICOLE, INDUSTRIEL, COMMERCIAL, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE,

N° 23.

Fribourg, 1845 : Quatrième année, Août, première quinzaine.

L'*Emulation* paraît tous les quinze jours dans ce même format. Le prix de l'abonnement, la feuille rendue *franco* dans tous les lieux du Canton *où il y a poste*, est fixé à 45 batz pour l'année. Tout abonnement de la Ville de Fribourg doit se faire au Bureau de l'*Emulation*, Rue de la Préfecture numéro 198. Les abonnements du dehors doivent se faire aux Bureaux de Poste respectifs, lettres et argent affranchis.

DISCOURS SUR LA PAIX PERPÉTUELLE.

II.

(Suite.)

C'est de tout temps le privilége des esprits avancés d'être appelés rêveurs, lorsqu'ils hasardent une proposition nouvelle ; mais ce qui semblait une utopie le premier jour est déclaré exécutable le lendemain, et se trouve de nécessité mis à exécution, le troisième jour. Le plan de l'abbé de St-Pierre a été traité avec ce dédain à son apparition, et maintenant c'est une habitude prise. Voltaire disait à cette occasion, que le projet d'une paix perpétuelle était absurde, non en lui-même, mais de la manière dont il était conçu. Certes, ce mot seul de paix perpétuelle rencontrera beaucoup d'incrédules et surtout d'intraitables opposants parmi ceux qui se sont exercés à exploiter les travers des hommes. On prétend que lorsque Napoléon s'avisa de proposer dans son conseil une mesure qui tendait à supprimer un grand nombre d'hommes de loi, il s'éleva un cri de réprobation si étourdissant qu'il en fut étourdi lui-même, lui, que vingt batteries de canons n'ébranlaient pas. La tête de feu se baissa devant la routine. Il y a aussi tout lieu de croire, que si un philantrope s'était présenté à lui avec un plan de paix perpétuelle, il n'aurait pas reçu un accueil fort encourageant: chacun aime à faire ce qu'il fait bien et ce qui lui est particulièrement profitable.

Le mot impossible est un mot commode pour les imaginations paresseuses, mais nous sommes arrivés à une époque où ce mot a perdu de sa valeur. Il s'est opéré de si prodigieuses métamorphoses

en Europe depuis soixante ans, qu'on ne sait trop aujourd'hui ce qui serait impossible, en fait de réformes. Eviter la guerre durant un quart de siècle, lorsque l'Europe entretient deux millions de soldats, n'est-ce pas déjà un grand progrès ? Voilà une multitude d'hommes jeunes, pleins d'énergie et d'illusions, exercés au maniement des armes, espérant de l'avancement de ces grandes luttes qui laissent de grands vides à remplir, maintenus pourtant au repos, et cela, au milieu du trouble provocateur des passions les plus exaltées.

Sans doute, lorsque des bruits de guerre traversent les masses, un frémissement d'ardeur belliqueuse se fait sentir aussitôt; les esprits aventureux s'écrient : Voici notre jour ! et l'on frissonne en songeant que cette paix, conservée à grand'peine, à travers tant de clameurs et d'exigences téméraires, ne tient peut-être qu'à la prudence de quelques hommes, peut-être même qu'à la sagesse d'un seul ! . . . —

Du reste, les gouvernants auront toujours fort à faire pour réprimer cette fougue de la jeunesse inconsidérée, ce besoin d'événements dramatiques, d'émotions violentes, de désordre même, qui agite parfois les hommes vigoureusement organisés qu'une surabondance de sang importune. Ceux-là particulièrement sont portés à pratiquer sur les autres une saignée qui leur serait nécessaire à eux-mêmes. Il importe de leur ouvrir une lice où puisse s'épuiser utilement leur redoutable énergie ; il importe aux principaux Etats de l'Europe, de posséder en Afrique des colonies à étendre, à contenir, à défendre. Elles motiveraient l'entretien de quelques armées, composées de volontaires, dont l'inquiète activité s'exercerait au profit de la civilisation, sans danger pour la patrie.

Mais pourquoi, dira-t-on, l'Europe permettrait-elle au dehors l'emploi d'une force qu'elle réprouverait dans son sein ? Cette exception serait-elle juste et naturelle? Nous demanderons à notre tour, pourquoi, durant des siècles, les nations chrétiennes ont toléré dans les autres parties du monde, l'esclavage qu'elles ne souffraient pas sur leur sol privilégié ; pourquoi, enfin, elles ont toujours gouverné leurs colonies avec des lois exceptionnelles? Cette distinction trouvait son excuse dans l'état arriéré des indigènes sous les rapports intellectuels et moraux ; c'était surtout

peut-être afin de les exploiter plus à l'aise. Nous serions animés par un motif plus généreux, celui de faire entrer dans la voie de la civilisation, les peuples que leur climat énervant, leur culte grossier et leur ignorance rendent stationnaires.

Les Grandes-Indes elles-mêmes se trouveront bien un jour de la longue influence du contact européen : seulement, nous n'admettons pas que ces bienfaits doivent être si chèrement achetés par les aborigènes de l'Afrique.

On objectera que les peuples ne sauraient vivre de bon accord, parce que tous n'ont pas une part égale au soleil.... Les intérêts rivaux se laisseront-ils peser dans une juste balance ; quelle main assez puissante, assez respectée, la tiendra ? Nous pourrions croire aussi qu'il y aurait impossibilité de les soumettre à une sorte de discipline, si le spectacle des grandes populations entassées ne nous rassurait en partie. Concevrait-on l'ordre et le repos maintenus dans des capitales telles que Paris et Londres, si ces villes n'en donnaient pas un incontestable exemple ?

Un million d'hommes qui, ne se connaissant point, ne sont portés à aucun esprit de condescendance mutuelle, vivent rassemblés dans un cercle étroit ; ils ne peuvent se mouvoir, ce semble, sans se gêner réciproquement ; ils ne peuvent circuler sur la voie publique sans se heurter à chaque pas, et pourtant, ces hommes se croisent nuit et jour dans les rues étroites ; les uns, inquiets, affairés, irascibles ; les autres, oisifs, ennuyés, affamés de plaisirs et d'émotions nouvelles. Ceux-ci, pleins de tristesse ou de rage ; ceux-là, dévorés d'envie et de haine ; beaucoup, chargés d'or ; le plus grand nombre, couverts de haillons à grand'peine déguisés. Eh bien, ils ne se regardent point ; ils poursuivent leur marche rapide ou nonchalante, comme si nul n'avait le droit de demander à ses concitoyens un appui, un conseil, une assistance dans sa détresse. Chacun accomplit sa tâche, plus ou moins intolérable, sans que les murmures de tant de cœurs ulcérés n'éclatent hautement ; et ces intérêts si divers, si compliqués, si contraires, s'assouplissent et transigent la plupart, loin de faire à la force un scandaleux appel.

Si donc les Etats les plus vastes ont su organiser dans leur sein une force matérielle et morale, telle que tant de milliers de prolétaires nécessiteux, ambitieux ou envieux, soient contenus, malgré

les plus instantes excitations du luxe, et malgré le penchant des gouvernés à se prendre de leurs souffrances aux gouvernants, pourquoi l'Europe n'arriverait-elle pas à éviter toute conflagration, toute effusion de sang, lorsque un peuple avide ou jaloux jette un cri de colère et menace de recourir à la force? Si enfin, on peut, dans de grandes cités, faire reconnaître à la généralité des esprits les avantages de l'ordre et de la voie légale, doit-on désespérer d'amener les nations éclairées à sentir que leur intérêt, bien compris en tout, est de proscrire à jamais la guerre?

J. J. Rousseau opposait à ce plan de paix générale et perpétuelle les mauvaises passions des princes. Ces passions désormais seront comprimées par la libre et active surveillance de la Presse. Tout naturel dangereux, placé au faîte, sera justiciable de l'opinion, devenue la puissance suprême. L'histoire, plus indépendante dans ses arrêts, impose aux princes ses graves enseignements. L'avenir ne reproduira pas des Christiern, des Ivan IV; ni un Louis XI avec sa duplicité cagote et scélérate, ni même un Charles XII avec sa folle bravoure. Ces rois étaient le fruit du fanatisme, du régime arbitraire et de l'inexpérience, car les siècles donnent de l'expérience aux générations, comme les années en donnent aux hommes individuellement.

On ne verra plus de ces grands excès qui soulèvent les nations, de ces ardentes convoitises qui jettent dans des entreprises iniques ou trop aventureuses. Toutes maintenant seront d'avance pesées, mesurées à froid par les mandataires du pays. Il n'y a plus d'esprits crédules, d'enthousiasmes aveugles à exploiter. Non assurément, ce ne sera pas la générosité qui seule guidera les nations; l'égoïsme ne cessera pas d'être la loi du monde; ce sera le calcul mieux entendu, l'amour du bien-être, la prévoyance de l'avenir. Par exemple, les peuples belliqueux, en se rappelant leur Austerlitz et leur Wagram, n'oublieront plus leur Waterloo, ce dénouement fatal d'une longue suite de triomphes abusifs. L'habitude déjà fastidieuse des poètes, dits populaires, d'exalter en toute rencontre la gloire militaire, aura son terme. Cette disposition des esprits, à bien accueillir ces sortes de productions, tenait aux circonstances malheureuses dans lesquelles se trouvait placée la France, expiant les splendeurs de l'empire. Elle se croyait humiliée; elle devait

applaudir à tout ce qui retraçait le souvenir de ses hauts faits d'arme. Mais la génération froissée dans son orgueil, s'éteint chaque jour. Les événements, jugés à distance, seront plus sainement appréciés. On en viendra à reconnaître tout ce que la science, l'industrie et les intérêts matériels ont déjà recueilli d'une paix de vingt-huit ans.

Un poète, dont les idées sont toujours larges et généreuses, M. de la Martine a dit :

Mais ce n'est plus le glaive, Hubert, c'est la pensée,
Par qui des nations la force est balancée,
Le règne de l'esprit est à la fin venu,
Plus d'autres boucliers! L'homme combat à nu.

. . . . . .

La conquête brutale est l'erreur de la gloire;
Il faut qu'avec l'effort de l'orgueil en souffrance,
Le génie et la paix reconquièrent la France.

Sans doute les annales des peuples n'offrent en grande partie que des exemples de fraudes, de violences, d'intrigues et d'iniquités. Cependant on aurait tort d'en conclure que les hommes naissant avec les mêmes vices, les mêmes besoins, doivent éternellement recommencer leur déplorable histoire. D'après ce raisonnement, nous reverrions les massacres d'Irlande, des Albigeois, de la Jacquerie et de la St-Barthélemy. Les mêmes éléments de division subsistent, ce semble; il y a toujours opposition d'intérêts, différence de religion, d'institutions et de coutumes. Qui ne reconnaît néanmoins, que ces sortes d'excès ne sont plus de notre temps et ne sauraient se renouveler ?

Il est donc vrai que si les hommes naissent avec les mêmes penchants, les mêmes passions, mille causes modifient ces passions les adoucissent, les dénaturent ou les étouffent.

Non-seulement, comme nous l'avons dit, les rois cruels sont devenus impossibles, mais on ne verra pas davantage la débauche s'étaler effrontément sur le trône : un Louis XIV avec son cortége de bâtards, hautement produits dans le monde; un Louis XV avec ses prostituées, courtisées, encensées comme des reines, et disposant sans pudeur des hauts emplois de l'armée et de la magistrature.

Les rois ont fini par comprendre, que le bon exemple doit partir du point vers lequel s'élèvent tous les regards. Les vertus domestiques, jadis dédaigneusement qualifiées de bourgeoises, siégent

maintenant sur le trône et sur les trônes. Sachons reconnaître le mérite où il se trouve : cette justice est un devoir ; c'est, de plus, un encouragement. Il y a donc une force morale qui domine aujourd'hui les plus éclatants diadèmes ; n'est-ce pas une raison pour espérer davantage ?

Nous nous attachons d'abord, comme on voit, à faire admettre la possibilité d'une paix universelle et durable en Europe. La déclarer sans cesse impossible, en vertu du passé, c'est la rendre impossible en effet. Très peu d'esprits, on en convient, sont disposés à la croire praticable. Il faut les amener à des idées nouvelles à des idées plus justes. Si on jugeait toujours les peuples d'après leurs vieilles annales, il faudrait les gouverner avec les mêmes moyens de répression et nier la perfectibilité intellectuelle et morale de l'homme. Dire que la paix permanente est impossible, c'est dire qu'il n'a jamais existé que des trèves pour reprendre haleine, pour aiguiser de nouveau les armes, afin de se porter des coups mieux assénés. Rappeler, l'histoire à la main, que des nations rivales ont pu vivre en harmonie durant dix, quinze, vingt-cinq années, c'est prouver qu'en raison de la marche progressive de l'esprit humain, on doit prétendre à la perpétuité de la paix, en Europe, d'abord. Cette persuasion devenue plus générale, les écrivains marquants et les diplomates se mettront à l'œuvre, puis les peuples s'y prêteront eux-mêmes.

Un publiciste qui a fait de longues études sur la morale politique, Férand [1], ne nie pas la possibilité d'un accord suivi entre les divers peuples de l'Europe. Il suppose même, ce qui en est la conséquence naturelle, des lignes de démarcation infranchissables pour chaque état.

Ciceron disait que les nations devraient ne se considérer que comme les différents quartiers d'une même ville. L'Europe ne semble-t-elle pas tendre à l'accomplissement de ce vœu ? Il s'y trouve, assure Montlosier, un fond de civilisation, qui, sous certains rapports, en fait une seule et même nation. Lorsque E. Salverte énumère les nombreuses causes de division qui tourmentent les peuples, il comprend le globe entier dans sa nomenclature. Il ne s'agit point en effet d'obtenir, d'ici à un siècle, la paix sur toute

[1] Esprit de l'histoire

la terre. C'est la partie du globe la plus avancée qui peut, qui doit donner un exemple dont les autres profiteront tôt ou tard.

E. Salverte laisse échapper à regret cette réflexion que la guerre est une maladie de notre espèce. Comment se dissimuler, ajoute-t-il, combien pèse sur la civilisation intérieure la nécessité de la guerre. C'est qu'il écrivait à une époque où une lutte acharnée entre nations avait succédé aux atroces déchirements de la guerre civile, parmi nous, où de grands succès pouvaient faire présager de grands revers, où trop d'orgueil et de confiance, d'une part, et trop d'humiliations, de l'autre, devaient armer une coalition dans un même esprit de vengeance. Le mot de paix perpétuelle eût paru aussi absurde en 1812 et en 1813 que les mots de tolérance et de confraternité religieuse au temps où la Réforme leva son étendard. Sont-ce les contemporains de Luther et de Calvin qui auraient annoncé l'époque où des temples seraient paisiblement édifiés à côté des églises, où des peuples, restés simples pasteurs, souffriraient que le même édifice servît alternativement aux deux cultes, laissant sagement à Dieu la science suprême de juger les consciences.

Cet écrivain ne pensait pas non plus qu'il fût possible aux gouvernements de tenter l'abolition légale du duel. Cependant cet usage barbare n'est déjà plus guère dans nos mœurs, et la loi, nous le voyons, frappe les duellistes sans éprouver de résistance. L'esprit public a bien changé depuis l'empire.

Dans cette question du duel, la religion n'avait pas suffi, comme on aurait dû le croire. Qu'y a-t-il de plus formellement opposé à de tels actes de vengeance que ce précepte : Quand vous aurez reçu un soufflet sur une joue, tendez l'autre. Eh bien, la liberté de la presse, ou plutôt son abus, a détruit ce que l'Evangile n'avait pu empêcher de s'établir. L'outrage et la calomnie atteignant les personnages les plus hauts placés, s'attaquant aux renommées les plus pures, il a bien fallu se résigner à laisser impunis de révoltants affronts, de quelque part qu'ils vinssent. Le point d'honneur, tel que l'entendaient nos pères, n'existe plus, au même degré, ni en Angleterre ni même en France. Est-ce un bien? on peut soutenir le pour et le contre; c'est du moins un acheminement vers le but que se proposent les amis d'une paix générale et permanente, car la guerre n'est que le duel en grand.

La religion, a été durant près de quinze siècles, une cause ou un puissant prétexte de guerre. Ce qui les occasionne maintenant, c'est la différence du culte politique, ce sont des institutions à défendre, à établir, ou à propager. Cette lutte, qui n'est déjà plus que sourde et grondeuse, aura son terme en Europe. Il restera encore à étouffer l'instinct de rapine et d'envahissement que bientôt on n'osera plus laisser voir à nu.

Sans doute une insulte, réelle ou supposée, servirait encore de prétexte à d'injustes agressions; mais une insulte sera soumise à l'arbitrage d'une nation neutre, comme déjà on semble en prendre l'habitude. C'est à établir une règle absolue à cet égard qu'il faut parvenir.

Les chefs des empires décrèteraient en vain la paix perpétuelle, si les esprits n'y étaient point préparés, si l'opinion ne leur prêtait sa puissance. Il faudrait s'attacher d'abord à substituer l'amour de l'humanité à l'amour exclusif du pays, à ce patriotisme tel que l'entendent les hommes grossiers ou passionnés, et parmi les hommes instruits, les esprits vulgaires, si nombreux encore. Un philosophe a dit : « Je préfère ma famille à moi, ma patrie à ma famille, et le genre humain à ma patrie. » Cette maxime est d'un sage, quoiqu'en dise Mirabeau qui ne l'était pas.

C'est toujours à établir le règne de la justice pour tous, que l'on doit tendre. Il est odieux de souhaiter la ruine d'un pays, parce que le hasard a voulu qu'on n'y fût pas né, et il ne devrait pas être plus permis de noircir celui qu'on appelle son ennemi, que celui qu'on traite en frère. La calomnie ne cesse pas d'être une calomnie, c'est-à-dire une arme infâme, quelle que soit la cause qu'elle serve. Recourir au mensonge pour nuire à son adversaire, c'est avouer qu'on n'a pas pour soi le droit et la raison.

Un esprit judicieux, le duc de Levis, a fait cette observation, que, si on retranchait du patriotisme de la plupart des hommes la haine et le mépris des autres nations, il resterait peu de chose.

Nous avons dit que, les communications entre les peuples étant de plus en plus faciles, les haines nationales s'éteindraient et qu'on cesserait de considérer comme des races distinctes appelées à se détester et à se détruire. Les hommes qui ont beaucoup voyagé, qui ont vécu chez l'étranger, deviennent cosmopolites. Plus éclairés,

ils sont aussi plus tolérants, plus doués de cette bienveillance, de ce commerce facile qui fait le charme de la bonne société. Ils ont observé, pesé, comparé les vertus et les travers de chaque nation; ils reconnaissent qu'il n'en est point qui ait le droit de se glorifier exclusivement et d'accabler les autres de son dédain.

Sans doute les patriotes vulgaires, ceux qui le sont à tort et à travers, se récrieront; leurs clameurs ne sauraient nous ébranler; nous leur dirons, que ce n'est pas au menu troupeau à s'attacher au char de la civilisation qu'il maintiendrait éternellement embourbé; c'est aux hommes d'avenir, aux hommes guidés par une céleste lumière, à le diriger; que les esprits justes, en se gardant d'être passionnés, savent se montrer à propos fermes et pleins d'énergie, comme quiconque a la conscience de la bonté de sa cause, comme tout ce qui marche avec Dieu. Nous leur dirons même que le patriotisme, à leur manière, doit se traduire par ces mots : *égoïsme, vanité*, travers dont les individus se défendent, et, chose étrange, dont les nations se vantent; que nous ne voyons pas pourquoi l'égoïsme, en commun, c'est-à-dire, partagé et avoué par quelques millions d'hommes, serait plus excusable ou louable, que l'égoïsme et la vanité chez un individu isolé; que mon concitoyen, attentif à à me nuire, à me frauder, est moins mon frère de cœur, que le Calmouk qui m'offre un loyal abri sous sa tente, que l'habitant du Kamtschatka qui partage cordialement avec moi son poisson salé, que l'Osmanlis, scrupuleux dans ses engagements contractés avec un *giaour*.

Les hommes honnêtes sont amis en quelque lieu qu'ils se rencontrent; ils se reconnaissent à l'assurance de leur regard, à la franche étreinte de leurs mains, au son de leur voix nette et sonore, mieux que des compatriotes ne se reconnaissent à leur cocarde, lorsqu'ils sont peu soucieux de l'honorer par leurs actions; mieux que les fourbes ne se reconnaissent au signe de la croix qu'ils profanent.

Le seul patriotisme recommandable se manifeste par la pratique des vertus sociales, par le respect pour la foi jurée, par la sincère exécution des traités, par la droiture, la stricte probité dans les relations commerciales. La force qui prévaudra en définitive, sera celle du bel exemple donné au monde. Déjà les ruses de la diplomatie cessent

d'être fécondes ; les froids calculs des intérêts illégitimes sont pénétrés et déjoués, la plupart du temps. N'a-t-on pas remarqué que les hommes d'état suisses, avec leur simple bon-sens, leurs paroles allant directement au but, sans détours, sans arrière-pensée, déroutaient parfois les habiles représentants des grandes monarchies?

Lorsque la ruse est opposée à la ruse, les armes, devenues égales, deviennent inutiles. A quoi sert de pratiquer une mine, quand on sait qu'elle sera contreminée? On aura plutôt à se défendre désormais de méfiances hors de saison. Les hommes du pouvoir seront même fort exposés à se trouver embarrassés dans leur marche par les préventions des peuples qu'entretient au hasard la presse malveillante, celle qui vit de soupçons et d'alarmes. On a singulièrement exagéré la mauvaise foi des diplomates, celui qui était réputé le plus fin, le moins scrupuleux, l'a formellement attesté, et l'on sent que cela doit être vrai. On calomnie jusqu'aux malhonnêtes gens, comme s'il n'y avait pas assez du mal réel.

Les esprits élevés veulent pour tous la justice, principal lien d'une paix solide, entre les peuples, comme entre les individus. Vous consentez, disait Ciceron, à rendre la justice aux citoyens, vous ne voulez pas la rendre aux étrangers.... C'est offenser les Dieux même qui ont établi sur ce fondement l'existence du genre humain.

(Fin de la seconde partie.)

Eulalie (V.) de Sénancour.

ARC-EN-CIEL.

(Jehan, l'écolier.)

I.

Ce que nous racontons se passait au moyen-âge.

Deux étudiants marchaient, en se donnant le bras, du côté de la rue Saint-Jacques, à Paris. Jehan avait l'air martial et paraissait digne, quoique faible en apparence, de soutenir une lutte avec plus fort que lui. Il portait une dague au côté, avec une sorte de défi. Son camarade, Jacques-André, avait la mine piteuse d'un moine studieux qui n'aurait pas de livres et prêt à tout faire pour

en obtenir un. Jacques-André était vêtu d'une vieille souquenille, noire et crasseuse comme lui-même.

— Oui, disait-il, en ce moment, j'ai tout vendu... je n'avais pas grand'chose, je n'ai plus rien! Aristotélès aussi et toute ma défroque y ont passé; — il fallait me nourrir! Aristotélès, je ne le connais pas tout, hélas! quant à ma défroque, je la connaissais trop.

Et André se prit à réfléchir en marchant.

— Eh bien, que veux-tu faire, ô Andréus! lui dit Jehan.

— Et toi? reprit Andréus.

— Je veux manger, boire et rire... ou me battre!

Le petit Jehan était décidé. Andréus soupira.

— Je voudrais manger... et lire, dit-il avec douleur.

— Eh! bien, mange, répartit Jehan.

— De quoi?

— Viens avec moi, je n'ai rien... tu partageras mon repas.

— Mais si tu n'as rien?

— Je ferai!

— Oh! continua Jacques-André, je te serai à charge! Je voudrais trouver à me placer... ne fût-ce que dernier clerc de garde-robe, valet de pied de petit ou de grand seigneur! Mais pouvoir lire un peu!...

— Et manger beaucoup, interrompit Jehan. Mais quoi, tu consentirais?... Réjouis-toi, ô Andréus! par l'intercession de Jehan *Courte-lame*, tu deviendras le Mercure d'un petit Jupiter! Allons de suite chez Gaston de Bleyrac, et tu y coucheras.

— Tu le connais?

— Oui, oui, beaucoup, dit Courte-lame en se rengorgeant; c'est mon ami intime.

Les deux étudiants arrivèrent devant une petite maison.

— Attends-moi, s'écria Jehan, et il disparut dans l'escalier étroit et sombre.

Quelques instants après, il redescendit avec un jeune gentilhomme à qui il disait:

— Ah! Seigneur Gaston, vous hantez cette maison aussi! C'est bien, vous aidez la vieille tante Marthe à faire vivre ma Jehanne, en lui donnant de l'ouvrage; merci, Seigneur Gaston! Mais tenez,

continua-t-il, voici un mien ami qui n'a plus de pain et qui veut en gagner; vous lui donnez du service?

— Vraiment, répondit Gaston, je le prends chez moi à l'instant. Qu'il aille à mon hôtel où je serai bientôt.

— O Andréus! cria Jehan, es-tu content?

Puis il lui donna quelque monnaie.

— Viens, dit-il, voilà pour ton repas; je t'avais dit que je ferais... ça ne te regarde pas comment, va-t'en.

Andréus, le cœur plus content, se rendit à l'hôtel de Bleyrac, après avoir acheté un bouquin.

— Je mangerai ce soir à l'hôtel, avait-il pensé.

II.

Jehan prit sans façon le bras du Seigneur Gaston.

— Ah! vous hantez aussi cette maison, répéta-t-il d'un air de satisfaction qui prouvait qu'il n'était pas content. Et c'est le désir de donner du pain à la vieille qui vous y attire?

— Uniquement.

— Vous n'avez pas une autre raison?

— Bien sans doute.

— Allons, Seigneur Gaston, vous êtes loyal; je vous aime.

— Merci, Jehan. Pourquoi me questionniez-vous?

— Une idée... C'est que vous êtes Mars, que ma Jehanne est belle comme Vénus, et que je pourrais devenir un Vulcain sans trop d'effort.

— Votre Jehanne? Vous l'aimez donc bien?

— Si je l'aime? Plus que Satan n'aimât la première femme.

— C'est beaucoup.

— Oui, n'est-ce pas? Eh! bien, je crois que si Jehanne était la première femme, je ne l'aimerais pas plus qu'aujourd'hui.

— Vous ne la perdriez pas comme Satan fit d'Eve?

— Attendez, je suppose que je serais Adam, car si j'étais Satan et qu'il y eût un Adam près de Jehanne, je ne sais pas tout ce que je ferais!

Ils continuèrent à divaguer de mieux en mieux, si bien qu'à la fin de l'entretien l'étudiant fut convaincu qu'il ne valait pas le diable et qu'il aurait fait pis que Satan... s'il eût été possible, car ce n'est déjà pas mal.

Il faut que j'explique ici d'où venait l'intimité de nos deux personnages. A cette époque les rues de Paris n'étaient pas belles et sûres comme elles le sont aujourd'hui. Ce qui maintenant arrive rarement et sur le Canal-St-Martin l'assassinat nocturne arrivait alors fréquemment et dans tous les quartiers de la ville. Les *Narquois* ou *Drilles* et autres échappés de la cour des miracles infestaient toutes les rues, et accostaient bravement, l'épée nue, les bourgeois ou seigneurs attardés. C'est ce qui était advenu à notre Seigneur Gaston qui, un soir revenant à cheval d'une aventure galante qu'il avait trop suivie, s'était vu entourer d'une douzaine de mécréants dont il n'aurait pas eu bon compte. Mais Jehan s'était trouvé là et avait pris la défense du gentilhomme jusqu'à l'arrivée d'un secours inattendu qui fit détaler nos détrousseurs. Deux cependant étaient restés sous les coups de l'écolier, et ce fut évidemment grâce à lui que Seigneur, cheval et bougette durent de rentrer intacts au logis.

Gaston et Jehan s'étaient revus bien souvent. Jeunes tous deux, ils s'étaient confié leur vie; Gaston même avait vu Jehanne; cette jeune fille que l'écolier aimait avec tant d'enthousiasme, Gaston l'avait aimée aussi. Mais Jehanne était tout entière à l'étudiant et Gaston devait feindre. De là tortures, jalousies, haines dans le cœur du jeune gentilhomme.

III.

Jehanne était une pauvre jeune fille orpheline dont la beauté de vierge était le seul trésor. Jehanne avait reçu avec ivresse l'amour de l'écolier et le lui avait rendu par besoin avec tout l'abandon d'un cœur novice. L'écolier n'abusait point de cet abandon de l'innocente enfant; il la protégeait avec toute la vigilance d'un père inquiet contre sa propre passion d'amant. Cet amour pour Jehan n'avait point de but, ou plutôt le but était atteint : heureux d'aimer et d'être aimé, Jehan se défiait de son ardeur passionnée, comme d'un démon qui menaçait de lui enlever sa jouissance morale. Quand la jeune fille lui disait : Jehan, je t'aime ! il était complètement satisfait, et répondait : Jehanne, ton amour est mon Ciel! En effet l'étudiant avait déjà un peu usé de la vie, et dans les ardeurs insensées du jeune homme il n'avait rien trouvé que d'avilissant pour l'âme. Aujourd'hui qu'une suave poésie du cœur embellissait son existence, il craignait de matérialiser son affection et de déchoir. Jehanne était pour lui un rêve divin, un ange, une sœur et non point *une femme;*

malheur à celui qui aurait terni ce rêve, le réveil de Jehan lui eût été fatal ! malheur à celui qui aurait brisé le charme, la réalité fût apparue terrible ! Car Jehan n'étant plus le contemplateur serait devenu l'amant jaloux : — après la phase de contemplation, qui est l'amour pur, vient toujours la phase de désir, qui est l'amour égoïste.

Et c'est précisément l'ivraie de l'égoïsme que l'étudiant étouffait dans son cœur. Il aurait peut-être permis à d'autres de contempler aussi Jehanne, mais seulement de la contempler invisiblement et sans le gêner, lui, car sans cela il eût crié comme Diogène : Ote-toi de mon soleil ! — Quand on arrête ses regards sur une belle fleur trônant dans un parterre, on observe silencieusement, on admire avec délices; l'esprit s'absorbe en de douces pensées. Nulle velléité de briser la tige bien-aimée, on ne pense pas même à la puissance sur elle. Mais qu'une main sacrilége vienne enlever la fleur, et soudain on s'anime, on s'enflamme, on se transporte ! On châtie l'audacieuse main, on ravit la douce plante, on la respire, et l'on se dit : Pourquoi ne l'avais-je pas cueillie !

Jehan comprenait bien cela quand il disait à Gaston :

— S'il y avait un Adam près de Jehanne, je ne sais pas tout ce que je ferais. —

Jehanne n'était pas heureuse chez la tante Marthe. Travailler beaucoup, manger peu, souffrir toujours les duretés de la vieille, était le sort de la jeune ouvrière. Depuis quelques semaines cependant, l'ouvrage abondait et leur sort s'améliorait par les assiduités de Gaston. La vieille Marthe comprenait pourquoi Gaston venait, Jehanne l'avait deviné sans oser le dire à l'écolier, lequel ignorait jusqu'à ce soir que *son ami* hantât la maison. On avait trompé Jehan, parce qu'on le craignait; ni la vieille tante, ni le gentilhomme n'étaient assez résolus pour affronter la colère de l'étudiant. Jehanne, elle n'avait pas conscience du danger qu'elle pouvait courir; elle craignait d'irriter à tort le fougueux jeune homme qu'elle aimait.

IV.

Le Seigneur Gaston de Bleyrac et Jehan Courte-lame, l'écolier, avaient continué leur route en se donnant le bras et lentement. Ils étaient arrivés devant l'hôtel de Bleyrac, où ils se séparèrent, après s'être donné un rendez-vous pour se revoir. Jehan n'oublia pas de

recommander encore son ami Andréus, le domestique, à son ami Gaston, le maître et seigneur.—

Plusieurs jours se sont écoulés. Jehan est auprès de sa douce amie et Jehan est triste.

— Non, lui répétait la jeune fille, je ne puis plus, je ne veux plus rester chez tante Marthe. Me faire la suivante d'une grande dame arrogante me serait préférable. Chaque jour j'endure de nouvelles tortures, de nouveaux outrages; aujourd'hui même on m'a frappée... Ah! Jehan, ne plus avoir de mère et être ainsi battue, Jehan... Jehan, c'est affreux!

— Pauvre enfant, soupira l'écolier; puis il ajouta mentalement: Mais... la suivante d'une grande dame?.. Non! Autour des grandes dames il y a de jeunes seigneurs... et les suivantes sont des victimes. Non!

— Jehan, je ne rentrerai pas chez tante Marthe?...

— Amie, je voudrais te faire entrer chez moi, mais je n'ai pas de chez moi.

— O mon Dieu! dit Jehanne en pleurant.

Qu'allaient-ils faire? Ils restèrent bien longtemps ensemble à se parler d'amour, temps heureux qu'ils n'osaient interrompre de peur d'entrevoir le lendemain cruel, impitoyable. Enfin l'étudiant reconduisit Jehanne chez tante Marthe, en lui disant : espère! à demain!

Espère! cela fit du bien à la jeune fille, elle rentra plus résolue. Mais la vieille l'attendait, elle la brutalisa, l'insulta, la chassa; il y avait évidemment du calcul dans la manière d'agir de tante Marthe.

La malheureuse Jehanne ressortit précipitamment; égarée, elle courut les rues, les carrefours, cherchant en vain dans l'obscurité du soir les traces de son fidèle, mais de son seul ami. Jehan avait disparu.

Ayant quitté son amante, l'écolier s'élança à l'hôtel de Bleyrac; il y trouva Andréus qu'il cherchait.

— Jacques-André, lui dit-il d'une voix grave inaccoutumée, si je fus ton ami jusqu'aujourd'hui, sois le mien ce soir. Le Seigneur Gaston est absent, eh bien, promets-moi de recevoir et de bien traiter ici, comme si lui-même t'en donnait l'ordre, Jehanne, ma Jehanne que je t'amènerai demain.

— Je la soignerai comme mon livre, mon seul, répondit Jacques-André, avec grande émotion.

— C'est bien, ami, à demain, cria Jehan en s'éloignant.

Hélas, le bon étudiant ignorait que son amante était alors sur le pavé du roi, cherchant au Ciel une étoile protectrice et ne voyant sur sa tête, sous ses pieds, qu'une obscurité complète, effrayante et dangereuse.

J. Cœur.

(*La suite à un prochain N°.*)

AVIS IMPORTANT.

Le prochain N° terminera la quatrième année de l'*Emulation*. Les temps étant devenus plus calmes, nous espérons que l'année qui est près de commencer sera plus favorable à la littérature que celle qui va expirer, et que durant cette trêve des partis nos hommes de lettres pourront de nouveau consacrer quelques moments de loisir à des productions qui jettent un si vif éclat sur le pays. Au surplus, plusieurs personnes de talent, tout en assurant une active coopération de leur part, nous ont fortement engagés à ne pas laisser tomber l'*Emulation*. Nous ne pouvions faire mieux que de céder à des promesses aussi encourageantes, persuadés que nous sommes que d'autres écrivains encore viendront se grouper autour de ce noyau d'intelligences et contribuer au succès de la feuille. C'est sous de tels auspices que l'*Emulation* entrera dans sa cinquième année.

On sait que l'*Emulation* a reproduit les articles de la *Feuille mensuelle de l'Association industrielle suisse*. Les matières traitées dans cette publication sont arides, nous le savons, mais elles sont d'une importance si grande pour la Suisse tout entière que nous avons cru qu'elles pourraient offrir quelque intérêt aux hommes qui portent leurs regards au-delà des limites étroites du cantonalisme. Nous n'avons plus que 4 N^os^ à faire paraître de cette feuille; quand ils seront publiés, le cadre de l'*Emulation* sera réservé à des matières qui flattent plus le goût du lecteur.

Pour donner de la variété aux publications de l'*Emulation*, nous nous proposons d'insérer par-ci par-là quelques petits morceaux sous le titre habituel d'*Arc-en-ciel*. Les sujets de nos arcs-en-ciel seront historiques, moraux ou purement littéraires, mais nous ferons en sorte qu'ils soient toujours réjouissants pour le cœur et l'esprit. Quelques lignes seulement, piquantes ou curieuses, fines ou profondes, mais toujours bonnes, pourront servir à dessiner les couleurs de notre Arc-en-ciel. L'arc-en-ciel renferme diverses couleurs, nous y admettrons donc tous les genres.

Nous créons encore un nouveau titre, celui de *Ondées*. Pensées, bons mots, maximes, traits d'esprit, courtes épigrammes trouveront là une place naturelle.

L'abonnement à l'*Emulation* comprendra, comme du passé, 24 livraisons de 16 pages du présent format; mais, au lieu de paraître chaque 15e, elles paraîtront irrégulièrement au fur et à mesure que les matières le permettront, cela afin de ne pas être obligé de donner trop d'articles compilés.

Le prix d'abonnement reste le même, 45 bz. les 24 livraisons.

Fribourg. — Imprimerie de L.-J. Schmid, Éditeur.

L'ÉMULATION,

RECUEIL AGRICOLE, INDUSTRIEL, COMMERCIAL, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE,

N° 24.

Fribourg, 1845 : Quatrième année, Septembre, seconde quinzaine.

L'Emulation paraît tous les quinze jours dans ce même format. Le prix de l'abonnement, la feuille rendue *franco* dans tous les lieux du Canton *où il y a poste*, est fixé à 4⅓ batz pour l'année. Tout abonnement de la Ville de Fribourg doit se faire au Bureau de l'*Emulation*, Rue de la Préfecture numéro 198. Les abonnements du dehors doivent se faire aux Bureaux de Poste respectifs, lettres et argent affranchis.

LITTÉRATURE.

ERNEST.

(Suite.)

« Il y avait dans les domaines du comte un étang large et profond qui s'écoulait assez rapidement dans le Rhin et sur lequel j'allais me promener dans un batelet. Au milieu de l'étang s'élevait un petit rescif. Un jour où je m'y promenais comme à mon habitude, je me laissai entraîner à la rêverie par le calme et la solitude ; mes pensées se tournèrent par une pente naturelle sur mon existence et la disparition du comte qui n'en était certainement qu'une conséquence. Entièrement absorbé je laissais flotter mon batelet au gré des vents. Tout-à-coup je fus réveillé par un craquement violent ; le batelet avait heurté l'écueil et faisait eau. Je ne savais pas nager ; mon instruction, quoique bien complète, contenait cette lacune. Je me débattis comme je pus, mais je coulai bientôt à fond. Alors Louis, qui m'avait observé je ne sais d'où ni comment, accourut aussitôt et, sans hésiter, il se précipita dans l'eau. Louis était excellent nageur ; il parvint sans trop de peine à me retirer de l'étang, puis il alla chercher des domestiques qui me transportèrent au château. Je fus trois jours assez gravement malade de cette affaire ; Louis ne parut pas devant moi, et j'appris que la comtesse, en recevant la nouvelle de mon naufrage, en avait ressenti une très grande émotion.

» Ce naufrage vint encore ajouter à mes réflexions. C'était donc à mon rival que je devais la vie !

» Quand je fus rétabli, Louis se présenta :

— « Ernest, me dit-il, je suis votre sauveur ; vous me devez la vie ; pour *récompense* je ne vous demande que de renoncer à Ernestine.

« Insensé que vous êtes, dis-je avec une sorte de frénésie, vous ne me demandez *que de renoncer à Ernestine !* et cela pour m'avoir sauvé la vie ? Pour une vie vous en demandez mille ! Eh ! que ne m'avez-vous laissé périr? Vous seriez heureux maintenant ; mais tant que je vivrai, je vous l'ai dit : Non ! si Ernestine est nécessaire à votre bonheur ! En me sauvant la vie, Monsieur, vous aviez acquis des droits à ma reconnaissance ; j'étais pénétré de votre générosité, car chacun ne se serait pas exposé pour un rival ; mais vous me demandez une récompense, et cette récompense c'est plus que ma mort?... Que devient donc votre bienfait ?... »

« Il ne répondit rien et me quitta en soupirant... Peu de temps après, je partis pour faire un petit voyage en Suisse, espérant que les nombreuses circonstances de la route apporteraient quelques charmes à mon accablement. Je visitai les petits cantons où les souvenirs historiques, la fraîcheur et la majesté de la nature répandent dans l'âme je ne sais quoi de grand, de suave, de poétique. Mais un soir, (je traversais vers onze heures, par une nuit sombre, une route escarpée et déserte,) je suis tout-à-coup accosté par un individu à figure étrange, qui, après avoir promené ses regards soupçonneux tout autour de soi, me cria d'une voix rauque : Donnez-moi votre argent, ou malheur !

» Que pouvais-je faire? J'étais jeune et je n'avais point d'armes; j'hésitai quelques instants. Impatienté, l'individu réitéra sa demande, en l'accompagnant d'un geste menaçant. Aussitôt le trot d'un cheval se fit entendre ; le scélérat fut effrayé, mais il attendit encore, en me disant : Dépêchez-vous ou vous êtes mort ! Il reçut mon portefeuille et il disparut.—Deux minutes après, un cavalier passa à côté de moi. Je l'arrêtai pour lui raconter mon aventure; il m'écouta très tranquillement, puis il me dit :

— « Vous avez été dévalisé, jeune homme ; je regrette alors d'être arrivé trop tard pour vous secourir ; mais au moins pourrai-je vous être utile ; recevez cette bourse pour continuer votre voyage, vous devez en avoir besoin. Un jour, je me ferai connaître, et je vous réclamerai la somme qu'elle contient.. »

» Jaurais voulu parler, j'aurais voulu remercier ce voyageur, mais il me jeta sa bourse et disparut au galop.

» Deux semaines plus tard, j'étais au château.—

» Le troisième jour après mon arrivée, je reçus cette lettre :

— « Monsieur,

— « Depuis six mois bientôt que mon père s'est retiré du château, aucun changement n'est survenu dans notre position, relativement à Ernestine de V^o^ que vous aimez toujours et que j'adore à jamais. Cependant, Monsieur, mon père ne paraîtra pas avant la conclusion de cette affaire, et cette conclusion, vous seul pouvez l'amener, en renonçant à Ernestine. Je vous vois, je vous entends à cette proposition ! Mais, Monsieur, avez-vous le droit de sacrifier le bonheur de tant de personnes à votre tranquillité particulière? Ernestine ne vous aime pas, je le sais; renoncez donc à elle. Pour prix de votre sacrifice, que l'honneur et la délicatesse vous commandent d'ailleurs, je vous abandonne la moitié de ma fortune.— Si cette proposition est repoussée, eh bien, j'y ajouterai des considérations plus puissantes. Pour tous les bienfaits dont mon père vous a comblé, votre reconnaissance m'est due, puisque mon père est censé ne plus exister. Pour la vie que je vous ai sauvée, votre vie m'est due. Pour les bienfaits que vous avez reçus de moi, en restant comme mon frère dans le château depuis la disparition du comte, pour ces bienfaits encore votre reconnaissance m'est due. Et puis, rappelez-vous aussi que lorsque vous fûtes dévalisé dans votre voyage, un homme vous tira de l'embarras le plus grand, en vous remettant une bourse dont il vous réclamerait plus tard le montant; eh bien, Monsieur, cette réclamation vous est faite aujourd'hui, car cet homme,... c'est moi.

— » Vous voyez donc, Monsieur, que l'honneur, la délicatesse, la reconnaissance, tout enfin, vous commandent de renoncer à Ernestine ! —

— » Et renoncez-y ! car je vous le dis, Ernestine m'aime et elle ne ressent que de la haine pour vous.

» Louis de L^ooo^. »

« Je ne pouvais concevoir la bassesse de cet homme, abusant des bienfaits de son père et des siens, employant tous les moyens pour me faire renoncer à Ernestine. J'avais déjà supposé que le

cavalier qui m'avait remis la bourse dans mon voyage pouvait bien être Louis, car je savais qu'il m'épiait. J'allai même jusqu'à penser que l'homme qui m'avait attaqué était peut-être soudoyé par Louis pour cette action, afin de lui procurer une nouvelle occasion de m'être utile pour en abuser plus tard.

» Quoi qu'il en soit, cette lettre m'anéantit, puisqu'elle m'apprenait qu'Ernestine ne m'aimait pas, et alors j'étais décidé à me tuer; horrible pensée! bien douce pourtant pour le malheureux au désespoir qui ne la comprend plus du tout et ne voit dans la mort que l'oubli de ses maux! Cependant je voulais voir Ernestine et entendre de sa propre bouche ces affreuses paroles.

» Je lui écrivis :

« Mademoiselle,

» Un malheureux qui ne vit que pour vous, vous conjure de lui accorder quelques moments d'entretien particulier. Songez, Mademoiselle, que de grandes choses dépendent de votre volonté, et ne repoussez pas la demande,

» Du malheureux,

» Ernest.

» Elle m'accorda l'entrevue que je sollicitais et je me rendis au château de V°.

» Ernestine me reçut au salon. Je lui parlai ainsi :

» Elevé avec vous, Mademoiselle, je dus devenir épris de vos charmes et de vos vertus, conséquence inévitable de notre intimité. Je le devins, et dès que je vous connus, enfant encore, j'éprouvai pour vous des sentiments que les hommes appellent *amour*, mais dont je ne savais pas le nom alors, car je ne pouvais me les expliquer. Mais, hélas! j'étais destiné à les comprendre d'autant mieux un jour, qu'ils devaient être partagés par l'être auquel vous étiez destinée, par Louis de L°°°. Sans doute, Mademoiselle, il obtint la préférence; il a un nom, je n'en ai point; il est riche, je suis pauvre!... mais son amour ne saurait être aussi grand que le mien, et je vous aurais disputée à tout l'univers!

» Fils de mon bienfaiteur, il a cherché à abuser de sa position pour me faire renoncer à vous, mais mon amour a parlé! Il m'a écrit cette lettre, tenez, prenez-la, lisez-la!... A ces considérations je me suis rendu, car en effet, si je n'avais point votre amour, ai-je le droit de vous disputer au sien?... de vous rendre malheureuse!

» Oh ! parlez, Ernestine, parlez ! me haïssez-vous ? Dois-je espérer ! dois-je craindre et mourir ? Vous seule pouvez ordonner; les autres, quels qu'ils soient, tomberaient s'ils osaient vous disputer à moi sans votre consentement.

» Ernestine baissa la tête, et d'une voix douce et faible elle me dit :

— » Ernest, cette lettre est fausse ; Louis est un infâme : non, je ne l'aime pas ! Ernest, j'ai été votre sœur, j'ai vécu près de vous... je voulais y vivre toujours, je voulais être votre épouse. Vous m'aimez, Ernest ! que Dieu nous bénisse !... Je n'appartiendrai jamais à un autre.—Mais, vous le savez, mon père est irascible ; il a projeté mon union avec Louis,... éloignez-vous du château pour éviter des malheurs. Laissez-moi le soin de le détourner moi-même de ce projet, et je vous jure par la mémoire sacrée de ma mère qui mourut en me donnant le jour, je vous jure d'être à vous seul... ou de mourir !

» Ernestine,... m'écriai-je, en lui baisant les mains.

...» La vie m'était rendue, tout m'était égal maintenant, puisque j'avais son amour. Je défiais Louis, Louis, cet être odieux.

» Je voulus lui écrire ; je voulus lui exprimer toute la haine que je ressentais pour lui ; je voulus peindre son infamie, mais aucun mot n'avait assez d'énergie pour rendre ma pensée et je me contentai de lui envoyer ceci :

» Infâme !

» Malgré vos intrigues, vos menées et vos mensonges, Ernestine ne vous appartiendra jamais ! Je pars, parce que des devoirs m'imposent l'obligation de partir, mais je pars en maudissant la reconnaissance que je vous dois.—

» Deux jours après, j'étais sur la route de Fribourg. »

Pendant que mon ami parlait, nous nous étions avancés peu à peu jusqu'à environ un quart de lieue sur la route de Berne. Quand il eût fini, il fut quelques instants absorbé dans ses réflexions ; moi, je donnai aussi libre cours à mes pensées, et son récit m'en fournissait beaucoup. —Cependant, comme je le lui avais dit, Ernest malheureux, inconnu et trahi par le sort, m'était cent fois plus cher.

Nous avions déjà fait quelques pas dans un profond silence, quand le fracas d'une voiture nous réveilla et nous ordonna de nous ranger. C'était un de ces équipages de voyage, comme on en voit tant dans la belle saison sur les routes qui conduisent à Fribourg, où les étrangers empressés viennent admirer les ponts, l'orgue et les autres beautés de cette fille de Zähringen.

La voiture roulait, roulait avec violence, quand, à un cahot de la descente, elle fut subitement renversée. Le bruit de sa chute et les cris des voyageurs attirèrent notre attention et en comprenant le danger que couraient les personnes de l'équipage, nous volâmes à leur secours. La voiture renversée était cependant encore entraînée par les chevaux effrayés; Ernest se précipita au devant d'eux, les saisit au mors et, par son courage et ses efforts, parvint seul à les arrêter.

Les voyageurs lui devaient la vie !

Il voulut cependant leur être utile encore, il s'avança pour leur donner des secours, mais ayant jeté un regard sur eux, il s'élança à mon bras et m'entraîna avec force.

« Mon cher Jules, » me dit-il avec préoccupation, « je viens de sauver la vie à Louis de L^{ooo} et à la comtesse, sa mère. Suis cet équipage, je t'en prie, et viens me dire où il s'arrêtera, car moi, maintenant j'ai bien d'autres choses à faire. »

Et Ernest me quitta.

Quand la voiture fut relevée, elle continua sa route avec l'aide de quelques personnes présentes à l'accident, le postillon seul ayant été blessé, et elle vint s'arrêter à l'hôtel Z^{o}... J'allai aussitôt prévenir mon ami, et depuis lors trois jours s'écoulèrent, sans qu'il me fut possible de le trouver chez lui et même de savoir ce qu'il était devenu.

J'étais très inquiet.

Le troisième jour enfin, l'on me remit une lettre; j'en brisai le cachet; elle était datée de Fribourg même, et l'écriture était d'Ernest.

Que contenait cette lettre?

« Mon Jules,

» Tu connais toute ma vie, excepté pourtant les trois jours qui se sont écoulés depuis que je t'en ai fait le récit. Dans trois jours, hélas ! que de choses nouvelles ! quelle terrible complication d'une

existence déjà si compliquée ! Il y a trois jours, j'étais étudiant, et personne moins que moi ne songeait à l'état militaire ; aujourd'hui cependant je pars pour l'armée ! Oui, mon ami, je serai soldat, soldat pour ne pas être suicidé !

» Pardonne-moi de ne point aller t'embrasser, te serrer la main en te disant adieu ! Il faut que je m'isole, il faut que d'autres ne souffrent plus par moi ; Jules, pardonne-moi de t'avoir confié ma vie, tu la connais seul ; un jour si tu vois Ernestine, tu lui diras combien je l'aime ; mais pardonne-moi d'avoir ainsi affligé ton amitié !

» Je te quittai, tu le sais, après avoir sauvé la vie des voyageurs que renfermait la voiture renversée. Tu sais aussi que ces voyageurs étaient la comtesse de L*** et Louis, son fils, mon *frère*, comme l'appelait le comte, son père, mon *sauveur*, mon *bienfaiteur*, comme il s'appelait lui-même, mon *rival*, mon *ennemi*, comme je l'appelais, moi !

» Eh bien, mon cher Jules, le croirais-tu ? il était tout cela à la fois !

» Souviens-toi des dernières paroles que je t'adressai : « Suis cette voiture, car moi j'ai bien d'autres choses à faire ! » J'avais en effet beaucoup à faire selon le nouveau plan que je formai soudain.

» Autrefois, Louis, fier de l'avantage qu'il avait sur moi, m'avait proposé un cartel que j'avais repoussé, tu sais pour quelles causes. Mais depuis cette époque, bien souvent, moi aussi, j'aurais voulu le défier à mon tour. Hélas ! ses bienfaits, son titre de *sauveur de ma vie* me le défendaient. Maintenant j'avais sauvé ses jours, les miens ne lui appartenaient donc plus, et aveuglé, je fermai les yeux sur les autres considérations. Le souvenir de tout ce que j'avais souffert s'était réveillé en moi pendant mon récit ; quelques instants après, sa vue et le service que je lui rendais m'égarèrent en multipliant mes douleurs d'un côté, et en me faisant croire, de l'autre, que je ne lui devais plus rien, après l'avoir sauvé.

» Que veux-tu, mon ami ! L'excès du mal, de ce mal-là surtout, anéantit les bons sentiments.

» Lorsque je sus que Louis logeait à l'hôtel Z*..., je m'empressai de m'y rendre. J'entrai dans une chambre particulière et je fis dire à Louis que quelqu'un le réclamait pour une affaire de la plus haute importance. Il vint aussitôt et en me voyant il s'écria :

— » Quoi, vous, Ernest!

» J'étais encore sous l'influence de la passion; son accent m'exaspéra. Cependant je sentis la nécessité d'éviter un éclat, et du ton le plus calme en apparence :

» Oui, Monsieur, lui dis-je, c'est moi, c'est Ernest qui vous fait demander *pour une affaire de la plus haute importance*, et en me voyant vous aurez deviné que cette affaire a rapport à Ernestine.

— » Quoi, toujours, fit Louis.

» Oui, Monsieur, oui toujours! répétai-je convulsivement.

— » Savez-vous, mon cher Ernest, dit Louis avec insolence, savez-vous que votre lettre d'adieu était au moins très piquante.

» Oh!... repris-je ironiquement, mon bonjour d'aujourd'hui le sera peut-être aussi! Ecoutez-moi, Monsieur, c'est un duel que je vous propose!

» Louis demeura interdit.

— » Eh quoi! dit-il, Monsieur, avez-vous oublié.....

» Non, Monsieur, rien! ni les bienfaits du comte, votre père; ni vos bienfaits à vous; ni la vie que vous m'avez sauvée! Je n'ai pas même oublié le cartel que vous m'avez proposé dans un moment où des devoirs sacrés me défendaient de l'accepter. Aujourd'hui, ces devoirs n'existent plus et ne me retiendront pas.

— » Comment! exclama-t-il.

» Oui, Monsieur, aujourd'hui à mon tour, c'est un cartel que je viens de vous proposer et voici pourquoi :

» Je n'avais pas relevé le gant que vous m'aviez jeté pour ne pas enfoncer un poignard parricide dans le sein du comte, mon bienfaiteur. Maintenant le comte est mort sans doute, et ce devoir ne me retiendra pas.

— » Mais je suis votre sauveur, votre vie m'appartient!

» Non, non, ma vie ne vous appartient pas! Ce soir même, un homme vous a sauvé, vous et la comtesse, cet homme, c'est moi!... Ce devoir-là encore ne me retient donc plus!

— » Et mes bienfaits! dit Louis avec rage.

» Votre infamie les a effacés : ils ne me tiendront pas! Et maintenant recevez mon défi!

» En disant cela, je lui jetai mon gant à la face, il le reprit et me le renvoya avec violence.

» Désormais le duel était inévitable.

» Mais Dieu dirige tout !

» Nous avions choisi la vallée du Gotteron pour lieu de la rencontre. Le lendemain, de grand matin, nous nous y acheminions tous deux, sans mot dire et sans témoins, car c'était là une condition de notre duel. Personne, ou du moins nous le pensions ensemble, personne au monde n'avait connaissance de notre rencontre.— Cependant, depuis quelques minutes, un homme, enveloppé dans un vaste manteau, nous suivait à distance.

» Quand nous fûmes à l'abri de tous regards, cet homme s'approcha de nous ; sa figure était cachée dans les plis de son manteau, et ce fut d'une voix forte et sonore qu'il nous adressa la parole :

— « Où allez-vous tous deux ? demanda-t-il.

» De quel droit cette question ? ripostâmes-nous.

— » Du droit paternel ! s'écria-t-il, et son manteau ouvert nous laissa voir le comte de L°°°.

— » Mon père ! cria Louis.

» Mon bienfaiteur ! dis-je, honteux !

— » Oui, votre père, reprit-il ; votre père à vous, Louis ; votre père à vous aussi, Ernest ! Vous êtes frères et vous alliez vous égorger.

— » Un fratricide !... Un fratricide !... poursuivait le comte avec exaltation, que je suis heureux d'avoir pu l'empêcher !

» M. de L°°° pleurait abondamment.

» A ces mots de frères et de fratricide, Louis et moi, nous nous regardâmes comme pour nous expliquer l'énigme. Le comte s'en aperçut et il continua :

— » Oui, vous êtes frères, écoutez-moi :

— » J'avais vingt-quatre ans, quand mon père me *contraignit* à épouser la fille aînée du marquis de Z°, votre mère, Louis. Toujours j'avais eu pour Annonciade des sentiments tendres et respectueux, mais ce n'était pas de l'amour ; sa jeune sœur Léonie possédait mon cœur sans partage. Mais, hélas, le sort me mit dans l'impossibilité d'éviter le mariage que mon père me forçait de contracter. Je me mariai donc avec Annonciade, et Léonie qui m'aimait autant que je l'aimais, s'éloigna accablée de douleur. — Pendant l'absence de Léonie, j'appris à connaître les vertus et les rares

qualités d'Annonciade ; je finis presque par l'aimer comme j'aimais sa jeune sœur dont l'éloignement ne m'était plus aussi pénible à supporter. Après dix-huit mois de mariage, Annonciade me donna un fils, ce fut Louis, Louis que j'aimais du plus tendre amour !— Deux ans après la naissance de mon fils, Léonie revint auprès de son père. Depuis son départ, elle avait voyagé dans presque toute l'Europe, et ses voyages avaient affaibli son amour, elle ne crut pas devoir redouter ma présence, et moi je crus pouvoir supporter sa vue. Nous nous trompions, hélas !

— » Notre amour se ralluma, plus violent que jamais, et vous, Ernest, vous fûtes le fruit de cet amour ; Léonie vous donna le jour une année après son retour....

— » Je ne cachai point votre naissance à Annonciade ; elle comprit mon amour et celui de sa jeune sœur, et, créature vraiment angélique, elle nous pardonna.

— » Il fallait cependant cacher aux yeux du monde ce qu'il aurait taxé du nom de flétrissure. Léonie encore fut obligée de s'éloigner et se retira à Marseille, où elle prit soin de votre enfance.

— » Quatre ans s'étaient écoulés depuis lors. Un jour, un paysan de mes domaines vous déposa à mon château avec ce billet de votre mère :

« Charles,

» Depuis quatre ans que je me suis éloignée d'auprès de vous, pour cacher ma faute au monde et à mon père, j'ai constamment veillé sur notre cher enfant. Aujourd'hui que les soins maternels ne lui sont plus indispensables, je vous l'envoie, en vous recommandant de toujours l'aimer comme vous avez aimé sa mère. Charles ! vous ne me reverrez peut-être plus. Je vais contracter le mariage que mon père a décidé avec le baron de V°; je veux le contracter, car comment pourrais-je justifier un refus auprès de mon père ? Comment sauverais-je mon honneur aux yeux du monde ?... Nous étions faits l'un pour l'autre, Charles, mais Dieu n'a pas voulu que notre amour soit légitime... et cependant notre cher Ernest est le fruit de notre amour !...

» Oh ! aimez-le ! aimez le beaucoup !

» Ma sœur, votre chère épouse, connaît ma faute ; elle est assez bonne pour me la pardonner, pour vous la pardonner aussi, à vous ;

eh bien, qu'elle vous seconde, je l'en conjure, dans l'éducation de notre cher enfant.

» Et maintenant adieu !

» Adieu !... Hélas, que n'ai-je pu exhaler mon âme auprès de vous et de mon Ernest !

» Adieu, Charles !

» Votre Léonie. »

» Le comte de L***, mon père, pleurait amèrement et je pleurais aussi. Quelle révélation, ô mon ami !

» Hélas, et ce n'était pas tout !

— » Léonie me l'avait dit, reprit le comte, je ne devais plus la revoir ! Un an plus tard, elle succomba en donnant le jour à Ernestine de V**.

» Quoi, m'écriai-je, Ernestine !...

— Oui, Ernest, dit mon père, Ernestine est votre sœur, et Léonie en mourant voulut qu'elle porta votre nom ! —La boîte que je vous fis remettre renfermait tous ces secrets-là, vous ne deviez les apprendre qu'au jour de ma mort, mais j'ai dû vous les révéler pour vous sauver tous deux.

» Le comte avait cessé de parler ; je tombai dans un accablement difficile à décrire, mais il ne dura pas longtemps. La vie m'était odieuse, puisqu'Ernestine ne pouvait devenir mon épouse ; je pensai au suicide, mais je reculai devant une infamie. Alors que me restait-il à faire ? —Je m'engageai pour l'Algérie. Bientôt je serai en route, et bientôt aussi, mon Jules, je ne serai plus.

» Ton ami,

» Ernest. »

..... Ernest avait dit vrai : il partit pour l'Algérie. Il y avait à peine deux mois qu'il était soldat dans les spahis que son nom fut inscrit sur la liste des hommes tués dans une affaire contre les arabes. Il ne cherchait que le péril et la mort, mais du moins, celle-ci fut glorieuse !

Qu'Ernest, mon ami, soit heureux là-haut, c'est là mon vœu le plus cher ! [1].

J. Cœur.

[1] Malgré tous mes efforts, il m'a été impossible d'apprendre le sort des autres personnages de cette histoire ; peut-être l'apprendrai-je un jour !

Je crois cependant qu'Ernestine de V*, se reposant sur son étroite parenté avec Louis de L*** et ne voulant pas consentir à demander la dispense nécessaire à leur union, a pu rester fidèle à la mémoire de mon ami Ernest, qu'elle aura toujours aimé.

J. Cœur.

ARC-EN-CIEL.

Jehan, l'écolier.—(Suite.)

V.

Ce jour-là le Seigneur Gaston rentra tard. A la porte de son hôtel son cheval s'embarrassa les pieds.

— Quel est ce paquet? dit Gaston.

Il entendit un soupir.

— Vrai Dieu, continua-t-il, c'est une voix de femme. Jacques-André, Bertrand, Sylvestre, allons mes gens, venez tôt!

Jacques-André arriva le premier.

— Relève ce paquet, dit Gaston en rentrant, et montre-moi ce que c'est que ça.

— Ce que c'est que ça! cria Jacques-André stupéfait, ce que c'est que ça!... Ah! ça m'est recommandé, je m'en charge.

— Voyons, voyons, montre-nous!

— C'est une femme, continua Andréus.

— Oui, répartit Gaston, mais cette femme est Jehanne, l'amante de certain écolier... allons, vous tous, qu'on soigne cette jeune fille! — Ah! tante Marthe, ajouta le gentilhomme à voix basse, vous me servez à souhait!

— Jehan ne s'était pas trompé, pensa Jacques-André, notre Seigneur prend intérêt à Jehanne.

Et la jeune ouvrière évanouie fut transportée dans les appartements de l'hôtel, où la nuit ne fut point inquiétée.

Le lendemain, Jacques-André, qu'elle connaissait, se présenta seul à elle et l'assura que Jehan lui-même l'avait conduite en cet hôtel.

— Il viendra sûrement bientôt, poursuivit Andréus; ne vous alarmez pas, Jehanne, et songez que je suis votre ami.

Mais plusieurs jours s'étaient passés et Jehan ne venait pas. L'ouvrière vit Gaston et dès lors la frayeur s'empara de son être. Elle comprenait, la malheureuse, que Gaston la possédait dans son hôtel au prix de l'or, sans doute payé à l'ignoble tante Marthe. Elle comprenait soudain, l'infâme trahison dont son amant était victime; elle crut Andréus complice, et ses jours, ses nuits surtout, devinrent effroyables à vivre.

Quant à Gaston, il ne pensait plus qu'à pouvoir jouir de Jehanne sans entrave, mais ce damné de Jehan l'embarrassait, et il fallait avant tout s'en défaire; c'était là les secrets désirs du gentilhomme. Il cherchait donc l'étudiant partout, mais il ne pouvait plus le trouver, et cela l'incommodait.

Jehan était retourné chez tante Marthe et n'y trouvant plus son amie il avait tempêté. Tante Marthe fut insolente, Jehan culbuta tout chez elle et la jeta par la fenêtre. Les archers saisirent l'étudiant qui passa plusieurs jours au guet, voilà pourquoi Gaston ne la rencontrait plus. Ainsi donc les deux amis souffraient, séparés, et chacun ignorant le sort de l'autre.

Mais l'écolier sortit du guet, bien résolu de retrouver sa Jehanne. Il courut aussitôt à l'hôtel de Bleyrac, où il revit Gaston.

— Mon cher Jehan, mon ami, lui dit le gentilhomme, qu'étiez-vous devenu? Ah! depuis votre disparition, que de peines vous sont survenues et m'ont affligé.

— Que dites-vous, s'écria Jehan?

— Vous aimiez beaucoup Jehanne?

— J'aimais?... Je l'aime, oh, oui! je l'aime!

— Malheureux! fit Gaston.

— Ah! Seigneur, dit Jehan, ne jouez pas avec ma douleur!

— Je revenais un soir, fort tard au logis, reprit le Seigneur. A la porte de l'hôtel mon cheval heurta quelque chose; c'était un cadavre. J'ordonnai à mes gens de l'introduire ici; ce cadavre, c'était celui de votre amie.

— De Jehanne, hurla le malheureux écolier; ah! tante Marthe!....

— Oui, tante Marthe qui haïssait Jehannne, l'avait assassinée!

— Oh!... fit Jehan en tourmentant son poignard.

— Je fis enterrer votre amante, Jehan, poursuivit Gaston, et sur sa tombe vous pouvez venir... prier... pleurer!

L'étudiant sanglottait avec désespoir.

— Allons.... soupira-t-il.

— Bertrand, dit de Bleyrac, guide-nous à la tombe de Jehanne. — Puis il ajouta tout bas : Ce soir, trois spadassins à mon service, tu m'entends!

C'était pour se défaire de Jehan; mais Andréus l'avait vu arriver à l'hôtel. —

Jehan et Gaston s'agenouillèrent sur une dalle ; Gaston soupirait, Jehan se tordait et baisait une couronne de roses blanches déposée là. Tout-à-coup un frôlement de robe se fait entendre ; Jehan se dresse, se retourne et voit Jehanne immobile et muette auprès d'Andréus.

— Ah !... l'on me trahissait ! mon ami !... Eh bien, sois maudit, déloyal gentilhomme !... et l'étudiant frappait Gaston d'un coup de dague au cœur. Puis il ajoutait :

— Merci, Andréus !... Jehanne, ma Jehanne, tu ne parles pas ! Espère !... tu as déjà mon nom, oh ! tu seras ma femme.

— Je suis heureuse !... dit enfin Jehanne.

J. Cœur.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME QUATRIÈME DE L'*ÉMULATION*.

AGRICULTURE, ÉCONOMIE RURALE.

(Sur la 14e question du Programme de l'*Émulation*) Nécessité d'une comptabilité rigoureuse, N° 2, p. 17.

Sylvi- et fructi-culture, N° 4, 49.

Nécessité d'une école-modèle, N° 7, p 97.

INDUSTRIE ET COMMERCE.

Association industrielle suisse — Feuille mensuelle 1844, (Janvier) N° 1, p. 1. (Février) N° 3, p. 33. (Mars) N° 5, p. 65. (Avril) N° 10, p. 145. (Mai) N° 15, p. 225. (Juin) N° 17, p. 241. (Juillet) N° 19, p. 273. (Août) N° 21, p. 305.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Cours de pédagogie, d'après Mgr. Demeter, etc. (Suite et fin). N° 6, p. 65.

Cours de langue française, N° 7, p. 101; N° 11, p. 161; N° 12, p. 186.

ÉCONOMIE PUBLIQUE.

Des assurances sur la vie humaine. N° 8, p. 113. N° 9, p. 129.

Les Salles d'Asile, N° 13, p. 193; N° 14, p. 209.

HISTOIRE NATIONALE.

Le partage de la Gruyères, N° 4, p. 58. N° 6, p. 87. N° 7, p. 106. N° 8, p. 117.

Illustrations fribourgeoises, XVIIe et XVIIIe siècles. Histoire extérieure. — Services militaires, N° 9, p. 135. N° 12, p. 177.

Les Sorcières, N° 16, p. 241.

VOYAGES, ÉTUDES ÉTRANGÈRES, ESQUISSES DE VOYAGES.

Trajet de Breslau à Cracovie, N° 2, page 24. N° 6, p. 93. N° 8, p. 122. N° 11, p. 169. N° 13, p. 202. N° 14, p. 217. N° 18, p. 264.

LITTÉRATURE.

Littérature, N° 20, p. 298.

Ernest, (vrai et simple récit) N° 22, p. 330. N° 24, p. 353.

Discours sur la paix perpétuelle, N° 18, p. 257; N° 20, p. 289; N° 22, p. 321; N° 23, p. 337.

Jehan, l'écolier, N° 23, p. 346. N° 24, p. 364.

VARIÉTÉS.

Le Serviteur fastidieux et nécessaire, N° 4, p. 64.

Mais . . . . . N° 8, p. 127.

Bulletin littéraire (Histoire de la Confédération suisse *(Muller)* N° 9, p. 142.
Influence de la nourriture et du climat sur le moral de l'homme, N° 13, page 206.
Les Cosaques zaporogues, N° 16, p. 239.

POÉSIES.

A une fleur, N° 7, p. 112.
Mélancolie (Vers composés dans un cimetière). N° 9, p. 143.
Corneille et Mlle Rachel, N° 11, p. 174.
Châteaubriand, N° 11, p. 174.
A. H..... R..... sur son mariage, N° 11, p. 175.
L'Attelage, N° 13, p. 208.
L'Isolée, N° 14, p. 221.
La vie de l'homme, N° 20, p. 303.

AVIS IMPORTANT, N° 23, p. 352.